This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600038535U

R. 7. 9.

2941 d. 11

Classdat. 01k.

Collection des Auteurs Latins publiés sous la direction de M. Nisard

NOTES

SUR LES

LETTRES DE CICÉRON,

PAR

CHARLES NISARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT

ADDITION AU TOME CINQUIÈME.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

NOTES

SUR LES

LETTRES DE CICÉRON.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

NOTES

SUR LES

LETTRES DE CICÉRON,

PAR

CHARLES NISARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

ADDITION AU TOME CINQUIÈME.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1882.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Si le travail d'annotation que nous ajoutons en manière d'appendice, à la correspondance de Cicéron, paraît en contradiction avec ce que nous avons dit, soit dans l'Avant-propos du Ier volume des Œuvres complètes de Cicéron, soit dans l'Avertissement en tête de sa correspondance, touchant l'inutilité des notes trop nombreuses, nous songeons ici moins à le dissimuler qu'à l'expliquer. En introduisant pour la première fois l'ordre chronologique dans la publication des Lettres de Cicéron, nous étions persuadés par tout ce que cet ordre nous semblait y mettre de lumières inattendues, que son premier avantage serait d'éclaircir toutes les difficultés de quelque importance, et qu'aucun point intéressant soit de l'histoire romaine à cette époque mémorable, soit de la biographie des principaux personnages, ne resterait désormais obscur. Depuis lors, les recherches de l'érudition, en complétant ce qu'on savait mal, et en faisant connaître ce qu'on ignorait, nous ont montré ce qu'il y avait d'illusion dans notre première vue, et ce que l'ordre chronologique lui-même laissait à désirer pour sa parfaite intelligence des Lettres de Cicéron. Des observations nous avaient été faites à ce sujet par bon nombre de lecteurs, rendus plus exigeants par ce progrès récent de l'érudition, et qui estiment avec raison que de tous les ouvrages historiques laissés par l'antiquité, aucun n'offrant plus de sujets de comparaisons et d'enseignements applicables à l'état de notre pays, on ne pouvait en rendre la lecture trop facile, ni faire arriver en trop de mains ces trésors d'expérience politique et morale. Nous avons dû en conséquence chercher le meilleur moyen de pourvoir à ce besoin, et nous n'avons trouvé rien de mieux que faire suivre la correspondance de Cicéron d'un choix de notes qui, rattachées au corps de l'ouvrage par le mode de renvoi indiqué ci-dessous, permettront de lire sans peine et presque couramment le plus instructif et le plus agréable des ouvrages de ce grand écrivain.

Un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Charles Nisard, a bien voulu nous prêter, pour la rédaction de ces notes, le secours de son érudition et de sa plume exercée. Il y était désigné à la fois par des travaux de ce genre justement appréciés, et par la très grande part qu'il a prise, comme traducteur et annotateur, à notre collection. On trouvera dans ce nouveau travail tous les mérites d'exactitude, de clarté et de goût qui recommandent l'éditeur de la *Correspondance* si curieuse et parfois si énigmatique du comte de Caylus.

Il va sans dire que M. Charles Nisard ne s'est pas fait scrupule d'emprunter aux précédents éditeurs des Lettres de Cicéron, depuis Paul Manuce jusqu'à Victor Leclerc, en passant par les abbés Mongault et Prévost dont Victor Leclerc donne textuellement les notes, toutes celles de ces savants que les dernières découvertes de l'érudition ne l'obligeaient pas à négliger ni à rectifier, sans qu'il se soit d'ailleurs abstenu d'en changer les termes, quand il l'a jugé nécessaire. Du reste, il n'a rien avancé dans ses notes sans

consulter les travaux des érudits qui ont le plus contribué à éclaircir l'onomastique cicéronienne, tels que Borghesi, Orelli et M. Mommsen, et, toutes les fois qu'il s'est agi de numismatique, sans recourir à la science d'un de ceux qui en ont le mieux percé et dévoilé les secrets, feu M. Adrien de Longpérier, de l'Institut.

N. B. Les Lettres de Cicéron portent dans le texte chacune un numéro en chiffres romains, depuis I jusqu'à 893; les notes correspondant à chaque lettre portent le même numéro en tête. Pour le renvoi de chaque note particulière au texte, on a suivi la méthode de Paul Manuce, c'est-à-dire qu'on a reproduit les termes mêmes du texte, qui sont l'objet de la note. Si chaque note isolée est numérotée, c'est parce qu'étant obligé très souvent de renvoyer le lecteur des notes de telle lettre aux notes de telle autre où il est question d'un même fait ou d'un même personnage, on n'a pas voulu se répéter. Du reste, un simple coup d'œil jeté sur ces notes suffira pour convaincre qu'on ne peut s'y tromper.

Quand on cite Borghesi, c'est l'édition de ses Œuvres complètes, in-4°, imprimées par ordre de l'empereur Napoléon III, à l'Imprimerie impériale, et continuées aujourd'hui à l'Imprimerie nationale.

Enfin les abréviations l., n., et V. ou v., signifient *lettre*, *note*, et *Voyez* ou *voyez*.

NOTES

SUR LES

LETTRES DE CICÉRON.

LETTRE 1.

1. — *Lucii fratris nostri.* Chez les Romains, les fils et filles de deux frères, c'est-à-dire les cousins germains et les cousines germaines, s'entr'appelaient volontiers frères et sœurs. Ainsi, Lucius, fils de Lucius Tullius, qui mourut en Cilicie (*De Or.* II, 1) et qui était frère puîné du père de notre Cicéron, n'était que le cousin germain de ce dernier, lequel ici l'appelle frère, et qui ailleurs développe ainsi cette appellation de tendresse : *frater noster, cognatione patruelis, amore germanus* (*De Fin.* V, 1). Quand il reproche à M. Antoine, qui avait épousé Octavie, sa cousine germaine, de l'avoir diffamée, Cicéron nomme celle-ci *soror et uxor sua* (*Phil.* II, 38).

2. — *Offensiorem.* Quintus était très monté; il l'était trop et comme on ne manque pas de l'être, quand on se sent coupable et qu'on ne peut répondre aux raisons que par des emportements. *Errantem,* qui est un peu plus bas, ne doit peut-être pas s'entendre seulement au sens figuré; il peut encore y avoir là un euphémisme obligeant pour ne pas dire quelque chose comme par exemple *venerivagum,* un « coureur ». Quintus n'aimait pas Pomponia, peut-être parce qu'elle l'aimait trop et qu'elle était jalouse; mais la jalousie d'une femme n'est pas, comme on sait, le bon moyen de ramener un mari. Quintus en était obsédé; il était jeune et cherchait des dédommagements. Il y avait des scènes fréquentes entre les deux époux; il y en eut une entre autres (l. 189) à la suite de laquelle Pomponia refusa de *dormir* avec son mari. Or les maris notoirement infidèles sont les plus exposés à ce genre de refus. Si l'on s'arrête un peu sur ce sujet, c'est que Cicéron y reviendra souvent dans la suite, toujours en cherchant à excuser son frère, jamais à le justifier, et sans dire non plus d'une manière explicite de qui venaient les premiers torts. D'ailleurs, le soin qu'il prendra plus tard, et la recommandation que lui en fera Atticus, de ne pas laisser seul avec son père le fils de Quintus (l. 287), semblerait indiquer qu'on redoutait pour ce jeune homme les mauvais exemples.

3. — *Acutiliano negotio.* V. l. 4, n. 1.

4. — *Peducæus.* Sextus Peducéus le père. Il avait été préteur en Sicile, du temps que Cicéron y était questeur (*In Verr.* II, 56; III, 93; IV, 64).

5. — *Tadius.* Q. Tadius, le même dont Cicéron invoque le témoignage contre Verrès (*In Verr.* I, 49, 50). Ce personnage, depuis un temps qui n'est pas déterminé, avait la jouissance d'un héritage qui était échu à une jeune fille, pendant qu'elle était encore sous la tutelle de ses agnats. Il prétendait user à l'égard de cet héritage du droit que lui conférait l'usucapion, c'est-à-dire le droit de prescription. Il y avait en effet des cas où l'on pouvait prescrire contre un mineur. Tadius disait qu'il était dans ce cas; les tuteurs de la jeune fille le contestaient; Atticus soutenait Tadius. Cicéron s'étonne de l'ignorance de son ami sur ce point, et le rappelle à la loi. Atticus n'était peut-être pas si ignorant que son ami veut bien le dire; il faisait trop d'affaires pour n'y être pas un peu Normand, si l'on peut parler ainsi.

6. — *Epiroticam emptionem.* C'était l'acquisition de nouveaux biens faite par Atticus dans un pays où, comme on le verra dans la suite, il en possédait déjà de considérables, près de Buthrote.

7. — *Tusculum.* Cicéron y avait acheté une campagne qui avait appartenu à Sylla, le dictateur. Il l'appelait son Académie (l. 7 et 9) et il y composa ses *Tusculanes.* Pline se trompe, lorsqu'il attribue ce nom à la maison de campagne que Cicéron avait à Pouzzole, et dans laquelle, dit-il, il composa ses *Académiques* (XXXI, 3),

comme si le nom de cette campagne lui avait suggéré le titre de l'ouvrage. On voit clairement par les lettres 7 et 9 que l'Académie, pour l'ornement de laquelle Cicéron prenait tant de soins, était Tusculum, et il est évident d'ailleurs que Cicéron n'a choisi le titre d'*Académiques* que parce qu'il traitait dans l'ouvrage de ce nom des opinions de l'ancienne et de la nouvelle école académique, et non parce qu'il écrivit ce même ouvrage dans son *Académie*. — *Terentia... Tulliola*. L'une femme, l'autre, Tullie, fille de Cicéron.

LETTRE 2.

1. — *Fonteius... Rabirius*. Les uns lisent *Fontius*, les autres *Pontius*, d'autres *Fontinus*, nom qui ne se trouve dans aucun auteur ancien, et chacun d'apporter ses témoignages. Voilà bien du temps et du papier perdus! Il serait plus court, et peut-être ne se tromperait-on pas, de dire qu'il s'agit ici des deux clients de Cicéron pour lesquels nous avons ses plaidoyers.

2. — *HS CCCIↃↃↃ XXX*. 130,000 sesterces, ou 26,000 francs de notre monnaie, selon l'évaluation du sesterce à 20 centimes.

3. — *D. Turranius*. L'orthographe de ce nom varie, dans les textes comme dans les inscriptions, où on lit *Turranius*, *Turrannius* et *Turanius*, et l'identité de celui qui le porte a exercé l'imagination des commentateurs. On l'écrit *Turannius* et *Turanius*; on le dit le même que Niger Turannius cité par Varron (*De R. R.* II, *Præf.*); on semble insinuer, c'est Corradus, qu'il s'agirait peut-être de C. Toranius qu'on dit avoir été tuteur d'Octave, et qui fut proscrit et égorgé sur la dénonciation de son propre fils (Voy. Valère-Maxime IX, 11, 5; Suét. *Oct.* 17; Appien, *Guer. Civ.* IV, 4). Enfin on penserait y reconnaître (Lemaire *in Indic. Cic.* p. 670) le Turranius Gracilis cité par Pline (III, 1; IV, 4; XVIII, 5, éd. Littré). Cette conjecture, à mon avis, n'est pas sans quelque vraisemblance, car l'épithète de χρηστομαθῆ que Cicéron donne à son Turannius, et qu'on pourrait rendre par compilateur de faits, de remarques utiles, est assez applicable au Turranius de Pline, allégué par celui-ci sur des faits relatifs à la géographie et à l'histoire naturelle. On le retrouve plus loin, aux lettres 287 et 289.

4. — *Pater nobis decessit*. C'est être bien bref sur un événement à l'occasion duquel on s'étonne que Cicéron n'exprime aucun regret. Un tel laconisme indique-t-il que ce père avait assez vécu pour n'être pas pleuré? Je n'oserais le dire. Le IV des calendes de décembre est le 28 novembre.

5. — *Qua loci sint*. Son Académie de Tusculum. Cicéron appelait ainsi l'endroit de cette maison où était sa bibliothèque. V. l. 1, n. 7.

6. — *Ornamenta* γυμνασιώδη. Des statues, des hermès, des bas-reliefs, et toute œuvre d'art propre à orner les parties de sa maison de Tusculum, destinées aux exercices du corps et de l'esprit, comme le gymnase, les galeries, les palestres, la bibliothèque, etc. V. l. 6, n. 4, 5, 6, 7.

LETTRE 3.

1. — *Cincio HS XXCↃ*. 20,400 sest. ou 4,080 francs. Cet argent était pour payer un lot de statues achetées à Mégare par Atticus; Cincius, agent d'affaires de celui-ci, en avait reçu de Cicéron le billet, comme nous dirions, payable aux ides de février, c'est-à-dire le 13.

LETTRE 4.

1. — *Cum Acutilio*. Cette affaire n'est pas claire, et tel est aussi l'avis de Casaubon. Il paraît toutefois qu'il s'agit d'une dette d'Acutilius de laquelle un tiers avait répondu. Atticus voulait bien rendre au débiteur le service de le débarrasser de cette dette; mais il y mettait la condition qu'aucun demandeur compétent ne viendrait plus lui réclamer rien; ce à quoi le procureur ou fondé de pouvoirs d'Acutilius ne voulait pas consentir. — Sur la formule *Amplius non peti*, fréquente chez les jurisconsultes, et employée dans les circonstances où il s'agissait de caution, voy. la lettre 504; *Brutus*, 5; *Pro Roscio Com.* 12.

2. — *Ille noster amicus*. L. Luccéius. V. l. 6, n. 3.

3. — *HS CCIↃↃ CCIↃↃ CCCC*. C'est la même valeur indiquée l. 3, n. 1, ici exprimée par une forme de numération plus prolixe.

4. — *Signis Megaricis*. V. l. 3, n. 1.

5. — *Lentuli navis*. V. ci-dessous, l. 5, n. 1.

LETTRE 5.

1. — *Lentulus naves suas*. Quel est ce Lentulus? Orelli croit que c'est L. Cornélius Lentulus Niger, le flamine de Mars, dont la mort est annoncée l. 109. C'est tout simplement un *navicularius*, ou armateur qui faisait profession de transporter des marchandises sur un vaisseau à lui et qu'il commandait.

2. — *Chilius*. Poète grec, dont il ne nous reste absolument rien. Cicéron indique fort bien par

le mot πάτρια qu'il ne s'agit que des lois, des cérémonies héréditaires dans l'antique famille des Eumolpides, gardiens et prêtres du culte de Cérès; il ne pouvait être question des rites secrets ou mystères de cette déesse, connus seulement des initiés. Il est encore parlé de Chilius l. 16 et 21.

LETTRE 6.

1. — *Ceramico.* Il y avait à Athènes, selon Suidas, deux céramiques, l'un dans la ville, l'autre hors de la ville ou dans le faubourg. Dans le premier on enterrait aux dépens du public les citoyens tués à la guerre et l'on y prononçait leur oraison funèbre; dans l'autre demeuraient les courtisanes. Ce n'est pas sans doute de celui-ci qu'Atticus avait daté sa lettre.

2. — *Sorore tua.* Pomponia, femme de Quintus Cicéron.

3. — *De nostro amico placando.* Il s'appelait Luccéius, fils de Quintus. Il était orateur, selon Asconius (*In tog. cand.* p. 92) et il écrivit des harangues contre Catilina. On verra qu'il était aussi historien (l. 108). Des détails de sa fâcherie avec Atticus, comme aussi de ceux rapportés dans les l. 4, 7 et 8, il ressort qu'Atticus choisi pour arbitre dans quelque démêlé où Luccéius était engagé, s'était prononcé en faveur de la partie adverse. Il était également brouillé avec Salluste (l. 7, n. 1). Mais quoiqu'il eût comme une rancune de prince, grâce aux efforts de Cicéron il finit par se réconcilier avec Atticus, puisqu'on voit par la lettre 109 que les rapports étaient alors rétablis entre eux.

4. — *Palestræ gymnasiique.* V. l. 2, n. 6.

5. — *Hermeraclas.* Ce sont des figures d'Hercule dont la partie inférieure est en forme d'Hermès, c'est-à-dire de cippe quadrilatéral : Ἡρακλῆς τὰ κάτω τοῖς Ἑρμαῖς τοῖς τετραγώνοις εἰκασμένος, dit Pausanias (II, 10, à la fin). On en voit un très joli au Louvre catalogué sous le n° 367 des bronzes antiques, par mon savant confrère et ami M. de Longpérier. Il veut bien m'apprendre que M. Hartmann de Paris en possède un, de bronze aussi, beaucoup plus ancien.

6. — *Typos.* Ces types étaient plus que de simples moulures; c'était des bas-reliefs de stuc (*tectoria*).

7. — *Putealia sigillata.* Ces mardelles ou margelles de puits, improprement rendues ici par couvercles, décorées de bas-reliefs, comme on les retrouve à Pompéi et comme on en voit plusieurs dans les musées, étaient un ornement fort coquet dans une cour intérieure. Le *puteal* le plus célèbre est celui que Libon avait fait placer devant l'Atrium de Minerve. On le voit figurer *avec ses ornements* sur les monnaies d'argent de la famille Scribonia, de laquelle était Libon.

8. — *Tulliola tibi diem dat.* Pour le présent qu'Atticus lui avait promis. V. l. 4, à la fin.

LETTRE 7.

1. *Sallustius.* Il sera souvent parlé de lui dans la suite. Son prénom était Cnéius, et celui d'un frère qu'il avait, Publius (l. 412). Ce n'était pas un affranchi de Cicéron, comme quelques-uns l'ont prétendu, c'était son ami. En tout cas Cicéron témoigne en maintes circonstances de la grande confiance qu'il avait en lui. Après la bataille de Pharsale, Cicéron revenu à Brindes, et ayant un grand désir de se faire pardonner par César d'avoir quitté l'Italie et rejoint Pompée, fut sur le point d'envoyer le jeune Cicéron, son fils, à César, et de charger Salluste qui, lui aussi avait sa grâce à demander (l. 431), de l'emmener avec lui (l. 418, 419). Mais il renonça à ce projet.

2. — *Lucceius.* V. l. 6; n. 3.

3. — *Philadelphus.* Esclave d'Atticus. — *Academiæ nostræ.* A Tusculum. V. l. 1, n. 7.

4. — *Libros tuos.* « Votre bibliothèque », dit la traduction : c'est trop dire, car on pourrait croire qu'il s'agit de la propre bibliothèque d'Atticus. Il n'en était pas à vendre ses livres, ni par nécessité, il était fort riche; ni par indifférence, il aimait les lettres, les cultivait et tenait à en posséder les monuments. Il est donc probable que les livres pour lesquels Cicéron réclame ici un privilège, étaient de ces manuscrits qu'Atticus faisait copier par ses scribes, et même, s'il faut en croire Cornélius Népos (*Vie d'Attic.* 9), par ses valets de pied, *pedisequis.*

LETTRE 8.

1. — *Aviam tuam.* En annonçant dans ces termes à Atticus la mort de sa grand'mère, Cicéron ne peut se défendre de son goût pour la plaisanterie. Qu'est-ce autre chose qu'une plaisanterie que d'attribuer cette mort à la crainte qu'avait cette dame de voir les féeries latines du mont Albain chômer faute de victimes, et cela par l'indifférence des femmes du Latium? On ne meurt pas de ce genre de maladie à 90 ans qui était l'âge de la grand'mère d'Atticus. Mais la remarque de Cicéron ne pouvait choquer Atticus. Partisan de la philosophie d'Épicure, Atticus pensait que la mort n'est point un mal, que par conséquent sa grand'mère était

heureuse, qu'au lieu de pleurer son trépas il fallait s'en réjouir, et que ce n'était pas offenser les mânes de cette vénérable dame, que de rire modérément de ses scrupules superstitieux. — L. Sauféius, chevalier romain (l. 34, n. 3), ami d'Atticus, et philosophe épicurien. — *De nostro amico placando.* Luccéius. V. l. 6, n. 3. — *Sallustium.* V. l. 7, n. 1.

2. — *C. Piso Frugi.* C. Calpurnius Pison Frugi. Ce premier mari de Tullie passe à bon droit pour être le fils de L. Calpurnius Pison Frugi, qui vers 667, se porta accusateur de Gabinius (*In Cæcil.* 20), et fut préteur en 680 (*In Verr.* I, 46). Les monnaies des Pisons s'accordent avec ces données (Mommsen II, p. 407, trad. Blacas). En effet, les monnaies de L. Pison ont dû être frappées en 665 ou 666, et celles de C. Pison qui fut *triumvir monetalis,* conjointement avec son frère Lucius et A. Licinius Nerva (Borghesi I, p. 34), sont la copie de celles de son père, comme cela arrive, quand le père et le fils sont successivement monétaires. — Cicéron a bien raison d'appeler ici sa fille *Tulliola,* car à peine avait-elle douze ans, quand il la donna à Pison. A Rome, les mariages étaient précoces et les divorces fréquents; c'était purement *conjunctio maris ac feminæ,* comme il a plu aux jurisconsultes de le dire. On n'était pas moins pressé d'entrer en possession légitime d'une femme, que de la quitter pour en prendre une autre. L'aimable Tullia eut trois maris : Pison, qui mourut pendant que Cicéron était en exil; Furius Crassipès, lequel quelques-uns, sans en alléguer les meilleures preuves, et surtout sans avoir compris la lettre 393 où il est assez clairement question de la restitution de la dot de Tullie par Crassipès, après leur divorce, disent n'avoir été qu'un prétendant évincé, faute du consentement de Tullie. S'il en était ainsi, il faudrait supposer que Cicéron avait compté la dot avant de donner la fille; ce qui n'est guère admissible. Le troisième fut P. Cornelius Dolabella. Sur celui-ci il n'y a pas de doute non plus que sur son divorce.

LETTRE 9.

1. — *Fratris comitia.* Les comices pour l'édilité à laquelle aspirait Quintus. — 2. — *Acutilianam controversiam.* V. l. 4, n. 1. — 3. — *Peducæus.* V. l. 1, n. 4.

4. — *De C. Macro.* Cicéron était préteur, et en cette qualité il avait présidé au jugement et à la condamnation de C. Licinius Macer, que les peuples de la province d'Asie dont il avait été gouverneur, avaient accusé. Plutarque (*Cic.* 18) raconte que Macer, confiant dans la protection de Crassus, était si assuré d'être absous, qu'il se retira en sa maison, pendant la délibération des juges, et que là il fit en diligence sa barbe, vêtit une belle robe neuve, comme pour mieux fêter le gain de son procès, puis qu'il s'achemina vers la place, mais que là il rencontra Crassus qui lui dit qu'il avait été condamné tout d'une voix; qu'il en fut attéré, s'en retourna chez soi et se mit au lit d'où il ne releva plus. Valère-Maxime IX, 12) dit qu'il s'étrangla avant d'être jugé, pour sauver ses biens à son fils, et qu'à cette nouvelle Cicéron s'abstint de prononcer la sentence. On voit ici ce qu'il faut croire de cette abstention. L'histoire est pleine de ces démentis qu'elle se donne à elle-même et par lesquels elle ne justifie que trop le scepticisme historique.

5. — *Academiæ proprium meæ.* V. l. 1, n. 7. — *De Hermathena.* Figure établie dans les mêmes conditions que les Herméracles. V. l. 6. n. 5.

6. — *Hermes commune omnium.* Mercure était à la fois l'inventeur de la palestre et le dieu de l'éloquence; son image était donc bien placée dans les gymnases.

7. — *In Formiano.* Formies, ville du Latium. Son territoire produisait ces bons vins qu'Horace (*Od.* I, 20) regrettait de ne pouvoir offrir à Mécène, n'ayant dans son cellier que de la piquette du Sabinum. — 8. — *Libros tuos.* V. l. 7, n. 4.

9. — *Supero Crassum divitiis.* M. Licinius Crassus Dives. V. l. 19, n. 5.

LETTRE 10.

1. — *Petitionis.* Cicéron s'y prenait de bonne heure pour poser sa candidature au consulat, car il fallait deux années pleines entre la préture et cette dignité, et il n'en était encore qu'à la première.

2. — *Prensat.* Métaphore tirée des poignées de main que prodiguaient alors les candidats. C'était l'ancienne mode. La nouvelle admettait que, pendant l'étreinte, l'argent se glissât de la main du solliciteur dans celle de l'électeur. Ce qui dut faire conjecturer que les mots *sine fuco ac fallaciis, more majorum* se rapportent plutôt à Galba, auquel cas il faudrait supprimer le point placé après ce nom. Galba était trop modéré et de trop honnêtes manières, comme l'atteste Pédianus (*ap. Grœv. Ad Att.* I, 5), pour déroger à des usages conformes à ses principes, et s'il échoua dans ses avances, c'est par la raison seule qu'en donne Cicéron. Galba était de la famille Sulpicia.

3. — *Cincius.* V. lettre 3, n. 1.

4. — *Antonius.* C. Antoine, oncle du triumvir, et plus tard le collègue de Cicéron dans le consulat.

5. — *Q. Cornificius*, sénateur. Cicéron ne sait s'il faut rire ou gémir de cette candidature, probablement parce que ce personnage n'ayant pas été préteur, il y avait de sa part une outrecuidance déplorable ou risible à aspirer au consulat.

6. — *Cæsonium.* M. Césonius, qui avait été édile avec Cicéron, puis questeur.

7. — *Aquillius.* C. Aquillius Gallus, célèbre jurisconsulte. Il avait été préteur avec Cicéron (*Pro Cluentio*, 53.), qui en parle en quelques-uns de ses écrits.

8. — *Catilina.* Le chef de la conjuration qui porte son nom. Il était accusé de concussions dans son gouvernement d'Afrique, et il attendait son jugement. Or, tout individu prévenu d'un crime, ne pouvait briguer aucune charge qu'il n'eût été jugé d'abord et absous. C'est donc avec une surprise extrême qu'on verra (l. 11) Cicéron, au moment même où il parle du personnage avec ce mépris, penser à le défendre, s'assurer des juges, et espérer, s'il fait absoudre Catilina, de le trouver disposé à s'entendre avec lui sur leur compétition commune. *Quis nescit*, remarque l'honnête Casaubon, *Ciceronem in patrocinii suis non veritati semper, sed gratiis sæpe litasse, et sibi prospexisse?*

9. — *Aufidius* (*T.*) On croit que c'est celui qui, de simple receveur des revenus publics en Asie, devint propréteur de la province (*Pro Flacc.* 19), charge par laquelle on récompensa sa rare intégrité.

10. — *Palicanus.* M. Lollius Palicanus s'était signalé par son esprit factieux pendant son tribunat (en 682) et montré bas flatteur du peuple. Il avait alors la prétention de se faire élire consul et il revint à la charge quatre ans après. Il eût peut-être réussi, car le peuple le soutenait vivement, si le consul Pison, sommé de dire s'il proclamerait Palicanus, au cas où il serait élu, n'eût répondu : « Jamais ! » Une réponse aussi ferme, dit Valère Maxime, III, 8, enleva le consulat à Palicanus, avant qu'il l'eût obtenu.

11. — *Cæsar... Thermus.* L. Julius César, parent du dictateur, mais d'une branche plus illustrée — Q. Minucius Thermus, passé par adoption dans la famille Marcia, et appelé depuis C. Marcius Figulus. C'est le même désigné à la fois avec son ancien nom et son nouveau prénom par Dion, en tête de son XVIIe livre. V. plus bas, n. 14.

12. — *Silanus.* D. Junius Silanus. Il fut consul en 691, avec L. Licinius Muréna.

13. — *Curius.* Q. Curius, sénateur, un des complices de Catilina. Il avait tous les vices qu'il faut pour tremper dans de pareilles entreprises, mais il manquait de l'énergie nécessaire pour y persévérer. Il dénonça le premier la conjuration, à l'instigation de Fulvie qui la révéla ensuite à Cicéron. V. Salluste, *Catil.* 23 et 26.

14. — *Thermum... cum Cæsare.* Ils furent en effet nommés tous deux consuls comme le souhaitait Cicéron (V. l. 11, n. 1), Thermus, sous son nom d'adoption.

15. — *Curator viæ Flaminiæ.* L'entretien des routes de la république avait lieu par commission des cónsuls, et ceux qu'ils chargeaient de cette commission, cherchaient naturellement à s'en servir dans l'intérêt de leur ambition. Thermus était dans ce cas. Non seulement, en mettant tous ses soins à bien entretenir les chemins, il se conciliait la faveur des gens à qui ils étaient le plus utiles, comme les marchands, les agriculteurs, etc., mais en raccommodant ici tel chemin, en en ouvrant là tel autre, il se rendait agréable aux riverains, et travaillait ainsi, comme nous le disons et le faisons encore aujourd'hui, la matière électorale. Cicéron avait donc raison de craindre un pareil concurrent.

16. — *Legati.* C'est-à-dire avec une légation libre. V. lettre 30, n. 5.

17. — *Ad Pisonem.* C. Calpurnius Pison, consul en 687, avec M. Acilius Glabrion, et actuellement proconsul de la Gaule narbonnaise. Cicéron pensait à se faire donner une mission ou *légation libre* auprès de lui, afin de voir en passant les électeurs de la Gaule cispadane, et de solliciter leurs votes; car tous les habitants de cette province avaient droit de suffrage à Rome, tandis que dans les villes des provinces où n'existait que le *jus Latii*, ce même droit de suffrage n'appartenait qu'à ceux qui y avaient exercé les premières magistratures.

18. — *Voluntates nobilium.* Cicéron étant un *homme nouveau* craignait naturellement l'opposition de la noblesse.

19. — *Pompei.* Cn. Pompée, surnommé *Magnus* par Sylla, après ses succès en Sicile et en Afrique. Il faisait alors la guerre à Mithridate, et l'on sait que le commandement lui en avait été confié à la demande très instante de Cicéron, ainsi que l'atteste son discours *Pro lege Manilia.* L'avocat avait donc droit de compter sur l'appui des amis de son client; car pour Pompée, il lui était impossible de quitter son armée pour venir en personne appuyer Cicéron. Aussi est-ce pour badiner que Cicéron dit qu'il l'en dispense.

20. — *Cæcilius.* Q. Cécilius, chevalier romain,

ami de Lucullus. Il était fort riche, quelque peu usurier et d'humeur très difficile; mais Atticus, son neveu, sut si bien le ménager et lui plaire qu'il s'en fit aimer, adopter et qu'il en hérita de dix millions de sesterces (2,000,000 francs). Tel fut, dit ingénûment Cornélius Népos, le fruit de sa piété (*Vie d'Atticus*, 5). Une pareille piété chez les Romains, n'était pas rare; elle était presque une profession, et s'exerçait surtout à l'égard des célibataires ou des veufs sans postérité et opulents.

21. *V. Vario... A. Caninio Satrio*. Comment, ne portant pas le même nom, étaient-ils frères? Étaient-ce des cousins germains, degré de parenté qui permettait, comme on l'a vu ci-devant (l. 1, n. 1.) de s'entr'appeler frères? Étaient-ce de frères utérins, ou l'un des deux était-il entré dans une autre famille par adoption? En tous cas, ils étaient gens de finances ou gens d'affaires, et Cécilius, Lucullus et d'autres créanciers considérables semblent avoir été dupes et victimes de leurs opérations.

22. — *Lucullus et P. Scipio et... L. Pontius*. M. Lucullus, père de L. Lucullus Ponticus (V. l. 23, n. 5); P. Scipion dont Pompée épousa la fille, qui fut adopté par Q. Métellus Pius, fils du Numidique et qui prit les noms de Q. Cécilius Métellus Pius Scipion; L. Pontius, surnommé Aquila, qui fut aussi depuis lieutenant de Cicéron en Cilicie, et fut un des meurtriers de César.

23. — *L. Domitius*. Lucius Domitius Enobarbus, mari de Porcia, sœur de M. Caton, et ami dévoué de Cicéron.

24. — Ἐπεὶ οὐχ', etc., *Iliade*, XXII, v. 159. Achille poursuit Hector qui fuit, et sa course est d'autant plus précipitée que le prix n'en était pas une de ces récompenses vulgaires décernées aux athlètes vainqueurs, mais la vie même d'Hector.

LETTRE 11.

1. — *L. J. Cæsare... C. Marcio Figulo* (V. l. 10, n. 11 et 14). Il semble que par *consulibus*, Cicéron veuille dire qu'ils étaient consuls actuellement; mais tous les commentateurs, excepté Saint-Réal, s'accordent à dire qu'ils n'étaient que consuls *désignés* et ils en apportent des preuves assez concluantes. Les consuls en exercice, quand la femme de Cicéron accoucha, étaient L. Aurelius Cotta, et L. Manlius Torquatus.

2. — *Catilinam... defendere cogitamus*. V. la l. précéd., n. 8. Ajoutons ici que Catilina fut absous, mais qu'il n'est pas démontré que Cicéron, quoi qu'il en dise, ait plaidé pour lui. Un des derniers biographes de Cicéron, M. Anthony Trollope, le nie formellement. (*Life of Cicero*, t. 1, p. 118.)

LETTRE 12.

1. — S. T. E., etc. Ce qui veut dire : *si tu exercitusque valetis bene est, ego valeo*. Cette formule est donnée en toutes lettres au commencement de la l. 14.

2. — *Quas publice misisti*. Nous appellerions ces lettres un bulletin; elles informaient le sénat de l'issue prochaine de la guerre contre Mithridate, et de la paix qui en serait la suite.

3. — *Veteres hostes, novos amicos*. On n'est pas certain des personnes ainsi désignées. On croit avec assez de fondement que les principaux de ces anciens ennemis étaient M. Crassus et L. Lucullus à qui la gloire et la puissance de Pompée étaient insupportables, et qui ne se réconcilièrent avec lui qu'à la surface, ou rancune tenante.

4. — *Africanus*. Le second Africain, ou Scipion Émilien, le destructeur de Carthage et de Numance.

5. — *Lælium*. L. Lélius, le principal interlocuteur du traité *de l'Amitié*, et un de ceux du traité de *la République*.

LETTRE 13.

1. — V. la notice sur Q. Métellus Celer, t. V, de notre édition, p. 695. — *Ob dictum*. Cicéron, dans la lettre qui suit, indique le *mot* du tribun Métellus, consul plus tard en 697, qui justifiait ses attaques contre ce frère de Métellus Céler. On trouvera aussi dans la même lettre la réponse de Cicéron à tous les griefs qui lui sont reprochés dans celle-ci, et que cette même réponse fera comprendre suffisamment. Métellus Céler qualifié ici de proconsul, l'était en effet de la Gaule citérieure dont il avait obtenu le gouvernement après sa préture.

LETTRE 14.

1. — *Propinquos tuos*. Et plus loin *Propinquis tuis*. Cicéron veut dire le frère de Q. Métellus Céler, (l. 13, n. 1) ou Métellus Népos, ce tribun qui lui ferma la bouche au moment où il se préparait à haranguer le peuple pour lui rendre compte, suivant l'usage, de sa conduite pendant son consulat. Il y a certainement une nuance de mépris dans cette affectation de désigner deux fois sous une forme anonyme et collective ce frère qui lui

avait fait une si grande injure, et l'avait assimilé en quelque sorte, lui, le sauveur de la république, aux scélérats qui avaient voulu la détruire.

2. — *De mea laude... reticeres.* Cicéron n'avait-il pas raison d'être blessé de n'avoir pas même reçu un compliment de Métellus Céler, pour ce grand acte de salut public auquel celui-ci avait lui-même participé? Car Métellus, qui était alors préteur, avait été envoyé par Cicéron dans la Gaule et dans le Picénum, pour y faire des levées et protéger cette partie de l'Italie contre les entreprises des conjurés.

3. — *Me tua causa prætermisisse provinciam.* Cette province était la Macédoine que Cicéron avait échangée avec C. Antoine contre la Gaule; mais comme il n'y avait renoncé que pour rester à Rome, afin d'y étouffer les restes de l'incendie qu'y avait allumé Catilina, et que d'ailleurs il ne pouvait céder sa province à un préteur, il s'était arrangé avec C. Antoine, son collègue, de façon à ce que, dans le tirage au sort des provinces prétoriennes, la Gaule échût à Métellus. *Il s'était arrangé;* cela veut dire que les dés étaient pipés.

4. — *Claudia.* Ou Clodia, sœur du fameux P. Clodius, trib. du peuple et ennemi de Cicéron. Ce galant homme la viola, dit-on. Soit que cet acte infâme l'eût affolée, soit qu'elle n'en eût pas besoin pour se livrer au libertinage, elle en vint à cet égard à de tels excès « qu'on la surnommoit publiquement *Quadrantaria*, parce qu'un de ses amoureux luy envoya une bourse pleine de quadrins (quart de l'as), qui sont petites monnoyes de billon, au lieu d'argent. » (Plutarq. *Cic.* 48.) De tout temps, les femmes de ce genre ont trouvé des épouseurs, et souvent des plus distingués par le rang, la naissance, ou la fortune. Claudia eut cette chance et devint la femme de Métellus Céler. On dit qu'elle l'empoisonna. Célius Rufus, celui qui fut défendu par Cicéron, et qui avait l'esprit aussi prompt que les mœurs détestables, l'appelait *Quadrantaria Clytemnestra* (Quintil. VIII, 6).

5. — *Mucia.* Femme de Pompée qui la répudia, après en avoir eu deux enfants. V. Suétone *Cæs.*, 5. Elle épousa ensuite M. Émilius Scaurus (Asconius, *in Scaur.* p. 19).

6. — *Pridie Kal. Januarias.* Le 31 décembre, dernier jour du consulat de Cicéron.

7. — *Sedens iis assensi.* Attaqué au sénat pour ses lois séditieuses contre le droit d'opposition des tribuns ses collègues, Métellus Népos y trouva quelques défenseurs. Cicéron vota comme ces derniers et motiva plus ou moins longuement son vote : ce qu'il fait entendre par le mot *sedens.* Cependant Népos fut suspendu de ses fonctions (Suét. *Cæs.* 16).

LETTRE 15.

1. — A P. Sestius proquesteur. V. sa notice t. V, p. 697. Il était proquesteur de la Macédoine qu'il gouvernait en l'absence de C. Antoine, proconsul.

2. — *Cornelia.* Fille de Cornélius Scipion, et femme de Sestius. — 3. — *Q. Cornelius.* Parent de Sestius. —4. — *Q. Fufius.* Fufius Calénus, tribun du peuple en 693, préteur en 695 et consul en 707. On voit par les *Philippiques,* qu'il fit dans le sénat une opposition acharnée à Cicéron, et combattit toutes les mesures proposées par celui-ci contre Antoine. C'est vainement que l'orateur en appelait à sa raison, et le reprenait avec toutes sortes d'égards, il n'obtint rien de lui, mais il eut la satisfaction de voir toutes ses propres propositions adoptées, en dépit des chicanes de cet entêté. Fufius était beau-père de Pansa qui fut depuis consul avec Hirtius.

5. — *De Crasso domum.* Cette maison était sur le mont Palatin. Elle avait été bâtie par Livius Drusus; elle passa de M. Crassus Dives (l. 19, n. 5) à Cicéron, puis à Censorinus, et elle appartenait sous Tibère à Statilius Sisenna (Vell. Pater. II, 14). Cicéron l'avait payée trois millions cinq cents mille sesterces, ou 700,000 francs.

6. — *Ut cupiam conjurare.* Allusion plaisante à la principale cause de la conjuration de Catilina, et au but où il tendait, ainsi que ses amis, tous résolus à envahir le bien d'autrui pour payer leurs dettes.

7. — *Semissibus.* Le *semissis* était l'intérêt d'un capital à 6 0/0. Mais comme il s'agit ici d'usuriers (*feneratores*), il est à croire qu'au lieu de prêter leur argent, pour l'intérêt en être payé chaque mois, selon l'usage des Romains, les honnêtes gens le prêtaient à la semaine, ou même, comme nous dirions aujourd'hui, à la petite semaine. Il est probable aussi que le nom de *semissis* était donné à ceux-mêmes qui exerçaient cette usure, et c'est dans ce sens que le traducteur l'a entendu. Voyez dans Grévius (*Ad Fam.* I, p. 213, des notes) le commentaire de Manuce sur cette expression.

8. — *Antonius.* C. Antoine, ancien collègue de Cicéron au consulat et alors gouverneur de la Macédoine, d'où il fut rappelé pour ses rapines. Toutefois, Cicéron avait si bien réussi à émouvoir, comme il dit, le sénat, qu'Antoine garda sa province jusque sous le consulat de J. César et de Bibulus, et même quelques mois après leur

élection, comme l'atteste l'*Epitome* de Tite-Live, CIII.

LETTRE 16.

1. — Τεῦκρις. On a cru généralement que C. Antoine, l'ancien collègue de Cicéron au consulat, était ainsi désigné; Orelli croit qu'il s'agit plutôt de quelque femme, amie particulière d'Antoine, qui avait promis de compter à Cicéron de l'argent de la part d'Antoine, et qui était lente à remplir sa promesse.

2. — *Cornelius*. Le Q. Cornélius de la lettre précédente, n. 3. Il négociait à la fois auprès de quelque prêteur pour l'emprunt dont Cicéron avait besoin afin de payer sa maison, et auprès de Terentia, pour qu'elle engageât son mari à défendre C. Antoine dans le sénat : ce à quoi, ainsi qu'on l'a vu dans la lettre précédente, avait consenti Cicéron.

3. — *Considium*. Q. Considius, *fenerator*, fils ou parent du Considius, publicain dont parle Val. Maxime, IX, 1. — *Selicium*. Q. Sélicius, autre *fenerator*, ami de P. Lentulus Spinther qui fut, après Cicéron, proconsul de Cilicie. — *Axium*. Q. Axius, personnage qui faisait le même métier que les deux autres. Manuce le distingue de celui à qui Cicéron écrivit plusieurs lettres qui sont perdues; mais il est évident, d'après Varron, *De R. R.* III, 2, que c'est le même, ami à la fois de Varron et de Cicéron. Tiron lui écrivit comme à l'ami de son patron (Aul. Gell. VII, 3), et Suétone, *Cæs.* 9, produit une lettre de Cicéron à lui. On voit sur un denier de sa famille (Cohen, pl. VII, *Axsia*, nos 1, 2) Diane dans un bige attelé, non pas de cerfs, ainsi qu'on l'avait cru, mais d'*axis*, espèce de cerfs originaires de l'Inde, par allusion au nom de la famille *Axia*. C'est M. Ad. de Longpérier qui a fait cette remarque. V. *Mémoires de la Société des antiq. de Fr.*, t. XXI, p. 357. Les médailles romaines offrent de nombreux exemples de cette sorte d'armes parlantes, comme on dirait aujourd'hui.

4. — *Centesimis nummum*. « On sait assez, dit l'abbé Mongault, que chez les Romains aussi bien que chez les Grecs, l'intérêt se payait tous les mois, avec cette différence que chez les Romains c'était aux ides, c'est-à-dire vers le milieu du mois, et chez les Grecs à la fin. L'intérêt d'un pour cent par mois était exorbitant : cependant, comme le commerce en argent était devenu plus commun que dans les premiers temps de la république, on verra dans la suite (l. 255, 257, 261) qu'on passait cet intérêt en justice. » *Centesimæ*. C'était l'intérêt à douze pour cent. Cicéron parle ailleurs d'un intérêt à quarante-huit pour cent, *centesimæ quaternæ*.

5. — Ταυτόματον ἡμῶν, *supp.* καλλιον δουλεύεται. Vers de Ménandre passé en proverbe, ce qui signifie que souvent la fortune sert mieux que la prudence.

6. — *Nec... honeste possim hominem defendere*. De peur de déplaire à Pompée qui demandait qu'on donnât un successeur à Antoine. Cicéron défendit pourtant celui-ci, et fit retarder du moins (l. 15, n. 8) sa révocation. Il avait d'ailleurs un compte à régler avec lui, et si Antoine perdait alors sa province, Cicéron aurait probablement aussi perdu son argent.

7. — *Clientem tuum*. Tout esclave, lorsqu'il était affranchi, avait le droit de se choisir un patron, à l'égard duquel il était *cliens*. Toutefois son patron naturel conservait quelques droits sur lui.

8. *Chilius*. Le poète. V. l. 5, n. 2.

9. — *In pecuniis partem mihi quære*. Autre motif qui devait empêcher Cicéron de prendre la défense d'Antoine. Il paraît qu'Hilarus, son affranchi, s'était vanté d'avoir été chargé par son patron de surveiller C. Antoine, et de s'assurer des moyens employés par celui-ci pour payer Cicéron, conformément au traité secret passé, disait-on, entre eux, lorsque Cicéron céda son gouvernement de Macédoine à Antoine. Or, défendre Antoine, n'était-ce pas donner créance à cette calomnie? Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de louche en toute cette affaire, et les lettres qui suivent n'aident guère à le dissiper.

10. — *Cn. Plancium*. Il était alors tribun des soldats dans la Macédoine. Il y était questeur lorsqu'il vint jusqu'à Dyrrachium au-devant de Cicéron qui fuyait Rome et les violences de Clodius, et il le conduisit dans sa résidence de Thessalonique, malgré les menaces de mort contre quiconque lui donnerait asile. C'est pour ce Plancius que Cicéron prononça le discours qui nous est resté. Il fut depuis tribun du peuple.

11. — *Divortium Muciæ*. Pompée, lorsqu'il revint en Italie, après avoir terminé la guerre contre Mithridate, fit savoir à Mucia, son épouse (l. 14 n. 5) et fille de Q. Mucius Scévola, qu'il la répudiait, parce qu'elle avait eu des relations adultères avec J. César. Suétone (*Cæs.* 50) rapporte que Pompée, pendant la guerre civile, appelait César Égisthe, parce qu'après lui avoir débauché sa femme, il en voulait encore à sa vie.

12. — *P. Clodius*. L'histoire de cette aventure de Clodius est trop connue pour qu'on ajoute rien ici à ce qu'en dit Cicéron. Par un sentiment

qui lui fait honneur, Cicéron s'en montre attristé et même révolté. Mais il est bref, n'en étant pas alors avec Clodius aux termes où il fut depuis, et n'ayant pas encore à se plaindre personnellement du héros de cette aventure. Car on reconnaît qu'il s'agit ici de ce Clodius si fameux depuis par sa haine contre Cicéron. « Il voulait, dit plaisamment l'abbé Mongault, étant d'intelligence avec la maîtresse de la maison, venger Pompée et tous les autres maris qui avaient le même sujet de se plaindre de César. Cette honnête dame qui sacrifiait un homme de ce mérite et si aimé de toutes les autres femmes, à un jeune étourdi, était de la même maison que Pompée. »

13. — *Sositheus*. Le chagrin que la mort de cet esclave cause à son maître nous toucherait davantage, si nous n'étions révoltés de la façon méprisante et cruelle dont Cicéron s'en excuse.

14. — *Kal. Januar.* 1er janvier.

LETTRE 17.

A C. Antoine. Antoine était toujours proconsul de la Macédoine, grâce à Cicéron qui avait porté le sénat à le maintenir dans cette charge, en attendant qu'on le jugeât sur l'accusation de rapine dont il était l'objet. Ce nouveau service n'était-il pas pour quelque chose dans le refroidissement qu'Antoine montrait à Cicéron, soit qu'Antoine crût avoir été mal défendu, soit qu'il fût de ces hommes que les services humilient plus que les injures ne les offensent?

1. — *T. Pomponius*. Atticus lui-même.

2. — *Ea quæ ad me delata sunt*. Allusion soit aux propos tenus sur les réserves intéressées que Cicéron aurait faites, en cédant à Antoine le gouvernement de la Macédoine (V. la l. précéd. n° 9), soit aux railleries d'Antoine sur l'abus qu'on reprochait à Cicéron de faire du mot *comperisse*, en se vantant d'avoir fait toutes sortes de découvertes outre celle de la conjuration. On verra plus loin (l. 19) Clodius répéter les mêmes railleries.

LETTRE 18.

1. — *Tribus tabernis*. Sur la voie Appia. Cet endroit a conservé son ancien nom, *le Tre Taberne*. — 2. — *Canusium*. Ville de l'Apulie.

3. — *Phaselo*. Bâtiment léger. Les uns croient qu'il tirait son nom de Phasélis, ville de Pamphylie, et qui était un nid de pirates; les autres de *faselus*, φάσηλος, sorte de haricot à la cosse duquel il ressemblait. On en attribue l'invention aux Égyptiens. Il était fait en papyrus, en osier, et même en terre cuite : *fictilibus... dare vela phaselis*, dit Juvénal, XV, v. 127. Il y en avait de longueurs diverses. Les plus longs, comme celui que montait Atticus, étaient employés dans les voyages de long cours, et même à la guerre.

4. — *Nisi eam pellectione relevarit*. Indiscrétion qui n'était pas rare alors et qui est dénoncée ici avec autant d'esprit que de grâce. Il y a une grosse faute d'impression dans la traduction de ce passage : *s'alléger* pour *l'alléger*.

5. — *Statim esse ad Sicyonem oppugnandum*. Les Sicyoniens devaient de l'argent à Atticus, et il était parti d'Athènes pour aller le leur rappeler, encore qu'ils n'eussent garde de l'oublier. Cicéron joue agréablement sur cette expédition par une métaphore tirée des usages de la guerre, qui étaient que les généraux ne se missent en route qu'après avoir immolé des victimes. L'Amalthée d'Atticus était, comme l'Académie de Cicéron une bibliothèque qu'il avait dans une de ses propriétés en Épire, où il avait rassemblé tout ce dont un ami des arts et de l'étude, comme il l'était, aime à s'entourer.

6. — *Primum me non esse rogatum*. C'était le consul actuel, M. Pupius Pison, qui avait fait cette malice à Cicéron, par considération peut-être pour C. Pison, son parent. Comme consulaire, Cicéron avait le droit d'être appelé le premier à dire son avis. On voit qu'il en prend son parti en se tenant dispensé désormais d'avoir des égards pour un homme qui lui en avait manqué à ce point.

7. — *Pacificatorem Allobrogum*. C. Pison (l. 10, n. 17). Cicéron lui donne ce titre pompeux sans doute par raillerie, Pison n'ayant eu à réprimer que quelques légers mouvements séditieux dans sa province de Gaule. Les Allobroges comprenaient ce qu'on appelle à présent la Savoie et le Dauphiné.

8. — *Catulus*. Q. Lutatius Catulus, consul en 675, puis censeur et prince du sénat, était fils du vainqueur des Cimbres que Marius proscrivit et qu'il força de se donner la mort.

9. — *Hortensius*. L'orateur et le rival de Cicéron.

10. — *Sejunctus ab optimatibus*. Pupius Pison (V. ci-dessus, n. 6) était de la famille Calpurnia qui était plébéienne, et non patricienne, comme le dit l'abbé Mongault, sans que V. Leclerc ait relevé cette erreur (V. l. 23, n. 4, tout à la fin), et il avait été adopté par un plébéien nommé Pupius. V. *Pro domo*, 13.

11. — *Collega ejus*. M. Valerius Messala. V. plus loin, n. 26. — 12. — *Q. Cornificius*. V. l. 10, n. 5.

[illegible]

16. [illegible] *Cato* [illegible]

17. *Tous ceux* [illegible] *Pompée*, qui était arrivé [illegible] Le [illegible] *Pro lege Manilia*. Mais [illegible] est un peu vrai. [illegible] qui [illegible] communément à Cicéron. Quand il fait [illegible] pour le panégyrique et la critique d'un personnage, celle-ci inspire toujours plus de confiance que celui-là et le mérite aussi davantage.

18. *Aperte laudat, occulte, sed ita, ut perspicuum sit, invidet.* Pompée, comme on dit, ne savait pas cacher son jeu; il était trop vain, et bien dissimuler est un sacrifice qui coûte trop à la vanité.

19. *Provincias praetores nondum sortiti.* Les préteurs, par conséquent de l'année précédente, lesquels ne tiraient au sort les provinces qu'en sortant de charge. Parmi ces derniers était Q. Cicéron à qui échut l'Asie, comme on le verra, I, 20.

20. *Oratione mea.* Bosius croit qu'il s'agit [illegible] Sylla [illegible] argent de Sylla, que s'il achetait [illegible] maison. [illegible] même, et comme on [illegible] en plein sénat, il dit en riant : « Hommes si scrupuleux, ignorez-vous donc qu'un père de famille prudent et avisé, quand il veut acheter quelque chose, nie qu'il ait cette intention, pour ne pas éveiller ses concurrents, et faire hausser les enchères ? » C'est Aulu-Gelle (XII, 12) qui conte cette anecdote.

23. — *VI Kal. Febr.* 27 février.

26. — *M. Messala et M. Pisone, coss.* Il est question, dans les lettres de Cicéron, de trois Messala. Le premier, qui est celui-ci, consul en cette année 693; le second, consul en 701, et le troisième, consul en 723, environ douze ans après la mort de Cicéron. On a peine à distinguer entre eux les deux premiers, tant les commentateurs ont confondu leurs actes, attribuant au premier ce qui appartenait au second, et ré-

ciproquement. On aurait eu une peine infinie à dissiper cette confusion sans le secours de Borghesi. Ce savant si fin et si sage a fait une admirable dissertation sur les membres de cette famille, et on a profité ici de son travail comme aussi toutes les fois que l'occasion s'en est présentée (V. Borghesi, I, p. 402 et s., *Osservaz.* X). Le premier consul dont il est ici question, s'appelait, selon Asconius, dans l'argument du discours *pro Scauro*, M. Valérius Messala Niger. Au rapport de Valère Maxime (IX, 14), de Pline (VII, 10) et de Solin, ch. V, il reçut après sa censure le surnom de Ménogènes à cause de sa ressemblance avec un histrion qui s'appelait ainsi. Il s'appliqua à l'éloquence à peu près dans le même temps que Cicéron; mais il était plus jeune que lui (*Brut.* 70). Il fut un des défenseurs de Scaurus. On voit ici qu'il n'inspirait, étant consul, aucune confiance à Cicéron, et qu'il en est même fort mal traité; mais on voit aussi dans la lettre suivante que la plus éclatante réparation lui est faite par l'orateur qui s'était trop hâté de prononcer, et qui ne s'attendait pas à être amené à se contredire si radicalement. Élu censeur en 699 avec P. Sersilius Isauricus, Messala ne put, grâce à l'opposition des tribuns du peuple, faire le cens cette année-là (l. 119, au commencement). Il mourut relativement jeune, car Cicéron (*Brut.* 70) le compte parmi ceux qui moururent avant la guerre civile (705). V. l. 119, n. 4.

LETTRE 19.

1. — *Prima concio.* La première harangue de Pompée depuis son retour de la guerre contre Mithridate. Elle fut prononcée devant le peuple, comme l'indique le mot *concio* appliqué exclusivement aux discours de ce genre.

2. — *Scripsi ad te antea.* Nous n'avons pas cette lettre. — 3. — Fufius. V. l. 15, n. 4.

4. — *Circo Flaminio.* L'assemblée se tenait au cirque de Flaminius, parce qu'il était hors de la ville, comme l'a bien remarqué Bartol. Marliani (*Topographia antiq. Romæ*, VI, 3, p. 229, Lyon, 1534, in-12), et que Pompée, n'ayant pas encore triomphé de ses victoires sur Mithridate, ne pouvait, suivant l'usage, rentrer dans Rome avant cette cérémonie. — L'édition de Marliani, que je viens de citer, est curieuse, en ce que Rabelais en fut l'éditeur, et qu'elle est précédée d'une dédicace au cardinal Jean Dubellay, où la flatterie est hors de toute proportion. Rabelais s'entendait mieux à railler qu'à louer, et si cette piece fait honneur à sa reconnaissance, elle est un monument de la plus insipide rhétorique. Je ne sache pas qu'aucun de ceux qui ont écrit sur Rabelais ait connu cette dédicace.

5. — *Judices.* Les juges de Clodius. Ordinairement les juges étaient tirés au sort, mais le sénat avait arrêté que, cette fois-ci, ils seraient nommés par le préteur. — *Crassus, posteaquam vidit.* Il s'agit de M. Licinius Crassus, fils de P. Licinius Crassus Lusitanicus. Il avait été consul en 688 avec Q. Lutatius Catulus, avait abdiqué, et fut renommé pour la seconde fois en 698 avec Pompée.

6. — *Nosti illas* ληκύθους. Cicéron continue sa métaphore. Après le fer, la flamme, il cite les couleurs ou plutôt les lécythes, sorte de vases où on les mettait ainsi que les huiles, les fards, les pommades, et qui se prenaient aussi métaphoriquement pour ces objets mêmes. Pline le jeune (I, *ep.* 2) dit : *Non tamen Marci nostri* ληκύθους *fugimus*, et c'est Cicéron lui-même qu'il désigne ici par son prénom de Marcus.

7. — *Meis omnibus litteris in Pompeiana laude perstrictus.* Cicéron devait ajouter : « et dans mes discours. » Ainsi dans celui *Pro lege Manilia*, il attribue à Pompée ce qui appartient à Crassus : « Témoin l'Italie, s'écrie-t-il, qui désolée par l'horrible guerre des esclaves, souhaitait que Pompée, alors absent, vînt la secourir. Et en effet, cette guerre, déjà près de son déclin, tomba tout à fait et s'éteignit, dès qu'il fut arrivé. » Or, il l'était à peine que Crassus avait vaincu Spartacus, victoire qui lui valut l'ovation. Il y a un passage analogue dans *Pro Sextio*, 31. Crassus oubliait ou plutôt feignait d'oublier tout cela; mais il faisait la conquête de Cicéron!

8. — *Barbatuli.* On appelait ainsi communément les jeunes gens de 18 à 21 ans, avant que la coutume de se raser eût été adoptée, et par extension, comme sans doute dans le cas présent, les jeunes débauchés.

9. — *Filiola.* Cette *fille* de Curion n'était autre que le fils très débauché de C. Curion qui fut consul avec Cn. Octavius; mais il était alors *filiola* pour M. Antoine, par le genre d'intimité qu'il avait avec lui et qui n'était un secret pour personne. Il s'était attaché à Cicéron pour se former à l'éloquence; il y réussit, mais, comme dit Velléius Paterculus II, 48, il ne devint *facundus* que pour faire le mal.

10. — *Pontes.* Ces ponts, très étroits parce qu'il n'y passait que peu de personnes à la fois, une seule peut-être, étaient plutôt des estrades élevées de quelques marches, sur lesquelles on montait d'un côté pour déposer son bulletin de vote dans une urne ou caisse placée sur un piédestal, après quoi on descendait de l'autre. Les votants recevaient, au moment du vote, deux bulletins des

mains du *rogator*, et ils jetaient dans l'urne celui qu'ils voulaient. Comme on votait par tribu, il y avait dans les *Septa* (V. l. 155, n. 48) où l'on votait, des cordes tendues parallèles qui les séparaient les uns des autres. Un banc dominait l'assemblée destiné aux tribuns du peuple. Un denier (Cohen, *Mon. cons. Silia*, pl. XXXVIII, n. 1, 2, 3) attribué généralement par les numismatistes à Silius Nerva, mais que M. Mommsen restitue à la famille Licinia, représente cette scène. On y voit trois hommes revêtus de la toge dans l'enceinte des comices : l'un, sur les marches de l'estrade, reçoit ses bulletins du *rogator*, pendant qu'un autre, déjà monté, dépose le sien dans l'urne. Derrière ces hommes sont deux lignes parallèles (les cordes), et l'on aperçoit au-dessus le pied ou la partie inférieure d'un siège qui est sans doute le banc des tribuns. V. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. II, p. 351.

11. — *Ut antiquaret*, et plus bas *Uti rogas*. Deux formules dont la première voulait dire qu'on rejetait, et la seconde qu'on approuvait. Elles s'écrivaient en sigles A. et VR.

12. — *Favonii*. M. Favonius, le sénateur dont on se moquait tant à Rome, et Cicéron tout le premier, à cause de sa manie d'imiter Caton, apparemment jusque dans ses attitudes; ce qui l'avait fait appeler le singe de Caton. On le retrouvera, mais presque toujours traité par Cicéron avec peu de courtoisie.

13. — *Curion*. Non pas le Curion *filiola*, mais son père, *C. Scribonius Curion* (n. 9). Il fut de ceux qui votèrent pour que le décret du sénat touchant les juges de Clodius fût révoqué. *Piso autem consul* (V. l. 18, n. 6).

14. — *Me comperisse omnia*. C'est précisément ce que C. Antoine disait par raillerie de Cicéron (V. l. 17, n. 2). Le mot semblait alors comme passé en proverbe, et Cicéron n'y avait que trop aidé.

15. — *Cornuto pseudocatone*. C. Cécilius Cornutus, imitateur de Caton, à la manière sans doute de Favonius. Nommé préteur quatre ans après son tribunat, il usa de tout son pouvoir pour faire rappeler Cicéron de l'exil; ce dont Cicéron le remercia, ainsi que d'autres de ses collègues, dans le discours *Post red. in Sen.* c. 9. Après sa préture, il obtint le gouvernement de la Bithynie, alors vacant, mais où il avait eu pour prédécesseur immédiat, en 697, C. Memmius. Borghesi (I, p. 465, *Osserv.* I) examine une médaille d'un préteur inconnu, donnée par Morell (*in gent. Cæcilia, tab.* I, *litt.* B), et conclut que ce préteur inconnu était notre Cornutus, et que cette médaille avait été frappée en 698, c'est-à-dire l'année même de sa préture.

16. — *Teucris promissa patravit*. V. l. 16, n. 1. — 17. — *Argiletum*. Quartier de Rome, voisin du mont Palatin.

18. — *Dodrantem*. Chez les Romains, les mesures se rapportaient à l'*as*, et comme l'*as* était de douze onces et que le *dodrans* en faisait neuf, on employait ce mot de *dodrans* aussi bien pour exprimer les trois quarts d'une somme, que les trois quarts d'une maison ou d'un bien quelconque.

19. — HS DCCXXV. 725,000 sesterces ou 145,000 francs. — 20. — *Lucceius*. V. l. 5, 6, 7. — 21. — *Idib. Febr.* Le 13 février.

LETTRE 20.

1. — *Asiam Quinto*. L'Asie Mineure. V. l. 18, n. 19.

2. — Φιλέλληνες. Atticus vivait en Grèce; Cicéron y avait passé plusieurs années, et y avait étudié sous les plus habiles maîtres. Pour lui, la Grèce était en Asie, puisque les Asiatiques parlaient grec, et que dans sa lettre à son frère Quintus et ailleurs, il appelle souvent les Grecs *homines Asiaticos*.

3. — *Curaque et effice*. Cicéron se flattait qu'Atticus serait le lieutenant de son frère; il n'en fut rien cependant, comme on le voit assez clairement à certains passages de la lettre 22, et dans la *Vie d'Atticus* par Cornélius Népos, ch. 6.

4. — Παντοίης, etc. Paroles d'Achille à Hector, quand il s'apprête à combattre contre lui. *Iliad.* XXII, v. 268.

LETTRE 21.

1. — Ὁμηρικῶς. Homère use souvent en effet de ce procédé que les grammairiens appellent *hystérologie*, et dont Cicéron donne ici une explication fort claire.

2. — *In Pisonem*. — Le consul. V. l. 18, n. 6. — *Fufius trib. pleb.* V. l. 15, n. 4. — *Accusator tanquam censor bonus*. L. Cornélius Lentulus Crus, selon Orelli.

3. — *Ludo talario*. Maison où l'on jouait aux dés, et sans doute aussi à d'autres jeux de hasard.

4. — *Non tam ærati quam ærarii*. Quoique, au rapport de Lambin, tous les anciens manuscrits portent cette version, quelques critiques ont cru qu'il fallait lire *non tam* aerarii *quam* aerati. Mais Turnèbe proteste contre cette leçon, et prétend que l'autre équivaut à ces termes *non tam*

nummati erant, ils n'étaient pas aussi riches, *quam nummarii* que vénaux, *et corrupti ære* et corrompus par l'argent. En ce cas *ærarius* serait synonyme de *nummarius*, et le peuple à Rome paraît l'avoir ainsi entendu. D'où l'on doit conclure, je pense, que Cicéron n'a pas fait ici intentionnellement un jeu de mots, comme c'est l'avis de Malaspina, mais qu'il n'a fait que répéter un dicton populaire : *ut appellantur*. V. Grévius, *Ad Att.* I, p. 99, 100.

5. — *Advocatorum*. Ce n'est pas des avocats, *patroni*, que Cicéron parle ici, mais des amis de Clodius qui étaient venus à l'audience pour l'aider de leurs avis, et l'encourager par leur présence, comme c'était la coutume en pareille circonstance.

6. — *Xenocratem*. Disciple de Platon. Appelé comme témoin devant un tribunal, il s'approcha de l'autel pour jurer, conformément à la loi, qu'il avait dit en tout la vérité. Tous les juges, se levant à la fois, déclarèrent qu'il n'avait pas besoin de prêter le serment, dispensant ainsi une vertu si pure d'une formalité à laquelle ils se soumettaient eux-mêmes. V. Val. Maxime, II, 10; étrang. 2.

7. — *Metelli Numidici*. *Q. Metellus Numidicus*, le vainqueur de Jugurtha. Voy. aussi ce trait dans Val. Maxime, *ibid.*

8. — Ἔσπετε, etc. *Iliad.* II, v. 484. Homère invoque les Muses avant de décrire comment les Troyens mirent le feu aux vaisseaux des Grecs.

9. — *Nosti calvum*. C'est M. Crassus (l. 19, n. 5) qui était chauve, et que Cicéron désigne plus clairement encore par ces mots *illum laudatorem meum*, c'est-à-dire tel qu'il le peint dans la lettre 19. Et parce que Crassus, sous la dictature de Sylla, avait acheté à vil prix des biens des proscrits, que parmi ces proscrits étaient les Nannéiens, Cicéron l'appelle plaisamment un des Nannéiens, comme étant entré en quelque sorte dans cette famille en prenant possession de ses biens. Telle est la conjecture de Manuce, différente à quelques égards de celles de Corradus, de Bosius et de Popma, et peut-être n'étant pas plus exacte.

10. — *Catulus*. Q. Lutatius Catulus, v. l. 18, n. 8.

11. — *Thalnam, Plautum et Spongiam*. Cicéron rassemble à dessein ces trois noms, parce qu'ils se prêtent à une équivoque, ayant tous une ressemblance plus ou moins éloignée avec certains objets de nulle valeur ou de vile espèce, *quisquiliæ*. Cicéron offre de nombreux exemples de cette manière de jouer sur les noms. Tous les commentateurs sont d'accord pour trouver ici un de ces exemples, mais ils ne le sont pas sur la nature des objets qui y ont donné lieu. V. dans Grévius les notes de la l. 16 du 1er livre des Lettres à Atticus.

12. — *Desponsam homini jam Syriam*. La Syrie était, avec la Macédoine, une des plus riches provinces consulaires, et le sénat la réservait à ceux qui avaient le plus mérité de la république. Mais était-ce bien le cas de Pison (l. 18, n. 6) à qui il l'avait fiancée? Cicéron n'était pas de cet avis, puisqu'il la lui enleva, comme il dit, estimant que le sénat ne devait pas récompenser ainsi un homme qui avait amoindri son autorité.

13. — *Bis Lentulum, bis Catilinam*. Le premier, P. Cornélius Lentulus Sura, étranglé en prison, comme complice de l'autre. Il avait été absous une première fois du crime de concussion pendant sa questure. On ne connaît pas la cause de la seconde accusation. Quant à Catilina, il ne fut pas deux fois mais trois fois absous : la première, du crime d'avoir fait mourir inhumainement Marius Gratidianus, cousin germain du père de Cicéron (*De pet. Consul.*, 3); la seconde, du crime de concussion dans sa préture d'Afrique (*Ibid.*); la troisième, du crime de viol d'une Vestale qui était, dit-on, sœur de Térentia, femme de Cicéron. De si beaux états de services le désignaient d'avance pour commander l'armée de scélérats dont le but était l'incendie et le pillage de Rome.

14. — *Pulchellus puer*. Encore un jeu de mots sur la figure et le surnom de Clodius; sur la figure, parce qu'il ressemblait à une jeune fille, comme le dit Plutarque dans les *Vies* de César et de Cicéron; sur le surnom, parce qu'il s'appelait *Pulcher*, comme tous les membres de la famille Clodia qui était patricienne.

15. — *Baias*. Ce n'est pas sans doute parce que Cicéron était allé prendre des bains de santé à Baïes que Clodius lui faisait ce reproche. Clodius entendait que Cicéron n'y était allé que pour s'y livrer aux plaisirs et à la débauche, tout ainsi qu'il aurait pu le faire lui-même.

16. — *Homini Arpinati*. Personne n'ignore que Cicéron naquit à Arpinum. Remarquez l'insolence aristocratique de ce Clodius qui est à la veille de se faire adopter par un homme de roture, et qui se moque du fils si illustre déjà d'un simple bourgeois de la Campanie.

17. — *Patrono tuo*. C'est-à-dire « à ta sœur » Clodia. Cicéron la nomme ainsi, parce que cette personne devenue toute-puissante, grâce à ses galanteries avec les personnages les plus considérables de l'État, avait souvent défendu son

frère mieux que ne l'eussent fait les plus habiles avocats.

18. — *Arpinatis aquas concupivit.* Allusion à l'envie qu'avait eue cette Clodia d'épouser Cicéron. V. Plutarque, *Cic.* 48. « *Aquæ,* dit l'abbé Mongault, se prenait chez les anciens dans un sens obscène, par rapport à l'usage qu'on en faisait pour laver certaines parties, après certaines actions. L'empereur Carin, au rapport de Vopiscus (*Carin.* c. 17), appelait l'eau chaude *aquam muliebrem.* Comme on le voit ici, Cicéron, à l'occasion de *aquis caldis,* passe tout d'un coup du propre au figuré; et encore dans l'oraison *Pro Cœlio,* 14 : *ideo aquam adduxi ut tu ea inceste uterere* » ?

19. — *Rex.* Q. Martius Rex avait épousé une des trois sœurs de Clodius. Contre l'attente de celui-ci, il ne le nomma pas même dans son testament. Or c'était une honte, chez les Romains, pour les parents et amis intimes du défunt, de n'être couché pour aucun legs dans son testament, ou de n'y être pas même nommé.

20. — *Nosti enim Marinas.* Les commentateurs se sont livrés, à l'occasion de ces trois mots, à des conjectures très diverses et quelquefois un peu lestes. La plus probable est une aventure arrivée à Clodius qui revenait de Cilicie, après le siège de Nisibe. Il fut pris par des pirates, qui ne le laissèrent partir qu'après avoir abusé de lui jusqu'à la satiété : *Ibi piratarum contumelias perpessus, etiam Cilicum libidines satiavit* (*De Arusp. Resp.* 20).

21. — *Concionalis hirudo ærarii.* Les tribuns qui flattaient la multitude et qui en voulaient tout obtenir, lui faisaient aux dépens du trésor, des largesses qui l'épuisaient, quand elles dépassaient la mesure tolérée en pareil cas.

22. — *Cnæum Ciceronem.* On sait assez que Cnéus était le prénom de Pompée.

23. — *Auli Filium.* L. Afranius, qui avait été lieutenant de Pompée dans la guerre contre Mithridate, qui le fut encore en Espagne où il fut vaincu par César, qui eut le même sort en Afrique où il était allé rejoindre Scipion, qui y fut pris et tué par ordre de César. Il avait été consul en 693, avec Q. Métellus Céler.

24. — *Consul ille Doterionis histrionis similis.* Le consul Pupius Pison (l. 18, n. 6). Selon Casaubon ce Dotérion était un comédien dont le roi Philippe se servait pour répartir l'argent au moyen duquel il se faisait si bien ouvrir les portes des villes. Son nom lui viendrait toujours, selon Casaubon, de ce qu'il promettait beaucoup et probablement plus qu'il ne donnait, Δοτηρίων, *quasi dicas donatorculum,* observe Bosius. On peut douter de cette interprétation.

25. — *Lurco.* M. Aufidius Lurcon, que Manuce croit avoir été l'aïeul maternel de Livie, femme d'Auguste. Il est l'auteur de la loi *Aufidia* citée plus bas, n. 27.

26. — *Ælia et Fufia.* « La loi Élia, dit l'abbé Mongault d'après Casaubon, ordonnait que lorsqu'on proposerait quelque affaire au peuple, on observerait un grand nombre de formalités qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici en détail; il suffit qu'on sache qu'elles fournissaient différents moyens pour empêcher une loi de passer. La loi Fufia défendait de proposer aucune affaire au peuple certains jours. Or, comme le temps des élections approchait et que le sénat voulait que la loi de ce tribun (Lurcon) passât auparavant, il fit un décret par lequel on déclarait ennemis de l'État ceux qui, en vertu des lois Élia et Fufia, s'opposeraient à celle que Lurcon proposait contre les brigues. » Elles furent portées en 595 par les tribuns Q. Élius Pétus et M. Fufius. V. Orelli, *Onomastic. Tullian.* t. III, p. 128 et suiv. dans l'*Index legum.*

27. — *Claudus homo.* La loi Aufidia ne fut point portée, comme l'observe Manuce, mais bien celle de Clodius qui demandait l'abrogation des lois Élia et Fufia. Cicéron (*In Pisonem,* 4) se plaint que par l'abrogation desdites lois, Clodius ait renversé les murs et les remparts de la paix publique : *propugnacula murique tranquillitatis.* Lurcon était boiteux, espèce d'infirme dont la rencontre, pour un Romain, était de mauvais augure. — *VI Kal. Sextil.* le 27 juillet.

28. — HS CIↃCIↃCIↃ. 3,000 sesterces ou 600 francs.

29. — *Fabam mimum.* Sur cette locution les commentateurs sont copieux, serrés, pleins de recherches et d'érudition. V. Grév. *Ad Att.* I, p. 121, et s., et *ibid.* p. 45 des notes de Manuce. Allons au fait. Les enfants tiraient au sort à qui serait roi, et cela au mois de décembre, pendant les Saturnales. Nous avons reporté cette coutume au 6 janvier. *Fabam mimum,* la farce de la fève, une royauté de théâtre.

30. — *Epigrammatis tuis.* Ces inscriptions étaient placées sous le buste ou la statue de Cicéron. — 31. — *Chilius.* V. l. 5, n. 2.

32. — *Archias.* A. Licinius Archias, le poète pour qui Cicéron prononça la gracieuse apologie qui nous reste. Il était Grec, et le poème qu'il écrivit en l'honneur de Lucullus à l'occasion de la campagne de ce général contre Mithridate (*Pro Archia,* 9), était en grec. C'est sans doute aussi dans cette langue qu'il projetait d'écrire un poème sur Métellus Numidicus ou Métellus

Pius, son fils (*ib.* 10), poème que Cicéron appelle *Cæcilianam fabulam*, soit parce qu'il doutait que le poète persévérât dans son dessein, soit parce que le héros de ce poème portait le nom de Cécilius, comme l'auteur de comédies latines, contemporain d'Ennius. Cicéron se plaint ici qu'Archias n'ait encore rien fait pour lui; mais il dit ailleurs (*ib.* 11) : « Ce que nous avons fait avec vous dans notre consulat pour la conservation de cette ville et de cet empire, Archias a entrepris de l'écrire en vers; l'ouvrage est commencé. » Peut-être est-ce la lenteur que le poète mettait à finir qui arrache ici à Cicéron une plainte un peu sèche et où perce un peu d'humeur. — 33. — *Cincius*. V. l. 3, n. 1.

LETTRE 22.

1. — *Vereor ne dum defendo meos, non parcam tuis*. Cicéron n'avait-il pas un peu provoqué la susceptibilité d'Atticus, en cherchant à justifier les procédés de son frère Quintus à l'égard de Pomponia? (V. l. 1, n. 2.) Je veux bien, et cela paraît d'ailleurs hors de doute, que la sœur d'Atticus ait été d'un caractère difficile; mais son mari n'était-il pas quelque peu volage, *errans?* (V *ib.*).

2. — *Equestrem ordinem ferre moleste*. Les chevaliers, juges de Clodius, auraient-ils donc été plus inaccessibles à la corruption, que les sénateurs et les tribuns du trésor, leurs collègues, pour protester avec cet éclat contre l'enquête? Ou bien l'auraient-ils été tout autant? Car leur protestation s'explique dans un cas comme dans l'autre.

3. — *Asiani qui de censoribus conduxerant*. Tous les cinq ans, les censeurs affermaient les revenus de l'État, et les chevaliers seuls en étaient les fermiers. Un tel privilège donnait à cet ordre une importance considérable à laquelle se mêlait un peu d'insolence. Cette manière d'être est propre aux gens de finance et vivra autant qu'eux. — *Q. Metellus consul designatus*. V. l. 13, n. 1. — *Crassus eos impulit*. M. Crassus, l. 19, n. 5.

4. — *Lucceium scito, etc.* De ces deux compétiteurs de César, L. Luccéius (l. 6, n. 3) et M. Bibulus, César s'attacha le premier qui avait peu de crédit et une grande fortune, à condition que celui-ci associerait le nom de César au sien dans ses largesses aux centuries. Les grands, instruits de ce marché, et persuadés que César, avec un collègue tout à lui, ne mettrait pas de bornes à son audace, voulurent que Bibulus fît aux centuries les mêmes largesses, et se cotisèrent pour lui en procurer le moyen. C'est ainsi que Bibulus fut nommé consul avec César (Suét., *Cæs.* 19), sans que Pison eût à intervenir en sa faveur. — *Per Arrium*. Q. Arrius, ancien préteur. Ne fit-il qu'espérer son concours à César, ou le lui prêta-t-il en effet? Cette seconde hypothèse est la plus probable, car il comptait obtenir par là l'appui de César, lorsqu'il demanderait le consulat l'année suivante. Mais alors il fut abandonné par César, et il échoua (l. 33). Il s'en vengea depuis, en se rangeant dans le parti des grands, duquel était Hortensius (l. 63, n. 11). Voyez sur cet Arrius et sur une médaille à son nom Borghesi, *Dissertazione della gente Arria*, I, p. 51-53.

5. — *Cum hoc.... se putat posse conjungi*. C'était bien de la présomption à Bibulus de penser qu'il pourrait se lier avec César, après s'être naguère hautement déclaré contre lui, étant édile et préteur avec lui. Un sceptique comme Atticus en pouvait rire; mais Cicéron avait raison de n'en augurer rien de bon, et la suite de ce consulat n'a que trop justifié sa prévoyance. — *Nonis decemb.* Le 5 décembre.

LETTRE 23.

1. — *Metellus non homo*. L'abbé Mongault, d'après Malaspina et Lambin, dit que ce ne peut être ici que Métellus Céler (l. 13, n. 1), alors consul, mais qu'il n'y eut jamais entre Cicéron et lui une union assez grande pour que Cicéron le mît entre son frère et Atticus. On a vu en effet par les lettres 13 et 14 que, du caractère hautain dont était Métellus, et eu égard à certains actes de Cicéron qui l'avaient blessé, l'intimité entre eux était bien difficile. Il faut donc que Métellus ait oublié ses griefs et soit revenu à ses anciens sentiments d'amitié pour Cicéron; et c'est aussi ce qu'indique fort clairement l'orateur un peu plus loin, lorsqu'il dit à Atticus : *Metellus est consul egregius et amat nos*. Il semble seulement par les termes

Littus atque aer et solitudo mera,

qu'on lit ici, et qui paraissent être un vers dont Cicéron fait l'application à Métellus, que ce personnage avait trop peu de surface et n'était pas facile à saisir.

2. — *Consul est impositus*. M. Pupius Pison Calpurnianus (l. 18, n. 6).

3. — *Anniversaria sacra Juventatis*. Selon Festus, ces fêtes avaient été fondées par la jeunesse et pour elle. On célébrait des jeux à cette occasion. V. la note ci-après.

4. — *Memmius suis sacris initiavit*. C. Memmius qui fut tribun du peuple en 688, et préteur en

696. C'était un homme d'esprit, mais fort débauché. Cicéron veut dire que la femme de M. Lucullus, frère de Q. Lucullus qui avait fait la guerre contre Mithridate, avait été *vitiata et stuprata* par Memmius. Mais comme le fait avait eu lieu aux mystères de celui-ci, Cicéron le désigne par le mot congru d'*initiation*. Ces mystères étaient en l'honneur de Cérès. On a des deniers de la famille Memmia qui l'attestent. Victorius (P. Vittori) en indique la légende (Grévius *Ad Att.* I. p. 142), mais d'une façon si incorrecte qu'on se demande s'il l'a bien lue, ou s'il en a corrigé volontairement l'archaïsme pour la rendre plus claire. L'une et l'autre suppositions sont très probables. Ce denier si curieux qui porte au droit l'effigie de Romulus avec son nom QVIRINVS, offre au revers une figure assise de Cérès entourée de cette légende : MEMIVS. AED. CERIALIA PREIMVS FECIT. Cette légende est donc rédigée en vieille langue latine, comme il convenait à une ancienne famille comme celle des Memmius, et à leur descendant Caius Memmius Gemellus, par les soins de qui cette monnaie a été émise. On n'y voit point figurer le mot CVR joint par Victorius à celui d'AED, addition gratuite et fausse, Memmius n'étant point édile curule, parce qu'il était d'origine plébéienne; on n'y voit pas davantage le CEREALIA du même critique.

A cette remarque qui m'a été obligeamment communiquée par mon savant confrère et ami M. Adrien de Longpérier, il convient d'en ajouter deux autres : la première que, sauf une fois seulement, le nom de C. Memmius qui, dans les œuvres de Cicéron, reparaît de trente à quarante fois, n'est jamais suivi du surnom de Gémellus. La même omission existe dans tous les auteurs qui ont parlé de Memmius; d'où Borghesi et après lui M. Mommsen ont conclu avec raison que les Memmius n'avaient pas de surnom. Une inscription commençant ainsi : L. MEMMIVS. C. F. GAL., etc., semblait toutefois contredire cette assertion; mais Borghesi a prouvé que GAL, où l'on avait voulu trouver GALLVS ou GALBIVS, était l'indication de la tribu GALERIA, à laquelle avaient appartenu les Memmius. Une autre preuve que les Memmius n'avaient pas de surnom, est que, lorsqu'il arrive à Lucrèce d'avoir à nommer Memmius au datif ou à l'accusatif, auxquels cas le nom de Memmius ne se prêtait pas à la mesure du vers, le poète est obligé de se servir des noms de *Memmiadæ, Memmiada*, quand il eût pu se servir et qu'il se fût servi sans doute, comme l'ont fait d'autres poètes, du surnom de son Memmius, si ce dernier en eût eu un. Il résulte de là que c'est à tort que toutes les éditions de Cicéron, y compris la nôtre, portent (l. 495 ou *Ad Fam.* XIII, 19) *C. Memmius Gemellus*, tandis que, au témoignage de M. Mommsen, les manuscrits de Cicéron portent *C. Mœnius Gemellus*, qui a toute l'apparence d'être la vraie leçon. *C. Memmius*, ajoute M. Mommsen, n'est autre chose qu'une conjecture assez mal avisée. (Voy. Borghesi, *Œuvres complètes*, t. I, p. 151-154.)

La seconde remarque, qui est de M. Mommsen (*Hist. de la Mon. rom.*, trad. Blacas, t. II, p. 514, n. 3), est qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici pour quelle raison la famille Memmia a mis la tête de Quirinus sur ses monnaies. Cette famille prétendait être du nombre des familles d'origine troyenne (Servius, *ad Æn.* V, 117); peut-être faisait-elle remonter sa généalogie jusqu'à Quirinus. Toujours est-il que son nom n'est pas très anciennement cité dans l'histoire. L'apostrophe adressée par Catulle (*Carm.* XXVIII) à Memmius et à Pison : *Opprobria Romuli Remique*, fait sans doute allusion à cette prétention, d'autant plus que les Calpurnius (Pisons), qui étaient plébéiens comme les Memmius, prétendaient descendre de Numa (Plutarq. *Numa*, 34).

5. — *Agamemnonem.* Cicéron désigne ainsi L. Lucullus Ponticus, le vainqueur de Mithridate, plus fameux encore par son luxe que par ses victoires. Ménélas est son frère Marcus. Le tribun Memmius, non content d'avoir initié à ses propres mystères la femme de Marcus, s'opposait aussi au triomphe de Lucius. C'est ce que Cicéron veux dire par le mot *contempserat*. Il faut ajouter ici, qu'outre Cérès qui était honorée par des mystères dans la famille Memmia, Vénus y était également l'objet d'une dévotion particulière. Cette déesse couronnée par l'Amour se voit sur toutes les monnaies des deux frères Memmius (Riccio, pl. LXI, *Memmia*, nos 1 et 2; Cohen, pl. XXVII, *Memmia*, no 2, et pl. LIX, nos 1, 2, 3). Voilà pourquoi, Lucrèce au début de son poème (I, 1-28), invoque Vénus comme sa protectrice : *Memmiadæ nostro quem tu, Dea, tempore in omni... Æneadum genitrix*, etc.

6. — *Is ad plebem P. Clodium traducit.* Cicéron donne ici un croquis des procédés requis pour le passage d'un patricien dans une famille plébéienne. L'adoptant ici était un P. Fontéius Capito, d'une famille plébéienne originaire de Tusculum (*Pro Fonteio*, etc.). Il n'avait pas vingt ans (*Pro domo*, 13) et était *imberbis adolescentulus*, quoique d'ailleurs il fût déjà marié et eût des enfants (*Ibid.* 14), lorsqu'il adopta Clodius qui aurait pu être son père. Quelques remarques sont nécessaires au sujet de cette qua-

lification d'*imberbis adolescentulus*. Chez les Romains, l'enfance finissait à quatorze ans accomplis, et l'adolescence commençait à dix-huit. Il y avait donc un intervalle de quatre ans entre ces deux âges, pendant lequel l'individu était *adolescentulus*. Ainsi Fontéius n'aurait pas encore eu dix-huit ans lorsqu'il se maria et qu'il eut des enfants. Cicéron exagère sans doute, afin de faire ressortir davantage l'extrême jeunesse de Fontéius et l'indécence de l'adoption. Quoi qu'il en soit, à la fin de ces quatre ans et lorsque les dix-huit ans étaient accomplis, l'individu était *adolescens*, et au lieu d'être qualifié d'*investis*, comme les *pueri* et les *adolescentuli*, c'est-à-dire privé du vêtement de la barbe, *veste barbæ*, il était *vesticeps* ou en possession de ce vêtement, et *barbatulus* jusqu'au moment où il se rasait pour la première fois, c'est-à-dire à vingt et un ans. A cet âge il était *barbatus*. V. Juvénal, XIII, v. 55-59. Les jurisconsultes (*Digest*. L. I, tit. 77, l. 40, 1) assignent cet âge à la puberté pleine jusqu'au temps d'Adrien. — On a des deniers qu'on croit être de cet étrange père adoptif, où est représenté un cavalier brandissant un javelot contre un soldat gaulois, et à côté on lit : M. FONTeius, TR. MIL. L'histoire ne fait pas mention de cet événement. V. Mommsen-Blacas, t. II, p. 509.

7. — *Quod habet dicis causa... de Clodio*. En effet, dès que Clodius, après son acquittement, eut laissé voir ses détestables intentions, Métellus Céler se déclara hautement contre lui, quoiqu'il fût son beau-frère.

8. — *Auli autem filius*. L. Afranius. V. l. 21, n. 23. Dion, XXXVII, 49, rapporte qu'il était plus habile à danser qu'à régir les affaires de l'État. Nous avons aussi de ces fils d'Aulus. — 9. — *Palicanus*. V. l. 10.

10. — *Flavius*. Lucius Flavius était tribun du peuple, et c'est à l'influence de Pompée qu'il devait son élection. On comprend alors qu'il ait proposé au peuple une loi agraire dont l'objet était de distribuer des terres aux soldats de Pompée.

11. — *Togulam illam pictam*. Cicéron se moque de la robe triomphale qu'une loi des tribuns T. Ampius et T. Labiénus avait autorisé Pompée à porter depuis ses victoires en Asie, toutes les fois qu'il paraîtrait aux jeux de la scène et du cirque. Velléius Paterculus, II, 40, dit qu'en vertu de la même autorisation, il y portait aussi une couronne d'or, et qu'au reste il n'y parut qu'une fois sous cet accoutrement. V. la l. 96, n. 2.

12. — *Crassus*. V. l. 21, n. 9, où il est désigné par le mot *calvus*, le chauve.

13. — *Piscinas suas fore salvas*. Tous les sots qui poussent aux révolutions, ou qui, par une lâche apathie, les laissent se préparer à l'aise, en sont là. Ils espèrent toujours, quoi qu'il advienne, sauver leurs viviers, c'est-à-dire leur fortune et les jouissances qu'elle leur procure. On sait le goût des Romains pour les poissons et le luxe inouï des viviers où ils les élevaient. V. l. 25, n. 5.

14. — *Ne absens censeare curabo edicendum*. Il paraît que l'absence était un délit à Rome, quand on avait négligé de faire consigner cette absence sur quelque registre. Cette formalité était nécessaire surtout aux approches du dénombrement, opération qui se terminait ou était close par la cérémonie du lustre (*lustrum, a luendo*). Le censeur tournait trois fois autour du peuple avec les victimes qu'on devait immoler au dieu Mars, et qui étaient un porc, un bélier et un taureau. De là vint qu'on disait *lustrare* pour *circuire*, parce que dans toutes les autres *lustrations* on faisait faire un pareil tour aux victimes. On appelait aussi *lustrum* l'espace de cinq ans qu'il y avait entre un dénombrement et l'autre. Nous avons conservé ce mot avec la même signification numérique.

15. — *Negotiatoris*. Le mot traitant, par lequel on traduit *negotiator* dans le texte, me paraît impropre, ici du moins. Un traitant était autrefois chez nous celui qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions réglées par un traité (*Dict. de l'Acad.*). Je ne veux pas dire que telle n'était pas la situation d'Atticus, y ayant quelque apparence, comme on le verra dans la lettre suivante, qu'il avait eu part à plusieurs traités avec d'autres chevaliers romains, dans l'affaire des Sycyoniens (v. l. 18); mais Cicéron compare ici Atticus à un pur (*germanus*) négociant qui courait le pays pour ses affaires de négoce, et qui oubliait de rentrer à Rome pour l'époque du lustre.

LETTRE 24.

1. — *Ædui*. Les peuples de l'Autunois. Les Romains les appelaient leurs frères, à cause des marques d'attachement et de fidélité qu'ils en recevaient depuis qu'ils les avaient admis dans leur alliance. Les Séquanais étaient ceux de la Franche-Comté, et les Helvétiens de la Suisse. Ces derniers faisaient des courses dans la Province, c'est-à-dire dans la Gaule narbonnaise; César fut contraint de marcher contre eux deux

ans après, les vainquit et les força à rentrer dans leur pays. (*De Béll. Gal.*, I, 27 et 28.)

2. — *Vacationes ne valerent.* On n'était exempt qu'après avoir servi le temps prescrit par les lois. Pour avoir décidé que ces exemptions seraient vainement invoquées, il faut croire que le sénat, s'il n'avait pas peur, était du moins fort inquiet, car lorsqu'on faisait la guerre au delà des Alpes, les exemptions étaient admises; mais quand on paraissait craindre une irruption des Gaulois en Italie, on n'y avait aucun égard.

3. — *Q. Metellus Creticus.* Il fut ainsi surnommé pour avoir achevé la défaite des Crétois. Il avait été consul en 684 avec Hortensius.

4. — *L. Flaccus.* Le même pour qui Cicéron fit le plaidoyer qui nous reste. Il avait été préteur sous le consulat de Cicéron.

5. — Τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ, etc. C'est comme s'il disait qu'à deux personnages dont l'un avait été consul et l'autre préteur, on en avait adjoint un troisième, Lentulus, qui ne se recommandait par aucuns services éminents; ou bien qu'on accommodait des mauves, ce légume si délicat dont Cicéron se donna un jour une indigestion, avec des lentilles, le plus vil des légumes. Car Cicéron joue sur le mot de *lens*, *lentis*, d'où il semble faire venir le nom de Lentulus. Celui-ci s'appelait Cn. Lentulus Clodianus parce que son frère, consul en 681, était passé par adoption de la maison des Clodius dans celle des Lentulus. Il n'avait été que questeur.

6. — *Quæ nihil populare habebat præter auctorem.* La loi de Flavius (lett. 23, n. 10) n'était pas populaire en ce qu'elle avait pour objet de récompenser les soldats de Pompée, et que le peuple proprement dit n'y avait aucun intérêt; elle ne l'était pas davantage en ce qu'elle lésait un grand nombre de particuliers, possesseurs depuis près d'un siècle de terres aliénées par la république et visées par la loi de Flavius. Ce sont ces terres que Cicéron voulait qu'on exceptât, bornant toutefois cette exception aux riches ses amis. L'aveu en est assez cynique. Mais César mit tout le monde d'accord, un an après, en proposant qu'au lieu de retirer les terres qui depuis cent ans avaient été aliénées, on aliénât et l'on partageât celles de la Campanie qui étaient du domaine de la république. — On appelait proprement *auctor legis* celui que le *lator legis*, qui était toujours un magistrat, produisait devant le peuple, comme appuyant la loi proposée et conseillant au peuple de la recevoir.

7. — *P. Mucio et L. Calpurnio.* P. Mucius Scévola et L. Calpurnius Pison Frugi, consuls en 620, année où Gracchus fit passer sa loi, et où il fut tué. Ce Pison écrivit des *Annales* citées l. 687.

8. — *Sullanorum hominum possessiones.* C'était le don qu'avait fait Sylla à ses amis, des terres et des biens des partisans de Marius qui avaient porté les armes contre lui. Du nombre de ces terres étaient celles des gens de Volterra et d'Arrezzo.

9. — *Pompèio novam potentiam quæri.* Le partage des terres demandé par Pompée regardait principalement les soldats qui avaient servi avec lui en Asie, et il semblait au sénat que Pompée voulait se faire donner la commission d'exécuter ce partage. Mais il n'eut pas ce privilège, qui fut accordé à César, lorsqu'un an après, il fit passer la loi, très amendée, de Flavius. V. l. 32.

10. — *De Clodio ad plebem traducendo.* V. l. 23, n. 6. — 11. — *Nonar. decembr.* Le 5 décembre, jour ou Cicéron fit arrêter et exécuter en prison les complices de Catilina.

12. — *Epicharmus.* Ce vers d'Épicharme, cité par Polybe (*ap. Suidam*, v. πρόγειρος) et par Lucien (*Hermotimus*, 47), l'est aussi par Q. Cicéron (*De petit. consul.*, 10) qui le traduit ainsi : *Sobrius esto, atque illud teneto nervos atque artus esse sapientiæ, non temere credere.*

13. — *Senatores pedarii.* On appelait ainsi les sénateurs qui n'avaient point exercé de magistratures curules. Ils n'opinaient qu'après ceux qui avaient passé par ces honneurs, et ils se contentaient de marquer quel était leur avis, en se rangeant du côté des sénateurs qui étaient de ce même avis. Cela s'appelait *pedibus ire in sententiam.* Labérius, dans sa comédie intitulée *Scriptura*, disait « que l'avis des sénateurs pédaires est une tête sans langue » :

Caput sine lingua pedaria sententia est.

V. Aul. Gell., III, 18, et la lettre suivante.

14. — *Me esse ad scribendum vides.* C'est-à-dire que le nom de Cicéron figurait sur le sénatus-consulte, comme y figuraient aussi les noms de tous ceux qui assistaient à la séance où il avait été dressé.

15. — *Aliam rem.* On ne parla pas d'abord des peuples déclarés libres, comme Atticus pouvait s'en assurer par la lecture du sénatus-consulte; ce n'est qu'à la fin et lorsque Servilius eut proposé l'article relatif aux peuples libres. C'est de cet article, sur lequel n'avait point opiné Cicéron, qu'Atticus se plaignait, parce qu'en dispensant les Sicyoniens de payer désormais aux Romains aucunes taxes, non pas même celles affermées par les chevaliers, il semblait atteindre Atticus qui avait prêté de l'argent à ce peuple, ou, comme on le suppose (V. la lettre qui précède, n. 15),

était intéressé dans quelque affaire avec les chevaliers dont l'amendement de Servilius anéantissait les droits. Ce Servilius que César fit consul en 705, était fils de P. Servilius Isauricus qui vivait alors, comme on le voit vers la fin de la lettre 149 : *P. Servilius pater ex literis, etc.* C'est pourquoi Cicéron fait suivre ici le nom de son fils, du mot *filius*, et aussi parce que le père et le fils portaient le même prénom.

16. — *Homini Attico.* Jeu de mots sur le surnom de Pomponius, soit Atticus.

17. — *Lucullus.* L. Lucullus Ponticus (l. 23, n. 5). Il écrivit en grec l'histoire de la guerre des Marses où il avait servi sous Pompée. Auparavant « Sylla luy avait addressé, dit Plutarque, *Lucul.* 2, l'abbrégé de ses gestes, comme à celuy qui sçauroit mieulx en composer une histoire entière, et la coucher plus élégamment par escrit. » Lucullus disait y avoir semé quelques solécismes, pour qu'on ne le prît pas pour un Grec. Ce n'était peut-être qu'une plaisanterie, sinon il était au moins assez original de chercher à se faire mieux connaître en se déguisant à ce point.

18. — *Ne quod genus a me ipso laudis meæ prætermittatur.* En effet, Cicéron nous donne ici tout le détail et comme le catalogue des œuvres qu'il avait l'erreur ou la faiblesse de croire nécessaire, pour s'assurer une gloire qui ne lui eût jamais manqué sans cela.

19. — Τίς πατέρ'αἰνήσει. « Si la bienséance ne permet pas de louer son père, dit l'abbé Mongault, à plus forte raison ne permet-elle pas de se louer soi-même. » C'est probablement la seule conclusion à tirer de l'apophtegme cité par Cicéron.

20. — *Cossinius.* Ami particulier d'Atticus. Il en est parlé encore ailleurs et dans Varron, *De R. R.*, II, 3. — *Idib. Martiis.* Le 15 mars.

LETTRE 25.

1. — *Nihil non summissum atque populare.* Que voilà bien Pompée ! flatteur de la populace jusqu'à s'abaisser devant elle et n'y garder pas de mesure, comme il arrive quelquefois aux gens qui s'en éloignent le plus par l'éducation et par la naissance, mais qui, ayant besoin d'elle, s'y prostituent avec cynisme.

2. — Σπάρταν. Allusion au proverbe grec : Σπάρταν ἔλαχες ταύταν κοσμεῖ. Le sort vous a fait naître à Sparte, arrangez-vous de manière à y vivre comme on y vit. Il est tiré du *Téléphe* d'Euripide et est complété par cet autre vers, Τὰς δὲ Μυκήνας ἡμεῖς ἴδιᾳ.

3. — *Catulus.* V. l. 18, n. 8. Catulus était mort depuis peu; ce qui privait Cicéron d'un de ses principaux appuis. V. l. 21, le mot de ce Catulus aux juges de Clodius.

4. — *Rhinton.* Poète comique grec, né à Tarente. Athénée, III, cite sa comédie d'*Amphytrion*, et Varron en parle, *De R R.*, III. Plaute l'aurait-il traduit ou imité dans sa pièce de ce nom? M. Naudet, dans sa traduction de Plaute, ne s'est pas posé cette question, et les commentateurs qu'il a consultés n'y ont pas songé plus que lui.

5. — *Piscinarii nostri.* V. l. 23, n. 13. Cicéron a principalement en vue Hortensius et Lucullus, que la grande fortune politique de Cicéron, l'*homme nouveau*, offusquait.

6. — *De Sicyoniis.* V. la l. précéd., n. 15. — 7. — *Cucurrerunt.* V. la l. précéd., n. 13. — 8. — *Metellus tuus.* Métellus Céler. V. l. 23, n. 1.

9. — *Auli filius.* Le consul L. Afranius. V. l. 21, n. 23. — 10. — *L. Cossinio.* V. la l. précéd., n. 20.

11. — Ὑπώπιον. *Livor, ulcus, sanies*, appliqué aux plaies de l'œil, mais signifiant au figuré une flétrissure, une tache, un affront.

12. — *Papirius Pætus.* Cicéron lui a écrit plusieurs lettres. Servius Claudius était son frère, duquel dans sa lettre 458 à Pétus, Cicéron parle ainsi : *Servius frater tuus quem litteratissimum fuisse judico.* D'où Manuce conclut qu'il était ou cousin germain (on sait que les cousins germains se traitaient de frères), ou frère utérin.

13. — *Legem Cinciam.* C'est une plaisanterie tirée de l'homonymie de l'agent d'Atticus (l. 3, 10 et 21), Cincius, nommé au commencement même de cette lettre, avec le tribun Cincius, auteur en 550 d'une loi sur les dons et présents faits à d'autres que ses proches. Ainsi, personne ne devait donc être plus en état que cet agent de saisir la portée des termes de la loi du tribun, puisqu'il s'appelait comme lui. La raison est peu concluante, mais Cicéron avait toutes sortes d'esprit, à chacune desquelles il trouvait toujours sa place, et là même quelquefois où elle n'était pas. Cette même loi Cincia interdisait également aux avocats de recevoir des honoraires; ce qui a fait conclure à un des nombreux critiques de la moralité de Cicéron, M. Collins, qu'en recevant des livres de Pétus, il violait la loi (*The Life of Cicero, by Anthony Trollope*, t. 1, p. 8. London, 1880, 2 vol. in-8°). Mais on ne voit pas du tout dans le passage de la présente lettre que Pétus ait été le client de Cicéron; la conjecture du critique, M. Collins, est donc aussi désobligeante que gratuite. De plus, la loi n'interdisait pas les cadeaux qu'on se fait de son vivant entre amis,

et qui sont un des charmes et des privilèges de la vie sociale; elle ne visait que ceux qui pouvaient porter un préjudice considérable à des tiers ou qui avaient un caractère de corruption : celui de Pétus n'indique rien de pareil, comme le dit d'ailleurs fort nettement Cicéron. V. l'*Index legum* d'Orelli, t. III de l'*Onomasticon*, p. 151.

LETTRE 26.

1. — *Kal. Jun.* Le 1er juin. Antium, capitale du pays des Volsques. Cicéron avait une campagne dans le voisinage de cette ville.

2. — *Gladiatores Metelli.* C'est M. Cécilius Métellus, préteur en 685.

3. — *Cupide relinquenti.* Cicéron dit qu'il n'avait aucun goût pour ce genre de spectacle, ni pour tous spectacles publics en général; il le redit encore ailleurs, mais il était curieux de savoir ce qui s'y passait, témoin la l. 636 à Atticus.

4. — *Cossinius.* V. l. 24 n. 20. — 5. — *Meus autem liber.* L'histoire de son consulat.

6. — *Isocratis* μυροθήκιον. Cicéron poursuit la métaphore des onguents et des pommades, laquelle commence avec les mots *horridula* et *olere*, en même temps qu'elle qualifie le style d'Isocrate et de ses disciples.

7. — *Aristotelia pigmenta.* Voilà les livres d'Aristote sur la rhétorique bien accommodés.

8. — *Posidonius.* Philosophe stoïcien disciple de Panétius, et sous qui Cicéron avait étudié à Rhodes.

9. — *Civis ille tuus Demosthenes.* Atticus ayant passé une partie de sa vie à Athènes, où il s'était retiré pendant les guerres civiles de Marius et de Sylla, pouvait à ce titre seulement être appelé concitoyen de Démosthènes, car le titre de citoyen d'Athènes qu'on lui offrait, il n'aurait pu l'accepter, sans perdre celui de citoyen romain.

10. — *De Othone.* Nous n'avons plus ce discours. Voyez-en le sujet et l'issue, t. IV, p. 603 de cette édition.

11. — *De proscriptorum filiis.* Pour le sujet de ce discours, dont une seule phrase est citée par Quintilien, XI, 1, voyez Cicéron, *In Pison.*, 2; Vell. Paterculus, II, 28; Pline, VII, 30 de l'éd. Littré.

12. — *Cum provinciam in concione deposui.* V. l. 14, n. 3. Il ne reste pas même un fragment de ce discours.— 13. — *Duæ breves.* L'une contre Rullus que nous avons; l'autre dont on n'a pas même le titre.

14. — *Furor Pulchelli.* La fureur de Clodius contre les grands qu'il détestait à cause du scandaleux acquittement dont il avait été l'objet. V. l. 18. Il aspirait au tribunat pour se venger d'eux et de Cicéron, et il fit demander, par quelques tribuns qu'il avait subornés, que les nobles fussent admis à cette charge. Ayant échoué, il renonça à sa qualité de patricien, passa dans la classe des plébéiens (V. l. 23, n. 6), et brigua aussitôt le tribunat. L'opposition de Métellus, le consul, l'empêcha d'abord de l'obtenir. Métellus alléguait pour le combattre, que la renonciation de Clodius à la qualité de patricien, ne s'était point faite légalement, puisqu'elle n'aurait dû avoir lieu qu'en vertu d'une loi votée par les curies, formalité qui avait été omise. V. Dion, XXXVII, 51.

15. — *Locum gladiatoribus dare.* C'était l'usage des principaux citoyens de procurer à leurs amis, à leurs clients, et aux gens de leur tribu qui habitaient hors de Rome, des places aux jeux publics. V. l. 149 et *Pro Muren.*, 34.

16. — *Noctu introisse.* Allusion à l'aventure nocturne de Clodius, dans la maison de César. V. l. 16 et 18.

17. — *Licet etiam alterum tollas.* Le mot en effet n'est pas très consulaire, comme dit Cicéron, qui pourtant se serait bien gardé de le perdre. Mais quelle audace à ce Clodius de parler de sa sœur, sachant que ses rapports incestueux avec elle sont de notoriété publique, et après avoir déjà essuyé plus d'une fois les sanglantes allusions de Cicéron à ce sujet!

18. — *Fabius.* Ce Fabius était un des amants de Clodia.

19. — *Equitatus ille.* L'ordre des chevaliers, par une sorte de synecdoque tirée du langage militaire.

20. — *In clivo Capitolino.* Le temple de la Concorde était sur le penchant de la colline où s'élevait le Capitole. Cicéron y avait convoqué le sénat dont plusieurs membres étaient de l'ordre des chevaliers, pour délibérer sur le sort des complices de Catilina, alors en prison. Atticus était présent à cette assemblée; il y aida beaucoup Cicéron à rallier l'ordre dont il est appelé ici *signifer*, par continuation de la métaphore déjà indiquée par le mot *equitatus*. Quant au mot *princeps*, il ne veut pas dire qu'Atticus fut le premier ou le chef de son ordre, mais qu'il le devint effectivement, par le zèle qu'il déploya pour le rallier aux sénateurs. On voit qu'aujourd'hui l'union avait cessé, comme il advient de toutes les unions de ce genre, quand les circonstances qui les ont motivées ont disparu. Désormais (Cicéron le dit plus bas) le sénat ne rallierait de nouveau les chevaliers qu'en les achetant.

21. — *Si mulli barbati.* V. l. 23, n. 13, et

Pline, IX, 30 et 31. — *Catonem nostrum.* Tout le monde connaît ce mot célèbre de Cicéron sur Caton, et l'endroit où il le dit est à retenir.

22. — *Consule in carcere.* Le tribun L. Flavius fit conduire en prison (son pouvoir s'étendait jusque-là) le consul Métellus Céler, parce qu'il s'opposait opiniâtrément à la loi agraire. Mais les autres tribuns paraissant disposés à prendre la défense de Métellus, Pompée effrayé engagea Flavius à mettre en liberté le consul. V. Dion, XXXVII, 50.

23. — *Nasica.* C'est le même Scipion, beau-père de Pompée, dont il est parlé l. 10, n. 22. Il descendait d'un cousin germain du premier Africain, lequel fut consul en 562, et porta le premier ce surnom de Nasica. On ignore de quoi Favonius l'accusait.

24. — *Moloni.* Molon, fameux rhéteur de ce temps-là, maître de tous les jeunes Romains qui voulaient s'exercer à l'éloquence, et parmi lesquels furent Favonius et Cicéron. V. Plutarque, *Cic.* 9. On remarquera le jeu de mots *Molis potiusquam Moloni.*

25. — *Lucceius.* V. l. 6, n. 3. Cicéron veut parler ici de la demande que fit Luccéius du consulat (l. 22, n. 4).

26. — *Nunc petit iterum.* — Favonius voulait absolument être quelque chose, tribun ou édile; il lui fallait, selon lui, le prestige d'une magistrature quelconque dans une conjoncture où les honnêtes gens craignaient tout du prochain consulat de César. Cicéron se raille doucement de cette prétention.

27. — *Quod Sicyonii te lædunt.* Si les Sicyoniens ne payent pas Atticus, c'est la faute de M. Caton et de son autre imitateur Servilius (l. 24, n. 15), qui firent adopter le sénatus-consulte touchant les peuples libres. On pensait que ces peuples se croiraient exempts de payer leurs dettes.

28. — *Vindicem æris alieni.* Allusion à Catilina et à ses complices, tous obérés de dettes, et si complètement déçus dans l'espoir qu'ils avaient eu de les payer aux dépens d'autrui.

29. — *Ære Corinthio.* Jeu de mots sur *æs* par lequel on désignait à Rome la monnaie en général, parce que, dans les premiers temps, les Romains n'en avaient que de cuivre, et sur l'*æs* ou le fameux airain de Corinthe. Cicéron manquait de monuments de ce métal pour son Amalthée; car il avait aussi la sienne comme Atticus. V. l. 18, n. 5.

30. — *Prognostica mea.* C'est le poème des *Phénomènes* d'Aratus que Cicéron avait traduit du grec en vers latins. Voy. les fragments de cette traduction, t. IV, p. 631.

31. — *Quintili mense.* Au mois de juillet. — 32. — *Pætus.* V. l. 25, n. 12.

33. — *Ad Octavium.* C. Octave, père d'Auguste. Il était alors gouverneur de Macédoine, ayant été préteur l'année précédente. Cicéron dit à Atticus qu'il n'avait pas parlé de lui à Octavius, avant son départ pour sa province, parce qu'il ne croyait pas qu'Atticus eût là et dans les autres provinces romaines des affaires dignes de sa qualité (V. la note ci-dessous) et de son intérêt. Ses affaires étaient toutes en pays libres comme l'Épire, Athènes et Sicyone. Là étaient en effet le siège des grandes opérations d'Atticus et ses vastes propriétés foncières.

34. — *Tocullionibus.* Mot formé sans doute par Cicéron de τόκος, usure, τοκύλλιων, usurier de la plus basse espèce, *feneratorculi*, lesquels, selon l'interprétation de Turnèbe, fort applicable ici, exerçaient spécialement leur industrie dans les provinces romaines.

LETTRE 27.

1. — Συννοσεῖν. On lit dans toutes les éditions qui ont précédé celle-ci : *Ei Nos* θεῖοι *videmur*, ou, comme l'a traduit V. Leclerc : « Il nous regarde déjà comme des hommes extraordinaires. » Qu'est-ce que cela signifie? rien, et n'a aucun rapport avec le commencement de la phrase : *cura Ciceronem nostrum*, c'est-à-dire « ayez soin de notre Cicéron » ; car il s'agit ici du fils de Q. Cicéron qui était malade chez Atticus. Or, on ne se sert guère du mot *curare* que par rapport aux soins de la santé. C'est la remarque qu'en fait aussi l'abbé Mongault. Mais Muret (*Var. lect.*, XIV, 7) ayant vu dans un très ancien manuscrit : *Cum amabo te, Ciceronem nostrum* CINOS CYNOCTIN *videmur*, conjectura de ce texte corrompu qu'il fallait lire : *cura, amabo te, Ciceronem nostrum cui nos* συννοσεῖν *videmur*. Par là Cicéron déclare que lorsque son neveu est malade, il lui semble l'être lui-même. Rien de plus naturel que ce sentiment, et particulièrement dans Cicéron qui avait une grande tendresse pour son neveu. On a adopté ici la leçon de Muret.

2. — Πελληναίων. La *République des Pelléniens*, ouvrage de Dicéarque. Ce philosophe avait également écrit, comme on le voit ici, un ouvrage du même genre sur les Athéniens et les Corinthiens. Ce sont ces trois ouvrages que Cicéron appelle ailleurs (l. 606) Τριπολιτικόν.

3. — *Procilius.* M. Mommsen (*Hist. de la Mon. Rom.*, trad. Blacas, t. II, p. 466), à l'occasion d'un denier de L. Procilius, remarque que ce monétaire, le Procilius, l'historien dont il est

question ici et dont parlent Varron, de *L. L. V*, 148, et Pline, VIII, le Procilius qui protestait dans le sénat contre une délibération relative à Gabinius (l. 116), et le Procilius sur lequel il courait de mauvais bruits (l. 155) et qui fut condamné pour meurtre (l. 145), sont un seul et même personnage qui jouissait alors d'une certaine réputation pour sa grande connaissance de l'histoire romaine, puisque Cicéron semble hésiter ici entre Dicéarque et lui, et demande à Atticus son avis à ce sujet.

4. — Ἡρώδης. Sophiste d'Athènes, auteur d'un méchant livre sur le consulat de Cicéron, avait prié celui-ci par une lettre de lire son travail, et de le conférer avec le propre poème de Cicéron sur le même sujet. Mais il avait lu auparavant ce même travail à Atticus, auteur aussi d'un écrit analogue; ce qui fait dire à Cicéron qu'Hérode l'avait attaqué de loin, *eminus*, c'est-à-dire par une lettre, tandis qu'il avait attaqué Atticus de près, *cominus*, en lui lisant son œuvre.

5. — *De Lollio*. On ignore quel est ce Lollius, et de quelle affaire il s'agit. Il y en a un autre, mari d'une certaine Ovia (l. 552), un autre encore, auteur d'un *Éloge* de Porcia, sœur de Caton (l. 649), ce dernier donné par l'abbé Mongault pour celui à qui Horace a adressé deux épîtres du livre Ier. Voyez sur les Lollius, à propos d'une médaille qui porte ce nom, Borghesi, t. II, p. 397 et suiv. Nous ne savons pas davantage quel était Vinius. On trouve dans quelques manuscrits *oleo, vino* pour *Lollio, Vinio*. V. Orelli.

6. — *Antonium*. C. Antoine, l'ancien consul, collègue de Cicéron. Il était accusé de concussions dans son gouvernement de Macédoine, et il devait être jugé aux calendes de juillet de l'année suivante. On attendait son arrivée à Rome. Cicéron le défendit de nouveau; mais, moins heureux devant les juges qu'il ne l'avait été naguère devant le sénat (V. l. 15 et 16), il n'empêcha pas qu'Antoine ne fût condamné au bannissement perpétuel. Ce procès eut une influence considérable sur la destinée prochaine de Cicéron, faisant brusquer par César l'adoption de Clodius par Fontéius, qui traînait un peu. « Plaidant, dit Cicéron, vers la sixième heure la cause de C. Antonius, mon collègue, je me permis quelques plaintes sur l'état de la république dans l'intérêt de mon client. Des malveillants en firent un rapport infidèle à quelques personnes puissantes (César et Pompée), et le même jour à la neuvième heure, Clodius fut adopté. » (*Pro Dom.*, 16.) César avait fait ce coup, ayant cru se reconnaître dans les allusions de Cicéron et voulant l'en punir. Trois heures lui avaient suffi pour faire voter cette loi d'adoption, tandis que pour toute loi quelconque, il fallait l'intervalle de trois nundines ou jours de marché pour qu'elle fût valide. Conf. l. 26, n. 14.

7. — *Nigidium*. Nigidius Figulus, préteur. V. l. 52, n. 36.

LETTRE 28.

L'abbé Mongault explique avec la plus grande prolixité comme quoi cette lettre, contrairement à l'avis de l'abbé de Saint-Réal, a été écrite de la campagne où était Cicéron, et non pas de Rome où était alors Atticus. Cette explication n'étant nullement nécessaire pour la parfaite intelligence de la présente lettre, nous la laisserons où elle est, tout en reconnaissant d'ailleurs que le sentiment de l'abbé Mongault est le plus probable.

1. — *Valerius*. Il ne peut être question ici de Valérius Flaccus qui fut absous sous le consulat de César (l. 51), car César n'était pas actuellement consul. Suivant Ernesti, c'était ou Valérius Messala (l. 18, n. 11), ou Valérius, le jurisconsulte. V. Orelli.

2. — *Auli filio*. Le consul Afranius. Il y a dans les manuscrits *Attilio*. Mais Malaspina établit par de bonnes raisons qu'il faut lire *A. filio*, et l'on a ici adopté cette lecture. V. l. 21, n. 23, et l. 23, n. 8.

3. — *Epicratem*. Un de ces sobriquets comme Cicéron aimait à en affubler Pompée; il veut dire tout-puissant. *Lascivum* a trait à la coquetterie, si l'on peut dire, et à la mollesse de Pompée dans ses habillements. *Fasciæ cretatæ*. C'était une bande d'étoffe blanche enroulée autour de la jambe depuis le genou jusqu'aux chevilles; mais c'était aussi un bandeau de tête, sorte de diadème, insigne de la royauté. Ce qui faisait dire à Favonius « qu'il n'importait guère sur quelle partie du corps Pompée portât le diadème » (Val. Max., VI, 7). Les cochers du cirque s'en ornaient les jambes. Pour excuser Pompée, on disait qu'il avait des varices.

4. — Κύρου παιδείαν *reprehendere*. Jeu de mots sur le nom de Cyrus, son architecte.

5. — *Viridariorum* διαφάσεις. Cela signifie la représentation des objets extérieurs vus des fenêtres qui donnent sur des jardins ou sur la campagne. Il me semble pourtant que, d'après le système de Cyrus, si on allongeait la perspective, on diminuait le volume des objets; ce qui a lieu quand on regarde dans une lunette d'approche, en mettant l'œil au gros bout.

6. — *Solonium*. Autre maison de campagne de

Cicéron, au territoire de Lanuvium, sur la route d'Ostie.

7. — *Cornelius, hunc dico Balbum.* Cornélius Balbus était de Cadix et avait été fait citoyen romain par Pompée. Il devint l'intime ami de César, et il sera souvent question de lui dans la suite. V. le discours de Cicéron *Pro C. Balbo.*

8. — *Calliope.* Titre du IIIe livre du poème de Cicéron sur son consulat.

9. — *Compitaliciis ambulationibus.* Les Compitales, fêtes consacrées aux dieux Lares, étaient ainsi appelées parce qu'on les célébrait dans les carrefours. Elles étaient de celles qu'on désignait sous le nom de *feriæ conceptivæ*, parce qu'elles étaient promulguées chaque année par les magistrats ou par les prêtres, soit à des jours fixes, soit à des jours indéterminés (Macrob., *Sat.* 1, 16). Nous appellerions donc ces fêtes *fêtes mobiles.* Il paraît ici qu'elles furent célébrées au mois de décembre. Cicéron engage Atticus à venir la veille, ajoutant qu'il aura soin de tenir un bain prêt: circonstance qui prouve, dit l'abbé Mongault, que Cicéron était alors à la campagne, puisqu'à la ville c'était chez soi qu'on se baignait avant d'aller souper chez ses amis. V. le commencement des notes de cette lettre.

10. — Θεοφράστου περὶ φιλοτιμίας. Nous avons perdu cet ouvrage comme beaucoup d'autres de Théophraste.

LETTRE 29.

Les conseils que Cicéron, dans cette lettre, donne à son frère qui en avait bon besoin, sont applicables à tout particulier chargé de l'administration d'un pays quelconque, si petites qu'en soient l'étendue et l'importance. Ce qui, dans le cas présent, ajoute à la valeur de ces conseils, c'est la manière dont ils sont exprimés, et le mélange de bon sens, de gravité et de tendresse qui les caractérise. — Quintus Cicéron était propréteur de la province d'Asie, dite Asie Mineure. Quoique le gouvernement des provinces romaines ne durât qu'un an, Quintus garda trois ans la sienne, le sénat n'ayant pas jugé à propos de lui donner un successeur. Cette lettre fut écrite à la fin de 693 ou peut-être au commencement de 694.

1. — § 1. *A prætoribus contentio.* Cela veut dire que les préteurs qui s'étaient disputé le gouvernement de Quintus, n'avaient pas déployé moins d'ardeur à le revendiquer que Cicéron à en faire décharger son frère; et le résultat eût été au gré de tout le monde, si les préteurs eussent réussi. Mais leurs réclamations ne furent point admises, et l'on ne sait pourquoi.

2. — *Sociorum.... civium.* Les Grecs et les citoyens romains; ceux-ci établis dans la province, ceux-là indigènes.

3. — *Nos summa necessitudine attingunt.* Les publicains ou fermiers publics étaient, comme il a été dit précédemment, des chevaliers ; et non seulement les chevaliers étaient très attachés à Cicéron, parce qu'il était de leur ordre, mais parce qu'il avait toujours honoré et défendu cet ordre avec toute la passion de l'esprit de corps joint aux affections personnelles. Ainsi, il a raison de dire que la paisible jouissance de leurs richesses est un bienfait de son consulat.

4. — § 2. *Non expilatorem recepisse.* C'est ce qui n'arrivait que trop souvent dans les provinces romaines, et cela à chaque changement de gouverneur. « Nous envoyons, dit Cicéron (*Pro lege Manil.*, 5), des hommes capables sans doute de les préserver des attaques de l'ennemi, mais dont l'entrée dans les villes alliées ne diffère guère d'une irruption dans une place prise d'assaut. »

5. — § 3. *Tubero. Allienus. Gratidius.* Tous trois lieutenants de Quintus et tous trois des plus intimes amis de Cicéron. Le premier est ce Q. Élius Tubéron qui fut son compagnon d'armes, qui était son allié et avait le goût des mêmes études (V. *Pro Ligar.*, 1 et s.; *Pro Planc.*, 41). Le second, Aulus Alliénus, qui fut préteur en 705, propréteur en Sicile en 706 et proconsul de la même province en 708, était lieutenant de Trébonius en Asie, quand celui-ci fut tué à Smyrne par ordre de Dolabella (*Phil.*, XIII, 10 et s.; XIV, 3). Le troisième, Marius Gratidius, était d'Arpinum, comme Cicéron dont il était le parent.

6. — *Quæstorum... non delectum.* Les questeurs, envoyés en province, étaient en effet tirés au sort.

7. — § 4. *Apparationibus.* D'autres lisent *apparitoribus.* C'est cette dernière leçon qu'a suivie M. V. Leclerc. Mais le sens de la phrase, quel que soit celui des deux qu'on choisisse, au fond reste le même.

8. — *Annulus.* L'anneau était le sceau des magistrats. En recommandant à son frère de considérer à qui il le confiait, Cicéron semble faire allusion à Statius (l. 52), esclave puis affranchi de Quintus, qui avait plus de pouvoir sur l'esprit de son maître qu'il ne convenait à l'un comme à l'autre, et qui avait été cause en partie de toutes les plaintes élevées en Asie contre l'administration de Quintus.

9. — *Accensus.* Officier civil que nous appellerions aujourd'hui un huissier. Les magistrats les

prenaient parmi leurs affranchis. On fait venir ce mot d'*accire*, la fonction de l'*accensus* étant en effet de citer, de convoquer..

10. — *Cæsius. Chærippus et Labeo.* Tous trois amis particuliers de Quintus, et l'un desquels, Chérippus, était Grec.

11. — § 5. *Si quem es nactus.* Par ce *quem* il désigne le *negociator* romain, ou l'homme d'argent, prêt à tout faire pour de l'argent, et à faire argent de tout. Cicéron peint cet homme dans tout ce paragraphe.

12. — § 6. *Ut si iter Appia via.* C'est-à-dire près et en vue de Rome. — 13. — *Trallis.* Tralles, ville de Lydie, du gouvernement de Quintus. — 14. — *Formias.* Formies, ville de la Campanie. Cicéron y avait une villa.

15. — *Paconii... Tuscenii.* Deux coquins que le frère de Cicéron avait méchamment troublés dans la perpétration de leurs usures et de leurs rapines.

16. — § 7. *C. Octavius.* Octave, père d'Auguste (l. 26, n. 33). « Il montra dans sa province (la Macédoine) autant d'équité, dit Suétone (*Aug.*, 3), que de courage. Il traita si bien les alliés que M. Tullius Cicéron, dans plusieurs lettres qui existent encore, exhorte son frère Quintus, alors proconsul en Asie, où il se faisait une assez méchante réputation, à imiter son voisin Octavius, et à bien mériter comme lui des alliés de la république. » Par où l'on voit que tout n'était pas à louer dans la conduite de Quintus et que les conseils de son frère n'étaient pas superflus.

17. — *Primus lictor quievit. Quievit,* dit Manuce, c'est-à-dire *dicendi locum unicuique concessit,* comme si c'eût été la charge du premier licteur, celles des autres étant d'éloigner la foule du tribunal, et de lui imposer silence.

18. — § 8. *Cyrus ille... non ad historiæ fidem scriptus.* Voilà qui est net : les Romains ne croyaient pas à la vérité des faits historiques rapportés dans la *Cyropédie.* Voir les dissertations de Fraguier, de Banier et de Fréret, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. II, p. 34; VI, p. 400; IV, p. 588. — *Ille Africanus.* Scipion Émilien, le second Africain.

19. — § 9. HS CC. 200,000 sesterces, ou 40,000 francs. Ce beau paragraphe n'a pas besoin de notes; il est d'une clarté admirable et préconise des maximes de gouvernement plus admirables encore. Quelque jour Cicéron, quand il sera gouverneur de la Cilicie, les fera passer dans la pratique, et refusera pour soi-même comme il les refuse déjà et comme il engage son frère à les refuser, les statues, les temples et les fêtes que la reconnaissance des peuples voudrait lui décerner. Sur les honneurs rendus aux gouverneurs des provinces pendant la république, lisez la dissertation de l'abbé Mongault, dans le t. I, p. 353 des Mémoires de l'Académie des inscriptions. Il y remarque entre autres, à l'occasion des temples érigés par les provinces à leurs proconsuls et des fêtes religieuses célébrées en l'honneur de ces simples mortels, que les Gaulois ne se déshonorèrent jamais par cette folle adulation. Cela est vrai, sauf pourtant qu'ils ont canonisé deux empereurs, Charlemagne et Napoléon; mais cela leur coûta si peu d'efforts qu'il ne vaut pas la peine de les chicaner là-dessus.

20. — § 10. *Plato.* Plusieurs écrivains, poètes, philosophes et hommes d'État, se sont également bercés de la chimère de Platon, savoir que les États seraient plus heureux, s'ils étaient gouvernés par des philosophes et des sages. Un seul jusqu'ici, Marc-Aurèle, semble l'avoir réalisée, au moins en partie, car pour le roi de Prusse, Frédéric II, que Voltaire, Dalembert et tout le fretin de la philosophie ont prétendu ressembler à cet empereur, c'est une mauvaise plaisanterie dont ils s'amusaient entre eux, mais qu'on ne saurait, ni en France, ni en Prusse même, prendre au sérieux, sans s'exposer à être sifflé.

21. — § 11. *Publicis male redemptis.* Il n'était pas aisé à Quintus de suivre la recommandation de son frère; car comment contenter à la fois ces publicains qui, outre qu'ils étaient chevaliers, c'est-à-dire amis des deux frères, avaient accepté des baux inférieurs aux revenus de la province, et les empêcher de se récupérer par des exactions? Il y fallait en effet, comme dit Cicéron, une vertu toute divine, et il est assez probable que Quintus n'eut cette vertu qu'en fermant les yeux.

22. — *Vectigal... quod Sylla descripserat.* Cet impôt, selon Plutarque, *Lucull.* 36, était de 20,000 talents ou 93,375,500 francs, et il avait été payé déjà deux fois. Au temps de Lucullus, « les fermiers et gabeleurs romains l'avoient fait monter, en amassant et accumulant toujours usures sur usures, jusques à la somme de six vingts mille talents qui sont 72,000,000 d'or, » ou 560,250,000 francs.

23. — *Quam Rhodiis penderent.* Le dictateur Sylla avait établi, en effet, que le tribut des Cauniens serait versé dans le trésor de Rhodes. Mais il paraît que lorsque les Rhodiens remettaient ensuite les fonds déposés chez eux, aux agents romains chargés de les recevoir, il y avait des déficits que les Cauniens étaient requis de combler. Ces peuples avaient donc raison de demander la suppression d'un intermédiaire infidèle tel qu'étaient ou paraissaient être les Rhodiens.

24. — § 12. *Legem censoriam.* L'action de contracter des abonnements ou des baux avec les fermiers des impôts, était une charge imposée par la loi aux censeurs, de même que la surveillance de tous les agents du fisc dans les provinces.

25. — § 16. Le cinquième acte et non le troisième était le dernier d'une pièce de théâtre, et était censé le plus parfait. C'est ainsi que devait être la troisième année du gouvernement de Quintus, non parce que cette année était ce qu'un troisième acte est à une comédie, mais parce qu'elle était la *dernière* et, à ce titre, devait être parfaite comme était censé l'être un cinquième ou dernier acte. Cette remarque de Manuce est très juste, et c'est à tort qu'on a conclu des paroles de Cicéron que les pièces de théâtre romaines n'avaient que trois actes.

LETTRE 30.

1. — *Serapionis.* Sérapion était d'Antioche. Il est l'auteur d'un ouvrage de géographie. Pline le nomme dans son Indice du livre II, et Cicéron y revient dans les l. 32 et 33.

2. — *Titinio.* Q. Titinius, ami de Cicéron et d'Atticus. Il faisait, comme on le voit, profession de prêter de l'argent, et il avait quelque démêlé à ce sujet avec Pomponia, sœur d'Atticus et femme de Quintus Cicéron. — 3. — *Clodius... ad Tigranem.* V. la note qui suit.

4. — *Syrpiæ conditione.* Ce mot de *Syrpia* a donné lieu à des commentaires aussi nombreux que contradictoires. Il y en a de Corradus, de Malaspina, de Turnèbe, de Bosius, de Junius, de Popma et de Gronovius, c'est-à-dire pour tous les goûts. Il vaut encore mieux s'abstenir, comme Manuce, faute de lumières suffisantes pour se guider dans cette obscurité. Rien n'empêche pourtant de croire qu'il était arrivé quelque malheur à ce Syrpias, et que Cicéron fait secrètement le vœu qu'il en arrive autant à Clodius pendant son ambassade. Cicéron avait essayé, comme on le voit ici, de se la faire donner. Cette ambassade avait pour objet de porter à Tigrane la confirmation du traité que Pompée avait fait avec ce prince. Jusque-là Lucullus et ceux de sa faction avaient empêché que tout ce que Pompée avait réglé dans ses nouvelles conquêtes d'Asie ne fût confirmé par le peuple; et ce fut une des principales raisons qui engagèrent Pompée à se lier avec César; alors il obtint tout ce qu'il voulut. V. Dion, XXXVIII.

5. — *Ad liberam legationem.* Les sénateurs sollicitaient une légation libre, c'est-à-dire un titre sans fonctions, afin d'avoir la liberté d'être longtemps absent de Rome, ce qui ne leur était pas permis autrement, et aussi afin d'être reçus avec plus d'honneur dans les provinces où ils allaient.

6. — *Quum Quintus noster... in otio consederit.* Quintus, comme on l'a vu dans la lettre précédente, était entré dans la troisième année de son gouvernement d'Asie. Il pensait que ce serait la dernière; il alla cependant jusqu'à la quatrième et ne quitta sa province qu'en 696-97, comme l'attestent les cistophores qu'il fit frapper dans ces deux années-là. Sur les cistophores, V. l. 32, n. 11.

7. — *Sacerdos Bonæ Deæ.* Clodius, qui avait si bien officié dans la maison de César. V. l. 16, 18. — *Crasso invidere.* V. l. 19, n. 5.

8. — *Quercum Dodonæam.* Dodone était en Chaonie, partie de l'Épire et, à ce qu'il semble, dans le voisinage des propriétés d'Atticus. — 9. — *Philotimo.* Philotime, affranchi de Térentia, son homme d'affaires et aussi celui de Cicéron.

10. — *Vettium.* Chrysippus Vettius, affranchi, architecte et élève de l'architecte Cyrus (l. 28), et dont il est parlé dans Quintilien, VI, ch. 3, lequel en rapporte un bon mot.

11. — *De muro.* La maison de Cicéron qu'il avait achetée de Crassus (l. 15), et celle de son frère, sur le mont Palatin, étaient contiguës, et le mur mitoyen qui menaçait ruine penchait du côté de Quintus, comme l'indique clairement la dernière phrase de cette lettre.

LETTRE 31.

1. — *Ægyptum visere.* César et Pompée avaient fait reconnaître pour allié du peuple romain Ptolémée Aulètes, roi d'Égypte, qui chancelait alors sur son trône, et que cette alliance devait raffermir. (V. l. 42, n. 6.) Il fut alors question d'envoyer une ambassade à Alexandrie, et César et Pompée avaient jeté les yeux sur Cicéron pour la lui faire donner et l'éloigner de Rome où sa présence les gênait. Cicéron de son côté était assez disposé à accepter; à la fin, il refusa et s'en repentit, comme on le verra dans la suite.

2. — Αἰδέομαι, etc. *Iliade*, VI, 42, et XXII, 105. Ce vers était passé en proverbe, et Cicéron trouve assez fréquemment l'occasion de le répéter et de se l'appliquer. Par le second vers du même poème, XXII, v. 109, cité deux lignes plus bas, Cicéron compare Caton à Polydamas, parce que celui-ci censurait Hector, et qu'il lui ferait honte,

s'il rentrait dans les murs de Troie sans avoir combattu contre Achille.

3. — *Theophanes.* Il était de Mitylène, ami de Pompée dont il écrivait l'histoire, et sur l'esprit duquel il avait beaucoup de crédit. Il en est encore parlé dans plusieurs lettres. Il paraît ici avoir servi d'intermédiaire entre Pompée et Cicéron pour l'ambassade d'Égypte.

4. — *Quid Arrius narret.* Q. Arrius, l'ancien préteur. Il était ami de Crassus qui, après s'être engagé à le faire nommer consul, comme César avait dû s'y engager lui même (l. 22, n. 4), lui manqua de parole aussi comme César, parce qu'il s'était lié depuis avec ce dernier et Pompée, et que Pompée et César patronnaient Gabinius et Pison Césoninus qui furent élus en effet.

5. — *Servius Sulpicius.* Il ne fut pas nommé, quoi qu'on en eût écrit à Cicéron; ce fut Gabinius. Il ne le fut que sept ans plus tard avec Claudius Marcellus. Servius Sulpicius Rufus était de famille patricienne, et ami particulier de Cicéron. C'est à Cicéron qu'il écrivit cette belle lettre (la 571e) sur la mort de Tullie, lettre citée comme un modèle du genre. A. Gabinius était de famille plébéienne et fut le premier et le seul consul de cette famille.

6. — *Nepos.* Q. Métellus Népos, frère de Métellus Céler (V. l. 13 et 14). Il avait été envoyé en vertu d'un sénatus-consulte, lui tribun du peuple, *quam novum!* s'écrie Quintilien, IX, 3, auprès de Pompée pour affaires de la république; et, comme il fallait, d'après la loi, être à Rome pour obtenir la dignité d'augure, et solliciter en personne, il n'était pas possible que Népos, quelque envie qu'il en eût, pût satisfaire à ces deux conditions. Cicéron fut tenté de se mettre sur les rangs; c'était la seule chose à laquelle auraient pu le décider César et Pompée, *isti,* comme il les désigne avec mépris; mais il ne paraît pas qu'ils y aient songé. Il n'y arrivera que plus tard. — Les augures formaient un collège. Leur fonction consistait à deviner l'avenir par le vol des oiseaux, le chant et l'appétit des poulets. On conçoit qu'exercée par des gens d'esprit comme Cicéron, par des personnages de la plus haute naissance et ayant rempli les premières charges de l'État, une fonction de ce genre mît les titulaires dans le cas de ne pouvoir se regarder sans rire. Peut-être en était-il de même chez les aruspices, officiers d'un ordre très inférieur aux augures.

7. — *Curtio.* M. Curtius Postumus. Il était sans valeur et avait la manie de faire l'important; Cicéron n'en parle guère qu'avec mépris, et quelquefois avec dégoût. V. par exemple les lettres, 349, 352, 353, 593. On ne sait en quelle charge on lui destinait un successeur.

LETTRE 32.

1. — *Lacertos.* On croit que ce poisson est le saurus. Il y en avait plusieurs genres (Plin., XXXII, 53). Si l'on regarde à son nom latin, ce devait être en effet une espèce de lézard de mer.

2. — *Eratosthenes... a Serapione et Hipparcho.* Ératosthène était de Cyrène, contemporain et bibliothécaire de Ptolémée Philopator, et fut à la fois historien, grammairien et astronome (V. Vossius, *de Histor. græc.* I, 17). Hipparque était de Nicée et fut le premier des astronomes de son temps. (Id. *de Scient. Mathemat.*, cap, 33.) Vossius ne le cite pas comme géographe. Pour Sérapion, V. l. 30, n. 1.

3. — *Tyrannion.* Il s'appelait Théophraste, et avait reçu le nom de Tyrannion, parce qu'étant enfant il malmenait ses condisciples. C'est Suidas qui le dit. Il était d'Amasie et fut le maître du géographe Strabon. Amené captif à Rome par Lucullus, après la défaite de Mithridate, il y acquit l'amitié de Lucullus, de Pompée et des deux Cicéron, dont il éleva les fils.

4. — *Hic an Antium considam.* La maison de Cicéron n'était pas à Antium même, mais dans le voisinage.

5. — *Duumvirum.* Antium était une ville municipale, ayant comme toutes les villes de ce genre, des duumvirs qui y étaient ce qu'étaient les consuls à Rome. — 6. — *Buthroti.* Ville d'Épire. V. l. 1.

7. — *Vatinius.* Pour avoir une pleine connaissance de P. Vatinius, il faut lire l'invective que Cicéron prononça contre lui et qui nous est restée. Il était alors tribun, et il fut le principal instrument de César dans les violences de celui-ci contre le consul Bibulus, son collègue, et contre l'autorité du sénat.

8. — *Ex vigintiviris.* César avait fait passer la loi agraire proposée l'année précédente par le tribun Flavius (V. l. 24, n. 6 et 9), et s'était fait autoriser à nommer vingt commissaires pour le partage des terres.

9. — *Itaque* ἀνέκδοτα. Ces *anecdotes* étaient un tableau des actes de sa vie politique, dans lequel il attaquait et satirisait César, Crassus et d'autres citoyens plus ou moins fameux qui l'avaient contrecarré, et qu'il avait combattus avec tant d'énergie pendant et depuis son consulat. Ce livre portait le titre de *De suis consiliis.* Suivant Dion (XXXIX, 10), Cicéron le remit scellé à Tiron, son

affranchi, avec ordre de ne point le lire ni le publier avant sa mort. On suppose que c'est le même écrit que Cicéron se proposait de ne communiquer qu'au seul Atticus.

10. — *Theopompino genere.* Théopompe, natif de Chio et disciple d'Isocrate, avait écrit une histoire satirique de son temps en 58 livres, où il traitait « des faits et gestes du roy Philippus » et où il ne le ménageait pas plus que les autres. V. Amyot, *Philip.*, 4, Denys d'Hal., *Proem.*, du livre Ier, et Athénée, III.

11. — *Cistophoro Pompeiano.* Le cistophore est une didrachme frappée dans les villes grecques de l'Asie Mineure occidentale, pendant le premier siècle avant notre ère. On en connaît de Pergame d'abord, puis de Smyrne, de Sardes, de Thyatire, de Parium, d'Adramyttium, d'Apamée, d'Éphèse, de Tralles, de Laodicée, de Nysa. Pompée en fit frapper, comme on le voit ici; les deux Cicéron, Quintus en 696-697, et Marcus en 703-704, firent de même. Enfin, tous les vainqueurs de l'Asie en introduisirent à Rome des quantités immenses lorsqu'ils triomphèrent. — Le nom de cistophore venait de ce que cette monnaie porte la ciste mystique de Cérès. On en attribue l'origine aux grandes compagnies religioso-dramatiques dionysiaques. Elle a été la monnaie la plus populaire du monde ancien, avant l'empire. Le poids moyen est d'environ 12 gram. 50. « Dire ce que cela vaut à la Bourse d'aujourd'hui, n'est pas chose aisée, comme me le faisait remarquer avec son esprit habituel M. de Longpérier, car la comparaison des valeurs monétaires de différentes époques est le plus grand miroir aux alouettes » où les calculateurs les plus habiles vont se brûler les yeux. « La vérité est, me disait-il encore, qu'au temps de Cicéron, on pouvait payer décemment un avocat avec des cistophores, pourvu qu'on en donnât assez. » Outre beaucoup d'écrits sur les cistophores tout à fait inutiles à lire, il existe deux traités sur la matière : 1° *Alexandri Xaverii Panellii, e societate Jesu presbyteri, De Cistophoris*, Lyon, 1734, in-4°; 2° Max Pinder, *Uber die Cistophoren* (lu à l'Académie des inscriptions le 4 novembre 1852), in-4°, 8 planches. Ce dernier ouvrage est excellent. Naturellement le P. Panel n'en savait pas autant que M. Pinder; mais tous deux sont des travailleurs dans la meilleure acception du mot, et tous deux également dignes de nos respects. Il serait impossible de dire combien de fois on les a pillés. Le cistophore portait le nom du proconsul romain qui l'avait fait frapper, celui de la ville où cette opération avait eu lieu, et celui du magistrat de ladite ville.

LETTRE 33.

1. — *De geographia.* V. la lettre précédente. — 2. — *Ne laudarem eum.* Pompée. V. l. 35. — 3. — *Maxime de legatione.* L'ambassade de Clodius vers Tigrane. V. l. 30.

4. — *Patricios salutare non solent?* C'est comme s'il disait : faut-il être ou faut-il se faire peuple pour mériter les coups de chapeau des rois d'Arménie? Ces rois n'avaient salué jusqu'ici que les patriciens.

5. — *Latoribus et auspicibus legis curiatæ.* Ces porteurs de la loi *curiate*, c'est-à-dire soumise au vote du peuple par curies, ainsi qu'il était nécessaire pour valider les adoptions, sont César et Pompée, l'un comme consul et l'autre comme augure.

6. — *Unus vir.* Jeu de mots sanglant pour César et bien mérité. Nous aurions peine à comprendre aujourd'hui qu'un particulier qui répudie sa femme, qui sait assez, quoi qu'il en dise, pourquoi il la répudie, qui enfin a tous les jours sous les yeux l'homme, cause notoire de cette répudiation, se fasse le protecteur et le patron de cet homme, s'associe à ses desseins pervers, les appuie de toutes ses forces, et le serve en un mot comme il servirait son ami le plus intime. C'est qu'en agissant ainsi César n'espérait pas seulement s'assurer la réciprocité de Clodius à l'égard de ses propres desseins, il travaillait aussi à se venger de Cicéron à qui il ne pardonnait pas de l'avoir réduit à se défendre de toute complicité avec Catilina, et à l'en punir par le moyen de Clodius, une fois que celui-ci, élu tribun du peuple, serait assez puissant pour lui faire du mal. (V. l. 18, n. 14.)

7. — *Ne in viginti quidem.* Les vingt commissaires pour le partage des terres de la Campanie. V. la lettre qui précède, n. 8. — 8. — *Illa opima.* La charge de commissaire.

9. — *Druso Pisaurensi.* De tous les Drusus nommés par Cicéron on ne sait lequel portait le surnom de *Pisaurensis.* Il y en eut un en 704, Cicéron étant en Cilicie, renommé pour ses débauches. On en fit un juge des infractions à la loi Scatinia ou Scantinia (V. l. 285), loi portée on ne sait quand par le tribun Scatinius contre les gens adonnés au vice contre nature : *in molles et effeminatos qui nefanda Venere utebantur.* Ce qu'il y a de plaisant est que quand Célius annonçait à Cicéron cette nouvelle, il était accusé lui-même de ce vice (l. 284), et que ce Drusus était probablement chargé d'informer contre lui.

10. — *Epuloni Vatinio.* Cicéron appelle ainsi Vatinius, par allusion à deux banquets auxquels

celui-ci venait d'assister, l'un chez Faustus, l'autre chez Q. Arrius. Cicéron donne de curieux détails sur ces deux banquets dans son invective contre Vatinius, ch. 12 et 13. — 11. — *Arrius.* V. l. 22, n. 4 et l. 31, n. 4.

12. — *Hæc sanguinaria juventus.* Cette jeunesse qu'ailleurs (l. 19) il appelle *barbatuli.*

13. — *Megabocchus.* Les commentateurs y compris l'abbé Mongault et les auteurs même de notre traduction, ont vu dans ce mot un nouveau sobriquet de Pompée, comme ceux de *Sampsicéramus* et d'*Alabarches* (l. 40, n. 3; 43, n. 5). D'après Orelli, c'est une erreur, et Mégaboccus ici ne serait autre que le C. Mégaboccus, qui sur les plaintes des Sardes, fut condamné avec T. Albucius, sans doute pour concussion. V. *Pro Scauro,* 13.

14. — *Ex ipsis quinque viris.* Sur les vingt commissaires (V. n. 7), on en détacha cinq pour l'établissement d'une nouvelle colonie à Capoue, à la tête desquels était Pompée. Les quinze autres durent être répartis, au nombre de trois, de cinq et de sept, sur d'autres points de la Campanie, et prendre alors les noms de *triumviri, quinqueviri* et *septemviri.*

15. — *Loqui quosdam.* Sans doute contre César et Pompée. — 16. — *Sophocles.* Ce vers est cité par Stobée, sans indiquer de quelle pièce il est tiré. — 17. — *De muro.* V. l. 30, n. 11.

18. — *Castricius.* Négociant romain en Asie (*Pro Flacco,* 31), pendant le proconsulat de Quintus Cicéron dans cette province.

19. — [CIO]. Texte corrompu. On a traduit par 15,000 sesterces, ou 3,000 francs. — *HS XXX.* 30,000 sest. ou 6,000 francs. — 20. — *Aristodemo.* Personnage inconnu.

LETTRE 34.

1. — XVI *Kal. Mai.* Le 16 avril. — 2. *Et scito Curionem.* On a vu l. 25, n. 14, que Clodius, en se faisant plébéien et en briguant le tribunat, avait pour but d'attaquer les grands, et principalement César et Pompée dont l'union avec Crassus, ourdie dès l'année précédente, sous les consuls Métellus et Afranius (V. Horace, *Od.* II, 1 : *Motum ex Metello consule civicum, etc.*) n'allait pas tarder à devenir le premier triumvirat. Clodius avait sans doute le même dessein à l'égard de Cicéron. Mais on voit ici qu'il voulait le tâter auparavant, et savoir de lui si ses vues en seraient approuvées. La commission dont il chargeait Curion, comme lui hostile alors à César, Pompée et Crassus, indique qu'il croyait Cicéron dans les mêmes sentiments, et il lui avait dépêché Curion pour lui faire des propositions d'amitié.

3. — *Saufeium putes.* L. Sauféius, chevalier romain, de la secte d'Épicure, mais d'un ordre réformé; car il était laborieux, se levait tôt et se couchait tard. V. l. 8, n. 1. — 4. — *Parilibus.* Fêtes de Palès, qui se célébraient le 12 avril, date de la fondation de Rome. V. Ovide, *Fastes,* IV, v. 721.

5. — *Cratera.* Golfe entre le promontoire de Misène et celui de Minerve, sur lequel Baies était située. — *Ante diem XVI Kal. Mai.* Le 16 avril. — *Kal. mai.* Le 1er mai. — *Non. Mai.* Le 3 mai. — *A IV ad prid. Non. Mai.* Du 4 au 6 mai. — *Ad Kal. Jun.* Le 1er juin.

LETTRE 35.

1. — *Q. Cæcilius.* Q. Cécilius Bassus qui fut questeur sous le consulat de César et de Bibulus.

2. *Illa* Βοῶπις. Clodia, sœur de Clodius, qu'on disait être comme la déesse *aux yeux de bœuf,* Junon, femme de son frère.

3. — *Hierosolymarius.* Pompée qui, après la mort de Mithridate, avait pris Jérusalem.

4. — *Traductor ad plebem.* Ainsi qualifié, parce qu'il appuyait fortement la loi du tribun Herennius, ayant pour objet de faire passer Clodius dans l'ordre des plébéiens (V. l. 23, n. 6; et l. 26, n. 14). Cependant l'approbation de Pompée ne lui avait été accordée que parce que Clodius avait promis de ne point s'attaquer, étant tribun, à Cicéron. On sait assez comment il tint sa promesse.

5. — *Cynico consulari.* Cicéron lui-même, qui s'était attiré ce nom par la liberté et le mordant de ses bons mots, et que Clodius n'était pas le seul à lui donner. *Caninam facundiam exercuit,* dit Appius, frère de Clodius, à en croire Salluste, cité par Lactance.

6. — *Tritonibus piscinarum.* Hortensius, Lucullus et autres, on l'a déjà dit (l. 23, 25 et notes), qui étaient les Tritons de leurs viviers.

7. — *Minore sonitu quam putaram orbis hic,* etc. Métaphore tirée d'un jeu que les Grecs appelaient κρικηλασία (de κρίκος, anneau et λάσιος, hérissé, garni), et où il s'agissait de faire tourner un cercle garni d'anneaux avec tant d'adresse et de rapidité que le bruit produit par les anneaux en devînt presque insensible. Il manque certainement quelque chose à cette définition qui est de Bosius (*ap. Græv. Ad Att.* I, p. 225); on n'y voit pas comment on s'y prenait pour faire tourner ce cercle. La même métaphore est reproduite

l. 47. *Orbis hic*, est évidemment le triumvirat de César, Pompée et Crassus, désormais un fait accompli.

8. — *Culpa Catonis*. V. l. 19, 21 et principalement l. 22, 23 et 26, au sujet de son opposition contre les publicains d'Asie.

9. — *Æliam legem*. V. l. 21, n. 26. Les lois Junia-Licinia et Cécilia-Didia ordonnaient l'une et l'autre qu'on ne soumettrait au vote aucune loi, qu'après l'avoir auparavant affichée pendant trois nundines ou foires consécutives, et de plus après certaines autres formalités dont César s'était affranchi, lorsqu'il fit passer ses lois. D'autre part, la loi Licinia stipulait qu'il serait interdit au magistrat auteur d'une loi votée, de nommer commissaire pour l'exécution aucun de ses collègues, de ses parents ou alliés. César l'avait manifestement violée en nommant commissaire pour la distribution des terres de la Campanie Attius Balbus, son beau-frère. V. sur ces lois Orelli, *Onom. Tull.*, t. III.

10. — *Qui regna, prædia tetrarchis*. Cela regarde Pompée qui avait fait roi Déjotarus, tétrarque de la Galatie, en joignant à ce pays la petite Arménie; étrange excès de pouvoir que César avait fait ratifier par le peuple. Plus tard, mécontent de Déjotarus, César lui ôtera cette même Arménie.

11. — *Tris homines immoderatos*. César, Pompée et Crassus, le premier triumvirat. Quoique ami de Pompée, Varron fit une satire contre ces trois personnages, qu'il intitula Τριικάρανος ou le *Monstre à trois têtes*. Mais ou il ne la publia pas alors, ou elle lui fut pardonnée, car il fut nommé un des *vigintivirs* chargés d'établir les nouveaux colons en Campanie. V. Pline, VII, 53, éd. Littré.

12. — *Vatinii strumam*. Il me semble que *struma* n'a jamais voulu dire goître, comme on l'a traduit ici, mais toujours écrouelles. Vatinius convoitait la dignité d'augure laissée vacante par la mort de Métellus Céler, et que Métellus Népos, frère du défunt, convoitait également, quoiqu'il ne fût pas dans les conditions requises pour l'obtenir. V. l. 31, n. 6.

13. — *Sodalem Publium*. L'abbé Mongault croit, un peu gratuitement peut-être, que Cicéron appelle ainsi Clodius, parce que celui-ci mangeait souvent avec Atticus. Il faut bien de l'optimisme pour ne pas être au moins surpris de la familiarité avec Atticus de ce coquin, ennemi mortel de son meilleur ami.

14. — Ἀνδρ' ἀπαμύνεσθαι, etc. *Iliad.*, XXIV, 369. Mais le mot ἐπαγγέλλομαι n'y est pas; il appartient à Cicéron, et est en effet emprunté au langage de l'école. Cicéron affecte ici une assurance qu'il n'a certainement pas, et que les attaques de Clodius contre lui et le succès qui les suivit ne démentiront que trop.

15. — *V Non. Mai.* Le 3 mai. *Non. Mai.* Le 7 mai. *Pridie Kal. Mai.* Le 30 avril.

16. — Τίτον Ἀθηναῖον. Est-il besoin de dire que c'est Atticus?

LETTRE 36.

1. — *Negent illi*. César et Pompée qui, après avoir fait voter par les curies l'adoption de Clodius, contestent actuellement la validité de cette adoption, s'appuyant sur un vice de formes. D'où venait ce revirement? Les protecteurs de Clodius commençaient-ils à avoir peur de lui, et pensaient-ils, au lieu d'un instrument, avoir trouvé un maître? Non, mais Clodius était blessé qu'on lui eût offert cette ambassade vers Tigrane (V. l. 30), qu'il avait méprisée, et il eût préféré d'être envoyé comme un des commissaires pour le partage des terres de la Campanie. On en avait choisi d'autres; de là sa mauvaise humeur et ses velléités d'indépendance qui contrariaient assez ses patrons pour qu'ils se reprochassent d'avoir si bien travaillé pour lui.

2. — *Balbi*. M. Atius ou Attius Balbus, père d'Atia, mère d'Octave. Il était, ainsi que Pompée, un des vigentivirs en Campanie; mais au lieu de l'appeler collègue de Pompée, Cicéron par dérision appelle Pompée collègue de Balbus.

3. — *Ad Tris Tabernas*. V. l. 18, n. 1. — 4. — *Convivii istius*. Il s'agit ici probablement du repas donné par Q. Arrius où Vatinius avait fait si belle figure. V. l. 33, n. 10.

5. — *Deinde suum odium*. La haine de Curion pour Clodius. La commission dont Clodius avait chargé Curion auprès de Cicéron (l. 34, n. 1) ne permettait pas de prévoir cette haine. Toutefois Curion était trop lié avec Cicéron, dès avant cette commission, pour ne pas embrasser tous les sentiments de son ami à l'égard de Clodius. Memmius haïssait aussi Clodius, parce qu'il aimait Cicéron, et Métellus Népos le haïssait également, à cause de la mort de Métellus Céler, son frère, que Clodia, sœur de Clodius et femme de ce Métellus, était soupçonnée d'avoir empoisonné.

6. — Βοῶπιδος. Clodia. V. l. 35, n. 2. — 7. — *De signifero Athenione*. Cicéron désigne ainsi Vatinius, selon notre traduction; mais, selon Orelli, il s'agit de Sextus Clodius, de Sicile, *signifer* des esclaves qui fomentaient les troubles dans Rome, comme Athénion, autre Sicilien, était le chef des esclaves soulevés en Sicile.

8. — *Litteris missis ad Cneium.* Lettres de César à Pompée, chef des vigintivirs en Campanie. — 9. — *Theophani.* V. l. 31, n. 3.

10. — *Primus habebis et aliquando solus.* Il semble parler ici de ses *Anecdota.* V. l. 32, n. 9. — 11. — *Dicæarchum.* V. l. 27, n. 2. — 12. — Ἀδικαίαρχοι. On voit le jeu de mots. Dicéarque avait écrit sur la politique des livres remplis d'excellentes maximes qui n'étaient celles ni de César, ni de Pompée, ni de Crassus.

13. — *Cerialibus.* Aux fêtes de Cérès qui avaient lieu le 9 avril. V. Ovide, *Fastes,* IV. — 14. — Τίτον. Titus, prénom d'Atticus.

LETTRE 37.

1. — *Ludos Antii.* V. l. 26, n. 2, 3. — 2. — *Ab Appii foro.* Ville d'Ombrie, située, suivant l'itinéraire d'Antonin, à M. P. XVIII des Trois Tavernes. V. Horace, *Sat.,* I, 5, v. 3.

LETTRE 38.

1. — *Plane relegatus.* C'est que Formies était située environ deux fois aussi loin de Rome qu'Antium. C'était l'ancien pays des Lestrigons. V. la lettre suiv.

2. — *Prid. Non. Mai.* Le 6 mai. — 3. — Τρηκεῖ ἄλλ', etc. C'est ce qu'Ulysse dit parlant d'Ithaque, sa patrie, au IXe livre de l'*Odyssée,* v. 27, 28.

LETTRE 39.

1. — Τηλέπυλον Λαιστρυγονίην. *Odyss.,* X, v. 82. — *Crassi Divitis.* V. l. 9, n. 5; l. 15, n. 5; l. 50, n. 15.

LETTRE 40.

1. — Βοώπιδος. V. l. 35, n. 2. — 2. — *Delicato convivio.* V. l. 36, n. 4. — 3. — *Sampsiceramus.* Pompée. On lit dans Josèphe, XVIII, c. 5, qu'il y avait en Orient, du temps de Vitellius, une princesse, fille de Sampsicéramus, roi d'Émèse. Ce serait donc là un nom propre à cette famille royale; et c'est sans doute parce que Pompée s'était vanté de ses exploits contre ce prince que Cicéron l'appelait ainsi par dérision.

4. — *At quam parem basilicæ.* Les basiliques étaient de vastes constructions où la plupart des magistrats rendaient la justice, où se rassemblaient les négociants, les marchands pour faire leurs affaires, et où par conséquent il y avait beaucoup de monde. Cicéron compare sa villa de Formies à une basilique, à cause de la quantité de Formiens qui venaient l'y relancer. Ils étaient de la tribu Émilia; Tite-Live le dit aussi, XXXVIII, 36. Quant aux Arpinates, compatriotes de Cicéron, ils furent incorporés dans la tribu Cornélia, sous les consuls Valérius Messala et Livius Salinator.

5. — *C. Arrius.* Borghesi (I, p. 75) croit que cet Arrius est un des deux fils de Q. Arrius, le préteur (l. 22, n. 4 et l. 31, n. 4), desquels parle Horace, *Sat.* II, 3, v. 243 :

> Quinti progenies Arri, par nobile fratrum;

ce qui est d'autant plus probable qu'Horace les peint comme des débauchés et des friands de bons morceaux, dispositions qu'ils avaient dû contracter à la table de leur père (l. 33, n. 10). Pour celui-ci, Horace le nomme également, là même, v. 86 :

> . . . . . Atque epulum arbitrio Arri.

Catulle (*Carmen* 84) se moque aussi d'un Arrius qui affectait d'aspirer ridiculement en parlant :

> Chommoda dicebat si quando dicere vellet
> Commoda, et hinsidias Arrius insidias, etc.

6. — *Sebosus.* Ami de Catulus, mais un fâcheux pour Cicéron. Hardouin, en ses notes sur le livre IX, 17, de Pline, croit que c'est le même que Statius Sébosus, cité par cet auteur.

LETTRE 41.

1. — *Bibuli... in comitiorum dilatione.* De quels comices s'agit-il? L'abbé Mongault croit que ce sont les comices pour l'élection des consuls de l'année suivante; mais ces comices ne devaient avoir lieu qu'en juillet, suivant l'usage, et l'on n'était qu'en avril. Manuce croit qu'il s'agit des comices pour la loi agraire. Mais ne s'agit-il pas ici tout simplement de l'élection de Clodius au tribunat, comme la suite de la phrase semble l'indiquer?

2. — *Sebosus.* V. la l. précéd., n. 6. — 3. — *C. Arrius.* V. la l. précéd., n. 5. — 4. — *In montes patrios.* Wieland conjecture, dans les notes de sa traduction, que ce vers est extrait du poème de Cicéron *De consulatu suo;* M. V. Leclerc partage cette opinion.

5. — *Nescit... te defendere communem causam.* « Parmi les terres que Rome avait acquises en Italie par droit de conquête, on en avait donné une partie aux colonies qu'on y avait envoyées; on affermait les autres. Mais il y en avait de si abandonnées et en si mauvais état qu'on avait

été obligé d'en donner la propriété à des particuliers qui payaient seulement le dixième des grains, le cinquième des bois, et quelque chose aussi pour les bestiaux. Ces terres avaient été depuis déchargées de cette espèce de rente, par un tribun nommé Sp. Thorius; et quoique la loi de ce tribun n'eût point eu lieu dans la suite, quelques particuliers, comme Térentia, s'étaient maintenus dans la possession de ne rien payer. Ce Mulvius, dont il est ici parlé, était sans doute l'agent et l'associé de ceux qui avaient pris à ferme cette rente qui était sur les terres appelées *agri publici.* » Note de l'abbé Mongault, tirée de la note savante et copieuse de Manuce sur le même sujet.

LETTRE 42.

1. — *Prolatum iri aliquid quod nemo improbaret.* Il s'agit de l'amendement de César à la loi de Flavius. V. l. 24, n. 6.

2. — *Quinque millia.* Suétone, *Cæs.* 20, et Vell. Paterculus, II, 44, disent pourtant qu'il y en eut pour 20,000 personnes. Mais il est à croire que Cicéron était mieux informé qu'eux.

3. — *Portoriis sublatis.* Les péages avaient été supprimés l'année précédente par la loi Cécilia portée par Q. Cécilius Métellus Népos, alors préteur. V. Dion, XXXVII, 51.

4. — *Vicesimam.* C'était un impôt prelevé sur le maître lorsqu'il affranchissait un esclave, et lorsqu'il en achetait un nouveau.

5. — Φυσᾶ γαρ, etc. Vers de Sophocle cités par Dionysius Longinus περὶ ὕψους. Ils veulent dire : « Il ne souffle déjà plus dans de petites flûtes, mais dans les grandes et sans lanière. » Cette lanière s'appliquait sur la bouche et comprimait les joues, de peur qu'elles ne se gonflassent outre mesure, ne déformassent la bouche, et, en laissant échapper trop de souffle, n'épuisassent le joueur (V. Saumaise, *Exerc. Plin.*, p. 833). C'est ce qui arriverait à Pompée s'il continuait à aller toujours en avant, au risque de ne pouvoir aller jusqu'au bout.

6. — *De rege Alexandrino.* Ptolémée Aulètes reconnu, sur sa demande, ami et allié du peuple romain.(V. l. 31, n. 1.) Il avait d'autant plus à cœur cette reconnaissance que Ptolémée Alexandre à qui il avait succédé, après l'expulsion de ce prince, avait légué par testament son royaume au peuple romain, qu'une copie de ce testament avait été apportée à Rome pour être déposée dans le trésor public, et confiée à cet effet à Pompée (César, *De Bell. civ.*, III, 108). Bien des gens, au rapport de Cicéron (*De Leg. agr.*, II, 16), croyaient toutefois que ce testament n'était qu'une fable; mais il est probable que Ptolémée n'était pas de cet avis, ayant à cet égard de meilleures informations que les autres. C'est ce qui explique la vivacité de ses instances pour être déclaré l'allié des Romains. Il y fut d'ailleurs soutenu par Pompée qu'il avait fort aidé pendant la guerre contre Aristobule (Joseph, *Antiq.*, XIV, 5), et qui ne l'avait pas oublié.

7. — *Bibulus de cœlo tum servasset.* On ne pouvait porter une loi quelconque, dès qu'un magistrat curule avait déclaré qu'il observerait auparavant le vol des oiseaux.

8. — *Quid futurum... si Bibulus.* Cicéron ne pouvait en effet deviner que lorsque Bibulus irait au forum pour s'opposer aux entreprises de César, on lui jetterait, dit Plutarque, *Cat.*, 44, un panier d'ordures sur la tête. — 9. — *Sampsicerame.* V. l. 40, n. 3.

10. — *Antilibano.* « Derrière Sidon, dit Pline, V, 17, commence la chaîne du Liban, s'étendant, dans un espace de 1,500 stades jusqu'à Simyra, dans la Célésyrie. Égal en hauteur, et séparé par une vallée, court parallèlement l'Anti-Liban. » On ne sache pas qu'il y ait rien de changé aujourd'hui à cette disposition géographique.

11. — *Dicæarcho.* V. l. 27, n. 2. — 12. — *Théophane.* V. l. 31, n. 3.

13. — Πρόσθε, etc. C'est le commencement de ce vers d'Homère, *Iliad.*, VI, 181 :

Πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα,

c'est-à-dire : « lion devant, dragon derrière, chèvre au milieu. » C'est ainsi qu'on représentait la Chimère.

14. — *De portorio circumvectionis.* Les publicains exigeaient cet impôt sur les marchandises circulant dans l'intérieur d'une province, et les marchands soutenaient qu'il n'était dû que pour celles exportées de province à province. — 15. — *De cistophoro.* V. l. 32, n. 11.

LETTRE 43.

1. — *Sampsicceramus.* V. l. 40, n. 3.

2. — *Repentina affinitatis conjunctio.* Le mariage de Pompée avec Julie, fille de César, promise d'abord à Servilius Cépion, lequel, nonobstant ses mauvais procédés envers Bibulus, pour plaire à César, fut évincé au moment même de conclure.

3. *Quid ager Campanus, quid effusio pecuniæ?* A quoi lui ont servi et son concours au partage des terres de la Campanie, en qualité de vigintivir, et cette mise au pillage des deniers publics

par César, motivée par une disposition de la loi agraire, et en partie au profit de la plèbe? — *Ad diem VI... Id. Maias.* Le 10 mai.

4. — *Ut πτῶσις Curiana.* D'autres textes portent : *Phocis Curiana.* D'où cette expression a donné lieu à une infinité de conjectures, que ceux qui aiment à lutter avec les brouillards, peuvent lire dans Grévius, *Ad Att.* t. I, p. 252, 253. Pour nous, disons avec Manuce, *ib.*, p. 81 de ses notes : « Plus je réfléchis sur ce passage, moins j'en puis tirer quoi que ce soit de probable. » — Sur Curius, V. l. 10, n. 13. — 5. — *Théophane.* V. l. 31, n. 3. — *Alabarchus.* Autre sobriquet dont Cicéron gratifie Pompée. C'est le nom de quelque chef arabe.

LETTRE 44.

1. — *Unus... adolescens Curio.* V. l. 19, n. 9. — 2. — *Fufium.* V. l. 15, n. 4. — 3. — *Ex legibus Juliis.* Les lois agraires de César. Ce serment, César l'exigea aussi de tous les sénateurs. V. Plutarque, *Cat.* 45. — 4. — *Laterensis.* M. Juventius Laterensis. Il se désista de la demande du tribunat, plutôt que de prêter ce serment. V. *Pro Plancio,* 22.

5. — *A Cæsare... invitor in legationem.* César, prêt à partir pour les Gaules, proposait à Cicéron d'être son lieutenant, pour le mettre à l'abri des violences de Clodius. C'était sans doute lui rendre un grand service, et marquer qu'il oubliait ainsi les griefs qu'il pensait avoir contre Cicéron et dont il avait voulu se venger. (V. l. 33, n. 6.) Mais Cicéron vit bien que César n'avait d'autre but que de le rendre son obligé, et il n'accepta point sa proposition. V. la l. qui suit.

6. — *Libera legatio.* V. l. 30, n. 5. — 7. — *Statius.* C'est l'esclave de Quintus Cicéron dont il est parlé l. 29, n. 6. Au grand regret de Cicéron son maître venait de l'affranchir.

LETTRE 45.

1. — *Statium manumissum.* V. la l. précéd., n. 7. — 2. — *Nec meum imperium,* etc. Paroles de Démiphon se plaignant de ce que son fils l'ait quitté et se soit marié à son insu; dans le *Phormion* de Térence.

3. — *Dignitatis ἅλις tanquam* δρυὸς. Ἅλις δρυὸς : deux mots passés en proverbe et attribués, dit-on, aux premiers habitants de la terre qui se nourrissaient de glands, et qui dirent : « assez de glands! », lorsque Triptolème leur eut fait connaître le blé. Ne faut-il pas expliquer tout?

4. — *Populares isti.* Pompée, César et Crassus. — 5. — *Unus homo,* etc. Vers bien connu d'Ennius parlant de Q. Fabius Maximus qui, après la bataille de Cannes, rétablit les affaires de Rome, en évitant le combat avec Annibal et en le harcelant sans cesse.

6. — *Gladiatoribus qua dominus, qua advocati.* Ce maître des gladiateurs était Gabinius (V. lett. 50), et les invités César et Pompée, lesquels firent de lui un consul l'année suivante.

7. — *Ludis Apollinaribus.* Ces jeux furent institués par L. Calpurnius Pison pendant sa préture en 543; mais les monnaies (Borghesi, t. I, p. 31) commémoratives de cet événement n'ont été frappées que 122 ans plus tard, c'est-à-dire en 665 ou 666.

8. — *In Pompeium petulanter invectus est.* Valère-Maxime, VI, 2, 9, dit que l'acteur, en prononçant le vers de Diphile, avait les mains tendues vers Pompée. Mais Cicéron, un peu plus bas dans cette même lettre, dit que Pompée était alors à Capoue et que César, à l'issue des jeux, lui dépêcha vite un courrier. On concilie cette contradiction en disant que, comme les jeux Apollinaires se célébraient dans le cirque, il pouvait bien y avoir quelque statue de Pompée vers laquelle l'acteur se fût tourné.

9. — *Curio filius.* V. la l. 44, n. 1. — 10. — *Rosciæ legi.* La loi de Roscius Othon. V. l. 26.

11. — *Frumentariæ.* C'était la loi de C. Gracchus, abrogée ensuite par M. Octavius, puis rétablie par L. Apuléius Saturninus. Elle ordonnait qu'on donnerait au peuple le blé à moitié et même au tiers du prix de la mercuriale, si l'on peut parler ainsi, et cela, bien entendu, aux dépens du public.

12. — *Cosconio mortuo.* Un des vigintivirs pour le partage des terres. Il avait été préteur sous le consulat de Cicéron. V. *Pro Sylla,* 14. C'était encore une place que César faisait offrir à Cicéron, comme celui-ci l'indique l. 349, et que Cicéron refusa également.

13. — *Me sibi vult esse legatum.* V. la l. précéd. n. 5. — 14. *Cæcilium.* L'oncle d'Atticus. V. l. 10, n. 20.

15. — *Edicta Bibuli.* César ne pouvant vaincre la résistance de Bibulus, son collègue, à la promulgation de ses lois, le chassa du forum à main armée. Bibulus s'en plaignit au sénat, où il ne se trouva personne qui eût le courage de faire un rapport sur cette violence. Il se retira chez lui, et s'y tint enfermé tout le temps de son consulat, n'agissant plus, dans son opposition, que par la voie des édits. V. entre autres Suétone, *Cæs.* 20, et la l. 42, n. 7.

LETTRE 46.

1. — *Anicato.* Ami d'Atticus, inconnu d'ailleurs. — 2. — *Numestium.* Autre ami du même, mais nommé encore et avec éloge, lettre 48, avec le prénom de Numérius. — 3. — *Cæcilium.* L'oncle d'Atticus. V. l. 10, n. 20.

4. — *Varro.* M. Térentius Varron, « le plus savant des Romains, » était avec Atticus le plus intime ami de Cicéron. Il fut lieutenant de Cn. Pompée en Espagne; mais abandonné par une des deux légions qu'il commandait, il amena l'autre à César et se rendit à lui (César, *de Bell. civ.*, II, 20).

5. — *Ut non credam facere non possum.* Cicéron se peint ici d'un trait. Il est dupe de Pompée, ayant du moins pour excuse son amitié pour lui, comme plus tard il sera dupe du jeune Octave, mais sans l'aimer.

6. — *Edicta ejus.* V. la l. précéd., n. 15.

7. — *Neque utar meo chirographo neque signo.* Cicéron fera donc écrire ses lettres par un secrétaire, auquel cas il pourrait, au besoin, les désavouer. C'est ce désaveu qu'il semble regretter de n'avoir pas fait, à propos d'une lettre qu'il avait écrite à M. Antoine, et qui était de la main de son secrétaire. « Mais enfin, dit-il à Antoine, *Phil.*, II, 4, que répondrez-vous si je vous dis que cette lettre n'est pas de moi? Par quelle preuve me convaincre? Par l'écriture?... La lettre est de la main d'un secrétaire : *An chirographo?... Qui possis? Tunc enim librarii manu.* »

8. — *Diodotus mortuus est.* Philosophe stoïcien que Cicéron avait entendu dès son enfance, qu'il aima et qu'il admira (*Acad.*, II, 36), avec qui il s'exerçait principalement à la dialectique, qu'il logea dans sa maison pendant plusieurs années, et qui y mourut aveugle (*Brut.*, 90), léguant à Cicéron environ 100,000 sesterces ou 20,000 francs. Je pense que c'était là toute sa fortune; elle fut, pour ainsi dire, le prix de sa pension.

9. — *Comitia Bibulus cum Archilochio edicto.* Bibulus se vengeait de l'humiliation de sa condition, en lançant contre ceux qui l'y avaient réduit des édits qui étaient des libelles à emporter la pièce. Mais moins heureux qu'Archiloque qui força Lycambe à se pendre, il n'obtint ni de César ni de Pompée qu'ils lui donnassent cette satisfaction. — 10. — *In ante diem XV Kal. Novemb.* Le 14 octobre.

11. — *A Vibio.* Est-ce le Vibius qui ressemblait tellement à Pompée, qu'on l'aurait salué pour celui-ci, s'il n'avait eu quelque marque extérieure par laquelle on le distinguait aussitôt? (V. Val. Maxime, IX, 14.) Spalding, cité par Orelli, pense que c'est Vibius Curtius qui commandait la cavalerie de César en 705 (*De Bell. civ.*, I, 24).

12. — *Poeta ineptus.* Cicéron le nomme à la fin de la lettre 48 : c'est Alexandre d'Éphèse, surnommé Lychnus, auteur d'une *Cosmographie* en vers citée par Strabon. Il pouvait être utile à Cicéron, alors plus ou moins occupé d'un travail sur le même sujet.

LETTRE 47.

1. — *Catoni irati.* Ce n'est pas sans doute uniquement à cause de la résistance de Caton que César et Pompée avaient porté de si graves atteintes aux libertés publiques, mais cette résistance y était aussi pour quelque chose.

2. — *Orbem reipublicæ.* Allusion au jeu dont il est parlé l. 34, n. 7. — 3. — *Ille amicus noster.* Pompée. Quel bref et éloquent tableau de la condition misérable où ses courtes vues et son ambition réduisaient Pompée!

4. — *O spectaculum uni Crasso jucundum!* Crassus (l. 19, n. 5), voyait toujours en Pompée celui qui lui avait dérobé la gloire d'avoir mis fin à la guerre des esclaves. (V. l. 19, n. 7). Il ne se contenait guère que par considération pour César qui sentait la nécessité d'une réconciliation au moins apparente entre ces deux hommes; mais il lui était bien permis de se réjouir en son cœur des mécomptes de son ancien rival.

5. — *Apelles in Venerem... Protogenes Ialisum.* Image d'une délicatesse charmante et qui révèle dans Cicéron les sentiments d'une véritable tendresse à l'égard de Pompée. Cet homme l'attirait par une sorte de fascination. — Apelle et Protogène vivaient vers l'an de Rome 400. La Vénus dont il est ici parlé est la Vénus *Anadyomène*, qui fut consacrée par Auguste dans le temple de César. Le bas de la figure ayant été endommagé, on ne put trouver personne capable de la restaurer; de sorte que ce dommage même tourna à la gloire de l'artiste. Le temps et la pourriture détruisirent ce tableau, et Néron le remplaça par un autre, de la main de Dosithée. L'*Ialysus* passait pour le chef-d'œuvre de Protogène, et se voyait encore à Rome, au temps de Pline. Il y avait dans ce tableau un chien haletant, dont le peintre avait vainement essayé de rendre à son gré la bave. Enfin dépité contre l'art qui se laissait trop voir, il lança son éponge sur cet endroit du tableau qui lui déplaisait; l'éponge y déposa les couleurs dont elle était chargée de la façon que Protogène avait en vain cherchée avec ses pinceaux, et ainsi ce que l'art n'avait pu obtenir fut un effet du hasard. V. Pline, XXXV, 36; Aulu-Gelle,

XV, 31; Elien, XII, 41; Plutarq., *Démétr.*, 37, et Carlo Dati, *Vite de pittori antichi*, in-4°, dans la vie de Protogène.

LETTRE 48.

1. — *Pulchellum*. Clodius. V. l. 21, n. 14. — 2. *Ut ad me ipse referebat*. Pompée disait-il vrai? Cela est possible. Il avait alors intérêt à rassurer Cicéron; mais ce beau zèle ne tiendra pas.

3. — *Appium*. Appius Clodius Pulcher, frère de Publius. — 4. — *Varronem*. V. l. 46, n. 4. — 5. — *Ille ineat*. Cet *ille* est Clodius. — 6. — βοῶπιν. V. l. 35, n. 2. — 7. — *Alexandri*. V. l. 46, n. 12. — 8. — *Numerium Numestium*. V. l. 46, n. 2.

LETTRE 49.

1. — βοῶπιδος. Voy. l. 35, n. 2.

LETTRE 50.

1. — *Numestio*. V. l. 46, n. 2. — 2. — *Vettius ille noster index*. Cicéron donne ici tous les détails de cette vilaine histoire de L. Vettius, et il les répète en les complétant par le récit de la mort du héros, dans son invective contre Vatinius, ch. 10 et 11. Ce Vettius avait jadis dénoncé César comme complice de Catilina, et quelques autres qui avaient été condamnés et exécutés : le tout, pour se faire pardonner d'avoir lui-même eu part à la conjuration. (V. Dion, XXXVII, 41.) Dans le passage de Suétone, *Cæs.*, 17, relatif à la déposition de Vettius contre César, il est nommé Vettius Judex. Ce nom est en effet sur des médailles de la *gens Vettia*, sauf qu'au lieu de L. on y lit T. Vettius. Ursinus et Ch. Patin estiment en conséquence que notre Vettius était de cette famille, et que partout où dans Cicéron et dans Suétone on lit *Vettius index*, il faut rétablir *Vettius Judex*. Oudendorp (*ad Suet. Cæs.*, 17) est du même sentiment. Mais Orelli le combat, alléguant qu'il y avait des Vettius, avec les surnoms de *Chilo* et *Scato*, et qu'Oudendorp notamment ne pouvait guère l'ignorer (V. l'*Onomasticum Tullianum*, t. II, p. 644). Il ajoute même l'exclamation d'Eckel au sujet de cette conjecture téméraire : *Audax oratio!* (Eckhel, *Doctrina*, t. V, p. 336). Il faut donc supposer que Cicéron, sachant fort bien sans doute que la famille Vettia avait depuis longtemps le surnom de *Judex*, se complut à faire, comme c'était son habitude, un jeu de mots sur ce *Judex* qu'il transforme en *index*, d'autant plus que ce Vettius l'avait effectivement informé de la conjuration de Catilina. Cette supposition est également celle de M. de Longpérier que j'ai consulté sur cette médaille.

3. — *Curio filius*. V. l. 19, n. 9 et 13. — 4. — *Gabinii Gladiatoris*. V. l. 45, n. 6.

5. — *Paullus*. L. Émilius Paullus, alors questeur en Macédoine, et qui sera consul en 704 avec C. Claudius Marcellus.

6. — *Q. Cæpio hic Brutus*. On l'appelait ainsi, parce qu'il avait été adopté par Q. Servilius Cépion, son oncle.

7. — *Lentulus*. L. Cornélius Lentulus. Vettius, poussé par Vatinius, voulait, en dénonçant le fils, envelopper dans cette affaire le père ou L. Lentulus Niger, flamine de Mars (l. 91, n. 3), parce que celui-ci était compétiteur de L. Pison et de Gabinius que César et Pompée voulaient faire élire consuls (*In Vatin.*, 10).

8. — *Cæsar is qui olim*, etc. Le premier jour de sa préture, César cita devant le peuple Q. Catulus qu'on avait chargé de la reconstruction du Capitole, et cela pour qu'il rendît compte de sa commission. César le força de parler d'en bas, personne ne pouvant monter à la tribune, sans y être invité par un magistrat. Cette insulte n'empêcha pas que les patriciens n'accourussent en foule à l'assemblée pour protéger Catulus, et le défendre contre les violences probables de César et de ses gens. V. Suét., *Cæs.*, 15.

9. — *Primum Cæpionem de oratione sustulit*. Le silence de Vettius sur Cépion (V. n. 6) lui avait été prescrit par César, lequel était en commerce de galanterie avec Servilie, mère de M. Brutus. Les mots *deprecationem nocturnam* ne laissent aucun doute à cet égard. — *Lucullum*. L. Lucullus Ponticus. V. l. 23, n. 5; 24, n. 17.

10. — *C. Fannium*. Il était alors tribun du peuple. En 693, il avait été un des accusateurs de P. Clodius, profanateur des mystères de la Bonne déesse, et on le voit ici dénoncé par Vettius comme ayant eu part au complot tramé contre la vie de Pompée. Cicéron avait la plus haute opinion de lui, et ne doutait pas que le peuple romain ne lui prouvât bientôt son estime, en l'élevant aux plus hauts honneurs. En effet, Fannius fut nommé pontife en 697 (*De Arusp. resp.* 6). Il n'était pas encore préteur en 698, c'est-à-dire au moment où Cicéron lui prédisait cette destinée (*Pro Sext.*, 53); il ne le fut guère que vers 706; mais il le fut certainement, puisqu'on a des cistophores de lui frappés à Éphèse, à Tralles et à Apamée, où il porte le titre de propréteur ou proconsul. (V. Borghesi, I, p. 283, *Osserv.* X). Fannius doit avoir péri à la bataille de Pharsale, ou bien peu après. V. l. 404.

11. — *L. Domitium*, V. l. 10, n. 23. — 12. —

Ahalam Servilium. C. Servilius Ahala, maître de la cavalerie, tua par ordre de Quintius Cincinnatus, dictateur, Sp. Melius qui aspirait à la tyannie (V. Tite-Live, IV, 14), et Brutus est celui qui chassa les Tarquins.

13. — *Pisonem, generum meum.* Pison Frugi, premier mari de Tullie. V. l. 8, n. 2. — 14. — *Laterensis.* V. l. 44, n. 4.

15. — *Crassus Dives.* C'est le même que l. 19, n. 5. Ce surnom était dans la famille depuis cent cinquante ans. P. Licinius Crassus, qui fut consul en 549, l'avait porté le premier. Mais quand Crassus n'aurait pas trouvé ce surnom dans sa famille, ses grandes richesses, dont une bonne partie lui venait des biens des proscrits, achetés à vil prix (l. 21, n. 9), le lui auraient fait donner. Il est vrai que, du temps de Cicéron, il y avait un autre Crassus Dives; mais il n'était pas d'une assez grande considération, quoique lui-même fût également riche de nom et d'effet, pour arriver dans les affaires à la haute position où parvint son homonyme. Il eut seulement l'esprit de conserver ses richesses, tandis que l'autre s'incommoda tellement par les dépenses qu'il fit pendant son édilité, qu'il tomba dans un état de gêne assez désespéré pour que ses créanciers missent ses biens en vente. C'est alors que, par une raillerie amère, on ne le saluait plus dans les rues que de son surnom de *Dives* (V. Val. Maxime, II, 9).

16. — *Q. Considius.* Il paraît peu probable à Orelli que ce Considius soit le même que le prêteur d'argent nommé au commencement de la lettre 16. C'est être trop scrupuleux. On doit dire du moins qu'il était de la même famille, laquelle était de l'ordre équestre, et où l'on faisait valoir noblement son argent : témoin le Q. Considius dont Valère Maxime, IV, 8, raconte un trait de désintéressement remarquable. Or, il est très présumable que l'auteur du trait rapporté par Valère Maxime, est le même que l'auteur de celui auquel Cicéron fait allusion, et dont voici l'occasion. César voulant faire passer coûte que coûte la loi qui lui donnait le gouvernement des Gaules pour cinq ans, avait rempli le forum de soldats, et fait emprisonner Caton qui s'opposait à son dessein. Un grand nombre de sénateurs n'ayant point osé venir au sénat, César se plaignit d'y voir si peu de monde; Considius lui dit que c'était parce qu'on n'y pouvait pas venir en sûreté. « Et pourquoi donc y venez-vous? lui dit César. C'est, répondit Considius, parce que je suis trop vieux pour craindre la mort. » V. Plutarque, *Cés.*, 18.

17. — *Numestio.* V. l. 46, n. 2.

LETTRE 51.

1. — *Varronis.* V. l. 46, n. 4. — 2. — Ἐλικτὰ καὶ οὐδέν. Cicéron ne cite que les premiers mots de ce vers tiré de l'*Andromaque* d'Euripide, v. 448, et qui finit ainsi : ὑγιὲς, ἀλλὰ πάντα πέριξ φρονοῦντες, c'est-à-dire : *involuta et nihil sani, sed omnia versute cogitantes.* Ce sont les paroles que dans son irritation contre Ménélas, Andromaque prononce, en parlant des Lacédémoniens. Cicéron les applique à Pompée et à César.

3. — Τὰς τῶν κρατούντων, et la suite ἀμαθίας φέρειν χρεών. Ainsi parle Polynice dans les *Phéniciennes* d'Euripide, v. 404.

4. — *Hortalus.* Hortensius, dont *Hortalus* est le surnom. Il plaida conjointement avec Cicéron pour Flaccus accusé de concussion au retour de son gouvernement d'Asie. Comme Flaccus était préteur sous le consulat de Cicéron, et qu'il l'avait vivement secondé dans l'affaire de la conjuration de Catilina, Hortensius n'avait garde de passer sous silence les services que l'accusé avait rendus à la république, et ce fut pour l'avocat une occasion bien naturelle de faire l'éloge de Cicéron. V. *Pro Flacco,* 17.

LETTRE 52.

1. — *Statius.* V. l. 44, n. 7. — 2. — *Ad. d. VIII kalend. Novemb.* Le 25 octobre.

3. — Ἀλλ' ἀεὶ τινα φῶτα μέγαν. *Odyss.*, IX, 513. Polyphème, interprétant mal les prédictions de Télème, s'était attendu à voir en Ulysse un homme robuste et d'une haute stature, et il n'avait vu qu'un homme petit et faible. Il en advint de même à Rome, quand Statius y arriva : vu de loin, il paraissait un personnage funeste et à redouter; vu de près, on en rabattit tellement qu'on allait jusqu'à le trouver aimable et à rechercher ses bonnes grâces. On va voir plus bas que l'intervention de Cicéron fut sollicitée à cet effet.

4. — *Hoc manumisso.* V. l. 44, n. 7, et 45, n. 1. — 5. — *L. Cæsius.* V. l. 29, n. 10. Le même sans doute qui surveilla les travaux que Quintus faisait faire à sa villa Manilienne, à Arcanum, ainsi qu'à la terre que Cicéron avait achetée pour lui de Fufidius. V. l. 149.

6. — *Blaudino Zeuxide.* On ne voit pas trop pourquoi Cicéron fait tant de frais pour détourner Quintus de rechercher, afin de le punir, ce Zeuxis de Blaudus (ville de Phrygie), meurtrier de sa mère, si ce n'est qu'il est révolté des moyens employés par son frère à cet effet, et qu'on lira plus loin.

7. — *Dionysopolitas.* Habitants de Dionysopolis, ville de la Phrygie Pacatienne, du gouvernement de Quintus.

8. — *Hermippum, Hæphestum, Magaristam, Niciam, Nymphontem,* tous Grecs, ennemis déclarés de Quintus, et que Cicéron ne comble de politesses que pour éteindre leur ressentiment. — *M. Cascellii.* Quelque *negociator* romain qui n'a sans doute rien de commun que le nom avec les Cascellius, jurisconsultes, l'un desquels est nommé par Horace, *De Arte poet.*, v. 371.

9. — *Insuisses in culeum.* C'était le supplice des parricides. Voyez ce qu'en dit Cicéron, ch. 25 et 26 de son plaidoyer pour Roscius d'Amérie.

10. — *L. Cæcilium.* Tribun du peuple en 691, il s'opposa à la loi agraire, dont il combattit les largesses criminelles (*Pro Syll.*, 23); ce que faisait aussi Cicéron. Préteur en 697, il proposa le rétablissement de l'illustre exilé et refusa de donner action aux ravisseurs de ses biens (*Post redit. in sen.*, 9). On ne connaît pas la cause de son inimitié contre Quintus.

11. — *Tuscenium.* V. l. 29, n. 15. — 12. — *Catienus.* On ne le connaît que par le portrait qu'en fait Cicéron, et il est à croire qu'il n'est pas flatté. — 13. — *C. Fabius.* Voy. sur ce personnage l. 332, n. 12.

14. — *Licinius.* Autre inconnu, car il ne paraît guère, traité comme il l'est ici, qu'il soit le Licinius qui fit peu de temps après une visite à Cicéron (l. 90) et qui s'offrit obligeamment à se charger de ses lettres pour Quintus. Son fils est plaisamment comparé à un jeune milan dressé à la chasse par ce digne père, lequel lui-même était un *plagiaire,* c'est-à-dire un voleur d'esclaves, ainsi qu'on nommait ceux qui pratiquaient cette industrie.

15. — *Virgilius.* Propréteur de la Sicile en 695. Il était très lié avec Cicéron, mais il n'eut pas le courage de le laisser aborder en Sicile dont il était gouverneur, de peur d'être atteint par la loi de Clodius, menaçant de mort quiconque donnerait asile à Cicéron. V. *Pro Planc.*, 40.

16. — *Cn. Octavius.* V. l. 26, n. 33. — 17. — *Theopompo.* Ami de Cicéron et de son frère. Malaspina le dit aussi ami de César, qui affranchit à sa considération les Cnidiens, ses compatriotes (Plut., *César,* 62).

18.— *Sylla.* Peut-être un affranchi de L. Sylla, selon Orelli.

19. — *L. Flavius.* On ne voit pas sans quelque surprise ce fougueux *porteur* de la loi agraire (l. 23, n. 10), grand ami de Cicéron qui fit à cette loi une si rude guerre.

20. — *L. Octavii Nasonis.* N'est-ce pas le même qu'on retrouve augure en 709? V. l. 547.

21. — *C. Fundanio.* Orelli croit que ce Fundanius est le même pour qui plaida Cicéron vers 688, dans une cause que rappelle Q. Cicéron (*De petit. cons.*, 5), et dont on ignore le sujet. Quintilien (I, 4) parle d'un témoin grec dont Cicéron se moquait dans ce discours, parce que ce témoin ne pouvait prononcer la première lettre du nom de celui contre lequel il venait déposer. Fundanius fut absous. Il ne reste que de très petits fragments de ce discours, cités par Priscien, VII, 11, § 58; par Servius, *ad Æneid.* IX, v. 675; par Boëce, *de Definit.*, p. 658, *ed. Basil.*, 1570, etc.

22. — *Apollonidenses.* Habitants d'Appollonis, ville de Lydie.

23. — *Quid prætor solet judicare debeat.* Le préteur ne jugeait pas, mais prononçait la sentence selon les lois, après avoir entendu le jugement : ce que fait chez nous un président d'assises.

24. — *Flavii causa et scilicet Pompei.* Voy. l. 23, n. 10. — 25. — *Hermia.* Esclave de Cicéron. — 26. — *Diodoti.* N'a de commun que le nom le philosophe stoïcien qui mourut chez Cicéron. V. l. 46, n. 8.

27. — *Censorino.* Marcius Censorinus, plus tard un des satellites d'Antoine. V. *Phil.*, XI, 5 et 14.

28. — *Cassio.* Il y avait trois Cassius : Caius, Lucius et Quintus; les deux premiers frères consanguins, le troisième cousin germain. Ils furent tous trois tribuns du peuple. On ne devine pas duquel il s'agit ici.

29. — *Scævola.* Q. Mucius Scévola, qui fut tribun du peuple en 700, lieutenant d'Appius Pulcher en 703 (l. 210), et augure en 705 (l. 356).

30. — Ὀρθὰν τὰν ναῦν. M. Victor Leclerc a très bien débrouillé ce passage où ni Saint-Réal, ni Prévost et d'autres encore n'ont rien entendu. « Ils n'ont pas vu que ces deux proverbes ὀρθὰν τὰν ναῦν et ἅπαξ θανεῖν sont de la lettre de Quintus. Ils expriment tous deux le courage et la résignation. Cicéron avait probablement fait entrevoir à son frère les dangers de l'accusation qui pouvait l'attendre à Rome, au sortir de son gouvernement d'Asie; et Quintus, qui croyait n'avoir rien à se reprocher, lui avait répondu par une allusion à ces paroles du pilote de Rhodes : Εὖ ἴσθι, Ποσειδᾶν, ὅτι ὀρθὰν τὰν ναῦν καταδύσω, *Neptune, nunquam hanc navem, nisi rectam* (Stobée, *Serm.* 106; Aristid., *Orat. Rhod.*; Sénèq., Ep. 85), et à celles du *Prométhée* d'Eschyle :

Κρεῖσσον γὰρ εἰσάπαξ θανεῖν
Ἢ τὰς ἁ πάσας ἡμέρας πάσχειν κακῶς.

Cicéron lui répond à son tour qu'il a eu tort de prendre si sérieusement quelques légers reproches qu'il lui a faits par amitié. »

31. — *Hyphemenus*. Inconnu. Orelli voit dans ce mot une corruption du texte, et propose une correction qui ne nous éclaire pas davantage.

32. — *Q. Publiceni*. Autre mot corrompu, selon Orelli, qui allègue Schuetzius, lequel propose *Q. Publicius* ou *P. Globulus*.

33. — *Æsopi*. L'acharnement qu'il met à recouvrer son esclave fugitif, Licinius, nous porte à souhaiter de tout notre cœur qu'il ne le recouvre jamais. Mais voyez le zèle que met Cicéron à l'aider dans ses démarches, dût son frère, dit-il, payer de sa personne à cet effet, et se faire le limier de cette chasse honteuse! Et ce Platon, un philosophe, qui reconnaît le coupable, sur les indications d'Ésopus, comme un agent de police reconnaît un voleur, sur le signalement transmis par les autorités!

34. — *Cato adolescens nullius consilii*. C. Caton, de la famille Porcia, parent par conséquent de Caton d'Utique, mais on ne sait à quel degré. On le retrouvera dans la suite tribun du peuple.

35. — *Domitium*. Le même que l. 10, n. 23 et l. 50. — 36. — *Nigidium*. P. Nigidius Figulus. C'est lui qui fut choisi avec d'autres sénateurs par Cicéron pour écrire toute l'information de l'affaire de Catilina, les questions, les réponses, etc. V. *Pro Sylla*, 14.

37. — *Memmium*. Le même cité l. 23, n. 3. — 38. — *Lentulum*. P. Cornélius Lentulus Spinther. V. l. 92, l'en-tête.

LETTRE 53.

La confiance que Cicéron montre dans la lettre qui précède ne fut pas de longue durée. Cette confiance que César, par son offre sournoise d'une lieutenance en Gaule, et par ses autres promesses fallacieuses, avait fait naître, que les promesses non moins fallacieuses de Pompée avaient entretenue, et que le zèle seul des amis de Cicéron résolus à le défendre même par la force, justifiait assez, s'évanouit tout à coup, et ne laissa plus à Cicéron que le choix entre une résistance à main armée contre l'entreprise de Clodius, et la fuite. Il est bien vrai que la loi proposée par Clodius contre tous ceux qui mettraient ou qui avaient mis à mort un citoyen non condamné par le peuple, ne nommait pas Cicéron; cependant c'était surtout contre lui qu'elle était dirigée, contre lui qui, par un simple décret du sénat, avait fait exécuter les complices de Catilina, au lieu de leur faire leur procès en forme (Dion, XXXVIII, 14). Ce qui acheva de jeter le découragement dans l'âme de Cicéron, c'est la peur qui gagna quelques-uns de ses amis, et la défection qui ne manque guère de succéder à la peur, c'est surtout l'impudent abandon de Pompée en qui il avait mis ses dernières espérances. Il fit alors une tentative auprès des consuls. Gabinius fut inflexible. Pison le conjura de s'éloigner et de sauver encore une fois la patrie que sa résistance plongerait dans les horreurs de la guerre civile. Cicéron consulta ses amis : Lucullus l'engagea à rester et lui promit la victoire; d'autres parmi lesquels étaient Caton et Hortensius, lui conseillèrent de s'éloigner, en lui assurant que le peuple ne tarderait pas à le rappeler. Il suivit leur avis et quitta Rome (Dion, *ibid.*, Éclaircissements, p. 505, du tome III de l'éd. Gros), avant que la loi de Clodius fût publiée.

1. — Vibone. Ville du pays des Bruttiens; elle a laissé son nom à *Bevona*, localité située au nord de Monte Leone en Calabre.

LETTRE 54.

1. — *Sica* ou *Sicca*. Ami de Cicéron, dont la terre était située à Vibone.

2. — *Nondum rogatione correcta*. Cette rogation différait de la première en ce qu'elle nommait Cicéron; elle portait en général et sans aucune exception de lieu, *ut M. Ciceroni aqua et igne interdicatur*. Mais comme avant de promulguer une loi, il était ordonné de l'afficher pendant trois *nundines* consécutives, ou de neuf en neuf jours, pour que le peuple pût ou en approuver la teneur, ou y demander des corrections, Clodius ayant rempli cette formalité, corrigea sa loi et fixa l'éloignement de Cicéron à quatre cents milles de Rome, comme Dion le dit; « à la ronde de toute l'Italie, » selon Plutarque, *Cic.* 54, qui dit cinq cents milles.

3. — *Autronium*. Autronius était alors exilé en Achaïe (l. 18, n. 22), pleine des ennemis les plus acharnés de Cicéron (V. l. 61), et fort disposés à lui faire un mauvais parti; Autronius surtout, que Cicéron avait refusé de défendre, contre lequel même il avait déposé, et qui fut condamné avec plusieurs autres, comme complice de Catilina (V. l. 18, n. 22. V. encore l. 60, et *Pro Planc.*, 41).

LETTRE 55.

1. — *Quod correctum est.* V. la l. précéd., n. 2.

2. — *Melitæ esse non licebat.* Parce que l'île de Malte était en deçà des quatre cents milles prescrits.

3. — *Ne et Sica periret.* La loi de Clodius défendait sous peine de mort de recevoir Cicéron.

LETTRE 56.

1. — *De provincia Macedoniæ... lex.* Par la promulgation de cette loi, Atticus était libre de quitter Rome et de venir rejoindre Cicéron quelque part qu'il fût. Or Cicéron avait déjà quitté Vibone et il se dirigeait de là à Brindes par la voie de terre.

LETTRE 57.

1. — *Mea mihi.* Ses biens; car sa maison à Rome avait déjà été saccagée puis brûlée, et le mobilier de cette maison et celui de Tusculum avaient été transportés chez Gabinius, l'un des consuls.

2. — *Thurii.* Thurium, ville de Lucanie, sur les confins du Bruttium. C'était l'ancienne Sybaris. Le lieu où elle était située s'appelle aujourd'hui *Sibari rovinata.*

LETTRE 58.

1. — *Tarenti.* Le golfe de Tarente, à l'opposite de Thurium. — 2. *Cyzicum.* Ville de Mysie sur la Propontide.

LETTRE 59.

1. — *Lænium Flaccum.* C'est à peu près dans les mêmes termes que Cicéron loue le dévouement et le courage de cet ami dans le plaidoyer pour Plancius, ch. 41. Lisez là même, ch. 40 et 41, le récit pathétique de sa fuite de Rome jusqu'à Dyrrachium et à Thessalonique. — 2. *Legis improbissimæ.* V. l. 55, n. 3.

3. — *Ad d. V Kal. Maias.* Comment Cicéron ayant demeuré treize jours à Brindes à la date où il écrit cette lettre et qui est le 30 avril, pouvait-il quitter cette ville cinq jours avant les calendes de mai, c'est-à-dire le 26 de ce même mois d'avril? Voyez les explications des commentateurs à ce sujet, dans Grévius, *Ad Fam.*, t. II, p. 356.

4. — *Sed quid Tulliola mea fiet?* Tullie était mariée depuis peu à Pison Frugi (v. l. 8 et 50), lequel mourut pendant l'exil de son beau-père.

5. — *De familia liberata.* Cicéron craignant de perdre ses esclaves avec tout ce qu'il possédait, les avait affranchis, à condition que s'il devait être dépouillé de tous ses biens quelconques par la loi Clodia, ces mêmes esclaves lui eussent l'obligation de la liberté. Si au contraire la loi lui permettait de les garder, ils serviraient leur ancien maître comme ci-devant, à l'exception d'un très petit nombre que, à cause de leur fidélité et de leur dévouement, Cicéron voulait rendre tout à fait libres. Quant aux esclaves de Térentia, il n'en avait affranchi aucuns, d'abord parce qu'ils n'étaient pas à lui, ensuite parce que Térentia elle-même leur avait promis d'agir envers eux selon qu'ils auraient plus ou moins mérité.

6. — *Clodium Philæterum.* Affranchi de Cicéron. — 7. *Sallustius.* V. l. 7, n. 1. — 8. *Piscennius.* Autre affranchi.

LETTRE 60.

1. — *Ad d. XIV Kal. Maias.* Le 18 avril. — *Deinde ab Autronio.* V. l. 54, n. 3. — 2. — *Si spes ea non est.* Cet espoir était que le peuple le rappellerait bientôt. Il écrivait à Quintus (l. 69) : « Avant trois jours, assure-t-on, je serai ramené glorieusement. »

3. — *Candaviam.* La Candavie, contrée montagneuse, à 78,000 pas de Dyrrachium (Plin., III, 26), par où il fallait passer pour aller en Macédoine, et de là gagner la mer Égée que Cicéron devait traverser pour rejoindre, comme il en avait le dessein, son frère Quintus en Asie.

LETTRE 61.

1. — *Dyrrhachium.* Ville d'Illyrie, sur l'Adriatique, aujourd'hui Durazzo.

2. — *Ut acrius postularetur.* Il s'agit de Quintus que ses ennemis ou, ce qui est la même chose, les ennemis de son frère se disposaient à accuser de concussion. Le moment était bien choisi, et d'ailleurs Quintus n'était pas exempt de tout reproche dans son gouvernement d'Asie. Les conseils que lui adressait Cicéron (l. 29) en sont la preuve, et il y a même tels de ces conseils qui arrivaient un peu tard.

3. — *Pellæ.* Pella, autrefois capitale de la Macédoine, où naquirent Philippe et son fils Alexandre. — 4. — *Tryphon Cæcilius.* Affranchi d'Atticus (?).

5. — *Tigrane neglecto.* Tigrane, fils de Tigrane, roi d'Arménie, avait été fait prisonnier par

Pompée, lequel l'avait amené à Rome et confié à la garde du préteur L. Flavius, l'ancien tribun du peuple (l. 23, n. 10). Clodius, gagné par argent, l'enleva à son gardien, et « le menant par la ville quant et luy, alloit suscitant tous les jours des querelles et procès aux amis de Pompée » (Plut., *Pomp.*, 68). Il le fit enfin embarquer. Mais pendant que le prince était arrêté à Antium par le mauvais temps, L. Flavius accourait avec des forces pour reprendre son prisonnier. Clodius vint à sa rencontre, et il se livra à quatre milles de Rome, entre les deux partis, un combat où il périt plusieurs personnes, parmi lesquelles M. Papirius, ami de Pompée. Irrité de tant d'audace, et surtout de ce que Clodius tournait contre lui la puissance qu'il avait rendue aux tribuns, Pompée résolut de rappeler Cicéron, et il s'y prépara dès lors, en s'assurant le concours du tribun Ninnius (Dion, XXXVIII, 30). Jusque-là l'enlèvement de Tigrane resta impuni, car c'est ainsi qu'il faut, je pense, entendre le mot *negleeto*, lequel le traducteur a rendu par les termes un peu vagues de « resta sans suite ».

6. — *Varroni... agere gratias.* Sans doute des efforts que faisait Varron près de Pompée dont il était l'ami, pour l'engager à proposer le rappel de Cicéron.

7. — *Hypsæo.* P. Plautius Hypséus avait été questeur de Pompée dans la guerre contre Mithridate (*Pro Flacco*, 9).

8. — *Quod ei crediderim quem esse nefarium non putarim.* C'est de Pompée qu'il parle. L'épithète de *nefarius* est forte, mais elle ne l'est pas trop.

LETTRE 62.

1. — *Lictores dimitteret.* Quintus, s'il fût resté avec son frère, eût dû en effet renvoyer ses licteurs; car s'il était permis à un gouverneur de province de passer par une autre province que la sienne, il ne lui était pas permis d'y rester longtemps avec l'appareil de sa dignité.

2. — *Nos non inimici, sed invidi perdiderunt.* Cicéron n'exagère pas; ce sont ses envieux qui l'ont perdu, et ses envieux pour la plupart étaient ses amis. Il accuse Hortensius, et il a raison encore, Cicéron lui étant doublement déplaisant et comme homme nouveau, et comme orateur. Si Hortensius le loua, ce ne fut guère que dans des circonstances où il eût été de mauvais goût de ne pas le faire, comme quand ils défendirent tous deux L. Flaccus (V. l. 51, n. 4); mais il montra une grande mollesse à le défendre contre Clodius, et plus de chaleur qu'il ne convenait peut-être à lui conseiller de quitter Rome. Car enfin, si appuyé comme il était par le sénat, et surtout par plusieurs milliers de personnes n'attendant que le signal pour attaquer Clodius, Cicéron eût engagé la lutte, qui sait s'il n'eût pas été vainqueur? Mais on pensait que le consulaire à qui Rome devait son salut aurait naturellement peu de goût pour une expédition qui pourrait rallumer la guerre civile, et se rallierait volontiers à tout autre parti qui lui serait recommandé comme préférable. On lui persuada donc de sortir de Rome, les uns afin de pouvoir s'excuser du lâche abandon dont il était l'objet, par la raison qu'il s'abandonnait lui-même; les autres, par l'effet de leur modération naturelle et de leur amitié sincère, mais timide. Atticus était de ceux-ci, Hortensius de ceux-là. Il est vrai que Caton lui avait donné le même conseil; mais à cet égard Caton opina peut-être encore comme il eût fait dans la république de Platon.

3. — *Quod optimo tempore non licuit, minus idoneo fiet.* C'est-à-dire qu'il se donnera la mort qu'il eût trouvée plus digne et plus à propos en combattant contre Clodius.

LETTRE 63.

1. — *Ne te videre voluerim.* Cicéron expose ici les motifs pour lesquels il ne voulut pas voir son frère qui revenait d'Asie. La tendresse qu'il lui témoigne, et les efforts qu'il fait pour qu'on lui pardonne de s'être privé de cette consolation, ont été taxés de faiblesse; mais il vaut mieux y voir les scrupules d'une âme délicate et ayant la pudeur de ses souffrances jusqu'à en éviter le spectacle à ceux dont c'eût été le devoir de les partager. N'est-ce pas la même délicatesse qui lui fait repousser les caresses de son fils (V. plus loin) au moment de son départ de Rome?

2. — *Prosequentem proficiscens.* C'est-à-dire quand Quintus partait pour l'Asie, et que Cicéron lui faisait ses adieux.

3. — *Si qua dimicatio subeunda erit.* Allusion aux accusations dont Quintus était menacé à Rome. V. l. 61, n. 2. — 4. — *Amici partim deseruerint me, etc.* Rien n'est plus vrai. V. la lettre précéd., n. 2.

5. — *Genere ipso pecuniæ beatissimus.* D'autres ont corrigé ce texte et lu *genero ipso, pecuniæ beatissimus,* avec d'autant plus de vraisemblance que Cicéron se loue beaucoup de Pison, son gendre. Mais, observe l'abbé Prévost, ne peut-on pas croire naturellement que Cicéron parle de la nature de son bien, c'est-à-dire de la manière

avantageuse dont il avait placé son argent, ou plutôt, ajoute M. V. Leclerc, de la manière légitime dont il l'avait acquis?

6. — *De permutatione.* Qu'est-ce que cet échange? Mais la suite de ces termes fait voir assez nettement que Quintus aidait son frère de son argent, sans qu'on devine pourtant si cet argent était de Quintus en propre, ou s'il était emprunté.

7. — *Acceptam ex ærario pecuniam... frustra dissiparim.* La république donnait une certaine somme aux gouverneurs de province, si ce n'est à titre d'appointements, peut-être comme premiers frais d'établissement. Cicéron avait appliqué à son usage personnel celui qui était dû à son frère, à l'un ou à l'autre de ces titres.

8. — *M. Antonio... Cæpioni.* M. Antoine et Brutus Cépion à qui Quintus avait apparemment prêté quelque argent.

9. — *Ad Crassum et ad Calidium.* Le premier est M. Licinius Crassus Dives; l'autre, M. Calidius, préteur l'année d'avant le rappel de Cicéron, n'était encore que préteur désigné lorsqu'il déclara dans le sénat combien il avait à cœur son retour. (*Post red. in Sen.*, 9.)

10. — *Hortensio... summa simulatione amoris.* Rien n'est plus vrai encore. V. l. 62, n. 2.

11. *Adjuncto quoque Arrio.* Q. Arrius. On le voit ici mêlé par rancune contre César, aux intrigues des *Optimates*. V. l. 22, n. 4; l. 31, 33 et 41.

12. — *Ne ille versus.* Cicéron craignait que son frère ne fût accusé de brigues, pour avoir, contrairement à la loi Aurélia, donné de l'argent lorsqu'il demandait l'édilité, circonstance qui lui avait attiré quelques vers satiriques ou quelque épigramme.

13. — *Messalam.* M. Valérius Messala qui avait été consul avec Pupius Pison en 693. V. l. 18, n. 26.

LETTRE 64.

1. — *Nam quod me tam sæpe et tam vehementer objurgas.* On a trouvé dans cette lettre de nouvelles raisons d'insister sur la faiblesse de Cicéron. Rien ne me paraît plus déplacé que cette insistance, et ce qui me le persuade, c'est de voir avec quelle éloquence, quelle force et en même temps quelle précision, l'illustre consulaire expose les mécomptes de sa carrière politique, les amertumes de sa vie privée, la douleur qu'il en a ressentie, et qui s'est aggravée par la nécessité où il a été réduit de se dérober aux siens, à son frère surtout, pour que celui-ci ne fût pas, comme il le dit, témoin de son deuil, et pour lui épargner le spectacle de sa propre ruine et de son affliction. Un plus ferme que Cicéron y eût succombé, et Cicéron après tout était de ces caractères moyens et honnêtes qui, parce qu'ils suivent naturellement la ligne droite, n'ignorent pas sans doute qu'ils rencontreront des obstacles et s'y attendent, mais qui ne voient bien les embûches qu'après qu'ils y sont tombés. Selon moi, Atticus était moins fondé que tout autre à reprocher à Cicéron sa faiblesse, puisqu'il en a le plus abusé pour lui persuader de partir. Un tel reproche n'était pas généreux. Cicéron, dans toutes les lettres qu'il lui écrit depuis sa disgrâce, le lui fait assez sentir, malgré tous les ménagements dont il tempère ses plaintes, et Atticus ne s'y méprenait pas. De là ce redoublement de reproches de sa part, que Cicéron a tant de peine à accepter, qu'il accepte pourtant à la fin, mais en nous laissant décider si c'est à cette soumission ou aux remords d'Atticus d'avoir contribué à le mener où il est, qu'il faut attribuer tout le zèle que déployait Atticus à Rome pour le faire rappeler.

LETTRE 65.

1. — *Consolari jam desine; objurgare vero noli.* En effet les reproches après les consolations gâtaient singulièrement celles-ci, et les uns comme les autres finissaient par être également insupportables. V. la note ci-dessus.

LETTRE 66.

1. — *Quare in senatu dici nihil liceat.* Telle était en effet une des clauses de l'abominable loi de Clodius : défense de rien proposer qui concernât Cicéron.

2. — *Eodem tribuno plebis.* Cicéron, sachant que Clodius n'obtiendrait cette même année aucune autre fonction honorifique, conjecturait qu'il serait réélu tribun l'année suivante. En effet, il était établi, par une loi, qu'à moins que les tribuns du peuple qui sortaient de charge ne fussent appelés immédiatement à une autre, ils pouvaient se porter aux prochains comices tribunitiens, pour être de nouveau élus tribuns. Tel était le cas de Clodius. Mais il ne se représenta pas et rentra dans la vie privée.

3. — *Inimico consule designato.* Q. Métellus Népos, frère de Métellus Céler, qui était consul avec P. Lentulus. Il oublia depuis son ressentiment, en se joignant à ceux qui demandaient le

rappel de Cicéron. (*In Sen. post red.*, 10.) V. aussi l. 82 et 86, n. 1.

4. — *De oratione prolata.* Ce discours est celui qui a pour titre *In P. Clodium et Curionem*, et dont le sujet se trouve exposé et esquissé, l. 21. Voyez-en les fragments au t. IV, p. 604 de cette édition. *Puto posse probari non esse meam.* « Je pense » veut dire ici « j'espère », et cette espérance peut sembler n'être pas très noble, ni très courageuse. Voy. plus loin la l. 70, n. 1.

LETTRE 67.

1. — *Nos multis peccatis in hanc ærumnam incidisse.* Ces fautes se réduisent à trois, comme il le dit lui-même dans sa lettre à Térentia du 30 novembre (V. l. 81) : le refus de la lieutenance que lui offrait César, celui d'engager la lutte contre Clodius, et l'occasion manquée de périr avec courage : *vel cadere fortiter.* — 2. — *A Plancio.* V. l. 16, n. 10.

LETTRE 68.

1. — *Eum nuntiant, qui veniunt, nullum esse.* Ces porteurs de mauvaises nouvelles à Thessalonique se trompaient. Le mouvement indiqué par Cicéron eut des suites. Le consul Gabinius que Clodius avait insulté, lui et tous ceux qui l'accompagnaient, Gabinius dont ce même Clodius avait brisé les faisceaux et consacré les biens aux dieux (Dion, XXXVIII, 30), las enfin de tant d'outrages, et au risque d'être agréable à Cicéron, se déclara contre le tribun et, d'accord avec Pompée, travailla à le ruiner entièrement.

2. — *In tribunis designatis reliqua spes est.* Ces tribuns n'entraient en charge que le 10 décembre.

3. — *Mentis errore ex dolore affici.* Il ne manquait plus à Atticus, pour se débarrasser des plaintes de Cicéron, que d'accuser sa douleur de lui avoir fait perdre la tête. Avec quelle noblesse son ami lui répond !

LETTRE 69.

1. — *Iis credidi, a quibus nefas putaram esse me decipi*, etc. Cicéron a beau revenir sur les mêmes plaintes, elles ont toujours je ne sais quoi de plus pénétrant. Qui ne se sent le cœur serré en l'entendant dire qu'il n'avait voulu compter que sur la fidélité de ses amis, mais que les uns ont eu peur pour eux, et que les autres n'ont pas été fâchés du mal qui lui arrivait ? Quelle vérité plus grande et plus commune ! Et qui de nous, dans son étroite mesure, n'en a fait l'épreuve ?

2. — *Adhuc Thessalonicæ retinuerunt.* C'est-à-dire qu'ils lui écrivaient de s'y arrêter, car ils n'y étaient point avec lui.

3. — *Sestius* ou *P. Sextius*, tribun du peuple désigné, que Cicéron défendit depuis contre l'accusation de violence. Nous avons ce plaidoyer.

4. — *Piso noster.* Gendre de Cicéron. — 5. — *Cursius.* Orelli donne *Curtius* et croit que c'est une fausse leçon pour *Curius.* V. la l. 167 adressée à ce Curius dont le prénom est Manius.

6. — *Milo.* T. Annius Milon, le sujet de la fameuse harangue qui porte son nom, celui qui expia le meurtre de Clodius, en mangeant de si bon poisson à Marseille.

7. — *Fadius.* T. Fadius Gallus. C'est à lui qu'est adressée la lettre 184. V. l'en-tête de la lettre 124.

8. — *Fabricius.* Q. Fabricius. C'est lui qui, devant proposer le rappel de Cicéron, s'assura de la tribune un peu avant le lever du soleil, mais en fut chassé, non sans péril pour sa vie, et avec la perte d'une grande partie de ses gens. Voir le tableau de ce coup de main dirigé sans doute par Clodius, et où Q. Cicéron faillit être égorgé, les ch. 26 et 27 du plaidoyer *pro Sextio.*

9. — *Lentulum qui erit consul.* P. Cornélius Lentulus Spinther. V. l. 92, l'en-tête.

LETTRE 70.

1. — *Sed quid Curio an illam orationem legit?* V. l. 66, n. 4. Le Curion dont il s'agit ici et qui fut avec P. Clodius l'objet de ce discours ou plutôt de cette invective, est Curion le père. Car, outre que dans les fragments indiqués à la note 4 de la lettre 66, ce Curion est désigné comme étant à Baies le patron des débauches de Clodius, *patronus libidinis*, et que cette grave qualification ne peut convenir à un jeune homme, Cicéron, toutes les fois qu'il nomme Curion, le fils, le père étant encore vivant, ajoute à son nom quelque mot par lequel il marque l'intention de le distinguer de l'autre. Il dit ainsi *Curio adolescens* (l. 34 et 44), *Curio meus* (l. 36), *filiola Curio* (lett. 19), *Curio filius* (l. 45 et 50). Au contraire, en parlant du père, il dit toujours *Curio* tout court. A cette observation topique on peut joindre celle de l'abbé Mongault, savoir que Curion le fils ne pouvait pas alors être sénateur, puisqu'il ne fut questeur qu'en 699. Cicéron fait voir ici qu'il serait bien étonné si Curion, le fils, n'avait pas lu son discours contre Curion le père, discours qui semblait oublié ; et il serait heureux qu'il en fût ainsi, afin que sa liaison

avec le fils n'en souffrit pas d'altération. — *Sed Axius*. V. l. 16, n. 3.

2. — *Legem de collegiis*. Une des lois portées par Clodius, qui avait pour objet le rétablissement des corporations supprimées depuis dix ans, et à laquelle Cicéron avait adhéré, sans prévoir que Clodius recruterait ainsi, et sous la protection d'une loi, les bandes qu'il emploierait à son gré pour l'exercice de ses attentats criminels.

3. — *Minus liberali responso*. Cette réponse était que Pompée ne voulait pas combattre contre un tribun armé (Clodius), sans être soutenu par le sénat, mais que si les consuls, autorisés par un décret du sénat, défendaient la république, il prendrait les armes sans balancer. Les consuls n'ayant rien fait de tout cela, Pompée s'abstint, et laissa Cicéron tout à fait découvert devant Clodius.

4. — *Culeone scribis*, etc. Q. Térentius Culéon, alors tribun du peuple, puis admis deux ans après dans le collège des petits pontifes (*De Harusp. resp.*, 6). Il fut des amis de Pompée ainsi que le Grec Théophane, et ils avaient tous deux une grande influence sur lui (l. 31, n. 3, et l. 342, 358). Il n'en passa pas moins dans le parti d'Octave, s'il faut en croire Appien, III, 83. La garde du défilé des Alpes lui avait été confiée par Lépide; il en livra le passage à Antoine qui fuyait après la bataille de Modène. Nous savons d'ailleurs par Cicéron (l. 854) qu'il se joignit à Antoine, mais qu'il retourna peu après à l'armée de son premier général, en compagnie de Silanus, sans doute pour traiter de l'alliance entre Lépide et Antoine, laquelle fut en effet bientôt après conclue.

5. — *De privilegio*. Le *privilegium* diffère de la loi, en ce qu'il est pour un seul individu, tandis que la loi est pour tout le monde. Or Cicéron aimait mieux qu'on abrogeât la loi même de Clodius; car un privilège quelque étendu qu'il eût été, ne la détruisant pas, laissait la faculté d'invoquer cette loi toutes les fois qu'on le voudrait. L'abrogation supprimait cette faculté.

6. — *Prior lex non nos lædebat*. Elle ne nommait personne en effet, et Cicéron fit une faute grave en ne faisant pas comme elle, c'est-à-dire en ne se taisant pas. Ce sont ses éclats, son deuil public, celui des siens, de ses amis, qui exaspérèrent Clodius et le poussèrent à lever le masque. Et puisque Cicéron tenait tant à se reconnaître dans la première rogation, Clodius lui donna ce contentement, en le nommant dans la seconde.

7. — *Domitius*. Le même que l. 10, 50 et 52. Il était alors préteur. — 8. — *Nisi de omnium tribunorum sententia*. Il suffisait de l'opposition d'un seul tribun pour empêcher le vote de toute loi portée devant le peuple.

9. — *Ut neque videam homines quos nolim*. C'étaient les officiers et les soldats que le consul Pison envoyait devant lui dans la Macédoine, province dont le gouvernement lui était échu.

10. — *Totam Italiam erectam*. Cicéron n'exagère pas en se prévalant de l'affection de l'Italie entière; mais de là à un soulèvement général en sa faveur il y avait loin. Rien n'est plus facile aux honnêtes gens que d'être unanimes sur le bien qu'il y aurait à faire; rien ne l'est moins que de se déranger et d'agir pour atteindre ce but. C'est là le plus puissant motif d'encouragement pour les scélérats.

11. — *Velim conscribas*. Sur cette recommandation singulière, et qui est répétée l. 77, je donne la remarque de l'abbé Mongault: « Comme on ne signait point alors les lettres, dit-il, Atticus pouvait en faire sous le nom de Cicéron, dont on croira aisément qu'il n'avait pas de peine à imiter le style. Il fallait seulement que Cicéron lui eût laissé un de ses cachets; c'était la seule marque qui pouvait faire reconnaître si une lettre était véritable ou supposée. »

LETTRE 72.

1. — *De Quinto nuntii tristes*. L'accusation de concussion dans son gouvernement d'Asie, projetée contre Quintus. V. l. 52, n. 30 et l. 61, n. 2.

2. — *Livineius*. Livinéius Tryphon. — *M. Reguli*. V. l. 165, n. 1. Manuce remarque avec toute raison que le prénom Marcus est une faute, et qu'il faut lire Lucius comme dans la l. 165. — C. *Clodii filio*. Fils de Caius Clodius, frère de Publius. C'est lui qu'on disait avoir le dessein d'accuser Quintus. — 3. — *Sextii*. V. l. 69, n. 3.

4. — *Quod Appii quæstio est*. Cicéron redoutait d'autant plus l'accusation méditée contre son frère, qu'Appius Claudius Pulcher (l. 48, n. 37), frère de Publius, désigné préteur pour l'année suivante, aurait présidé le tribunal, les affaires de concussion lui étant échues par le sort.

LETTRE 74.

1. — *Omnis actio hujus anni confecta*. L'avortement de cette première tentative pour rappeler Cicéron, était dû à l'opposition d'un des tribuns, Élius Ligur, que Clodius avait gagné à prix d'argent. V. *Pro domo sua*, 19.

2. — *Novis magistratibus*. Les tribuns entraient

en charge le 10 décembre, les consuls et les préteurs le 1er janvier.

3. — *Quod multo melius est abjicere.* — Voilà la quatrième ou cinquième fois que Cicéron ou regrette de ne s'être pas donné la mort, ou menace de se la donner. On peut bien lui pardonner cet égarement; mais quand les mêmes manifestations se reproduisent si souvent, elles perdent nécessairement de leur crédit.

LETTRE 75.

1. — *Functum officio.* — Est-ce en mourant que Cécilius a fait son devoir envers son neveu, ou est-ce parce qu'il l'adopta et le fit son héritier? C'est sans doute l'un et l'autre; mais il me semble qu'il y a un peu d'équivoque dans *functum officio,* et que Cicéron n'a pu s'en retenir. C'est ici le lieu de remarquer l'usage où l'on était à Rome, de prendre le nom de la personne qui adoptait, en le faisant suivre du sien propre, mais avec un changement de terminaison. Ainsi ici Pomponianus, ailleurs Octavianus, Calpurnianus, c'est-à-dire de la famille Pomponia, Octavia, Calpurnia. (Sur Cécilius, V. l. 10, n. 20.). Cécilius s'était rendu si odieux par ses usures qu'après sa mort il fut traîné la corde au cou, par le peuple, dans les rues de Rome. Valère Maxime, VII, 8, 5, qui raconte ce fait, dit encore que Cécilius devait sa fortune à Lucullus, et qu'il s'était engagé par reconnaissance à le faire son héritier; mais il se ravisa, comme on l'a vu, et Atticus recueillit les sesterces du défunt, sans que leur odeur l'incommodât.

2. — *Curionis oratione.* V. l. 70, n. 1. — 3. — *Rogatio sextii.* C'est la loi que Sextius se proposait de porter devant le peuple quand il serait tribun effectif, car il ne l'était encore que désigné (l. 69 n. 3). Cicéron à qui Atticus en avait probablement envoyé le texte, ne la trouvait pas suffisamment à son goût.

LETTRE 76.

1. — *Pisonem nostrum.* Le gendre de Cicéron. — 2. — *Crassum metuo.* Crassus Dives V. l. 50, n. 15. — 3. — *P. Valérius.* Ami de Cicéron, et depuis son compagnon et son hôte, lorsqu'après la mort de César, Cicéron alla en Grèce (*Phil.*, I, 3).

4. — *A Vestæ.* Sous-entendu *templo.* — 5. — *Ad tabulam Valeriam.* C'était un endroit du forum où les tribuns du peuple se réunissaient. Il tirait son nom vraisemblablement d'un tableau qu'avait fait faire M. Valérius Messala, qu'on avait placé sur le côté de la curie Hostilia, et qui représentait la bataille qu'il avait gagnée en Sicile sur les Carthaginois et Hiéron. V. Plin., XXXV, 7.

6. — *Quod de domo, hoc est area.* On sait que la maison de Cicéron sur le mont Palatin avait été rasée, lorsqu'il fut condamné à l'exil, et qu'il n'en restait plus que l'aire. Le terrain lui en fut ensuite restitué avec les évaluations du dommage. On verra cela dans la suite.

LETTRE 78.

1. — *Plancius.* V. l. 16, n. 10. — 2. — *Adventare milites dicuntur.* — Les troupes de Pison. V. l. 70, n. 9. — 3. — *Lentulus.* V. l. 92, l'entête. — 4. — *De Metello.* Métellus Népos, consul désigné. V. l. 13, n. 1 et 66, n. 3.

5. — *Studiosos Dyrrachinos.* On l'aimait à Dyrrachium parce qu'il avait saisi toutes les occasions de défendre les intérêts de ses habitants, comme on l'aimait en Sicile pour l'avoir vengée des concussions et des cruautés de Verrès.

LETTRE 79.

1. — *De Cicerone.* Le petit Cicéron avait alors huit ans, car il paraît par la lettre 11, que Terentia le mit au monde sous le consulat de L. Aurélius Cotta et L. Manlius Torquatus, L. Julius César et C. Marcius Figulus étant consuls désignés. V. l. 11, n. 1.

2. — *Lentulum.* V. la l. précédente, n. 3. — 3. — *Plancius.* V. *ibid.*, n. 1.

4. — *Hispo.* Selon Ernesti, cité par Orelli, quelque centurion envoyé par Gabinius et Pison à la poursuite de Cicéron. Mais ne serait-ce pas Pison lui-même du nom duquel Cicéron fait un anagramme, dont la première lettre est aspirée à dessein, comme si *hispo* était l'abrégé, la racine peut-être de l'adjectif *hispidus?* Voyez en effet sous quels traits Pison est représenté dans le discours pour Sextius, c. 8 : *Quam teter! quam truculentus! quam terribilis aspectu! Unum aliquem te ex barbatis illis, exemplum imperii veteris, imaginem antiquitatis... diceres intueri... capillo ita horrido... Nam quid ego de supercilio dicam?* etc., etc. Il y a d'autres traits analogues dans ce discours contre Pison, mais ceux-là ne suffisent-ils pas au moins pour excuser ma conjecture? On aurait alors à ajouter au talent de Cicéron pour les jeux de mots et les calembours, celui des anagrammes qu'on ne lui connaissait pas. Mais un personnage de ce surnom P. Térentius Hispo, cité l. 110, 241 et 411 semble ruiner cette conjecture.

5. — *Pisonis humanitas.* Gendre de Cicéron et parent du consul. Voyez la scène dégoûtante que ce consul donna un jour à Cicéron et à son gendre, en sortant du cabaret (*In Pison.*, 6), scène où ils furent obligés tous deux de lui quitter la place.

LETTRE 80.

1. — *A. d. V. Kal. Decemb.* Le 27 novembre. — 2. — *A. d. VIII Kal. Nov.* Le 25 octobre. — 3. — *A. d. IV Kal. Nov.* Le 29 octobre. — *De Lentuli studio, de Metelli voluntate.* Lentulus Spinther et Métellus Népos, consuls désignés.

4. — *Quid putes utilitatis.* Si la loi du rappel n'avait pas passé, la proposition qu'en avaient faite les huit tribuns était utile en ce qu'elle allait être reprise avec plus de zèle par les nouveaux tribuns, et avec plus de chances de succès; car la tyrannie de Clodius avait reçu une forte atteinte de la démarche des huit, ceux-ci ayant osé, ce que personne n'avait osé jusqu'à eux, proposer la loi qui rappelait Cicéron, malgré Clodius qui voulait que la sienne ne pût être infirmée ni par le sénat, ni par le peuple.

5. — *Novis magistratibus.* V. l. 74, n. 2. — 6. — *Sed quæ cavenda fuerint.* Ce sont ses biens; mais une fois les droits civils rendus, le reste allait de soi. Cependant Cicéron tenait ferme pour qu'on introduisît cette clause, quoique d'ailleurs il sentît qu'elle était superflue.

7. — *Leges plebisve scita.* La loi était proposée aux deux ordres de l'État par le préteur ou par le consul ou par le dictateur; le plébiscite était proposé par le tribun au peuple seul (Aul.-Gell., XV, 27). Les patriciens ne furent point tenus à l'observation des plébiscites jusqu'à l'an 304, que le peuple s'étant retiré sur le mont Aventin, obtint qu'ils auraient force de loi même pour les patriciens : ce qui fut confirmé l'an 414 par le dictateur Q. Publius Philo (Tit.-Liv., III et VIII), et l'an 468, par Q. Hortensius, aussi dictateur (Plin., XVI, 15). Il fallut cette dernière confirmation pour que les patriciens s'assujettissent enfin à obéir aux plébiscites. Depuis, on comprit souvent sous le nom de lois, les plébiscites, et même les décrets nommés *priviléges*, et on les nommait tous indifféremment *rogatio* (Aul.-Gell., X, 20), parce qu'on les proposait au peuple en cette forme : *Velitis, jubeatis*, et le peuple les approuvait par ces paroles : *uti rogas.* (Note de l'abbé Mongault.)

8. — *Legem Clodiam.* Cette loi devait régulièrement être appelée *Fonteia*, parce que Clodius avait été adopté par Fontéius et que dans les actes publics on mettait toujours le nom de la famille de l'adoptant. Mais Cicéron la nomme ainsi par malice, d'abord parce que Clodius s'étant fait émanciper, avait repris son premier nom (*Pro domo*, 13, 14), ensuite parce qu'il veut par là faire entendre qu'il n'a jamais tenu pour légale l'adoption de Clodius. V. l. 23, n. 6.

9. — *Abrogavit. Abrogare*, casser une loi; *derogare*, lui enlever une ou plusieurs dispositions; *obrogare*, en porter une autre qui lui soit contraire.

10. — *E. H. L. N. R. Ejus hac lege nihilum rogatur.* Et plus haut S. F. *Sine fraude.* — 11. — *A. d. III Non. Nov.* Le 3 novembre.

12. — *Ninnium.* V. l. 61, n. 5. L. Ninnius Quadratus, tribun du peuple. Dans quelques manuscrits et textes imprimés, et même dans les *Annal.* de Pighius, à l'année 695, il est faussement appelé Mummius. Ninnius, dit Orelli, est dans un manuscrit d'Asconius de la bibliothèque ambrosienne.

13. — *In abrogando tam cauti fuerint.* Il semble que les tribuns pouvaient répondre qu'en abrogeant la loi particulière de Cicéron, ils avaient ajouté cette clause, pour faire entendre qu'ils ne prétendaient point infirmer en aucune manière la loi générale (celle où n'était pas nommé Cicéron), dont la seconde n'était qu'une suite, et qui de l'aveu même de Cicéron, ne l'atteignait pas : *prior lex non nos lædebat.* V. l. 70 et n. 6.

14. — *T. Fadio.* V. l. 69, n. 7. — 15. — *Visellius.* C. Visellius Varron Aculéon, cousin germain de Cicéron, fils d'un jurisconsulte célèbre, et jurisconsulte lui-même. Aussi est-ce pour cela que Cicéron trouve très bien sa rédaction de la loi de Fadius.

16. — *Multitudine comparata.* Ne dirait-on pas que Cicéron, en excitant ainsi Atticus, veuille le pousser à faire ce qu'il fut empêché de faire lui-même, à savoir d'attaquer Clodius de vive force, dût-on le rencontrer, après son tribunat, à la tête des mêmes forcenés qui lui servaient de satellites et de sicaires, pendant qu'il était encore en charge? Mais peut-être que la pensée de Cicéron n'allait pas jusque-là. Toutefois, ces excitations et le luxe de détails qu'il y déploie, montre combien son amour-propre blessé, le spectacle et la contemplation presque solitaire de sa déchéance, le prolongement et les incertitudes accablantes de son exil avaient troublé le sens moral de ce grand et vrai patriote. Il aurait certainement vu avec joie Clodius et ses bandes exterminés, Rome livrée aux mêmes scènes sanglantes contre lesquelles il avait tou-

jours protesté avec horreur, et dont il l'avait lui-même préservée, étant consul, si tout cela avait eu pour effet de venger la république du bandit qui la déshonorait, et lui-même des outrages qu'il avait reçus de lui. Il est des cas où le flegme de la raison la plus sévère cède aux bouillonnements de la colère, au feu du ressentiment.

LETTRE 81.

1. — *Meum fuit officium vel legatione.* V. l. 67, et n. 1. — 2. — *Dexippo.* Esclave de Cicéron. — 3. — *Pisonem nostrum.* Toujours son gendre. V. l. 79, n. 5.

4. — *Et in primis quidem diebus.* C'est-à-dire à partir du 10 décembre, jour où les tribuns entraient en charge.

LETTRE 82.

1. — *Provincias ornatas esse.* On *ornait* une province consulaire, en donnant à celui qui devait la gouverner tout ce qui était nécessaire à cet effet, comme des troupes, des officiers, de l'argent, etc. En consentant à ce que le sénat fût chargé de cet *ornement*, sans avoir au moins pris l'avis des nouveaux tribuns, et avant même qu'ils ne fussent entrés en charge, c'était leur donner un motif légitime de mécontentement, puisqu'on les privait ainsi d'une prérogative à laquelle ils avaient part également. Les consuls devaient bien savoir que, fussent-ils, comme ils paraissaient l'être, favorables à Cicéron, ils ne pourraient, dans cette circonstance, se passer du concours des tribuns, et que ce n'était pas un bon moyen de l'obtenir, que de les blesser par un mauvais procédé. Dire que si le sénat n'eût point fait la chose, les consuls se fussent adressés au peuple, ce n'est pas se tirer d'affaire; car on ne peut rien près du peuple sans ses tribuns, et l'opposition d'un seul suffit pour suspendre l'action de tous les autres. Or, le rappel de Cicéron dépendant essentiellement de l'accord des consuls avec les tribuns ou du sénat avec le peuple, il avait quelque raison de craindre de payer la folle enchère d'une division dont ses amis trop pressés étaient la cause. — Les consuls qui allaient entrer en charge au 1er janvier étaient P. Lentulus Spinther et Q. Métellus Népos (l. 80, n. 3) : au premier, dans le tirage au sort des provinces, était échue la Cilicie, au second l'Espagne.

2. — *Lentulo vel Metello, qui simultatem deponeret.* Sur Métellus Népos, V. l. 66, n. 3; sur Lentulus, l. 92, l'en-tête.

LETTRE 84.

1. — *Legum lationem expectare.* Cicéron dit *legum*, parce qu'il était question dans le sénatus-consulte non seulement de la loi qui le concernait personnellement, mais d'autres encore. Elles devaient être toutes confirmées par le peuple, d'autant plus qu'il s'agissait d'une abrogation.

2. — *Utar auctoritate senatus.* Malgré cette menace, Cicéron attendit la confirmation requise, et ne partit pas avant la veille des nones d'août, c'est-à-dire le 4 de ce mois, époque à laquelle son affaire fut seulement terminée. Il explique lui-même avec une prolixité où il se complaît, les différentes causes de ce retard dans les premiers chapitres de son *Discours au sénat*, après son retour, et dans le plaidoyer pour Sextius, ch. 33 à 36.

LETTRE 86.

1. — *Mitissimam tuam orationem.* V. l. 66, n. 3. Malgré la *grande douceur* de ce discours, on voit tout ce que Métellus Népos laissait encore à désirer, pour que son intervention en faveur de Cicéron fût efficace. C'était surtout d'abandonner Clodius, ce à quoi Métellus finit par se déterminer au moins sur ce point; car il lui reviendra sur d'autres. V. l. 89, n. 13.

LETTRE 87.

1. — *Fracta, dissipata, direpta.* On a déjà vu (l. 76 et n. 6) qu'après le départ de Cicéron, sa maison de Rome fut livrée au pillage, incendiée et rasée, et que ses maisons de campagnes subirent à peu près le même sort. — 2. — *Pridie Nonas Sext.* Le 4 août. V. l. 84, n. 2.

3. — *Tuæ vicinæ Salutis.* Le temple de Salus, divinité d'origine sabine, selon Varron, *de L. L.* V, 74, avait été bâti par C. Junius Bubulcus qui en fit la dédicace étant dictateur, l'an 451. Il était sur le Quirinal où était aussi la maison dont Atticus avait récemment hérité de son oncle. — 4. — *Ad. VI Id. Sext.*, le 8 août.

5. — *Comitiis centuriatis.* Les comices par centuries n'étaient convoqués que sur un décret du sénat, et par les consuls, les préteurs et les censeurs; c'étaient les plus solennels. Les centuries étaient au nombre de 193, divisées en six classes: mais souvent celles des dernières classes ne donnaient point leurs suffrages; car dès qu'il y en avait 97, c'est-à-dire la moitié plus une, le vote était acquis et l'on ne prenait pas les voix des au-

tres. Aussi le bas peuple qui était dans les dernières centuries avait beaucoup moins de pouvoir dans cette sorte d'assemblée que dans celles par curies et par tribus. (Denys d'Halic., IV et IX; Tit.-Liv., I, 43, 44; Aul.-Gel., XV, 27).

6. — *Nomenclatori.* Chaque candidat aux magistratures avait un nomenclateur ou un homme qui lui nommait les personnes qu'il voulait solliciter directement et dont les noms lui étaient inconnus. Il n'était même pas besoin d'être candidat pour avoir un homme de ce genre à son service; tout personnage considérable avait le sien.

7. — *Portam Capenam.* Ainsi nommée du nom d'une petite ville qui en était proche. On l'appelait aussi *Porta Appia, Porta triumphalis*; aujourd'hui *Porta di San Sebastiano.*

8. — *Annonæ summa caritas.* C'était, au dire de Clodius, le résultat d'une manœuvre des amis de Pompée. Ils affamaient Rome pour obliger le peuple à donner à Pompée la commission d'y faire venir du blé et autres approvisionnements.

9. — *Præter Messalam et Afranium.* Sur Messala, V. l. 18, n. 26. Les autres consulaires s'étaient volontairement absentés; ils n'étaient pas d'avis qu'une commission de cette importance fût donnée à un homme qui, en attirant ainsi à soi les plus grosses charges et les plus gros honneurs, semblait aspirer à la tyrannie, et acquérait du moins par cette seule commission une autorité aussi étendue que l'empire même où il était appelé à l'exercer.

10. — *Favonio duce.* Favonius n'avait jamais été consul, il n'avait encore été que questeur. Mais c'était son ridicule de se mettre en avant, de se mêler de tout et à tout, et de croire qu'il faisait toute la besogne. Il était donc le chef des consulaires comme la mouche était la conductrice du coche.

11. — *C. Messius.* Un des huit tribuns qui se déclarèrent pour Cicéron.

12. — *Quædam domestica.* Allusion à la mésintelligence qui commençait à se glisser entre Térentia et Cicéron. Quoi donc! après les lettres, si tendres qu'il lui écrivait pendant son exil, et que nous avons vues? V. la l. 88, à la fin.

LETTRE 88.

1. — *Pridie Kal. Octob.* Le 30 septembre. — 2. — *Eam partem areæ.* Ce n'était donc pas tout l'emplacement de la maison de Cicéron que les pontifes déclaraient devoir lui être restitué, mais la partie seule, savoir la dixième, que Clodius avait soi-disant consacrée en y élevant un portique à la Liberté, et qui, étant jointe au portique de Catulus, avait entraîné ce monument dans une destinée pareille à la sienne. Ce que Clodius avait fait à l'égard de la maison de Cicéron n'était pas sans précédents (V. Val. Max., VI, 3); mais ce qui avait été d'abord un usage devint peu à peu un abus. L'année même de l'exil de Cicéron, le même Clodius, mécontent du consul Gabinius qui trouvait à redire à ses brutalités, consacra tous les biens de celui-ci, et Ninnius (l. 61, n. 5), collègue et ennemi de Clodius, lui rendit la pareille. Mais cette double consécration en resta aux paroles. Cicéron cite pourtant une ancienne loi tribunitienne, ayant pour auteur Q. Papirius (*Pro domo*, 49) qui défendait de consacrer un temple, un terrain, un autel, sans l'ordre du peuple; mais cette loi n'était pas sur les tablettes de Clodius, et d'ailleurs y eût-elle été, qu'il ne l'eût pas moins méprisée pour cela.

4. — *Porticum Catuli.* V. la note ci-dessus. Ce portique avait été bâti par Q. Catulus, vainqueur des Cimbres, et du produit de leurs dépouilles, sur l'emplacement de la maison du tribun séditieux M. Flaccus, massacré avec L. Saturninus (Val. Max., VI, 3).

5. — *Marcellini.* Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus (V. l. 244, n. 1), consul désigné pour l'année suivante, avec L. Marcius Philippus qui fut le beau-père (*vitricus*) de l'empereur Auguste, et le mari d'une nièce de César. — 6. — *M. Lucullus.* Frère du vainqueur de Mithridate. V. l. 23, n. 5.

7. — *Serranus.* Tribun du peuple très hostile à Cicéron. Il s'appelait Sextus Attilius Serranus et avait été questeur, sous le consulat de Cicéron, et c'est peut-être pour en avoir été trop bien traité, qu'il le prit en haine. La peur seule le fit désister de son opposition.

8. — *Cornicinus.* Cn. Oppius Cornicinus, beau-père de Serranus. La même scène est racontée dans *Post red. ad Quir.*, c. 5. Elle avait eu lieu le 1er janvier, jour où M. Lucullus, pontife, faisait au nom de ses collègues son rapport sur la validité de la consécration de la maison de Cicéron. — 9. — *HS. vicies.* 2,000,000 de sesterces ou 400,000 francs. V. l. 18, n. 24. — 10. — *Quingentis millibus.* 500,000 sesterces ou 100,000 francs. — 11. — *HS. Ducentis quinquaginta millibus.* 250,000 sesterces, ou 50,000 francs.

12. — *Qui mihi pinnas inciderant nolunt renasci.* Il désigne ici Pompée et le consul Lentulus. Ainsi, à peine rétabli dans ses affaires, Cicéron en est aux soupçons envers les principaux de ceux qui ont aidé à ce rétablissement. Et il n'avait pas tort. Il ne pouvait se persuader qu'on ne tenait à lui que par l'usage qu'on prétendait faire de

lui, et que du moment qu'on prévoyait qu'il voudrait voler de ses propres ailes, on tâcherait de les lui rogner. Ou plutôt, il le voyait bien, mais ce n'est guère que quand il était trop tôt ou trop tard.

13. — *A Pompeio legari sum passus.* Il acceptait de Pompée ce qu'il avait refusé naguère comme au-dessous de lui; mais le malheur avait abattu sa fierté. Il sera désormais moins ferme et moins grand, et, comme dit l'abbé Mongault, il restera toujours un peu étourdi de sa chute.

14. — *Votivam legationem.* Cette légation libre pour aller acquitter des vœux dans les bois sacrés fait honneur à la piété de Cicéron, qu'on ne croit pas généralement en avoir eu tant : mais ce pèlerinage était un prétexte pour aller voir, sans bourse délier, les ruines de ses villas et aviser aux moyens de les réparer.

15. — *In ea re.* C'est-à-dire son départ de Rome. La violence que ses amis ou soi-disant tels employèrent pour l'y contraindre, ne leur est pas encore et ne leur sera de longtemps pardonnée.

16. — *Cætera, quæ me sollicitant,* μυστικώτερα *sunt.* Ce mystère, ce sont tous les sujets de plainte que lui donnait sa femme (V. l. 87, n. 12). *Amamur,* dit-il ensuite à Atticus, *a fratre et a filia; a conjuge* n'a pu sortir de sa plume.

LETTRE 89.

1. — *Decimum designatorem.* Ce Décimus n'est pas autrement connu; il était *designator,* mot qui signifie, dans Plaute et les inscriptions, un employé qui assignait les places au théâtre, un inspecteur de la scène; dans Horace et Sénèque, un ordonnateur ou conducteur des pompes funèbres; dans Cicéron et Ulpien, un président des jeux publics, et de nouveau dans les inscriptions, un inspecteur des monuments publics, temples, statues, etc.

2. — *Gellium.* Chevalier romain, frère de L. Gellius Poplicola, qui fut consul en 681, beau-fils de L. Marcius Philippus qui l'avait été en 662, était un débauché qui avait dévoré son patrimoine, et qui, aimant d'ailleurs l'étude, mettait souvent ses livres en gage pour avoir du vin. Avec un estomac insatiable et la bourse vide, il était toujours aux aguets d'une révolution, et la tranquillité de Rome était un supplice pour lui. (*Pro Sextio,* 51.) Ayant de telles dispositions il ne pouvait manquer d'être fortement attiré vers Clodius. — Manuce croit que le *Carmen* 80 de Catulle regarde ce Gellius. Le *Carmen* 74 le regarde sans doute également.

3. — *Ante diem tertium Idus Novemb.* Le 11 novembre. — 4. — *Sacra via descenderem.* C'est que la maison de Cicéron était sur le mont Palatin auquel aboutissait la voie Sacrée. — 5. — *Tettii Damionis.* Nul renseignement sur ce personnage.

6. — *Acidinos.* C. Manlius Acidinus, qui leva le premier des troupes pour Catilina.

7. — *Milonis.* Milon, tribun du peuple, s'était porté accusateur de Clodius qui lui en témoignait sa reconnaissance à sa manière.

8. — *In Germalo.* Le mont Germalus, attenant au Palatin, était ainsi nommé, selon Varron *De ling. lat.,* IV, 8, *a Remo et Romulo germanis fratribus,* parce que le Tibre, en se retirant, avait laissé dans cet endroit le coffre dans lequel on avait exposé les jumeaux.

9. — *P. Sullæ.* Neveu ou parent très proche du dictateur, qui s'était enrichi aux encans des biens des proscrits par son oncle. V. l. 481, n. 8.

10. — *Ex Anniana.* — Milon était de la famille Papia, et il était passé par adoption dans celle de son aïeul maternel, C. Annius.

11. — *Postridie Idus.* Le 14 novembre. — 12. — *Marcellinus egregius.* V. l. 244, n. 1.

13. — *Metellus.* Le consul Métellus Népos. Il avait toujours des ménagements pour Clodius, que son consentement au rappel de Cicéron lui avait à peine fait suspendre un moment (V. l. 86, et n. 1). Il était donc d'accord avec Clodius sur l'ouverture des comices édiliciens, afin que Clodius, s'il était nommé édile, fût à l'abri des poursuites de Cicéron pour ses violences envers les ouvriers qui rebâtissaient sa maison; car on ne pouvait pas poursuivre un magistrat en fonction. Clodius fut en effet nommé, et se moqua bien de Cicéron. Il accusa alors de violence, *de vi,* Milon qui l'avait accusé le premier, et peut-être que Milon eût été condamné, si Pompée n'eût pris sa défense dans l'assemblée du peuple (V. l. 100).

14. — *Appio.* Appius Claudius Pulcher (l. 72, n. 4), alors préteur, frère de P. Clodius. Il était ami d'Atticus, lui et bien d'autres plus ou moins malveillants pour Cicéron. J'aime à croire cependant qu'Atticus ne les avait pas à souper les jours où Cicéron était invité. Il faut dire d'ailleurs que quelques commentateurs, séparant le *familiari tuo,* de l'*Appio adjuvante,* le font rapporter à Hortensius, lequel a souvent été l'objet de railleries du genre de celle que Cicéron se permet ici.

15. — *Sextius.* Tribun du peuple (l. 75, n. 3). Il déclare un peu plus bas que si l'on n'adopte pas l'avis de Marcellinus sur la composition d'un tribunal qui connaisse de l'expulsion des ou-

vriers de Cicéron, et des violences exercées contre sa personne, il observera les auspices à chaque jour d'assemblée. Dès qu'un magistrat avait fait une déclaration de ce genre, l'assemblée ne pouvait se tenir; mais il fallait pour prévenir cette déclaration ne pas attendre que l'assemblée fût ouverte; aussi, Milon, comme on va le voir, vient-il au Champ de Mars avant le jour. — 16. — *Ante diem XII Kal. Decembr.* Le 19 novembre.

17. — *Contentio fratrum trium fracta.* Métellus Népos et les deux Clodius. Cependant Népos n'était pas frère des deux Clodius, c'est Métellus Céler, son frère, qui avait épousé Clodia, leur sœur. Mais Népos était leur cousin germain, titre que les Romains traduisaient souvent par le mot *frater*. V. l. 1, n. 1.

18. — *Comitio.* C'était l'endroit du forum où était la tribune aux harangues et où l'on tenait les assemblées; d'où il avait pris le nom de *Comitium.*

19. — *Q. Flacci.* Q. Fulvius Flaccus, un des tribuns. — 20. — *A. d. X. Kal.* Le 21 novembre. — 21. — *A. d. VIII Kal.* Le 23 novembre. — 22. — *Hora noctis nona.* Trois heures du matin.

23. — *Marcellus candidatus.* Ce candidat à l'édilité qui, dormant si bien, semblait s'inquiéter médiocrement s'il serait nommé ou non, était C. Marcellus, cousin germain de Marcus Marcellus qui fut consul avec Servius Sulpicius quatre ans après (en 703). Mais il fut consul en 704 avec L. Émilius Paullus.

24. — *Comitia fore non arbitror.* Ils furent remis en effet au 22 janvier suivant.

25. — *Occisum iri ab ipso Milone video.* « Si l'on avait produit cette lettre contre Milon, observe l'abbé Mongault, elle aurait prouvé que l'assassinat de Clodius était un coup prémédité; car elle avait été écrite quatre ans auparavant. » Qu'en veut conclure Mongault? Que Cicéron était dans la confidence du meurtre de Clodius? Cela est peu probable; mais il n'eût pas été inutile de le dire.

26. — *Nec inerti nobili crediturus.* Non sans doute Milon ne s'était pas reposé du soin de châtier Clodius sur un noble sans énergie, c'est-à-dire Pompée. Mais ce noble était noble, Clodius l'était aussi et Milon ne l'était pas. C'est peut-être là le vrai motif de sa condamnation. Un noble pas plus que le premier venu n'était à l'abri d'un guet-apens; mais malheur à celui qui le lui avait tendu, s'il n'était pas noble! Les lois étaient toujours observées pour le punir, tandis qu'un noble qui eût été dans le même cas, avait mille moyens d'y échapper, principalement quand il était momentanément démocrate. Tel était du moins le scandale qu'offrait la république aux premières heures de son agonie.

LETTRE 90.

1. — *Licinius.* Un négociant, selon Orelli, qu'il ne faut pas confondre avec celui dont il est question l. 52, n. 14.

2. — *Omnino ad ducentos.* C'était le double du nombre établi par Romulus. Tarquin l'Ancien augmenta ce nombre de trois cents. Le dictateur Sylla y en ajouta encore; César surtout remplit l'assemblée de ses amis. On ne sait où cet abus se serait arrêté, si Auguste n'eût réduit à six cents le nombre des sénateurs. V. Suét., *Aug.*, 35.

3. — *P. Servilius Isauricus.* V. l. 24, n. 15. Il reçut le surnom d'Isauricus, après avoir subjugué les Isauriens, peuple de la Cilicie. V. Orose, V, 23. — 4. — *Lucullus.* M. Lucullus. V. l. 88, n. 6. — 5. — *Lepidus.* Mamercus Émilius Lépidus qui avait été consul, avec D. Junius Brutus en 677. — 6. — *Volcatius.* L. Volcatius Tullus qui l'avait été en 687 avec Mamercus Émilius Lépidus, fils du collègue de D. Junius Brutus. — 7. — *Glabrio.* Manius Acilius Glabrion qui l'avait été en 686 avec C. Calpurnius Pison. Les traducteurs ont fait ici un contre-sens, faute d'avoir établi la ponctuation telle qu'elle doit être, c'est-à-dire mis un point et virgule après *Glabrio*, afin qu'on ne confondît pas tous ces consulaires avec les *prætores* par lesquels Cicéron termine son énumération, et qu'il ne nomme pas. — 8. — *Prætores.* V. la note 7.

9. — *Lupus.* P. Rutilius Lupus, tribun du peuple. Il fut préteur en 705. On voit ici qu'il congédia le sénat, comme tout tribun du peuple en avait le pouvoir, à cette séance dont rend compte Cicéron. Mais L. Racillius, autre tribun, le retint, en vertu du même pouvoir, et y fit merveille. C'était, Cicéron le dit à la fin de sa lettre, le modèle des tribuns.

10. — *Gellium.* Ce n'est pas le chevalier romain nommé dans la l. précédente, n. 2, car il n'était pas consulaire, et s'il l'eût été, Cicéron l'eût nommé avec les autres. Si d'ailleurs il s'agit de L. Gellius (*ibid.*) qui fut consul en 681 avec Cn. Cornélius Lentulus, il faut qu'il ait été absent du sénat, quand Lupus l'outrageait, comme César et Pompée étaient eux-mêmes absents. — *Tum Marcellinus.* V. l. 244, n. 1.

11. — *Racillius.* V. la note 9. — 12. — *C. Cato.* Il était tribun du peuple, et le même dont Cicéron raconte une scène assez extravagante

dont il fut le héros, au mois de novembre 695. V. l. 52, vers la fin.

13. — *Cassius*. C. Cassius Longinus, tribun du peuple, fils, à ce qu'il semble, de C. Cassius Varus, et frère de L. et Q. Cassius. V. l. 219, n. 2.

14. — *Philippus*. L. Marcius Philippus, consul désigné. V. l. 88, n. 5. — 15. — *Vetus Antistius*. C. Antistius Vétus, tribun du peuple. Remarquez que Cicéron fait précéder le nom du surnom; car on disait Antistius Vétus. Il offre d'autres exemples de cette interversion : Macer Licinius, l. 102; Gallus Caninius, l. 204.

16. — *Q. Sextilium*. Ami de Milon et peut-être le chef de ceux qui se disposaient à repousser la bande de Clodius.

17. — *Plancius*. Le même que l. 16, n. 10. Il était alors tribun du peuple. On a le plaidoyer de Cicéron pour ce Plancius, qui avait été si serviable pour lui en Macédoine, et qui était accusé de brigue.

LETTRE 91.

Voyez sur Gallus, dont le nom est M. Fadius ou Fabius, l'en-tête des notes de la l. 124.

1. — *Epicurum tuum*. Ce Gallus était donc épicurien. Quant à Épicure, comme il se plaignait de souffrir de la dyssenterie et de la strangurie, les stoïciens ses adversaires, en faisaient des commentaires désobligeants, alléguant qu'il n'avait que ce qu'il méritait, parce qu'il était intempérant, et enclin aux voluptés obscènes. Voy. la lettre d'Épicure à Idoménée, dans Diogène Laërce.

2. — *Lex sumptuaria*. La dernière (car il y en eut d'autres auparavant) était la loi *Licinia*, portée par P. Licinius Crassus, et c'est celle dont parle Cicéron; car c'est la seule où se trouvent les mots *terra nata* qu'emploie ici Cicéron. Voy., sur les lois somptuaires, Macrobe, *Saturn.*, III, 13, et Aul.-Gell., II, 24.

3. — *Lentulum*. Le fils de P. Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête des notes). Reçu dans le collège des augures, il avait fêté la prise de possession de la crosse augurale par un repas qui était d'usage en pareille circonstance. Mais tout en se montrant d'une orthodoxie parfaite sur le choix des aliments, il les accommoda de telle façon que si l'on ne put lui imputer d'avoir attenté à la conscience de ses convives, il put fort bien mériter le reproche d'avoir compromis leur estomac.

4. — *A beta et a malva deceptus sum*. Aujourd'hui, ce sont les truffes qui commettent le même délit. Mais leur saveur et leur odeur naturelles en sont tout l'accommodement. Au contraire, que d'art ne fallait-il pas que les cuisiniers sacerdotaux déployassent pour faire de cardons et de mauves un plat digne de la bouche des dieux que desservaient leurs maîtres! — 5. — *Anicio*. C. Anicius, sénateur, ami de Cicéron.

LETTRE 92.

A Lentulus proconsul. C'est P. Cornélius Lentulus Spinther, préteur en 694, consul en 696 et 697, et actuellement proconsul de Cilicie. On voit, par cette lettre et par les lettres 93, 94, 96, 98, 100, 101, 103 et 125, qu'il voulait ramener à Alexandrie le roi Ptolémée Aulète que ses sujets en avaient chassé, et les attaques, les calomnies dont il fut longtemps l'objet dans le sénat pour avoir pris cette résolution. Le surnom de Spinther lui venait de sa ressemblance avec un histrion qui s'appelait ainsi. V. Valère-Maxime, IX, 14.

1. — *Ammonius*. Ce nom était très commun chez les Égyptiens, à cause de leur Jupiter-Ammon. Celui qui le porte ici était attaché à un titre quelconque à Ptolémée, lequel avait même épousé Cléopâtre, sa fille.

2. — *Regis legatus*. Ptolémée Aulète avait quitté Rome, depuis que les livres Sibyllins consultés, lui avaient ôté l'espoir d'obtenir des Romains une armée pour le rétablir sur son trône, et il s'était retiré à Éphèse.

3. — *Creditores*. Les créanciers de Ptolémée, qui poussaient à son rétablissement pour en être remboursés, et qui de plus semaient l'argent pour que cette mission fût confiée à Pompée au préjudice de Lentulus.

4. — *Quum tu aderas*. Lentulus était alors en Cilicie en qualité de proconsul. Il était donc plus à portée de prêter son concours au roi d'Égypte, quel que fût le mode d'exécution prescrit par le sénat; aussi, comme on le verra plus loin, le sénat l'en avait-il chargé. Mais cela ne faisait pas le compte des créanciers du prince, ni des amis de Pompée, intéressés plus ou moins honnêtement à ce que celui-ci fût substitué à Lentulus. De son côté, le prince croyait que Pompée seul y était propre, et qu'il n'aurait qu'à se présenter à Alexandrie pour que les habitants fissent tout ce qu'il leur ordonnerait.

5. — *Religionis calumniam*. La réponse de la Sibylle était ainsi conçue : « Si le roi d'Égypte vient vous demander du secours, ne lui refusez pas votre amitié; mais ne lui accordez aucune

armée, sinon, vous aurez à supporter des fatigues et des dangers. » V. Dion, XXXIX, 15. Lucain a parlé de cet oracle, l. VIII, v. 824 et s. :

> Haud equidem immerito Cumanæ carmina vatis
> Cautum, ne Nili Pelusia tangeret ora
> Hesperius miles, ripasque æstate tumentes.

6. — *In senatu.* Il faut donc que Pompée ait eu permission de venir au sénat pour cette affaire; car étant alors chargé par un sénatus-consulte et par une loi de pourvoir aux approvisionnements de Rome, il ne pouvait, selon l'usage, entrer dans Rome avant d'avoir déposé son commandement. Il obtint depuis ce privilège pour parler en faveur de P. Sextius, accusé de violence par Clodius. V. l. 151.

7. — *Marcellinum.* Consul en exercice. V. l. 244, n. 1. — 8. — *Idibus.* Le 13 janvier. — 9. — *Luculli.* Marcus, non Lucius (l. 23, n. 5) qui était mort l'année précédente. — 10. — *Crassus.* M. Crassus Dives (l. 50, n. 15). Il n'était pas alors en bons termes avec Pompée; le ressentiment chez lui était tenace (V. l. 47, n. 4). On voit ici cependant qu'il s'était efforcé de l'oublier et qu'il ne s'opposait point à ce qu'on choisît Pompée. L'année suivante, ils seront consuls ensemble.

11. — *Bibulus.* L'ancien collègue de César. V. 22, 41, 42, 45, 46. — 12. — *Servilium.* V. l. 90, n. 3. — 13. — *Volcatium. Ib.*, n. 6. — 14. — *Lupo. Ib.*, n. 9. — 15. — *Afranium.* V. l. 21, n. 23.

16. — *Libonis.* L. Scribonius Libon, beau-père de Sextus, second fils de Pompée. Il jouait alors un rôle important dans le sénat, et il sera souvent nommé parmi les principaux chefs du parti de Pompée, dans la guerre civile, pendant l'année 705 et les années suivantes. Plus tard il fera aussi sa paix avec le vainqueur, et sera consul avec Paullus Lépidus en 720. — 17. — *Hypsæi.* V. l. 61, n. 7.

LETTRE 93.

1. — *Lentuli consulis.* Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus. V. l. 92, n. 7, et l. 244, n. 1.

2. — *Caninii tribuni plebis.* Caninius Gallus, dont le prénom était Lucius, son fils, qui fut consul en 717, étant appelé fils de Lucius par Dion (XLVIII, sommaire du livre). Il portait une loi qui avait pour objet d'envoyer Pompée à Alexandrie, sans armée et avec deux licteurs seulement, pour rétablir Ptolémée sur son trône, et le réconcilier avec ses sujets (l. 93, 94, 95, 104 et 113). La haine qu'il s'attira de la part de ceux qui prétendaient à cette grosse affaire, eut pour effet une accusation intentée contre lui, au sortir de sa charge. Cicéron plaida pour lui (l. 126), à la prière de Pompée, et Caninius fut très probablement condamné et exilé, Cicéron l'ayant trouvé à Athènes lorsqu'il allait en Cilicie (l. 204), et Athènes étant une ville où les exilés romains faisaient généralement leur demeure. Selon Pighius, il avait été préteur en 701, et propréteur en Achaïe en 702. C'est une erreur fondée sur la rencontre que Cicéron fit de lui à Athènes; Caninius y était simplement exilé. Il en revint toutefois, car il est constant qu'il vit depuis souvent Cicéron et Varron à leurs campagnes, et qu'étant lui-même un homme docte, il prenait grand plaisir à la conversation de ses illustres hôtes (l. 447, 448, 454). Après la mort de César, il semble résulter d'un passage assez obscur de la l. 778 qu'il eut à souffrir quelque injure de la part de M. Antoine. Il mourut peu de mois après, en 710 (l. 788). On a des médailles de son fils qui fut triumvir de la monnaie. V. Borghesi, II, p. 128-132, *Osserv.* X.

3. — *Sententia Bibuli.* C'est-à-dire la nomination de trois commissaires. V. la l. précédente. — 4. — *Ierunt in alia omnia. Ire, transire, discedere in,* formule du vote négatif. V. Festus.

5. — *Hortensii sententia.* C'est-à-dire qu'on n'enverrait pas d'armée. C'était aussi l'avis de Cicéron. V. l. 92.

6. — *Intendere cœpit.* Cette prétention du tribun à faire, au lieu des consuls, le partage des voix, mettait en suspicion l'honnêteté de ces magistrats. Ceux-ci toutefois ne l'approuvèrent ni ne la désapprouvèrent. Ils souffrirent l'injure parce qu'ils voulaient gagner du temps.

7. — *Volcatio.* V. l. 90, n. 6. Il était pour Pompée. — 8. — *A. d. XVI Kal. Feb.* Le 16 janvier.

9. — *Aut salvis auspiciis.* Cicéron, paraît-il, avait pris ses précautions contre un appel au jugement du peuple, en faisant déclarer par le magistrat compétent que les auspices étaient contraires à une assemblée du peuple.

10. — *Senatus auctoritas... intercessit.* Quand le sénat, dans une assemblée régulièrement convoquée, avait rendu un décret sur une affaire publique ou privée, si aucun tribun n'intervenait, le décret prenait le nom de sénatus-consulte. Si au contraire le sénat n'avait pas été convoqué régulièrement ou si un tribun était intervenu, le décret était sans valeur légale, et au lieu d'être appelé sénatus-consulte, il était qualifié de *senatus auctoritas:* car la volonté du sénat, attestée par ou dans des actes publics, ne laissait pas que d'avoir une certaine autorité, témoin ce passage de Tite-Live, l. IV, allégué par Manuce : *Si quis intercedat, S. C. auctoritate*

se fore contentum. — 11. — *Cato.* C. Caton. V. l. 90, n. 12.

LETTRE 94.

1. — *A. d. XVI. Kal. Febr.* Le 16 janvier. C'est la séance annoncée dans la lettre précédente. L'affaire de Ptolémée occupa dans le sénat trois jours consécutifs, grâce aux manœuvres des tribuns du peuple.

2. — *Curionem.* Curion, le père. V. l. 19, n. 13. — *Caninius et Cato.* V. l. 93, n. 2 et 11.

3. — *Ante comitia.* C'est-à-dire avant le mois d'août, époque à laquelle les consuls et les préteurs étaient élus dans les comices par centuries, et les magistrats inférieurs dans les comices par tribus. — 4. — *Kal. Febr.* Le 1er février.

5. — *Per legem Pupiam.* Cette loi défendait les assemblées du sénat pendant les comices.

6. — *Quominus discessio fieret.* On a vu dans la lettre ci-dessus que c'était la prétention de Lupus qui avait empêché cette *division.*

LETTRE 95.

1. — *Num quid in Sardiniam vellem.* On ignore à quel titre Quintus était alors en Sardaigne.

2. — *Lentuli et Sextii.* Il s'agissait pour Cicéron d'obtenir de Cn. Lentulus Vatia (l. 99, n. 25) et de Sextius qu'ils lui donnassent l'argent dont ils étaient débiteurs envers Quintus, pour que celui-ci pût rendre à Atticus l'argent qu'il lui avait emprunté. — 3. — *Cincio.* V. l. 3, n. 1.

4. — *Gracchus augur... recordatus est.* Tib. Gracchus, arrivé dans sa province de Sardaigne, se rappela, en lisant les rituels, qu'il avait, selon la coutume, dressé une tente hors de Rome, qu'étant ensuite rentré dans la ville pour assembler le sénat, il avait oublié, en repassant le long des murs, de prendre une seconde fois les auspices, et qu'en cela il reconnaissait avoir fait une faute qui rendait irrégulière l'élection des consuls. Les augures le firent savoir au sénat, lequel fut d'avis que les consuls se démissent de leur charge, et ils se démirent en effet. V. Cicéron, *De Nat. Deor.*, II, 4; *De Divinat.* I, 17, et Val. Maxime, I, 1, 3.

5. — *De forma Numisiana.* Il s'agit du plan de quelque construction que l'architecte Numisius avait dressé. — 6. *De nominibus Pomponianis.* Les comptes relatifs à l'argent dû par Quintus à Atticus. — 7. *Culleonis.* Le même, suivant Orelli, que l. 70, n. 4, et l. 342.

8. — *Tusculano emptor nemo.* On a vu, l. 88, qu'il l'avait mis en vente. Il ne le vendit pas, le garda, l'embellit et en jouit, comme on sait, jusqu'à la fin de sa vie. — 9. — *Cyrum.* V. l. 28. — 10. — *Furiosæ ædilitatis expectationem.* Il veut dire Clodius qui fut élu en effet.

11. — *Comitia.* Les comices pour l'édilité. Comment ces comices, qui devaient se tenir, suivant l'usage, l'année précédente, avaient-ils lieu si tard? C'est parce que le consul Marcellinus et d'autres voulaient que Clodius fût jugé sur l'accusation de violence dont il était l'objet, avant ces comices; qu'au contraire Clodius, voyant qu'il n'échapperait pas à ce jugement, s'il n'était nommé édile, disputait sans cesse pour la priorité des comices. Il résulta de ces contestations soulevées entre les deux partis et que le jugement et que les comices furent également retardés. V. l. 89, n. 24.

12. — *De rege Alexandrino factum est S. C.* V. les l. 92 et 93. — 13. — *Dies comitiales.* Le sénat ne s'assemblait pas le jour des comices. V. l. 94, n. 5.

14. — *Per vim Caninium rogationem perlaturum.* C'est-à-dire une *rogation* par laquelle Pompée serait chargé de rétablir le roi Ptolémée (V. l. 93, n. 2). Le sénat tint bon; il n'accorda point à Pompée ce que le tribun demandait pour lui avec tant de véhémence, ce que Pompée lui-même, avec cette hypocrisie honteuse qui n'échappait pas à Cicéron, le laissait demander. Lentulus (l. 92, l'en-tête des notes) ne l'obtint pas davantage. Ce fut Gabinius qui, plus tard, malgré la volonté du sénat et au mépris de l'oracle de la Sibylle, restaura Ptolémée (V. Dion, XXXIX, 55).

LETTRE 96.

1. — *A. Trebonio.* Aulus Trébonius était sans doute un chevalier romain qui s'occupait de négoce. On ne le connaît pas autrement.

2. — *T. Ampius.* T. Ampius Balbus. On a des cistophores à son nom que Borghesi, avec grande raison, considère comme très importants. Et d'abord ils confirment l'existence de la *gens* Ampia que Glandorpe avait voulu confondre avec la *gens* Appia. La *gens* Ampia n'avait pas en effet une grande notoriété jusqu'au moment où la découverte de ces médailles révéla qu'un de ses membres avait été proconsul en Asie, et que c'était certainement le même T. Ampius Balbus qui, étant tribun du peuple sous le consulat de Cicéron, avait porté une loi, aux termes de laquelle il serait permis à Pompée de ceindre une couronne de laurier et d'apparaître sous la robe de triomphateur aux jeux de la scène et du cirque (V. l. 23, n. 11). Pighius assigne sa pré-

ture à l'année varronienne 696, et son proconsulat à l'année suivante, se fondant principalement sur cette lettre à Lentulus Spinther qui succéda à Ampius dans le gouvernement de Cilicie. Là Cicéron prie Lentulus de confirmer un jugement déjà prononcé par Ampius Balbus; ce qui indique que le proconsulat d'Ampius était au moins antérieur à celui de Lentulus. Voy. Borghesi, I, p. 272, 273.

LETTRE 97.

1. — *Cincius*, V. l. 3, n. 1.

LETTRE 98.

1. — *Nefaria Catonis promulgatio*. Il avait *promulgué*, c'est-à-dire fait afficher la loi tendant à faire ôter à P. Lentulus son commandement. V. l. 90 et 93.

2. — *Selicio*. Q. Sélicius (l. 16, n. 2), capitaliste, *fenerator*, ami du proconsul P. Lentulus, dont les services dans l'affaire de Ptolémée et dans l'intérêt de Lentulus, étaient fort utiles à Cicéron.

LETTRE 99.

1. — *Kal. Febr.* Le 1er février. — 2. — *In Id. Febr.* Le 13 février. — 3. — *A. d.* IV *Non. Febr.* Le 2 février.

4. — *Milo affuit*. C'est devant l'assemblée du peuple que Milon comparut, et où Pompée prit sa défense (V. l. 100), non comme avocat, mais comme appelé, *advocatus* (c'était le terme) à l'assister dans cette conjoncture. — 5. — *In VIII Id. Febr.* Le 6 février. — *Dixit Marcellus*. M. Marcellus. V. l. 220, n. 1.

6. — *Ornandis prætoribus*. V., sur le mot *ornare*, l. 82, n. 1. — 7. — *C. Cato legem promulgavit*. V. l. 98, n. 1.

8. — *Vestitum filius mutavit*. Le fils de Lentulus Spinther (l. 91, n. 3). C'était l'usage à Rome de prendre des vêtements sordides, en signe de deuil, à l'approche de quelque malheur dont on était menacé. C'est ce que firent Cicéron et ses amis, comme on l'a vu précédemment, lors de la promulgation de la loi Clodia. V. *Pro Sextio*, 12.

9. — *A. d. VIII Id. Febr.* Le 6 février. — 10. — H. VII. A midi.— 11. — H. VIII. A deux heures.

12. — *Crassum*. V. l. 92, n. 10. — 13. — H *fere IX*. Vers trois heures. — *Ejectus de rostris Clodius*. Quelle scène et quel tableau!

14. — *In Quirinalia*. Les Quirinales avaient lieu le 12 des kalendes de mars, ou 18 février. C'étaient des fêtes en l'honneur de Romulus. V. Ovide, *Fast.*, II, v. 513.

15. — *A. d. VI Id. Febr.* le 8 février. — 16. — *A. d. V Id. Febr.* Le 9 février. — 17. — *A d. VIII, Id. Febr.* Le 6 février.

18. — *Africanus*. L'*Africanus minor*, ou Scipion Émilien (l. 12, n. 4). Sa vie, qui fut écrite par Plutarque, ne nous est pas parvenue.

19. — *C. Carbo*. Tribun du peuple. Il passait pour avoir tué P. Scipion, le second Africain. Cependant, au second livre des *Orateurs*, Cicéron fait entendre que Carbon ne fut que complice de cet attentat, et d'autres écrivains (V. Tite-Live, *Epit.*, LIX) en accusent Sempronia, femme de Scipion même et sœur des Gracches. Quoi qu'il en soit, Caius Carbon s'empoisonna, dit-on, avec des cantharides, à la suite d'une accusation portée contre lui par L. Licinius Crassus. V. l. 686, vers la fin.

20. — *Rogationibus de Milone et Lentulo*. On ne voit pas à quel propos C. Caton portait une rogation ou projet de loi contre Milon, si ce n'est que celui-ci s'étant servi, dans sa querelle avec Clodius sans doute, de gladiateurs et de bestiaires, contre les lois, devait être puni : ce qu'il est permis de conjecturer de ces paroles de la lettre 104 : *Ille vindex gladiatorum et bestiariorum*.

21. — *A. d. IV Id. Febr.* Le 10 février. — 22. — *Sextius*. V. l. 89, n. 15. — 23. — *Cn. Nerio*. Ce Nérius n'est connu que par ce fait, et par sa qualité d'*index*, que Cicéron, jouant sur les mots, donnait à Vettius Judex. V. l. 50, n. 2.

24. — *M. Tullio*. M. Tullius Albinovanus. Il est encore nommé *In Vatin.* 1. — 25. — *Cn. Lentulum Vatiam*. Manuce ni Orelli ne donnent de renseignements sur ce personnage; mais Orelli renvoie à *Schotti Supplem. Annal. Pigh.*, t. III, p. 566. — 26. — *C. Cornelium*. Il avait été questeur de Pompée, et tribun du peuple en 687.

27. — *Allegatos*. Par ce mot, selon M. Victor Leclerc, il faut entendre les juges délégués pour recevoir les dépositions. *Edidit* était le terme usité en parlant d'un dénonciateur. Ainsi, *Pro domo*, 6 : « *Meum nomen operis ediderat* », dit Cicéron de Clodius.

28. — *A. d. III Id. Febr.* Le 11 février. — 29. — *Pro Bestia*. L. Calpurnius Bestia médisait habituellement de Cicéron sous le consulat duquel il avait été tribun du peuple, et il s'était joint à son collègue Métellus pour l'empêcher de haranguer le peuple, en sortant de charge. Cicéron ne le défendit pas moins dans un procès, comme il fit d'autres ennemis de cette es-

pèce; ce qui lui faisait dire : *cogor nonnunquam homines non optime de me meritos rogatu eorum qui bene meriti sunt defendere.* V. l. 126, vers la fin.

30. — *Cn. Domitium.* Cn. Domitius Calvinus, depuis consul en 701 avec M. Valérius Messala. — 31. — Προφχονομησάμην. On peut consulter sur ce mot Victorius, *Var. Lect.*, XXXV, 4.

32. — *Pridie Id. Febr.* Le 12 février. — 33. — *Ejus nuptiis.* Atticus épousait Pilia dont il eut Attica (l. 225, n. 4), laquelle épousa depuis Agrippa. Il avait alors cinquante ans. — 34. — *Liciniana.* Peut-être la maison de ce Licinius dont il est parlé l. 90, n. 1.

35. —*Lucum Pisonis.* Les anciens monuments, dit Manuce, n'indiquent pas en quel quartier de Rome était situé ce bois sacré.

36. — *Post. Kal. Quintil.* Après le 1er juillet. C'était le jour où on louait les maisons. Martial, XII, ép. :

O Jullarum dedecus kalendarum !

37. — *Lamiæ.* Les Lamia de la famille Elia, descendaient, soi-disant, de Lamus, roi des Lestrygons. V. Horace, *Od.*, III, 12. — 38. — *Carinis.* La maison des ancêtres de Cicéron y était située. Elle était probablement échue dans le partage des biens à Quintus. — 39. —*Olbiensem.* Olbia, port de mer dans l'île de Sardaigne.

LETTRE 100.

1. — *A. d. IIX Id. Febr.* Le 6 février. V. la lettre précédente, où est le récit de cette scène.

LETTRE 101.

2. — *Pollione.* Il y avait des Asinius et des Védius Pollion; on ignore à laquelle des deux familles appartenait celui-ci.

LETTRE 102.

1. — *Sextius noster.* V. l. 89, n. 15 et l. 99. — 2. — *Vatinium.* Ce n'est pas Vatinius qui avait accusé Sextius, puisqu'on voit par la lettre 99 que c'étaient Cn. Nérius et M. Tullius; mais il avait déposé contre lui. — 3. — *Paullus.* V. l. 50, n. 5.

4. — *Macer Licinius.* Manuce croit qu'il s'agit peut-être ici de Licinius Calvus, fils de ce C. Licinius Macer qui fut accusé de concussion (V. l. 9, n. 4), Cicéron étant préteur. — 5. — *Quintus tuus.* Le fils de Quintus Cicéron. — 6. — *Tyrannio.* V. l. 32, n. 3.

7. — *Domus utriusque nostrum.* La reconstruction de leurs deux maisons sur le mont Palatin, incendiées par Clodius (V. l. 78 et 88). On a vu ci-devant (l. 30 et 33) qu'elles étaient contiguës.

8. — *Redemptori tuo.* Longilius, l'entrepreneur de Quintus. V. l. 104. — 9. — *Crassipede.* Furius Crassipes, second mari de Tullie. Pison Frugi, le premier, était mort pendant l'exil de Cicéron. V. l. 8, n. 2.

10. — *Post Latinas.* Fêtes instituées par Tarquin l'Ancien, selon les uns, par les anciens Latins, selon les autres. Varron (Macrobe, *Sat.*, I, 16), dit qu'en ces jours de fête, qu'on appelait le Latiar, il y avait, entre autres défenses, celle assez plaisante d'épouser une femme légitime, en vue d'avoir des enfants : *Uxorem liberum quærendorum causa ducere religiosum est.* Cette défense, comme on le voit ici, fut respectée par les parents des futurs.

LETTRE 103.

1. — *Pridie Non. April.* Le 4 avril. — 2. — *Non. April.* Le 5 avril. — 3. — *HS CCCC.* 400,000 sest. ou 80,000 francs.

4. — *De Agro Campano.* Comme la partie du territoire de la Campanie à partager, en vertu de la loi agraire de César, devait être payée aux particuliers de l'argent du trésor public, et que cet argent n'était pas suffisant, le sénat, après un débat violent et sur l'avis de Cicéron, remit l'affaire aux ides, c'est-à-dire au 15 de mai. Encore ne finit-elle pas ce jour-là (V. l. 116).

5. — *M. Furium Flaccum.* Les collèges auxquels ce chevalier romain était agrégé, n'avaient probablement de commun que le nom avec ceux composés de gens de métiers, et même des derniers du peuple. Un homme de naissance eût dédaigné une confraternité si basse. Il y en avait d'autres plus relevés et tels que Caton se glorifiait d'en avoir établi le premier pendant sa questure. Ils les appelle *sodalitates : sodalitates me quæstore constitutæ sunt* (*De Senect.*, 13). Il fait entendre seulement que les siennes regardaient la religion : *sacris Idæis, Magnæ Matris acceptis.* Celles d'où Flaccus fut chassé étaient peut-être du même genre.

LETTRE 104.

1. —*A. d. VIII Id. April.* Le 6 avril. —2. — *A. d. VI Id. April.* Le 8 avril.

3. — *Mulierum nostrarum.* Térentia et Pomponia. L'accord est rare entre les belles-sœurs. — 4. — *Pomponia de te questa est.* Se plaignait-elle de l'absence de son mari qui l'empêchait de le quereller?

5. — *Ex forma.* V. l. 95, n. 5. — 6. — *A. d. III Id. April.* Le 11 avril. — 7. — *Labrone.* Manuce ne doute pas qu'il ne faille lire *Ligurni* (*portu*) ou Livourne, le mot *Labrone* étant selon lui une corruption manifeste. — 8. — *Lucceium.* V. l. 26, n. 25.

9. — *Lentulus.* Lentulus Marcellinus, le consul. V. l. 244, n. 1. C'est par erreur qu'Orelli attribue ce passage à P. Lentulus Spinther, dans son *Onomasticon,* t. II, p. 181, col. 1re, 3me ligne.

10. — *Collega.* Marcius Philippus, l'autre consul. — 11. — *Comitiales exemit.* C'est-à-dire qu'il fit en sorte que, pendant même ces jours préparatoires, on ne pût citer personne en justice, et cela, afin que Caton, le tribun du peuple, fût empêché de présenter ses *rogations* contre Lentulus Spinther et contre Milon (l. 98, n. 1). Les jours comitiaux pouvaient être retranchés tant pour cette raison et pour d'autres que pour la fixation des fêtes, celles-ci et ceux-là ne pouvant être le même jour.

12. — *Instaurantur.* Apparemment qu'on avait fait quelque faute d'omission ou de commission, en célébrant ces féries la première fois. Elles étaient de la même nature que les *Compitales,* c'est-à-dire *conceptivæ* ou mobiles.

13. — *Supplicationes.* Ce luxe d'empêchements déployé par le consul n'était donc guère nécessaire, puisqu'il y avait des *supplications,* et que pendant tout le temps qu'elles duraient, on ne pouvait actionner en justice. — 14. — *Ille vindex.* V. l. 99, n. 20.

15. — *Cosconio.* Ce vendeur de gladiateurs, comme l'était Atticus, était sans doute un peu parent de celui qui avait été préteur, qui fut ensuite un des vigintivirs désignés par César pour le partage des terres, et qui mourut avant d'entrer en fonctions. V. l. 45, n. 12. — 16. — *Pomponio.* Atticus.

17. — *Racillius.* V. l. 90. Cicéron dit *unus est,* non parce que Racillius était le seul tribun favorable à Lentulus Spinther, puisqu'on a vu qu'il y en avait d'autres, mais parce qu'il était le seul qui eût déployé un zèle que n'avaient pas eu même les meilleurs.

18. — *Monstra promulgarunt.* Ces *monstra* se rapportent aux *legibus perniciosissimis* indiquées un peu plus haut. — 19. — *Caninius.* Caninius Gallus. V. l. 93, n. 2.

20. — *In amicitia P. Lentuli vituperatur.* Pompée avait dû en partie à P. Lentulus la commission des approvisionnements de Rome, et il lui disputait sournoisement celle de rétablir le roi Ptolémée. — *Marcellinus autem.* Sur Marcellinus, v. l. 244, n. 1.

21. — *Sexto Clodio.* Sextus Clodius, rhéteur, client ou affranchi de quelque membre de la famille Clodia, sorte de sacripant que Cicéron, en vingt endroits de ses écrits, traite avec la dernière ignominie, et qui se montra constamment son ennemi acharné. On ignore de quel crime ce Clodius était accusé; mais ce ne peut guère être que du crime de violence. Son acquittement fut un grand scandale. V. Suétone (*de Clar. Rhet.,* 5).

22. — *Servius.* On ne sait quel il est. D'autres ont lu *Sevius,* d'autres *Sejus* ou *Seius,* mais avec la même ignorance d'identité.

23. — *Cato... si sibi... dies exempti.* C'est précisément ce que le consul Marcellius avait fait, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

24. — *Appius.* Appius Claudius, frère de Publius (V. l. 72, n. 4). On suppose qu'il était allé en Gaule prier César d'appuyer sa demande du consulat.

LETTRE 105.

1. — *Tyrannio.* V. l. 32, n. 3. — 2. — *De tuis librariolis.* Je ne sache pas qu'aucun bibliophile, si opulent qu'il soit, se donne aujourd'hui le luxe de relieurs et de colleurs attachés exclusivement à sa bibliothèque. Il aime mieux confier ses livres à des artistes, comme on les appelle, dont le talent lui fait dédaigner et même ignorer volontiers ce que les livres contiennent. Selon Saumaise (*De Usur.,* 10), on se servait des relieurs non seulement pour orner le dos des livres, mais aussi pour coller bout à bout les feuilles de parchemin et de papier, afin de les rendre plus longues. On les roulait ensuite pour en faire des *volumina.* Quand les feuilles étaient mises à plat les unes sur les autres, et que leur assemblage était maintenu par la colle appliquée sur le dos de la masse, on les appelait *codex.* C'était la forme des livres d'aujourd'hui.

3. — Σιλλύβους. C'étaient des morceaux de parchemin plus fin que l'autre sur lesquels on écrivait les noms de l'ouvrage et de l'auteur, et qu'on collait au dos des *volumina* et des *codices.* Martial nous apprend de quelles enjolivures on parait ces titres. — 4. — *Piliam.* V. l. 99, n. 33.

5. — *Emisti ludum præclarum.* On voit qu'Atticus faisait le commerce de gladiateurs, et l'on a vu (l. 104, n. 15) ce qu'il advint de ceux qu'il avait vendus à C. Caton. On voit encore qu'il ne les vendait pas toujours, mais qu'il les louait. C'est dommage que Cicéron ne nous dise pas le prix de cette marchandise.

LETTRE 106.

1. — *Mea legi.* On ne voit pas clairement de quelle œuvre il s'agit ici; mais je ne crois pas du tout que ce soit le poème de Cicéron sur son consulat. Le mot *exemplar* dont il se sert sans cesse en parlant d'une lettre, ou simple ou en duplicata, indique ici qu'il est encore question d'une lettre sans doute assez longue, écrite à César, lettre où Cicéron le louait beaucoup de choses qu'il n'avait pas toujours approuvées, et où, pour parler comme lui, il chantait la palinodie.

2. — *Novæ conjunctionis.* Sa nouvelle union avec César. — 3. — *Labi ad illos.* Il entend par là surtout Bibulus, Caton, Cn. Domitius et Curion, ennemis de César.

4. — *Villam... Catuli.* Cette maison de Q. Catulus (l. 18, n. 8) était à Tusculum, comme Catulus le dit lui-même dans les *Dialogues de l'orateur*, II, 3. Cicéron en avait arrondi son domaine, quatre ans après la mort de Catulus.

5. — *A Vettio me emisse non cogitant.* D'où vient donc cette singulière excuse de Cicéron? Est-ce que s'il avait acquis cette villa directement de Catulus, il serait plus à blâmer? Il faut le croire et que telle était apparemment l'avis des gens qui trouvaient mauvais qu'un *homme nouveau* eût eu l'audace d'acheter la maison d'un patricien illustre comme Catulus. — Ce Vettius pourrait être, selon l'abbé Mongault, le même dont il est parlé l. 257, comme d'un *manceps*, revendeur ou monopoleur, conjointement avec un certain Turpion, ci-devant cordonnier.

6. — *Qui domum negant... ædificare.* En vendant le terrain de sa maison du mont Palatin, Cicéron eût paru accepter, comme nous dirions, le fait accompli, tandis qu'en la reconstruisant sur ce même terrain, sur un des points les plus élevés et les plus en vue de Rome, il dressait en quelque sorte une protestation vivante contre l'attentat de Clodius, en même temps qu'il bravait les envieux toujours prompts à lui reprocher son manque de modestie.

7. — *Viaticum Crassipes præripit.* Voilà un gendre (l. 8, n. 2), ou un prétendu (car le mariage, s'il n'était pas encore conclu, était bien près de l'être), qui ne se gênait pas avec l'argent de son beau-père. Manuce explique cela, en disant que cet argent faisait partie de la dot de Tullie, et que l'obligation où fut Cicéron de le donner à Crassipès l'empêcha de faire le voyage qu'il projetait. On a un denier au nom de Furius Crassipès, personnage que Drumann, *Geschichte Roms*, t. VI, p. 697, croit avoir été peut-être le père du gendre de Cicéron.

8. — *Bibliothecam... pinxerunt.* V. la lettre précédente, n. 2.

LETTRE 107.

1. — *A. d. III Id. April.* Le 11 avril. — 2. — *T. Titium.* Il est question de trois ou quatre autres personnages de ce nom dans la suite de ces lettres; mais si celui-ci est de la même famille, il ne peut se rapporter à aucun d'eux, ayant un prénom différent. — 3. — *Laterio.* Laterium, terre de Q. Cicéron, près d'Arpinum. V. l. 110, n. 9. — 4. — *Non. Maias.* Le 7 mai. — 5. — *Pridie Non. Mai.* Le 6 mai. — 6. *Miloni dies prædicta.* Pour soutenir son accusation contre Sext. Clodius. V. l. 104, n. 21.

LETTRE 108.

1. — V. sur Luccéius, l. 6, n. 3, et la notice qui le concerne, t. V, p. 694 de cette édition.

2. — *Italici belli.* La guerre Italique ou Marsique, ou Sociale, car elle porte ces trois noms, occasionnée par la ligue des villes d'Italie pour forcer les Romains à leur accorder le droit de bourgeoisie. — 3. — *Et civilis.* La guerre entre Marius et Sylla.

4. — *Callisthenes.* Celui qu'Alexandre fit mourir pour avoir conspiré contre lui, ou pour lui avoir refusé les honneurs divins. Il était disciple d'Aristote.

5. — *Timæus.* Timée de Taurominium, aujourd'hui Taormina, en Sicile. Cicéron le loue beaucoup au deuxième livre de l'*Orateur*, c. 14. Il écrivit l'histoire de la guerre de Pyrrhus en Italie.

6. — *Polybius Numantinum.* On sait que Polybe fut le précepteur et le compagnon du vainqueur de Carthage et de Numance.

7. — *Ut et ornes ea vehementius quam... sentis.* La recommandation est un peu vive; mais, comme dit Cicéron *naviter opportet esse impudentem.* Cette épithète n'est pas trop forte.

8. — *Xenophontium Herculem.* C'est l'anecdote bien connue d'Hercule qui, devenu adolescent, vit en songe deux chemins, l'un qui conduisait à la vertu, l'autre à la volupté, et qui choisit le premier; ce qui ne l'empêcha pas de faire de fréquentes incursions sur le second. V. Cicéron, *De Offic.*, I, 32, et Xénophon, *Memorabil.*, II. Selon Philostrate, dans l'Introduction à ses biographies des sophistes, c'est à cette historiette composée par Prodicus de Céos, que le sophiste Gorgias doit d'avoir inauguré l'éloquence par improvisation. « Prodicus la colportait de ville en ville et la débitait pour de l'argent, charmant

ainsi les cités à la manière d'Orphée ou de Thamyris. Il se mit par là en grand honneur à Thèbes, et en plus grand encore à Lacédémone : on lui savait gré d'une leçon qu'on croyait profitable à la jeunesse. Mais Gorgias sourit de pitié, et voyant Prodicus rebattre ainsi mille et mille fois la même matière, il se livra, pour parler, à l'inspiration du moment. » (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, année 1880, p. 131; traduction de M. Bourquin.)

9. — *Themistocli fuga redituque.* Thémistocle ne revint point après sa fuite. Peut-être Cicéron entend-il par là le retour de ses cendres, comme l'a très heureusement conjecturé M. Seb. Ciampi, professeur à l'Université de Varsovie, dans la 3me partie de ses *Feriæ varsovienses*, Milan, in-4°, 1820. Cicéron dit *Themistocli* au génitif à la romaine.

10. — *Unus Xenophontis libellus.* Nous avons cet ouvrage de Xénophon, sous le titre d'*Agesilas*. — 11. — *Timoleonti.* V. sa *Vie* dans Cornélius Nepos. — 12. — *Ab Herodoto.* Hérodote a loué Thémistocle dans ses septième et huitième livres. — 13. — *Hector Nævianus.* V. l. 283, où les paroles même d'Hector sont citées.

14. — *Multorum exemplo.* Il y avait Sylla qui avait écrit ses *Commentaires* en vingt-deux livres; M. Scaurus, trois livres de sa vie, comme Cicéron le rapporte dans le *Brutus*, c. 29 et 30; P. Rutilius, contemporain et ennemi de Scaurus, sa propre vie également. Mais est-il vrai qu'alors César eut déjà écrit ses *Commentaires*, comme le dit l'abbé Prévost? En tout cas ce n'en pouvait être qu'une partie, sa campagne en Gaule n'étant pas terminée, et le gouvernement de cette province venant de lui être continué pour cinq ans (V. l. 113, n. 9). Il est même peu probable que cette partie ait alors été publiée.

LETTRE 109.

1. — *De Lentulo.* Le flamine de Mars. V. l. 5, n. 1. — 2. — *Saufeius.* V. l. 34, n. 3.

3. — *Insanus... servus existimor.* Telle est la condition des hommes modérés, dans les troubles politiques. Ils ne peuvent ni conseiller, ni transiger sans péril pour leur réputation.

4. — *Ut non ingratus videar.* Ingrat envers Pompée à qui il devait son rappel. — 5. — Σπάρταν, etc. V. l. 25, n. 2.

6. — *Reduci in carcerem.* Tout le monde connaît cette histoire de Philoxène et de Denys le tyran.

7. — *Illa Hortensiana.* C'est un traité de philosophie intitulé *Hortensius*, du nom du célèbre rival de Cicéron, traité qui est perdu.

8. — *Epistolam Lucceio*, etc. C'est la lettre précédente. *Valde bella est*, dit Cicéron, jugement modeste dans ces termes, *bella* ne voulant dire que jolie ou charmante, mais d'une modestie plus expressive que l'orgueil même, et telle qu'elle devait se montrer dans un homme ayant de soi et de ses écrits une opinion aussi considérable que l'avait naturellement Cicéron. Cette lettre en effet est magnifique, et la vanité qui en fait le fond et qui s'y épanouit avec une si naïve audace, n'en gâte ni les détails sur la manière dont l'auteur pense qu'on doit écrire l'histoire, ni la conduite, ni le style. — 9. — *Vestorio.* C. Vestorius. V. l. 140, n. 1.

LETTRE 110.

1. — *Chærippus.* V. l. 29, n. 10. — 2. — *Apollonio.* Affranchi du jeune Crassus. — V. l. 569. — 3. *Homini Græco.* On sent tout le dédain d'un pareil terme dans la bouche d'un Romain. Il paraît que ce Grec tranchait du chevalier, en se mêlant d'opérations de finances, comme qui dirait à la façon des courtiers marrons.

4. — *Terentius.* P. Térentius Hispo, ami de Cicéron et vice-administrateur des fermes en Asie. V. l. 241 et 411.

5. — *De Metello... qui quidem...* Il semble qu'il faille ajouter aux derniers mots *pejor fuerit.* Ce passage, selon Manuce, ne pouvant se rapporter à Métellus Créticus que Cicéron n'attaque jamais, ni à Métellus Népos, consul en 697, puisqu'au témoignage d'Asconius (*in Scaur.*, p. 28), ce Népos vivait encore en 700, il s'agirait d'un autre Népos, oncle du consul probablement, et désigné par le docte grammairien (*in Cornel.*, p. 63) comme *malum et improbum civem.* Cicéron s'arrête sans doute par égard pour le neveu avec qui il s'était récemment réconcilié.

6. — Οὐχ ὁσίη, etc. *Odyss.*, XXII, v. 412. Le sens du vers est : *Fas non est viris mortuis insultare.* Cicéron a mis φθιμένοισιν au lieu de κταμένοισιν qui est dans Homère, et qui a la même signification. Il paraît d'ailleurs qu'Atticus était créancier de ce Métellus.

7. — *Præsidia locabis.* De peur que Clodius ne vienne encore en chasser les ouvriers. — 8. — *Milonem admonebis.* Pour qu'il préside au placement des gardes.

9. — *Laterio.* V. l. 107, n. 3. Mettons ici une réflexion aussi juste que piquante de l'abbé Mongault : « C'est une fort mauvaise politique à un homme de fortune que de choisir son pays

pour y faire le grand seigneur. » Quintus faisait dans cette maison de Latérium des travaux qui incommodaient ses voisins, et donnaient lieu à la jalousie de ses compatriotes. De là ce *fremitus incredibilis* des Arpinates dont parle Cicéron à la fin de sa lettre.

LETTRE 111.

1. — *Patina tyrotarichi.* C'était une sorte de mets composé de poisson salé, de fromage et d'œufs durs, assaisonné d'épices, et avec une sauce au vin et à l'huile. V. Apicius, IV, 2.
De τυρὸς, fromage, et τάριχος, poisson salé.

2. — *Rauduscullo.* Au propre, monnaie primitive et tout à fait grossière des Romains; au figuré, petites dettes. Malgré cette explication, le sens de ces deux premières lignes de la lettre n'est pas des plus clairs. Les commentateurs (*V.* Grévius, t. I, p. 392 du texte, et p. 122 des notes de Manuce), s'accordent à dire qu'Atticus ayant parlé dans sa lettre à Cicéron de tyrotarique et de rauduscules, avait fait allusion et sans doute donné des éloges à la parcimonie de son ami, lequel s'était réduit à ce régime, pour pouvoir payer les dettes qu'il avait contractées pendant son exil. A quoi Cicéron répond par ce vers de Sophocle, cité par Stobée (c. 93) : Μήπω, etc., c'est-à-dire que pouvant retomber dans les mêmes malheurs, il fallait attendre pour le louer qu'il fût mort. Dans la l. 458, Cicéron parle encore de son régal favori, le tyrotarique, lorsque s'invitant à souper chez L. Papirius Pétus, et y redoutant la trop bonne chère, il l'engage à revenir au vieux tyrotarique. Il paraît également, l. 286 et 298, désigner par rauduscule quelques petites dettes qu'Atticus avait payées pour lui.

Raudus, Rodus, Rudus, Æs rude; Rauduscullum, Roduscullum, monnaie à l'état de lingot, de taille plus ou moins grosse, sans aucune empreinte. C'est la monnaie qui a précédé les *as* coulés et portant diverses figures. Elle est restée fort longtemps inconnue des antiquaires; mais depuis un demi-siècle on y a fait quelque attention. On en a recueilli en assez grand nombre, principalement aux *Aquæ Apollinares,* près de Vicarello, et à Villanova, près de Bologne. On trouvera des renseignements sur l'*æs rude* dans les écrits du P. Giuseppe Marchi et du comte Giovanni Gozzadini; dans l'ouvrage de Théodore Mommsen, *Geschichte des Römischen Müntwesens,* Berlin, 1860, p. 170, et dans la traduction par le duc de Blacas, *Histoire de la monnaie romaine,* t. Ier, 1865, p. 174. Quant aux figures, il faut avoir recours à la très bonne planche gravée pour l'ouvrage du baron d'Ailly : *Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste,* Lyon, in-4°, t. Ier, 1864, pl. I. On y trouve de petites divisions qui descendent jusqu'à 11gr, 67 et 2gr, 21. Là est le *rauduscullum.* Cela ne représente pas une belle somme, puisque, à une si minime valeur métallique on ne peut pas même ajouter le prix d'une belle frappe, d'une de celles qui feraient dire : *Materiam superabat opus.* Cicéron emploie le mot métaphoriquement et familièrement, de même que nous employerions très bien le mot liard, dans des locutions comme celles-ci : je n'ai pas de chance pour un liard; il n'a pas pour un liard de cœur. Selon l'historien Timée, cité par Pline (XXXIII, 13), on ne se servait à Rome avant Servius Tullius, que de métal sans empreinte; ce roi fut le premier qui en mit une. Ce fut le bétail (*pecus*) qui figura sur cette ancienne monnaie, d'où le nom de *pecunia.* (Note communiquée par M. Ad. de Longpérier.)

3. — *Buthrotum.* Capitale de l'Épire, près de laquelle Atticus avait une maison de campagne. — 4. — *Corcyræ.* Aujourd'hui Corfou.

5. Εἴη, etc. C'est le proverbe grec φίλος οἶκος ἄριστος retourné, et dont Érasme donne l'explication dans les Adages, in-f°, p. 563. — 6. — *Tyrannio.* V. l. 32, n. 3.

7. — *Dionysii et Menophili tui.* Cicéron a l'air de distinguer ici les propriétés. Dionysius serait la sienne, Ménophile celle d'Atticus, et cela était en effet. Il faut bien prendre garde de confondre ce Dionysius avec l'autre Dionysius que Cicéron avait donné pour précepteur à son fils et à son neveu, qu'il affranchit et dont il est très souvent question dans cette correspondance.

8. — *De gladiatoribus.* V. l. 105.

LETTRE 112.

1. — *Te mihi fratris loco esse duco.* Il est assez singulier que Métellus Népos qui, bien qu'il eût fait taire sa haine contre Cicéron, alors qu'il demanda son rappel, se soit, depuis cet événement, pris pour lui d'une amitié si vive qu'il lui offre la place d'un frère dans ses affections. Tant d'effusion peut paraître excessif; cela s'explique cependant fort bien. On voit ici qu'il était en butte aux outrages d'une homme dans lequel il faut reconnaître le fameux P. Clodius, frère de Clodia, épouse de Métellus Céler, frère de Népos. Clodius outrageait Népos, parce qu'il ne lui pardonnait pas d'avoir contribué au rappel de Cicéron.

LETTRE 113.

1. — *Hortensium... Lucullum.* V. l. 100. — 2. — *L. Racillium.* V. l. 90, n. 9 et 104, n. 17.

3. — *Qui mihi cum semper*, etc. Toutes ces excuses que Cicéron développe avec tant d'art en faveur de Pompée, n'atténuent pas la conduite équivoque de celui-ci dans toute cette affaire d'Alexandrie, où il n'est que trop évident qu'il abandonna Lentulus, comme il avait abandonné Cicéron dans celle de Clodius.

4. — *Caniniano tempore.* Caninius avait été condamné et exilé. V. l. 93, n. 2. — 5. — *Cyprum.* Cette île avait été jointe par Caton au gouvernement de Cilicie, sous le consulat de Pison et de Gabinius. — 6. — *Sybillæ.* V. l. 92, n. 5. — 7. — *Interpositam auctoritatem religionemque.* V. l. 92.

8. — *Novitati meæ.* Cicéron cherche à se tromper. Sa qualité d'homme nouveau était pour beaucoup dans l'envie et les mauvais procédés dont il fut l'objet. Jamais, en aucun temps et en aucun pays, un personnage de sa valeur n'a pu se vanter d'être à l'abri des traits de l'envie, et de n'avoir pas eu souvent à compter avec elle. Or, il n'est pas de circonstance où ils partent plus promptement et où ils soient plus aigus que lorsque l'homme qu'ils atteignent n'a dû sa grandeur qu'à soi-même, à son seul mérite.

9. — *Stipendium Cæsari.* Le gouvernement des Gaules venait de lui être continué pour cinq ans.

10. — *Lege Sempronia.* Cette loi de Sempronius Gracchus réglait le gouvernement des provinces, le temps qu'il devait durer, et par qui et à qui il devait être décerné. Cette loi était alors violée dans plusieurs provinces, comme en Gaule, en Syrie et en Macédoine.

11. — *De Crassipede.* V. l. 8, n. 2. Ces félicitations regardaient-elles le mariage conclu ou le mariage accompli? Là est la question. V. l. 106, n. 7.

12. — *Lentulum adolescentem.* C'est le fils de P. Lentulus Spinther, qui avait été consul en 697 (696). Plutarque assure qu'il fut tué par ordre d'Octave, pour s'être vanté d'avoir pris part à la conspiration de Brutus et Cassius contre César. Il s'en vanta en effet et sans équivoque, comme on peut le voir par la lettre 869 qu'il écrivit à Cicéron le 29 mai de l'an 711. — On a différentes médailles qui ont toutes uniformément pour revers un *lituus*, un petit vaisseau pour le sacrifice, et l'épigraphe LENTVLVS. SPINT. Mais dans les unes, on lit BRVTVS au droit, avec une hache, un *simpulum* et le couteau appelé *secespita*; dans d'autres l'épigraphe est C. CASSI. IMP., et elles ont pour type un trépied; dans d'autres enfin est ajouté le mot LEIBERTAS, avec une tête de la Liberté tantôt voilée, tantôt non. Tous ces symboles attestent que ces médailles sont celles de Lentulus Spinther fils, lequel fut augure et proquesteur de Brutus et de Cassius, et qui les fit frapper après le meurtre de César, dans sa province d'Asie. V. Borghesi, I, p. 188, *Osserv.* X, et Cohen, *Méd. cons.*, pl. XII, *Cassia*, 14, 15, et pl. XV, *Cornelia*, 26.

LETTRE 114.

Sur V. Orca, v. la notice p. 698 du tome V.

1. — S. V. B. E. V. *Si vales bene est, valeo.* — 2. — *P. Cuspio.* Chevalier romain, ami de Cicéron, chef de quelque compagnie de publicains en Afrique. — 3. — *L. Julium.* Autre publicain dans la même province.

LETTRE 115.

1. — *P. Cornelius.* Même remarque que sur Julius, lettre ci-dessus.

LETTRE 116.

1. — *Olbia.* V. l. 99, n. 39. — 2. — *Id. Maiis.* Le 15 mai.

3. — *In supplicatione Gabinio deneganda.* Gabinius était proconsul en Syrie, et pour quelques avantages qu'il avait eus sur le roi Aristobule, il s'était cru en droit de demander au sénat qu'on lui décernât des actions de grâces, comme s'il se fût agi de hauts faits intéressant la puissance romaine. Le sénat n'en fit rien et Cicéron en triomphe. On sait que Gabinius et lui n'étaient pas grands amis. Ce qui n'empêcha pas Cicéron de défendre plus tard Gabinius qui l'avait insulté en plein sénat, en l'appelant *banni* (l. 154); il est vrai qu'il le défendit malgré soi, et uniquement pour plaire à Pompée. Voyez avec quel art et quelle délicatesse envers Pompée il se justifie de cette singulière condescendance, *Pro Rabirio Postumo*, 12. V. Val. Maxime, IV, 2. — 4. — *Adjurat Procilius.* Sur Procilius, v. l. 27, n. 4.

LETTRE 117.

1. — *Apenas.* Esclave de Cicéron. — 2. — *Ut legem non ferat.* Manuce dit avec raison qu'il ignore de quelle loi il est question, ni qui s'était proposé de la porter.

3. — *Dionysio.* C'est le Dionysius, esclave let-

tré de Cicéron, qui l'affranchit dans la suite. V. la note 7 de la lettre 111.

4. — *Trebonio.* C. Trébonius. C'est lui qui étant tribun du peuple, cette année même, porta la loi qui donnait à Pompée le gouvernement des deux Espagnes, à M. Crassus, celui de Syrie, et prorogeait celui des Gaules à César pour cinq ans. Il y fut dans la suite un de ses lieutenants en Gaule, puis gouverneur de l'Asie, après la mort de César, duquel il fut un des meurtriers. Dolabella le fit périr à Smyrne par la main du bourreau.

5. — *Domitio.* L. Domitius Énobarbus. V. l. 10, n. 23. Il demandait alors le consulat. Mais il échoua, quoiqu'il fût à peu près certain d'être élu. Il s'était aliéné César en le citant, après son consulat, à venir rendre compte de son administration, et depuis il s'était vanté de lui faire ôter le gouvernement des Gaules, lorsqu'il serait lui-même consul. César, pour lui prouver qu'il n'avait rien oublié de tout cela, lui suscita deux concurrents, Pompée et Crassus, et les appuya de tout son crédit. Ils furent nommés et tous deux pour la seconde fois. Cicéron se raille un peu de Domitius et de ses archives de famille remplies d'une longue suite de consulaires; il pensait que la liste en allait être interrompue par sa défaite. A cette malice près, Cicéron était l'ami de Domitius. Ajoutons que Domitius fut élu l'année après Pompée et Crassus, c'est-à-dire en 699, ou, selon Varron, 700.

6. — Συκῶ, etc. Vers tirés d'un poète comique inconnu. — 7. — *De Natta.* Pinarius Natta, frère de la femme de Clodius, et beau-fils du Muréna que Cicéron défendit.

8. — *De poemate quod quæris.* Son poème sur son consulat. Il attendait la permission d'Atticus pour le publier; ce qui semble indiquer qu'il n'était pas encore très persuadé de son mérite. — 9. — *De Fabio Lusco.* On ne connaît pas ce Fabius autrement.

10. — *Gavio.* L. Gavius, homme d'affaires ou qui faisait les affaires de M. Brutus en Cappadoce. Cicéron en avait fait un préfet, à la prière de Brutus, et il eut fort à se plaindre de l'ingratitude et de l'insolence de ce parvenu. V. l. 269.

11. — *Firmano.* De Firmum, aujourd'hui Fermo, ville du Picénum.

LETTRE 118.

1. — *Ptolemæum esse in regno.* Cela était vrai; Gabinius, à l'instigation de Pompée, avait procédé à cette restauration. V. l. 95, n. 14.

2. — *Fausti bibliotheca.* La bibliothèque de Faustus Sylla, fils du dictateur. Ces livres venaient d'Athènes d'où le dictateur les avait apportés, après la prise de cette ville. Faustus était gendre de Pompée. Fait prisonnier en Afrique par P. Sittius, officier de l'armée de César, il fut massacré quelques jours après avec Afranius, dans une émeute de l'armée (*De Bell. Afric.*, 95).

3. — *Rebus... Lucrinensibus.* Les huîtres du lac Lucrin, dont l'excellence faisait sans doute moins regretter à Cicéron le tyrotarique (V. l. 111, n. 1) si cher à son appétit.

4. — *Cum eo quocum video ambulaturum.* Il parle ici de Pompée à qui il devait aller faire une visite à sa maison de campagne.

5. — *Laconicum.* Étuves, ainsi nommées des Lacédémoniens qui les avaient inventées et qui en faisaient usage. V. Vitruve, de la traduction de Perrault, V et VII, ch. 10, et aussi le *Diction. des Antiquit.*, etc., d'Anth. Rich, trad. par M. Chéruel, p. 170.

6. — *Philotimum.* Affranchi de Cicéron ou plutôt de Térentia. — 7. — *Parilibus.* V. l. 34, n. 4.

LETTRE 119.

1. — *Diebus vitiandis.* Selon Manuce, *vitiandis* équivaut ici ou à *injiciendis*, c'est-à-dire *intercalandis* (V. l. 187, n. 7), une intercalation ayant pour effet de suspendre toutes les affaires, ou à *obnuntiandis*, c'est-à-dire à une déclaration que les auspices étaient contraires, déclaration qui avait le même effet.

2. — *Hispaniam jactans.* Pompée en eut en effet le gouvernement. V. l. 117, n. 4. — 3. — *Signa componenda.* Elles étaient placées dans l'amphithéâtre de Pompée.

4. — *Messalam.* M. Valérius Messala, le second consul de ce nom (V. l. 18, n. 26). Il était fils d'une sœur d'Hortensius (Val. Max., VI, 9), et le cousin, peut-être le frère de celui qui fut consul en 693 (692). Il était aussi à peu près du même âge, ayant été préteur en 691 (*Pro Sylla*, 14), c'est-à-dire un an avant le consulat de son homonyme. Or, à cette époque il devait avoir 40 ans, âge requis pour la préture comme pour le consulat. A l'époque où nous sommes il prétendait à cette dernière charge; ce qui contrariait vivement Pompée qui, le sachant ami de César, lui suscita toutes sortes d'obstacles. Mais Pompée avait affaire à un obstiné et de plus très peu scrupuleux, comme on le verra dans la suite. Accusé par le tribun du peuple Q. Pompéius Rufus, il échappa à sa mise en jugement, grâce à l'emprisonnement, pour fait de sédition, du tribun, par ordre du sénat

(Dion, XL, 45). Enfin, il fut élu consul avec Cn. Domitius Calvinus le septième mois seulement de l'année 701 (700). Accusé de nouveau après son consulat, pour infraction à la loi Licinia, il fut défendu par son oncle Hortensius et absous. Accusé une troisième fois pour brigue, il fut condamné à l'exil d'où il ne revint que lorsque César, créé dictateur, rappela les exilés. Il suivit César en Afrique et y commanda la cavalerie (*De Bell. Afr.*, 28, 86 et 88). On ignore quand il mourut, mais il vécut longtemps; car Macrobe Aul.-Gell., XIII, 14 et 16) dit qu'il fut augure pendant 55 ans. Pline, XXXIV, 13, et XXXV, 2, l'appelle le vieux Messala, *Messala senex*. Borghesi attribue à ce Messala, une médaille avec l'inscription MESSA*la*. *Filius*; au revers PATRE. CO *n Sule. Senatus consulto* (V. Cohen, *Méd. consul.*, pl. XL, *Valeria*, 5), laquelle médaille il croit avoir été frappée sous le consulat même de Messala, par un fils de ce consul, qui était triumvir de la monnaie, et probablement aussi questeur de son père. Il suppose que ce fils, dont on n'a pas entendu parler, mourut jeune, ce qui engagea le père à adopter un Claudius. V. Borghesi, I, p. 417.

5. — *Lucceio*. V. l. 108. — *Non. Mai.* Le 7 mai. — *A. d. V Kal. Mai.* Le 27 avril. — *A. d. IV Kal. Mai*, le 28 avril.

LETTRE 120.

1. — *Placiturum tibi librum meum*. On ne sait pas quel est ce livre qui se terminait par un discours de Jupiter. Ce dieu ne parle dans aucun des ouvrages qui nous restent de Cicéron. Manuce dit qu'il s'agit du poème sur le consulat de l'orateur, et il croit reconnaître les paroles mêmes de Jupiter dans les trois vers cités l. 28. *Interea cursu*, etc. Il croit encore voir la confirmation de sa conjecture dans ce passage de l'invective contre Cicéron, attribuée à Salluste : *Quid ego plura de tua insolentia commemorem? Quem Minerva omnes artes docuit, Jupiter Optimus Maximus in concilio deorum admisit* : comme si Jupiter eût tenu ce discours à Cicéron admis dans le conseil des dieux.

2. — *De nostra Urania. Urania* était le titre du second livre du poème de Cicéron sur son consulat, dont un assez long fragment est au livre Ier, ch. 11, 12 et 13, de *la Divination*. *Calliope* était le titre du troisième (l. 28).

3. — *Vibullio*. L. Vibullius Rufus, très dévoué à Pompée et son *præfectus fabrum*. Il est parlé de lui dans César (*De Bello Civ.*, I, 15, 23, 34, 38; III, 10, 11).

4. — *Per Pompeium consequi*. Clodius s'était réconcilié l'année précédente avec Pompée, l'ayant défendu par une de ces harangues violentes dont il avait l'habitude, contre les attaques du consul Marcellinus.

5. — *Suscepit rem*, et plus loin, *si perficiunt, optime*. On ne voit pas clairement quelle est cette affaire, et s'il faut rapporter tout cela à la visite de Cicéron et de Vibullius chez Pompée. Peut-être s'agit-il des monuments élevés à la gloire de Cicéron, depuis son retour, et des inscriptions dont il convenait de les décorer.

6. — *P. Crassus adolescens*. Fils de M. Licinius Crassus (l. 19, n. 5) alors consul avec Pompée. Cicéron parle souvent avec intérêt de ce jeune homme, et de l'attachement qu'il avait pour lui. V. l. 131; *Brut.*, 81, etc. — 7. — *A. d. III Id. Maias*. Le 13 mai. — *In Afranii*. L. Afranius. V. l. 21, n. 23.

8. — *Ut dies LX privati essent*. C'est-à-dire qu'on pût accuser les préteurs, soixante jours après leur élection; car la loi défendait d'accuser aucun magistrat dans le temps où il exerçait ses fonctions.

9. — *Catonem repudiarunt*. Pompée et Crassus préféraient Vatinius à Caton pour la préture; ils le désignèrent au peuple qui le nomma.

Le dernier paragraphe de cette lettre est également obscur. Manuce a fait tous ses efforts pour le débrouiller. Peut-être y a-t-il réussi; on peut lire son commentaire à ce sujet sur cette lettre.

LETTRE 121.

1. — *Ateius*. Leçon douteuse, selon Orelli. — 2. — Εἰ δ' ἐν αἴκ, etc. Commencement d'une sentence d'un auteur inconnu, de laquelle Manuce dit qu'il ne sent pas la portée, faute d'en avoir la fin. Voyez-en l'interprétation conjecturale par M. V. Leclerc, dans la note 36 de la lettre 10 du IIe livre des Lettres à Quintus, t. XXI, p. 377 de sa traduction de Cicéron, in-8°. — 3. — *Marium*. M. Marius. Cicéron lui a écrit quelques lettres. V. sa notice, t. V, p. 695.

4. — *Non illam lecticam Anicianam*. Litière ainsi nommée pour avoir été donnée à Anicius par le roi Ptolémée, pendant son séjour à Rome, soit en présent, soit en paiement de quelque dette; car Ptolémée devait à tout le monde. C'est cet Anicius qui eut la chance de voir Cicéron au fort de la crise de son indigestion, à la suite du dîner augural chez Lentulus, fils du flamine. V. l. 91. — *Machærophoris centum*. La μάχαιρα était un couteau de chasse donné aux na-

tions étrangères à la Grèce et à Rome, comme trait caractéristique.

5. — *Ab area Syra.* Le texte est ici manifestement corrompu; ce qui précède et ce qui suit ne permettent pas d'en douter. Cicéron veut parler du chantier de Cyrus, l'architecte (l. 28 et 95); il faut sans doute lire *Cyra.*

6. — *Philoctetam.* Qui ne connaît les aventures du fils de Péan et la pièce de Sophocle qui porte ce nom?

LETTRE 122.

1. — *Ante diem II Kal.* Manuce explique pourquoi il faut lire ici II au lieu de V comme le portaient des éditions de son temps. Mais qu'est-ce que le *deux* des calendes? C'en est la veille, et alors pourquoi Cicéron n'a-t-il pas dit *pridie?* C'est probablement pour ce motif que le traducteur, changeant ici le chiffre romain en chiffre arabe, a traduit le *onze.*

2. — *Demetrio.* Démétrius, affranchi de Pompée. C'est lui qui construisit le théâtre de Pompée avec l'argent qu'il avait amassé, pendant qu'il servait sous les ordres de son patron, dans la guerre de Mithridate. Il donna avec raison à ce théâtre le nom de Pompée, pour qu'on ne reprochât pas à celui-ci qu'un de ses affranchis ait pu s'enrichir assez pour faire une pareille dépense. Ainsi s'exprime, Dion, XXXIX, 38.

3. — *Ante diem IV Kal.* Des calendes de juin, ou le 29 mai. — 4. — *Dionysio.* V. l. 117, n. 3. — 5. — Οὐδὲν, etc. Vers sénaire trop court d'un pied, et, dit Ernesti, on ne sait de quel poète.

6. — *Appius.* Appius Claudius Pulcher (l. 104, n. 24). Il demandait le consulat pour l'année suivante.

7. — *Apuleia.* Publius, frère d'Appius, ainsi appelé à cause de son tribunat dont la violence ne fut pas moindre que celle du tribunat d'Apuleius Saturninus. Apuleius avait fait exiler Métellus Numidicus, comme P. Clodius avait fait exiler Cicéron. Cicéron met au féminin ce sobriquet, par allusion aux mœurs dépravées de Clodius. — 8. *Lucceio.* V. l. 108 et 119.

9. — *Demetrii Magnetis.* Contemporain de Cicéron et ami d'Atticus, Démétrius de Magnésie avait fait un traité intitulé Περὶ ὁμονοίας ou *Sur la Concorde,* dont il fit hommage à Atticus (l. 340). Il en écrivit un autre Περὶ ὁμωνύμων, *Sur les Homonymes,* dont il est souvent fait mention dans Diogène Laërce. V. Ménage sur le livre I, 38, de cet auteur.

LETTRE 123.

1. — *L. Egnatius.* Chevalier romain, très grand ami de Cicéron. Il était fort riche, prêtait et empruntait de l'argent tour à tour (l. 321), et finissait parfois par être gêné.

2. — *Halimeti.* D'autres *Alimenti.* On ne sait ce que c'est. — 3. — *Aquillio.* C. Aquillius Gallus, le jurisconsulte, V. l. 10, n. 7. — 4. — *Macroni.* Personnage inconnu. — 5. — *Larini.* Larinum en Apulie, aujourd'hui Larina.

6. — *Facio fraudem senatusconsulto.* Quand le sénat était convoqué, les sénateurs qui étaient en ville devaient s'y rendre, et ils pouvaient en être sommés. Pour éviter cette sommation, Cicéron n'entra pas dans la ville et passa le jour de l'assemblée du sénat dans des jardins hors de Rome.

7. — *Ut sim præsto Miloni.* Manuce conjecture que c'était pour le défendre de l'accusation de violence portée contre lui par Clodius : ce qui est très probable.

LETTRE 124.

A M. Fabius Gallus. — Partout, même dans l'édition d'Orelli, comme lui-même en fait la remarque dans son *Onomasticon,* II, p. 249, ce nom est mal écrit, et partout il faut substituer Fadius à Fabius. Il ne paraît y avoir de doute que pour deux endroits, savoir, l. 299, où il est question d'un Fabius qui fut lieutenant de César en Gaule (*De Bell. Gall.,* V, 24) avec Caninius, et, l. 332, où il est question d'un Fabius qui, disait-on, était passé avec ses cohortes dans le camp d'Afranius, du parti de Pompée, et que Cicéron, qui rapporte le fait à Atticus, appelle *Fabium tuum.* Dans ces deux Fabius, quelques-uns ont cru reconnaître le même personnage, c'est-à-dire le lieutenant de César. Voyez à ce sujet l. 332, n. 12, le sentiment fort différent de Borghesi. Partout ailleurs, ajoute-t-on, il faut lire Fadius et le rapporter à M. Fadius Gallus. C'était un épicurien, très ami d'Atticus et de Cicéron (l. 342), et dont le frère, Q. Fadius, s'étant avisé de mettre en vente, en l'absence de l'autre, une terre qu'ils possédaient en commun à Herculanum, obligea Cicéron d'intervenir en faveur du lésé, et de prier Pétus de faire en sorte qu'il n'y ait pas de procès (l. 251). Le même M. Fadius est recommandé par C. Cassius (l. 246) à Cicéron qui ailleurs (l. 250) le recommande à Célius, puis (l. 252) à Curtius Péducéanus. Plus loin (l. 650), on retrouve Fadius mêlé à la désagréable affaire de Cicéron avec le chanteur Ti-

gellius et son oncle Phaméa, affaire à l'occasion de laquelle Cicéron lui écrit à lui-même (l. 651), pour lui donner des explications, et le prie en même temps de lui envoyer un éloge de Caton dont ce Fadius était l'auteur. — D'où il suit que dans les lettres de notre texte, 124, 246, 250, 251, 252, 342, 650 et 651, il faut au lieu de Fabius que porte ce texte, lire Fadius ou M. Fadius Gallus, et ne pas le confondre avec T. Fadius Gallus, cité dans les lettres 69 et 89, et à qui Cicéron écrit la lettre 184. — Cette note était nécessaire pour ne pas avoir à répéter, toutes les fois que ce nom se rencontrera, des explications fastidieuses. On n'aura qu'à y renvoyer le lecteur, suivant l'occasion.

1. — *Avianii.* Avianius Evander, affranchi de M. Émilius Avianus, était statuaire. V. l. 264, n. 1.

2. — *Non solum rata mihi erunt.* Oui, Cicéron ratifie l'achat que Fabius a fait pour lui, mais de telle façon que Fabius voudrait bien que ce fût à recommencer, car alors il n'aurait garde de se lancer comme il l'a fait.

3. — *Damasippus.* Licinius Damasippus, le sénateur.

Insanit veteres statuas Damasippus emendo ;

c'est très probablement de ce Damasippe qu'Horace parle ainsi, sat. 3, liv. II. Il avait promis sans doute de prendre les statues achetées par Fabius, si Cicéron n'en voulait pas.

4. — *Mercurii mallem aliquod fuisse.* L'abbé Mongault ne me paraît pas avoir saisi la finesse de cette préférence pour un Mercure. Ce n'est point, comme il le dit, parce que ce dieu, dans les idées des astrologues, est un signe favorable, mais parce que Cicéron avait plus besoin, vu la circonstance où il se trouvait, du dieu qui porte la bourse que de celui qui porte l'épée. C'est là-dessus que roule le badinage de Cicéron, pour parler comme l'abbé.

5. — Τραπεζοφόρον. C'est un support : mais faut-il le voir en forme de balustre, en forme de figure d'homme, de femme ou d'animal, griffon accroupi, lion, etc.? C'était selon la richesse ou le luxe de ceux qui l'employaient. Deux tréteaux ou chevalets forment trapézophore aussi bien qu'une statue.

6. — *Exhedria.* Ἐξέδρα, l'exhèdre, au propre comme au figuré, se disait pour siège, lieu de réunion, salle où se tenait la séance; nous attribuons aujourd'hui la même signification au mot *divan* qui indique à la fois une assemblée et les sièges où s'assoient ceux qui la composent. A la façon dont Cicéron s'exprime : *exhedria quædam... sunt instituta,* il semble bien qu'il entend parler du lieu où l'on disposait ces sièges plutôt que de ces sièges mêmes. Il dit *exhedria* pluriel d'*exhedrium* moins usité qu'*exhedra,* ou diminutif, selon Manuce, tandis que ce mot semblerait vouloir précisément marquer la différence entre les exhèdres et l'endroit où ils étaient placés. Voy. pour plus de détails sur les exhèdres et les trapezophores le *Dictionnaire d'Antiquités* d'Anthony Riche; trad. Chéruel.

7. — *Nicia.* Selon Orelli, il est ici question d'un affranchi de Fadius Gallus plutôt que du Nicias Curtius, de Cos, grammairien dont parle Suétone (*de Clar. Gram.,* 14), et qui est mentionné dans cette correspondance aux l. 532, 558, 595, etc.

8. — *Sed opinor Cassium.* Comment ce Cassius pouvait-il avoir une sœur du nom de Licinia qui est le nom de famille des Crassus? On sait que l'usage était de faire porter le nom de famille aux femmes. Il faudrait donc lire ici *Crassum,* et peut-être même un peu plus haut : *familiariter Crasso,* pour *Cassio.*

9. — *Dexius.* Ce mari de Licinia ne nous est pas connu autrement. Lambin croit qu'il faut lire *Décimus.*

LETTRE 125.

1. — *E.M. Plætorio.* M. Plétorius fut préteur en 688, et eut ensuite le gouvernement de quelque province, comme il semble résulter d'une condamnation pour concussion qu'il encourut trois ans après (l. 233, n. 25). Beaucoup de mss. portaient ici *Exemplatorio*, barbarisme évident qui fut conservé néanmoins par plusieurs éditeurs, même depuis que Manuce eut rétabli la bonne leçon, confirmée d'ailleurs par les médailles de la *gens Plætoria* (Cohen, *Méd. cons.,* pl. XXXII, *Plætoria,* 1). Ces médailles, au dire du docte et malin Borghesi (*Œuvr. compl.,* I, p. 180, *Osserv.* VII), sont le *vitupero* des numismatistes, comme la goutte est celui des médecins, et il fait voir que ni Orsino, ni Vaillant, ni Morell, ni Havercamp n'ont rien entendu à l'homme nu, porteur de cestes, qui en occupe le champ. Ces cestes sont en effet un type parlant qui supplée au défaut du nom de *Cestianus,* surnom, comme on sait, des Plétorius, par suite de l'adoption de l'un d'eux par un Cestius. C'est ainsi qu'un Lucretius Trio mit sur ses médailles la lune avec les *Septem Triones,* Voconius Vitulus un veau, Aquillius Florus, une fleur, Pomponius Musa, une Muse, etc.

2. — *Interfuit his rebus.* C'est-à-dire que Pléto-

rius s'est très activement occupé de l'affaire de Ptolémée, affaire essentiellement personnelle à Lentulus Spinther, et qui tourna si mal pour lui.

3. — *In amicorum nostrorum potestate.* Pompée, César et Crassus. De ces trois amis Pompée seul l'avait été par intervalle, les deux autres étaient des réconciliés plutôt que des amis.

4. — *A quo honeste dissentire non possum.* Il parle de Pompée, l'auteur de son rappel, et à ce titre, ayant autant de droits à sa reconnaissance qu'à son amitié. Lentulus cherchait à se rapprocher de lui, et il y employait Cicéron.

5. — *Quæ enim proposita fuerant nobis,* jusqu'à *sed ut ad ea.* Que de réflexions ne fait-on pas, et quelles comparaisons n'est-on pas tenté de faire avec ce qu'on voit aujourd'hui chez nous, à la lecture de tout ce passage, où l'état politique de Rome alors est décrit avec tant de vérité et de modération, encore que cette modération ne soit pas exempte de quelque amertume!

6. — *Rem te valde bene gessisse rumor erat.* Ce bruit était fondé, mais il n'était pas encore assez confirmé pour que Cicéron, écrivant à Lentulus, le traitât d'*imperator.* Il lui donnera ce titre (l. 151), quand les succès avérés de Lentulus le lui auront fait officiellement décerner.

LETTRE 126.

Ce M. Marius est bien le même que celui de la lett. 121, n. 3. Dans l'une et l'autre il est représenté comme faible et valétudinaire, et aussi comme un homme de goûts délicats; ce qui ne laisse guère de doutes sur l'identité.

1. — *Ad ludos.* Ce sont les jeux donnés pour l'inauguration du théâtre de Pompée.

2. — *Stabianum.* Stabies, au temps de Pline (III, 9), n'était plus qu'une villa. Elle avait été une ville jusqu'au consulat de Cn. Pompée et de L. Caton (en 664), pendant la guerre sociale. La veille des calendes de mai (30 avril) de cette même année, elle fut détruite par L. Sylla.

3. — *Semisomni.* Il paraît que les mimes jouèrent de si bon matin, le jour où se célébrèrent les jeux de Pompée, qu'on y assista à demi éveillé. Cette heure matinale des mimes était-elle pour ne pas faire concurrence aux gladiateurs, aux athlètes et aux histrions de Pompée qui faisaient leurs exercices plus tard?

4. — *Sp. Mœcius.* Sp. Mécius Tarpa, censeur des pièces de théâtre. C'est de lui qu'Horace a dit :

> Si quid tamen olim
> Scripseris, in Mœti descendat judicis aures.
> (*Art. poet.*, v. 386).

et ailleurs :

> Hæc ego ludo
> Quæ nec in æde sonent certantia, judice Tarpæ.
> (*Sat.*, I, 10, v. 38.)

5. — *Æsopus.* Le pauvre homme avait trop présumé de ses forces, en remontant sur la scène, lui et d'autres invalides du théâtre, pour honorer Pompée; il avait perdu la voix! Il est vrai qu'il avait gagné des millions de sesterces à son métier, mais dans ce moment un bon gargarisme eût fait bien mieux son affaire. Cependant le peuple eut pitié de lui et ne le siffla pas. C'est ce qui fait dire plus loin à Cicéron, qu'il n'accepterait pas pour sa part d'être supporté du public à ce prix, et qu'il aimerait mieux aller vivre à ne rien faire, avec Marius, que de s'y exposer : *Quod si facilem populum haberem,* etc.

6. — *Si sciens fallo.* C'est le commencement du serment par *Jupiter Lapis,* et qui, selon Festus, était ainsi conçu : *Si sciens fallo, tum me, Diespiter, salva urbe, arceque, bonis ejiciat, uti ego hunc lapidem;* et en disant cela, le jureur lançait le caillou qu'il avait à la main.

7. — *Clytemnæstra.* Tragédie d'Attius, suivant Nonius. — 8. — *Equo Trajano.* Tragédie de Livius Andronicus. Toutefois Macrobe, *Sat.*, VI, 1, l'attribue à Névius.

9. — *Craterarum tria millia.* Quoi! trois mille coupes dans le cheval de Troie? Cela paraît invraisemblable. Les guerriers renfermés dans les flancs de cette menuiserie ne pensaient pas à boire, et ils n'en eurent guère le temps. En tous cas, s'ils burent, ce fut après être sortis de leur boîte, et dans les coupes des Troyens. Grévius propose *cetrarum,* sorte de boucliers faits de cuir d'éléphant; c'est plus vraisemblable, mais n'a point été adopté, quoique Grévius se soit bercé de cet espoir (V. *Ad. Fam.*, t. I, p. 363, de son édition). Du reste tout le détail de ces fêtes a je ne sais quoi de si énorme que, malgré le témoignage de Cicéron qui les a vues et qu'elles révoltaient, on a peine à s'en faire une idée exacte. Nos fêtes publiques les plus solennelles, en comparaison de celles-là, ne sont que des fêtes de village.

10. — *Protogeni.* Esclave, lecteur de Marius. — 11. — *Oscos ludos.* C'étaient les comédies attellanes, farces qui étaient jouées entre les actes des grandes pièces, et aussi à la suite de ces pièces. Leur nom vient, comme on sait, d'Attella, ville du pays des Osques. Cicéron dit qu'on pouvait se donner le plaisir d'en voir en plein sénat. C'est une critique sanglante de la façon dont on traitait alors les affaires dans cette assemblée.

— On peut consulter sur les fables atellanes, *De Fabulis Atellanis*, par M. Edouard Munk. Leipsig, 1840, in-8°.

12. — *Galli Caninii*. V. l. 93, n. 2. Comment Cicéron plaidait-il un jour *férié*, ou *néfaste*, c'est-à-dire où il n'était pas permis de vaquer aux affaires? C'est, dit Manuce, que tous les *jeux* n'étaient pas mis au nombre des jours de fêtes, mais seulement les *jeux anniversaires*. Or, les jeux donnés par Pompée n'étaient point anniversaires, mais *extra ordinem*, et à l'occasion de la dédicace de son théâtre et du temple qu'il avait élevé à Vénus *Victrix*. Autre question : si Cicéron assista aux jeux, comment eut-il le temps de défendre Caninius? C'est qu'il plaida avant midi, et qu'il alla au spectacle après.

LETTRE 127.

Sur Q. Philippus, proconsul, V. sa notice au t. V, p. 696 de cette édition.

1. — *L. Oppium*. Chevalier romain, le même peut-être, selon Manuce, qui écrivit le VIIIe livre de la *Guerre des Gaules*. — 2. — *Q. Ignatii*. V. l. 123, n. 1.

LETTRE 128.

A. Q. Ancharius. V. sa notice, t. V, p. 691.

1. — *Aurelios*. Les *Aureliæ Oresti*, cités comme orateurs, dans *Brutus*, 25.

LETTRE 129.

1. — *A. d. XVII Kal. dec.* Le 15 novembre. — 2. — *Dionysius*. V. l. 117, n. 3. — 3. — *A. d. XIII Kal.* Le 19 novembre. — 4. — *Milonis nuptiæ*. Milon épousait Fausta, fille de L. Sylla.

5. — *Comitiorum opinio est*. Les comices consulaires avaient lieu habituellement en juillet; les troubles de cette année les avaient fait différer, et il y eut un interrègne pendant lequel L. Domitius et Appius Claudius furent élus.

6. — *Altercationibus*. Les débats pour la prorogation du gouvernement de César en Gaule, que Cicéron ne pouvait désapprouver, sous peine de déplaire à la fois et à César et à Pompée. C'est pourquoi il s'était absenté du sénat où il eût eu quelque honte à déclarer son opinion.

7. — *Crassum quidem*. M. Licinius Crassus (l. 19, n. 5). On sait les imprécations dont il fut l'objet, le jour de son départ pour le gouvernement de Syrie, où il allait faire la guerre aux Parthes; le peu de compte qu'il en tint, et l'issue terrible de cette expédition. V. Plutarque, *Crass.*; Dion, XXXIX, 39. Au contraire, L. Émilius Paullus, consul en 585, partant de Rome pour aller faire la guerre à Persée, roi de Macédoine, fut salué par les acclamations du peuple, à qui son départ, dit Tite-Live, XLIV, 22, semblait préjuger la fin prochaine et glorieuse de la guerre.

8. — *O hominem nequam!* Exclamation toute naturelle, eu égard à la violence que Cicéron s'était faite pour se réconcilier avec Crassus. Cicéron oublie seulement qu'il avait commencé, c'est-à-dire qu'en louant Pompée aux dépens de Crassus, il avait changé en colère et en ressentiment l'opinion simplement dédaigneuse que Crassus avait de lui, à cause de sa qualité d'homme nouveau. Crassus revint à lui toutefois, et Cicéron ne put se refuser à une réconciliation dont il n'avait pas fait les avances. Il y persista, quoique toujours avec un fond de levain, et parce qu'au point où en était arrivée la puissance des triumvirs, Pompée, César et Crassus, il lui importait, comme il l'avoue maintes fois, de vivre en bonne intelligence avec un des trois, sous peine d'encourir la disgrâce des deux autres. La lettre 131 qu'il écrit à Crassus est pleine de témoignages de la sincérité de ses sentiments définitifs; elle paraîtrait même dépasser la mesure, s'il ne fallait y reconnaître l'influence des fils de Crassus que Cicéron aimait beaucoup, et l'un desquels, Publius, depuis son enfance, et surtout dans ces derniers temps, le chérissait et le respectait comme un second père.

LETTRE 130.

1. — *Codicilli tui*. V. l. 482, n. 1. — *Tenediorum*. Des députés des habitants de l'île de Ténédos étaient venus à Rome solliciter la faveur de vivre selon leurs lois; le sénat le leur avait refusé net; ce qui rappelle à Cicéron l'histoire de Ténès, ancien roi de cette île, lequel avait porté une loi condamnant à être frappé de la hache tout homme surpris en adultère, et qui fit punir ainsi son propre fils pour avoir enfreint cette loi. V. Suidas, au mot Τενέδιος ξυνήγορος.

2. — *Bibulum*. L'ancien collègue de César dans le consulat. — 3. — *Calidium*. V. l. 63, n. 9. — 4. — *Favonium*. V. l. 19, n. 12.

5. — *De te a Magnetibus ab Sipylo*. Cette version est de P. Victorius; d'autres lisent *de te magis ab Sipylo*; on a adopté ici celle de Victorius. Manuce donne une explication du fait qui peut être applicable aux deux versions. Il dit que Quintus, étant propréteur en Asie, avait eu dans son gouvernement Ténédos et Sipyle, et que les députés de cette seconde localité louèrent plus

Quintus dans le sénat que ne l'avaient fait les Ténédiens. — 6. — *L. Sextii Pansæ*. Il n'est connu que par cette seule circonstance.

7. — *Lucretii poemata, ut scribis, ita sunt*. Il y a quantité de variantes sur ce texte. Des manuscrits donnent *lita sunt*; quelques éditions, *non lita sunt*; Victorius propose *non ita multis luminibus*; Ernesti, *ita sunt : non multis*, etc.; d'autres manuscrits, *at multæ tamen artis*. On voit que ces variantes diffèrent du positif au négatif. C'est que chacun de ceux qui les ont données s'est montré plus soucieux de ranger le texte à son opinion personnelle sur le mérite de Lucrèce, que de convenir que celle de Cicéron fût la bonne. Les premiers qui se sont donné cette licence sont les copistes; les commentateurs sont venus à la suite qui ont renchéri sur les copistes. D'Olivet ne va-t-il pas jusqu'à dire ou à très peu près que Cicéron, faisant mal les vers, n'était pas bon juge des vers d'autrui? Cette assertion n'est pas soutenable. Et d'abord, il ne nous reste pas assez de vers de Cicéron pour en tirer la conséquence absolue qu'il était méchant poète; ensuite ses vers que nous connaissons ne sont pas si mauvais qu'on se plaît à le répéter; le plus mauvais d'entre eux et le plus fameux : *O fortunatam natam me consule Romam*, a fait aux autres un tort infini; le mérite de l'orateur, de l'homme politique, du philosophe, en un mot du prosateur, a éclipsé le poète et a achevé sa déroute. Mais conclure de là, comme d'Olivet, que Cicéron n'était pas compétent, la poésie n'étant pas son fait, pour juger Lucrèce, c'est comme si on refusait à Bossuet et à Fénelon le droit et le moyen de juger Corneille. En résumé, le sentiment de Quintus sur Lucrèce, ratifié par son frère, me paraît tout à fait recevable. Lucrèce n'a pas encore l'art de Virgile, mais il en a infiniment plus qu'Ennius et que tous les poètes ses prédécesseurs ou contemporains. C'est ce qu'ont voulu dire les deux Cicéron, et c'est aussi cette supériorité évidente de l'art dans Lucrèce, qui les ont empêchés de faire la juste mesure à son génie. En tous cas il est à la fois plus raisonnable et plus digne d'en penser ainsi; autrement il faudra imputer à Cicéron ou une ignorance de sa part impossible, ou une jalousie de métier ridicule.

8. *Virum te putabo... hominem non putabo*. Nous n'avons pas comme les Romains deux expressions, dont l'une *vir* implique l'idée la plus haute qu'on puisse avoir d'un homme, l'autre *homo*, l'idée la plus basse ou simplement la plus commune. Pour faire cette différence il nous faut user d'un diminutif et dire *homelet* que le vulgaire prononce et écrit, s'il l'écrit, *omelette*.

9. *Sallustii*. V. l. 7, n. 1. Ces *Empédoclées* étaient-elles une œuvre originale de Salluste ou une traduction d'Empédocle?

LETTRE 131

V. sur le sujet de cette lettre et sur M. Crassus la notice t. V, p. 693, et les l. 19, n. 5, et 129, n. 7 et 8.

1. — *Uxor tua*. La femme de Crassus, sœur de M. Brutus, s'appelait Tertulla, parce qu'elle était la troisième des sœurs, et que l'usage avait consacré cette qualification qui est un diminutif de Tertia. César, au rapport de Suétone (*Cæs.*, 50), avait eu raison de la vertu de cette dame? César était-il plus séduisant que Suétone n'est véridique?

2. — *Tui Crassi*. Des deux fils de Crassus, Publius le plus jeune périt avec son père dans la guerre contre les Parthes. C'est lui probablement qui fit frapper pendant sa questure un denier assez rare portant son nom. V. Cohen, pl. XXIV, *Licinia*, n° 2.

3. — *Ut primum forum attigerim*. Cicéron avait six ans de moins que Crassus; ainsi, observe l'abbé Prévost, lorsqu'il parut au forum pour la première fois, il avait pu regarder Crassus avec respect.

LETTRE 132.

1. — *Pridie Idus*. La veille des Ides de février, c'est-à-dire le 12 de ce mois. — 2. — *Appius*. Appius Claudius ou Clodius Pulcher, l'un des consuls. V. l. 122, n. 6.

3. — *De Commageno*. Antiochus, roi de la Commagène dont la capitale était Samosate. Manuce pense que ce prince avait demandé que la possession de son royaume lui fût confirmée par un sénatus-consulte.

4. — *Busrenum*. Selon Orelli, il faudrait lire ici *Bostrenum*. C'est, dit-il avec une grande vraisemblance, quelque tétrarque inconnu des Bostréniens, peuple de l'Auranitis, dans l'Idumée orientale.

5. — *Graios omnes*. Qu'est-ce que ces Grecs, hôtes de Cicéron et auteurs de sa réconciliation avec Appius? Manuce ne donne aucune explication à ce sujet, et je ne devine pas plus que lui. — 6. — *Ad Balbum*. V. l. 28, n. 7. — 7. — *Theopompo*. V. l. 32, n. 10.

8. — *Amor ejus erga nos*. César en fut pour ses frais de tendresse, au moins à l'égard de Marcus, lequel, malgré ses protestations d'amitié, et l'assurance qu'il le porte dans son cœur, restera

en coquetterie avec lui jusqu'au jour où il lui tournera le dos pour aller à Pompée et le rejoindre à Pharsale.

LETTRE 133.

1. — *C. Trebatium*. C. Trébatius Testa, célèbre jurisconsulte et grand ami de Cicéron. V. la notice qui le concerne, t. V, p. 697.

2. — *Pompei commoratio*. Pompée, au lieu de se hâter de quitter Rome pour aller prendre possession du gouvernement de l'Espagne, y demeurait par jalousie contre César, et Cicéron, qui était son lieutenant ou qui voulait simplement l'accompagner par amitié, y restait également.

3. — *M. Orfium*. Ce nom est écrit dans les manuscrits de douze manières y compris celle-ci. Cela ne contribue pas beaucoup à donner de l'éclat à ce personnage. Il est possible pourtant que ce soit le même que le chevalier romain que Cicéron recommande plus loin (l. 141) à son frère.

4. — *Leptæ*. Ce Lepta ne peut être que celui qui fut préfet des ouvriers, *præfectus fabrum*, de l'armée de Cicéron en Cilicie. V. l. 214, n. 1.

5. — *De Milone*. On ne sait à quel propos Cicéron avait si bien cautionné Milon; mais César avait ri de la forme surannée qu'y avait employé Cicéron.

6. — *Tribunatum*. Le tribunat militaire. — 7. — *Præfecturam*. Selon Manuce, la *præfectura equitum* qui venait après le tribunat.

LETTRE 134.

1. *Nivem atram*. Inutile de chercher à quel propos Quintus parlait à son frère de neige noire. On ne peut pas deviner tout, et dans ces notes d'ailleurs il faut se défendre de deviner. — 2. — *Mihi crede, in sinu est*. V. l. 132, n. 8.

3. — *Cælio*. M. Célius Rufus, qui fut élu tribun du peuple en 702, sous le troisième consulat de Pompée. C'est le spirituel correspondant de Cicéron.

4. — *Domitius*. Comme il y avait alors deux préteurs du nom de Cn. Domitius, on ne voit pas duquel il s'agit.

5. — *Pola Servius*. C'était, comme on le voit ici, un membre de la famille de Clodius, et par conséquent ennemi déclaré de Célius.

6. — *Tyriis*. C'étaient des députés envoyés de Tyr, pour se plaindre des publicains, *publicani Syriaci*, ainsi appelés parce que Tyr est en Phénicie, et que la Phénicie fait partie de la Syrie. — 7. — *Gabinius*. Il revenait de son gouvernement de Syrie.

8. — *Lamia*. L. Élius Lamia, ancien ami de Cicéron qu'il avait servi chaudement contre Clodius. On sait qu'une partie des juges étaient pris dans l'ordre équestre, et Lamia était de cet ordre. V. l. 99, n. 37.

9. — *Laudatis*. Allusion à la faculté laissée aux accusés de faire venir leurs amis au tribunal, et à ceux-ci d'y faire l'éloge des vertus desdits accusés.

10. — *Quirinalia*. Les Quirinales. V. l. 99, n. 14. — 11. — *Ex Kal. feb*. Depuis le 1er février jusqu'au 1er mars.

12. — *De Gabinio se acturos*. Pour actionner Gabinius dès qu'il serait revenu à Rome, et le traduire devant les tribunaux comme coupable de concussion. — 13. — *Callisthenem*. V. l. 108, n. 4.

14. — *Philistum*. Philistus de Sicile, auteur, entre autres écrits, d'un ouvrage sur Denys le Tyran. Il ne nous reste rien de lui ni de Callisthène.

15. — *Lupercalibus*. Le 15 février, jour de ces fêtes consacrées au dieu Pan, nommé à cet occasion Lupercus, et les plus anciennes de Rome, ayant été, disait-on, fondées par Évandre, roi d'Arcadie. Depuis la fondation de Rome, il n'y avait eu que deux troupes de célébrants ou Luperques, les *Fabiani* et les *Quintiliani;* on en fonda une troisième en l'honneur de César, qu'on appela *Luperci Julii*.

LETTRE 135.

1. — *Medeæ*. Politien est le premier qui ait trouvé que ces vers sont d'Ennius; il donne même les vers d'Euripide dont ceux d'Ennius sont la traduction, et que Manuce reproduit.

2. — *Gypsatissimis*. Pour *candidissimis*, le blanc étant la couleur du gypse ou pierre à plâtre.

3. — *Ab essedariis*. C'était la manière de combattre des Bretons dans le pays desquels César allait porter la guerre (*De Bell. Gal.*, IV, 33). Cependant Trébatius ne l'y suivit pas, et n'alla même jamais en Bretagne. V. l. 148 et 153. — 4. — *Qui ipse sibi sapiens*. Autre vers de la *Médée* d'Ennius.

LETTRE 136.

Sur Tiron v. la notice, t. V, p. 697.

1. — *Menandri*. Esclave de Cicéron.

LETTRE 137.

1. — *Andricus*. Autre esclave de Cicéron. Manuce croit que c'est le même que le Ménandre de

la lettre précédente, transformé par suite d'une corruption du texte en *Andricus*.

2. — *Ummium*. Encore un nom soi-disant corrompu et sur lequel on a proposé force corrections, comme s'il importait beaucoup d'être fixé à cet égard.

LETTRE 138.

1. — *Ægypta. Hermia*. Autres esclaves mâles, malgré la désinence féminine de leur nom. Le premier fut affranchi par Cicéron. V. l. 576.

LETTRE 139.

Sur Trébatius, v. l. 133, n. 1. — 1. — *Essedum aliquod*. V. l. 135, n. 3.

LETTRE 140.

1. — *Vestorius* (C.), banquier de Pouzzoles, ami de Cicéron et d'Atticus. Il fut souvent employé par Cicéron comme mandataire dans ses nombreuses affaires d'intérêt privé. On le rencontrera plus d'une fois dans ses lettres.

2. — *A. d. VI Mai*. Le 10 mai. — 3. — *Varronis*. V. sur Varron l'*Étude sur sa vie et ses ouvrages*, par M. G. Boissier, 1861, in-8°.

4. — *Eos quos in manibus habeo*. Le traité de *la République* auquel Cicéron travaillait alors. — 5. — *Maxime a Quinto fratre*. Quintus était alors lieutenant de César dans les Gaules.

LETTRE 141.

1. — *Usque ad Kal. Jun*. Jusqu'au 1er juin. — 2. — Πολιτικά, son traité de *la République*. — 3. — *M. Orfium*. V. l. 133, n. 3.

LETTRE 142.

1. — *Tribunatus commoda*. V. l. 133, n. 6. — 2. — *Vacerra*. Jurisconsulte (?), ami de Trébatius. — 3. — *Manilio*. M. Manilius Népos, autre jurisconsulte. Il avait été consul avec L. Marcius Censorinus, en 604, et il est un des interlocuteurs dans le traité de *la République* de Cicéron.

4. — *Cornelio*. Q. Cornélius, maître de Trébatius, selon Manuce; son ami, simplement, d'après Orelli, qui lui donne le prénom de Cnéius, dit que c'était un homme obscur, et l'assimile au Cn. Cornélius de la lettre 146, n. 3. Mais la phrase *quoniam te ab eo sapere didicisse profiteris* donne évidemment raison à Manuce, et montre que ce Cornélius était jurisconsulte. C'est peut-être aussi le même qu'aux lettres 15 et 16.

5. — *Preciano*. Jurisconsulte en faveur auprès de César, ami de Cicéron et de Trébatius. Ce nom indique un personnage passé par adoption dans la *gens Precia*.

LETTRE 143.

1. — *A. d. IV Non. Jun*. Le 2 juin. — 2. — *Nonis*. Le 5 juin.

3. — *Poema nostrum*. Son poème sur son consulat, ou un autre, car il est impossible de rien préciser à cet égard.

4. — *Mihi date Britanniam*. Donnez-moi, dit Cicéron à César, alors occupé à subjuguer cette province, et à Quintus, son lieutenant, donnez-moi une Bretagne à chanter en vers, et vous, Quintus, fournissez-m'en les matériaux, afin que je les mette en œuvre, en y employant vos couleurs. Quintus paraît avoir eu en effet le dessein d'écrire l'histoire de cette campagne. V. l. 147.

5. — *Trebatium*. V. l. 133, n. 1. — 6. — *M. Curtio*. M. Curtius Postumus. V. l. 31, n. 7. — 7. — *Domitius*. Domitius Énobarbus, alors consul. V. l. 117, n. 5. — 8. — Τοιαυθ' ὁ, etc. Vers 119 des *Suppliantes* d'Euripide.

LETTRE 144.

1. — *Amentis hominis*. Clodius. — 2. — *Idib. Quintil*. Le 15 juillet. A ce propos je remarquerai que cette lettre est datée de juin dans la traduction, et que Cicéron y parle de la hausse de l'intérêt de l'argent au ides de Quintilis, c'est-à-dire, au 15 juillet. Il convient donc de dater cette lettre dudit mois de juillet, et postérieurement au 15.

3. — *Fœnus fuit ZZ ex Z*. Comme cette marque dans les calculs romains est inconnue, Manuce y voit une corruption du texte et propose de corriger ainsi *SS ex S*, ou 33 *ex* 3, parce que le 3 signifiait le *triens* qui était la moitié du *bes*. D'autres croient que Cicéron a voulu marquer simplement par un signe redoublé que l'intérêt était monté au double. Il exprime la même chose en termes clairs dans la l. 145; *fœnus ex triente Idib. Quint. factum erat bessibus*.

4. — *Coitione Memmii*. V. l. 160 l'explication de cette coalition ou plutôt de ce marché. Memmius (l. 23, n. 4), Domitius Calvinus, M. Scaurus et M. Valérius Messala (l. 119, n. 4) étaient tous les quatre candidats au consulat.

5. — *HS centies*. 2,000,000 de francs. — 6. — *HS quingenis*. 100,000 francs. — 7. — *M. Catonem*. Il était alors préteur.

LETTRE 145.

1. — *Eutychide*. Esclave aimé d'Atticus qui l'avait affranchi comme Cicéron Dionysius.

2. — *Rhetor Clodius*. Sextus Clodius. V. l. 104, n. 21. « Les bons manuscrits, dit M. Mommsen, ont *prætor Clodius*; la leçon *rhetor* vient du faussaire Bosius. » On voit en effet (Grév., *Ad Att.*, t. IV, p. 412), qu'il l'a prise dans son fameux *Codex decurtatus* qui, ainsi que le *deus ex machina*, vient toujours à point pour le tirer d'embarras.

3. — *Pituanius*. Il est constant qu'il y avait à Rome une famille Pituania. Tacite, *Ann.*, II, 32, nomme un L. Pituanius qui fut précipité de la roche Tarpéienne comme astrologue ou magicien. Manuce dit avoir vu une inscription où il était parlé d'une femme passée par adoption dans la famille Pituania. Le nôtre était-il de cette famille? — 4. — *A. d. III Non. Quint.* Le 5 juillet.

5. — *Sufenas et Cato.... Procilius*. Ils avaient été tribuns tous trois l'année précédente. Accusés, au sortir de charge, de violence et de corruption pour favoriser l'élection de Pompée et de Crassus, deux furent acquittés, M. Nonius Sufenas et C. Caton. Procilius (l. 27, n. 3) seul fut condamné, parce qu'il avait commis un assassinat. Par τρισαρειοπαγίτας, Cicéron entend les trois corps de l'État d'où les juges étaient tirés, le sénat, les chevaliers et les tribuns du trésor.

6. — *Publius*. Clodius. — 7. — *Hortalus*. Hortensius, l'orateur. V. l. 51, n. 4.

8. — *Reatini*. Réate, au pays des Sabins, aujourd'hui Rieti. — 9. — *Interamnates*. Intéramne, ville d'Ombrie. — 10. — *M' Curio*. Manius Curius Dentatus qui fut consul en 463.

11. — *Lacus Velinus*. — Vélie se nomme aujourd'hui *Castellamare della Brucca*. — 12. — *Narem*. Le Nar qui se jette dans le Tibre. — 13. — *Rosea*. Cette plaine était ainsi appelée *quod*, dit Festus, *in eo arva rore humida semper servantur*. Pline, XVII, 3, parle aussi de l'extrême fertilité de cette contrée. On l'appelle aujourd'hui, mais improprement, *le Rose*, comme si elle devait son nom à des roseraies. Elle ne le doit qu'à son humidité, à la rosée qui s'y perpétuait, *ros*, génitif primitif probable *rosis*, devenu *roris* par suite de la substitution qui dans ce mot, comme dans beaucoup d'autres, se fit de l'*r* à l'*s*.

14. — *Ad septem Aquas*. Maison d'Axius située, suivant l'abbé Mongault, près du lac nommé à présent *di San Suzanna*, entre Reate et le lac de Vélie, comme le prouve Cluvier (*Ital. Antiq.*, liv. II), par un passage de Denis d'Halicarnasse, liv. I, des *Antiquités romaines*. — Q. Axius était sénateur (l. 16, n. 3) et prêtait son argent. En revanche son fils en empruntait à autrui, et à qui s'adressait-il? à Cicéron, lequel ne pouvait même se faire rembourser par le père. V. l. 383.

15. — *Fontei*. D'autres lisent *Pomptinii*. On ne sait de quelle affaire il s'agit. Il va de soi qu'il n'est pas ici question de Fontéius pour qui Cicéron plaida vers 680.

16. — *A. d. VII Id. Quint.* Le 9 juillet. — 17. — *Antiphon*. Comédien aimé du public qui, ainsi qu'il arrivait quelquefois, demandait son affranchissement, et qui l'obtint sans doute.

18. — *In Andromacha*. Antiphon jouait ce rôle. On sait que les rôles de femme dans la tragédie et dans la comédie étaient remplis par des hommes. — 19. — *Arbuscula*. Mime célèbre et fameuse courtisane. V. ce qu'en dit Horace, *Sat.*, I, 10, v. 77. — 20. — *Fœnus ex triente*. V. l. 144, n. 3. — 21. — *Memmium*. V. *ibid.*, n. 4. — 22. — *Domitium*. V. *ibid. ibid.* — 23. — *Scauro*. V. *ibid.*, *ibid.* — 24. — *Messala*. V. *ibid.*, *ibid.* — 25. — *Arbitrio Catonis*. V. *ibid.*, n. 7. — 26. — *HS quingena*. V. *ibid.*, n. 6. — 27. — *Ad te V Kal. Sext.* Le 28 juillet. — 28. — *Messius*. V. l. 87, n. 11. — 29. — *Appius*. Le consul Appius Claudius Pulcher. — 30. — *Servilius*. V. l. 24, n. 15.

31. — *Ad Drusum*. Livius Drusus, sénateur, était accusé de s'être laissé corrompre par celui contre lequel il s'était porté accusateur. Il fut absous. On s'accorde à dire qu'il est le père de Livia Drusilla qui devint la femme d'Auguste.

LETTRE 146.

1. — *Propter ejus* [*occupationes*]. Le mot entre parenthèse est pour suppléer un mot qui manque dans tous les manuscrits, où *propter* est sans régime. Le mot *occupationes* se présentait naturellement à l'idée. Une conjecture ingénieuse de Grévius y substitua le mot *luctum*. Il est constant, en effet, que dans ce temps-là mourut Julie, sœur de César et femme de Pompée, après avoir donné le jour à une fille (Dion, XXXIX, 64). Cet événement rompit le frein qui maintenait les deux rivaux, moins dans une communauté de vues plus ou moins sincère, que dans un état d'observation soupçonneuse l'un vis-à-vis de l'autre.

> Morte tua discussa fides, bellumque movere
> Permissum est ducibus,

dit Lucain, I, v. 119, parlant de la mort de Julie.

2. — *Battara*. On voit dans ce mot une corruption de Vacerra, celui dont il est parlé lettre 142, n. 2.

3. — *Cn. Cornelius*. L'abbé Prévost dit que

c'est un badinage de Cicéron sur un homme dont il veut marquer le néant par la peine qu'il a à se rappeler son nom. Ce n'est pas de la peine qu'il a, c'est de l'affectation qu'il met et qu'il pousse jusqu'à feindre de confondre ce Cornélius avec un personnage de haute naissance comme Cn. Octavius.

LETTRE 147.

1. — *Candidati consulares.* V. 144 et n. 4. — 2. — *Drusus.* V. l. 145, n. 31.

3. — *Vatinium eram defensurus.* Étrange palinodie, après l'invective de Cicéron prononcée trois ans auparavant contre Vatinius! Mais voilà jusqu'où ce grand homme poussait le désir de plaire à César, et voilà comme sa conscience fut contrainte plus d'une fois de capituler, « par condescendance pour des gens à qui il avait des obligations et qui le sommaient d'en défendre d'autres à qui il n'en avait guère ». C'est ce qu'il dit à son ami Marius, l. 126.

4. — *Scauri judicium.* V. l. 145, n. 32, et l. 159, n. 5. — 5. — Σοφοκλέους. Aucune des pièces conservées de Sophocle ne contient la scène où Quintus était allé chercher le modèle de son souper.

6. — *Et tibi versus, quos rogas.* Quintus ayant le projet, comme on le voit, l. 143, d'écrire l'histoire de la campagne de César en Bretagne, demande des vers à son frère. C'était demander bien peu à qui avait déjà offert un poème tout entier. V. la même lettre 143.

7. — Γλαῦκ' εἰς Ἀθηνᾶς. C'est, comme on sait, ce qu'on dit de ceux qui apportent quelque chose là où cette chose abonde déjà. Nous sommes mieux compris et de plus de gens, quand nous disons « porter de l'eau à la rivière ».

8. — *Sed heus tu, celari videor a te.* Cicéron paraît croire que dans tout ce que César lui a écrit sur son poème, il y a plus d'obligeance que de sincérité, et que son frère, mieux informé que lui à cet égard, lui cache quelque chose; c'est bien possible. Tout ne devait pas plaire à César dans un poème où parmi les éloges que l'auteur faisait de soi-même, il y en avait plus d'un, et il n'est pas besoin de les désigner, qui le piquaient au vif. Quoi qu'il en soit, la curiosité de Cicéron me semble ici trahir l'inquiétude du poète encore plus que celle de l'ancien consul dont la vigilance avait un moment si fort gêné César.

LETTRE 148.

Le début de cette lettre est une plaisanterie charmante en réponse à quelques plaintes que Trébatius lui avait sans doute faites de sa condition présente. On ne voit pas en quelle partie des Gaules Trébatius était alors, mais on voit qu'il n'avait point été en Bretagne. V. la l. 135, n. 3.

1. — *Mucio.* Jurisconsulte célèbre comme Manilius (l. 142, n. 3). Cicéron invoque plaisamment leur autorité comme jurisconsultes pour engager Trébatius à mettre double bûche au foyer; car *placebat, videbatur* et autres termes semblables étaient des formules dont ils se servaient les uns à l'égard des autres, chacun d'eux pour donner plus de crédit à ses propres interprétations. Ils disaient dans ce cas : *Ita Labeoni et Nervæ* placet; *ita Servio, Labeoni, Sabino,* placuit. Voy. quantité d'autres exemples cités par Manuce dans Grévius, t. I, p. 305 des notes.

2. — *Neque in Oceano natare volueris.* Trébatius n'avait pas voulu traverser le détroit pour suivre César en Bretagne.

3. — *Andabatam.* L'andabate, sorte de gladiateur qui combattait à cheval et les yeux bandés.

4. — *Fratres nostri Ædui.* Les Éduens, à cause de leur fidélité aux Romains, en reçurent le nom de frères. Ils furent les seuls de toute la Gaule ainsi appelés, et on les appelait encore de même du temps de Tacite. V. *Ann.*, XI, 25.

5. — *Aut consolando.* Vers tiré de l'*Heautontimorumenos* de Térence.

LETTRE 149.

1. — *Arpinati.* V. la description que Cicéron fait de cette terre et de la rivière qui la baigne, au IIe livre des *Lois,* ch. 1 et 3.

2. — *In Arcano.* Terre de Quintus, voisine de celle de son frère. — 3. — *Tribulibus commendatis.* V. l. 26, n. 15.

4. — *Messidium cum Philoxeno.* Sorte de fermiers des eaux, comme il est permis de le conjecturer de ce qui suit, et comme il y en a encore aujourd'hui en Italie.

5. — *Herum.* Quelque fermier de Quintus à Arcanum, comme, un peu plus loin, Nicéphore à Latérium. — 6. — *Diphilum.* Architecte.

7. — *Cameras.* Du grec καμάρα, employé par les architectes latins pour désigner le plafond voûté d'une chambre, quand il était fait de bois ou de plâtre. (Vitruve, VII, 3; Properce, III, 2, 10.) — *Testitudinis.* Plafond formé de quatre plans convergeants, distinct de la *camera.* — *Apodyterii.* Mot grec, ἀποδυτήριον, d'ἀπυδύομαι, se dépouiller; lieu où les baigneurs déposaient leurs habits. — 8. — *Cæsius.* V. l. 52, n. 5. — 9. — HS CCCIↃↃↃ. Un

million de sest. ou 200,000 francs. Quant au vendeur de la terre, Fufidius, c'est Q. Fufidius, chevalier romain et décurion d'Arpinum (V. l. 489) qui, au rapport de Cicéron, fut livré par L. Pison à ses débiteurs. *In Pis.*, 35.

10. — *Ternis nummis.* Trois sesterces ou soixante centimes. — 11. — *Chilonem,* architecte. — 12. — *Laterio fui.* V. l. 110, n. 9. — *Idib. Septemb.* Le 13 septembre.

13. — *Ad Furinæ.* Cela ne veut pas dire la maison, mais le temple de Furina. C'est une manière de parler empruntée aux Grecs, et dont il y a d'autres exemples dans Cicéron. Les *Furinalia* étaient les fêtes en l'honneur de la déesse Furina, déesse très honorée des anciens et qui se célébraient le 8 des calendes d'août (25 juillet). Voyez Varron, VI, 19, qui ajoute que de son temps le nom même de cette déesse était presque inconnu.

14. — *Satricum.* Ville du Latium. — 15. — *Veluinus... Locusta... Taurus.* Autant de noms de propriétaires campagnards dans ces parages, inconnus d'ailleurs. *Per Locustæ, per Varronis,* sous-entendu *fundum,* autre locution grecque.

16. — HS XVI. 320 francs. — 17. — *Illi palliati.* Les statues en *pallium* qui décoraient l'édifice. — 18. — *Philotimus.* V. l. 118, n. 6. — 19. — *Cincius.* V. l. 3, n. 1.

20. — *Tanta mihi abs te mercede.* La correspondance seule de Quintus nous dirait quelle était cette récompense dont on ne peut sans cela deviner l'espèce.

21. — *Oppius.* V. l. 127, n. 1. On voit ici qu'il était chargé à Rome des affaires, je n'oserais dire des commissions de César.

22. — *Quod mones.* Cet avertissement était sans doute de cultiver l'amitié de Pompée, de façon à ce que César n'en fût point jaloux ou inquiet.

23. — *In Hippodamis.* Quelque famille de quémandeurs, l'un desquels se montrait peu exact, comme on le verra plus loin, à reconnaître la protection dont les honoraient les deux Cicéron. — 24. — *Balbum.* V. l. 28, n. 7. — 25. — *Trebonium.* V. l. 117, n. 4. Il était alors lieutenant dans l'armée de César en Gaule. — 26. — *Curtio.* V. l. 143, n. 6.

27. — *De Clodii ad Cæsarem litteris.* Comment l'abbé Prévost peut-il trouver quelque rapport entre cette lettre de Clodius à César, et une lettre que César écrivit à Clodius *quatre ans auparavant* (en 695, *Pro domo,* 9), et que Clodius lut devant l'assemblée du peuple? Comment aussi la note de l'abbé Prévost a-t-elle été reproduite dans la traduction de M. V. Leclerc, sans commentaire?

28. — *Calventii Marii.* C'est L. Pison Césoninus, consul avec Gabinius en 695, et beau-père de César, qui est ainsi désigné, parce que son aïeul maternel s'appelait Calventius, et parce que lui-même avait quelque chose de la cruauté de Marius. En effet, Cicéron fait un parallèle ironique entre Marius et lui, dans l'invective *in Pisonem,* 9, et il y fait sans doute allusion ici même.

29. — *Pro Plancio.* V. le discours sous ce titre, t. III, p. 22. — 30. — *Pro Scauro.* V. les Fragments, t. IV, p. 606. — 31. — *Poema ad Cæsarem.* V. l. 147, n. 8.

32. — *Tibi quod rogas.* V. l. 147. n. 6. — 33. — *Id. Maias.* Le 15 mai. — 34. — *Id. Septemb.* Le 13 septembre. — 35. — *A. d. IV Id. Sextil.* Le 10 août.

36. — *Erigonam.* Cette tragédie de Quintus fut perdue en route, et avec elle peut-être la bonne opinion qu'en avait Cicéron. V. l. 162.

37. — *Ad Telluris et de porticu Catulli.* (V. l. 88, n. 4.) Cicéron ornait ces monuments de statues, de peintures peut-être et d'inscriptions, servant plus ou moins à rappeler le souvenir de son exil et de son retour triomphant. C'était un privilège qu'il avait obtenu du sénat. — 38. — *A. d. XIII Kal. Octob.* Le 19 septembre.

39. — *Gabinium tres factiones postulant.* Il revenait de son gouvernement de Syrie. Il entra de nuit à Rome, et faillit le lendemain être assommé par le peuple, au moment où il allait pour repondre à l'accusation portée contre lui. V. la fin de cette lettre.

40. — *L. Lentulus.* Fils de L. Lentulus Niger (l. 50, n. 7). — 41. — *Ti. Nero.* Manuce croit que c'est celui qui voulait épouser Tullie (l. 281), et qui épousa Livie, mère de l'empereur Tibère. Je crois plutôt qu'il était le père de ce prétendant, et voici pourquoi. Le Tibérius dont il est ici question avait pour gendre Q. Volusius, et il est qualifié par Cicéron, dans la l. 255 à Atticus, de *tui Tiberii.* Atticus étant l'ami du père, avait songé naturellement à marier le fils avec Tullie, et Cicéron y prêtait la main. Le jeune homme lui agréait fort; il l'appelle *Nero meus* et en parle avec une sorte de tendresse à Silius, propréteur de Bithynie, qui l'avait reçu dans son gouvernement avec la plus grande distinction. — *Cum bonis subscriptoribus.* Je ne devine pas pourquoi notre traducteur rend ainsi ces trois mots : « avec ses honnêtes souscripteurs. » L'épithète « honnêtes » semble ici devoir être prise en mauvaise part. Mais Cicéron n'a pu l'entendre ainsi, d'autant plus que Ti. Néron, attaquant Gabinius, ne pouvait s'appuyer que sur le témoignage de gens très sérieux et

très véritablement honnêtes. L'abbé Prévost a traduit *bonis* par « excellents », ce qui ne laisse pas d'équivoque.

42. — *C. Memmius.* Tribun du peuple autre que le C. Memmius candidat au consulat (l. 144, n. 4). — 43. — *L. Capitone.* De la famille Atéia. Ni Manuce ni Orelli ne font de remarques sur ce passage.

44. — *A. d. XII Kal. Oct.* Le 20 septembre. — 45. — *Quod Cato.* M. Caton, alors préteur.

46. — *Pompeius a me valde contendit de reditu in gratiam.* Pompée étant alors au mieux avec Cicéron, ne pouvait *travailler* pour rentrer en grâce auprès de lui, mais il *travailla* à faire rentrer Gabinius en grâce auprès de Cicéron : ce qui est bien différent. En effet Pompée désirait fort que Cicéron défendît Gabinius; mais Cicéron avait trop à se plaindre de celui-ci pour se charger de sa défense : un autre la prit et Gabinius fut absous. Je ne sais si cette absolution blanchit assez Gabinius pour que Cicéron ne répugnât plus à être son avocat; ce qui est certain, c'est que Cicéron plaida pour lui dans une autre affaire. Saint Jérôme cite un fragment de ce plaidoyer dans son *Apologie contre Rufin,* l. Voy. notre t. IV, p. 614.

47. — *Candidatorum consularium coitione.* V. l. 144. — 48. — *A. d. XI Kal. Octob.* Le 21 septembre. — 49. — *Cum Publio.* Avec Clodius. — 50. — *Vibullium.* Le même que le Vibullius Rufus de la lettre 120, n. 3.

51. — *Annali.* Ou Lucius ou Sextus Villius Annalis. Ils sont ainsi appelés de la *loi annale* que porta L. Villius, leur ancêtre, tribun du peuple en 572, sur l'âge qu'il fallait avoir pour briguer et obtenir une magistrature. V. Tite-Live, XL, 44.

52. — *P. Servilius pater.* V. l. 90 et 145. — 53. — *Minucio.* Minucius Rufus, selon Orelli, dont il est parlé dans César, *de Bello Civili,* III, 7. Cela est peu probable, ce Minucius étant ici nommé de compagnie avec Salvius, esclave lecteur d'Atticus, et avec Labéon, celui dont il est parlé l. 29, n. 10.

54. — *T. Pinarius.* Frère de Lucius, tous deux petits-fils d'une sœur de César qui le laissa pour héritier, conjointement avec Q. Pédius, d'un quart de ses biens. V. Suétone, *Cæs.,* 83. — 55. — *T. Anicius.* Il ne faut pas le confondre avec C. Anicius des l. 91, 121 et 685. — 56. — *A. d. Kal. Oct.* Le 28 septembre. — 57. — *C. Alfi.* Préteur, chargé de connaître des crimes de lèse-majesté. — 58. — *Piso.* L'ex-collègue de Gabinius dans le consulat (l. 24, n. 7).

59. — Ἐμβόλιον. Un épisode pour le second livre du poème dont il dit, l. 147, que César avait fort approuvé le premier. — 60. — *Duorum imperatorum.* Gabinius et Pison. — 61. — *Kal. Sept.* Le 1er septembre. — 62. — *A. d. IIII Kal. Oct.* Le 28 septembre. — 63. — *Propter ejus luctum.* A cause de la mort de Julie, fille de César et femme de Pompée. V. l. 146, n. 1.

LETTRE 150.

1. — *In Equo Trojano.* Tragédie de Livius Andronicus. V. l. 126, n. 8 et 9.

2. — *Sero sapiunt.* Ajoutez *Phryges.* Les Troyens n'ayant pas voulu rendre Hélène au commencement de la guerre, y consentirent lorsqu'ils virent leurs affaires désespérées; mais il était trop tard; de là cette manière de parler qui passa en proverbe.

3. — *Cn. Octavio.* C'est Cn. Cornélius qu'il veut dire, continuant de feindre de confondre celui-ci avec celui-là, comme nous l'avons vu et expliqué ci-devant, l. 146, n. 3.

4. — *Samarobrivæ.* Aujourd'hui Amiens. Trébatius ne pouvant être consulté sur le droit romain à Samarobrive, Cicéron suppose plaisamment que c'est par orgueil qu'il n'exerçait pas sa profession. Du reste, cette lettre, d'un bout à l'autre, n'est qu'une aimable et spirituelle raillerie.

LETTRE 151.

1. — *Provinciamque.* La Cilicie. — 2. — *Ille perennis inimicus amicorum suorum.* C. Caton, tribun du peuple. V. l. 98, n. 1. — 3. — *Appio.* Appius Claudius Pulcher (l. 122, n. 6), consul, frère de P. Clodius. Cicéron, qui avait eu bien des raisons de se plaindre de sa conduite politique à son égard, et qui enfin avait rompu avec lui, s'était depuis réconcilié par l'entremise de Brutus dont le fils avait épousé la fille d'Appius.

4. — *Vatinium.* V. l. 147, n. 3. — 5. — *P. Sestium* (l. 89, n. 15), Vatinius déposa contre Sextius accusé de violence par Albinovanus. Ce fut le principal des griefs que Cicéron avait contre Vatinius, l'accusé étant de ses amis et ayant travaillé avec ardeur pour son rappel. Voy. le discours pour Sextius.

6. — *Ut laudaret Sextium.* On a déjà parlé maintes fois de cet usage qui permettait aux amis d'un accusé de venir faire son éloge devant le tribunal. C'est ce que Pompée, ami de Sextius, avait fait pour lui; il était rentré à Rome à cette occasion, et la commission des blés dont il était chargé ne lui permettait pas d'y demeurer.

7. — *Nonis Aprilibus.* Le 5 avril. Et ensuite : *Idib. Maiis.* Le 5 mai. — 8. — *Hac a me sententia*

dicta. C'est-à-dire son avis sur l'ajournement de l'affaire de Campanie, qui fut adopté par le sénat. César et Pompée en furent particulièrement irrités, le premier, parce que sans le concours de Bibulus, son collègue, et au mépris des auspices, il avait porté et fait passer sa loi agraire pour le partage des terres de la Campanie; le second, parce qu'il était d'accord avec César et avait été désigné par lui comme chef des vigintivirs préposés à ce partage. Or ils craignaient que le sénat, une fois engagé dans cette voie, à l'instigation de Cicéron, ne se mît à examiner ainsi tous les actes de César qui n'avaient eu ni l'approbation de son collègue ni celle des auspices, et ne les infirmât. Là-dessus Pompée partit pour remplir sa commission. Voyez dans l'*Histoire de Cicéron* par Middleton, liv. V et VI, tout ce qui appartient à l'explication historique de cette lettre, laquelle contient une apologie de la conduite de Cicéron sur un point fort délicat.

9. — *Vibullium*. V. l. 120, n. 3; 149, n. 50. — 10. — *Inimicum meum*. Clodius.

11. — *Maximis rebus a Cæsare gestis*. Voy. le discours *de Provin. Consularibus*.

12. — *Fides quam de me Cæsari dederat*. Pompée avait promis à César que Cicéron ne s'opposerait point à ses actes, si César consentait à ce qu'on le rappelât.

13. — *Quales in republica principes*. Cette maxime est au IVe livre des *Lois*, et elle n'a pas encore cessé d'être vraie.

14. — *Ex Kal. Januariis*. C'est-à-dire depuis le 1er janvier, jour où Cicéron avait pris possession du consulat.

15. — *Nonis Decembr*. Le 5 décembre, jour où furent exécutés les complices de Catilina.

16. — *Hispaniam Citeriorem*. P. Lentulus l'avait gouvernée, en sortant de la préture.

17. — *Mercatores provinciarum*. Il désigne Pison et Gabinius qui, étant consuls, avaient stipulé ouvertement avec Clodius, tribun du peuple, qu'ils recevraient de lui les provinces qu'ils auraient choisies, et autant de troupes et d'argent qu'ils en voudraient, à condition qu'ils l'établiraient auparavant, lui Clodius, sur les ruines de la patrie. *Id autem fœdus*, dit Cicéron, *meo sanguine ictum sanciri posse dicebant*. V. *Pro Sextio*, 10.

18. — *Qui me non defenderunt*. Il n'ose nommer Pompée, mais c'est bien de lui qu'il s'agit. Sa défection, dans une circonstance où il n'avait à montrer qu'un peu de courage pour sauver Cicéron, est peut-être l'acte le plus honteux de sa vie. Il faut comprendre aussi dans ces déserteurs César et Crassus, lesquels, s'imaginant que tous les actes où ils avaient trempé l'année précédente allaient être attaqués par les préteurs et infirmés par le sénat, ne voulaient pas indisposer contre eux un tribun populaire comme Clodius, et alléguaient que leurs dangers les touchaient de plus près que ceux de Cicéron. V. *Pro Sextio*, 18.

19. — *Impunitatem*. Cette impunité ne se rapporte pas au crime de sacrilège commis par Clodius, mais à l'avortement de l'accusation pour crime de violence intentée contre lui par Milon. En effet par suite des intrigues des grands, de l'inconstance et de la lâcheté des uns, des lenteurs calculées et de la perfidie des autres, l'affaire fut traînée en longueur, de telle sorte que, bien qu'il y eût un tribunal formé pour la juger, Clodius eut le temps de se faire nommer édile. L'accusation de Milon tombait alors d'elle-même, la loi ne permettant pas de mettre en jugement un magistrat pendant qu'il exerçait ses fonctions.

20. — *Non meum monumentum,... monumentum vero senatus*. Sur le temple érigé par le sénat à la Liberté, en mémoire du service rendu à l'État par Cicéron, révélateur de la conjuration de Catilina, on avait gravé des inscriptions commémoratives de cet événement, que Clodius avait fait effacer pour y en mettre d'autres ici qualifiées de *cruentis litteris*. On les laissa subsister longtemps, même après le rappel de Cicéron; ce dont il se plaignait, ainsi qu'on peut le voir dans ses discours *de Haruspicum responsis* et *Pro domo sua*.

21. — *Aliptæ*. Du mot ἀλείφειν, oindre. C'était la méthode employée pour rendre les athlètes plus robustes; on leur prescrivait un régime et on les oignait d'huile. On appellerait tout cela aujourd'hui, dans la langue du sport, *entraîner*.

22. — *Inchoatam reliquit*. Parce que la mort l'empêcha de l'achever.

23. — *Q. Metello*. Quintus Métellus Numidicus (l. 21, n. 7). Il fut exilé pour n'avoir pas voulu reconnaître la loi agraire du tribun L. Saturninus, ou plutôt il aima mieux s'exiler que d'y déférer.

24. — *Illum Scaurum*. Le père de celui pour lequel plaida Cicéron. Il avait résisté à tous les séditieux, depuis C. Gracchus jusqu'à C. Marius, sans qu'aucune violence, aucune menace aient pu le faire fléchir un moment. V. dans les Fragments, *Pro Scauro*, 15, p. 612, t. IV.

25. — *Sententiis quibus ornem Cæsarem*. Cicéron avait fait décerner à César des supplications de quinze jours, un supplément de solde, dix lieutenants, et la conservation du gouver-

nement des deux Gaules, nonobstant l'avis de ceux qui voulaient lui donner un successeur.

26. — *Peto a te ut id a me neve in hoc reo, neve in aliis.* C'est en effet ce que doit demander tout avocat dont la conscience est étouffée par le besoin de gagner sa cause à tout prix.

27. — *In Eunucho.* Comédie de Térence, act. III, sc. 1, v. 50 et suiv. — 28. — *Nimis amarent inimicum meum.* Clodius.

29. — *Cognosce de Crasso.* Lentulus n'avait pourtant point parlé de Crassus (l. 19, n. 5) à Cicéron, car dans la première partie de cette lettre, César, Appius et Vatinius sont seuls nommés; mais Cicéron tenait à s'expliquer sur toutes les circonstances où il sentait qu'on pouvait lui reprocher d'avoir manqué d'unité et de fermeté dans sa conduite. Il expose donc avec soin les motifs pour lesquels il s'était tour à tour brouillé et raccommodé avec Crassus, et pourquoi il est définitivement bien avec lui.

30. — *Nam neque pugnandum arbitrarer.* Tous ces principes que Cicéron va énumérer et qui sont les siens, sont bien loin d'être ceux d'un Marcus Caton; mais il faut convenir que s'ils honorent moins l'homme d'État que ceux de Caton, ils le font arriver plus vite. Mais aussi n'y doit-il pas déroger un moment, sans quoi il tombe dans le cas où Cicéron se trouva, lorsqu'il lui fallut opter définitivement entre César et Pompée; il recule ou se dément.

31. — *Quod rogas ut mea scripta mittam.* C'étaient les discours prononcés par lui depuis trois ans : pour Calpurnius Bestia, accusé de brigue en 693; il n'en reste rien : *Pro sextio, In Vatinium, De provinciis consularibus, De Haruspicum responsis,* l'invective *in Pisonem;* nous avons tous ces discours : *Pro Scauro* dont nous avons un assez long fragment; *Pro Vatinio,* dont un très court passage et le seul est cité dans cette lettre; *Pro Cœlio,* qui nous reste tout entier, et *Pro Gabinio* qui ne figure dans cette liste que pour une phrase (V. notre t. IV, p. 614) citée par saint Jérôme. Il faut sans doute y ajouter le discours *De rege Alexandrino* dont un court fragment est rapporté, même volume, p. 605.

32. — *Menocrito.* Affranchi de Lentulus. — 33. — *Quemadmodum quidem volui.* V. à ce sujet ce que Cicéron fait dire à Crassus, au Ier livre *de Oratore.*

34. — *De temporibus meis.* Cet ouvrage en vers paraît avoir été le récit des événements qui ont précédé, déterminé et suivi son exil, et ceux qui ont rendu si éclatant son rappel et son retour; car il avait composé avant cela un autre poème en trois livres sur son consulat. — *Lentulo tuo.* Lentulus Spinther, le fils. V. l. 113, n. 12.

35. — *Adjuncto isto fundo.* Quintus, comme Atticus, avait des domaines partout, et il semblait être à l'égard de son frère plutôt un aîné en possession de tout l'héritage paternel qu'un cadet qui aurait été réduit à s'enrichir par sa seule industrie.

36. — *Legem curiatam.* C'était une loi votée par les trente tribus réunies en comices curiaux. Appius hésitait à présenter sa loi devant ces comices de crainte que les tribuns du peuple ne s'y opposassent.

37. — *Quoad in urbem introisset.* C'est-à-dire tout le temps prescrit par la loi Cornélia, sans en rien rabattre, et jusqu'au moment où, son temps fait, Appius rentrerait dans Rome.

38. — *Ejus ordinis quem semper ornasti.* L'ordre des chevaliers dans lequel se recrutaient les publicains. Les chicaner sur leurs procédés d'exécution, leur recommander d'être plus honnêtes ou seulement plus humains envers les contribuables, c'était vouloir s'en faire des ennemis mortels, et peu de proconsuls y étaient disposés. Quintus Mucius Scevola eut pourtant ce courage. Il gouverna l'Asie pendant neuf mois avec une telle intégrité que les peuples instituèrent en son honneur une fête appelée de son nom *Mucia.* Mais son questeur Rutilius Rufus ayant voulu, conjointement avec le préteur, protéger sa province contre les vexations des publicains, fut condamné par les chevaliers, jugeant dans leur propre cause, et alors maîtres des tribunaux. Quant à Scévola, il fut en butte à leurs déclamations violentes, à leurs injures et à leurs invectives (*Pro Planc.,* 13); ce qui n'empêcha pas le sénat, lorsqu'il envoya depuis des magistrats en Asie, de leur proposer, dans un décret, Scévola pour exemple et pour modèle (Val. Maxime, VIII, 15, 6.)

LETTRE 152.

1. — *Nihil prætermisi quadam epistola.* C'est la lettre 149.

2. — *Obnunciationibus.* La déclaration faite par les augures que les auspices étaient contraires était la grande machine avec laquelle on suspendait à Rome l'action des lois. L'homme qui mettait alors la machine en mouvement était Q. Mucius Scévola, tribun du peuple, et l'ajournement des comices qui en résultait avait pour objet de laisser aux candidats consulaires le temps de distribuer assez d'argent pour acheter les suffrages du peuple. Cicéron est entré dans tous les détails à ce sujet, l. 145 et 149. — 3. — *Ut Messala noster salvus sic.* M. Valérius Messala fut en effet nommé consul. V. l. 119, n. 4.

4. — *P. Sylla.* Neveu ou parent quelconque du dictateur. C'est le même cité l. 18, n. 24. Il avait épousé la mère de Memmius, lequel était son *subscribens* ou *subscriptor*, comme on appelait les personnes qui adhéraient à l'accusation, et appuyaient l'accusateur.

5. — *Fratre Cæcilio.* Frère utérin de Sylla, sans doute, puisqu'il était de la *gens* Cécilia, et Sylla de la *gens* Cornélia.

6. — *L. Torquatus.* Il était très jeune en 688 quand il intenta une action *de ambitu* contre P. Sylla, lui arracha le consulat et le fit donner à son père (*De Finib.*, II, 19). En 692, il traduisit en jugement le même Sylla qui fut défendu par Cicéron dans le discours qui nous reste, et en 699, s'étant opposé au consul M. Crassus à l'occasion du tirage au sort des provinces, il en reçut un coup de poing sur la figure qui le força à se retirer. Borghesi, I, p. 365, qui rapporte ce dernier fait, cite Plutarque, *Parallèle de Nicias et M. Crassus*; mais Plutarque, là même, ch. 3, nomme L. Annalius comme la victime de cette voie de fait. En 700 L. Torquatus voulut accuser Gabinius, mais il fut devancé à cet égard par P. Sylla qui lui disputa et lui enleva la gloire de cette accusation (l. 152 et 155). En 705 il obtint la préture. Il se trouvait à Albe avec six cohortes, lorsqu'il s'enfuit à l'approche des Césariens (César, *De Bell. Civ.*, I, 24). Retiré à Formies, il passa la mer peu après pour suivre Pompée (l. 310, 340). Chargé de défendre Oricum, ville d'Épire, il fut obligé, les habitants lui ayant refusé leur concours, de se rendre prisonnier à César, qui le mit en liberté (*De Bell. Civ.*, III, 11). Fidèle au parti républicain, il en suivit les enseignes en Afrique, après Pharsale. Les affaires n'allant pas mieux là qu'ailleurs, il s'enfuit avec Métellus Scipion en Espagne. Mais rencontré en mer par la flotte de P. Sittius, il fut enveloppé, pris et mis à mort avec Scipion et d'autres personnes de marque qui les accompagnaient (*De Bell. Afric.*, 96). Il était de la doctrine d'Épicure (Cic., *De Finib.*, I, 5). Cicéron (*Brut.*, 76) fait un grand éloge de sa science, de son érudition, de sa mémoire, de son style et de ses mœurs.

7. — *Sciemus de majestate triduo.* V. sur cette accusation l. 149, n. 39 et 46. — 8. — *Alfius.* V. l. 49 et n. 57. — 9. — *Pœonius.* Un rhéteur. — 10. — *Magna enim nobis a te proposita merces.* V. l. 149, n. 20.

LETTRE 153.

1. — *Subimpudens videbare.* Voir la l. 150, pour comprendre mieux la portée de cette épithète. — 2. — *Eos... qui venissent Alexandriam.* Allusion aux créanciers romains de Ptolémée Aulète, qui, depuis sa restauration par Gabinius, le poursuivaient jusqu'à Alexandrie pour s'en faire payer. V. l. 42, n. 6; 92, n. 2, 3 et 4; 118, n. 1; 121, n. 4.

3. — *Quoad opinatus sum me in provinciam profecturum.* V. l. 133, n. 2. — 4. — *Neque ætatis magis idoneum.* Cependant Trébatius vieillissait, témoin cette épithète que Cicéron lui applique ailleurs, *mi vetule* (l. 150), et qui n'est pas seulement un terme d'amitié. — 5. — *Hoc idem Q. Cornelio videbatur.* V. l. 148, n. 1; et sur Q. Cornélius, l. 142, n. 4.

LETTRE 154.

1. — *A. d. VI Kal. Oct.* Le 26 septembre. — 2. — *Salvius.* V. l. 149, n. 53. — 3. — *Luculente calefecerat.* Le goût de Cicéron pour les jeux de mots, on pourrait dire l'entraînement qu'il subissait à cet égard, se montre ici manifestement par le rapprochement de *calefecerat* et de *Calidius.*

4. — *Calidio.* M. Calidius, le même que l. 63, n. 9. — 5. — *Apud Catonem.* M. Caton, préteur.

6. — *Inter Memmium, Ti. Neronem et C. et L. Antonios.* Ce sont les mêmes dont Cicéron dit l. 149 : *Gabinium tres adhuc factiones postulant*, moins Lentulus, et plus les Antoine qui n'y sont pas nommés. Ceux-ci étaient les frères de Marc Antoine, le triumvir, et les petits-fils de Marcus l'orateur. Ils disputaient à qui aurait l'honneur d'être l'accusateur en titre de Gabinius. — *Tiberium Neronem*, V. l. 149, n. 41. — *Memmium*, V. l. 23, n. 4.

7. — *Nisi Pompeius... negotium everterit.* On a vu, l. 149, n. 46, jusqu'à quel point Pompée s'intéressait à Gabinius.

8. — *In urbem, hostium plane.* C'est-à-dire qu'il entra de nuit dans Rome, absolument comme dans une ville ennemie, et au moment où les habitants s'y attendaient le moins. (V. l. 149, à la fin.) *Hostium* n'a donc pas ici le sens qu'il a un peu plus loin dans cette phrase : *oportebat hostium numerum renuntiare*, car il fallait avoir ce renseignement pour décider si Gabinius avait droit au triomphe auquel il disait partout avoir de légitimes prétentions.

9. — *Satis est quod instat de Milone.* La lettre 161 donne l'explication de cette parenthèse. V. cette lettre, à la fin.

10. — *A Memmio Domitius.* C'était candidat contre candidat. Mais Cn. Domitius Calvinus dut être absous, puisqu'il fut nommé consul avec

M. Valérius Messala (l. 119, n. 4). Les autres candidats furent absous également, comme semble l'indiquer cette phrase de la lettre 161 : *Messalam nostrum reliquosque molestia levatos vehementer gaudeo.*

11. — *Q. Curtio.* On ne sait quel est cet adolescent qui débutait dans la carrière politique par une accusation de ce genre, et qui eut le crédit de faire condamner l'accusé.

12. — *Q. Pompeio.* Q. Pompéius Rufus, petit-fils du dictateur Sylla par la fille de celui-ci, selon Asconius. Tribun du peuple l'année d'auparavant, il avait fait des harangues séditieuses, dans lesquelles il avait cherché à rendre odieux Cicéron, parce qu'il avait pris la défense de Milon, son ennemi. Q. Pompée fut exilé après son tribunat.

13. — *Triario.* P. Valérius Trlarius. Il accusa deux fois, dans cette même année 700, Émilius Scaurus, qui fut défendu les deux fois par Cicéron. On a un fragment assez étendu du premier plaidoyer, à la suite duquel Scaurus fut acquitté. Il ne reste rien du second plaidoyer. V. notre t. IV, p. 606 et s. Pour plus amples détails sur ces deux procès, voyez Valère Maxime, VIII, 1, 10; Quintilien, IV, 1; *De Orat.*, 39, et l. 159.

14. — *Domitius cum Messala certus.* En effet, ils furent élus tous deux. — 15. — *Appius sine lege curiata.* V. l. 151, vers la fin.

LETTRE 155.

1. — *Buthroto.* Ville d'Épire, où Atticus avait de grandes propriétés. On verra plus tard tout le mal qu'il se donna pour en soustraire le territoire à certaines dispositions de la loi agraire.

2. — *M. Paccius.* Inconnu autrement. Mais on trouve M. Paccius Vitalis dans les inscriptions.

3. — *Varro... includetur in aliquem locum.* Varron est un des interlocuteurs dans les *Académiques,* lesquelles lui étaient en outre dédiées. Des quatre livres de cet ouvrage, il ne reste plus qu'un fragment, assez considérable. V. notre t. III, p. 423 et l'Avant-propos.— *In Africani personam.* Scipion Émilien, le second Africain (l. 12, n. 4). — *Manilii,* V, l. 142, n. 3. — 4. — *De republica... disputationem.* C'est le traité même *de la République,* tiré d'un palimpseste par Angelo Maï, et toujours admirable, malgré ses nombreuses mutilations. — *P. Rutilium.* Rutilius Rufus, questeur de Q. Mucius Scévola. V. l. 151, n. 38.

5. — *Non eam temere dimovi.* Outre l'exemple de Céphale que Cicéron allègue, il se justifie par cette raison que Q. Mucius Scévola étant très versé dans la connaissance du droit civil, il était tout naturel qu'il figurât dans le premier livre où ce sujet était traité, mais qu'il n'était pas convenable de l'introduire dans les deux autres livres purement technologiques, parce que la matière n'ayant aucun intérêt pour Scévola, elle eût peut-être provoqué la raillerie de la part de ce vieillard qui y était assez enclin.

6. — *Piliæ.* Femme d'Atticus. Il s'agit sans doute ici de l'achat de quelque bien pour elle, fait ou à faire sur les indications de cet Aurélien.

7. — *Tulliæ me venditabo.* Parce que Tullie avait une grande amitié pour Pilia. V. l. 105. — 8. — *Vestorio non desum.* C. Vestorius. V. l. 140, n. 1. — 9. — *Lege Junia.* V. l. 35, n. 9.

10. — *De C. Catone.* C'est de C. Caton, l'ancien tribun du peuple sous le consulat de Lentulus et de Philippus, qu'il s'agit ici. Il avait alors cité Milon devant le peuple.

11. — *Drusus.* V. l. 145, n. 31. — 12. — *Q. Lucretio.* Sénateur, partisan de Pompée. Il était à Sulmone, lorsque les habitants de cette ville se rendirent, malgré lui, à César. Il se jeta du haut des murs. (César, *Bell. Civ.*, I, 18.)

13. — *A. d. V Non. Quint.* Le 3 juillet. — 14. — *De Procilio.* V. l. 145, n. 5.

15. — *Hirrus.* C. Luccéius Hirrus. Brouillé d'abord avec le consul L. Domitius Énobarbus, il se réconcilia avec lui, de peur que celui-ci ne l'empêchât d'obtenir le tribunat qu'il demandait pour l'année suivante.

16. — *Senatus consultum.* On ne sait point quel était ce décret. — 17. — *Cæsari displicere.* On verra la raison de cela l. 160. — 18. — *Ante comitia fieret.* De peur que les jugements ne fussent pas libres, lorsque les consuls seraient désignés.

19. — *Opimius, Veien. Tro. Antius.* Dans les actes publics on mettait en abrégé entre le nom de famille et le surnom celui de la tribu. Opimius Antius était des deux tribus Véientina et Tromentina. — Comme preuve de cette disposition voy. la l. 228 où Célius envoie à Cicéron un décret du sénat avec les noms des sénateurs présents à la séance. — 20. — *Terentius.* Tribun du peuple.

21. — *Hic Abdera.* — Les Abdéritains étaient de tous les peuples de la Thrace les plus grossiers. — 22. — *Scaurus.* V. l. 144, 145, 147, 154. — 23. — *Scævolam.* Q. Mucius Scévola, gouverneur de l'Asie en 654 et grand pontife (l. 151, n. 38). Un autre du même nom mais plus jeune que lui était augure. Ils furent tous deux consuls.

24. — *Nam profecto rem habes nullam.* Ce qu'on entrevoit clairement dans ces paroles et celles qui suivent, c'est, dit l'abbé Mongault, qu'elles ont rapport à la manière dont Atticus faisait valoir son argent, dont les brigues faisaient monter l'intérêt très haut. La difficulté roule sur le sens de ces mots *negotia multarum nundinarum.* Ils semblent ne signifier autre chose, sinon une affaire qui traîne en longueur. Cicéron s'est servi de cette expression, parce qu'on marquait par le nombre des foires l'espace qui devait être entre le temps auquel on proposait une affaire au peuple, et celui auquel on l'assemblait pour la décider.

25. — *Kal. Oct.* Le 1er octobre. — 26. — *Antium.* Il s'agit ici d'Antius, surnommé *Restio.* Il avait gardé, comme M. Caton, quelque chose des anciennes mœurs romaines. — 27. — *Nam Cato ægrotat.* M. Caton, préteur. — 28. — *Domitius a Memmio.* V. l. 154, n. 10. — 29. *Messala a Q. Pomponio Rufo.* V. l. 119, n. 4. — 30. — *A Triario aut a L. Cæsare.* Sur Triarius, v. l. 154, n. 13, et sur L. César, l. 10, n. 11.

31. — *Tribus libris.* Les trois livres de l'*Orateur.* — 32. — *Quomodo absolutus.* C'est Gabinius, acquitté du crime de majesté pour avoir rétabli Ptolémée sur son trône, malgré la réponse de la Sibylle qui le défendait. Pompée ne s'intéressait si fort à Gabinius que parce que celui-ci n'avait agi dans cette circonstance qu'à son instigation. — 33. — *L. Lentuli.* Le fils de L. Lentulus Niger, le flamine. V. l. 50, n. 5; 91, n. 3; 109, n. 1; 149, n. 39, 40.

34. — *Nondum est plane expeditus.* Gabinius avait à répondre encore à deux accusations, celle de brigue (l. 152), et celle de concussion pour avoir reçu de l'argent de Ptolémée. Cicéron plaida pour lui à la prière de Pompée, mais il ne le sauva pas. Gabinius fut condamné à l'exil.

35. — *Res fluit ad interregnum.* C'est-à-dire que la république, faute de convocation des comices, allait se trouver sans consuls. On parla de la nomination d'un dictateur et on désigna naturellement Pompée qui laissait dire et ne demandait pas mieux. Ce projet, grâce aux menées sourdes de Pompée et à la connivence des tribuns, fut nourri pendant près de six mois, et il était sur le point d'aboutir au gré de Pompée, lorsque le sénat prenant tout à coup une résolution vigoureuse, après avoir intimidé les partisans de la dictature par des coups d'autorité qui atteignirent plusieurs d'entre eux, força Pompée à consentir à ce que Domitius Calvinus et M. Messala fussent déclarés consuls.

36. — *Quem P. Sylla.* V. l. 152. — 37. — *Nil obtinente Torquato.* V. l. 152, n. 6. — 38. — *Fulvius Nobilior* (*Q.*). Chevalier romain, partisan de Catilina, condamné pour crime de parricide, suivant Corradi. — 39. — *Antiochum Gabinium,* affranchi de Gabinius, d'origine étrangère et à qui, en cette qualité, il était interdit par la loi Papia de s'établir à Rome.

40. — *Sopolidis.* Sopolis, peintre renommé du temps de Cicéron, et dont il est parlé dans Pline, XXXV, 40. — 41. — Ἄρης ἅμα Παφίῃ. On ne comprendrait rien à cette exclamation, si l'on y cherchait autre chose qu'un mauvais jeu de mots sur *Papia* et Παφίη.

42. — *Pomptinius* (C.). Il avait été préteur sous le consulat de Cicéron, et il attendait depuis quatre ans aux portes de Rome un triomphe qu'il croyait lui être dû, pour avoir rangé à leur devoir par la force des armes, les Allobroges qui remuèrent à l'occasion de la conjuration de Catilina. Il obtint effectivement ce triomphe, comme on le voit à la fin de la lettre suivante. Il fut depuis lieutenant de Cicéron en Cilicie.

43. — *A. d. IV Non. Nov.* Le 2 novembre. — 44. — *Q. Mucius.* Q. Mucius Scévola, cité plus haut, n. 23. — 45. — *Pacciana epistola.* C'est le Paccius nommé n. 2. — 46. — *Paullus.* L. Émilius Paullus (l. 50, n. 5). C'est à ses frais qu'il restaurait cette basilique (V. sur les basiliques, l. 40, n. 4, et Vitruve, V, 1), et l'argent qu'il recevra plus tard (l. 230, n. 10), pour ne pas s'opposer, comme consul, aux desseins ambitieux de César, lui servira à payer les frais de construction de la superbe basilique qui porta son nom. Voy. Appien, *Guer. Civ.*, II, 26.

47. — *Oppium.* V. l. 127 et 149. *In monumentum illud.* Les commentateurs pensent qu'il s'agit ici du forum que César, selon Suétone, *Cæs.*, 26, commença à construire *de manubiis,* et qui, lorsqu'il fut achevé sans doute, avait coûté 100,000 grands sesterces, ou 1,937,500 francs. On serait alors bien loin de compte avec Cicéron qui estime la première dépense à 60 millions de sesterces, ou 12,000,000 de francs, à 20 centimes environ le sesterce. Il y a de part ou d'autre quelque grosse erreur que j'avoue ne pouvoir rectifier. J'ajoute que, quelle qu'ait été la dépense, elle était apparemment trop forte pour les fortunes réunies de Cicéron et d'Oppius, et que l'un et l'autre devaient être les mandataires de César. Cependant Cicéron a l'air de revendiquer pour soi l'initiative et la gloire de cette opération, et prévoit qu'Atticus (voir un peu plus bas) lui demandera sans doute quel profit

il en retirera : *quod (tibi) hoc monumentum proderit.*

48. — *In Campo Martio septa.* Sur les *septa* conf. l. 19, n. 10.

49. — *Villa etiam publica.* C'était un édifice public dans le champ de Mars où les augures se tenaient pendant les comices pour répondre à l'appel des magistrats qui auraient besoin de leur ministère, et où ceux qui avaient donné leur suffrage pouvaient se mettre à couvert. Les cohortes mandées par les consuls s'y assemblaient; on y faisait aussi le dénombrement du peuple et les enrôlements. V. Varron, *de R. R.*, III, 2.

50. — *Sexcentics HS.* 12,000,000 de francs. V. ci-dessus la note 47. — 51. — *Lege Coctia.* Il y a plusieurs variantes et autant de conjectures sur le nom de cette loi; on ne sait pas quel en était l'objet. Orelli estime que ce passage est corrompu, et qu'il n'y a pas de loi Coctia. Cependant il est question d'un Coctius l. 151, n. 3.

52. — *C. Decimius.* Quelque chevalier romain, porteur des lettres d'Atticus indiquées au début de celle-ci.

LETTRE 156.

1. — *Gabinius absolutus,* etc. V. l. 155, et n. 32. — 2. — *Lentulo.* V. *ibid.* — 3. — *Subscriptoribus.* V. l. 152, n. 4. — 4. — *Pecuniis repetundis.* V. l. 155, n. 34. — 5. — *Domitius Calvinus.* V. l. 154, 155 et *alibi,* où il est simplement appelé Domitius.

6. — *Cato.* Selon Manuce, il ne s'agit pas ici de Marcus Caton, mais d'un autre Caton, soit de la *gens* Porcia, soit de la *gens* Hostilia. Cependant Marcus était alors préteur et, en cette qualité, avait pu présider au jugement de Gabinius, et par conséquent relever les votes. De plus, c'est devant Marcus Caton que dut se faire le choix de l'accusateur de Gabinius, comme il est dit formellement dans la lettre 154. Il n'est guère possible d'ailleurs d'admettre qu'un personnage comme Marcus Caton ait été si joyeux de l'acquittement d'un Gabinius, qu'il ait quitté le prétoire immédiatement après le relevé des votes, pour en porter la nouvelle à Pompée. Tout cela est assez difficile à concilier.

7. — *Sallustius.* V. l. 7, n. 1. — 8. — *In urbem introisset.* Pompée, ne l'oublions pas, avait toujours un commandement, sa commission des blés pour l'approvisionnement de Rome, et dans cet état, il devait demeurer hors de la ville.

9. — *Æsernino Samnite Pacideianus.* Allusion à des vers de Lucilius cités dans le petit traité de Cicéron intitulé *De optimo genere,* etc., t. I, de notre édition, p. 539, et *Tuscul.*, IV, 21. Eserninus et Pacidéianus étaient deux gladiateurs.

10. — *De versibus quos tibi a me scribi vis.* Rapprochez cette phrase des mots *quod rogas,* de la l. 149, n. 32, et *quos rogas* de la l. 147, n. 6.

11. — *Chrysippo.* Affranchi lettré de Cicéron, de même que Tyrannion, et qui de plus était précepteur du fils de Quintus.

12. — *De fisco quid egerit Scipio.* On ne sait de quoi il s'agit, et cette phrase de la l. 157 : *Ab ærario puto confectum esse,* ne nous en apprend pas davantage.

13. — *De Ascanione.* Un esclave que Quintus voulait sans doute affranchir contre le gré de Cicéron, comme il avait déjà affranchi Statius (l. 44, n. 7).

14. — *A. d. IX Kal. Nov.* Le 24 octobre. — 15. — *Pomptinio.* V. l. 155, n. 42. — 16. — *A. d. III. Id. Novemb.* Le 3 novembre.

17. — *Erit nescio quid negotiosi. Negotiosi* paraît un peu bien faible, en présence du résultat de ce triomphe où il y eut du sang répandu. V. Dion, XXXIX, 65. — 18. — *Q. Scævola.* V. l. 155, n. 23.

LETTRE 157.

1. *De illis libris.* Son traité *de la République* (V. l. 155). — *Sallustius.* V. l. 156, n. 7.

2. — *Loquar ipsi tecum.* C'est ce que ne fit pas Cicéron, comme ce traité le prouve. — 3. — *Quod me de versibus rogas.* V. l. 147, 149, 156. — 4. — Αἰεν, etc. *Iliad.*, X, v. 784.

5. — *Pansa.* C. Vibius Pansa qui fut consul avec Hirtius, l'année après le meurtre de César. — 6. — *Tyrannio.* V. la l. précéd. — 7. — *Chrysippo.* V. *ibid.* — 8. — *Crebrius.* D'autres lisent *Cerbrius*; Orelli propose *Bebrius.* On ne sait en somme quel est ce personnage, sinon qu'il devait de l'argent à Atticus.

9. — *Ab ærario puto confectum.* V. la l. précéd. n. 12. — 10. — *Cessator esse noli.* Tous ces compliments sont bien délicats. Remarquons toutefois le γνώθι σεαυτόν; en effet, un homme qui fait quatre tragédies en seize jours n'est pas près de se connaître. — 11. — *Erigonam.* V. l. 149, n. 36.

LETTRE 158.

1. — Ἤματ' ὀπωρινῷ, etc. *Iliad.*, XV, v. 385 et s. — 2. — *De dictatura.* Elle était menaçante et presque nécessaire par suite de l'ajournement séditieux et toujours prolongé des comices.

3. — *Ad Labienum.* T. Attius Labiénus, le plus illustre des lieutenants de César en Gaule, qui passa depuis dans le parti de Pompée. — 4. — *Ad Ligurium.* A. Ligurius, ami de César, sous qui il servait en Gaule. C'était un homme de bien et fort dans les intérêts de Cicéron (l. 668).

5. — *Lychnuchum ligneolum.* Le diminutif est transporté à l'adjectif parce qu'il produirait un effet désagréable étant appliqué au substantif. *Lychnuchus* n'est pas une lampe; une lampe de bois boirait l'huile et s'enflammerait; mais c'est un support de lampe ou de flambeau lampadaire ou bobèche. César monta au Capitole, éclairé par des éléphants qui portaient le *lychnuchus* dans leur trompe (Suétone, *Cæs.*, 37), et les monnaies d'Antiochus VI *Théos*, représentent en effet un éléphant tenant dans sa trompe élevée un petit système d'éclairage, pareil à celui qu'on voit dans les lampadophories représentées sur des vases peints, et au très beau flambeau qui se voit sur les grandes pièces d'argent frappées à Amphipolis.

LETTRE 159.

1. — *Vestorio.* V. l. 140, n. 1. — 2. — *Nostræ reipublicæ germanam.* Il n'y a qu'à comparer la *République* de Cicéron à celle qu'il avait sous les yeux, pour sentir ce qu'il y a d'ironique et d'amer dans le titre de sœurs qu'il leur donne. — 3. — *De Messala.* V. l. 119, 154. — 4. — *Triarius.* V. l. 154, n. 13.

5. — *Tamen ædilitas ejus.* L'édilité de M. Émilius Scaurus (l. 145, n. 5) tombe certainement en 696. Un denier marqué à son nom (Mommsen, trad. Blacas, II, p. 489), et à celui d'Hypséus, son collègue, et portant au droit *Ex S. C.*, montre, que le sénat accorda exceptionnellement aux deux édiles curules le droit de faire une émission de monnaies, à l'occasion des jeux qu'ils devaient célébrer. Pline (XXXIV, 24) et d'autres historiens parlent des sommes énormes que Scaurus dépensa dans cette circonstance, et l'abondance de cette monnaie en est une nouvelle preuve. Il passe pour avoir supporté à lui seul le plus gros de la dépense. Aussi, après sa préture qui suivit son édilité, ayant été gouverneur de l'île de Sardaigne, il pressura les Sardes, refit sa fortune à leurs dépens et paya ses dettes. Accusé de ce fait, il fut défendu par Cicéron et absous. V. les fragments de ce discours, t. IV, p. 606 de cette édition.

6. — *In patris memoria.* V. l. 151, n. 24. Scaurus le père avait contribué avec Marius à la défaite des Cimbres, et c'est ce qui l'avait rendu cher aux tribus de la campagne qui avaient toujours été dévouées à Marius.

7. — *Cæsaris commendetur militibus.* César envoyait souvent des soldats à Rome dans le temps des élections. La Gaule de Pompée était la Gaule Transpadane à qui Pompéius Strabon, son père, avait fait donner le droit de suffrage. Du reste, Pompée avait abandonné Scaurus qu'il soutint d'abord, pour venir à Memmius à qui il avait commencé par être opposé.

8. — *Adventum Cæsaris.* Cette arrivée n'était pas à Rome, mais dans la Gaule Cisalpine où César faisait de temps en temps une pointe, pour voir de plus près ce qui se passait à Rome et être plus à portée de servir ses créatures.

9. — *Catone absoluto.* C'est encore Caius Caton dont il s'agit ici. V. l. 145, n. 5. — 10. — *A. d. IX Kal. Nov.* Le 24 octobre. — 11. — *A. d. VI Kal. Octob.* Le 26 septembre. — 12. *Pilius.* Peut-être le frère de Pilia, femme d'Atticus. — 13. — *Dionysium.* V. l. 117, n. 3.

LETTRE 160.

1. — *Consules.* Les consuls en exercice Domitius Énobarbus et Appius Claudius. — 2. — *Candidatus pactionem.* V. l. 144, 145. — 3. — *HS Quadragena* 400,000 sesterces ou 80,000 francs.

4. — *Tris augures.* On ne pouvait délibérer en public sur aucune affaire, sans consulter les augures, et il en fallait trois, lorsqu'on assemblait le peuple par curies. Il paraît d'abord inconcevable, dit l'abbé Mongault, qu'on voulût faire accroire au peuple qu'il avait fait un décret qu'on ne lui avait pas seulement proposé, et cela aurait été absolument impossible, si les assemblées s'etaient faites alors selon les lois; mais elles étaient si tumultuaires, et il s'y trouvait souvent une si petite partie du peuple, que le reste savait à peine ce qui s'y passait. Il en était de même des sénatus-consultes; on en faisait souvent où il ne se trouvait qu'un très petit nombre de sénateurs, et quelquefois même on en supposait. « Il sort tous les jours, écrit Cicéron à Pétus (l. 481), quelque sénatus-consulte de la maison de l'homme (César) qui vous aime et qui est aussi mon ami. »

5. — *Prolata a Memmio, auctore Pompeio.* C'est Pompée qui, en haine de Domitius et aussi pour se venger d'Appius qui lui avait été contraire dans l'affaire de Gabinius, avait poussé Memmius à cette honteuse révélation.

6. — *Dirempta coitione.* La rupture de la coalition et du marché forçait les deux candidats

consulaires à payer aux consuls les 80,000 francs stipulés. Cicéron ne dit pas si cela fut fait.

7. — *Selicianæ unciæ*. La plupart des éditeurs donnent *Seleucianæ*, et l'entendent de la Syrie ou de la Cilicie dans chacune desquelles il y avait une ville du nom de Séleucie. Mais c'est une fausse leçon, selon Orelli, s'agissant ici de Q. Sélicius, un prêteur d'argent, *fenerator*. On a suivi Orelli dans notre édition.

8. — *Esse legatum Pompeio*. Ce n'est pas comme lieutenant de Pompée dans la commission pour les blés qu'on lui avait donnée, que Cicéron allait partir, car il y avait déjà trois ans que Pompée s'acquittait de cette commission; c'est comme lieutenant de Pompée dans le gouvernement de l'Espagne qui avait été donné à celui-ci pour cinq ans, l'année précédente. Mais Cicéron ne partit pas. — 9. — *Idib. Januar*. Le 13 janvier. — 10. — *Dionysio*. V. l. 117, n. 3.

LETTRE 161.

1. — *Plena stomachi et querelarum est*. D'où venait à Quintus cette mauvaise humeur? D'être séparé de son frère, et peut-être aussi d'être las du métier qu'il faisait? Cela est également probable, et les objections que fait Cicéron le donnent à entendre. Il fallait que les deux frères fussent au mieux avec César, et il n'était pas de sacrifices qu'ils ne dussent faire à cette considération.

2. — *Nervii*. C'est chez les Nerviens, peuples de la Belgique, que Quintus était en quartiers d'hiver. Voyez le récit des désastres auxquels Cicéron fait ici allusion, dans César, *de Bell. Gall.*, V, 32 et suiv. — 3. — *Poema jubes perficere*. V. l. 147, n. 8, et 149. — 4. — *His supplicationum*. Ce sont sans doute les supplications que le sénat avait votées pour César, après la défaite d'Ambiorix. — 5. — *Messalam... reliquosque... levatos*. V. l. 154, n. 10. — 6. — *Adventu Cæsaris*. V. l. 159, n. 8. — 7. — *Ad interregnum comitia... rumor dictatoris*. V. l. 155, n. 35. — 8. — *Hirrus*. V. l. 155, n. 15.

9. — *Crassum Junianum*. Manuce avait cru d'abord qu'il fallait lire *Licinianum*, et il en donnait les raisons dans ses notes sur cette lettre, p. 128 de l'éd. de Grévius. Mais il se désista de cette opinion, après qu'on lui eut fait voir sur des médailles le nom de P. Crassus Junianus. C'était un Junius qui avait été adopté par un membre de la famille des Crassus, et qui, selon l'usage en pareil cas, avait converti son nom patronymique de Junius en Junianus. Il fut, comme le porte la légende de ses médailles *Leg. Propr.* ou lieutenant propréteur de Q. Métellus Scipion dans la guerre d'Afrique contre César.

10. — *Serrani Domestici*. On ne sait rien de plus ni du père ni du fils. — 11. — *Nunc de Milone*. Milon demandait le consulat pour l'année suivante, et Pompée favorisait Gutta : de là les frayeurs de Milon.

12. — *Guttæ*. On ne sait quel est ce Gutta, compétiteur de Milon. Asconius ne nomme que trois candidats consulaires, tous plébéiens, et il ne nomme pas Gutta : ce sont Milon, P. Plautus Hypséus et Q. Cécilius Métellus Scipion, beau-père de Pompée.

13. — *Munus magnificum*. Un combat de gladiateurs, *munus gladiatorium*. *Munus* était le mot consacré.

14. — *Vel quia magister*, etc. Milon allait donc donner ses jeux, non comme édile, puisqu'il ne l'était pas, mais comme simple maître des jeux, c'est-à-dire qu'il agissait au lieu et place d'un édile mort en fonction, dont il avait hérité et dont il acceptait l'héritage avec toutes les charges qui y étaient attachées. Seulement il s'acquitta de ces charges avec autant de scrupule et de magnificence que s'il eût été édile en effet, et y dépensa vraisemblablement beaucoup plus que le défunt n'y eût dépensé. Je crois que c'est là le sens à dégager de ce passage de la lettre et des commentaires assez diffus auxquels il a donné lieu. C'était la troisième fois que Milon donnait des jeux, et il y dévora trois patrimoines. Aussi laissa-t-il en mourant 70 millions de sesterces de dettes, soit 14,000,000 francs. (Pline, XXXVI, 24.)

LETTRE 162.

1. — Τότε μοι χάνοι. Supp. εὐρεῖα χθών. *Iliad.*, IV, v. 182. Et plus bas : Ὁ δὲ μαίνεται, etc. *Odyss.*, VIII, 350. — 2. — *Exitum judicii fœdum*. L'acquittement de Gabinius. — 3. — HS CCC. 300,000 sest. ou 60,000 francs. — 4. — *Pompeius abest*. Il avait fait quelque excursion loin de Rome, pour sa commission des blés.

5. — *Appius miscet*. Appius Claudius Pulcher (l. 151, n. 3), le consul, mêle, brouille, intrigue, *miscet*, expression charmante et qui marque bien le caractère de cet homme inquiet, intéressé et jaloux. — 6. — *Hirrus*. V. l. 155, n. 15.

7. — *Ab eo ita observari scio*. Vatinius écrivait à César tout ce que disait et faisait Cicéron, et il faut bien que César communiquât ses lettres à Quintus, pour que celui-ci pût informer son frère des *odia* que Vatinius laissait échapper dans cette correspondance, et dont se moque

Cicéron. — 8. — Ἔπος *ad Cæsarem*. V. l. 147, 149 et 161. — 9. — *Erigonæ*. V. l. 149, n. 36.

10. — *Philotimorum, non Diphilorum*. Autant Philotime (l. 118, 149) était diligent, autant Diphile (l. 149) était négligent. C'étaient deux architectes.

11. — *De Felicis testamento*. Qu'est-ce que ce Félix? Un personnage qui avait fait des legs aux deux Cicéron, legs que ceux-ci, comme on le voit, n'avaient pu recueillir, par suite de l'omission d'une formalité essentielle.

LETTRE 163.

1. — *A. d. III Kal.* Le 28. Le mois manque. — 2. — *Acastus*. Esclave de Cicéron. — 3. — *Fides* ἔτυμον. Cicéron fait venir *fides* de *fieri*, *De Offic.*, I, 7. Il fait entendre à Tiron qu'il sera fidèle à la parole qu'il lui a donnée de l'affranchir. — 4. — *XIIII Kal.* Le 18 novembre.

LETTRE 164.

Sur L. Culléolus, v. la notice du t. V, p. 693.

1. — *L. Lucceius*. V. l. 108, et l. 6, n. 3.

LETTRE 165.

Sur C. Munatius, v. la notice du t. V, p. 695.

1. — *L. Livineius. Trypho... L. Reguli... libertus*. Livinéius était le prénom des Régulus. On a des médailles en argent (V. Eckel, *Doctr.*, t. V, p. 235; Cohen, *Mon. de la République*, p. 187 et s.) de cette famille, très appréciées des amateurs, en raison de leurs beaux types. Mais ces Régulus, selon Borghesi, n'étaient pas de la famille de l'illustre prisonnier des Carthaginois (*Œuv. compl.*, I, p. 194 et s.). Quant à celui dont il s'agit ici et l. 72, il semble résulter du passage où il est nommé, qu'il avait été gouverneur de quelque province au retour de laquelle il aurait été accusé de concussion et condamné à l'exil.

LETTRE 166.

1. — *L. Luccei*. V. l. 164, n. 1.

LETTRE 167.

A Manius Curius. V, sa notice t. V, p. 693, et la l. 69, n. 5. On ignore de quelle province il fut proconsul; mais il était tribun du peuple, lors du rappel de Cicéron.

1. — *L. Pompeius Sexti filius*. Je ne vois pas quels sont ce fils et ce père. Pompée avait bien un fils du nom de Sextus; mais il est peu probable qu'il s'agisse ici du fils de ce fils. Aucun annotateur, pas même Orelli, ne s'explique là-dessus.

LETTRE 168.

Sur Valérius, v. la notice du t. V, p. 698.

1. — *Lentulo nostro*. P. Lentulus Spinther, proconsul de la Cilicie. V. l. 151.

LETTRE 169.

Sur Q. Philippus, v. la notice du t. V, p. 896.

1. — *L. Egnatius*. V. l. 123, n. 1. — 2. — *Oppius (L.)*. V. l. 155, n. 47. — 3. — *Antipatro Derbete*. Quelque Grec dont le fils avait fait des fredaines justiciables du proconsul.

LETTRE 170.

1. — *De Tirone*. On voit assez qu'il s'agit ici de l'affranchissement de Tiron. Comme cette joie de Quintus est vive et franche, et combien elle honore les deux frères et les deux familles!

LETTRE 171.

Sur C. Curion, v. la notice du t. V, page 693. C'est le fils de celui dont il est parlé aux l. 19, 34, 44, 45, 50. Il était, à la date de cette lettre, questeur en Asie. V. le portrait qu'en fait Velléius Paterculus, II, 48.

1. — *Ætas nostra jam ingravescens*. Cicéron avait alors 54 ans.

LETTRE 172.

1. — *Tot interregnis*. L'autorité de l'interroi ne durait que cinq jours, après lesquels on en nommait un autre; de sorte que dans l'année de cette lettre, qui était celle du consulat de Messala et de Domitius Calvinus, Rome ayant été six mois sans magistrats, il faut qu'il y ait eu trente-six interrois, et par conséquent autant d'interrègnes. Un jurisconsulte n'avait donc pas même le temps de former le dossier de ses clients, et c'est pourquoi son emploi était inutile sous le règne de ces magistrats de cinq jours. D'un autre côté, Manuce prétendant que l'interroi n'avait aucun droit de juger les affaires, conclut que tout ce langage de Cicéron est une suite d'ignorances volontaires dont se pare Cicéron pour s'égayer et amener la question par laquelle il finit : *satis ne tibi videor*, etc.

2. — *Hæc signa meliora*, etc. Jeu de mots sur *signa* qui veut dire à la fois signes et statues.

— 3. — *Samarobrivæ*. Amiens. V. l. 150, n. 4. — 4. — *Laberium*. Le poète comique. V. Suét., *Cæs.*, 39; Macrob., *Saturn.*, II, 7; Aulu-Gelle, I, 7; III, 12; VIII, 15; X, 17; XVI, 7; XVII, 14.

5. — *Valerium*. L'association de ces deux noms Valérius et Labérius, à l'occasion d'une moquerie ou d'une épigramme, pourrait faire croire qu'il s'agit ici du poète Valérius Catulus ou Catulle. Mais il y a peu d'apparence que ce poète, dont Cicéron ne parle jamais d'ailleurs, ait été le *sodalis* ou l'ami commun de Cicéron et de Trébatius. Le jurisconsulte L. Valérius l'était au contraire, et de plus était *superbus* et *contumeliosus* (l. 168). C'est donc de lui que Cicéron parle ici. La lettre 168 lui est adressée.

LETTRE 173.

1. — *Patre tuo*. C. Scribonius Curion. V. l. 19, n. 13.

LETTRE 174.

1. — *Rupæ*. Affranchi de Curion. — 2. — *Declarandorum munerum*. C'étaient des jeux et des fêtes que Curion voulait donner pour honorer la mémoire de son père; il les donna en effet et y fit paraître des panthères dont il gratifia ensuite généreusement son ami Célius (l. 228) pour les employer au même usage. N'ayant pas la fortune de M. Scaurus pour déployer dans ces jeux la magnificence et le luxe qu'il aurait voulu, force lui fut d'être ingénieux, et voici ce qu'il inventa. Il fit construire deux théâtres en bois, très spacieux et juxtaposés, chacun en équilibre et tournant sur un pivot. Avant midi, pour le spectacle des jeux, ils étaient adossés, afin que le bruit d'une des deux scènes ne troublât pas l'autre : l'après-midi, tournant tout à coup, les fonds se séparaient, les angles se réunissaient, et il se formait un amphithéâtre pour des gladiateurs. Pline, qui raconte ce fait (XXXVI, 24), admire la frénésie de ce peuple vainqueur du monde, osant s'asseoir sur un siège aussi peu solide, aussi dangereux, et applaudissant au spectacle, suspendu dans cette machine et au péril de la vie des hommes.

LETTRE 175.

1. — *Pansa*. C. Vibius Pansa, consul depuis avec Hirtius. — 2. — *Tarentum*. Ville fameuse par la mollesse de ses mœurs :

> Pectinibus patulis jactat se molle Tarentum.
> Hor., *Sat.*, II, 4, v. 34.

3. — *Seius*. Ce nom se trouve également écrit *Zeius*, *Titius*, dans les manuscrits. Mais comme il est question d'un Séius aux lettres 206, 233, 455, 523, il est assez probable qu'il s'agit dans ces lettres et dans celle-ci du même personnage. Cicéron parle ailleurs de M. Séius (*de Offic.*, I, 17; *pro Planc.*, 5.), et Varron également (*de R. R.*, *III*, 2). Le nom de Séius se rencontrant souvent dans les interprètes des lois, on peut en conclure qu'il était jurisconsulte et ami de Trébatius.

4. — *Quum omnia tua causa facias*. Ne rien faire que pour soi, maxime du sage d'Épicure. V. *pro Sextio*, 10, le développement de cette maxime que Trébatius, comme le suppose plaisamment Cicéron, est en train de suivre de point en point. — 5. — *Jovem lapidem*. V. l. 126, n. 6.

6. — *Ulubrano populo*. Ulubres, petite ville du Latium. Ses habitants étaient clients de Trébatius, et c'est probablement parce que le territoire d'Ulubres était marécageux, que Cicéron les appelle plus loin (l. 178) des grenouilles.

LETTRE 176.

1. — *Testa*. Surnom de Trébatius. — 2. — *Imperator*. César. — 3. — *Non ex jure manum*, etc. Vers d'Ennius, du VIIIe livre de ses *Annales*. V. Aulu-Gelle, XX, 9.

LETTRE 177.

1. — *C. Matii*. C. Matius, ami intime de Cicéron et de César. On suppose que c'est lui qui traduisit l'*Iliade* en vers latins (Varron, *de Ling. Lat.* VII, 5), et qui est auteur de mimiambes (Aulu-Gelle, XV, 25), comme aussi de trois livres sur les cuisiniers, les marchands de poissons et les marchands de conserves (Columelle, XII, 4).

LETTRE 178.

1. — *Græculam cautionem chirographi*. Il parle sans doute d'une lettre en grec qu'il écrivit à César pour renouveler ses recommandations à l'égard de Trébatius.

2. — *Palimpsesto*. On sait que les palimpsestes sont un parchemin sur lequel on a substitué, en le grattant, des caractères nouveaux aux anciens. Cicéron ne veut pas supposer que ce soit sur une de ses propres lettres que Trébatius avait opéré ce grattage, mais il ne manque pas d'envie de le croire. Le fait est qu'on laissait manquer Trébatius de fournitures de bureau, comme on dirait aujourd'hui, et qu'il y sup-

pléait aux dépens des autographes de ses correspondants. — 3. — *Pomptino.* Ville du Latium. 4. — *Metrilii Philemonis.* Quelque affranchi. Manuce propose *M. Æmilii Philemonis*, et croit qu'il s'agit d'un affranchi de la famille Émilia. — 5. — *Ranunculorum.* V. l. 175, n. 6. — 6. — *L. Arruntio.* Un ami de Trébatius.

LETTRE 179.

1. — *Neque ea quæ nunc sentio velim scribere.* Voilà déjà plusieurs fois que Cicéron exprime sa répugnance à écrire, dans la crainte d'en trop dire et que ses lettres ne soient interceptées. Le temps approche où l'on n'osera même plus parler.

LETTRE 180.

1. — *Ne epistola quidem narrare audeo.* V. la note qui précède.

LETTRE 181.

A P. Sextius ou Sestius. V. l. 15 et l. 89, n. 15. Manuce nie formellement que ce Sextius soit le même que celui pour qui Cicéron prononça le discours qui nous reste; d'autres donnent d'assez fortes raisons du contraire.

1. — *Injustissimis incommodis.* Sextius avait été accusé de brigue après son édilité et condamné à l'exil, immédiatement après que Cicéron y avait été condamné lui-même, et il subissait encore sa peine au moment où Cicéron lui écrit, pour l'exhorter au courage et à la résignation.

2. — *Tui familiarissimi.* Manuce reconnaît ici qu'il s'agit de Milon avec qui le Sextius du discours de Cicéron fut accusé de violence; néanmoins il persiste à dire que le Sextius de cette lettre n'est pas celui du discours. Cette affirmation est sans doute imposante, mais il reste toujours sur l'identité de ce personnage des doutes qu'il n'est pas facile de dissiper.

LETTRE 182.

1. — *Chrysippus Vettius.* Architecte. Son surnom ferait croire qu'il était aussi affranchi de Vettius. — 2. — *Cyri.* V. l. 28, 95.

3. — *Minus multi jam te advocato, etc.* Ce n'est là qu'une plaisanterie sans doute; mais elle est un peu forte. Il semble que la patience de Trébatius à supporter celles dont il est si souvent l'objet de la part de Cicéron, encourage celui-ci à en aiguiser la pointe.

4. — *Aliquid excogita ut fecisti de Britannia.* Trébatius avait peut-être allégué l'hiver, outre les chars bretons, pour se faire exempter de suivre César en Bretagne, *in hibernis intectus mihi videris* (l. 150); aujourd'hui Cicéron semble l'engager à alléguer l'été, *æstivorum timor*, pour ne pas faire la campagne qui allait s'ouvrir dans cette saison.

LETTRE 183.

1. — *Sext. Villium.* Le même ou de la même famille que l'Annalis de la l. 149, n. 51.

LETTRE 184.

1. — Sur T. Fadius, v. la notice, p. 694 du t. V, et l. 69, n. 7. Il était tribun du peuple, pendant l'exil de Cicéron, et il avait préparé une loi pour son rappel qui avait toute l'approbation de l'exilé (l. 80, n. 14 et 15). Il eût été, plutôt qu'il ne fut questeur de Cicéron, dans la province qui était échue à celui-ci après son consulat; car Cicéron en abdiqua le gouvernement, aimant mieux rester à Rome. On ignore pour quel crime Fadius fut condamné à l'exil, ni pour combien de temps; mais la nature des condoléances que Cicéron lui adresse ici, semble indiquer que cet exil ne sera pas éternel.

LETTRE 185.

A Appius Claudius Pulcher. V. l. 162, n. 5. Cicéron lui donne le titre d'*imperator* qu'il reçut de ses soldats, en Cilicie où il était proconsul, après une victoire remportée sur les Parthes. Ce titre est confirmé par un cistophore de Laodicée (Morell, *Tab.* II, l. C.), et par deux d'Apamée (Cohen, *Méd. cons.*, t. IV, p. 227, n. 192, 193). Cicéron lui succéda dans le gouvernement de Cilicie.

1. — *Quam... si forte de tuis sumpsero.* Allusion à la statue de Minerve que Cicéron avait consacrée dans le Capitole, en partant pour l'exil. Il semble qu'elle était alors dans les mains de quelque membre de la famille Appia. Comment y était-elle venue? Il est singulier que Manuce n'ait pas cherché à éclaircir ce point, et qu'il se contente de nous dire l'origine du proverbe *invita Minerva*, connu même d'un écolier de sixième. — 2. — *L. Valerium.* V. l. 168 et 172.

LETTRE 186.

Sur C. Titius, v. la notice, p. 697 du t. V. Ce Titius est autre que celui dont il est parlé l. 107, n. 2.

1. — *Aviano Flacco.* D'après la recommandation dont il est ici l'objet, il paraît avoir été un des lieutenants ou délégués de Pompée, pour présider au transport des blés.

LETTRE 187.

1. — *A. M. Marius.* C'est le même que celui auquel est adressée la lettre 126, et dont il est parlé l. 121.

2. — *Mandatum tuum curabo.* On ne comprendrait la plaisanterie par laquelle cette lettre débute, que si l'on connaissait bien l'affaire qui l'a motivée. On voit pourtant que Marius désirait acheter quelque bien dont Cicéron et d'autres avaient hérité.

3. — *De Bursa.* T. Munatius Plancus Bursa, frère de Cnéius et de Lucius Plancus, fut condamné à l'exil pour avoir, étant tribun du peuple, et après le meurtre de Clodius, excité le peuple à brûler l'édifice où siégeait le sénat (V. Dion, XL, 49). Il était un des plus grands ennemis de Cicéron, quoique celui-ci l'eût défendu contre une accusation de brigue (l. 99).

4. — *Morte inimici.* La mort de Clodius. — 5. — *Hunc defenderam.* Cicéron avait en effet défendu Bursa. Asconius, *in Milon.*, cite un fragment de son discours.

6. — *A quo ipsi lecti judices erant.* Cela ne veut pas dire que les juges avaient été choisis par Pompée pour la circonstance, mais qu'ils avaient été choisis en vertu d'une loi précédente de Pompée, et que cette considération aurait pu influer sur leur jugement d'une manière favoble à l'accusé.

7. — *Ne intercaletur.* Parce que si l'intercalation, qui était à la discrétion des pontifes, avait été de plusieurs jours, Cicéron eût dû prolonger son séjour à Rome; ce qui l'eût privé de voir Marius aussitôt qu'il le désirait. Cette expression et d'autres analogues revenant souvent dans ces lettres, il est nécessaire d'entrer à cet égard dans quelques explications.

L'année romaine, de Romulus à Numa ou Tarquin l'Ancien, ne fut que de dix mois environ ou 304 jours. Ces deux rois y en ajoutèrent 51, et l'année en eut ainsi 355, un de plus que dans les douze mois lunaires des Grecs, et 10 et quelques heures de moins que dans l'année solaire. Ce 355e jour de plus était l'effet d'une très ancienne superstition qui considérait le nombre impair comme heureux et agréable aux dieux. Pour faire deux mois de ces 51 jours, il fallut en prendre sur les anciens mois, et ce fut à ceux qui en comptaient 30 qu'on les prit, les réduisant ainsi à 29 jours, les quatre autres mars, mai, quintilis et sextilis conservant chacun leurs 31 jours. Ainsi, la divinité était satisfaite. Seul, février n'en eut que 28; aussi était-ce un mois néfaste. On s'avisa bientôt qu'il serait bon de régler les jours des mois sur le cours du soleil dans les signes du zodiaque; mais alors l'année civile étant, comme on vient de le dire, plus courte de 10 jours et quelques heures que l'année solaire, on doubla cette quantité et l'on fit un mois intercalaire de 22 jours. Mais où plaça-t-on ce mois? entre le 23 et le 24 février, lequel fut ainsi coupé, de deux années l'une, par ce nouveau mois qu'on appela Mercédonius ou Merkédonius. L'expédient était aussi bizarre qu'il est inexplicable. « Ce petit mois, dit Daunou, pour rétablir la correspondance de l'année civile avec l'année astronomique, n'aurait dû avoir que 21 jours, et quelquefois même 20; on lui en avait donné 22 et même 23, en sorte qu'après deux ans, et plus encore, après quatre, six, huit, etc., il occasionna dans l'année romaine un retard notable sur l'année naturelle. » Au lieu de se livrer à de nouveaux calculs pour remédier à ce désordre, on chargea tout simplement les pontifes de donner au mois intercalaire tel nombre de jours qu'il leur plairait. Il en résulta la plupart du temps que pour faire cette opération, ils ne consultèrent que leurs intérêts propres et ceux de leurs amis, comme aussi le préjudice qu'en souffriraient leurs ennemis. Ils allongeaient ou raccourcissaient Mercédonius, « selon qu'il leur convenait qu'un magistrat demeurât en place plusieurs jours de plus ou de moins, ou qu'un fermier du fisc perdît ou gagnât davantage. Ils avançaient ainsi ou retardaient toutes les échéances dans le cours entier de l'année; ce qui n'était pas non plus indifférent aux créanciers et aux débiteurs. » Mais cet abus était inévitable dans un pays où les magistratures étaient électives et de courte durée, les impôts affermés, et les recettes et les dépenses publiques pour la plupart proportionnelles au nombre des jours dont les agents disposaient pour leur recouvrement.

Voulant couper court à ce désordre, César, aidé de Sosigène, astronome d'Alexandrie, donna tout à coup 445 jours à l'année 708 de Rome, la 45e avant notre ère. Il ajouta au Mercédonius de 23 jours deux autres mois intercalaires, l'un de 33 jours, l'autre de 34, et il les introduisit entre novembre et décembre. L'année où s'opéra cette réforme s'appela l'année de confusion; mais elle eut pour effet d'interrompre des usages

à demi barbares, et de les remplacer par un système que, à une seule différence près, on suit encore aujourd'hui.

« A vrai dire, les mois de l'année julienne ne sont guère que ceux des anciens Perses, c'est-à-dire 12 séries de 30 jours chacune, augmentées de 5 jours épagomènes chaque année, et de 6 tous les 4 ans. Seulement, au lieu de réunir ces 5 ou 6 jours complémentaires à la fin de l'année ou à un même terme, Sosigène, pour s'accommoder aux idées de Rome, les a dispersés sur plusieurs points. Comme il était de la destinée de février de n'avoir que 28 jours, et qu'on eût cru s'exposer au courroux des dieux, en lui en donnant 30, il fallut que sept autres mois et non plus seulement cinq, en eussent 31. Ceux-là furent d'abord les quatre grands mois, *menses majores*, mars, mai, quintilis et octobre, puis janvier qui jouissait de ce privilège depuis son institution, et par une faveur nouvelle sextilis et décembre. Les 31es jours de ces sept mois comprennent les 2 qui manquent à février, et les 5 qui manqueraient à l'année, si chaque mois n'en avait que 30. Restait à statuer sur le lieu du 6e épagomène de la 4e année : Sosigène osa l'accorder à février, dans lequel depuis lors, en chaque année 4e, on compta deux fois le 6e jour avant les calendes de mars, *bissexto calendas Martii;* ce qui a fait nommer *bissextiles* les années de 366 jours. Quant à la différence légère qui existe entre le système julien et nos calendriers actuels, elle provient de ce que l'année astronomique n'excède pas tout à fait d'un quart de jour le total de 365, en sorte qu'après avoir distribué dans le cours d'un siècle 24 années bissextiles, une 25e est de trop. » (Daunou, *Cours d'études historiques*, t. III, p. 166 à 172, 5e leçon.)

On sait que c'est en mémoire de cette réforme de César qu'Antoine étant consul fit donner le nom de *Julius* ou juillet au mois de quintilis. En 730, un décret du sénat changea le nom de sextilis en celui d'*Augustus*. Mais Tibère n'a pu imposer son nom au mois de septembre, ni Livie le sien au mois d'octobre.

LETTRE 188.

1. — *Ex senatusconsulto*. La province de Cilicie avait été donnée à Cicéron *cum imperio*, c'est-à-dire par une loi des curies et par un décret du sénat. On verra dans la note 1 de la lettre qui suit, la cause de cette nouvelle manière de disposer des gouvernements de province, substituée au tirage au sort.

LETTRE 189.

1. — *In discessu*. Nous sommes arrivés à l'année 703, sans que les années 701 et 702 nous aient offert une seule lettre de Cicéron à Atticus. C'est que pendant ces deux années les deux amis demeurèrent vraisemblablement à Rome. Nous perdons à cela le tableau des événements considérables qui s'accomplirent dans cet intervalle : le meurtre de Clodius, les troubles occasionnés par ce meurtre, le jugement et la condamnation de Milon; Pompée mandé à Rome et nommé consul seul et investi d'une autorité presque dictatoriale; ses lois contre les brigues, pour la réforme des tribunaux et pour la distribution des gouvernements provinciaux, celles-ci prescrivant qu'à l'avenir les provinces, au lieu d'être tirées au sort par les magistrats qui sont en charge, ne le seraient plus que cinq ans après qu'ils en seraient sortis, et qu'en attendant on enverrait dans ces gouvernements les consulaires ou les prétoriens qui n'en avaient point eu après leur consulat ou leur préture. De ce nombre étaient Cicéron et Bibulus, le premier à qui on donna la Cilicie, le second la Syrie.

2. — *De Annio Saturnino*. Ce nom d'Annius semble indiquer qu'il s'agit d'un affranchi de quelque membre de la famille Annia, de Milon peut-être.

3. — *Satisdationes secundum mancipium*. Selon Cujas (*Observ.*, X, 4) interprété par l'abbé Mongault, *satisdare secundum mancipium*, c'était *rei mancipium, seu dominium præstare*, répondre à l'acheteur qu'il ne serait point troublé dans la possession de ce qu'il achetait; ce qui se faisait *nuda repromissione*, par une simple garantie. Pourquoi donc cela s'appelait-il *satisdatio?* C'est qu'il y avait eu un temps où l'on avait été obligé de donner caution; mais cet usage ayant changé, et la simple garantie du vendeur ayant été déclarée suffisante, on ne laissa pas de se servir toujours du même terme; et, chez les jurisconsultes, *satisdatio* se prend encore quelquefois pour une simple promesse.

4. — *De Oppio*. V. l. 169, n. 2. — 5. — DCCC. 800,000 sesterces ou 160,000 francs. Cicéron les devait à César, comme il semble qu'il faut l'entendre d'un passage de la fin de la l. 194, et Oppius était l'homme d'affaires de César, à Rome.

6. — *Ut in Arcano*. Arcanum où Q. Cicéron avait une campagne. On croit que c'est *Arcæ*, petite ville ou bourgade située au-dessus d'Arpinum.

7. — *Statius*. V. l. 29, n. 8; l. 52. L'influence

considérable de cet affranchi sur son maître portait naturellement ombrage à Pomponia. — 8. — *Aquinum*, ville du Latium où naquit Juvénal.

9. — *Nec secum illam dormire voluisse*. V. l. 1, n. 2. — 10. — *Pomptinium*. V. l. 155, n. 42; l. 156. — 11. — *A. Torquatum*. Aulus Torquatus. V. sa notice, p. 697 du t. V.

LETTRE 190.

1. — *Pontium*. Pontius Aquila. V. l. 10, n. 22. — 2. — *Trebulano*. Trébule, dans la Campanie. — 3. — *Furnium*. C. Furnius, questeur en 698 et tribun du peuple en 704, fut ami de Cicéron.

4. — *Rufio noster*. C'est le même que le Sempronius Rufus dont il est parlé l. 228, au commencement, l. 261 à la fin, et l. 704. *Rufio* paraît être une altération faite à dessein et comme marque de mépris du mot Rufus; ce n'est pas un diminutif, comme les commentateurs le disent généralement, ce serait plutôt un péjoratif. On voit cependant, l. 768, un Rufio qui dirige les constructions de Trébatius. Une inscription dans Gruter, p. 195, 13, porte C. VIBIVS C. F. MACER. C. TREBATIVS. RVFIO. FACIVND. CVRAVER. Mais Orelli dit que cette inscription manque d'autorité et qu'il la croit de la façon de Ligori. Suétone enfin (*Cæs.*, 76) parle d'un Rufio, fils d'un affranchi de César et son mignon, et à qui ce dictateur avait donné le commandement de trois légions laissées par lui dans Alexandrie. On ne sait pas la cause du différend qui existait entre notre Rufio et Vestorius, ni comment Cicéron s'y trouvait mêlé. Il paraît seulement que Vestorius l'emporta sur Rufio avec des circonstances qui le firent nommer plaisamment par Cicéron *Rufio Vestorianus* (l. 704). Si d'ailleurs, comme tout porte à le croire, il est le même que le Sempronius Rufus dont parle Célius (l. 228), on peut dire hardiment qu'il ne fut jamais l'ami de Cicéron, bien que Cicéron (l. 768) en parle avec politesse; mais c'est par égard pour Trébatius. Célius ne lui donne ce titre d'ami que par moquerie, et l'on voit trop bien, ici et là, que ce personnage ne mérita ni n'obtint jamais cet honneur.

5. — *Vestorio*. V. l. 140, n. 1. — 6. — *De auctoritate præscripta*. V., sur la portée de cette expression, l. 93, n. 10.

7. — *Jussos IIII viros creare*. C'est-à-dire pour faire passer ces villes de la condition de colonies à celle de municipes. Les quatuorvirs, et en d'autres villes les duumvirs, étaient aux municipes ce que les consuls étaient à Rome, et ceux qui l'avaient été avaient droit de suffrage dans les comices du peuple romain. C'était donc pour augmenter le nombre des suffrages et les augmenter dans son intérêt propre, que César voulait *municipaliser* ainsi les colonies d'au delà du Pô.

LETTRE 191.

1. — *Ad Pontium*. V. l. 190, n. 1. — 2. — *Philotimo*. V. l. 118, n. 6.

3. — *Edictum P. Licinii*. Tout gouverneur de province publiait, en entrant en fonctions, un édit ou programme, si l'on peut dire, de ce qu'il se proposait de faire pendant son administration. C'était à la fois un usage et une obligation, et c'est pour cela que Cicéron avait consulté l'édit de P. Licinius Crassus Mucianus Dives, et celui de Q. Mucius Scévola pour les provinces d'Asie (l. 214 et 257), qu'ils avaient gouvernées.

4. — *Apud Lentulum*. Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête). Il demandait alors le triomphe, et Atticus lui rendait sans doute quelques services à cette occasion. — 5. — *Dionysius*. V. l. 117, 122, etc. — 6. — *Nicanor*. Esclave d'Atticus.

LETTRE 192.

1. — *A. d. V Id. Mai*. Le 11 mai. — 2. — *A. Pontio*. V. l. 190, n. 1. — 3. — *Funisulanus*. Un débiteur de Cicéron. V. l. 387.

4. — *Tullius*. Tullius Lauréa, un des affranchis de Cicéron et son greffier pendant que celui-ci était gouverneur de Cilicie. Cicéron lui en donnait même encore le titre (*scriba*) longtemps après (l. 629), par un reste d'habitude.

5. — *De illo altero*. C'est-à-dire d'un nouveau mari pour Tullie, en remplacement de Crassipes qui l'avait apparemment répudiée (V. l. 8, n. 2), et qui vivait encore en 705 (l. 358). Ce prétendant, nommé Servius, était le fils de Servius Sulpicius Lemonia Rufus, ami et correspondant de Cicéron, et dont la notice est à la page 697 du t. V.

6. — *Servilia*. Restitution d'Ernesti pour *Servilio*, justifiée par la l. 257, où il est question de la reprise des négociations pour ce projet de mariage.

7. — *De Marcello*. Le consul M. Claudius Marcellus. Cicéron comptait obtenir par son influence un décret l'autorisant à lever des recrues en Italie pour les deux légions qu'il devait commander en Cilicie; l'autre consul, Servius Sulpicius, s'y opposait fortement.

8. — *Bibulo*. On a vu, l. 189, n. 1, que Bibulus avait été nommé proconsul de Syrie. — 9.

— *De Torquato.* A. Torquatus, V. l. 189, n. 10.

10. — *De Masone.* L. Papirius Mason Pétus. Il y a plusieurs lettres qui lui sont adressées. V. sa notice, p. 696 du t. V. — 11. — *Ligure.* Ce Ligur ne serait-il pas celui qui, approbateur vénal de Clodius, fut flétri et déshonoré par le testament de M. Papirius son proche parent, et qui, pour s'en venger, dénonça Sext. Propertius comme un des auteurs de la mort de Papirius, mais pourtant sans oser l'accuser? V. *Pro domo sua,* 19.

12. — *Chærippus.* V. l. 110, n. 1. Il avait été en Asie avec Quintus, et il se plaignait sans doute de ce que Marcus ne voulût pas l'emmener en Cilicie. J'avoue du reste ne pas très bien comprendre la remarque que ces plaintes suggèrent à Cicéron, ni pourquoi il y fait intervenir les formules usitées dans le sénat, avant de passer au vote. Les explications mêmes de Manuce à cet égard ne me semblent pas concluantes.

13. — *Scrofa.* Trémellius Scrofa, ami particulier d'Atticus. Varron en parle, *de R. R.,* II. — 14. — *De Pomptinio.* V. l. 189, n. 9. — 15. — *M. Annius et Tullius.* Tous deux lieutenants de Cicéron. — 16. — *Kal. Jun.* Le 1er juin.

17. — *De Sicinio.* C'était, selon Manuce, quelque homme habile dans la composition des édits provinciaux. — 18. — *Bene de nobis meritum.* Allusion aux chevaliers, fermiers dans la province de Cilicie, et dont Cicéron qui se tenait toujours pour leur obligé, n'entendait pas gêner les opérations.

19. — *Præfectis.* Les préfets dans les provinces prenaient rang après les lieutenants, et y étaient employés sous les ordres et selon la convenance des gouverneurs. C'était aussi un titre honorifique. Atticus l'avait obtenu de plusieurs gouverneurs sans les avoir jamais suivis dans leurs provinces. — 20. — *De Oppio.* V. l. 149, n. 2. — 21. — *Ducentos.* 40 francs.

LETTRE 193.

1. — *Idib. Mai.* Le 15 mai. — 2. — *Nos Tarenti.* Pompée était alors à Tarente pour se remettre d'une grande maladie qu'il avait eue depuis son troisième consulat.

3. — *Illud HS XX et DCCC.* V. l. 189, n. 5, où il ne s'agit que de 800,000 sesterces. Ici il s'agit de 820,000 sesterces ou 164,000 francs. Les 20,000 sesterces ou 4,000 francs étaient-ils pour les intérêts?

LETTRE 194.

1. — *De Cæsaris nomine.* V. l. 189, n. 5.

LETTRE 195.

1. — *Quinos præfectos.* V. l. 192, n. 19. Ces préfets semblent avoir été nommés à la recommandation d'Atticus; mais on voit que Pompée avait mis des restrictions à leur pouvoir.

LETTRE 196.

A Appius Pulcher. V. sa notice, p. 691 du t. V.

1. — *A. d. XI Kal. Jun.* Le 22 mai. — 2. — *Q. Fabius.* Q. Fabius Vergilianus, ainsi surnommé, parce qu'il était passé par adoption dans la *gens* Vergilia.

3. — *Ut in Italia supplementum.* V. l. 192, n. 7. — 4. — *Benevolentiori cuiquam succedere.* Cicéron succédait en effet à Appius dans le gouvernement de Cilicie.

LETTRE 197.

De Célius. V. sa notice, p. 692 du t. V.

1. — *Illi rumores de comitiis Transpadanorum.* V. l. 190, n. 7. — 2. — *Marcellus.* L'un des consuls. V. l. 192, n. 7. — 3. — *In Kal. Junias.* Le 1er juin.

4. — *Tu si Pompeium offendisti.* Cicéron le vit en effet à Tarente. V. l. 193, n. 2. — 5. — *Solet enim sentire et loqui,* etc. Voilà un jugement sur Pompée aussi juste que précis. — 6. — *Ipsum apud Bellovacos.* V. le récit de cette guerre au liv. VIII, *De Bell. Gall.*

7. — *Inter paucos quos tu nosti.* C'étaient Bibulus, Caton, Domitius Énobarbus nommé un peu plus bas, et autres chefs du parti contraire à César, parmi lesquels Pompée commençait à se dessiner.

8. — *Q. Pompeium.* Q. Pompéius Rufus. V. l. 154, n. 12.

9. — *Embœneticam facere.* Ἐμβαίνειν, etc., *navem conscendere :* d'où *embœneticam facere* est exercer l'état d'embarquer. Q. Pompéius travaillait donc, étant à Bauli, à embarquer des marchandises et à les débarquer; c'est-à-dire qu'il faisait, pour vivre, le métier de porte-faix. La traduction dit « qu'il ramait sur les galères » ; l'expression n'est pas exacte, outre qu'elle donne l'idée d'un châtiment auquel Pompéius n'était point soumis. Exilé, il avait permission de demeurer à Bauli, ville alliée, située dans le voisinage de Naples, comme il était loisible, suivant Polybe, à tous les exilés de faire de même dans toute ville ayant cette qualité.

10. — *Ut misererer ejus esuriei.* Cette pitié fai-

sait honneur à Célius, car c'était sur son accusation que Pompéius avait été condamné à l'exil. Il la porta plus loin encore. Il prit la défense de Pompéius contre Cornélia, sa mère, qui lui refusait la restitution de ses biens, et le réduisait à faire, pour ne pas mourir de faim, le métier qu'il faisait; il produisit à cette occasion devant le tribunal une lettre où Pompéius implorait son appui, et s'il n'est pas dit qu'il lui fit gagner sa cause, il confondit du moins l'odieuse avarice de Cornélia, et força peut-être cette femme à s'humaniser. V. Val. Maxime, IV, 2.

11. — *Plancus quidem tuus.* C'est une ironie. T. Munatius Plancus Bursa étant l'ennemi déclaré de Cicéron (V. l. 187, n. 3 et 5.). Il fut rappelé de l'exil par César, et comblé, comme on le voit, de ses largesses. L. Plancus, lieutenant de César en Gaule et dont nous avons plusieurs lettres à Cicéron, et réciproquement, était son frère. V. encore l. 395 et 532.

LETTRE 198.

1. — *In bonis suis.* On ne se faisait pas scrupule à Rome d'acheter des biens confisqués, et Cicéron pas plus qu'un autre. Ici pourtant en achetant ceux de Milon, son ami, et en permettant à Philotime, affranchi de sa femme, d'entrer avec lui en participation de cet achat, il avait pour objet de sauver le plus qu'il se pourrait des biens du condamné, et de lui faciliter les moyens de soustraire, comme il le dit, un certain nombre de ses esclaves, comme aussi la dot de Fausta, sa femme. Ce projet dont les moyens d'exécution nous échappent tout à fait, eût apparemment été irréalisable, si l'affaire fût tombée aux mains de quelque avide étranger. Il réussit, grâce aux efforts combinés de Cicéron et de Duronius, et Milon recouvra depuis une très grande partie de ses biens. Seulement Cicéron ne fut pas complètement désintéressé dans cette affaire, et ses démêlés avec Philotime qui avait évidemment abusé de sa confiance et de son nom, en se livrant à des opérations dont il n'est pas aisé de déterminer la nature, font voir que ce Philotime lui redevait une assez forte somme, comme part à lui afférente dans le produit de ces opérations. V. les l. 273 et 274. On remarquera aussi dans ces deux mêmes lettres que Cicéron semble affecter d'appeler Philotime « l'affranchi de ma femme », comme s'il soupçonnait celle-ci d'être pour quelque chose dans le procédé de cet affranchi, et peut-être d'avoir partagé avec lui. C'est une conjecture de M. Anthony Trollope (*Life of Cicero*, II, p. 123), qui est peut-être un peu hasardée. Mais dans les affaires d'argent, Térentia manquait de loyauté, et M. Trollope paraît croire qu'elle n'était pas incapable d'avoir employé son affranchi à remplir ses poches *in filling her pockets*, aux dépens et au mépris du caractère de son mari. On est d'ailleurs à peu près certain que la cause principale du divorce de Cicéron avec Térentia est le désordre que sa femme avait mis dans les finances du ménage, et dont il vit toute l'étendue lorsqu'il revint à Tusculum, après la journée de Pharsale. — 2. — *Cum Duronio.* C. Duronius était un des bons amis de Milon.

3. — *C. Camillum.* Ami de Cicéron et d'Atticus, grand conteur de nouvelles (l. 607), type d'élégance et de bon goût (l. 464), et de plus habile dans le droit relatif aux acquisitions, *jus prædiatorium* (l. 307). — 4. — *Lamiam.* V l. 134, n. 8.

LETTRE 199.

1. — *L. Clodio.* Ce Clodius était intendant ou plutôt préfet des ouvriers d'Appius Pulcher en Cilicie.

2. — *Q. Fabius Vergilianus.* V. l. 196, n. 1. — 3. — *C. Flaccus.* Ce Flaccus paraît avoir été un des officiers d'Appius en Cilicie, et avoir servi en la même qualité sous Cicéron. Il reparaît l. 270.

4. — *M. Octavius.* Il avait demandé cette année, conjointement avec Célius, l'édilité curule.

5. — *Cn. Pompeium et M. Brutum.* Appius Pulcher avait trois filles : l'une mariée à l'un des fils de Pompée, l'autre à M. Brutus; la troisième à C. Lentulus, fils de Publius. Brutus répudia sa femme pour épouser Porcia, fille de Caton d'Utique.

6. — *Collegii conjunctio.* Ils étaient tous deux augures, comme Cicéron. — 7. — *Honorifice a te approbata.* Par l'envoi de son *Livre augural* cité plus haut.

LETTRE 200.

1. — *Actium.* Promontoire d'Épire, fameux depuis par la défaite d'Antoine et de Cléopâtre. — 2. — *A. d. XVII Kal. Quint.* Le 15 juin.

3. — *Saliarem in modum.* Les repas des Saliens, prêtres de Mars, étaient passés en proverbe chez les Romains; ils n'eussent peut-être pas eu cet honneur si la sobriété en eût été la règle; elle n'y était pas même l'exception.

4. — *Sibotis.* Sibotes, port d'Épire, presque vis-à-vis l'île de Corcyre. — 5. — *Areus. Eutychides.* Affranchis d'Atticus et les intendants de

ses biens en Épire. Sur Eutychide, v. l. 145, n. 1. — 6. — *Patras*. Ville d'Achaïe.

7. — *Munus extraordinarium*. Ce n'est pas en effet par le sort, et comme consul, que Cicéron avait obtenu le gouvernement de Cilicie, mais par délégation du peuple et du Sénat. V. l. 188, n. 1.

8. — *Parthus quiescat*. Il était à craindre en effet que les Parthes, encouragés par la défaite de Crassus, n'inquiétassent les Romains en Cilicie, et ne missent à une trop forte épreuve les capacités militaires de Cicéron. Ils n'avaient qu'à passer l'Euphrate, bornes de l'empire romain de ce côté-là; et c'est ce qu'ils firent en effet.

9. — *Maxime de XX et DCCC*. V. l. 193, n. 3. — 10. — *Ne intercaletur*. C'est-à-dire d'empêcher qu'on allonge l'année au moyen de l'intercalation. V. sur ce procédé l. 187, n. 7. — 11. — *Dionysius*. V. l. 117, n. 3.

LETTRE 201.

1. — *A. d. IV Kal. Quint*. Le 28 juin. — 2. — *Pomptinium*. V. l. 192, n. 14.

3. — *Lege Julia*. Cette loi faite par César pendant son consulat, portait que dans toutes les provinces, les villes fourniraient aux gouverneurs, et à tous ceux qui avaient une mission du Sénat, du foin, du sel, du bois, etc., que les gouverneurs rendraient leurs comptes, qu'ils en laisseraient des copies dans deux des principales villes de cette province, et qu'ils en apporteraient une troisième au trésor de Rome.

4. — Ἔρδοι τίς. C'est le commencement du v. 1431 des *Guêpes* d'Aristophane. — 5. — *Quid de Cæsaris?* V. l. 189, n. 5. — 6. — *Quid de Milone*. V. l. 198, n. 1.

7. — Ἄνω κάτω. *Sursum deorsum*. Il entend par là l'école Académique, les Académiciens tenant le pour et le contre sur toutes les questions, sans rien décider. Aristus était de cette école. Sur cet Aristus, v. Cic. *Quæst. Acad.*, 4, et *de Clar. orator.*, 97.

8. — *Xenonem*. Xénon, affranchi d'Atticus dont il gérait les affaires à Athènes. V. l. 636, 708 et 760. L'abbé Mongault dit qu'il était philosophe de profession. Les deux choses ne sont pas incompatibles.

LETTRE 202.

Sur C. Memmius dit Memmius Gémellus, v. la notice, p. 695, t. V, et surtout l. 23, n. 4.

1. — *Injuria quam accepisti*. Il avait été condamné à l'exil pour brigues dans la demande du consulat, brigues si honteuses et si effrontées qu'on ne comprend pas comment Cicéron qui en donne le détail, l. 160, peut dire que sa condamnation était injuste. — 2. — *Patrone*. Patron, ami d'Atticus et de Cicéron.

3. — *Ab eo dissentio*. Cicéron était académicien, et Patron, épicurien. — 4. — *Phædro*. Philosophe épicurien. V. Cic., *Philip*. V, 5. — 5. — *Philonem*. Philon, autre philosophe de l'école Académique. V. Cic., *Acad.*, II, 6; *Orat.*, III, 28; Brut., 89, etc.

6. — *Illud Epicuri parietinarum*. Un décret de l'Aréopage avait autorisé Memmius à bâtir sur le terrain des fameux jardins d'Épicure. Patron étant un dévot de ce philosophe, et, en cette circonstance, l'organe de quelques autres dévots de son espèce, tenait beaucoup à sauver d'une destination profane les lieux où avait enseigné Épicure. Cicéron se moque doucement de ce fanatisme, de peur que s'il en riait avec éclat, il n'affaiblît auprès de Memmius la force de ses recommandations.

7. — Ὑπομνηματισμόν. On appelait ainsi les décrets de l'Aréopage, parce qu'ils étaient inscrits sur des tables pour en conserver la mémoire : ὑπόμνημα, souvenir.

LETTRE 203.

1. — *Marcellus*. L'un des consuls (l. 192, n. 7). Il avait fait battre de verges cet habitant de Côme, qui était citoyen romain, Côme étant une colonie fondée par César, pendant son consulat, à qui il avait fait accorder le droit de bourgeoisie romaine.

2. — *Pompeius in Hispaniam*. Il avait le gouvernement de cette province depuis son second consulat. Sa persistance à rester à Rome servait de prétexte à César pour ne point quitter son gouvernement des Gaules. La défiance que ces deux hommes avaient l'un à l'égard de l'autre, et qui était fondée, tendait de plus en plus à passer de l'état passif à l'action.

3. — *Theophani*. V. l. 31, n. 3. — 4. — *Pridie Nonas Quint*. Le 6 juillet. — 5. — *Pomptinius*. V. l. 201, n. 2. — 6. — *Cn. Volusius*. Un des officiers de Cicéron.

7. — *Tuus unus Tullius*. V. l. 192, n. 15. Cicéron l'avait pris pour lieutenant à la prière de Q. Titinius, et sur la recommandation d'Atticus; on verra plus tard (l. 255) qu'il n'eut guère lieu de se louer de son désintéressement.

8. — Επικώπων. Cicéron s'est servi ailleurs (l. 708) de ce mot en le latinisant : *in phaselum episcopium*.

9. — Οἷα γ' ἡ δέσποινα. Le proverbe est indiqué

seulement par Platon, *Polit.*, VIII, p. 563, éd. de Ch. Estienne, mais non pas dans les termes où le donne Cicéron, ni tel que l'a complété Ernesti. V. Orelli, *Onom. Tull.*, III, p. 68.

10. — Ἀνεξίαν *in unum annum*. Cicéron plaisante : qu'on le proroge ou non, il ne laissera pas entamer sa probité. — 11. — *Ni præfectis*. V. l. 192, n. 19. — 12. — Μετέωρος. *Incerti animi, ancipitis curæ*.

13. — *Appuleio*. Orelli croit que c'est le même cité l. 543 et 547, avec la qualification de *prædiator*. Cicéron semble en effet avoir voulu le distinguer par là des autres du même nom. — 14. — *Xenonem*. V. l. 201, n. 8. — 15. — *Patronem*. V. l. 202, n. 2.

16. — *Reliquos barones*. C'est-à-dire le reste de la secte d'Épicure, ainsi que l'ont entendu tous les commentateurs. Sur ce mot *barones* v. l. 482, n. 11.

17. — Νομαναυδρίαν. Orelli (*Onom. Tull.*, III, p. 66) a résumé les interprétations diverses auxquelles ce mot a donné lieu.

LETTRE 204.

1. — *Compositiones*. C'est-à-dire des gladiateurs assortis par paires.

2. — *Chresti*. Chrestus est un surnom, peut-être des Manilius, car Fulgence dans son livre *De prisco sermone*, cite, dit Manuce, un recueil d'hymnes en l'honneur des dieux, de Manilius Chrestus.

3. — *Quare da te*. Vers des *Adelphes* de Térence. — 4. — *Gallus Caninius*. V. l. 93, n. 2, et l. 95, 104, 113, 126. — 5. — *Pridie Non. Quintilis*. Le 6 juillet.

LETTRE 205.

1. — *Zostera*. Zostère, promontoire de l'Attique. — 2. — *A. d. VIII Id.* Le 8 juillet. — 3. — *Ceo*. Céos ou Cos, île de la mer Égée, patrie de Simonide. — 4. — *Gyarum*. Gyare, autre île de la même mer. — 5. — *Scyrum*. Scyros, une des Cyclades.

6. — *De Messala*. V. l. 119, n. 4. Accusé de brigues dans sa recherche du consulat, accusation qui n'était que trop bien fondée (V. l. 144 et 152), il fut défendu par Hortensius, et acquitté. Cet acquittement fit un tel scandale (V. l. 207) qu'on instruisit de nouveau le procès et que cette fois Messala fut, comme l'avaient été Memmius et Scaurus, ses compétiteurs, condamné à l'exil.

7. — *Thallumeto*. Quelque esclave lettré de Cicéron, ayant une connaissance particulière du traité de *la République* de son maître. — 8. — *Helenius*. Un *politiqueur* apparemment, ou *politicien*, comme on dirait aujourd'hui. — 9. — *Habebimus consules*. C'est-à-dire des consuls désignés qui furent L. Émilius Paullus (l. 50, n. 5) et C. Claudius Marcellus. Ceux en charge étaient Servius Sulpicius et M. Marcellus, oncle de Caius.

10. — *De Cæsare, de Pompeio*. Célius (l. 228) répond à cette question très amplement, et aussi bien qu'Atticus aurait pu le faire. — 11. — *Philippus*. Architecte ou intendant de Cicéron.

LETTRE 206.

1. — *A. d. XI Kal. Sext.* Le 22 juillet. — 2. — *Pugnam Bovillanam*. Le combat de Boville est la rencontre où Clodius fut tué par Milon. V. la l. 257, à la fin. — 3. — *Sami*. Samos, île située en face d'Éphèse. — 4. — *Decumani*. Ainsi nommés parce que ces fermiers affermaient le dixième des terres dû à la république. — 5. — *Cum imperio*. Cicéron avait ce pouvoir, mais non par rapport à Éphèse. V. l. 188, n. 1.

6. — *Ostentationes meas*. Il fait allusion à la nécessité de ménager l'ordre des chevaliers, dans lequel on choisissait les fermiers de l'État, et avec lequel il allait avoir affaire dans son gouvernement; car s'il ménage les fermiers, les peuples souffriront et se plaindront, et s'il se montre sévère, il mécontentera les fermiers, ses bons amis.

7. — *Cestius*. Un ami de Cicéron. — 8. — *Thermo*. Q. Minucius Thermus, propréteur de la province d'Asie. V. sa notice, p. 697 du t. V, et l. 10, n. 11. — 9. — *Philogenem*. Esclave ou affranchi d'Atticus — 10. — *Seium*. V. l. 175, n. 3.

11. — *Xenonem Apollonidensem*. Autre par conséquent que le Xénon d'Athènes cité l. 201, n. 8. — 12. — *De illo domestico scrupulum*. Sans doute le nouveau mariage projeté pour Tullie. V. l. 192, n. 5.

13. — *Cujus in cupiditatem te auctore incubui*. Quel aveu! Cicéron a beau rejeter sur Atticus la responsabilité de sa dévotion à César, et dire qu'il ne s'en repent pas; les paroles dont il se sert ici le font soupçonner de n'être pas sincère. Il ne devait pas ignorer que les affaires entre César et Pompée commençaient fort à se gâter, et sentir que le moment viendrait où il lui faudrait faire un choix. — 14. — *Philippum*. V. la lettre précédente, n. 11.

LETTRE 207.

1. — *Absolutus est*. Il veut dire Messala. V. l. 119, n. 4, et l. 205, n. 6. — 2. — *Lege Licinia*.

C'était une loi sur les brigues, les cabales, etc. Voyez-en les détails dans Orelli, *Onom. Tull.*, t. III, p. 199 et suiv.

3. — *Majore periculo esse videtur*. Célius prévoyait juste. — 4. — *In theatrum Curionis*. V. l. 174, n. 2. — 5. — *Rudentum*. Le *braiment* au théâtre, chez les Romains, était une variation du sifflet.

6. — *Marcelli impetus resederunt*. C'est-à-dire que le consul Marcellus (l. 192, n. 7) s'était refroidi au sujet d'un remplaçant à donner à César en Gaule, mesure qu'il avait réclamée jusque-là avec une ardeur extrême.

7. — *In competitorem nobilem et nobilem agentem*. Hirrus (l. 155, n. 15) était le noble, Cn. Octavius, celui qui voulait être pris pour tel, car les Octaves passaient pour des hommes nouveaux. Tous deux étaient compétiteurs de Célius pour la charge d'édile. Célius fut nommé.

8. — *Ad pantheras*. Curion lui donnera les siennes; mais en attendant Célius voulait en faire venir de Cilicie, et que, bon gré mal gré, Cicéron en fît son affaire.

9. — *Syngrapham Sittianam*. Célius prévoyant qu'il aurait besoin d'argent pour les jeux de son édilité, avait envoyé à Cicéron une traite sur ce Sittius qui était en Cilicie, et qui était son débiteur.

10. — *L. Castrinio Pæto*. Il y a, l. 491, un L. Castronius Pétus, de la ville municipale de Lucques, et le plus considérable de tous ses habitants, qu'Ernesti croit avec raison le même que celui-là. Cependant aucun éditeur n'a osé prendre sur soi d'identifier ces deux noms.

LETTRE 208.

1. — *Competitor Hirrus*. V. la l. précéd. et n. 7. Il avait disputé l'augurat à Cicéron qui lui en gardait rancune, bien qu'il l'eût emporté sur lui.

2. — *Quod ad Philotimi... et bona Milonis*. V. l. 198, n. 1.

3. — Σύνταγμα *conscribas*. Célius n'était pas mal avisé, et il n'était pas des plus modestes en demandant cette grâce à Cicéron; mais Cicéron la lui eût-il accordée, Célius peut-être n'en eût pas reçu plus d'éclat que ne lui en donne cette correspondance, où il participe dans une juste mesure de l'immortalité de son illustre ami.

LETTRE 209.

1. — *Trallibus*. Tralles, ville de Lydie, sur le Méandre. — 2. — *Kal. Sext*. Le 1er août.

3. — *Pactiones publicanorum*. S'agit-il bien ici, comme l'admet la traduction, de l'abonnement des villes ou d'une adjudication des fermes? car le mot *pactio* a l'un et l'autre sens.

4. — *Ad Id. Quintil*. Au 15 juillet. La sédition avait sans doute pour cause l'impossibilité momentanée de payer les troupes. — 5. — *Tullium tuum*. V. l. 203, n. 7.

6. — *Illud* ἐνδόμυχον. V. l. 206, n. 12. Ἐνδόμυχον est proprement ce qui est caché *in intimo recessu ac penetrali*.

LETTRE 210.

1. — *A. d. VI Kal. Sextil*. Le 27 juillet. — 2. — *L. Lucilius*. Un de ceux qui avaient accompagné Appius Pulcher en Cilicie. — 3. — *Ut mihi consuleres restitueresque*. N'oublions pas que Cicéron allait occuper la place d'Appius, lequel, tout en faisant son possible pour lui éviter des embarras, cherchait surtout à déjouer sa clairvoyance sur la façon peu honorable dont il avait gouverné cette province.

4. — *Phania*. V. l. 185. — 5. — *Clodius* (*L.*). V. l. 199, n. 1. — 6. — *Laodiceæ*. Cette ville était à l'entrée de la province de Cicéron. — 7. — *Pridie Kal. Sextil*. Le 31 juillet. — 8. — *Iconium*. Ville de Lycaonie. — 9. — *Id. Sext*. Le 13 août.

10. — *Scævola*. Ce Scévola (Q. Mucius) avait été ou lieutenant ou questeur d'Appius, un fonctionnaire de ce rang pouvant seul être chargé d'un intérim. C'est le même que l. 52, n. 29.

LETTRE 211.

1. — *Messalam*. V. l. 207, n. 1. — 2. — *C. Marcellum*. C. Marcellus (l. 89, n. 23), cousin germain de M. Marcellus qui était alors consul avec Servius Sulpicius.

3. — *M. Calidium*. V. l. 63, n. 9, et l. 154. Il avait accusé lui-même Gallius, prétendant que celui-ci avait voulu l'empoisonner. Cicéron défendit Gallius (v. *Brut.*, 80).

4. — *P. Dolabellam*. Le futur gendre de Cicéron. L'office des quindécemvirs était de garder les livres sibyllins.

5. — *Lentuli Cruris*. L. Lentulus Crus (l. 21, n. 2), concurrent malheureux de C. Marcellus au consulat, fut élu plus tard en 705, avec un autre Marcellus.

6. — *Servium*. Pighius cité par Orelli, croit que ce Servius est le Servius Pola de la l. 284.

7. — *C. Curio*. Celui à qui Cicéron a écrit les lettres 173, 174, 179, 180, 183. César le méprisait, mais il en faisait cas et finit par l'acheter, ainsi qu'on le verra dans la suite. V. l. 247, n. 6. — 8. — *Lælios*. Les Lélius étaient amis de Pom-

pée et semblent nommés ici mal à propos parmi ceux de César. Manuce propose *Lollios*.

9. — *Ad Kal. Sextiles*. Le 1er août. — 10. — *Quod ad Hirrum*. V. l. 207, n. 7.

11. — *M. Cœlium Vinicianum*. Nom fort discuté par Manuce. V. ses notes dans Grévius, *Ad Fam.*, t. I, p. 361. Cette proposition de dictature venait de quelques tribuns du peuple, et visait Pompée. — 12. — *A. d. XI Kal. Sextil.* Le 22 juillet.

13. — *De stipendio Cn. Pompei*. Cet argent était destiné aux légions qu'avait Pompée, partie en Espagne, et partie à Ariminum, où il se trouvait alors.

14. — *Ut quam primum ad urbem reverteretur*. Parce que (on l'a déjà dit bien des fois) il ne pouvait y demeurer à cause de ses divers commandements.

15. — *Id. Sextil.* Le 15 août. — 16. — *Paullum*. V. l. 155, n. 46. — 17. — *Pantheris*. V. l. 207, n. 8. — 18. — *Syngrapha sittiana*. V. l. 207, n. 9. — 19. — *Cybiratas*. De Cybire, en Pamphylie.

LETTRE 212.

1. — *Pridie Kal. Sextil.* Le 31 juillet. — 2. — *Clavum anni*. A Rome, pour marquer le nombre des années, un prêtre enfonçait un clou dans le mur du temple de Minerve au Capitole, et renouvelait cette opération tous les ans, aux ides ou le 13 de septembre. Voyez dans Tite-Live, VII, 3, l'origine de cette coutume.

3. — *A. Plotius*. Préteur. V. l. 442, n. 4. — 4. — *Noster amicus*. Pompée. — 5. — *A. d. III Non. Sext.* Le 3 août.

6. — *In Lycaoniam*. La Lycaonie, province de l'Asie Mineure, entre l'Isaurie, la Pisidie, la Cappadoce et la Galatie. — 7. — *Ad Taurum*. Vers la partie de ces montagnes qui sépare la Cilicie de la Cappadoce.

8. — *Moeragene*. Quelque chef de brigands vers lequel s'était réfugié un esclave d'Atticus. Mais quoi! tant d'appareil pour un si mince objet? On voit assez que Cicéron se moque.

9. — *Clitellæ bovi*, etc. Proverbe cité par Ammien Marcellin (l. XVI, 5) lequel y ajoute, parlant de Julien qui avait souvent ce proverbe à la bouche, ainsi que le nom de Platon : *Platonem crebro nominans exclamabat*. — 10. — *Andronico*. Inconnu.

11. — *Magistros scripturæ*. La *scriptura* était un impôt levé sur les pâturages. Les receveurs de cet impôt étaient appelés *scripturarii*, et le bétail qui y était soumis *pecus inscriptum*. V. Turnèbe, *Advers.*, I, 5.

12. — *Diœcesium*. Mot grec latinisé qui répondait à une étendue limitée d'un gouvernement, d'une juridiction. Le mot a passé dans la langue ecclésiastique, et lui est devenu exclusivement propre.

LETTRE 213.

1. — *Pridie Kal. Sextil.* Le 31 juillet. — 2. — *Apameæ... Synnade*. Villes de la Phrygie surnommée *Pacatienne*.

3. — Ὠνὰς *venditas*. « Engagés, » dit la traduction. C'est une erreur; il fallait dire aliénés, vendus. De plus, il ne s'agit pas des revenus, il s'agit des possessions elles-mêmes d'où on les tirait.

4. — *Monstra quædam non hominis*. Voilà Appius Pulcher bien traité (V. l. 210, n. 3). Aussi le méritait-il bien. Il fut accusé de concussion, mais l'affaire en resta là. Pompée le soutenait, et cet appui valut de plus à cet homme intègre d'être nommé censeur au retour de sa province.

5. — *Lege Julia*. V. l. 201, n. 3. — 6. — *Ut audivit nos venire... se conjecit Tarsum usque*. Quelle manière plus éloquente d'avouer ses crimes, que cette fuite loin de l'honnête homme qui commençait seulement à les apercevoir! — 7. — *Bibulus... in provinciam suam*. Cette province était la Syrie.

LETTRE 214.

1. — *Lepta noster*. Q. Lepta. Il était *præfectus fabrum*, ou, comme on dirait aujourd'hui, commandant du génie dans l'armée de Cicéron.

2. — *Dejotarus filius*. Le père avait déjà obtenu de remplacer son titre de tétrarque (de la Galatie) par celui de roi; il semble ici que le fils avait été l'objet d'une pareille faveur, quoique le père vécût encore. C'est pour ce dernier que Cicéron fit depuis le discours qui nous reste.

3. — *Sextius*. V. l. 181, n. 1, 2 et 3, et l. 151, n. 5. — 4. — *De mea domestica cura*. V. l. 192, n. 5, et l. 206, n. 12. — 5. — *Scævola contigit*. Sur ce Scévola, v. l. 151, n. 38 et 155, n. 23. — 6. — *Profectus est Tarsum*. V. la l. précéd., n. 6. — 7. — *Bruto*. M. Brutus, gendre d'Appius. V. l. 199, n. 5.

LETTRE 215.

1. — *Si Parthus movet*. V. l. 200, n. 3. — 2. — *Marcellus... urget* (l. 192, n. 7). Cependant Célius écrivait précédemment que *Marcelli impetus resederunt* (l. 207). Il s'était sans doute passé quelque chose qui avait rendu courage à Marcellus,

et nous le saurions s'il n'y avait ici une lacune dans les lettres de Célius, lacune que Manuce indique.

LETTRE 216.

1. — *Sic Hirrum tractasti?* Célius avait été nommé édile et Hirrus (l. 207, n. 7) avait *échoué*. — 2. — *Tuum competitorem.* V. l. 208, n. 1.

3. — *Raro post meridiem.* On plaidait au barreau avant et après midi; mais il fallait pour cela qu'un avocat eût plusieurs causes à plaider, assez du moins pour y employer la journée; avant midi, Hirrus avait vidé son sac.

4. — *Id. Sextil.* Le 13 août. — 5. — *Marcelli consulis designati.* V. l. 211, n. 2. — 6. — *A. d. IV Non. Septemb.* Le 2 septembre. — 7. — *Fere literis omnibus de pantheris scripsi.* V. l. 207, 211. — 8. — *Patiscus.* On ne sait à quel titre il était alors en Cilicie, mais on le retrouvera plus loin (l. 260) à la tête des chasseurs de panthères pour la provision de Célius, et peut-être est-ce lui qui en 711 commandait une flotte dans l'armée de C. Cassius. V. l. 880 à la fin.

9. — *Curio mihi... donavit.* V. l. 174, n. 2. — 10. — *Cybiratas.* V. l. 211, n. 19. — 11. — *Sittianam syngrapham.* V. l. 207, n. 9. — 12. — *M. Feridium.* Quelque publicain allant exploiter en Cilicie.

13. — *Favonium.* C'était sans doute un très bon citoyen, passionné pour la république, qui combattit pour elle à Philippes, et qui, fait prisonnier, insultait à Octave sous les yeux duquel il fut égorgé (Suét., *Aug.*, 13); il avait été édile et pouvait bien aspirer à la préture; mais il n'est que trop probable que sa manie d'imiter Caton l'avait rendu non moins ridicule que fâcheux, et qu'il n'était populaire ni parmi le peuple ni parmi les grands. V. l. 19, n. 12.

14. — *Scipio.* Q. Cécilius Métellus Pius Scipion, beau-père de Pompée. V. l. 10, n. 22. — 15. — *Balbum Cornelium.* V. l. 28, n. 7. — 16. — *Canidius.* Il faut lire évidemment Calidius, ce qu'on dit ici de Canidius cadrant à merveille avec ce qui est dit ailleurs (l. 211, n. 3) de M. Calidius.

LETTRE 217.

1. — *Antiocho Commageno.* La Commagène était une contrée de la Syrie, dont Antiochus était roi. Elle était située en deçà du Taurus. Les Romains, après l'avoir conquise, l'avaient laissée aux Séleucides, et tous ses rois portaient le nom d'*Antiochus Commagenus*. Strabon parle de celui-ci au livre XVI. C'est lui à qui Lucullus, après la prise de Tigranocertes, avait rendu sa femme, prisonnière des Romains.

2. — *A. d. III Non. Septemb.* Le 3 de septembre. — 3. — *Regis Parthorum filium.* Pacorus, fils du roi Orode. — 4. — *Ad Euphratem... venisse.* L'Euphrate était alors la limite de l'empire romain. — 5. — *Regis Armeniorum.* Artavasde ou Artuarde. — 6. — *In Cappadociam.* La Cappadoce, province centrale de l'Asie Mineure. — 7. — *Id. Sextil.* Le 13 août.

LETTRE 218.

1. — *Phania.* V. l. 185. — 2. — *L. Clodium.* V. l. 199, n. 1. — *Sidam.* Sida était située à l'extrémité de la province, Tarse également, tandis que Laodicée était à l'entrée.

3. — *Lege Cornelia.* Loi du dictateur Sylla, qui entre autres dispositions relatives à l'administration financière des provinces, portait que tout gouverneur de province devait avoir évacué son gouvernement trente jours après l'arrivée de son successeur.

4. — *Tris cohortes.* Les cohortes étaient alors de 500 hommes. — 5. — *Evocatorum.* Les *evocati* étaient des soldats émérites ou vétérans. — 6. — *Prid. Kal. Sextil.* Le 31 juillet. — 7. — *Prid. Kal. Sept.* Le 31 août.

LETTRE 219.

1. — *A. d. XIV Kal. Sext.* Le 19 juillet. — 2. — *Cassius.* C. Cassius Longinus (l. 90, n. 13). Il fut questeur de Crassus dans la guerre contre les Parthes. Après la défaite et la mort de Crassus, il conduisit les débris de l'armée romaine à Antioche. Il y était bloqué par une partie de l'armée ennemie, lorsque le bruit de l'arrivée de Cicéron en Cilicie et une marche rapide qu'il fit vers le mont Amanus, jeta le trouble parmi les Parthes qui se retirèrent de devant Antioche. Cassius fit alors une sortie, les poursuivit avec vigueur, en tailla en pièces une partie et dispersa le reste. Ce Cassius fut un des meurtriers de César. — 3. — *Cyrrhestica.* Partie de la Syrie qui touchait à la Cilicie.

4. — *Inter cæsa et porrecta.* Lorsqu'entre la section des chairs des victimes et leur présentation sur l'autel, il arrivait quelque incident de mauvais augure qui s'opposait à la consommation du sacrifice, il fallait recommencer la cérémonie. De même Cicéron craignait que d'ici au temps où il devrait quitter sa charge, il ne survînt quelque événement qui le forçât à la garder, c'est-à-dire à la recommencer. V., sur l'origine des

termes *cæsa et porrecta*, Varron, *de Ling. Lat.*, VI, 27; voyez aussi Macrobe, *Saturn.*, I, 6.

5. — *Pompeium nolit dimittere.* Pompée voulait être chargé de la guerre qui allait avoir lieu contre les Parthes; il avait même écrit à Cicéron (l. 257) pour l'en informer.

6. — *Dejotari.* V. l. 214, n. 2. — 7. — *Amicos consules.* Servius Sulpicius Rufus et M. Cl. Marcellus. — 8. — *Furnium.* C. Furnius, tribun désigné. V. l. 190, n. 3.

9. — *Cicerones nostri... apud Dejotarum.* Ils étaient chez le fils de ce roi, comme l'a dit Cicéron, l. 214. — 10. — *Pupillum.* Il s'agit d'Ariobarzane II, roi de Cappadoce, alors dépossédé de ses États. Le sénat s'intéressait beaucoup à lui, et Cicéron était parti de Rome avec l'ordre formel de remettre la Cappadoce dans son obéissance. Il s'acquitta de cette commission sans avoir même eu besoin de prendre les armes. Mais on voit qu'il était déjà las de s'occuper des affaires privées de ce pupille criblé de dettes et hors d'état de les payer. On voit aussi que Brutus est un des créanciers de ce roi, et le moins tendre, et que Cicéron fera en sorte qu'il soit content de lui; ce qui veut dire, comme Cicéron le donne assez à entendre ailleurs (l. 257), qu'il veillera à ce que son ami soit remboursé, si les autres créanciers ne le sont pas.

LETTRE 220.

1. — M. Claudius Marcellus à qui cette lettre et la l. 222 sont adressées, était alors consul avec Serv. Sulpicius Rufus. Il était *frater patruelis* ou cousin germain de C. Marcellus qui fut consul en 704 avec L. Émilius Paullus. Cicéron le félicite un peu tard, parce qu'il était en Cilicie lorsqu'il apprit la nouvelle de son consulat.

LETTRE 221.

Ce C. Claudius Marcellus, petit-fils ou arrière-petit-fils du vainqueur de Syracuse, était le père de C. Marcellus qui fut consul en 704. V. la lettre qui précède.

LETTRE 222.

Cette lettre est adressée au même personnage que celui de la l. 220.

LETTRE 223.

A L. Paullus Émilius (l. 50, n. 5). Il fut consul l'année suivante avec C. Claudius Marcellus. V. sa notice, t. V, p. 696.

1. — *Neve quid temporis ad meum annuum*, etc. Cicéron aurait eu bien du malheur si, après tant de prières adressées aux consuls en charge, aux consuls désignés et à tous ses amis en crédit, on lui eût joué le mauvais tour de le proroger dans son gouvernement au delà de son année. Il n'en fut rien heureusement, et Cicéron ne resta pas proconsul de Cilicie un jour de plus.

LETTRE 224.

1. — S.V.V.B.E.E.Q.V. *Si vos valetis, bene est, ego quoque valeo.* — 2. — *Pridie Kal. Sext.* Le 31 juillet. — 3. — *Isauros.* L'Isaurie était située entre la Pisidie et la Cilicie. — 4. — *Artuasdes* ou *Artuardes.* V. l. 217, n. 5. — 5. — *Vestra auctoritas... ut tuerer.* V. l. 219, n. 10.

6. — *Euseben et Philorhomæum.* On voit assez que ces deux mots sont grecs. Il reste des médailles d'Ariobarzane III avec ces deux titres. V. Mionnet, *Descript., des médail. grecq.*, t. IV, p. 451, et Supplém., p. 721.

7. — *Interitus paterni.* Le père d'Ariobarzane, après avoir été chassé de ses États par Mithridate, avait été rétabli par Pompée; mais il avait péri ensuite par une conspiration de ses propres sujets.

LETTRE 225.

1. — *A. d. XI. Kal. Octob.* Le 21 septembre. — 2. — *De Arimino rediret.* V. l. 211, n. 13.

3. — *Ne appellaret Messalam.* Messala (l. 119, n. 4), avait répondu pour Attilius, débiteur de Cicéron, ainsi que l'intervention de Philotime, affranchi de Térentia, sa femme, semble l'indiquer. Assigner Messala dans le temps où il était accusé de brigue, eût été un procédé brutal, et, comme dit Manuce, *hominis parum de humanitate laborantis.*

4. — *Filiolam.* Cécilia ou Attica, Atticula, comme l'appelle également Cicéron, fille d'Atticus. *Jam jucundam*, ajoute malignement Cicéron, Atticus croyant, comme tous ceux de la secte d'Épicure, que l'affection des pères pour les enfants venait plutôt de l'habitude que de la nature. — 5. — *De Patrone... de parietinis.* V. l. 202, et n. 6.

6. — *Repulsam tulisse eum.* Hirrus qui venait d'échouer dans sa demande de l'édilité, et qui avait eu naguère l'audace de disputer l'augurat à Cicéron, avec aussi peu de succès. V. l. 216, n. 1, et 208, n. 1. — 7. — *Sororis tuæ filii patruo.* Cet oncle du fils de la sœur d'Atticus est Cicéron lui-même.

LETTRE 226.

1. — S. V. V., etc. V. l. 224, n. 1. — 2. — *Bibulo*. Proconsul de Syrie. — 3. — *Antiochi... legati nunciarunt*. V. l. 217. — 4. — *A. d. XIII Kal. Octob*. Le 19 septembre.

5. — *Tarcondimoto*. Roi ou plutôt tétrarque d'une partie de la Cilicie. Il combattit pour Pompée contre César dans la guerre civile. César vainqueur lui pardonna. Après la mort du dictateur, Tarcondimotus joignit ses troupes à celles que C. Cassius levait pour la défense de la république, et quand Cassius se fut donné la mort, il suivit le parti d'Antoine contre Octave, et fut tué par Agrippa dans un combat naval.

6. — *Pacorum Orodi*. V. l. 217, n. 3. — 7. — *Tyba*. Personne, excepté Cicéron, ne parle de cette localité et de sa situation. Ne serait-ce pas une ville ou un bourg du pays des Tybaréniens, en Cilicie?

8. — *Jamblicho*. Dion (l. L) dit qu'il était roi dans quelque partie de l'Arabie. Cicéron ne lui donne que le titre de phylarque qui est celui que lui donne aussi Strabon (XVI), ajoutant qu'il était fils de Sampsicéramus (V. l. 40, n. 3), et exerçait l'autorité à Emèse, dans la Célésyrie.

9. — *Propter acerbitatem... imperii nostri*. Ce trait atteint surtout Appius Pulcher, coupable en effet de cette dureté et de toutes sortes d'injustices.

LETTRE 227.

1. — *Levissimo sermone hominum provincialium*. On remarquera avec quelle insistance Cicéron proteste contre les propos désobligeants qu'on lui attribue envers Appius Pulcher. Les trois ou quatre lettres à ce personnage, antérieures à celle-ci, et qui toutes comme elle sont écrites avec un art infini et une véritable éloquence, sont remplies de protestations de ce genre. Mais la conscience d'Appius l'empêchait de les croire sincères. Il sentait que Cicéron n'avait dû recueillir, partout où il était passé, que des preuves des méfaits de son prédécesseur, et il connaissait assez Cicéron pour conclure qu'il aurait de la peine à s'en taire. Il n'y a en effet qu'à lire avec attention les lettres de Cicéron à Appius pour reconnaître dans une justification si répétée et si travaillée, qu'il y avait du vrai dans les plaintes d'Appius, et que Cicéron n'était pas si innocent qu'il se vante de l'être. L'orgueil d'Appius exagérait sans doute les griefs, mais c'est surtout cet orgueil que Cicéron, en faisant fléchir le sien le moins possible, s'efforce d'appaiser, se ressouvenant, malgré l'éclat de ses talents et de ses services, qu'il était un homme nouveau, et qu'il avait affaire à un des plus fiers patriciens de Rome. *Liberalitas tua*, dit-il vers la fin de cette lettre, *ut hominis nobilissimi*.

2. — *Quod ad legatos attinet*. C'étaient des députés obligeants et sans doute payés pour cela, qui voulaient se rendre à Rome pour faire l'éloge d'Appius et de son gouvernement. Appius se plaignait de ce que Cicéron les empêchât de partir. Cela était vrai en partie, et l'on va voir les excellentes raisons de cet empêchement. V. l. 249, au commencement.

3. — *Urbanum*. On voit que cette expression était nouvelle alors. — 4. — *Synnadis*. Synnade, ville de la Grande Phrygie. — 5. — *Midæensium*. Les Midéens, de la ville de Mida, en Phrygie. — 6. — *De tuo edicto*. Sur ce genre d'édit, v. l. 191, n. 3. — 7. — *Philomelii*. Philoménium, ville de la Grande Phrygie. — 8. — *Ad generum tuum*. C. Lentulus. V. l. 199, n. 5. — 9. — *Præfectum*. L. Clodius. — 10. — *Cum Laodicæam me venire voluisses*, etc., V. l. 210 et 213.

11. — *Hos sermones... non valde repressi*. C'est justement ce qui fâche Appius, d'autant plus que la cause de ces propos était je ne sais quoi de fort malpropre, *impurius*, épithète qui s'entend assez.

12. — *Nonis Octobribus*. Le 7 octobre. — 13. — *Mopsuhestiæ*. Ville de Cilicie. — 14. — *In Hispaniam*. Cette province, dont Pompée avait obtenu le gouvernement pour cinq ans, était encore gouvernée par ses lieutenants.

LETTRE 228.

1. — *Sempronium Rufum*. Le même que Rufio. V. l. 190, n. 4. — 2. — *Tuccium*. Point de renseignements sur ce Tuccius. — 3. — *Lege Plotia de vi*. V. sur cette loi, Orelli, *Onom. Tull.*, t. III, p. 233 et s. — 4. — *Sine ullo subscriptore*. V. l. 152, n. 4. — 5. — *Vestorium*. V. l. 140, n. 1.

6. — *M. Servilius*. Le même contre lequel Q. Métellus Céler écrivit alors un discours que Cicéron prie Atticus de lui envoyer (l. 269, à la fin). On le croit le père de M. Servilius, tribun du peuple en 711. V. l. 817, n. 3.

7. — *Laterensis*. Juventius Laterensis, le même que l. 44, n. 4, et l. 50; et le même aussi qui négocia un accord entre Lépidus et Plancus pendant la guerre civile, et qui se tua, pour avoir été trompé par Lépidus. V. l. 876.

8. — *Pausania*. Un des créanciers de Servilius. — 9. — *Pilius*. Q. Pilius Céler, peut-être parent de Pilia, femme d'Atticus, et accusateur de Servilius.

10. — *Appius minor*. Fils d'Appius Pulcher, gouverneur de Cilicie avant Cicéron. Il est nommé *minor* par opposition à Appius *major*, son frère aîné. Ils furent adoptés tous deux par P. Clodius, le tribun du peuple, leur oncle.

11. — *HS LXXXI*. 81,000 sest. ou 16,200 francs. — 12. — *Eosdem judices*. Pourquoi les mêmes juges? Était-ce pour qu'ils réformassent leur premier jugement? On penserait que Célius a raison de traiter ensuite Laterensis de *leges ignorans*. Du reste, il serait trop long d'expliquer ici les formules de droit que contient tout ce passage, et l'on ne peut à cet égard que renvoyer le lecteur à l'*Index Formularum* d'Orelli, p. 365 et s. du t. III de l'*Onomasticon Tullianum*.

13. — *Lollio*. Ce Lollius était-il partie contre Servilius ou son avocat? On peut supposer l'un et l'autre.

14. — *Divinatione*. On appelait ainsi les observations qui se faisaient avant le procès pour constituer l'accusateur, parce qu'il s'en présentait souvent plus d'un et qu'il fallait choisir. Il y a encore plusieurs autres raisons de cette appellation. On peut consulter là-dessus Asconius sur le discours intitulé *Divinatio in Cæcilium* (t. II, p. 78 et s. de notre édition), et sur l'autre intitulé *Divinatio in Verrem*, premier plaidoyer de Cicéron contre Verrès, que nous n'avons pas. V. aussi Aulu-Gelle, II, 4.

15. — *Serviliis*. Les parents de M. Servilius. — 16. — *Tettio* (*Sext.*). Les Tettius étaient des affranchis des Claudius dont étaient les Appius, et leurs amis, selon Asconius sur le discours pour Milon. V. l. 437, n. 1.

17. — *Pompei voluntate... ut eum decedere... placeret*. Cependant Cicéron dit le contraire l. 332, savoir que Pompée s'était opposé à Marcellus qui voulait aussi le rappel de César pour les calendes de mars. Mais Pompée changeait d'avis si souvent!

18. — *Adfuerunt, L. Domitius... uti L. Paullus, C. Marcellus Coss*. Tous les personnages nommés dans ce décret ont déjà donné lieu à de nombreuses notes qu'on ne répétera point ici. Sur Q. Cécilius Métellus Pius Scipion, v. l. 10, n. 22, et sur C. Marcellus qui n'était encore que consul désigné, l. 89, n. 23 et l. 220, n. 1. M. Marcellus, nommé un peu plus loin était le consul en exercice.

19. — *Per dies comitiales*. C'était une dérogation à la loi Pupia qui défendait les assemblées du sénat pendant les comices.

20. — *CCC Judicibus*. On a déjà dit que les juges étaient pris parmi les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor. Six de ces juges devaient être, en vertu de ce sénatus-consulte, dispensés de leur service de judicature, pour venir au sénat et le renforcer; car il arrivait le plus souvent que l'assemblée était peu nombreuse.

21. — *Ad populum plebemve*. Le *populus* comprenait les trois ordres, la *plebs* était du troisième. Les tribuns du peuple ne proposaient qu'à l'ordre plébéien, tandis que les consuls et les préteurs pouvaient proposer au *populus*, ayant seuls le droit de convoquer tous les ordres ensemble.

22. — *Pridie Kal. Octob*. Le 30 septembre. — 23. — *Emerita*. L'éméritat s'acquérait après dix ans de service.

24. — *Confidentiam*. C'est-à-dire la confiance que Pompée s'opposerait à ce qu'on augmentât la puissance de César, bien que l'année précédente, pendant son troisième consulat, il eût poussé les tribuns du peuple à porter une loi qui permît à César absent de demander le consulat, privilège interdit par les lois anciennes.

25. — *Alterutram ad conditionem*. César n'était pas disposé à quitter son armée sans être assuré d'obtenir le consulat qui le mettrait à l'abri des accusations dont il serait infailliblement l'objet sans cela. Cependant il renonçait à la demande du consulat, pourvu qu'on lui laissât son gouvernement des Gaules, selon la demande que Pompée lui-même en avait faite l'année précédente.

26. — *Curio se contra*. Cette opposition de Curion ne dura pas longtemps, et d'ailleurs elle n'était que feinte. A cet égard César sachant à quoi s'en tenir, devenait aussi moins traitable. V. l. 247, n. 6.

27. — *Mihi suo munere*. V. l. 207, n. 8. — 28. — *Sittianam syngrapham*. V. l. 207, n. 9.

LETTRE 229.

1. — *Quod semper ridere possumus*. V. l. 216. — 2. — *Dum illum rideo pene sum factus ille*. On a peine à se figurer Cicéron jouant ce rôle de mime et de bouffon. Quoiqu'il aimât à rire et qu'il s'en donnât souvent le divertissement dans ses plaidoyers comme dans ses harangues au sénat, ici il passe la mesure, et ce n'est pas sans raison que les spectateurs de cette scène lui en font sentir l'extravagance. — 3. — *Mi Rufe*. Rufus était le surnom de Célius.

LETTRE 230.

1. — *C. Cassii*. V. l. 219, n. 2. — 2. — *In provinciam nostram*. La Syrie, dont Bibulus, son gou-

verneur, n'avait pas pu encore prendre possession.

3. — *Pompeium mittendum*. Pompée le désirait. V. l. 219, n. 5. — 4. — *Paludati*. On sait que le paludamentum était l'habit des généraux d'armée, lorsqu'ils partaient pour s'y rendre.

5. — *A. d. XIIII Kal. Decemb*. Le 18 novembre. — 6. — *Marcellum*. Le consul en exercice (l. 197, n. 2). — 7. — *Servius*. Servius Sulpicius, collègue du précédent. — 8. — *Novis magistratibus*. Les nouveaux consuls, C. Claudius Marcellus et L. Émilius Paullus (l. 50, n. 5), qui ne sont encore que désignés et qui entrèrent en charge le 1er janvier, ainsi que les préteurs et les édiles.

9. — *Curionem... ut aliquid Cæsari adimat*. Quand Curion sera tribun définitif; actuellement il n'est que tribun désigné. — 10. — *De provincia loquitur*. La province de Gaule que Paullus Émilius (l. 50, n. 5), consul désigné, voulait qu'on ôtât à César; car, observe Manuce, il n'avait pas encore reçu de César les 1,500 talents ou 12,500,000 francs dont parle Appien (*De Bello Civili*, II, 26), et qui depuis lui fermèrent la bouche. — 11. — *Furnius noster*. C. Furnius (l. 219, n. 8), tribun désigné, partisan de César.

12. — *Ad actiones*. Curion se proposait de pousser à l'exécution de la loi sur le partage des terres de la Campanie, loi à laquelle César, si occupé d'ailleurs de desseins autrement graves, s'intéressait fort peu maintenant, quoiqu'il l'eût portée. Pompée au contraire, comme chef des *divisores*, s'y intéressait d'autant plus que ceux appelés à prendre possession des terres partagées croiraient lui en être redevables et deviendraient ses amis.

LETTRE 231.

1. — *Hillo* (*balbus enim sum*). Ce malheureux Hirrus que Célius et Cicéron bernent avec autant d'esprit que d'acharnement, joignait sans doute à une vanité impudente le désagrément de bégayer. C'est ce désagrément qui le fait appeler ici *Hillus*, comme ailleurs par Célius, *ille, illo, illum*, pronoms qu'emploie Célius avec une affectation comique, pour ne pas le nommer. *Ad rem redeamus* qu'on lit plus bas et où l'r redoublé est un écueil pour un bègue, est une suite de cette plaisanterie.

2. — *Post comitia*. Les comices pour l'édilité où Célius avait été nommé. — 3. — *Ergo ita accidit*. Tout ce qui regarde l'expédition de Cicéron se retrouvera dans maintes lettres qui suivent. Il en est assez fier et rêve déjà le triomphe; mais il devra se contenter du titre d'*imperator*. — 4. — *Cassius noster... hostem rejecerat*. V. l. 219, n. 2.

5. — *Divisus aquarum divortiis*. On appelait, observe M. Leclerc, *aquarum divortia* ou *divergia*, le sommet des montagnes, parce que les eaux s'y partagent et coulent en sens opposés. — 6. — *Apud Issum*. V. Quinte-Curce, III, 7 et s.

7. — *Clitarchus*. Clitarque, fils de Dinon (Plin., X, 70), historien et compagnon d'Alexandre dans l'expédition contre les Perses.

8. — *Infestissimam*. Infestée de brigands et où se retiraient volontiers les esclaves fugitifs. V. l. 212, n. 8. — 9. — *Pindenissum*. V. l. 233, au commencement.

LETTRE 232.

1. — *Æstatis*. C'est-à-dire de la campagne; car le siège de Pindénissum eut lieu en hiver. V. l. 233.

2. — *De sacerdotio tuo*. Le pontificat laissé vacant par la mort du père de Curion et que le fils obtint.

LETTRE 233.

1. — *Saturnalibus mane... Pindenissitæ*. Le 17 décembre. Sur Pindénissum, v. l. 243, vers le milieu.

2. — *Ephesum ut venerim*. V. l. 206. — 3. — *Laodicæam pridie*. V. l. 212. — 4. *Apameæ... Synnadis*. V. l. 213. — 5. — *Iconii decem*. V. l. 217. — 6. — *A. d. VII Kal. Septemb*. Le 26 août. — 7. *Artavasdes*. V. l. 217, n. 5. Cicéron craignait qu'il ne se déclarât pour les Parthes, parce que sa sœur avait épousé Pacorus, fils de leur roi Orode.

8. — *Ad Cybistra*. V. l. 224. — 9. — *A. d. III Non. Octob*. Le 5 octobre. — 10. — *Aquarum divortio*. V. l. 231, n. 5. — 11. — *A. d. III Id. Octob*. Le 13 octobre. — 12. — *Apud Issum*. V. l. 231, n. 6. — 13. — *Parthis timor injectus*. V. l. 219, n. 2.

14. — *Osaces*. Il commandait l'armée des Parthes sous Pacorus, celui-ci étant trop jeune pour la commander lui-même. Aussi Osace mort, Pacorus n'osa plus rien entreprendre. V. Dion, XL, 28, 29, 30.

15. — *Laureolam in mustaceo quærere*. C'est un proverbe qui veut dire chercher vainement quelque chose. On mettait du laurier dans une sorte de gâteau appelé *mustaceum* (Pline, XV, 39). S'amuser à le recueillir quand le gâteau était mangé, c'était perdre sa peine, et c'est ce que faisait Bibulus en venant chercher un laurier là où Cicéron l'avait coupé.

16. — *Asinium Dentonem... Sext. Lucilium T.*

Gavii Cæpionis filium. On ne trouve pas autre chose à dire de ces personnages que ce qu'en dit Cicéron. — 17. — *Eleuthero-Cilicum.* Ainsi appelées pour les distinguer des villes soumises aux Romains.

18. — *Cinximus vallo,* etc. V. l. 231. — 19. — *HS CXX.* L'exactitude et la forme de ce chiffre, pour signifier 12 millions de sesterces (2,200,000 fr.) me paraissent douteuses. Cependant M. V. Leclerc l'a admis et traduit de même.

20. — *Quinto fratri.* Quintus avait accompagné Marcus dans son gouvernement, et, comme il avait fait la guerre et s'y était distingué, il était très capable de donner de bons conseils à son frère.

21. — *Ligurino* μώμῳ. Aucun des commentateurs, Bosius, Popma, Manuce, l'abbé Mongault et enfin Orelli, ne paraissent expliquer cette expression de manière à en faire bien comprendre le sens. Ils y veulent voir ou Hortensius ou Caton, et leurs raisons ne valent pas le latin qu'ils y emploient. Il serait plus raisonnable de dire ou que le texte ici n'est pas sain, ou de renoncer à l'interpréter. C'est le parti qu'on prend.

22. — *Ariobarzanes opera mea vivit et regnat.* Cicéron l'avait en effet rétabli sur le trône et sauvé d'une conspiration que sa seule présence avait fait avorter. Il rend compte, entre autres faits, de celui-là, l. 224 et 243.

23. — *De Cæsare et quæ senatus decrevit.* Il s'agit du sénatus-consulte rendu sur le rapport du consul Marcellus, et par lequel le sénat témoignait sa résolution de donner un successeur à César.

24. — *Salvi sumus.* C'est-à-dire : moi Cicéron, je quitterai mon gouvernement l'année révolue, car si le sénat ne veut rien accorder à César, et si César résiste, on ne pourra pas me donner un successeur, à cause du dissentiment qui continuera d'exister sur le fait du gouvernement des Gaules, et qui arrêtera tout changement à faire dans les autres gouvernements. V. l. 215, 233 et 255.

25. — *Incendio Plætoriano.* C'est une métaphore pour dire que Séius avait été enveloppé dans la condamnation de Plétorius (l. 125, n. 1). Sur Séius, v. l. 175, n. 3.

26. — *Lucceius de Q. Cassio tam vehemens.* C'est sans doute au sujet de César dont Q. Cassius était partisan, comme Luccéius, fils de Marcus, lequel il ne faut pas confondre avec le L. Luccéius de la l. 6, n. 2, qui l'était de Pompée.

27. — *Togam puram.* C'était la robe virile, ainsi appelée parce qu'elle était toute blanche, au lieu que la robe prétexte portée jusqu'à l'âge de seize ans était bordée de pourpre. La prise de la robe virile se faisait en grande pompe et avec un cortège d'amis qui accompagnaient au forum le récipiendaire.

28. — *Nicanor.* V. l. 191. — 29. — *Alexis.* Esclave qui était à Atticus ce que Tiron était à Cicéron.

30. — *Phemio quæritur* κέρας. V. la l. 257. On devine pas quel est ce Phémius. C'était probablement un esclave musicien à qui on avait donné ce nom, parce que ce nom est celui du chanteur dont il est parlé dans l'*Odyssée*, I, v. 337, et ailleurs.

31. — *Pammeni.* Il y a un Pammène sous qui Brutus étudia à Athènes. Il était l'homme le plus éloquent de la Grèce (*Brut.*, 97), et admirateur passionné de Démosthène (*Orat.*, 30). On ne doute pas que celui-là ne soit le même. — 32. — *Thermo.* V. l. 206, n. 8.

LETTRE 234.

Sur Volumnius v. la notice, p. 698 du t. V.

1. — *Prænomine.* Ce prénom était Publius et son surnom, ou pour mieux dire son sobriquet était Eutrapélus, qu'on lui avait donné à cause de sa politesse et de son enjouement, εὐτραπελία, *festivitas, lepor, urbanitas.* Il fut intendant des ouvriers d'Antoine pendant la guerre civile, et un des galants de Cythéris. V. l. 482. La lettre 479 lui est aussi adressée.

2. — *Volumnio senatore.* Lucius Volumnius Flaccus. V. l. 852, n. 1. — *Salinarum mearum.* Ce sont les bons mots de Cicéron, tant les siens propres que ceux qu'on lui attribuait, dont on avait fait des recueils, et qu'à la fin il fallut bien expurger. Ce fut Trébonius qui en prit le soin (l. 436). Macrobe (II, 1) dit que ce fut un des affranchis de Cicéron, et peut-être Cicéron lui-même. Ne vaut-il pas mieux en croire là-dessus Cicéron?

3. — *Sextiana.* P. Victorius ou Vettori conjecture qu'il s'agit ici de ce Sextius qui donna un jour à dîner à Catulle, et qui l'ennuya par la lecture de ses détestables écrits (*Carmen* 44). La conjecture est heureuse. Le même Sextius fut, au grand scandale de Cicéron, le rédacteur d'une lettre que Pompée écrivait à César. Cicéron ne concevait pas que Pompée, qui avait un très bon style, se fût servi d'un Sextius pour dresser une pièce de cette importance. Je n'ai jamais rien lu, dit-il, qui sentît plus son Sextius, σηστιωδέστερον. (V. l. 320.)

4. — Παράγραμμα. Voici un exemple du παρά-

γραμμα, que les Romains appelaient *allitteratio*, et que nous appelons contre-petterie : *Biberius Caldius Mero* pour *Tiberius Claudius Mero*. Il y en a un autre dans Rabelais, au chapitre 21 du l. II de *Pantagruel*, et qu'il y faut laisser. — *Per Antonii personam*. Il semble que Cicéron aurait dû dire *per C. Julii Cæsaris personam*, car c'est celui-ci qui, au dialogue indiqué, c. 54 à 71, traite de cette matière.

5. — *Selius*. Méchant orateur que Cicéron ne nous fait connaître que par ce trait. — 6. — *Dolabellam*. P. Cornélius Dolabella qui fut ensuite gendre de Cicéron.

LETTRE 235.

Sur Thermus, propréteur de la province d'Asie, v. la notice p. 697 du t. V.

1. — *Genucio Curvo*. Quelque *negotiator* romain en Asie. — 2. — *Pariana civitas*. Parium, ville de Mysie. — 3. — Διοίκησιν. V. l. 212, n. 12.

LETTRE 236.

1. — *Cluvius*. Un galant homme très estimé de Cicéron (l. 261), et qui le mit au nombre de ses héritiers ainsi que Térentia. V. l. 644, 699 et 713.

2. — *Milasii et Alabandenses*. Milase et Alabande, deux villes de Carie, dans l'Asie Mineure. — 3. — *Euthydemus*. Citoyen d'Éphèse.

4. — *Ecdicos*. Ἔκδικος, titre qui, suivant ce qu'on trouve dans Pline le Jeune, l. II, 3, reviendrait à celui de syndic. V. sur les *hypothèques* le *De modo usurarum* de Saumaise, ch. 12 et 14.

5. — *Heracleotæ et Bargyletæ*. Ceux d'Héraclée et de Bargile, villes de Carie. — *Caunii*. Ceux de Caunus, ville de la même région, nommés ensuite.

6. — *Agitur res Cn. Pompei*. S'agissant ici des intérêts de Pompée mêlés à ceux de Cluvius, il n'est pas étonnant que Cicéron mette tant de chaleur dans ses recommandations. Du moins de la part de Cluvius, Cicéron en recueillera-t-il le fruit. (V. n. 1). Cicéron, dans cette correspondance, parle souvent des divers héritages qui lui sont échus ; il en donne le chiffre dans la IIe *Philipp.*, c. 16 : 20 millions de sesterces, ou 4 millions de francs !

LETTRE 237.

1. — *Annei*. Il est nommé Annius l. 192, n. 15.

LETTRE 238.

Sur P. Silius Nerva, propréteur de la Bithynie et du Pont, à qui cette lettre et les trois suivantes sont adressées, voyez la notice, p. 697 du t. V.

1. — *Pinnio*. Sans le testament de cet homme Cicéron n'eût peut-être jamais eu l'occasion de le nommer seulement. — 2. — *Nicæenses*. Nicéens, de Nicée, en Bithynie.

LETTRE 239.

1. — *Attilii*. Inconnu. — 2. — *Lamiæ nostri*. V. l. 134, n. 8, et l. 198.

LETTRE 240.

1. — *Nero meus*. V. l. 149, n. 41, et l. 154. — 2. — *Pausania*. Autre que celui de la lettre 228, n. 8. — 3. *Nysæos*. Nysa, ville de la Cappadoce. — 4. — *Strabonem Servilium*. Tous les commentateurs, y compris Orelli, ne disent mot de ce personnage.

LETTRE 241.

1. — *Terentio Hispone*. V. l. 110, n. 4.

LETTRE 242.

Sur Crassipès v. la notice p. 693 du t. V. Il est dit dans cette notice que Crassipès fut *fiancé* à Tullie avant le départ de Cicéron pour la Cilicie. En ce cas Tullie n'aurait été mariée que deux fois, contrairement à l'opinion de presque tous les commentateurs qui la font successivement l'épouse de Pison, de Crassipès et de Dolabella, et la femme divorcée des deux derniers. Il n'est pas impossible que le mariage avec Crassipès n'ait été que des fiançailles non suivies d'effet. On ne peut pourtant rien affirmer à cet égard. V. les l. 8, n. 2, et 113, n. 11. Crassipès, au moment où Cicéron lui écrit, était proquesteur en Bithynie, et l'on voit ou que le mariage manqué ou que le divorce n'avait pas rompu les relations entre lui et Cicéron.

1. — *Socios Bithyniæ*. La société des publicains. On a peine à voir Cicéron s'intéresser si souvent et à ce point à cette sorte de gens. Mais ces publicains étaient chevaliers, et Cicéron, toujours reconnaissant envers cet ordre, n'avait rien à lui refuser.

2. — *P. Rupilius*. Chef de la société des publicains de Bithynie. — 3. — *Cn. Pupium*. Cicéron dit ce qu'il était.

LETTRE 243.

Voy. sur Caton la notice, p. 692 du t. V.

1. — *Summa auctoritas tua*. Si grande en effet

que ses opinions passaient presque pour des lois.

2. — *Res eas quas gessissem.* Ce que Cicéron raconte ici à Caton avec quelques détails de plus, il l'a raconté déjà plusieurs fois, notamment l. 212 à 233. On y renvoie donc le lecteur.

3. — *A. d. VII Kal. Septemb.* Le 26 août. — 4. — *Evocatorum.* V. l. 218, n. 5. — *Regem Ariobarzanem.* V. plus bas, n. 16. — 5. — *Metram... Athenæum.* Deux courtisans ou deux hauts fonctionnaires d'Ariobarzane. — 6. — *Athenaidis.* Athénaïs, la mère ou la femme d'Ariobarzane.

7. — *Sacerdos.* Le pontife de Comane, où se trouvait le temple de Bellone. Ce prêtre de la déesse était, après le roi, le second personnage du royaume, en majesté et en autorité. V. César, *de Bello Alexand.*, 66.

8. — *Epiphaniæ.* Ville de Cilicie. — 9. — *A. d. IV, Id. Octob.* Le 12 octobre. *A. d. III Id. Oct.* Le 11 octobre. — 10. — *Eranam... Sepyram... Commorim.* Toutes localités fortifiées dans la montagne.

11. — *Apud aras Alexandri.* Après la défaite de Darius à Arbelles, Alexandre fit dresser trois autels sur les bords du fleuve Pynare, l'un à Jupiter, l'autre à Hercule et le troisième à Minerve. V. Quinte-Curce, III, 12.

12. — *Tibarani.* Selon Pline (VI, 4), ces peuples se tatouaient.

13. — *Clarissimo atque optimo viro.* M. V. Leclerc a raison de reconnaître dans ce personnage Lentulus Spinther qui, pendant son consulat, avait contribué au rappel de Cicéron, et pour qui, deux ans après, Cicéron et ses amis, comme on le suppose d'après les derniers mots de la l. 125, avaient demandé sans doute une supplication.

14. — *Inimicum meum, tuum.* P. Clodius. — 15. — *Sacerdotium denique.* Cicéron parle au passé, car au moment où il écrit il était augure.

16. — *Cyprus insula.* C'était en vertu d'une loi portée par P. Clodius, l'ennemi de Cicéron, que Caton avait été envoyé en Chypre, après la mort de Ptolémée. Il avait pris possession de l'île, avait fait vendre à l'encan les biens du défunt, et versé dans le trésor public, à Rome, la plus grosse part de la somme qu'on en avait recueillie. L'usage étant que ceux qui avaient acquis au peuple romain une nation nouvelle, en conservassent toute leur vie la clientèle, Caton avait celle de Chypre. Il avait en outre, mais à un autre titre, celle de la Cappadoce, parce qu'il aimait beaucoup le roi Ariobarzane, et parce qu'il avait été cause, comme il est dit précédemment dans cette même lettre, que le sénat avait placé ce prince sous la sauvegarde de Cicéron. V. l. 219, n. 10, et 233, n. 22.

17. — Cette belle lettre ne toucha point Caton qui fut d'avis de refuser les supplications. Cependant, lorsqu'elles furent votées, il en félicita Cicéron avec bonne grâce, mais dans des termes où il laisse assez voir le peu d'importance qu'il attachait à cette sorte d'honneurs, comme d'ailleurs il n'en attachait aucune à tous les autres. V. l. 271.

LETTRE 244.

1. — *Marcellinorum.* Les Marcellus et les Marcellinus étaient parents par suite d'adoptions. Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus, auquel Cicéron fait spécialement allusion ici, fut adopté par Cn. Cornélius Lentulus Clodianus. Il ne voulut pas être appelé Clodianus, d'un des noms de la *gens* où il était entré, pour ne pas paraître appartenir aux Claudius Pulcher ou Néron qui étaient plébéiens, et se fit appeler Marcellinus, c'est-à-dire d'un nom tiré de celui de son père naturel Claudius Marcellus. Il avait été consul en 698.

2. — *Patris tui.* C. Marcellus dont le consulat expirait avec cette année.

3. — *Frater tuus.* M. Marcellus, consul l'année précédente avec Servius Sulpicius.

LETTRE 245.

V. sur L. Émilius Paullus (l. 50, n. 5), la notice p. 696, t. V, et l. 230, n. 10.

1. — *Senatus consultum de meis rebus.* Un décret du sénat octroyant à Cicéron les supplications qu'il demandait.

LETTRE 246.

V. sur Cassius la notice (C. Cassius Longinus), page 692, t. V, ainsi que la l. 219, n. 2.

1. — *M. Fabium.* Marcus Fabius Gallus à qui Cicéron écrit la lettre 124. V. l'en-tête de cette dernière lettre.

2. — *Recenti victoria.* Sa victoire sur les Parthes qu'il avait forcés de lever le siège d'Antioche, puis taillés en pièces.

3. — *Bruto tuo.* M. Brutus, le chef de la conspiration contre César où il n'eut pas de peine à entraîner Cassius.

LETTRE 247.

1. — *Dolabella.* Le futur gendre de Cicéron. Il accusait du crime de majesté Appius Pulcher à peine de retour de son gouvernement de Cilicie, et attendant hors de Rome qu'on lui décernât le

triomphe qu'il demandait. Appius renonça au triomphe pour venir se défendre. Il fut absous, grâce à l'appui que lui donna Cicéron dans cette circonstance, mais non sans s'être légèrement écarté, comme Célius lui recommandait de le faire, de la ligne du devoir. Témoin des excès de pouvoir d'Appius en Cilicie, Cicéron n'eût pas eu de peine à le perdre, s'il eût dit seulement la moitié de la vérité, et s'il n'eût pas surtout mis à l'amitié d'Appius un prix très disproportionné à celui dont elle était digne.

2. — *Uxor a Dolabella.* C'était un divorce de fait, il n'y avait plus qu'à le légitimer. Il semble que Célius pense déjà à marier Tullie à Dolabella, et le mystère avec lequel il en parle et la prudence qu'il recommande sont un indice qu'il avait déjà été question entre Cicéron et lui de cette éventualité. V. la fin de la lettre.

3. — *De feriis latinis.* V. l. 102, n. 10. — 4. — *Nisi cum tabernariis.* La surveillance des édiles s'exerçait sur toutes ces professions. — 5. — *Bibulus in Amano.* V. l. 233.

6. — *Levissime enim, quia de intercalando non obtinuerat*, etc. Curion s'était avec éclat déclaré contre César, dès le commencement de son tribunat; mais ce n'était qu'une feinte. César, qui connaissait les vices et les qualités de l'homme, et qui voulait les faire servir à ses desseins, lui fit des caresses, puis des promesses, et finalement lui donna de quoi payer ses dettes qui étaient considérables. Appien évalue à plus de 1,500 talents, c'est-à-dire, plus de 12,500,000 francs la somme dont César acheta son appui. Curion ne se déclara pas tout de suite pour César; il attendit un prétexte pour paraître ne s'y résoudre que par nécessité, dissimula longtemps, continua de parler contre César, et fit les propositions les plus extravagantes. Il en présenta d'autres, il est vrai, hostiles au sénat et à ses membres les plus dévoués à Pompée, mais il ne désirait pas qu'elles fussent adoptées, et il ne l'espérait pas. Son but était seulement qu'après leur rejet, aucune autre ne pût être acceptée contre César, et il comptait profiter de cette occasion pour passer de son côté. Il laissa donc beaucoup de temps s'écoüler, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, sans qu'aucune fût accueillie; il feignit d'en être indigné, et demanda qu'un mois fût intercalé pour l'adoption de ces propositions. Cette intercalation était permise, comme on l'a vu note 7 de la l. 187; mais la demande de Curion ne lui fut point accordée. Bientôt le terme légal du commandement de César étant arrivé, le consul Marcellus proposa de lui nommer un successeur; Curion, fidèle à sa tactique, appuya Marcellus. Mais il ajouta que Pompée devait aussi renoncer au gouvernement de ses provinces et au commandement des armées. On se récria sur ce que Pompée n'avait pas encore atteint son terme légal; Curion insista avec plus de force: le peuple ravi sema des fleurs sur son passage. V. Dion, XL, 61, 62; Appien, *de Bell. Civ.*, II, 27.

7. — *Non dissimilem agrariæ Rulli.* V. l. 230, n. 12, et le discours de Cicéron sur la loi agraire de Servilius Rullus.

8. — *Pantheras græcas.* Célius en voulait non seulement de Cilicie, comme on l'a vu précédemment, mais encore de toutes ces parties de l'Asie qui avaient appartenu au roi Attale, et où l'on parlait grec.

LETTRE 248.

1. — *Cornificius adolescens.* Q. Cornificius, fils de celui dont il est question l. 10, n. 5. — 2. — *Orestillæ.* Cette Orestilla avait été femme ou maîtresse de Catilina.

3. — *Paulla Valeria, soror Triarii.* On ignore quel était le premier mari de Paulla; elle se remaria en effet à D. Brutus, comme on le voit par la l. 804, où son nom est écrit Polla. On disait *olla* pour *aula* et par analogie *Polla* pour Paulla. — C. Valérius Triarius ne doit pas être confondu avec P. Triarius qui accusa Scaurus (l. 154, n. 13). — 4. — *Servius Ocella.* Il est nommé Ocella tout court, dans les l. 382, 385, 389 et 782.

LETTRE 249.

1. — *Legati Appiani.* Il ne s'agit pas ici des députés d'Appius Pulcher mentionnés l. 227, n. 2, mais des députés des Appians, peuplade de Cilicie, ressortissant à la juridiction de Synnade. V. Pline, V, 29.

2. — *Eorum ædificationem.* Sans doute quelque temple en l'honneur d'Appius, comme il était loisible aux provinces d'en élever aux gouverneurs dont elles n'avaient eu qu'à se louer. Mais, la plupart du temps, elles n'agissaient en cela que par peur ou par flatterie.

3. — *Plures qui de tributis recusent.* Pour ce genre d'édifice la province, la peuplade, ou la cité s'imposaient extraordinairement, et l'on conçoit qu'il y eût beaucoup de récalcitrants.

4. — *A Pausania.* Il n'est pas probable que ce soit le même cité l. 228, n. 8, puisque celui-ci était à Rome, et celui-là auprès de Cicéron dont il était de plus l'*accensus* ou huissier audiencier, ou appariteur.

5. — *Secunda vigilia.* La nuit était divisée en

quatre veilles, de trois heures chaque. — 6. — *Q. Leptam.* V. l. 214, n. 1. — 7. — *Lentulus.* P. Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête), prédécesseur d'Appius en Cilicie.

8. — *Appietatem aut Lentulitatem.* Il y a bien du dédain dans cette façon de s'exprimer, et je doute qu'Appius, plus fier assurément de sa haute naissance que de son mérite personnel, ait trouvé dans le correctif apporté par Cicéron, une raison suffisante pour lui faire avaler, comme on dit, la pilule sans grimace. Ce que Cicéron dit ensuite de soi-même pouvait bien aussi passer aux yeux d'Appius pour une jactance qui n'est pas précisément à sa place, et le conseil de relire Athénodore comme une impertinence. Mais Appius souffrait tout de Cicéron, parce qu'il avait besoin de lui, connaissait sa probité et redoutait cette franchise dont Célius (l. 247) recommandait surtout à Cicéron de se défier.

9. — *Athenodorus.* Cicéron nomme son père Sandon, pour le distinguer d'un autre Athénodore qu'on appelait Cordilius, qui vécut avec M. Caton et mourut chez lui. Le fils de Sandon, surnommé le Cananite, fut précepteur d'Auguste. — 10. — Παρ' εμοι, etc. *Iliad.*, I, v. 174.

LETTRE 250.

1. — *M. Fabio.* M. Fabius Gallus. V. l. 246, n. 1, et l'en-tête de la l. 124.

LETTRE 251.

Sur L. Pétus (Papirius), V. la notice, p. 696 du t. V. C'est à lui que sont en outre écrites les l. 458, 459, 462, 463, 464, 465, 481, 482, 686, 687 et 809.

1. — *M. Fabio.* M. Fabius Gallus. V. la l. 250, n. 1. — 2. *Matonem et Pollionem.* Le premier était de la famille des Pomponius, parent par conséquent d'Atticus; le second, C. Asinius Pollion, de celle des Asinius. C'est le Pollion de Virgile. Il y a ici trois lettres de lui à Cicéron, les l. 812, 862 et 877.

LETTRE 252.

Sur Curtius Péducéus, v. la notice p. 693 du t. V.

1. — *M. Fabium.* M. Fabius Gallus. V. l. 250, n. 1.

LETTRE 253.

Sur Titius Rufus v. la notice p. 697 du t. V. Ce personnage n'appartient pas sans doute à la *gens Titia*, cette famille, selon Borghesi, I, p. 245, n'ayant pas de surnom.

1. — *L. Custidius.* On n'en sait pas autre chose que ce qu'en dit Cicéron, c'est-à-dire qu'il était son compatriote et son *contribulis.*

LETTRE 254.

1. — *Unas de legatis.* V. l. 227, n. 2. — 2. — *Appianorum ædificationes.* V. l. 249, n. 2. — 3. — *Triumphi tui.* Ce triomphe Appius ne l'obtint pas. V. l. 247, n. 1. — 4. — *Longi subsellii.* Pompée entendait par là la longueur des délibérations du sénat. — 5. — *Juris auguralis.* V. l. 199, n. 6 et 7. — 6. — *Supplicatio nobis.* Cicéron eut ses *supplications*, et Appius contribua beaucoup à ce résultat.

LETTRE 255.

1. — *Cassius (C.).* V. l. 219, n. 2. — 2. — *Q. Cassii.* Il n'était que le cousin germain de Caius, mais on sait que les cousins germains se donnaient le nom de frère. Sur les Cassius, V. l. 52, n. 28.

3. — *Cyrrhestica.* V. l. 219, n. 3. — 4. — *Orodi filius.* Pacorus. V. l. 233, n. 14. — 5. — *Artavasdis.* V. l. 233, n. 7. — 6. — *Axius.* Sénateur (l. 145, n. 14) qui était en commerce de lettres avec Cicéron. — 7. — *Cæsari... nullus honos.* V. l. 233, n. 24.

8. — *Lentuli triumpho.* Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête) avait gouverné la Cilicie pendant trois ans. Il attendit deux ans son triomphe. — 9. — *Hermonii... Camulæ.* Inconnus.

10. — *Lænius.* M. Lénius Flaccus, ami d'Atticus. Il a déjà été chargé d'une commission pareille (V. l. 233). C'est le même chez qui Cicéron, allant en exil, avait passé treize jours à Brindes. V. l. 59, n. 1.

11. — *De Cibyratis pantheris.* Célius voulait que Cicéron obligeât les peuples à faire pour lui la chasse des panthères; Cicéron s'y refusa, mais il put satisfaire Célius, sans recourir à cette violence.

12. — *Octavio.* M. Octavius, édile désigné. V. l. 199, n. 4. — 13. — *Tullium legatum.* V. l. 203, n. 7. — 14. — *Julia lege.* V. l. 201, n. 3.

15. — *Q. Titinius.* V. l. 30, n. 2. C'était pourtant à Atticus directement que Cicéron devait le lieutenant Tullius; il met même une certaine affectation à le lui faire sentir en appelant par deux fois (l. 203 et 209) ce Tullius *Tullium tuum.* Il augurait mal du cadeau d'Atticus. Ici il l'impute à Q. Titinius, lequel avait probablement

pressé Atticus de recommander Tullius à Cicéron. — *Sulpicio et Marcello consulibus.* C'est-à-dire en 703.

16. — *Q. Volusium.* Lieutenant de Cicéron en Cilicie. Il diffère de Cn. Volusius (l. 203, n. 6.), autre officier de Cicéron dans la même province, et était sans doute son parent. Il était de plus élève de Cicéron (l. 682); ce qui veut dire qu'il était bon avocat. On le voit en outre ici gendre de Tibérius, ami d'Atticus, que Glandorpe croit être Tibère Néron, aïeul de l'empereur Tibère. Je crois avoir prouvé, note 41 de la l. 149, que ce Tibère Néron était le père et non l'aïeul. Ainsi s'expliquerait d'ailleurs comment le descendant de ce Volusius, L. Volusius Saturninus, consul subrogé en 742, ainsi que l'atteste un fragment d'inscription publié par le père Pacciaudi (*Antichità di Ripatransona*, p. 109), ait dû à sa qualité de cousin de l'empereur la dignité de consul et les richesses immenses dont, au rapport de Tacite (*Annal.*, III, 30) il fut comblé. V. l. 149, n. 41. — 17. — *Talenta CC.* Suivant Barthélemy, le talent attique valait 5,400 livres.

18. — *Nec sum... molestus*, etc. Cicéron présume mal d'Atticus; rien ne pouvait plaire à celui-ci plus que de le voir se vanter de ces mérites-là, parce que Cicéron les avait réellement. — 19. — Τέτριππα. Chars élevés sur des arcades, ainsi qu'on le voit sur les médailles. — 20. — *Idib. Febr.* Le 13 février. — 21. — *Phemio...* κέρας. V. l. 233, n. 30. — 22. — *Prid. Kal. Sextil.* Le 31 juillet.

23. — *Postumius Romam.* V. l. 155, 189, 192. La cause réelle qui rappelait Pomptinius à Rome était en vérité trop importante pour que Cicéron ne lui pardonnât pas l'impatience qu'il avait de partir. Il n'y avait que Servius Sulpicius, mari de Postumia, sœur de Postumius, qui eût pu y trouver à redire; mais il est probable qu'il s'en émut peu, s'étant aguerri contre les galanteries de sa femme, et ne les voyant plus. Suétone (*Cæs.*, 50) nous apprend que César fut le séducteur de Postumia.

24. — *M. Scaptium et P. Matinium.* Scaptius avait un commandement à Salamine dans l'île de Chypre, qui lui avait été donné par Appius Pulcher, prédécesseur de Cicéron en Cilicie dans le gouvernement de laquelle Chypre était comprise. A l'exemple de son patron, Scaptius avait si fort pressuré les habitants de Salamis que Cicéron fut obligé de rappeler les troupes commandées par lui, et par conséquent de lui ôter le moyen de continuer ses extorsions. Mais Scaptius ne travaillait pas seulement pour son propre compte à Salamine, il y était aussi et surtout le prête-nom de Brutus, créancier des Salaminiens pour une grosse somme dont il voulait être remboursé au taux de 48 pour cent d'intérêt par an! Comme il tenait fort à ce que sa rapacité fût ignorée, principalement de Cicéron, l'austère usurier et grand patriote disait avoir cautionné Scaptius, afin d'intéresser davantage Cicéron à le faire rembourser. Mais sur le refus de Cicéron de donner son appui à une affaire et à un homme de cette espèce, Brutus fut contraint, et il en but la honte, d'avouer qu'il était lui personnellement créancier des Salaminiens, et que Scaptius et Matinius n'étaient là que pour couvrir sa turpitude. Tout cela est exposé avec la plus grande clarté tant dans cette lettre que dans la 257.

25. — *Torquato.* V. l. 189, n. 10. — 26. — *Centesimas.* Un pour cent par mois; c'était le taux légal. Mais Scaptius produisait un sénatus-consulte qui dérogeait à la loi, puis un second rendu à l'instigation de Brutus lui-même et de ses amis, qui stipulait que tout contrat passé avec les Salaminiens aurait force de loi. Ce sénatus-consulte légalisait donc le contrat passé entre eux et Scaptius, et garantissait l'intérêt de 48 pour cent exigé par l'honnête Brutus.

27. — *Anatocismo.* Nous dirions l'intérêt composé, ἀνατοκισμός, ou l'intérêt des intérêts.

28. — *Ex syngrapha.* C'était l'obligation des Salaminiens. — *Lentulo Philippoque*, consuls en 698. — *Lex Gabinia.* C'est contrairement à cette loi qui défendait d'exiger plus d'un pour cent par mois, qu'avait été rendu le second sénatus-consulte indiqué à la note 27.

29. — *Si Bruto non probatur.* Brutus n'avait garde d'approuver Cicéron; mais considérant dans quelle voie il s'était engagé, il dut confesser à la fin que le vrai créancier des Salaminiens était lui-même. — 30. — *Sed avunculo.* Caton, frère utérin de Servilie, mère de Brutus. — 31. — *Lucceius.* V. l. 233, n. 26.

32. — *Dieculam duxerit.* Aucun historien ne parle de ce prorogement d'échéance octroyé par César. Du reste, les termes ici sont fort obscurs, et les commentateurs paraissent n'y avoir rien compris. — 33. — *De* ἐνδορύχῳ. V. l. 209, n. 6.

34. — *Postumiæ filio.* Il a déjà été question de ce fils sous le nom de Servius, l. 199, n. 5 et 6, comme d'un parti possible pour Tullie. Il était fils de Servius Sulpicius, grand ami de Cicéron, et consul l'année précédente. On ne sait quelle est Pontidia. — 35. — *Thermum.* V. l. 206, n. 8. — 36. — *P. Valerium.* V. l. 76, n. 3. Manuce, sur ce passage, conjecture que ce Valérius devait de l'argent à Cicéron.

LETTRE 256.

Sur Silius v. l. 238 à 241. — 1. — *Lænio*. V. l. 255, n. 10.

LETTRE 257.

1. — *Terminalia*. Le 27 février, les fêtes de Terme commençant le 23. — 2. — *A. d. X. Kal. Octob.* Le 22 septembre. — 3. — *Equotutico*. Petite ville de l'Apulie : *quod versu dicere non est*, dit Horace.

4. — Ὑπομεμψιμοίρους. *Subquerulas*. N'avait-il pas bien raison de se plaindre? Quel tableau Cicéron fait ici de son gouvernement!

5. — *Nunc venio ad Brutum*. V. l. 255. Il faut pourtant bien juger ce Brutus autrement que par son amour pour la liberté et l'acte célèbre par lequel il l'a affirmé. Cicéron nous fait voir ici qu'à part cela c'était un vilain homme, et que s'il commença de l'aimer, il avait de l'affection de reste. Du reste, tous les nobles romains avaient tous plus ou moins le vice honteux de l'usure. Brutus est un exemple de cette bassesse, lui qu'on égala presque à Caton en fait d'intégrité. Prêter de l'argent aux citoyens, ou, et avec plus de profit, aux alliés et aux villes, à des intérêts énormes, était le procédé ordinaire d'un noble romain pour se créer des revenus. Les cités alliées étaient littéralement mangées jusqu'aux os par le proconsul chargé de les gouverner, et elles n'échappaient à leurs embarras immédiats qu'en empruntant de l'argent à un autre noble qui leur mangeait les os mêmes, en exigeant les intérêts et le capital. (V. *Life of Cicero*, by Anthony Trollope, t. I, p. 115 et s.) Ces turpitudes ne font que ressortir avec plus d'éclat le désintéressement de Cicéron.

6. — *Pompei procuratoribus*. Ainsi, ce sont les peuples d'Ariobarzane qui sont de fait les tributaires de Pompée, et Brutus, malgré le bon vouloir de Cicéron à le faire avantager, ne viendra qu'après Pompée, dont le nom avait autrement de poids aux yeux du prince que celui de Brutus, outre que Pompée était un créancier humain : *sed Cneius noster clementer id fert*. La Cappadoce était pauvre et ses rois ne l'étaient pas moins : *Mancipiis locuples, eget æris Cappadocum rex*, dit Horace.

7. — *Glabrione*. M. Acilius Glabrion. V. l. 90, n. 7. Le Scévola dont il était le pupille, avait été consul en 637. — M. *Scaptio*. Autre que le Scaptius de la l. 255, que Cicéron, comme on l'a vu, avait refusé de faire préfet dans sa province, non plus que Gavius.

8. — *L. Gavio*. V. l. 117, n. 10. — *Nunquam ex illo audivi illam pecuniam esse suam*. On a vu, l. 255, n. 25 et 30, les circonstances qui le forcèrent à en faire l'aveu. — 9. — *Sex. Statio*. Autre *negotiator* de la même farine que Scaptius, Matinius et Gavius, et des amis de Pompée. — *Torquato nostro*. V. l. 189, n. 10.

10. — *Si huc Paullus venerit*. — C'est-à-dire que si Émilius Paullus (l. 50, n. 5), consul actuel, succède à Cicéron comme proconsul de Cilicie, il est à craindre qu'il ne favorise Brutus (dont la sœur avait épousé Lépidus, frère de Paullus) aux dépens des Salaminiens.

11. — *Vis... quod sine peccato meo*. Savoir! On ne peut pas vouloir être toujours au mieux avec tout le monde, et être indifférent pour tous les principes, sans que le caractère ne souffre de tant de complaisance et n'en contracte quelque abaissement. C'est ce qui me paraît être arrivé pour Atticus. En revanche, il y acquit le renom d'habile homme, et la postérité ne le connaît guère autrement.

12. — Τὸ γὰρ εὖ μετ'ἐμοῦ, etc. *Justitia et veritas a me stat* : Aristophane ; *Acharn.*, V. 660. — 13. — *Sex libris*. Les six livres de *la République*. Le fait critiqué par Atticus n'est pas dans le traité fort mutilé qui nous reste de cet ouvrage.

14. — *Cn. Flavio*. « Peu de personnes connaissaient autrefois les jours où il était permis d'agir en justice, dit Cicéron, *pro Murena*, 11 ; le tableau des jours fastes n'était pas alors publié. Les jurisconsultes étaient en grande considération, et on les consultait sur les jours comme les Chaldéens. Il se rencontra un greffier nommé Cn. Flavius, qui creva, comme on dit, les yeux aux corneilles, et qui, en publiant un tableau des fastes, jour par jour, déroba toute leur science à nos subtils jurisconsultes. Ceux-ci furieux et craignant que la publication et la connaissance de ces tables ne rendissent leur ministère inutile, imaginèrent certaines formules pour pouvoir se mêler de toutes les affaires. » Quoi qu'il en soit, l'indiscrétion de ce Flavius, fils d'un affranchi et greffier d'Appius Cœcus, lui acquit tant de faveur auprès du peuple qu'il fut nommé édile curule, puis tribun. Le jurisconsulte Pomponius prétend (*de Orig. juris*, II,) que Flavius avait volé à Appius, son patron, le travail qui lui avait valu sa popularité et les honneurs qui en furent la suite. V. encore Pline, XXXIII, 6 ; Tite-Live, IX, 46 ; Val. Maxime, II, 5, et Macrobe, *Sat.*, I, 15.

15. — Οὐκ ἔλαθε σὲ. Cette phrase, dit Manuce, est une énigme, et ce qui suit n'offre rien sur quoi on puisse asseoir une conjecture.

16. — *Binas meas.* Ce sont les lettres 233 et 255. — 17. — *Quibus de rebus... litteras.* Ce sont les l. 224 et 226. — 18. — *De Tullia mea.* Au sujet du mariage de Tullie v. l. 192, n. 5.

19. — *Vellem te in tuum veterem gregem.* C'est-à-dire, je voudrais que vous prissiez un mari pour Tullie dans la classe des chevaliers qui est la vôtre. En effet ses deux premiers gendres étaient patriciens. Il n'eut qu'à se louer du premier, Pison Frugi, qui mourut jeune; mais s'il eut à se plaindre du second Crassipès, il ne lui tint pas rancune. V. l'en-tête de la l. 242. Dolabella, qui sera le troisième, également patricien, outre la répudiation, lui donnera bien d'autres chagrins. — 20.— *Pontidia... Servilia.* V. l. 192, n. 6, et l. 255, n. 35.

21. — *Aufium.* Nom que Corradi croit être corrompu. Il propose *C. Alfium.* Cet Alfius qui étant tribun du peuple appuya les violences de César contre Bibulus, pouvait-il être si fort l'ami de Cicéron? Quant à son frère Appius, on ne sait qui il était. — 22. — *Bursa.* V. l. 187, n. 3, et l. 197, n. 11. — 23. — *Furnii.* V. l. 190, 219 et 230.

24. — *Dissimulantem.* Cicéron a dépeint en plusieurs endroits Pompée comme un homme peu sûr et dont les dehors étaient ordinairement trompeurs. Voyez notamment la l. 119. Cicéron avait raison, et Atticus, qui pensait comme lui, également. L'un et l'autre à présent ont changé de gamme, ou plutôt c'est à leur tour à dissimuler.

25. — *Ephoro et Theopompo.* On trouve ce mot d'Isocrate dans Suidas. Sur Théopompe v. l. 32. Éphore était aussi un historien. Voyez ce qu'en dit Cicéron, *Orat.*, II, 13, 23, 51, etc. Celui des deux jeunes Cicéron qui avait besoin d'éperon était le fils de Marcus; il n'eut rien de son père, dit Sénèque, *præter urbanitatem.*

26. — *Liberalibus.* C'étaient des fêtes en l'honneur de Bacchus. Elles se célébraient le 17 mars (V. l. 233, n. 27).

27. — *Dionysius.* V. l. 117, 122, etc. — 28. — *Thermus.* V. l. 206, n. 8. — 29. — *Silius.* P. Silius Nerva. V. l. 238, 241. — 30. — *Nonium* M. Nonius Sufénas. V. l. 145, n. 5. — 31. — *Scrofa.* V. l. 192, n. 13. — 32. — *Amiano.* Un débiteur peut-être d'Atticus, en Cilicie. — 33. — *Terentii.* Térentius, l'esclave fugitif d'Atticus. Voy. l. 212, n. 8. — 34. — *Mœragenes.* V. l. 212, n. 8.

35. — *Rhosiaca vasa.* La forme du nom de Ῥωσός, qu'on a quelquefois écrit avec un double sigma, est déterminée par les monnaies de cette ville qui, depuis l'époque des rois Séleucides jusqu'au temps de Septime Sévère, offrent toujours ΡΩΣΕΩΝ comme génitif pluriel de l'ethnique (Mionnet, *Descript.*, t. V, p. 269). Cet ethnique est donc Ῥωσεύς, comme Ταρσεύς, et non pas Ῥωσίος ou Ῥωσιεύς, ainsi que le dit Étienne de Byzance. Cette ville est très voisine de la Cilicie, mais elle appartient à la Piérie en Syrie. M. de Longpérier me disait n'avoir jamais vu aucun échantillon de ses productions céramiques, mais il a vu beaucoup de fragments de ses petits vases à boire, recueillis dans la nécropole de Tarse; et parmi ceux-là il en est qui sont décorés de feuillages en relief, comme sur les véritables vases de Samos. Quant à ces vases de Samos, ils ne doivent pas être confondus avec les prétendus vases samiens qu'on trouve en quantité considérable dans les Gaules.

Ces petits vases de Cilicie sont très légers et très jolis, mais ils sont moulés, et ils ne devaient pas coûter bien cher. Leur mérite extrinsèque seul pouvait leur attirer la faveur de Cicéron. Cependant ils n'étaient pas à comparer à la belle vaisselle décorée de feuilles de fougères *felicatis lancibus*, et aux charmantes petites corbeilles de métal tressé, dont Atticus ornait sa table, et pour lesquelles Cicéron a l'air de douter qu'il ait des ragoûts et des friandises dignes de les remplir.

36. — Κέρας *Phemio.* V. l. 233, 255. — 37. — *Quod Pompeius veniat.* V. l. 219, n. 5. — 38. — *De Bibuli edicto.* Sur la nature de ces édits v. l. 191, n. 3. Le Q. Mucius nommé ensuite est Q. Mucius Scévola qui fut gouverneur d'Asie. V. l. 151, n. 38. — 39. — *Peregrinis.* Étrangers à l'égard des Romains qui appelaient ainsi les peuples soumis à leur domination, et à qui ils avaient laissé leur ancienne forme de gouvernement.

40. — *Turpionem sutorium. Sutorius* de *sutor*, pour indiquer la condition passée, comme *prætorius* de *prætor.* — 41. — *Vettium.* Orelli suppose que ce Vettius est le même que celui de la l. 106, n. 5. — 42. — *Servilius.* Servilius Isauricus, le père (l. 24, n. 15). Il avait commandé en Cilicie.

43. — Μηδὲν αὐτοῖς... ajoutez μέλει ou autre expression analogue, *nihil ipsis curæ est.* Manuce : *nihil ipsis tribuo;* Ernesti : *nihil concedendum contra jus.*

44. — *Proavum suum.* P. Scipion Nasica Sérapion qui fut consul en 616 avec D. Junius Brutus Callaicus, eut pour fils Scipion Nasica Sérapion, l'orateur, qui fut consul avec Bestia en 642, et qui eut pour fils Scipion Nasica, gendre de l'orateur Crassus. De ce dernier Nasica naquit le Scipion dont il est ici question, qu'on a dit (l. 10, n. 22) avoir été adopté par Q. Métellus

Pius, et qui était bien le petit-fils du second Sérapion

45. — *Censorem non fuisse.* En effet, ce n'est pas Sérapion, bisaïeul du Scipion adopté par Métellus, qui fut censeur, mais bien Scipion Émilien, dit l'Africain, lequel exerça cette charge conjointement avec Q. Mummius en 611. C'est donc avec raison que Cicéron s'étonnait de voir le nom de Sérapion joint à celui de l'Africain au bas de la statue de ce dernier, et se moquait de l'ignorance de celui qui avait commis cette méprise. — Ce surnom de Sérapion fut donné à P. Scipion Nasica à cause de sa grande ressemblance avec un esclave qui s'appelait ainsi. V. Val. Maxime, IX, 14.

46. — Εὔπολιν. Qui ne sait par cœur les vers d'Horace de la satire 4 du livre Ier :

Eupolis atque Cratinus, Aristophanesque poetæ, etc.?

47. — *Eratosthenes.* Il a sans doute réfuté ce conte dans un traité *sur la Comédie* que lui attribuent Athénée et Pollux. — 48. — *Duris Samius.* Il vivait sous Ptolémée Philadelphe, et il écrivit l'histoire des Grecs et des Macédoniens. — 49. — *Zaleucum.* Disciple de Thalès, suivant Aristote.

50. — *Locris.* Locres, ville du Bruttium, qui passait pour avoir été bâtie par les compagnons d'Ajax. — 51. — *Theophrastus.* Un des auditeurs d'Aristote. Cicéron le cite en vingt endroits. — 52. — *Timæo.* V. l. 108, n. 5. — 53. — *HS XXDC.* 580,000 sest. ou 116,000 fr. — 54. — *Camillus.* V. l. 198, n. 3. — 55. — *M. Octavio.* V. l. 199, n. 4.

56. — *Cum alios accusasset.* Célius avait en effet accusé beaucoup de gens, entre autres C. Antoine, ancien collègue de Cicéron.

57. — *De pantheris.* V. l. 255, n. 11. — 58. — *Lepta.* V. l. 214, n. 1. — 59. — *Filiola tua.* V. l. 225, n. 4. — 60. — *Lucceius.* V. l. 255, n. 32. — 61. — *Lentulum nostrum.* P. Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête). — 62. — *Sextium.* V. l. 214, n. 3. — 63. — Αἶδεσθεν, etc., *Iliad.*, VI, v. 93. — 64. — *De Memmio.* V. l. 202, n. 1. Curion n'y réussit pas; ce fut César, quand il fut le maître, qui rappela Memmius.

65. — *Egnatii.* L. Egnatius Sidicinus. — 66. — *Pinarium.* V. l. 149, n. 54. Ou Titus ou Lucius; mais plus probablement le premier. — 67. — *Ad Id. Mai.* — Le 15 mai.

68. — *Herodem.* Affranchi d'Atticus. C'était donc que Pompée avait prêté de l'argent à César; à ce compte, il pouvait bien se regarder comme victime de l'extorsion d'Atticus.

69. — *P. Vedio.* Corradus croit que c'est peut-être le Védius Pollion qui, sous Auguste, nourrissait ses murènes de la chair des esclaves qu'il avait condamnés à mort. (V. Pline, IX, 39.) D'après ce que Cicéron dit ici de cet homme, Corradus pourrait bien avoir raison.

70. — *Si Curio legem.* C'était une loi pour la réparation et l'entretien des grands chemins. Védius avec tout son train les détériorait plus qu'un autre et devait naturellement payer une taxe plus forte. Au fond cependant, Cicéron plaisante. — *HS centena.* 100,000 sest. ou 20,000 fr.

71. — *Pompeium Vindullum.* Affranchi de Pompée. Quand un affranchi mourait sans enfants et sans avoir testé, ses biens revenaient à son ancien maître.

72. — *C. Vennonius.* C'était sans doute quelque officier de l'ordre judiciaire chargé de poser les scellés sur les biens des défunts, et sous la dépendance du proconsul de Cilicie. Il était d'ailleurs l'ami particulier de Cicéron (l. 269).

73. — *Plagunculæ.* Ce ne sont pas des portraits comme nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire des images peintes, mais ce sont des images en cire, ou poupées, du grec πλαγγών qui a cette signification. Au rapport de Perse, II, 69, 70, les jeunes filles avaient accoutumé de dédier à Vénus des poupées de ce genre :

Dicite, pontifices, in sacris quid facit aurum?
Nempe hoc quod Veneri dicatæ a virgine puppæ.

Cicéron joue ensuite sur les noms de Brutus et de Lépidus, le futur triumvir : l'un qui est sot de traiter avec amitié Védius et qui ne voit pas que sa sœur Junie, femme de Lépidus, est au moins soupçonnée de relations adultères avec ce Védius; l'autre qui n'a cure de ce que fait sa femme, ou qui le souffre sans que sa philosophie ou sa bonne humeur en soit troublée.

74. — *Sumus ambo curiosi.* Célius connaissait cette curiosité, et servait Cicéron selon son goût. Voyez ce qu'il lui écrit au sujet de Servius Ocella, l. 248.

75. — Προπύλαιον. Cicéron veut dire que si l'orgueil patricien pousse Appius à élever un portique à Éleusis, pour perpétuer l'illustration de son nom, lui, par le même motif, et comme orateur et comme philosophe, peut bien faire de même à l'Académie, cette illustre école située aux portes d'Athènes.

76. — *Romana mysteria.* Selon Popma, ces mystères étaient les *Consualia*, ainsi appelés du dieu Consus, et pendant lesquels, dit Varron (*de Ling. lat.*, VI, 20), les prêtres célébraient, dans un cirque autour de son autel, des jeux qui rappelaient l'enlèvement des Sabines. Ces jeux

avaient lieu au mois de mars, et étaient de la nature des fêtes mobiles.

77. — *Die septingentesimo*, etc. C'est-à-dire depuis la mort de Clodius tué à Boville par Milon, événement que Cicéron compare emphatiquement à la bataille de Leuctres (V. l. 206). La chronologie de Cicéron à cet égard n'est pas aisée à fixer et on a vainement tenté de le faire. « On y aurait eu moins de peine, dit M. Victor Leclerc, si César n'avait pas, quelque temps après la mort de Clodius, changé le calendrier. » Comment se fait-il alors que ce changement n'ait eu lieu qu'en 708, année que César dut porter à 445 jours? (V. la note 7 de la l. 187.) Nous ne sommes qu'en 704.

LETTRE 258.

Sur Thermus, propréteur de la province d'Asie, v. la notice, p. 697, t. V.

1. — *M. Marcilium*. Interprète et appariteur de Cicéron en Cilicie.

LETTRE 259.

1. — *M. Annéium*. V. l. 237, n. 1. — 2. — *Ego in Ciliciam proficisci cogito*. Cicéron avait des parties de son gouvernement qui n'étaient pas de la Cilicie proprement dite.

LETTRE 260.

1. — *De pantheris*. V. l. 247, n. 8. — 2. — *Insidiarum... nisi sibi flat*. Spirituelle allusion à la douceur du gouvernement de Cicéron, bienfait dont ces malheureuses panthères seules se plaignaient d'être privées. — 3. — *Patisco*. V. l. 216, n. 8.

LETTRE 261.

1. — *Cincio*. V. l. 3, n. 1. — 2. — *Statii*. V. l. 29, n. 8, et l. 52 et 189. — 3. — *Illum*. Son frère Quintus que Cicéron désigne ainsi, comme par *id consilium*, le projet de divorce dont il était sérieusement question entre Quintus et Pomponia.

4. — *Dicæarchi*. V. l. 27, n. 2. — 5. — *Chæronis*. Dans son livre de *La descente dans l'antre de Trophonius*, Dicéarque introduisait Chéron, fils d'Apollon et de Théro, racontant une visite qu'il avait faite dans l'antre de Trophonius. V. Athénée, XIII.

6. — *Dionysio*. V. l. 117, 122, etc. — 7. — *Vestorio*. V. l. 140, n. 1. — 8. — *Cluvio*. V. l. 236, n. 1. — 9. — *Lepreon*. Cette ville n'était pas de l'Arcadie, comme le croyait Dionysius, mais de l'Achaïe. — 10. — *Tenea*. Ville entre Corinthe et Mycènes. — 11. — *Aliphera*. Ville autrefois en Arcadie et comptée depuis parmi celles d'Élide. — 12. — *Tritia*. Ville d'Achaïe. — 13. — *Phliasos*. Étienne de Byzance dit qu'on appelait aussi les Phliasiens Φλιουντίοι.

14. — *Ex Idib. Febr.* Le 13 février. — 15. — *Kal. Mai*. Le 1er mai. — 16. — *Præter Ciliciæ*. V. l. 259, n. 2. — 17. — *A. d. III Kal. Sextil*. Le 30 juillet.

18. — *Ad Brutum tuum*, etc. Tous ces détails relatifs à l'affaire de Brutus et de Scaptius ont été suffisamment éclaircis par les l. 255 et 257 et les notes; on n'y insistera donc pas davantage.

19. — *C. Cœlium*. C. Célius Caldus, fils de Lucius (l. 267), d'une famille consulaire et noble, *nobilem adolescentem* (l. 278); *homo novus* au contraire, selon l'*Orator*, I, 25. Il avait été triumvir monétaire en 696, ainsi que le dit et le prouve Borghesi, I, p. 321 et suiv., *Osserv*. IX. On a des médailles frappées par lui, portant les noms réunis de L. Caldus, son père, septemvir des Épulons, et de C. Caldus, son oncle, *imperator*. V. Cohen, *Méd. consul.*, pl. XIII, *Cœlia*, 5.

20. — *Pammenia illa*. On ne sait ce que c'est; mais ici il ne s'agit pas certainement de Pammène cité l. 233, n. 31. — 21. — *Sempronii Rufi*. V. l. 190, n. 4. — 22. — *Cæciliam*. — La fille d'Atticus. V. l. 225, n. 4.

LETTRE 262.

1. — *Brutum a me amari*. On a traduit : « à quel point je chéris Brutus. » Le latin ne va pas si loin, et cela ne pouvait être, si l'on considère que chaque fois qu'il s'est agi de cette honteuse affaire de Salamine (V. l. 257 et 261) où Brutus est si foncièrement engagé, Cicéron ne parle jamais de son amitié pour lui que comme d'un sentiment qui lui est imposé par Atticus et qu'il subit plutôt qu'il ne l'éprouve.

2. — *Quid est causæ*, etc. Tout ce que Cicéron dit ici d'Appius, il l'a déjà ressassé précédemment dans plus de dix lettres. V. seulement l. 254, vers la fin.

3. — *Phania*. On ne voit pas la raison de la qualification de κωμικὸς μάρτυς appliquée à cet affranchi d'Appius (l. 185). Plusieurs interprétations ont été proposées; celle de Gronovius est la plus simple, sinon la vraie. Il dit que tout le mystère est dans le nom même de Phanias, nom ordinaire d'un rôle comique; d'où Cicéron prend occasion d'appeler cet affranchi *un témoin de comédie*. — 4. — *Temeritatem nostri*

Dolabellæ. L'accusation intentée par Dolabella contre Appius. V. l. 247, n. 1.

5. — *Tuo chirographo*. Célius n'avait pas voulu dicter ni par conséquent apprendre à son secrétaire la nouvelle si grave de la défection de Curion; il l'avait écrite de sa main. V. l. 247, à la fin.

6. — *Proficisci in Ciliciam*. V. l. 259, n. 2. — 7. — *Decedere ex senatus consulto*. Cicéron n'en voulait pas démordre. Quoi qu'on décidât au sénat sur les provinces, il était bien résolu à ne pas garder la sienne au delà de son année; il s'en tenait aux termes du sénatus-consulte qui l'avait nommé, et ne s'inquiétait déjà plus s'il aurait un successeur ou non.

LETTRE 263.

Sur Thermus, propréteur de la province d'Asie, v. la notice p. 697, t. V.

1. — *Rhodonem*. Ami de Thermus. — 2. — *Aristoni nostro*. Ami du même et de Cicéron. — 3. — *Si adolescens potens*. C. Antoine.

4. — *Vincit legatos tuos*. Les questeurs avaient en effet le pas sur les lieutenants. Cependant, si les lieutenants avaient été préteurs, le proconsul devait avoir pour eux plus d'égards que pour le questeur.

5. — *Tres fratres*. Marcus, Caius et Lucius Antoine. Ils furent en effet tribuns du peuple tous trois. — 6. — *Quod in Ciliciam proficiscebar*. V. l. 259, n. 2.

LETTRE 264.

A Memmius. C'est le même à qui est adressée la lettre 202

1. — *C. Aviano Evandro*. Cet Avianus ou plutôt Avianius Évander, affranchi de C. Émilius Avianius, semble avoir été statuaire (*propter opera instituta multa*), et cette conjecture est confirmée par la lettre 124 où Cicéron parle de l'achat de statues de Bacchantes et de Mars fait pour lui par cet artiste. Pline, XXXVI, 4, parle d'un Aulanius Évander qui avait refait la tête d'une statue de Diane exécutée par Timothée; Orelli croit que c'est notre Avianius dont le nom a été altéré. En effet, il arrive souvent de prendre un *i* pour une *l*, la ressemblance de ces deux lettres dans les manuscrits aidant aisément à ce qu'on les confonde. C'est lui dont Horace, *Sat.*, I, 3, v. 90 et 91, a dit : *Catellum Evandri manibus tritum*, et que Génin, dans sa traduction, a pris pour le roi Évandre.

2. — *In tuo sacrario*. Évandre avait apparemment son atelier sur le terrain d'Épicure que Memmius avait obtenu de l'Aréopage. V. l. 202, n. 6.

LETTRE 265.

1. — *A. Fufium*. Ce Fufius est différent de celui dont il est question l. 15, n. 4, et qui s'appelait Q. Fufius Calénus.

LETTRE 266.

1. — *De temeritate eorum*. V. l. 262, n. 4, et 247, n. 1. — 2. — *Q. Servilius*. Quelque parent, inconnu d'ailleurs, d'Appius Pulcher. Celui-ci avait épousé une Servilia. — 3. — *Pomptinius... qui quum discessisset*. V. l. 255, n. 24. — 4. — *Si ita gesseris censuram*. V. l. 213, n. 4.

5. — *In eo adolescente*. Dolabella. Cicéron dit ici qu'il lui avait deux fois sauvé la tête, et ailleurs (l. 655) que Dolabella l'avait toujours trouvé dans le danger; il ne dit pas dans quelles circonstances et pour quels crimes. Tout ce qu'il en rapporte ne fait guère honneur à Dolabella, et Cicéron ne l'épargne pas plus que s'il n'était pas question de lui pour épouser sa fille. Il avait en effet une grande répugnance pour ce mariage; mais on peut croire qu'il n'en était pas de même de Tullie, et que c'est par égard pour elle, sans doute éprise de ce mauvais sujet, qu'il donna un consentement dont on se fût peut-être passé s'il eût été refusé.

6. — *Cujus sermo... a Cœlio*. V. l. 247. Mais il y avait d'autres lettres de Célius qui nous manquent, où il était sans doute plus particulièrement question de cette affaire.

7. — *Cuiquam legationi*. V. l. 227, et la note 2. — 8. — *Nimirum ex Epicteto*. Quelle est cette ville d'Épictète, et pourquoi celle-ci plutôt qu'une autre, puisque Cicéron dit ailleurs (l. 227) que quantité de villes lui avaient envoyé, lorsqu'il était à Apamée, des députés pour lui faire les mêmes plaintes? Manuce croit que ces trois mots ont été fourrés dans le texte et que Cicéron n'y est pour rien. Grévius les a supprimés dans son édition.

9. — *Ad legem Corneliam*. V. l. 218, n. 3. — 10. — *Hoc tuo tempore*. C'est-à-dire dans le temps où Dolabella l'accuse. — 11. — *Eas partes agere*. Parce qu'Appius était le frère de P. Clodius, l'ennemi de Cicéron. — 12. — *Quid? illa vincula*, etc. Répétitions charmantes, mais qui reviennent trop souvent pour ne pas refroidir un peu le lecteur.

13. — *Quo studio providit*. Pompée, qui avait

pris parti contre Milon, avait rempli le forum de gens armés. Cicéron feint de croire que c'était pour protéger l'avocat d'un client que Pompée voulait perdre. Il ne cesse de parer son idole comme pour se pardonner à soi-même le culte qu'il lui rend.

14. — *Phrygi aut Lycaoni.* Ces deux peuples dépendaient du gouvernement de Cilicie. — 15. — *Te... censorem audiemus.* V. l. 213, n. 4.

LETTRE 267.

Sur ce Célius v. l. 261, n. 19.

1. — *Curius.* M. Curius, à qui la l. 167 est adressée. — 2. — *C. Virgilius.* V. l. 52, n. 15.

LETTRE 268.

1. — *Tumultuosæ conciones.* A l'occasion du successeur à donner à César dans le gouvernement des Gaules. — 2. — *Quinquatrus.* Le *Quinquatrus* ou les *Quinquatries*, fêtes de Minerve, se célébraient le 19 mars; elles ne devaient d'abord durer qu'un jour, et elles finirent par en durer cinq. Voy. Varron, *de Ling. lat., VI, 14,* et Ovide, *Fast.,* III, v. 809 :

> Et fiunt sacra Minervæ,
> Nominaque a junctis quinque diebus habent.

Il y avait aussi les Quinquatries *minores* fondées en 443 par C. Plautius. V. l. 749, n. 1.

3. — *Diogenes tuus.* Un Grec, ami de Célius. — 4. — *Philone.* Affranchi. — 5. — *Pessinunte.* Ville de Phrygie, célèbre par son temple de Cybèle dont la statue avait été transportée à Rome. — 6. — *Adiatorigene.* Adiatorix, roi des Comaniens, selon Strabon, liv. XII.

LETTRE 269.

1. — Πολλὰ, etc. Vers d'un poète tragique inconnu. — 2. — *A. d. III Kal. Sextil.* Le 30 juillet. — 3. — *Pomptinius... discesserat.* V. l. 255, n. 24.

4. — *Quæstorem.* Mescinius Rufus, questeur de Cicéron en Cilicie. Célius Caldus (l. 267) n'était pas encore arrivé.

5. — *Thesprotiæ et Chaoniæ.* En Épire où Atticus avait tant de biens et où il pouvait choisir les intendants qui lui convenaient pour les régir en son absence. — 6. — *Digna eis libris.* Les six livres de *la République.*

7. — *De Curione, de Paullo.* Curion était tout acquis à César et le consul L. Émilius Paullus (l. 50, n. 5) était en train de l'être, et par les mêmes moyens. V. l. 230, n. 10, et 247, n. 6.

8. — *Bruti tui causa.* V. l. 255, 257 et 261. — 9. — *Scaptius.* V. *ibid.* — 9. — *Scaptius.* V mêmes lettres. — 10. — *P. Matinium.* V. *ibid.* — 11. — *C. Vennonio.* V. l. 257, n. 72. — 12. — *M. Lænio.* V. l. 255, n. 10.

13. — *Scaptio qui in Cappadocia fuit.* Il s'agit évidemment d'un autre Scaptius que celui mentionné ci-dessus, n. 9. — 14. — *Gavius quidam.* V. l. 117, n. 10.

15. — *Culleolum.* Cicéron écrit à un Culléolus (l. 166) pour le remercier d'avoir bien traité Luccéius. Il n'est guère probable que celui-là soit le même, mais ce n'est pas impossible, quoi qu'en dise l'abbé Mongault. — 16. — *Granius.* Railleur de profession du temps du poète Lucilius de qui sont ces vers.

17. — *Idem de sorore quod ad me.* C'est-à-dire du divorce de Pomponia, mère du jeune Quintus. Mais, ajoute Cicéron, *spem habeo nihil fore aliter ne deceat,* c'est-à-dire que le divorce n'aura pas lieu; comme il arriva en effet. V. l. 275.

18. — *Hortensius filius.* Il se comportait si mal que son père songeait à le déshériter. — 19. — *Q. Celeris.* Q. Pilius Céler. V. l. 228, n. 9. Il est difficile de comprendre comment Orelli a pu le prendre pour Q. Métellus Céler. — 20. — *M. Servilium.* V. l. 228, n. 7.

LETTRE 270.

1. — *Pyramum.* Le Pyrame, fleuve de Cilicie, prend sa source dans le mont Taurus et va se jeter dans la mer de Pamphylie.

2. — *Q. Servilius.* V. l. 266, n. 2. — 3. — *De absolutione majestatis.* Crime dont l'avait accusé Dolabella (v. l. 247, 261, 266), et duquel Appius fut absous sur la plaidoierie d'Hortensius qui mourut peu de jours après. Restait l'accusation de brigue que Dolabella avait aussi portée contre Appius, et dont celui-ci fut aussi déchargé. — 4. — *Bruti fidem.* Brutus avait défendu Appius conjointement avec Hortensius.

5. — *Necessariorum.* Le fils de Pompée avait épousé une des filles d'Appius, et Brutus l'autre. — 6. — *Per Flaccum.* V. l. 199, n. 3. — 7. — *Augurales libros.* V. l. 199, n. 7.

8. — *Tullius.* Il ne paraît pas que ce soit le L. Tullius, lieutenant de Cicéron dont il est parlé l. 192, 203, 209 et 255. Il s'agirait ici, suivant Orelli, d'un ami d'Appius.

9. — *Bis ad te scripsi, me purgans.* Ce sont les l. 227 et 266. — 10. — *Si jam es censor.* V. l. 213, n. 4. — 11. — *De proavo.* Appius Cécus qui fit construire, étant censeur, le canal Claudien.

LETTRE 271.

1. — *Supplicationem decretam.* V. l. 243, n. 17. — 2. — *Ariobarzanis.* V. l. 219, n. 10 et 233, n. 22.

LETTRE 272.

1. — *Tuæ supplicationes.* V. la l. ci-dessus. — 2. — *Comitiales eripiebantur.* Le moyen d'interrompre les assemblées du peuple était à peu près toujours le même, celui de saisir ce moment pour consulter les augures. On a remarqué déjà maintes fois qu'il était alors absolument défendu de s'occuper d'aucune affaire publique. Les consuls usaient de ce moyen contre Curion, lequel voulait s'en venger, en s'opposant aux supplications, mais qui, ainsi qu'on le verra plus loin, n'insista pas.

3. — *Furorem Paulli.* Le consul Paullus (l. 269, n. 7) était des plus ardents à empêcher les comices; il n'était peut-être pas encore gagné à César, mais il était tâté, et il ne tardera guère à succomber. V. l. 230, n. 10.

4. — *Marcellus.* Le consul (l. 230, n. 6), collègue de Paullus. — 5. — *Hirrum* V. l. 231, n. 1. — 6. — *Catoni... qui... non decrerat.* V. l. 243, n. 17. — 7. — *Curioni.* V. la n. 2, ci-dessus. — 8. — *Furnius.* Alors tribun du peuple. V. l. 219, n. 8. — 9. — *Lentulus.* Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête). — 10. — *Balbi Cornelii.* V. l. 28, n. 7.

11. — *Ejus fidem in suspicionem adduxit.* La bonne foi de Curion envers qui? Envers César? Alors Balbus était dans le secret des raisons qui assuraient à César le concours de Curion, et Célius les soupçonnait peut-être.

12. — *Domitii, Scipiones.* Il désigne par là particulièrement L. Domitius Énobarbus et P. Scipion Métellus, beau-père de Pompée, tous deux ennemis de César, opposés aux supplications, souhaitant qu'elles fussent empêchées par l'intervention de Curion, et les ayant votées toutefois, comptant que l'intervention de Curion rendrait leur vote inutile.

13. — *Si prement Curionem, Cæsar defendetur.* C'était déjà fait, l'opposition de Curion au gouvernement des provinces n'ayant pour objet que de maintenir César dans la sienne. Célius l'ignorait encore; mais il prévoyait juste.

14. — *In commentario rerum urbanarum.* Il ne s'agit point ici, comme l'ont cru des commentateurs modernes, des *acta diurna,* espèce de gazette officielle publiée par l'autorité, mais de recueils de faits de tous genres rassemblés par Célius, et où, dans la crainte de ne pas satisfaire l'ardente curiosité de Cicéron, il racontait jusqu'à des bagatelles. V. les l. 204 et 248. — *Sittiano negotio.* V. l. 216, n. 9.

LETTRE 273.

1. — *Magnum in Syria bellum.* Cicéron prend ce qu'il redoute comme un fait certain, et pourtant les Parthes n'avaient pas bougé et ils ne bougèrent pas ni cette année ni les années suivantes. Il n'est donc pas étonnant que, quoiqu'il représente dans la lettre qui suit Bibulus comme devant porter tout le poids de cette guerre et comme ayant besoin de secours, celui-ci ne se presse pas du tout de lui en demander, et lui parle de toute autre chose dans ses lettres.

2. — *Mescinius.* V. l. 269, n. 4. — 3. — *De Cælio.* Célius Caldus. V. l. 261, n. 19.

4. — *De conditione.* Des conditions du mariage de Tullie avec Dolabella. — 5. — *De honore nostro.* Les supplications. C'était fait au moment où il écrit.

6. — Ὁ ἀπελεύθερος. Philotime. V. l. 198, n. 1. Dans la lettre qui suit οὐξελεύθερος pour ὁ ἐξελεύθερος, même signification. — 7. — Τοῦ Κροτωνιάτου. Milon. Est-il besoin de le dire? V. l. 198, n. 1.

LETTRE 274.

1. — Καμίλλῳ. V. l. 198, n. 3. — 2. — Μνων. L'abbé Barthélemy évalue la mine à 90 livres; mais cette évaluation est exagérée, la mine, monnaie d'argent, pesant 324 gram., et ne valant en poids que 69 francs. — 3. — Κόνωνος. Conon. V. sa vie dans Cornélius Népos. Son père était Timothée. — 4. — Τὰ μὲν διδόμενα. Voilà à quel point d'indépendance et de fierté, pour ne pas dire plus, en venaient les affranchis enrichis. — 5. — *Quum enim arderet Syria bello.* V. ci-dessus, l. 273, n. 1. — 6. — *Molestus mihi Bibulus non erat.* V. ci-dessus, l. 273, n. 1.

LETTRE 275.

1. — *Quintus filius... reconciliavit.* V. l. 269, n. 17. — 2. — *Bis ad te antea scripsi...* ἐν αἰνιγμοῖς. V. l. 273 et 274. — 3. — *Mescinium.* V. l. 269, n. 4.

LETTRE 276.

Sur Caninius Sallustius, v. la notice p. 692 du t. V. Il ne faut pas le confondre avec Cn. Sallustius de la l. 7, n. 1. — 1. — *Stator.* On dirait aujourd'hui *ordonnance* au lieu d'huissier.

2. — *A. d. XVI. Kal. Sextil.* Le 17 juillet. — 3. — *Sublato metu Parthico.* V. l. 273; n. 1. — 4. — *Legem Juliam.* V. l. 201, n. 3.

5. — *Bibulus quadam certa ratione.* Bibulus, ennemi de César, ne voulait point obéir à cette loi, sous prétexte qu'elle avait été portée (et c'était vrai) sans égard pour les auspices.

6. — *Apameæ deponere.* Suivant la loi Julia. V. l. 201, n. 3. — 7. — *Teruncium.* C'est-à-dire le quart de l'as romain. — 8. — *Drachmis.* Sur la valeur de la drachme selon les pays où l'on en frappait, v. les notes de Manuce sur cette lettre, au mot *Drachmis.* — 9. — CCCIↃↃↃ. Cent mille.

10. — *Bibuli voluntas a me sine causa abhorreret.* Sans cause, non; mais ce ne sont pas celles que Cicéron indique; c'est tout simplement parce que Cicéron avait favorisé César dans plusieurs occasions importantes, qu'il lui était encore très attaché, et que toute réconciliation entre César et Bibulus était impossible. De là ces procédés misérables et ces taquineries de Bibulus à l'égard de Cicéron.

LETTRE 277.

1. — *De affinitate viri.* Dolabella. V. l. 266, n. 5. — 2. — *Ex senatus consulto.* V. ce sénatus-consulte l. 228. L'intervention de Curion fut admise, malgré le décret. — *Marcelli sententia.* Du consul C. Marcellus. — 3. — *Hortensius animam agebat.* V. l. 270, n. 3.

LETTRE 278.

1. *Cum Curione de supplicatione.* V. la l. 272 à laquelle celle-ci est une réponse. — 2. — *Competitor tuus.* Hirrus. V. l. 231, n. 1. — 3. — *Cœlium.* Célius Caldus. V. l. 261, n. 19. — 4. — *Potentissimorum duorum.* Pompée et César qui avaient choisi pour leur succéder dans le même cas, l'un Q. Cassius qui suppléait Pompée en Espagne, l'autre M. Antoine. C'était le sort qui avait donné Célius Caldus à Cicéron. — 5. — *De Ocella.* V. l. 248 et n. 4.

6. — *Matrinio.* Un homme dont le nom faisait tant de bruit et allait si loin mériterait d'être connu; il ne l'est pas cependant au moins d'une manière certaine. On ne peut offrir aux lecteurs que trois de ces homonymes parmi lesquels on est libre de choisir. Il y a un C. Matrinius, chevalier romain, dont le crédit égalait la vertu, que Verrès tint prisonnier à Léontium pendant deux jours (*in Verr.*, III, 24); il y a un D. Matrinius, simple greffier, que Cicéron défendit devant les préteurs (*pro Cluent.*, 45); il y a enfin un L. Matrinius de Spolète, que Marius fit citoyen romain (*pro Balbo*, 21). Mais quel que soit le nôtre, il paraît avoir eu affaire à Célius soit comme ami, soit comme ennemi, et donné à celui-ci l'occasion de faire parler de Matrinius presque au delà des bornes de l'empire romain.

7. — *Etesiæ.* Ces vents soufflent du nord vers l'occident, puis vers l'orient, auquel cas ils devaient être un obstacle à Cicéron naviguant de Grèce en Italie. Ils commencent à souffler le VI des ides de juillet (ou le 10 de ce mois) et durent quarante jours.

LETTRE 279.

1. — *Meus honos fuerit.* Les supplications en l'honneur de Cicéron.

LETTRE 280.

1. — *De judicio ambitus.* V. l. 270, n. 3.

2. — *Tabellæ.* Il y avait trois sortes de tablettes judiciaires, l'une marquée A, *ad absolvendum*, l'autre marquée C, *ad condemnandum*; la troisième marquée NL, *non liquet*, s'employait lorsqu'il y avait doute dans l'esprit des juges. Ces tablettes étaient jetées dans une boîte appelée *cista*. Comme c'était le préteur qui avant le vote distribuait aux juges les tablettes, il était possible qu'il y fît une marque particulière au moyen de laquelle il reconnût ensuite comment tel ou tel juge avait voté. C'est ce qu'osa faire Hortensius. (V. *in Cæcilium*, note du ch. 7, p. 93 du t. II de cette édition). Pour en revenir à Appius, son innocence parut si manifeste à ses juges que le vote pour l'absolution fut unanime.

3. — *Me insciente.* Pas tout à fait cependant, Célius l'ayant informé, dès le début, de ce projet de mariage, et lui ayant annoncé le divorce de Dolabella comme un événement très propre à le faciliter (l. 247, n. 2). Il n'y en avait pas de plus propre en effet. Cela justifie ce qu'on a dit ailleurs (l. 266, n. 5) des dispositions de Tullie pour Dolabella, et prouve qu'elles avaient précédé le divorce de celui-ci, si même elles ne l'avaient pas déterminé. Sans cela, Cicéron aurait-il écrit une apologie de sa conduite comme est cette lettre, où il se défend moins lui-même qu'il ne défend sa fille, sa femme, complice de Tullie, et ses amis d'accord avec l'une et l'autre?

4. — *A. d. III Non. Sextil.* Le 3 août. — 5. — *Sidam.* Ville maritime de la Pamphylie. — 6. — *A me majora expectaret.* Il est sûr que Servilius (l. 228, n. 6) dut être désagréablement surpris

de ces nouvelles, et qu'il ne dut pas voir, sans appréhender une rupture entre Appius et Cicéron, celui-ci devenir tout à coup le beau-père de Dolabella.

LETTRE 281.

1. — *Sum factus accusatoris ejus soccr.* V. l. 247 et n. 2; 266 et n. 5; 280 et n. 3. — 2. — *Ti. Nerone.* V. l. 149, n. 41.

3. — *Non largitio fuit in cives.* Il en coûta la vie à Sp. Mélius qui par une libéralité semblable envers ses concitoyens, fut soupçonné d'aspirer à la tyrannie. Atticus à cet égard avait la conscience en repos; il n'était libéral qu'envers des étrangers.

4. — *De* προπύλῳ. V. l. 257, n. 73. — 5. — *De Hortensio.* V. l. 277, à la fin. — 6. — *Nos provinciæ... Cœlium.* Célius Caldus. V. l. 261, n. 19. — 7. — *Parthi... incredibili felicitate discesserunt.* V. l. 273, n. 1; 276, n. 3. — 8. — *Si quid filius puer.* Le fils de Quintus. V. l. 269, n. 17; l. 275, au commencement. — 9. — *Pompeius... Q. Cassium delegit.* V. l. 278, n. 4.

LETTRE 282.

1. — *Hac re novata.* Le mariage de Dolabella avec Tullie. On voit le soin que prend Cicéron pour rassurer Appius à ce sujet; il semble aussi qu'il y ait trouvé une nouvelle mine d'où il tire de nouveaux motifs de louanges adressées à cet homme à qui il ne les a déjà que trop prodiguées. — 2. — *Censorem jam te esse.* V. l. 213, n. 4.

LETTRE 283.

Il n'y a autre chose à dire sur cette lettre que d'engager le lecteur à la comparer avec soin à la l. 271 de Caton, à laquelle elle est une réponse, et à la l. 272 de Célius.

LETTRE 284.

1. — *Appii.* Appius Pulcher pour qui Cicéron brûle tant d'encens; Célius y mêle ici des odeurs d'une autre espèce.

2. — *Ut ea solveret.* Il n'était pas pourtant revenu de Cilicie les mains nettes, tant s'en faut; mais il était avare.

3. — *Collegium.* Le collège des augures dont Appius faisait partie. D'autres lisent *collegam,* et l'entendent de L. Pison qui était censeur avec lui. On a admis ce sens dans la traduction; mais le latin a gardé *collegium.* — 4. — *L. Domitio.* Domitius Énobarbus, ancien collègue d'Appius dans le consulat.

5. — *Quem vitam mihi debere putaram.* C'est fort; mais Célius a peut-être raison de le dire, Appius l'y ayant autorisé en l'assurant, comme font tous les emprunteurs besogneux et au bout de leurs pièces, qu'il lui sauverait la vie, en lui prêtant son argent.

6. — *Collegæ ejus.* L. Pison. Il détestait Cicéron et ne pouvait guère s'intéresser à l'un de ses meilleurs amis, Célius.

7. — *Simiæ vultum.* Ce visage de singe. Cicéron aime cette comparaison. Ailleurs (l. 187) il appelle Bursa *Simiolus.* — 8. — *Polam Servium.* V. l. 211, n. 6.

9. — *Lege Scantinia.* V. l. 33, n. 9. C'était une loi concernant l'amour contre nature. Les Romains y faisaient de nombreuses infractions, et il n'en était guère qui, accusés de ce vice, ne pussent user du même moyen contre les accusateurs. C'est ce que fait précisément Célius à l'égard d'Appius : et ce n'était pas sans quelque fondement, s'il est vrai qu'on ait jasé de ce penchant d'Appius même en Cilicie. V. l. 227, n. 11.

10. — *Sacellum in domo.* Il paraît qu'il n'était pas permis aux particuliers d'avoir des chapelles privées, et que quand cela avait lieu, ces chapelles devaient être consacrées au culte public. C'est ce que firent les censeurs M. Émilius Lépidus et M. Fulvius Nobilior en 575, comme on le voit dans Tite-Live, XL, 51.

11. — *Diem timori.* L. Domitius demandait la place d'augure laissée vacante par la mort d'Hortensius, et ce fut M. Antoine qui l'obtint.

LETTRE 285.

1. — *Arsacen.* Nom commun aux rois parthes et arméniens. Ici il s'agit d'Orode, fils de Phraates III, et dont il est parlé l. 219 et 226. — 2. — *Seleuciam.* Bâtie par Séleucus Nicanor, et capitale du royaume des Parthes.

3. — *In repulsa Domitii.* V. l. 284, n. 11. — 4. — *Antonii.* V. l. 284, n. 11. — 5. — *Cn. Domitius.* Fils de Lucius.

6. — *Cn. Saturninum.* Fils de L. Appuléius Saturninus, préteur. V. *pro Plancio,* 8. Ce que Célius dit de sa vie est juste, s'il est vrai que ce Saturninus se prostitua dans son enfance à Gémellus, messager des tribuns, selon le rapport de Valère-Maxime, IX, 1.

7. — *Sex. Peducæi absolutionem.* On ne sait de quoi il était accusé, mais il était fort ami de Pompée, d'Atticus et de Cicéron. C'était le fils

de Sex. Péducéus, préteur en Sicile quand Cicéron y était questeur (l. 1, n. 4).

8. — *Invidiosa conjunctio.* Le mariage de Pompée avec Julie, fille de César. — 9. — *Non homines odi.* Ces hommes du parti de César qu'il ne haïssait pas, étaient Curion dont le passage à César était alors un fait avéré, M. Antoine et Dolabella.

10. — *Ubi ad bellum ventum sit, firmiorem (sequi).* Voilà toute la politique dans les temps de guerre civile. C'est celle du loup de la fable, *La raison du plus fort est la meilleure;* elle l'est du moins très souvent.

11. — *De ære alieno.* Le censeur Appius sans pitié pour les dettes! lui qui était si loin d'en être exempt! Célius a bien raison de dire à Cicéron : « Allons, vite, venez rire avec nous. »

12. — *Drusum.* Le père de Livie. (V. l. 145, n. 31.) Il était préteur et il eût dû alors informer contre soi-même tout le premier, étant connu pour un violateur de la loi qu'il voulait appliquer aux autres.

13. — *Si sine periculo tuo fieri posset.* C'est là la morale pratique de Célius, mais son ami en a une tout opposée.

LETTRE 286.

1. — *Batonius.* Ami de Cicéron et d'Atticus. On trouve un Q. Batonius Telesphorus dans les Inscriptions. — 2. — *Pridie Kal. Octob.* Le 30 septembre. — 3. — *Lepta.* V. l. 214, n. 1.

4. — *Spero falsa.* Tout n'était pas faux alors, mais il serait trop long de dire pourquoi. On ne peut à cet égard que renvoyer à César, *de Bello Civ.*, l. I et III, à Dion, l. XLI, et aux l. 336 et 387. — *Lentulum consulem.* L. Lentulus Crus (l. 21, n. 2), consul désigné.

5. — *De illo.* C'est Hirrus. Cicéron et Célius se plaisaient à le désigner ainsi. Voyez-en la raison l. 231, n. 1. — *Patruo sororis tuæ filii.* Cicéron lui-même. — *Se solet anteferre.* Voyez pourquoi l. 225, n. 6. — 6. — *Etesiæ.* V. l. 278, n. 7. — — *Kal.* 7. *Octob.* Le 1er octobre.

8. — *L. Tarquitio.* Pline, dans son Indice des auteurs, t. I, p. 8 de l'éd. Littré, cite un Tarquitius qui a traité de la Discipline étrusque. Popma croit qu'il s'agit ici de lui; Ernesti en doute. Ammien Marcellin, XXV, 2, cite les livres de Tarquitius, *Tarquitiani libri,* sous le titre de *De rebus divinis.* Enfin Macrobe, *Sat.*, III, 7, parle d'un ouvrage de Tarquitius, extrait de l'*Ostentaire* toscan ou Traité des prodiges.

9. — *De rauduscullo Puteolano.* V. l. 111, n. 2.

10. — *Pedem porta... quam domo sua.* On se rappelle que Bibulus, las de s'opposer en vain aux actes de César, son collègue dans le consulat, prit le parti de rester chez soi, appréhendant avec trop de raison les violences de César et de ses partisans, s'il paraissait en public.

LETTRE 287.

1. — *In Piræea.* V. l. 299, n. 22. — 2. — *Pridie Id. Octob.* Le 14 octobre. — 3. — *A. d. XII Kal. Octob.* Le 30 septembre. — 4. — *Turannio.* V. l. 2, n. 3. — 5. — Φιλοτιμίαν. L'ambition ou plutôt la cupidité de Philotime (l. 198, n. 1; 273, n. 6), comme son nom l'exprime.

6. — *Præcianam hereditatem.* On ne sait quel est ce Précius. Cicéron, *Verr.*, V, 62, 65, parle d'un L. Précius qu'il qualifie de *splendidissimus eques romanus,* et qui faisait le commerce en Sicile. Est-ce le même?

7. — *De Q. Cicerone puero,* etc. D'où vient donc cette recommandation de ne pas laisser le fils avec le père? C'est cependant le jeune Quintus qui avait réconcilié son père avec sa mère (l. 275).

8. — *Saufeium.* V. lett. 34, n. 3. — 9. — *De censoribus... de signis, de tabulis.* V. l. 285. Le zèle d'Appius contre les tableaux et les statues avait pour objet d'en limiter le luxe, et son collègue et lui voulaient proposer une loi à ce sujet. — 10. — *Id. Octob.* Le 15 octobre.

11. — *Placentiam.* Plaisance était de la Gaule cisalpine et par conséquent du gouvernement de César; mais envoyer quatre légions dans cette ville, c'est-à-dire rapprocher du Rubicon des forces si considérables, était un symptôme inquiétant des dispositions de leur général.

LETTRE 288.

1. — *Pridie Idus Octob.* Le 14 octobre. — 2. — *De hereditate Preciana.* V. l. 287, n. 6. — 3. *Camillus.* V. l. 198, n. 3. — 4. — *Circiter Id. Novemb.* Vers le 13 novembre.

LETTRE 289.

1. — *L. Saufeio.* V. l. 34, n. 3. — 2. — *Ut philosophi.* Allusion à Sauféius, philosophe épicurien. — 3. — *De legionibus Cæsaris.* V. l. 287, n. 11. — 4. — *Ne quid* φιλοτιμία. V. l. 287, n. 5. — 5. — *Turannius.* V. l. 2, n. 3, et l. 287. — 6. — *Xenone.* V. l. 201, n. 8.

7. — *Sim utrumque complexus.* N'y a-t-il pas contradiction entre cette recommandation d'Atticus, de cultiver à la fois l'amitié de César et de Pompée, et le conseil de n'aimer rien autre

chose que la patrie? — 8. — Ἀλλ' ἐμον, etc. *Odyss.*, VIII, v. 34.

9. — *Ne ratio absentis habeatur.* C'est-à-dire s'il faut permettre à César de demander le consulat étant absent.

10. — *Ut illi hoc liceret.* Cicéron avait sollicité Célius, de la part de César alors à Ravenne, pour que cette permission fût donnée à celui-ci. — 11. — Πουλυδάμας, etc. *Iliad.*, XXII, v. 100. — 12. — *Extra urbem cum justissima causa.* Parce que, demandant le triomphe, il ne pouvait ni ne devait rentrer dans Rome.

13. — *Dabunt operam.* En convoquant le sénat hors de l'enceinte de Rome pour que Cicéron pût y assister. On l'avait déjà fait pour Pompée qui ne pouvait pas entrer dans la ville, étant gouverneur de l'Espagne *cum imperio.*

14. — *Omnia... quæ... in cœlum ferebas.* Le désintéressement de ses principaux officiers en Cilicie. V. l. 201, 203, 209 et 213. — 15. — *C. Cœlio.* Célius Caldus, son questeur. — 16. — *Honorifice in quemquam.* C'est-à-dire qu'il les a payés de belles paroles.

17. — *Jucundissimas litteras.* V. la l. 271. — 18. — *Scrofam.* V. l. 192, n. 13. — 19. — *Silium.* V. l. 257, n. 29. — 20. — *Hirrum.* V. l. 272, n. 5.

21. — *Crassipedem.* Second mari de Tullie. La l. 242 lui est adressée, quand le mariage de Tullie avec Dolabella était déjà en projet. — 22. — *Disjungere ab illo.* Il parle de Philotime, cet affranchi de sa femme, qu'il avait eu le tort d'engager à acheter les biens de Milon. V. l. 198, n. 1. — 23. — *Precianum.* V. l. 287, n. 6.

LETTRE 290.

Cicéron avait laissé Tiron malade à Patras. Rien n'est plus affectueux, plus touchant, plus délicat que les huit lettres qui suivent et qu'il lui écrit tant en son nom qu'au nom de son frère Quintus et de leurs fils.

1. — *Marionem.* Esclave de Cicéron. — 2. — *Leucade.* Ville d'Acarnanie.

LETTRE 291.

1. — *Alyziam.* Autre ville d'Acarnanie.

LETTRE 292.

1. — *Non. Novemb.* Le 5 novembre. — *A. d. VIII, Id. Novemb.* Le 6 novembre.

LETTRE 293.

1. — *De medico.* Asclapon. V. l. 297, n. 14. — 2. — *Curium.* V. l. 267, n. 1. — 3. — *Lysonem.* Lyson chez qui Cicéron avait logé à Patras, en revenant de son gouvernement de Cilicie. — 4. — *Mescinio.* V. l. 269, n. 4.

LETTRE 294.

1. — *Thyrei.* Ville de l'Acarnanie. — 2. — *Xenomenes.* Hôte de tous les Cicéron à Thyrée. — 3. — *Acastus.* Esclave de Cicéron.

4. — *Patras euntem neminem prætermittam.* Cicéron ne laissait passer ni une occasion, ni un jour sans écrire à Tiron. Il lui écrivait même jusqu'à trois fois par jour, comme on le voit au commencement de la lettre qui suit.

LETTRE 295.

1. — *Tertiam ad te.* Voy. l. 294, n. 4.

LETTRE 296.

1. — *Buthroti.* Où Atticus avait de grandes propriétés, et sans doute dans une de ses maisons.

LETTRE 297.

1. — *A. d. IV. Non. Novemb.* Le 2 novembre. — 2. — *A. d. VIII. Id. Novemb.* Le 6 novembre. — 3. — *A. d. VII.* Le 7. — 4. — *A. d. VI. Idus.* Le 8. — 5. — *A. d. V.* Le 9. — 6. — *A. d. XVI. Kal. Decemb.* Le 16 novembre. — 7. — *A. d. XV. Kal. Decemb.* Le 17 novembre. — 8. — *Cassiopen.* Ville de l'île de Corcyre. — 9. — *A. d. IX. Kal. Decemb.* Le 23 novembre. — 10. — *Hydruntem.* Ville de la Calabre, aujourd'hui Otrante. — 11. — *A. d. VII. Kal. Decemb.* Le 25 novembre. — 12. — *A. d. V. Kal. Decemb.* Le 27 novembre.

13. — *Cn. Plancii.* Celui qui a donné lieu au discours *pro Plancio.* V. l. 16, n. 10. — 14. — *Asclapon.* Il n'est désigné que par son titre dans la l. 293, n. 1.

15. — *Symphoniam Lysonis.* Le docteur Goulin, dans une dissertation sur ce passage, prétend qu'il ne s'agit ici ni de musique, ni de concert, ni d'accord pris dans un sens figuré, mais d'un spécifique contre la fièvre, appelée *Symphonia,* et dont la formule se trouve dans Galien, éd. de Bâle, 1538, t. II, p. 265. Le même docteur lit ensuite, *ne in quartanam ex hebdomada incideres,* et traduit ainsi toute cette phrase : « J'aurais voulu que vous n'eussiez point pris le remède de Lyson, de peur que votre fièvre, d'hebdomadaire qu'elle est, ne se change en une fièvre quarte. » En effet Tiron a la fièvre quarte, dans la l. 306. (Note de M. V. Leclerc.)

16. — *Ut honos haberetur.* Manière honnête d'exprimer le payement des soins du médecin. Les médecins tiennent beaucoup à cette honnêteté, et ce sont eux qui ont dû donner à l'argent de leurs malades le nom d'*honoraires*.

17. — *Vereor ne ex Kal. Jan. tumultus sint.* A cause de l'entrée en charge des consuls au 1er janvier. — 18. — *Mescinio.* V. l. 269, n. 4.

LETTRE 298.

1. — *VII. Kal. Decemb.* Le 25 novembre. — 2. — *Onchesmites.* Vent qui souffle d'Onchesme, port d'Épire.

3. — *Pamphilus.* Esclave d'Atticus. — 4. — *L. Pontium.* Pontius Aquila. V. l. 10, n. 22. — 5. — *Alexidis.* Voy. l. 233, n. 29. — 6. — *Tironem ægrum.* V. l. 290 et suiv. — 7. — *Curius.* V. l. 293, n. 2.

8. — *Ejus testamentum deporto, Ciceronum signis obsignatum.* Ce passage extraordinairement corrompu dans les manuscrits, et rendu plus obscur et plus impénétrable encore par les critiques qui ont voulu l'assainir et l'éclaircir, est sorti de leurs mains si torturé, si épuisé que c'est miracle qu'il ait survécu. Voici en effet quelques-unes des nombreuses opérations qu'il a subies : *testamentum decretorium* — *testamentum de tortorio uncis* — *test. detortorium* — *test. de tortori uncis ceronum* ou *geronum* — *test. de portu.* Le plus acharné de ces critiques a été Bosius; il n'est pas seulement cruel, il est ridicule. V. ses notes au tome Ier des *Ep. ad Att.*, p. 652, 653, de l'éd. de Grévius. C'est à peine s'il faut lui savoir gré d'avoir vu dans ce prétendu testament de Curius une plaisanterie; car c'en est une. Cicéron n'en dédaignait d'aucune sorte. Mais celle-là ne pouvait blesser personne et Curius lui-même en eût ri. Manuce est le premier qui débrouilla ce chaos et établit un texte raisonnable. Il lut *ejus testamentum deporto Rom.* (et non pas *deporto trium*, comme le dit l'abbé Mongault), se fondant avec raison sur cette phrase de la lettre 399, qui est la répétition de l'autre : *ego a Curio tabulas accepi quas mecum porto*, ce qui est la continuation de la plaisanterie. Comme il fallait rendre raison des deux syllabes finales *rio*, dans *tortorio*, il lut *Rom.* pour *Romam.* D'autres ont lu *trium*, d'autres *duorum*; ce qui allongeait beaucoup et n'éclaircissait pas davantage. On trouvera peut-être mieux quelque jour, mais il faut ne s'en tourmenter pas trop, et s'en tenir au sens de Manuce qui est le plus naturel.

9. — *Signis obsignatum cohortisque prætoriæ.* Les testaments étaient habituellement présentés à quelques amis pour qu'ils les certifiassent et y missent leurs seings; celui de Curius portait ceux de tous les soldats de la cohorte du préteur; il n'avait garde de n'être pas valable.

10. — *Fecit palam te ex libella, me ex teruncio.* Ces mots ont donné lieu aux mêmes débauches de commentaires qu'on signalait à la n. 8, et auxquelles il n'est pas possible de s'arrêter. Bornons-nous à dire que Victorius, Corradus, Malaspina et Turnèbe y figurent au premier rang pour la fertilité de l'imagination et la bizarrerie des inventions. V. Grévius, *loc. cit.*, ci-dessus, n. 8. Manuce est encore là comme ailleurs le seul judicieux, et sa restitution est celle qu'on a adoptée.

11. — *Actio Corcyræ.* Actium de Corcyre, ainsi appelé pour le distinguer de la ville et promontoire d'Acarnanie célèbres par la défaite d'Antoine.

12. — *Thyamin.* Rivière ou fleuve de la Thesprotie près duquel étaient les terres d'Atticus.

13. — Φυσικὴν. Στοργὴν, affection, tendresse, est sous-entendu. Ce sont des paroles qu'Épicure tenait pour vaines, l'affection, selon lui, ne devant avoir d'autre objet que nous-mêmes, à l'exclusion de tout autre. V. l. 225, n. 4.

14. — *Bene eveniat, inquit Carneades spurce.* « Il n'y a, dit l'abbé Mongault, dont la note est bonne à reproduire, rien d'obscène dans cette formule : *bene eveniat.* L'obscénité est dans la chose à laquelle Carnéade l'appliquait. Casaubon croit qu'il disait τύχῃ τῇ ἀγαθῇ παιδοποιῶμεν; mais ce dernier mot n'a rien d'obscène; il y a plus d'apparence qu'il se servait du mot συγγίνεσθαι, *coire.* Cicéron veut donc dire qu'il était honteux que Carnéade se servît, en cette occasion, d'une formule de bon augure qu'on employait dans les actions les plus solennelles, comme chez les Romains, *quod felix faustumque sit.* »

15. — *Lucius noster.* Lucius Torquatus (l. 152, n. 6) qui défend la doctrine d'Épicure au livre Ier du *de Finibus.* — 16. — *Patro.* V. lett. 202. — 17. — *Phyloxeno.* Esclave d'Atticus. — 18. — *De rauduscuio.* V. l. 111, n. 2. — 19. — *Hortensius.* Hortensius le fils. On a vu l. 277, n. 3, que le père était mort depuis peu.

20. — *Hic idem* (*Cato*) *Bibulo dicrum XX.* Le secret de cette condescendance de Caton pour Bibulus est que Caton était le beau-père de Bibulus. Il y avait bien du savoir-faire dans toute cette austérité tant vantée de Caton. Cicéron, encore qu'il puisse exagérer les fautes de Bibulus, n'a pas tort d'être indigné et contre les honneurs qu'on lui décerne, et contre l'homme qui les lui a fait décerner. Mais comment a-t-il pu écrire à Caton cette prodigieuse lettre (la 283e) où en termes si magnifiques il le remercie, de quoi?

d'avoir été, pour parler comme lui, *turpiter in me malevolus?*

21. — *Nam de altero illo.* On ne sait de quel autre affranchi il veut parler. — 22. — *Chrysippum vero.* Ainsi c'est pour avoir violé le serment que l'affranchi avait dû faire à Cicéron, et par lequel il s'était engagé à lui rendre certains services qu'il ne lui avait pas rendus, que Chrysippe perdit le droit de se croire et de se dire libre, et c'est cette raison déclarée valable par le préteur Drusus pour annuler l'affranchissement, que Cicéron invoquait pour rentrer en possession de son ancien esclave. Il le recouvra en effet de gré ou de force, comme il paraît résulter d'un passage de la lettre 393, où il parle de Chrysippe comme présent.

LETTRE 299.

1. — *A. d. VIII Id. Decemb.* Le 6 décembre. — 2. — *Dicæarcho.* Dicéarque (l. 27, n. 2) recommandait au citoyen la pratique constante des affaires publiques. En conseillant avec insistance à Cicéron de ne pas garder un jour de plus que le terme fixé par le sénatus-consulte, l'administration de sa province, Atticus lui donnait donc un conseil fort opposé aux principes de Dicéarque.

— 3. *Si ista nobis cogitatio de triumpho injecta non esset.* Cicéron s'est tellement buté à cette idée du triomphe, et il y revient si souvent dans les lettres qui précèdent, que si cette idée, approuvée, dit-il, par Atticus lui-même, lui a été véritablement suggérée, il en résultera que son triomphe ne sera pas tant le sien propre que celui d'autrui. Mais l'approbation d'Atticus était pure condescendance aux désirs de son ami. Il ne croyait pas au triomphe, et il le fait bien voir à Cicéron, en lui conseillant, comme celui-ci le déclare un peu plus loin, de rester *imperator* : ce qui le dispenserait d'entrer dans Rome, d'aller au sénat, et lui permettrait d'attendre hors des murs que la république lui offrît quelque nouvelle occasion de la servir.

4. — *In VI libro.* Le VIe livre de la *République.* — 5. — *De Fabio Caninioque.* Fabius Gallus et C. Caninius Rébilus, lieutenants de César en Gaules. Sur Fabius Gallus, voyez l'en-tête de la l. 124.

6. — *Illa custos urbis.* C'est la statue de Minerve avec l'inscription CUSTOS URBIS, que Cicéron avait fait placer dans le Capitole, en partant pour l'exil. V. l. 185, n. 1.

7. — *Volcatium aut Servium.* L. Volcatius Tullus (l. 90, n. 5 et 6) et Servius Sulpicius (l. 31, n. 5), tous deux consulaires.

8. — *Dimicant homines.* César et Pompée. La république n'avait point été défendue contre les violences par lesquelles César avait signalé son consulat, et elle ne l'était pas davantage contre celles qu'on employait pour lui faire continuer son commandement. — 9. — *Uno civi.* Pompée.

10. — Ποῦ σκάφος, etc. C'est-à-dire : je ne prendrai point le parti le plus sûr, comme dans la flotte des Grecs le vaisseau le plus sûr était celui d'Agamemnon. Ce grec est, selon Casaubon, tiré de quelque tragédie.

11. — *Homine audacissimo.* César. Il est vrai que pas un des vils instruments dont il se servit pour établir son pouvoir, et que Cicéron énumère, ne lui fit défaut.

12. — *Addito C. Cassio.* Comment C. Cassius aurait-il pu favoriser César, lui qui était partisan de Pompée? Au lieu de Caius, Manuce dit qu'il faut lire Quintus. V. l. 223, n. 26.

13. — *Veientonem præfecit.* Non comme questeur (c'est Caninius Sallustius qui l'était; v. l. 276), mais comme lieutenant.

14. — *Cato declaravit,* etc. Cette remarque sur Caton est bien désobligeante. Elle veut dire qu'il favorisait Bibulus, parce que Bibulus étant noble et ayant été consul et censeur, un honneur de plus n'ajouterait rien à sa considération et n'exciterait l'envie de personne; qu'il n'en serait pas de même d'un homme nouveau, comme l'était Cicéron, lequel il faut craindre de trop élever. Caton n'avait peut-être cédé à aucun de ces motifs en favorisant Bibulus; il avait tout uniment servi son gendre. V. l. 298, n. 20.

15. — *De Cœlio.* Entraîné d'abord par Curion dans le parti de César, Célius ne tarda guère à le quitter, parce que, dit-il, on l'y traitait indignement (l. 394). Cicéron prédit qu'il s'en repentira. Mais les gens vindicatifs ne se repentent guère et Célius se vante de l'être (*ibid.*). Il tenta de former un parti en Italie contre César, échoua dans cette entreprise et y perdit la vie (*De Bell. Civ.* III, 22).

16. — *Vici Lucceii sint addicti.* Cette phrase absolument inintelligible dans la plupart des manuscrits a donné lieu à diverses corrections; la version ici adoptée, si elle n'est pas la meilleure, est la plus agréée. Sur Luccéius v. l. 233, n. 26.

17. — *De Philotimo.* V. l. 273, 274 et 198, n. 1. — 18. — *De serperastris.* Ce sont des éclisses pour redresser les jambes des enfants. Cicéron compare ses officiers à cet instrument, parce que par leur surveillance et leur sévérité ils redressaient les désordres ou les empêchaient.

19. — *Is quem tu neminem putas.* Corradus

croit qu'il s'agit de Mescinius, questeur de Cicéron (l. 269, n. 4). — 20. — *A Curio tabulas.* V. l. 298, n. 8.

21. — *Cœlius occuparit.* C'est peut-être dépasser le sens d'*occuparit* que de rendre ce mot par « s'est saisi », puisque, de l'aveu de Cicéron, on ne savait pas encore ce qu'Hortensius, le fils, mettrait en vente. Il serait donc plus exact de traduire : « a jeté son dévolu » sur la maison de la porte Flumentane, à Rome. Cela étant, Cicéron se demandait s'il ne devrait pas jeter le sien sur Pouzzol même, sans doute pour apprendre à un Pouzzolais, comme était Célius, à être plus modeste.

22. — *Piræea.* V. l. 287, au commencement; Sanctius dans sa *Minerva* II, 5; IV, 6, et Scioppius, dans ses *Paradoxa,* publiés sous le nom de Grossippus, *ep.* 3.

23. — *Dyonisius noster.* V. l. 117, n. 3. — 24. — *Nicias Cous.* V. l. 124, n. 7. — 25. — *Cæcilium.* Statius Cécilius, le poète comique.

26. — *Coimus in Piræum.* Je ne sais pas si c'est pour le besoin de sa cause ou faute d'avoir consulté son texte, que Cicéron qui a écrit (l. 287) *cum exissem in Piræea,* cite inexactement Térence; car Térence dit (*Eunuch.*, act. III, sc. 4), *coimus in Piræeo,* et cela parce que les jeunes gens dont il parle n'allaient pas alors au Pirée, mais y étaient rassemblés habituellement et à demeure, pour faire la garde. Par conséquent Atticus avait eu raison de reprocher à Cicéron d'avoir fait un solécisme.

27. — *Mercator hoc addebat,* etc. Térence, *Eunuch.*, act. I, sc. 2, v. 34, 35. Je ne comprends pas l'argument que Cicéron tire de ce vers en faveur de sa cause. — Sunium était un dème ou κώμη, en latin *vicus.* — 28. — *Balbus.* V. l. 28, n. 7, et l. 149, 216 et 272.

29. — *Scis illi reliquum quantum sic.* Ainsi, Cicéron n'avait point encore remboursé César de l'argent qu'il lui avait emprunté. V. l. 189, 193, 200 et 201. Quelle situation pour un homme que ses affections, ses opinions rattachent à Pompée, et qui doit de l'argent à son rival, et entre lesquels il lui faudra bientôt se prononcer!

30. — *Cœlio.* Ce Célius était un banquier. — 31. — *Tartessium tuum.* Tartessus est le nom que les Romains donnaient à Cadix d'où Balbus était originaire. V. Pline, III, 36.

32. — *Gener est suavis.* Dolabella. — *Præter eum de quo per te egimus.* Il y a beaucoup d'apparence qu'il parle ici du parti qui lui avait été proposé par Pontidia, et qui était le fils de Servius Sulpicius. V. l. 255, n. 35.

33. — *Ex Trebulano.* Trébule, ville de la Sabinie. — 34. — *Pontio.* Pontius Aquila (lett. 10, n. 22).

LETTRE 300.

1. — *Dionysium.* V. l. 117, n. 3. — 2. — *IV Id. Decemb.* Le 10 décembre.

3. — *Hirtium.* Hirtius, l'auteur présumé du VIIIe livre de la *Guerre des Gaules* et de celui de la *Guerre d'Afrique.* Il était alors lieutenant de César en Gaule. Il fut depuis le collègue du consul Pansa.

4. — *A. d. VIII Id. Decemb.* Le 6 décembre. — 5. — *A. d. VII.* Le 7 décembre. — 6. — *Ad Scipionem.* Q. Métellus Pius Scipion. V. l. 10, n. 22. — 7. — *A. d. III Non. Januar.* Le 3 janvier.

LETTRE 301.

1. — *Piliam.* Femme d'Atticus. — 2. *Philogenes.* V. l. 206, n. 9.

3. — *De Luscieno.* Orelli conjecture que ce pourrait bien être Q. Luciénus dont parle Varron, *De R. R.*, VI, 1.

4. — *In Arcanum.* Chez Quintus Cicéron, son mari, qui y avait un domaine. Cicéron s'étonne que Pomponia n'y ait point paru, surtout depuis sa réconciliation avec son mari, opérée par leur fils. V. l. 275, au commencement.

5. — *De Chrysippo.* V. l. 298, n. 22. — 6. — *Pridie Kal. Januar.* Le 31 décembre. — 7. — *III Nonas.* Le 3 janvier. — 8. — *Hoc iter.* Le voyage de Pompée en Campanie.

9. — *Illi concedi putem. Illi,* c'est César. Les concessions n'eussent fait qu'avancer ses affaires, et il aurait pu dire déjà, comme on l'a dit depuis : Il est trop tard.

LETTRE 303.

1. — *Dionysius.* V. l. 117, n. 3. — 2. — *Philogenes.* V. l. 206, n. 9 et la l. 301.

3. — *Pomptinium.* V. l. 155, n. 42. Les officiers du général attendaient ordinairement son triomphe pour entrer avec lui dans Rome. Pomptinius, qui était lieutenant de Cicéron, y étant entré sans lui, Cicéron avait lieu de craindre que cet officier n'ait eu de fortes raisons pour cela, c'est-à-dire qu'il n'ait désespéré de son triomphe.

4. — *IIII Non. Januar.* Le 2 janvier. — 5. — *Compitalicius dies.* V. l. 28, n. 9. — 6. — *III Nonas.* Le 3 janvier. — 7. — Ἀβδηριτικόν. Les Abdéritains passaient pour des gens grossiers et sans

lettres. La Fontaine les fait ainsi parler de Démocrite

> La lecture a gâté Démocrite ;
> Nous l'estimerions plus s'il était ignorant.
> *Fables*, VIII, 26.

8. — *Nunquam Curio sustinuisset.* Sans doute Curion n'eût pu à lui seul paralyser l'action du sénat et l'empêcher de pourvoir aux gouvernements de province, s'il n'eût eu dans le sénat des complices intéressés comme lui à ne rien résoudre à cet égard, de peur d'être obligés de donner un successeur à César qui avait acheté leur neutralité ou leur feinte opposition. Cicéron n'était pas au fait de tout cela ; il était trop loin.

9. — *An publicanos... an fœneratores.* Cela se voit aux approches de toute révolution qui tend à faire passer le pouvoir des mains d'une démocratie sanglante ou imbécile, en celles d'un homme ou d'un parti prêt à ne reculer devant aucun moyen pour se rendre et demeurer le maître absolu. Les premiers qui vont à cet homme ou à ce parti sont les hommes d'argent; le reste suit leur exemple et se soumet.

10. — *Agrum Campanum periisse.* V. l. 24, n. 6; 103, n. 4. — 11. — *Adoptatum patricium a plebeio.* Clodius adopté par Fontéius, homme obscur, et plus jeune que lui. V. l. 23, n. 6; l. 33 et *pro Domo*, 13, 14.

12. — *Gaditanum a Mitylenæo.* Cornélius Balbus, de Cadix (l. 28, n. 7; l. 299, n. 28 et 31), adopté par Théophane (l. 31, n. 3) de Mitylène. Cette adoption que Cicéron désapprouve ici, il l'a défendue dans son plaidoyer pour Balbus (ch. 25), ou plutôt il en a rabaissé l'importance, en disant que Balbus n'en avait tiré d'autre fruit que des biens pour ses proches.

13. — *Labieni.* Lieutenant de César en Gaule où il avait si bien fait ses affaires qu'il avait pu, sans se gêner apparemment, faire bâtir de ses deniers la ville de Cingulum, dans le Picénum. V. César, *de Bell. Civ.*, I, 15; Dion, XLI, 4.

14. — *Mamurræ.* Il était préfet des ouvriers dans l'armée de César. On connaît l'épigramme de Catulle, *Carm.* XXIX :

> Quis hoc potest videre, quis potest pati...
> Mamurram habere quod comata Gallia
> Habebat omnis, ultima et Britannia?

15. — *Balbi horti.* Le même Cornélius Balbus que ci-dessus. J'ignore si ces jardins avaient été plantés sur la terre dont Pompée lui avait fait cadeau, pour y construire une villa (l. 360). Il semble cependant que ce soient deux choses différentes, les jardins et la maison de Tusculum.

16. — *Nunc legiones*, etc. Les légions de César — 17. — *Transpadani, plebes urbana*, etc. V. dans la l. 299, une énumération du même genre. — *Quam Sulla.* Le dictateur Sylla.

18. — *Dic, M. Tulli.* C'est la formule qu'il a déjà indiquée l. 299, et qui était la formule ordinaire au sénat, pour inviter les sénateurs à dire leur opinion. — 19. — *Alexim.* V. l. 233, n. 29.

LETTRE 304.

1. — *De Dionysio.* V. l. 117, n. 3. On voit ici que Cicéron avait conçu quelques soupçons contre cet affranchi dont il avait eu tant à se louer jusqu'ici, et qu'il loue d'ailleurs avec tant d'abandon. La lettre d'Atticus paraît les avoir dissipés. — 2. *Diem tuum.* C'est-à-dire le jour où Atticus n'avait pas son accès de fièvre.

3. — *Ad me in Albanum venire.* Cicéron était à Albe (l. 303) logé dans la maison de Pompée. — 4. — *III Non. Januar.* Le 3 janvier. — 5. — *Liviæ.* On ne sait qui est cette Livie.

6. — *Rectumne sit.* Comme si le sexe de la testatrice obligeait moins Dolabella à changer de nom que s'il eût été le légataire d'un homme! D'ailleurs Dolabella n'héritant que d'un neuvième, il y avait lieu pour lui d'hésiter, jusqu'à ce qu'il sût à combien montait ce neuvième. C'est de quoi Cicéron veut causer avec Atticus.

7. — *VI Kal.* Le 26 novembre. — 8. — *Lavernium.* — Localité de la Campanie. — 9. — Ξυνὸς Ἐνυάλιος. *Iliad.*, XVIII, v. 309.

10. — *Antonii concionem.* La harangue de M. Antoine, tribun du peuple, qui peu de jours après se retira avec son collègue Q. Cassius vers César. Il avait été précédemment questeur de César en Gaule.

11. — *Terror armorum.* Il faut considérer qu'Antoine accusait Pompée; le *terror armorum* n'a donc pas trait à la guerre dont Antoine l'eût menacé lui et ses partisans, mais à la terreur que Pompée avait répandue dans Rome, lorsque sous son troisième consulat, il y avait fait entrer ses légions. César a lui-même reproché ce fait à Pompée, comme aussi la condamnation pour brigue de plusieurs citoyens, en vertu de sa loi Pompéia. V. César, *de Bell. Civ.*, III, 1.

12. — *Infirmus et inops.* Antoine avait alors dissipé sa fortune, et il prenait le bon chemin pour la refaire. — 13. — *Illud molestissimum quod*, etc. V. l. 299, n. 29.

LETTRE 305.

1. — *L. Quintius.* On ne sait quel est cet ami de Cicéron. V. l'*Onomasticon* d'Orelli.

2. — *Ad bustum Basili.* Qu'est-ce que ce Basilus? Quelques-uns disent que c'était un voleur fameux, enterré dans la voie Appienne, théâtre de ses exploits pendant sa vie, et aussi encore, à ce qu'il paraît, depuis sa mort. Orelli nomme un Minucius de qui pourrait être ce tombeau; mais il ne décide pas.

3. — *Ad illum confugeret.* C'est justement ce que vont faire les tribuns M. Antoine et Q. Cassius. Comme ils s'opposaient au sénatus-consulte qui ordonnait à César de quitter sa province, le sénat en vint contre eux aux dernières menaces et leur interdit l'entrée dans l'assemblée. Ils protestèrent contre ces violences et allèrent trouver César.

4. — *Exercitum tu habeas diutius quam populus jussit.* Cela n'est pas exact. La dixième année du gouvernement de César avait encore six mois à courir (*de Bell. Civ.*, I, 9). Cicéron presse les objections et ne les pèse pas toujours.

LETTRE 306.

1. — *In quartanam conversa.* V. l. 297, n. 15. — 2. — *Curius.* V. la l. 298, n. 7. — 3. — *Pridie Non. Januar.* Le 4 janvier. — 4. — *Antonius quidem noster.* V. l. 305, n. 3. Il appelle Antoine *noster* par ironie.

5. — *Ne quid respublica.* Formule du sénat dans les grands dangers de la république.

6. — *Sed Lentulus.* Le consul L. Cornélius Lentulus Crus qui entrait en charge avec C. Claudius Marcellus.

7. — *Nos Capuam sumpsimus.* Dans ce partage de l'Italie, Cicéron eut le commandement de la Campanie et de toute la côte maritime de ce pays. V. l. 309.

LETTRE 307.

1. — *A Rufus.* Mescinius Rufus, ancien questeur de Cicéron (l. 269). Une adresse sans prénom était une marque de familiarité. (V. l. 234, au commencement.) Le contraire a lieu chez nous où le comble de la familiarité est d'interpeller les gens par leur prénom ou petit nom.

2. — *M. Tullius.* M. Tullius Lauréa. V. l. 192, n. 4. L'abbé Prévost dit qu'il s'agit ici de Lauréa qui lui aussi s'appelait Tullius, comme Tiron. Mais il ajoute qu'il ne fut affranchi qu'après le retour de Cicéron; c'est une erreur. Il y avait trois ans que Tiron était affranchi, et Quintus en avait fait compliment à son frère avec une sorte d'enthousiasme (l. 170), tant il était heureux que Marcus eût réparé une indignité de la fortune, en faisant de Tiron un ami au lieu d'un esclave.

3. — *Jus vetus.* L'ancien droit avait en effet été remplacé par la loi *Julia*, sur les prescriptions de laquelle en matière de comptes, v. l. 201, n. 3.

4. — *M. Mindium.* Il était négociant à Elis, en Achaïe (l. 302). — 5. — *Meo Servo scriba.* C'est par un reste d'habitude que Cicéron nomme ici Tullius son affranchi, *servus*, ou par ironie peut-être, à cause que Mescinius lui avait reproché de s'être trop fié à son *esclave*.

6. — *Tamen te expectaturum fuisse.* C'est-à-dire que Cicéron aurait attendu Mescinius pour collationner les comptes.

7. — *De Volusio quod scribis.* Cn. Volusius. V. l. 255, n. 16. « Il devait beaucoup d'argent au public à titre d'amende. Un nommé Valérius s'était chargé de payer cette somme en donnant des cautions qui paraissent avoir été le lieutenant et le préfet de Cicéron. Or, Cicéron avait souhaité d'arranger cette affaire d'une manière favorable à Volusius et aux cautions. Mescinius avait eu des vues différentes qui s'expliquent ici par degrés ». Note de l'abbé Prévost.

8. — *C. Camillus.* V. l. 198, n. 3. — 9. — *HS. XXX.* 3,000,000 de sesterces ou 600,000 fr. — 10. — *HS. XIX.* 1,900,000 sest. ou 380,000 fr.

11. — *A. Valerio.* Ne serait-ce pas ce P. Valérius duquel le roi Déjotarus disait à Cicéron qu'il n'avait rien vaillant que ses bienfaits pour le faire vivre (l. 255, n. 37), et qui, selon Manuce, devait de l'argent à Cicéron? — 12. — *Leptam.* V. l. 214, n. 1. — 13. — *T. Mario.* Ce Marius est inconnu.

14. — *Nam de Lucceio ita est actum.* Les détails de cette affaire fort peu clairs par eux-mêmes ont été encore obscurcis par la corruption des textes. L'abbé Prévost a essayé de débrouiller ce chaos, sans donner plus d'intérêt à cette lettre. On peut voir ses notes, où il s'efforce de rendre raison de tout, et où il déploye au moins beaucoup de dextérité.

15. — *Neque a meis rationibus discrepabunt tuæ.* On voit par cette phrase que le proconsul et le questeur rendaient leurs comptes séparément. C'est ce qui explique les alarmes de Rufus qui craignait que les siens ne s'accordassent pas avec ceux de Cicéron, et tous les efforts que fait Cicéron pour le rassurer à cet égard.

16. — *HS. nongentis millibus.* 900,000 sest. ou 160,000 francs.

17. — *De logeo parum gratiosum, etc.* La multiplicité des variantes dont ce peu de mots ont été l'objet, ont obligé ici les traducteurs à s'en

rapporter dans leur choix à leur instinct et à leur bon sens. Rien que pour le mot *logeo*, rarement employé d'ailleurs et qu'ils n'ont pas rendu, ils avaient à se décider entre *Lugeo, Logio, Lucro, Luceo, Lycoo, Lucretio, Lucello, Locello* et enfin *Logeo*, qui est dans le texte.

18. — *Contubernales*. C'est à ce titre de *contubernalis* que le poète Archias (*pro Archia*, 5) qui avait servi dans l'armée de Lucullus, et qui avait même été son questeur en Asie, fut porté sur l'état des gratifications par Lucullus préteur et consul. Les *contubernales* étaient des jeunes gens de la noblesse qui servaient comme volontaires dans l'armée des consuls, proconsuls et préteurs, pour se former au métier des armes ou à l'administration des affaires.

19. — *HS centum millibus*. 100,000 sest. ou 20,000 francs. — 20. — *Myrina*. Ville d'Éolie. — 21. — *HS. XXII*. 22,000,000 de sest. ou 4,400,000 fr. Il y a là une exagération évidente, et les anciens et les modernes se seraient étrangement trompés sur le désintéressement de Cicéron dans l'année de son gouvernement de Cilicie, s'il était vrai qu'il en eût retiré, *salvis legibus*, comme il dit, une somme si énorme. Il y a donc lieu de corriger cette traduction, et de dire, 2,200,000 sest. ou 400,000 francs, en lisant HS. *bis et vicies*, comme dans la lettre 392 où cette même somme est ainsi indiquée, tandis qu'elle est exprimée ici tout entière en chiffres.

LETTRE 308.

1. — *Lictoribus laureatis*. Ces licteurs de Cicéron étaient couronnés de laurier, parce que Cicéron était *imperator*, et qu'ils attendaient le jour du triomphe de Cicéron pour rentrer à Rome avec lui : car lorsque Cicéron dit qu'il est décidé à partir, ce n'est pas de Rome même où il n'était pas entré, mais des faubourgs de la ville où il demeurait dans l'expectative.

LETTRE 309.

1. — *Cingulum*. La ville bâtie par Labiénus (l. 303, n. 13). Aurait-elle été livrée par lui aux soldats de la république, au moment même où il quittait César? Cette coïncidence est remarquable. Mais Cingulum envoya bientôt après des députés à César et se rendit à lui (*de Bell. Civ.*, I, 15).

2. — *O hominem amentem!* César. — 3. — Τὴν θεῶν, etc. Euripide, *Phéniciennes*, v. 509.

4. — *Lucretino tuo sole*. Atticus avait quelque maison de campagne à Lucrétile. Horace a dit : *Velox amœnum sæpe Lucretilem*, etc. Ce charmant pays était situé sur le versant des montagnes de la Sabinie.

5. — *Quale tibi consilium Pompei videtur?* Quand César eut passé le Rubicon, Pompée perdit la tête tout d'abord, et sans penser aux Thémistocle, aux Périclès et aux Camille, il prit la fuite. Il avait quelques troupes en Italie; mais le soutiendraient-elles, ou plutôt, à l'arrivée des légions de Gaule, ne passeraient-elles pas, sous ses yeux mêmes, à César, avec armes et bagage? Il fuyait donc, mais sans savoir, comme dit Cicéron dans la lettre suivante, ce qu'il ferait, ni ce qu'il faisait.

6. — *Non est in parietibus res publica*. Non dans des murs de pierre, mais de bois, disait Thémistocle, entendant par là des vaisseaux.

LETTRE 310.

1. — *XII. Kal.* Le 21 décembre. — 2. — *Ne ipsum scire puto*. V. la l. 309, n. 5. — 3. — *X. Kal.* Le 23 janvier.

4. — *Lentulum*. L. Cornélius Lentulus Crus. Pompée avait ordonné à tous les magistrats et aux sénateurs de le suivre, et déclaré qu'il regarderait comme ennemis tous ceux qui n'obéiraient pas. Le consul Lentulus donnait l'exemple de l'obéissance.

5. — *Libonem*. V. l. 92, n. 16. — 6. — *Ne exercitum firmum*. Ceci ne veut-il pas plutôt dire une armée sûre que forte? V. la lettre qui précède, n. 5.

7. — Φαλαρισμὸν. La cruauté d'un Phalaris. — 8. — *Nec ærarium clausum*. Les consuls en avaient emporté les clefs; César fit sauter les serrures. — 9. — Αἰδέομαι, etc. *Iliad.*, VI, 42, et XXII, 105. V. aussi l. 31, n. 2. — 10. — *M*ᵃ. *quidem Lepidus*. Mamercus Lépidus. V. l. 90, n. 5. — 11. — *L. Torquatus*. V. l. 152, n. 6. — 12. — *Me lictores impediunt*. V. l. 308, n. 1. — 13. — *Labienum ab illo discessisse*. V. l. 309, n. 1. — 14. — *Si... magistratum et senatum Romæ offenderet*. Il ne les y trouva plus.

15. — *Eumque arbitror pœnitere*. César dut sans doute être très mortifié de la défection de Labiénus; toutefois il ne daigne pas même y faire allusion là où l'occasion lui en était naturellement offerte, lorsqu'il parle (*de Bell. Civ.*, I, 15) de la prise de Cingulum.

LETTRE 311.

1. — *Dolabella*. Gendre de Cicéron. Il était dans le parti de César. — 2. — *Hæc loca tenere*

liceat. Les places que Cicéron occupait en Campanie, en vertu du commandement qu'il y exerçait. V. l. 306, n. 7 et l. 309. — 3. — *Camillo*. V. l. 198. — 4. — *Labienus*. V. l. 309, n. 1. — 5. — *Piso*. L. Pison Césoninus (l. 149, n. 28), beau-père de César.

6. — *Rufus*. Mescinius Rufus. V. l. 307, n. 1. — 7. — *VIII Kal*. Des calendes de février, c'est-à-dire le 25 janvier. — 8. — *Minturnis*. Ville de Latium sur les confins de la Campanie, à l'embouchure du Liris dont les eaux y formaient les vastes marais où Marius se cacha.

LETTRE 312.

1. — *De Vennonianis*. C. Vennonius. L'affaire dont il est ici question est très probablement celle assez plaisante de l'apposition des scellés chez Vindullus et de la découverte qui en résulta. V. l. 257, n. 72. — 2. — *Amo Pisonem*. Pison Césoninus. Le même Pison que ci-dessus, l. 311, n. 5. — 3. — *Cui ne Picena quidem nota fuerint*. V. César, *de Bell. Civ.*, I, 15.

4. — *In duabus invidiose retentis... legionibus*. De ces deux légions destinées pour l'Asie et la Syrie, Pompée, suivant l'ordre du sénat, en devait fournir une, César l'autre. César s'exécuta. Mais Pompée, qui avait prêté une de ses légions à César, la lui redemanda; César la lui rendit et par le fait fournit deux légions au lieu d'une. César (*de Bell. Civ.*, I, 4) rappelle ce trait pour en conclure que dès lors (car cela se passait l'année précédente) Pompée cherchait à se servir de ces légions pour établir son pouvoir et sa domination, et souhaitait qu'on en vînt aux armes. — 5. — *Peducæo*. V. l. 285, n. 7.

6. — Μάντις δ'ἄριστος. Commencement d'un vers d'une tragédie perdue d'Euripide, et cité tout entier par Plutarque dans *de Oraculor. defectu*.

LETTRE 313.

1. — *Oppiorum*. Ces Oppius étaient des banquiers de Rome. L'un d'eux était chargé des commissions de César à Rome, pendant que celui-ci était en Gaule (l. 149, n. 2). C'était une famille romaine, dont une branche était sans doute établie à Vélie et dans quelque domaine appartenant à Atticus; car Cicéron les qualifie (l. 336) de *contubernales* d'Atticus.

2. — *Numero Platonis*. Pythagore et Platon après lui ont, comme aujourd'hui les bonnes femmes, cherché dans les nombres ce qui n'y est point, et qui n'y fut jamais.

3. — *Succones*. Bosius fait venir ce mot de *succus* qui est la traduction latine d'ὀπὸς : d'où *succones*. C'est très probable.

4. — *L. Cæsarem*. Fils de L. Julius César qui fut consul en 690 (l. 10, n. 11) avec C. Marcius Figulus. — 5. — *Minturnis*. V. l. 311, n. 8. — 6. — *A. d. VIII Kal. Febr*. Le 25 janvier.

7. — *Absurdissimis mandatis*. Les propositions de César étaient que Pompée se rendrait dans son gouvernement d'Espagne, que tous deux licencieraient leurs troupes, que chacun poserait les armes en Italie; que les comices seraient libres, et les affaires publiques remises au sénat et au peuple (César, *de Bell. Civ.*, I, 9). Cicéron trouve tout cela ridicule. Rien de plus raisonnable pourtant. Il est vrai qu'en y adhérant, Pompée eût livré en quelque sorte Rome et l'Italie à César; il repoussa donc les propositions de son rival, à moins que César ne retournât en Gaule; auquel cas, lui Pompée irait en Espagne (*ibid.* I, 10).

8. — *Nisi forte non dedit*. Cicéron se trompe. César donna bien cette commission à L. César, comme il le dit dans ses *Commentaires* (*loc. cit.*). Il y a mieux; c'était Pompée qui avait d'abord envoyé Lucius à César lui porter des propositions, et c'est par Lucius que César avait renvoyé à Pompée ses contre-propositions. Le reproche d'avoir employé un personnage tel que Lucius retombe donc sur Pompée.

9. — *A. d. IX Kal*. Le 24 janvier. — 10. — *A. d. VIII Kal*. Le 25 janvier. — 11. — *Larinum*. Ville sur les confins de l'Apulie, chez les *Frentani*.

12. — *Teano*. Téanum, en Apulie. — 13. — *Venafrum*. Vénafre en Campanie, sur le fleuve Vulturne.

14. — *Quo pacto de Labieno ferat*. V. l. 310, n. 15.

15. — *Quid agat Domitius in Marsis*. L. Domitius s'était enfermé avec ses cohortes levées chez les Marses, dans Corfinium. Après un siège de quelques jours, les habitants se rendirent à César, et César renvoya, sans leur faire aucun mal, Domitius et son fils, ainsi que P. Lentulus Spinter, L. Vibullius Rufus, Sext. Quintilius Varus, questeur, L. Rubrius, et un grand nombre de chevaliers romains que Domitius avait fait venir des villes municipales, tous enfermés dans Corfinium. (César, *de Bell. Civ.*, I, 16 à 23.)

16. — *Ignuvii Thermus*. Thermus, se défiant des dispositions des citoyens d'Ignuvium, ville d'Ombrie, en retira ses cohortes et s'enfuit. Curion entra dans Ignuvium à la grande satisfaction des habitants. (*De Bell. Civ.*, I, 12.)

17. — *P. Attius Cinguli*. P. Attius Varus n'était

plus à Cingulum, mais à Auximum, ville du Picénum. Il fit comme Thermus avait fait à Ignuvium, et par les mêmes motifs, et s'enfuit, laissant Auximum au pouvoir de César. (*De Bell. Civ.*, I, 12, 13.)

LETTRE 314.

1. — *A. d. VI. Kal. Febr.* Le 27 janvier. — 2. — *Calibus.* Calès, près de Capoue; aujourd'hui Calvi. — 3. — *L. Cæsar.* V. l. 313, n. 4. — 4. — *Torquati litteris.* L. Torquatus. V. l. 152, n. 6.

5. — *Pompeius distribuit.* César avait établi une colonie à Capoue pendant son consulat; il y entretenait une troupe de gladiateurs. Le consul Lentulus les rassembla sur la place publique, leur assura la liberté, leur donna des chevaux et leur ordonna de le suivre; mais bientôt averti que tout le monde blâmait cette mesure, il les distribua dans les environs de la Campanie pour veiller à la garde des esclaves. Tel est le récit de César (*de Bell. Gall.*, I, 14); il diffère beaucoup de celui de Cicéron.

6. — *Mulieres nostræ.* V. dans Dion (XLI, 9; éd. de M. Gros) le lamentable récit de la fuite de Rome, aux premiers bruits que César arrivait, de tout ce qu'il y avait de plus considérable, de tout sexe, de tout âge et de toute condition. — 7. — *Cum Sexto.* Sextus Péducéus. V. l. 285, n. 7.

LETTRE 315.

1. — *A. d. VI Kal. pridie.* Le 26 janvier. — 2. — *Favonio.* V. l. 19, n. 12.

3. — *Cato... in Siciliam ire non curat.* Il y alla cependant bientôt après; mais à peine y avait-il achevé ses préparatifs de défense qu'apprenant l'arrivée de Cicéron, il assembla le peuple, se plaignit d'être abandonné, trahi par Pompée, et s'enfuit (*de Bell. Civ.*, I, 30).

4. — *Postumus.* Selon Orelli, il faut lire ici Postumius, lequel était frère de Postumia. V. l. 255, n. 24. Comme il était très ami de César, il ne se souciait guère de la commission dont le chargeait le sénat.

5. — *Furfanio.* Des manuscrits donnent *Furfano, Fuffano* et *Fusano.* Il s'agit ici de T. Furfanius Postumus, qui succéda à Alliénus, comme préteur de Sicile, pendant que César faisait la guerre en Afrique.

6. — *Fannium.* C. Fannius, ancien tribun du peuple. V. l. 50 et n. 10. — 7. — *Ad Attianas legiones.* V. l. 313, n. 17.

LETTRE 316.

1. — *Feruntur omnes conditiones.* V. l. 313, n. 7. — 2. — *Domitio.* L. Domitius. V. l. 313, n. 15. — 3. — *Considio Noniano.* — M. Considius. Il était des Nonius et était passé par adoption dans la famille des Considius. — 4. — *Se trinum nundinum petiturum.* Les candidats aux magistratures devaient se montrer au peuple pendant trois jours de marchés consécutifs.

5. — *Præter Transpadanos.* Parce que César leur avait promis étant consul le droit de bourgeoisie qu'il leur donna ensuite, étant dictateur. On conçoit que les Gaulois le haïssent; il ne leur avait pas fait assez de bien pour qu'il leur eût inspiré un sentiment contraire.

6. — *Afranio et Petreio.* Deux lieutenants de Pompée en Espagne. Sur L. Afranius, v. l. 21, n. 23. Pétreius, après la bataille de Tapse, en Afrique, s'enfuit à Zama, chez Juba, qui le tua dans un duel où ils cherchaient à se tuer l'un et l'autre, voyant leur cause désespérée. (*De Bell. Afric.*, 94.)

7. — *Labienus.* V. l. 303, 309 et 310, n. 15. — 8. — *Dolabella noster.* Le gendre de Cicéron. Il donnera bien d'autres sujets de chagrin à son beau-père.

9. — *A. Varroni.* A. Térentius Varro Muréna. Invité par P. Vatinius que César avait envoyé à cet effet à une conférence avec ce général, pour voir s'il ne serait pas possible de s'entendre et de faire la paix, Varron fut assailli par une grêle de traits partis de l'escorte de Vatinius. Là-dessus, Labiénus, qui assistait à ces pourparlers avec Varron, les rompit, déclarant ne vouloir plus entendre parler d'accommodement. (César, *de Bell. Civ.*, III, 19.)

10. — *M. Volusius.* C'est un troisième personnage de ce nom; les deux autres étaient Cn. Volusius (l. 203, 307) et Q. Volusius (l. 255). — 11. — *IV Kal. Febr.* Le 29 janvier.

LETTRE 317.

1. — *Omnes bonos abesse Roma.* V. l. 314, n. 6. — 2. — *Hæc regio nostrorum est quum oppidorum,* etc. Cicéron écrit cette lettre de Formies, municipe du Latium, chez les Aurunces, où son frère et lui possédaient plusieurs maisons de campagne, dont les terres se touchaient ou n'étaient séparées que par d'autres appartenant à leurs amis, et s'étendaient jusqu'à Arpinum, patrie des Cicéron. Il avait donc raison de dire à sa femme et à sa fille qu'elles pourraient le voir à leur aise et souvent, sans cesser d'être

sur le territoire de la famille. Quant aux *oppida* que Cicéron joint aux *prædia*, comme lieux de refuge, et qu'il qualifie aussi de *nostra*, il entend les places de la Campanie où il commandait, ainsi qu'on l'a vu ci-devant, et où il avait des officiers à sa dévotion.

3. — *Philotimo*. Philotime, déjà nommé tant de fois, affranchi de Térentia. Cicéron lui recommande de fortifier sa maison de Rome et d'y mettre garnison. Toutes ces précautions étaient sans doute exagérées. Personne à Rome ne songeait à résister à César, et paraître seulement s'y préparer eût été une imprudence.

LETTRE 318.

1. — *A. d. V Kal.* Le 28 janvier. — 2. — *Quæ... data sunt L. Cæsari.* V. l. 313, n. 7 et 8. — 3. — *Ad Nonas Febr.* Le 5 février. — 4. — *A. d. III Kal.* Le 30 janvier.

LETTRE 319.

1. — Ψῦχος, etc. Vers d'une tragédie perdue d'Euripide.

LETTRE 320.

1. — *Cum Sexto.* Péducéus. V. l. 285, n. 7. — 2. — *Sextio nostro.* V. l. 285, n. 7. — 3. — *Trebatius.* V. l. 133, 150 et 153. — 4. — *IX Kal. Febr.* Le 24 janvier.

5. — *Ad Pisonem... ad Servium.* M. Pupius Pison, consul en 693, beau-père de César (l. 311, n. 5); Servius Sulpicius, consul en 703.

6. — *Neque delectum ullum.* Ce n'était pas précisément vrai. Si Cicéron ne s'occupait pas alors de levées, dans le ressort de son commandement, il s'en était occupé. V. l. 309, n. 6.

7. — *III Non. Febr.* Le 3 février. — 8. — *Non. Febr.* Le 5 février.

LETTRE 321.

1. — *IV Non. Febr.* Le 2 février. — 2. — *III Non.* Le 3 février. — 3. — *Nonis.* Le 5 février. — 4. — *Ancone*, etc. C'était une fausse nouvelle. — 5. — *Cassium.* Q. Cassius Longinus.

6. — *Dionysio.* V. l. 117, 122, etc. Outre qu'il était Grec, Dionysius avait été gâté par les bons traitements, et il en prenait, comme on dit, à son aise, avec son patron.

7. — *Quintus laborat ut tibi... solvat.* Atticus avait pour principe de ne laisser vieillir aucune dette par indulgence, ni s'accroître par des intérêts accumulés (Corn. Népos, *Pomp. Attic.*, 2). On voit ici qu'il appliquait ce principe à son beau-frère, nonobstant la dureté des temps et la rareté de l'argent. Les objections que Cicéron lui fait à cet égard, pour l'engager à patienter sur la dette de Quintus, ne seraient pas autres adressées à un usurier, sauf la délicatesse de la forme. Il revient là-dessus l. 383.

8. — *Egnatio.* L. Egnatius. V. l. 123, n. 1. — 9. — *Q. Titinius.* V. l. 30, n. 2. — 10. — *Ligus.* Est-ce Ligus, père de Gamala, cité l. 555?

LETTRE 322.

1. — *II Non. Febr.* Le 4 février. — 2. — *Furnii.* C. Furnius. V. l. 190, n. 3. — 3. — *L. Cæsaris legationem.* V. l. 313, n. 8.

LETTRE 323.

1. — *His consulibus.* C. Claudius Marcellus et L. Cornélius Lentulus Crus. — 2. — *Luceriæ.* Lucérie, en Appulie. — 3. — *Legionum Attianarum.* V. l. 313, n. 17, et l. 315. — 4. — *Lictores.* Toujours ses licteurs! V. l. 308 et 310.

5. — *Phalarimne an Pisistratum.* Pisistrate changea la forme du gouvernement à Athènes et exerça le pouvoir avec douceur; Phalaris fit de même à Agrigente et fut un tyran cruel.

LETTRE 324.

1. — *Ad Non. Febr.* Le 5 février. — 2. — *VII Idus.* Le 7 février. — 3. — *Lentulus... alter consul.* L. Lentulus Crus consul avec Claudius Marcellus. — 4. — *Ille adsit.* César. — 5. — *C. Cassius.* Il était à Formies avec Cicéron.

6. — *Sanctiore ærario.* C'est là qu'étaient déposées avec l'argent mis en réserve, en prévision d'une guerre contre les Gaulois, les dépouilles faites sur l'ennemi pendant les trois guerres puniques et les guerres de Paul-Émile en Macédoine, de Lucullus et de Pompée en Asie; il y avait aussi le produit du vingtième des sommes payées pour les affranchissements et les legs. Lentulus alla à Rome pour exécuter l'ordre de Pompée; mais sur un bruit que César approchait, Lentulus s'enfuit tout à coup, laissant le trésor ouvert. (César, *de Bell. Gall.*, I, 14.) — 7. — *Cnæus noster in navi.* Pour fuir.

LETTRE 326.

1. — *Domitium... Lentulo et Thermo.* Tous ces personnages sont déjà cités plusieurs fois et an-

notés dans les lettres précédentes. Ce qui avait donné lieu au bruit que César pouvait être cerné, était une lettre de Domitius à Pompée, où il prévoyait ce cas (César, *de Bell. Civ.*, I, 17).

2. — *Ne sint somnia.* En effet, ce n'était pas autre chose. — 3. — *M*^s^. *Lepidum, L. Torquatum, C. Cassium.* Même observation qu'à la note 1, en ajoutant toutefois, de peur de confusion, qu'il s'agit ici de Mamercus Émilius Lépidus (l. 90, n. 5).

LETTRE 327.

1. — *Lucretii.* Q. Lucrétius, sénateur. V. l. 155, n. 12. — 2. — *Nigidium.* P. Nigidius Figulus. V. l. 27, n. 7; 52, n. 36, et la l. 471 qui lui est adressée.

3. — *Vibullium.* V. l. 120, n. 3. Pompée l'avait envoyé dans le Picenum pour y rassurer les esprits. (César, *de Bell. Civ.*, I, 15.)

LETTRE 328.

1. — *De Lucretii ad Cassium litteris.* V. la lettre précédente. — 2. — *Cephalio.* Esclave d'Atticus, et son *tabellaire* ou courrier. — 3. — *Malas causas,* etc. C'est là un de ces jugements brefs sur Pompée qui le peignent en pied et expliquent toute sa vie.

LETTRE 329.

1. — *De Domitio, de Picentium cohortibus.* V. l. 313, n. 15. — 2. — *Si te secundo lumine.* C'est un vers d'Ennius, selon Victorius, traduit de la *Médée* d'Euripide, là où Créon menace Médée, et lui défend de rester plus longtemps à Corinthe. Dans son discours pour Rabirius, ch. 11, Cicéron ajoute à ce vers d'Ennius le commencement du suivant, *Moriere,* et dit que tel est le langage des rois.

3. — *De Afranio.* L. Afranius. V. lett. 316, n. 6. — 4. — *Quod multo rectius fuit id mihi fraudem tulit.* Il y a là quelque allusion à la découverte de la conjuration de Catilina et de l'exil auquel fut condamné Cicéron. — 5. — *HS. XX.* 20,000 sest. ou 4,000 francs. — 6. — *Dionysio.* V. l. 304, n. 1, et 321, n. 6.

LETTRE 330.

1. — *Nec tam læta erant in iis litteris.* On voit plus haut, l. 313, n. 15, quel fut le résultat de ces opérations. Cicéron ne les connaissait pas actuellement par la raison toute simple qu'elles n'étaient pas encore accomplies. Vibullius Rufus, dans son rapport à Pompée, n'exposait que le point où elles en étaient, au moment où il rédigeait cette pièce. — *Ad se Vibullius.* V. l. 327, n. 3.

2. — *Qui caput ipsum reliquisset.* Cicéron entend par *caput* Rome, et par *reliquis membris* les villes du littoral de la Campanie. Pompée se rapprochait des côtes de l'Adriatique, et en s'installant à Lucérie où il appelait Cicéron, il se préparait à fuir sur Brindes, espérant l'emmener avec lui.

3. — *Hos lictores molestissimos.* V. l. 323, n. 4. — 4. — *M. Lepidi.* V. l. 90, n. 5, et l. 310, n. 10. — 5. — *L. Volcatii.* V. l. 90, n. 5 et 6. — 6. — *Serv. Sulpicii.* V. l. 31, n. 5. — 7. — *L. Domitius.* V. l. 31, n. 15.

8. — *Appius Claudius.* Appius Claudius Pulcher, l'ancien proconsul de Cilicie. Tous ces personnages étaient des consulaires dont les trois premiers Lépidus, Volcatius et Sulpicius tournaient du côté de César, et les deux autres, Domitius et Appius, restaient fidèles à Pompée.

LETTRE 331.

1. — *Ego ad Cæsarem litteras dedi.* V. l. 338. Sur les gladiateurs de César, v. l. 314, n. 5. — 2. — *Nihil omnino scripseris.* Le conseil d'Atticus était sage, comme aussi celui de ne pas oublier ce qu'on a écrit. L'abus des lettres et le défaut de mémoire sont deux maladies dont un homme politique ne saurait assez se garer.

3. — *In Labieno parum est dignitatis.* C'est le sort des transfuges, et dans le parti qu'ils embrassent, surtout s'ils ne savent pas s'y faire valoir (et c'était le cas de Labiénus), et dans le parti qu'ils ont abandonné. Lucain, V, v. 345, a dit de Labiénus :

> Fortis in armis
> Cæsaris Labienus erat, nunc transfuga vilis.

4. — *Vibullii res gestæ sunt adhuc maximæ.* C'est une ironie. Vibullius (l. 327, n. 3), envoyé par Pompée dans le Picénum, en avait trouvé toutes les places au pouvoir de César; lui-même fut pris peu après dans Corfinium avec Domitius (l. 313, n. 15).

5. — Διπλῆ. Ce n'était pas un mot, mais un signe et comme un chevron ou lambda renversé > qu'on mettait en marge près de tel ou tel passage d'un écrit sur lequel on voulait attirer plus particulièrement l'attention. Diogène Laërce, dans la Vie de Platon, rapporte que ce philosophe se servait de ce signe dans ses ouvrages. Victorius en fait la remarque et cite les paroles de Laërce.

6. — *Significas aliquanto secus*, etc. Atticus lui avait en effet conseillé d'abord de rester en Italie, de garder du moins la neutralité. V. les l. 326 et 329.

LETTRE 332.

1. — *Et ut esset a me... ante provisum.* Cicéron n'avait pas seulement ménagé César de longue main, en prévision, comme il le dit, de la tempête qui allait éclater, mais il l'avait caressé, aimé, idolâtré, ce sont ses termes, et avait pris autant de soin de lui dévoiler ces sentiments à son égard que d'en dérober la confidence à Pompée.

2. — *Nihil actum est a Pompeio*, etc. Quel acte d'accusation contre Pompée, et comme tous les faits relevés en sont vrais! — *Marcoque Marcello consuli.* M. Marcellus (l. 277, n. 2). — 3. — *Invite cœpi Capuam.* V. l. 306, n. 7.

4. — *In Cinnæ dominatione.* Après la mort de Marius, et sous la domination de L. Cornélius Cinna, la plus grande partie de la noblesse romaine s'était réfugiée près de Sylla; mais les consulaires L. Martius Philippus et L. Valérius Flaccus, et Q. Mucius Scévola, grand pontife ne voulurent pas prendre les armes, et restèrent à Rome. Mucius fut tué comme il embrassait l'autel de Vesta, et son sang en eût éteint le feu, si, par un effort désespéré, la victime ne se fût traînée hors du sanctuaire. (V. *De Nat. Deor.*, III, 32.)

5. — *Aliter Thrasybulus.* On sait qu'il délivra Athènes des trente tyrans. — 6. — *Habent iidem fasces molestiam.* V. l. 323, n. 4. — 7. — *Domitium Corfinii.* V. l. 313, n. 15. — 8. — *Ut Domitium relinquat.* C'est ce que Pompée fit cependant.

9. — *Fausto.* Sylla le dictateur eut deux enfants jumeaux, Faustus dont il s'agit ici, gendre de Pompée (l. 118, n. 2), et Fausta qui avait épousé Milon. — 10. — *Afranium in Pyrenæo*, etc. Toutes ces nouvelles étaient fausses. — 11. — *Trebonio.* C. Trébonius alors lieutenant de César en Espagne. V. l. 117, n. 4.

12. — *Fabium tuum.* Selon Borghesi, I, p. 278 et s., ce Fabius serait le successeur de Q. Cicéron dans le gouvernement d'Asie, circonstance inconnue jusqu'ici, et qui fut révélée à Borghesi par l'examen d'un cistophore frappé à Trulles, au nom de C. Fabius. Borghesi croit de plus que ce C. Fabius est le même que le C. Fabius désigné par Cicéron dans une lettre à son frère (l. 52) par ces termes méprisants : *Fabium nescio quem.* J'avoue qu'il m'est difficile de partager cette croyance, d'autant plus que ce même Fabius serait, toujours selon Borghesi, celui qui vingt-six ou vingt-sept lignes plus bas que le *nescio quem* est appelé *successorem perblandum.* Il est vrai que Borghesi allègue l'obscurité du sens de tout ce passage de la l. 52, et croit même que le *nescio quem* est dit par plaisanterie. A la bonne heure. Quoi qu'il en soit, C. Fabius fut dans la suite un des lieutenants de César en Gaule (*de Bell. Gall.*, V, 24), et lorsque la guerre civile fut déclarée, il fut envoyé par César avec trois légions en Espagne, où il soutint la guerre contre Afranius et Pétréius jusqu'à l'arrivée du dictateur. Par conséquent le bruit qui courait, selon Cicéron, du passage de Fabius dans le parti de la république, était faux. — 13. — *Leptam.* V. l. 214, n. 1.

LETTRE 333.

1. — *Dionysius quidem tuus.* « Votre Dionysius qui jamais ne fut le mien », est une traduction outrée, et même un contresens. Cicéron s'était plaint de Dionysius à Atticus, pour quelques propos de cet affranchi, où son maître avait trouvé des marques d'ingratitude (l. 304, n. 1, et 321, n. 6), et Atticus, à qui Cicéron avait envoyé depuis peu Dionysius (l. 300), avait assuré son ami qu'il se trompait sur les sentiments de son affranchi, dont il lui garantissait la fidélité et l'attachement. Mais Cicéron ayant eu depuis la preuve qu'il ne se trompait pas, non seulement dénonce à Atticus le peu de respect de Dionysius pour sa garantie, mais il ajoute que ce Dionysius est désormais plutôt celui d'Atticus que le sien. Il est donc bien loin de dire qu'il ne le fut jamais. V. la l. 339.

2. — *Dicæarchum.* V. l. 27, n. 2. — 3. — *Aristoxenum.* Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote. Il nous reste trois livres de lui sur la musique. Il était philosophe et musicien tout ensemble, et il eut cela de commun avec Dicéarque, autre disciple d'Aristote, que, ne pouvant pas concevoir ce qu'est l'âme, lors même qu'elle est unie au corps, il prit le parti de nier que ce fût quelque chose de réel. V. *Tuscul.*, I, 22.

4. — *C. Attium Pelignum.* Le fait n'est pas exact. Ce sont les habitants de Sulmone qui ouvrirent leurs portes à Antoine, malgré Attius et Lucrétius qui y commandaient. Ils se jetèrent tous deux du haut des murs; Lucrétius se sauva, mais Attius fut pris et conduit à César qui le renvoya *sain et sauf*, comme le dit César (*de Bell. Civ.*, I, 18); ce qui permet de croire que les murs de Sulmone n'étaient pas bien hauts, puisque des deux qui en firent le saut, l'un put se

sauver incontinent, et l'autre ne se fit point de mal.

LETTRE 334.

1. — *IIX Kal.* Le 8 des calendes de mars ou le 22 février. — 2. — *Venit ipse Dionysius.* V. la lettre précédente. Ce retour de Dionysius ou cette réconciliation avec son maître ne fut, comme on dirait aujourd'hui, qu'un replâtrage. V. la l. 339. — 3. — Πολλὰ μάτην, etc. Vers d'un poète inconnu.

4. — *Pollex.* Esclave de Cicéron, qui a fait ce jeu de mots sur son nom : *plane pollex, non index* (l. 644). La signification d'*index* est double; c'est un homme qui donne des renseignements, et c'est le doigt indicateur. Impossible de faire passer cela en français.

5. — *Mihi curares referendam.* Il y a dans cette précaution autant de délicatesse que de prudence. — 6. — *Exspectatione Corfiniensi.* V. l. 313, n. 15. — 7. — Des Mᵉ Curio. V. l. 306, n. 2.

LETTRE 335.

1. — *C. Sosius.* D'abord du parti de Pompée, Sosius ainsi que Lupus, l'autre préteur, passa bientôt après dans celui de César. — *Ad Lepidum.* V. l. 90, n. 5. — 2. — *A. d. XIII Kal. Mart.* Le 17 février.

3. — *Spero etiam...*, etc. On voit qu'il n'y a pas de sens possible à tirer de ces mutilations. Bosius en a tiré un toutefois; mais, comme dit l'abbé Mongault, il est monstrueux. Voyez-le dans Grévius, *Ad Attic.*, t. I, p. 772. — 4. — *Piliæ.* Femme d'Atticus. — 5. — *Curium nostrum.* V. l. 306, n. 2.

LETTRE 336.

1. — *Deseret igitur talem civem.* V. l. 332, n. 8. — 2. — *Ad Philotimum.* L'affranchi de Térentia. — 3. — *A Moneta.* La Monnaie était située dans le temple de Junon. Cicéron avait chargé Philotime d'y échanger des espèces brutes contre des espèces monnayées, et, s'il ne le pouvait, de s'adresser aux banquiers Oppius. Sur ces Oppius, v. l. 313, n. 1.

LETTRE 337.

1. — Πρὸς τοῦθ', etc. Aristophane, les *Acharniens*, v. 659. Cicéron a légèrement modifié ces vers. — 2. — *Domitium aiunt... se tradidisse.* Ce n'est pas Domitius qui se rendit, ce sont les habitants de Corfinium où il s'était enfermé. V. l. 313, n. 15.

LETTRE 338.

1. — *Epistolam meam... pervulgatam.* V. l. 331. — 2. — *Eodemque pertinet quod causam ejus probo.* De toutes les considérations exposées dans la lettre de Cicéron à César, celui-ci n'en retint que le *quod causam probo*, et c'est pour s'en prévaloir sans doute qu'il eut soin de rendre la lettre publique.

3. — *Pridie Kal.* Des calendes de mars, c'est-à-dire le dernier jour de février. — 4. — *Lepido... Tullo.* Mamercus Émilius Lépidus et L. Volcatius Tullus tous deux consulaires. V. l. 330, n. 4, 5.

5. — *Tua me... auctoritas movet.* L'avis d'Atticus était que, quant à présent du moins, Cicéron ne quittât pas l'Italie; l'avenir était réservé. — 6. — *VI Kal.* Le 24 février.

7. — *Balbus minor.* L. Cornélius Balbus, neveu du L. Cornélius Balbus que Cicéron appelle Tartessius (l. 299, n. 31) et que, pour le distinguer du neveu, on appelait aussi *major*. Ce mot ne peut être traduit par *l'aîné* sous peine de faire croire qu'il s'agit de deux frères. — 8. — *Ad Lentulum consulem.* L. Lentulus Crus. — 9. — *V Kal.* Le 25 février.

LETTRE 339.

1. — *Dionysius.* V. l. 334, n. 2. Il paraît par cette lettre que c'est Dionysius qui voulut quitter son ancien maître. Quoi que dise Cicéron de l'état incertain des affaires de Dionysius et de la considération des esclaves de cet affranchi, qui le portaient à être ingrat, il y aura toujours du louche dans cette affaire, laquelle, comme on le verra dans la suite, n'est pas finie.

LETTRE 340.

1. — *Ut enim gubernatori*, etc. V. ce passage, t. IV, p. 341 de cette édition. — 2. — *Ut illa cui nemo credidit.* Cassandre. — 3. — *Jamque mari magno.* C'est le commencement d'une prédiction qu'un poète inconnu, Ennius peut-être, met dans la bouche de la fille de Priam.

4. — *Populatio... quæ Luceriæ... denuntiata.* On disait dans l'entourage de Pompée, à Lucérie, et lui-même le disait aussi, qu'il tiendrait pour traître quiconque ne le suivrait pas et resterait neutre. César procédait tout autrement; il tenait comme étant pour lui quiconque ne serait pas

contre lui. — 5. — *Balbus minor*. V. l. 338, n. 7. — *Ad Lentulum*. L. Lentulus Crus.

6. — *Aliquid simile Parthicis rebus*. Cicéron, après que les Parthes, mis en déroute sous les murs d'Antioche, eurent repassé l'Euphrate, avait craint qu'ils ne revinssent de nouveau dans la province, et il en parlait même dans toutes les lettres qu'il écrivait de Cilicie à Rome, comme d'un fait déjà accompli. Mais les Parthes ne revinrent pas.

7. — *Demetrio Magnete*. V. l. 122, n. 9. — 8. — *Q. Fabius*. Q. Fabius Vergilianus. V. l. 196, n. 2. — 9. — *A. d. IV Idus. Febr*. Le 10 février. — 10. — *L. Domitium cum suis cohortibus*. Ce billet à Cicéron était bien en retard, et quand Cicéron le reçut, Domitius n'était déjà plus à Corfinium, non plus que Vibullius; ils étaient prisonniers de César (l. 313, n. 15).

11. — *A. d. V. Id. Febr*. Le 9 février. — 12. — *C. Hirrum*. V. l. 155, n. 15; l. 231, n. 1, et *passim*. César (*de Bell. Civ.*, I, 15) le nomme Ulcilles Hirrus.

13. — *Censeo ad nos Luceriam venias*. Pompée a déjà invité, et dans les mêmes termes, Cicéron à venir le trouver à Lucérie (l. 330 au commencement); il réitère ici son invitation. La première fois elle était écrite au bas d'un rapport de Vibullius que Pompée lui envoyait; cette fois-ci elle est l'objet d'une lettre particulière. On en fait la remarque parce qu'on a cru que le postscriptum du rapport de Vibullius et le présent billet étaient une seule et même chose. C'est une erreur manifeste.

14. — *A. d. XV. Kal. Mart*. Le 15 février. — 15. — *Quæ in agro Piceno gesta sunt*. Voy. le commencement de la lettre 330.

16. — Ire Lettre de Cicéron à Pompée ci-incluse. — *Tarracinam*. Terracine, ville située entre Formies et les marais Pontins; P. Rutilius Lupus (l. 90, n. 9), y commandait avec trois cohortes. Il en sortit peu de temps après, et ses soldats le quittèrent pour se joindre à la cavalerie de César qu'ils venaient de rencontrer (*de Bell. Civ.*, I, 24).

17. — *M. Eppium*. Le même sans doute que le sénateur à qui César (*de Bell. Afric.*, 89) pardonna après la bataille qu'il venait de gagner contre Scipion.

18. — *L. Torquatum*. V. l. 152, n. 6. — 19. — *Teano Sidicino*. Téanum Sidicinum, ville de la Campanie, ainsi appelée pour la distinguer de Téanum, en Apulie.

20. — *M. Considio*. Le même que le Considius Nonianus de la l. 316, n. 3. — 21. — *T. Ampium*. T. Ampius Balbus (V. l. 96, n. 2). C'est lui qui, pendant la guerre civile, où il tenait pour Pompée, eut le hardi dessein d'enlever le trésor du temple de Diane, à Ephèse. L'arrivée subite de César (*de Bell. Civ.* V, 105) en empêcha l'exécution.

22. — *Libonem*. V. l. 92, n. 16. — 23. — *Nonas Febr*. Le 5 février. — 24. — *M. Tullium*. Tullius Lauréa. V. l. 192, n. 4. — 25. — *SVBE. Si Vales Bene Est*, dans la IIe lettre ci-incluse de Pompée à Cicéron.

26. — IIe lettre ci-incluse de Cicéron à Pompée. — *Canusii*. Ville sur les confins de la Campanie et de l'Apulie. Pompée s'y était rendu de Lucérie, après avoir appris ce qui s'était passé à Corfinium (*de Bell. Civ.*, I, 24).

27. — *De Lælio*. D. Lélius Balbus avait été tribun du peuple en 699. V. l. 406, n. 6. — 28. — *C. Messius* (l. 87, n. 11). Il était d'abord Pompéien. Après la mort de Pompée, il passa à César, qu'il servit dans la guerre d'Afrique (*de Bell. Afr.*, 33). — 29. — *Æserniæ*. Dans le pays des Samnites, près de la source du Vulturne.

30. — *A. d. XIII. Kal. Mart*. Le 17 février. — 31. — *Corfinii acta*. V. l. 313, n. 15. — 32. — *A. d. X. Kal. Mart*. Le 20 février. — 33. — *A. d. III Kal. Mart*. Le 27 février.

34. — *Neque ego amicior Cæsari*. Si vraiment il l'était plus qu'eux, ou, ce qui est plus probable et en dépit de tous ses élans de tendresse, il ne l'était qu'en apparence.

LETTRE 341.

1. — *In victoria temperatiorem*. Allusion à la modération de César à la prise de Corfinium. V. l. 313, n. 15.

2. — *Malis orbiculatis*. C'était un fruit fort délicat dont Varron fait l'éloge (*De R. R.*, I, 59), et dont parle aussi Columelle (*De R. R.*, V, 10). Selon Pline (XV, 15), les Grecs appelaient cette sorte de pomme, pommes épirotes; ce qui prouve, dit-il, qu'elles étaient originaires de l'Épire. Elles avaient la forme sphérique, comme les oranges sans doute.

3. — *Constituit ad urbem vocare*. En cela, comme dans toutes ses espérances ou ses prétentions, Célius, déçu, quitta le parti de César et finit mal, comme on l'a dit. V. l. 299, n. 15.

4. — *Intimelii*. Albium Intémélium, comme Pline la nomme (III, 7), ville située en deçà des Alpes, par rapport à Rome, et faisant partie de la Ligurie.

5. — *Bellienus*. Cet esclave était né dans la maison de Démétrius et fils d'une *psecas* (V. la fin de la lettre). Les Grecs appelaient *psecades* les

femmes chargées de coiffer leurs maîtresses et de leur verser des parfums sur les cheveux. Juvénal, *Sat.* VI, v. 489 :

> Disponit crinem laceratis ipsa capillis
> Nuda humero psecas infelix, nudisque mamillis.

Ce mot vient de ψεκάζειν, *irrorare, stillare, inspergere.*

6. — *Demetrii.* On ne sait quel est ce Démétrius. — 7. — *Domitium quemdam.* Un Domitius quelconque; le terme est méprisant. Célius n'aimait pas les personnes de cette famille, et surtout L. Domitius que César avait pris avec son fils à Corfinium. V. l. 313, n. 15.

8. — *Cum cohortibus mihi eundum est.* Célius avait-il reçu de César le commandement de ces cohortes, ou les avait-il levées de son chef? Cette seconde conjecture est la plus probable. V. l. 299, n. 15.

LETTRE 342.

1. — *Gallo Fadio.* V. l. 124 et l'en-tête des notes de cette même lettre. — 2. — *L. Cæsarem.* V. l. 313, n. 8, l. 322, n. 3.

3. — *Fabatum.* D'autres ont lu *Fabium:* c'est une erreur. Dion (XLI, 5) nomme le préteur L. Roscius, lequel avait pour surnom Fabatus, comme ayant accompagné Lucius César dans sa mission (l. 313, 314, 322) auprès de César. C'est le même que nomme ici Cicéron. Pollion le cite au nombre des officiers tués à la bataille de Modène, l. 862. On a d'ailleurs des deniers de ce personnage (Cohen, pl. XXXVI, *Roscia*). Ils sont communs et très souvent fourrés.

4. — *Quum ex ipsius Pompei litteris.* Ces lettres de Pompée étaient apparemment pour donner le change à ses amis sur sa résolution de passer la mer.

5. — *Theophanem.* V. l. 31, n. 3. — 6. — *Culeonem.* V. l. 70, n. 4. — 7. — *Lentulus noster.* Lentulus Spinther. Il était du nombre des prisonniers faits et relâchés par César, à Corfinium. V. l. 313, n. 15. — 8. — *Demetrii Magnetis.* V. l. 122, n. 9.

9. — Lettre de Pompée aux consuls ci-incluse. — *Ut Domitius implicaretur.* V. la note ci-dessous.

10. — *Cohortes XIX.* Les quatorze de Vibullius et le cinq d'Hirrus (V. dans la lettre 340, le billet de Pompée à Cicéron). Toutes ces troupes, y compris celles de Domitius (*Ibid.*), s'étaient rendues à César qui les avait fait passer en Sicile (*de Bell. Civ.*, 1, 25).

11. — *Sulmone collocavit.* V. l. 333, n. 4. — 12. — *Albæ.* Albe, chez les Marses, et non Albe *la Longue* qui était du Latium.

13. — *Me esse in summa sollicitudine.* Tous ces détails sur l'état moral de Pompée et son impuissance à secourir Domitius sont répétés à satiété dans les lettres de Cicéron qui précèdent celle-ci.

14. — *His duabus legionibus.* Les deux légions prêtées à Pompée par César. V. l. 312, n. 4. — 15. — *D. Lælio.* D. Lélius Balbus. V. l. 340, n. 27, et l. 406, n. 6.

16. — *Quos Faustus legit.* Faustus Sylla. V. l. 332, n. 9. — 17. — *C. Marcello.* L'un des consuls. — 18. — *P. Lupum.* P. Rutilius Lupus. V. l. 340, n. 16, et l. 90, n. 9. — 19. — *C. Coponium.* Il passa la mer avec Pompée et eut dans la suite le commandement de la flotte de Rhodes (*de Bell. Civ.*, III, 5).

20. — Autre lettre de Pompée à Domitius ci-incluse. *Miror te... nihil scribere.* Voyez-en la raison l. 313, n. 15. — 21. — *Firmo.* Firmum, Truentum. Villes du Picenum. — 22. — *Camerino.* Camérinum, sur les confins du Picénum et de l'Ombrie.

23. — Autre lettre de Pompée au même Domitius. — *M. Calenius.* Personnage inconnu.

24. — *A. d. XIII Kal. Mart.* Le 16 février. — 25. — *Bussenius.* Inconnu. — 26. — *Neque... poteris ut frumentum eas.* Pompée prévoyait juste. Mais alors il ne fallait pas que Domitius entrât à Corfinium, auquel cas Pompée lui en eût peut-être fait un grief.

27. — *Metuscilio.* Inconnu. Mais ce nom a bien l'air d'être corrompu : M. Tuscilius (?)

28. — *Ne duæ legiones.* V. ci-dessus, n. 14. — 29. — IIIe Lettre de Pompée au même Domitius. — *A. d. XIII Kal. Mart.* Le 15 février.

LETTRE 343.

1. — *Si nactus hic.* César, désigné par *hic.* — 2. — *Nisi agros, nisi villulas, ni nummulos suos.* C'est toujours, et c'est encore aujourd'hui la même chose. A cet égard les paysans du Lot, de l'Ardèche, de l'Allier, de la Creuze, etc., ne pensent pas autrement que ceux du Picénum, du Samnium, du Latium et de la Campanie. Ils ont aussi les mêmes éloignements et les mêmes retours.

LETTRE 344.

1. — *Feralibus.* Fêtes en l'honneur des Mânes. C'était le 21 février. — 2. — *Ad Brindusium.* Il y arriva bientôt en effet et y mit le siège. — 3. — *Totiesne sententiam mutas?* Cicéron n'en était plus à compter ses changements de résolution.

4. — *Quid noster Lentulus sit... acturus.* Lentulus Spinther. Il pensait à faire sa soumission à César.

5. — *Pecuniam... non esse redditam.* C'est une erreur. Les duumvirs de Corfinium ayant offert à César six millions de sesterces (1,200,000 fr.) que Domitius avait apportés au trésor public, César les lui rendit, pour qu'on ne pensât pas qu'il avait plus de respect pour la vie des hommes (il avait mis en liberté Domitius) que pour leur argent (*de Bell. Civ.*, 1, 23).

LETTRE 345.

1. — *A. d. V. Non. Mart.* Le 3 mars. — 2. — *IV. Kal.* Le 26 février. — 3. — *Ægypta.* V. l. 138, n. 1. — 4. — *Pinario.* Ou Titus ou Lucius, son frère. V. l. 149, n. 54.

5. — *Vibullius... non est visus a Cæsare.* Il en fut si bien vu, qu'il fut fait prisonnier et mis en liberté par César. V. l. 313, n. 15. — 6. — *Pridie Kal.* 27 ou 28 février.

7. — *Domitius cum fascisbusne sit.* Domitius était proconsul de la Gaule, cette province lui étant échue par le sort. S'il quittait ses faisceaux, il semblerait en faire le sacrifice à César, proconsul effectif des Gaules, et par conséquent se soumettre. C'est ce que voulait savoir Cicéron.

8. — *Jovi ipsi iniquum.* C'est-à-dire haï du maître des dieux comme il l'est déjà des hommes. Ailleurs (l. 819, n. 5) Cicéron applique cette même expression à P. Servilius Isauricus, le fils.

9. — *Lepido et Tullo.* V. l. 338, n. 4. — 10. — *Kal. data.* Du 1er mars. — 11. — *Si consules transeant.* Claudius Marcellus et Lentulus Crus. Ils passèrent la mer les premiers, Pompée ensuite et peu de jours après (*de Bell., Civ.*, I, 27, 28).

12. — *Præter Appium.* Appius Pulcher étant alors censeur, ne pouvait passer la mer, parce qu'il n'était pas *cum imperio*, ou n'avait pas de commandement comme Pompée qui était proconsul d'Espagne; Q. Métellus Scipion (l. 10, n. 22), son beau-père, proconsul de Syrie; Nonius Sufenas (l. 145, n. 1) de l'île de Crète et de la Cyrénaïque; Fannius (l. 315, n. 6) de la Sicile, en attendant que Caton y allât; Voconius Saxa qui suivit Pompée comme propréteur, et enfin Sextius (l. 214, n. 3), nommé pour commander en Cilicie, et à qui César fera la même grâce qu'à Cicéron, celle de garder l'appareil du commandement (l. 406) c'est-à-dire les faisceaux.

13. — *Quod me derideri videres.* Cornélius Balbus cherchait à persuader à Cicéron que César voulait la paix. Il la voulait en effet et sincèrement, pourvu que tout le monde lui quittât la partie. Balbus ne dit pas cela dans sa lettre, car il paraît dupe lui-même du sentiment qu'il exprime; mais Cicéron en tire naturellement cette conséquence, et peut-être eut-il été plus juste de sa part de plaindre la candeur de Balbus que de croire qu'il a voulu se moquer de lui. — 14. — Lettre de Balbus à Cicéron ci-incluse. — *Factum... de Corfinio.* V. l. 313, n. 15. — 15. — *Lentulum... voluisti hic remanere.* Lentulus Crus, le consul.

LETTRE 346.

1. — *Mare Superum.* La mer Adriatique. — 2. — *Hoc enim mari uti.* La mer Tyrrhénienne.

3. — *Municipia vero deum.* On croirait lire notre propre histoire. Ce n'est pas du reste le seul trait de ressemblance, et il est sans doute superflu de le signaler.

4. — *Quum de illo ægroto.* Citons Cicéron lui-même à l'occasion de cette maladie de Pompée : « Pompée étant à Naples, y tomba dangereusement malade. Dès que le danger fut passé, tout Naples se couronna de fleurs; Pouzzoles fit de même; les villes d'alentour témoignèrent leur joie par des fêtes publiques... S'il fût mort dans ce temps-là... il eût échappé à bien des maux et de bien cruels » (*Tuscul.*, I, 35). C'est aussi la réflexion de Juvénal :

> Provida Pompeio dederat Campania febres
> Optandas... igitur fortuna ipsius et urbis
> Servatum victo caput abstulit. *Sat.* X, v. 283.

5. — *Judices DCCCL.* Il faut entendre par ce chiffre tous les juges tirés des trois ordres de l'État. Il y en avait 300 tirés du sénat (l. 228); le reste était pris parmi les chevaliers et les tribuns du trésor.

6. — *Nescio quas ejus Lucerias horrent.* Voyez sur ce qui se disait à Lucérie la lettre 340 et la note 4. — 7. — Αἰδέομαι Τρῶας. *Iliad.*, VI, v. 442. — 8. — *IV Nonas.* Le 4 mars.

LETTRE 347.

1. — *Canusio.* V. l. 340, n. 26. — 2. — *VIII Kal.* Le 22 février. — 3. — *Pridie Nonas.* Le 6 mars. — *Ubi. P. Lentulus noster.* Lentulus Spinther. V. l. 344, n. 4. — 4. — *Sosium et Lupum.* V. l. 345, n. 9. — 5. — *M'. Lépidus.* V. l. 310, n. 10.

6. — *Missis lictoribus.* Mais non, il les gardera. au moins provisoirement comme Sextius, avec la permission ou la tolérance de César. V. l. 345, n. 12, et l. 406. En attendant, ils se moquent de lui.

7. — *Luccei consilia ac Theophanis.* César les

indique comme les deux principaux conseillers de Pompée; il y joint Libon (*de Bell. Civ.*, III, 18). La guerre civile était donc en partie leur œuvre. Sur Luccéius, v. l. 6, n. 3, et sur Théophanes, l. 31, n. 3.

8. — *Scipio in Syriam*. V. l. 345, n. 12. — 9. — *Marcelli*. Marcus et les deux Caius, cousins-germains, qui s'étaient opposés à toutes les réclamations, à toutes les prétentions de César.

10. — *Appius et eodem timore*. Appius Pulcher. Ce fut lui qui alla demander à César de prêter à Pompée deux légions (l. 312, n. 4), sous prétexte de la guerre des Parthes; c'était un premier grief : l'autre était l'inimitié déclarée d'Appius contre Dolabella et Célius, dévoués à César.

11. — *C. Cassium*. V. l. 219, n. 2. — 12. — *Faustus proquæstor*. Faustus Sylla. V. l. 332, n. 9.

13. — *Ego unus cui utrumque liceret*. De tous ceux que Cicéron vient de nommer et qui pour un motif ou pour un autre étaient entraînés à prendre les armes contre César, lui seul était encore libre de choisir. Mais l'était-il en effet? Non; il cherchait seulement à se le persuader; il suivra Pompée.

14. — *Cui magis Cæsar irascetur*. Quintus avait été lieutenant de César en Gaule, et il lui avait de grandes obligations.

LETTRE 348.

1. — *Non Martiis*. Le 7 mars. — 2. — *III Nonas*. Le 5 mars. — 3. — *Videbare non dubitare quin cederem*. Cette persistance de Cicéron à demander conseil à Atticus, les contradictions qu'à tout moment il lui reproche à cet égard, et probablement l'ennui que cause à Atticus les obsessions de son ami et la nécessité où il est de lui répondre tellement quellement, tout cela offre un tableau saisissant de l'état de trouble où étaient alors les meilleurs esprits, et montre avec quelle opiniâtreté presque malicieuse les événements se jouaient d'eux et de leurs résolutions. Cette remarque est également applicable au début de la lettre suivante.

LETTRE 349.

1. — *In Vigintiviratu*. Cicéron avait refusé un emploi de vigintivir que César lui avait offert, dans les vingt commissaires de ce nom, chargés du partage des terres de la Campanie. — 2. — Τις δ'ἔστι, etc. Vers d'Euripide, selon Plutarque, d'une pièce aujourd'hui perdue.

3. — *Ingrati animi crimen*. Ce qui révolte le plus une âme délicate c'est l'ingratitude; il n'y a pas de faute au regard du monde où elle n'entraîne. Cicéron avait cette âme.

4. — *Postumus Curtius*. V. l. 31, n. 7. Tout ce que cet homme prédisait là avec sa jactance habituelle, ne laissa pas que de s'effectuer de point en point.

LETTRE 350.

1. — *Domitii filius*. Pris avec son père à Corfinium, puis mis en liberté comme lui par César. V. l. 313, n. 15. — 2. — *Servus noster Dionysius*. V. lettre 111, n. 7. — 3. — *Infero mari*. La mer d'Étrurie ou Tyrrhénienne. — 4. — *Hic dies VII Idus*. Le 9 mars. — 5. — *Nam Kal*. Le 1er mars. — 6. — *Arpis*. Arpi ou Argyrippe, ville d'Apulie. — 7. — *Postumum*. V. l. 349, n. 4.

LETTRE 351.

1. — *In ipsum suum incidit*. Le jour de sa fièvre quarte.

LETTRE 352.

1. — *Postumus Curtius*. V. l. 349, n. 4, et, pour comprendre les raisons de l'aversion de Cicéron pour ce personnage, la l. 31, n. 7. — 2. — *Fufius*. Fufius Calénus. V. l. 15, n. 4. — 3. — *Alliensis pugnæ*. Bataille près de l'Allia, rivière du pays des Sabins, où les Romains furent taillés en pièce par les Gaulois qui prirent Rome le lendemain.

4. — *Hoc non defendente*. Il n'est que trop vrai que si Pompée eût eu le courage de prendre la défense de Cicéron contre Clodius, Cicéron n'eût point été exilé. — 5. — *Propter epistolas sermonesque Balbi*. V. l. 345, n. 13.

6. — Αὐτίκα, etc. *Iliad.*, XVIII, v. 96. — 7. — Αὐτίκα τεθναίην, etc. *Iliad.*, *ib.*, v. 98. — 8. — *De valetudine decreta municipiorum*. V. l. 346, n. 4.

LETTRE 353.

1. — *Balbus*. V. l. 28, n. 7. — *Lentulum consulem*. Lentulus Crus. V. l. 344, n. 4. — 2. — *Balbo minore*. V. l. 338, n. 7.

3. — *Cohortesque sex*. C'étaient des cohortes de Domitius commandées par Bivius Curius. Elles firent en cette circonstance ce qu'avaient déjà fait les cohortes de Lupus. V. l. 340, n. 16.

4. — *Ad Curium*. Bivius Curius. V. n. 3. — 5. — *Via Minucia*. Cette voie était celle qui menait à Brindes, en passant par le pays des Sabins, le Samnium et l'Apulie.

6. — *In Cosano.* Cosa en Toscane. Domitius y avait enlevé par force à des particuliers, des galères qu'il avait remplies de ses esclaves, de ses affranchis et des colons de ses terres, pour aller se jeter dans Marseille. (*De Bell. Civ.*, 1, 34.)

7. — *Curtio.* V. l. 352, n. 1. — 8. — *A. d. IV Non. Mart.* Le 4 mars. Cette nouvelle était prématurée. Les consuls seuls s'étaient embarqués; Pompée ne le fit que le 17. V. dans la l. 362, celle de Matius et Trébatius à Cicéron.

9. — *L. Metello tribuno.* L. Cécilius Métellus. Il eut le courage, quand César entra à Rome, d'abord de s'opposer à sa demande d'envoyer une députation à Pompée pour traiter d'un accommodement, puis à son autre demande d'employer l'argent du trésor pour payer les services publics. César le menaça de le tuer, et il ouvrit de force le trésor public. (*De Bell., Gall.*, I; Dion XLI, 17.)

10. — *Clodia.* On ignore quel était le mari de cette Clodia. — 11. — Οὐδέ μοι, etc. *Iliad.*, IX, v. 93. — 12. — *Furnius.* V. l. 190, n. 3. — 13. — *Q. Titinii.* V. l. 30, n. 2. — 14. — Σὺν δὲ, etc. *Iliad.*, X, v. 224.

15. — *Quam Furnium nostrum.* Dans la lettre incluse de César. — Celui-ci suppose adroitement que Cicéron est plus engagé envers lui qu'il ne l'est en effet, et il le remercie de ce qu'il a fait pour lui beaucoup plus que Cicéron ne le voudrait. Elle le met, comme on dit, au pied du mur. Nous verrons (l. 358) comment il répondra à César.

LETTRE 354.

1. — *IV Idus.* Le 12 mars. — 2. — *Salvius.* Esclave, lecteur d'Atticus, v. l. 149 et 154. — 3. — *Sexto.* Sextus Péducéus, V. l. 285, n. 7. — 4. — Μὴ μοι γοργείην, etc. *Odyss.*, XI, v. 633.

5. — *Sullani regni similitudinem concupivit.* C'était vrai. Pompée y avait pris le goût, lorsqu'il servait sous Sylla dont il s'était fait en quelque sorte l'exécuteur des hautes œuvres. (V. Plutarque, *Pompée*, 16). En écrivant cette remarque si peu honorable pour Pompée, Cicéron avait sans doute sous les yeux la lettre de César à Oppius, où César dit qu'il ne prendra jamais Sylla pour modèle, et c'est sous l'impression de cette déclaration de César qu'il semble en quelque sorte dénoncer Pompée comme n'étant déjà plus en mesure d'en faire une semblable. Du reste, le nom de Sylla était devenu le mot d'ordre de tous les personnages civils et militaires qui entouraient Pompée et suivaient sa fortune.

6. — *Ut in Milone.* En défendant Milon, Cicéron acquittait envers lui une dette de reconnaissance pour le zèle que Milon avait mis, étant tribun, à demander son rappel.

7. — *Ut in...* Aposiopèse pour ne pas dire : Et tant d'autres tels par exemple que Sextius, Gabinius même et Vatinius auparavant ses ennemis, et pour qui il avait plaidé néanmoins, à la prière de Pompée.

8. Ἀχαριστίας *crimen subire non audeam.* Cicéron revient souvent sur cet honorable scrupule. V. la n. 3 de la l. 349. Les raisons les plus fortes, les exemples de l'histoire, le respect humain, rien ne l'en peut faire départir. — *De Lentulo investigabo.* Lentulus Crus. V. l. 344, n. 4. — 9. — *Philotimo.* L'affranchi de Térentia, dont il a été si souvent fait mention.

10. — *In Epirum non me invitas.* Cicéron n'avait pas tort d'en vouloir à Atticus de ne pas prévenir ses souhaits à cet égard; mais le tumulte des pensées de Cicéron dont sa correspondance est le tableau, et la violence de la lutte entre ses intérêts et son honneur effrayaient déjà trop Atticus pour qu'il souhaitât d'en entendre le récit dans le tête-à-tête. L'épicurien n'aime les orages que lorsqu'il les contemple de loin.

11. — Balbus et Oppius S. D. M. Ciceroni. Cette lettre et la suivante qui ont pour objet de demander à Cicéron, au nom de César, de garder au moins la neutralité, sans préjudice de son attachement pour Pompée, auraient entraîné tout autre que Cicéron; mais celui-ci en était d'autant moins touché que Balbus, à qui César avait fait la même demande, ne paraissait pas trouver sa propre neutralité incompatible avec les services que César attendait de lui à Rome, et que ces services César les attendait vraisemblablement aussi de Cicéron. La neutralité de Cicéron ne pouvait aller jusque-là.

12. — Cæsar Oppio, etc. Que pouvait-on demander à César de plus que ce qu'il promet ici? Et quel acte d'accusation contre lui que cette lettre, s'il venait à oublier ses promesses! Nous entendrons un jour Cicéron porter jusqu'aux cieux sa clémence, et en obtenir le sacrifice de ses plus amers ressentiments.

13. — *Quæ apud Corfinium sunt gesta.* V. l. 313, n. 15. — 14. — *Cn. Magium.* Préfet des ouvriers de Pompée, fait prisonnier par César qui le renvoya. V. *de Bell. Civ.*, I, 24.

LETTRE 355.

1. — *Pridie Idus.* Le 14 mars. — 2. — *Statius.* V. l. 29, n. 8. — 3. — *De L. Torquato... sed etiam Aulus.* V. l. 152, n. 6; l. 189, n. 10.

4. — *Sementem fieri proscriptionis.* Ces projets

de proscription formés par les Césariens devaient n'être pas ignorés de César. Il est à croire qu'il ne les désapprouvait pas absolument.

5. — *A. d. XI Kal. Apr.* Le 24 mars. — 6. — Μίντορ πῶς, etc. *Odyss.*, III, 22.

LETTRE 356.

1. — *Postridie Idus.* Le 16 mars. — 2. — *IV, III, pridie Idus.* Les 12, 13 et 14 mars. — 3. — Θέσεις *meas.* V. ces thèses dans la l. 351. — 4. — Διονύσιος ἐν Κορινθῳ. V. l'explication d'ailleurs bien connue de ce proverbe, dans les *Adages* d'Érasme, p. 45 de l'éd. de Cologne, 1540, in-fol.

5. — *Titinii filius.* V. l. 353, n. 13. — 6. — *Clodia.* V. l. 353, n. 10. — 7. — *Falsum de corruptis navibus.* V. sur cette fausse nouvelle et d'autres l. 353 et la n. 8. — 8. — *Quam ego meditabar.* V. le passage en grec de la l. 351. — 9. — *Demetrii librum.* V. l. 122, n. 9. — 10. — *Omnis hæc classis.* V. César, *de Bell. Civ.*, III, 3.

11. — *De septemtrione.* Des régions du nord de la Grèce, où Pompée faisait ses préparatifs de guerre contre César. — 12. — *Bibulum... venisse.* Il revenait de sa province de Syrie. Pompée lui donna le commandement général de sa flotte.

13. — *Idibus.* Le 15 mars. — 14. — *De Domitio... ut et in Cosano.* V. l. 353, n. 6. — 15. — *Iste omnium turpissimus.* Cicéron parle ici sans doute de Lépidus qui était alors préteur et qui se livra entièrement à César. Il fut depuis un des triumvirs. — 16. — *Galba, Scævola, Cassio, Antonio.* Ils étaient tous quatre augures comme Cicéron.

17. — *Aberit non longe,* etc. Il est fort probable que Cicéron ne se trompa pas. V. l. 354, n. 11. C'était comme augure que Cicéron aurait pu faire décider, sous prétexte que les auspices étaient favorables à cette décision, qu'un préteur pouvait tenir les comices consulaires. César lui faisait l'honneur de le préférer pour prendre ces auspices, aux Galba, aux Scévola, aux Cassius et aux Antoine, augures comme Cicéron.

18. — Τότε μοι, etc. *Iliad.*, IV, v. 182. — 19. — *Trebatium nostrum.* V. l. 133, n. 4. — 20. — *Phameam mortuum.* Riche affranchi, aïeul ou oncle du fameux chanteur Tigellius.

21. — *Digamma.* Turnèbe a donné le premier la véritable signification de ce signe F, mis sur les livres de compte; il voulait dire *Foenus,* conjecture qui est plus qu'ingénieuse.

22. — *Marcellino consule.* Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus, consul en 698 avec L. Marcius Philippus. — 23. — *H S. Q (uingentis)* 500,000 sesterces ou 100,000 francs. — 24. — *Si Tusculanum,* V. l. 88. — 25. — *D. Liberalibus.* V. l. 257, n. 26.

LETTRE 357.

1. — *XIV Kal. Febr.* Le 19 janvier. — 2. — *Tanquam avis illa.* Comme un oiseau mis en cage? Platon, surveillé par les gardes de Denis, se comparait à un oiseau qui regarde sans cesse hors de sa cage et cherche le moyen d'en sortir. C'est ce qu'il dit dans sa septième lettre *ad Dionis propinquos.*

3. — *Sylla potuit.* V. l. 354 et n. 5. — 4. — *Octavium Mamilium.* V. Tite-Live, II, 19. — Sur Coriolan, *Id. ibid.* et suiv.

5. — *Hippias.* Après la mort de son frère Hipparque, tué par Harmodius et Aristogiton, Hippias se réfugia chez les Perses, et engagea le roi à faire la guerre aux Grecs.

6. — *Themistocles.* V. l. 108 et n. 9, et Plutarque, *Thémistocle,* 48 et 56. — 7. — *VI Kal. Febr.* Le 27 janvier. — 8. — *VII Id. Febr.* Le 7 février. — 9. — *III Id. Febr.* Le 11 février. — 10. — *XI Kal. Mart.* Le 19 février. — 11. — *XII Kal. Mart.* Le 18 février.

12. — *M. Lepidus et L. Volcatius.* V. l. 90, n. 5 et 6, et l. 310, n. 10. — 13. — *V. Kal. Mart.* Le 25 février. — 14. — *Ad. Kal. Mart.* Le 1er mars. — 15. — *IV Non. Mart.* Le 4 mars. — 16. — *III Non. Mart.* Le 5 mars.

17. — *Valde videro et consideratius,* etc. Ainsi jusqu'à cette lettre du 3 des nones de mars, Atticus n'a pas cessé une seule fois de conseiller à Cicéron de rester en Italie. Mais l'agitation extrême de Cicéron lui laissait à peine assez de sang-froid pour apercevoir la netteté de ces conseils d'Atticus, auquel il imputait même de se contredire. C'est ce qu'attestent toutes les lettres écrites par lui à Atticus, depuis l'entrée de César en Italie et le désarroi de Pompée. Maintenant qu'il est revenu sur les lettres d'Atticus, et qu'il les a relues, il en paraît plus calme, et plus content de soi. (V. l. 360). Si Pompée quitte définitivement l'Italie, et si César montre toujours la même modération, il sera temps alors de considérer avec et comme Atticus quelle sera la meilleure conduite à tenir dans cette conjoncture.

LETTRE 358.

1. — *Lentulum nostrum.* Lentulus Spinther. V. l. 344, n. 4. — 2. — *Mirifice gratias agens Cæsari.* Parce que César l'avait mis en liberté à Corfinium. V. *ibid.*

3. — *C. Cæcio.* Ami de Lentulus. C'est tout ce

qu'on en sait. — 4. — *XIII Kal. April.* Le 20 mars. — 5. — *Quinquatribus.* V. l. 268, n. 2. — 6. — *Matius.* V. l. 177, n. 1.

7. — Νεκυίαν. Littéralement, liste des morts, c'est-à-dire de ceux voués à la mort par l'entourage de César. V. l. 355, n. 4. — 8. — *Epistolam Cæsaris.* V. cette lettre incluse dans la l. 353. — 9. — *Crassipes.* Voyez l. 8, n. 2. Il se trouvait à Brindes quand Pompée y était; mais il n'y était sans doute que pour observer celui-ci; car il n'avait pas du tout l'intention de le suivre, et il fut un des plus chauds partisans de César.

10. — *Pridie Non. Mart.* Le 6 mars. — 11. — *XIX Idus.* Le 8 mars. — 12. — *Meros Sullas,* V. l. 353, n. 5. — 13. — *Lucceium... Theophanem.* V. l. 347, n. 7.

14. — *Totam Græciam.* Tous ces Grecs, dont le plus considérable était Théophane, affranchis, amis et courtisans de Pompée. — 15. — *Has pestes.* Il désigne les Césariens qu'il ne fuirait que pour s'adjoindre aux Pompéiens pires qu'eux, et auxquels il ressemble si peu.

16. — *Scipionem.* Q. Cécilius Métellus Pius Scipion, beau-père de Pompée. V. l. 10, n. 22. — 17. — *Faustum.* Faustus Sylla. V. l. 332, n. 9. — 18. — *Libonem.* V. l. 92, n. 16. Ces trois personnages étaient criblés de dettes; Scipion était même l'objet de poursuites judiciaires à ce sujet. V. César, *de Bell. Civ.*, I, 4.

19. — CICERO IMP. CAESARI IMP. *Tuas litteras... Furnio nostro acceptas.* V. la l. de César incluse dans la l. 353. — *De Lentulo gratias egissem.* Lentulus Spinther (l. 344, n. 4) fait prisonnier à Corfinium. V. l. 313, n. 15.

LETTRE 359.

1. — *XIII Kal.* Le 20 mars. — 2. — *Lepta.* V. l. 214, n. 1. — 3. — *Ratibus exitus portus teneri.* C'était une erreur. Brindes n'était encore bloqué que par terre. V. César, *de Bell. Civ.*, I, 25, et suiv.

4. — *Matio.* V. l. 358, n. 6. — 5. — *Trebatio.* V. l. 256, n. 19. — 6. — *Mucianum exitum.* V. l. 332, n. 4.

7. — *In Epirum vero invitatio.* A la bonne heure. Mais Atticus avait-il attendu que Cicéron lui reprochât de ne pas l'avoir invité, ou l'avait-il invité avant de recevoir ce reproche, c'est-à-dire lorsque la lettre où Cicéron le lui faisait, était en route? V. la l. 354 et la n. 10 à ce sujet.

8. — *De Dionysio.* V. l. 339, n. 1. — 9. — *Apud Scipionem Panætius.* Scipion l'Africain chez qui vécut le philosophe Panétius. V. *De Finib.*, IV, 9 et *Tuscul.*, I, 33.

LETTRE 360.

1. — Οὐκ ἔστ' ἔτυμος λογος. *Non est verus sermo.* Formule dont on se servait dans les palinodies pour se rétracter. Ainsi débuta Stésichore, au dire de Platon (*in Phædro*, t. X, p. 313, *ed. Bipont.*), dans la palinodie d'une satire où il avait diffamé Hélène.

2. — *De ratibus.* V. l. 359, n. 3. — 3. — *Dolabella.* Le gendre de Cicéron. — 4. — *III Id. Mart.* Le 13 mars. — 5. — *XI Kal.* Le 22 mars. — 6. — *Quinquatrus.* V. l. 258, n. 5. — 7. — *Sed ad consolationem.* V. l. 357, n. 17. — 8. — *Matius.* V. l. 359. — 9. — *Inquit* Πλατων. Dans la lettre 7 *ad Dionis. propinquos.* — 10. — Αλίμενα. Probablement quelque endroit isolé, dans l'intérieur des terres. — 11. — *Sextus.* Sextus Péducéus. V. l. 285, n. 7. — 12. — *Phameæ.* V. l. 356, n. 20. — 13. — *Trojanum.* Troie, localité située entre Ardée, Laurentum et Antium, où Énée, arrivant en Italie, s'était établi. — 14. — *Id ego volui Q.* V. l. 356, n. 23. — 15. — *Lentulus noster.* V. l. 358, n. 1. — 16. — *Cæcius.* V. l. 358, n. 3.

17. — *M. Magium.* V. l. 354, n. 14. César (*de Bell. Civ.*, I, 24) l'appelle avec raison Cnéius. Ici la lettre M qui précède son nom signifie, selon Grévius, *Minutium.* On lit en effet ce prénom sur une inscription qui est dans Gruter, où l'on voit *Minutius Magius eques.* Mais Orelli prétend qu'au lieu de M il faut lire N qui veut dire *Numérius.* Il ajoute que l'initiale de ce prénom n'étant pas comprise des copistes du moyen âge, lesquels d'ailleurs ne connaissaient guère le nom de Numérius, ils substituèrent un M à l'N, pensant corriger une faute.

18. — *Balbi... cui... locum, ut hortos ædificaret.* V. l. 303, n. 15. — 19. — *A. d. VII. Id. Mart.* Le 9 mars.

LETTRE 361.

1. — *A. d. IX Kal.* Le 24 mars. — 2. — *Epistolæ Balbi.* V. la l. qui précède. — 3. — *Q. Pedio.* Lieutenant de César. (*De Bell. Gall.*, II, 2). — 4. — *Pridie Id. Mart.* Le 14 mars. — 5. — *Trajicere... cogamus.* C'est en effet ce qui arriva.

6. — *C. Carbonis.* Frère de Cn. Carbon, qui, cette année-là, selon Velleius Paterculus, était consul pour la troisième fois.

7. — *M. Bruti.* Père du meurtrier de César. Il fut tué par Pompée dans la Gaule Cisalpine où il commandait. (Tite-Live, XC). — 8. — *Curionem.* V. l. 303, n. 8 et *passim.*

9. — *De Milone per vim expulso.* La plainte de

César à ce sujet ne devait pas déplaire à Cicéron. Cependant, malgré sa pitié pour Milon, César, par un scrupule qu'on ne s'explique guère, ne le rappela point de l'exil.

10. — (*A se*). Il y a ici une lacune. Mais tout ce passage est très corrompu; on a de la peine à en rattacher les membres. On propose *a se revocari*.

11. — *Bæbius... quis?* Nous ne le savons pas non plus. Peut-être est-ce le même cité l. 643, et qui était un voisin d'Atticus.

12. — *Anteros*. Affranchi d'Atticus. — 13. — *Lepta*. V. l. 214, n. 1. — 14. — *Idib. Mart.* Le 15 mars. — 15. — *VII Kal. April.* Le 26 mars.

LETTRE 362.

1. — *V. Kal.* Le 28 mars. — 2. — *Græciam spectare potius, etc.* C'est le contraire que fit César. — 3. — *Augurum decretum*. V. l. 356, n. 17. — *Ab interrege*. Cet interroi était C. Valérius Flaccus, comme le dit Cicéron *de Lege agrar.*, III, 2. — 4. — *Tanquam Q. Mucius*. V. l. 332, n. 4. — 5. — *Tanquam L. Scipio*. L. Scipion l'*Asiatique*, proscrit par Sylla.

6. — Τέτλα, κύντερον. *Odyss.*, XX, v. 18. Voici le vers tout entier :

Τέτλαθι δή, κραδίη· καὶ κύντερον ἄλλο πότ' ἔτλης,

qu'Horace traduit :

Fortem hoc animum tolerare jubebo,
Et quondam majora tuli. *Sat.*, II, 5, 20.

7. — *Sed tu consilia differebas*, etc. V. l. 357, n. 17. — 8. — *Ne T. Rebilum quidem*. César avait envoyé C. Caninius Rébilus (l. 299, n. 5), son lieutenant, à Scribonius Libon, son ami intime, pour conférer avec celui-ci sur les moyens de procurer la paix, et pour parler à Pompée lui-même. (*De Bell. Civ.*, I, 26). Ici cependant le prénom est Titus. Orelli doute de cette leçon.

9. — Ἄλλα μέν, etc. *Odyss.*, III, v. 26. — 10. — *Neque attulit Lucius*. L. César. V. l. 313, n. 8; l. 322. — 11. — *Philippus*. L. Marcius Philippus, consulaire. V. l. 88, n. 5. — 12. — *Dionysio*. V. l. 339, n. 1; l. 359.

13. — *De Philargyro bene*. Il est douteux qu'on entende bien ce que veut dire Cicéron, et pourquoi ce Philargyre, esclave ou affranchi, se trouve mêlé à cette affaire; mais les mots *relictum esse me potius quam reliquisse*, se rapportant à Dionysius qui avait en effet plutôt renvoyé son patron qu'il n'avait été renvoyé par lui (l. 339, n. 1), je croirais volontiers que Philargyre, est Dionysius lui-même, désigné ici par un nom grec exprimant sa passion pour l'argent. Il était en effet très cupide, et Atticus, comme on le voit ici, lui avait sans doute écrit pour le tancer.

14. — *A. d. VIII Kal.* Le 25 mars. — 15. — *Matius*. V. l. 358, n. 6. — 16. — *Trebatius*. V. l. 356, n. 19.

17. — *A. d. XVI Kal.* Le 17 mars. C'est très probablement la date réelle de l'embarquement de Pompée. Toutes les autres indiquées précédemment par Cicéron (l. 353 et 361), étaient donc fausses et l'effet de la crainte ou des désirs de ceux qui les lui transmettaient. — 18. — *Ante Kal.* Avant le 1er avril.

19. — *Trebatius Scævola*. Cicéron paraît être l'inventeur de ce surnom appliqué à C. Trébatius, dont le vrai surnom était Testa (l. 133, n. 1); il le lui donne encore (l. 678), à cause de l'habileté de ce jurisconsulte comparable à celle de Mucius Scévola. Mais là, il sépare les deux noms par la conjonction *et*, comme si, dédoublant pour ainsi dire Trébatius, il voulait donner plus d'autorité à son opinion, en paraissant lui donner deux organes différents pour interprètes. Trébatius lui-même semble accréditer cette conjecture en se nommant ici Trébatius Scévola. C'est ainsi aussi qu'il est nommé dans la traduction et avec raison. Mais notre texte porte, selon la correction de Popma, *Trebatius sedulo* au lieu de *Trebatius Scævola*. Ce n'est pas sans doute pour contenter tout le monde que le traducteur a admis ici une version, là une autre; il vaut mieux croire à une inadvertance de sa part ou à une faute d'impression. — 20. — *A. d. VIII Kal. April.* Le 25 mars. — *A. d. VII.* Le 26. — *A. d. VI.* Le 27.

LETTRE 363.

1. — *Jam* OPES *meas... non* OPEM. Il y a ici évidemment un jeu de mots fort peu obligeant pour César, et, il faut bien le dire, fort déplacé. César n'en voulait pas aux biens de Cicéron. Il est vrai que dans sa lettre il dit *tuis opibus utor;* mais qui ne voit que par ce mot il entend la considération, le crédit, etc.?

2. — *Quum clementiam*, etc. V. l. 313, n. 15. — 3. — *Qui a me dimissi*. Domitius, Vibullius et autres. V. *ibid.*

LETTRE 364.

1. — *VI Kal.* Le 27 mars. — 2. — *Togam puram dare*. Il a déjà exprimé ce désir l. 353. — 3. — *Curio*. V. l. 334, n. 7.

LETTRE 365.

1. — *At ego me amavi.* Mieux vaut en effet prendre résolument un parti, ne fût-il pas le bon, que de flotter dans des irrésolutions dont l'esprit et le corps ne souffrent pas seulement, mais où le caractère se détrempe et s'évire.

2. — Νεκυία. V. l. 358, n. 7. — 3. — *Servii filius.* Le fils du consulaire Servius Sulpicius. — 4. — *Titinii.* V. l. 353. Quant au père de Titinius, V. l. 30, n. 2.

5. — Λαλαγεῦσαν. Les manuscrits donnent dix leçons différentes de cette expression, toutes plus barbares les unes que les autres. On peut les voir dans les notes des commentateurs sur cette lettre, dans Grévius, *Ad Att.*, t. II, p. 104. La leçon ici adoptée est celle de Bosius, mis sur la voie par *ses manuscrits,* ainsi qu'il appelle toujours les manuscrits qui lui appartiennent, comme s'ils faisaient la loi à tous les autres. Atticus avait conseillé à Cicéron de ne pas s'embarquer trop tôt, mais d'attendre ὄρνιθα λαλαγεῦσαν, c'est-à-dire l'oiseau babillard ou l'hirondelle.

6. — *Videamus hoc quorsum evadat.* Ce sont à à peu près les paroles d'Atticus dans le dernier des fragments de ses lettres que cite Cicéron, l. 357. Cicéron les lui rappelle encore, l. 362, en ces termes : *Sed tu consilia differebas in aliud tempus, quum sciremus quæ Brindusii acta essent.* A présent, il dit à Atticus qu'il n'y a plus lieu de les répéter, Pompée ayant quitté Brindes.

LETTRE 366.

1. — *Togam puram dedi.* V. l. 298 et 364. Ce fut, à ce qu'il paraît, une fête, non pas seulement pour Cicéron, mais pour ses vassaux d'Arpinum, si l'on peut employer cet anachronisme.

2. — *Volcatii.* V. l. 330, n. 5. Il était le plus ancien des consulaires et apparemment le plus modéré.

3. — *Immitissimus Servius.* Cicéron calomnie Servius Sulpicius. Ce consulaire était, il est vrai, resté à Rome; mais, de l'aveu même de Cicéron, il avait parlé de la paix au sénat comme Cicéron en eût parlé lui-même (l. 371). Était-il présumable après cela qu'il enverrait son fils au camp de César devant Brindes pour combattre contre Pompée? Le jeune Servius avait fait comme un très grand nombre de fils de Pompéiens illustres, comme le neveu même de Cicéron, il avait couru au plus fort, au plus favorisé de la fortune, pour en obtenir des honneurs et de l'argent dont César était prodigue. Cela ne se passe pas autrement aujourd'hui dans les pays en proie aux révolutions.

4. — *Cum Pontio Titiniano.* C'est le fils de Titinius (l. 353 et 365), mais adopté par un Pontius, comme l'indique le nom de Titinianus. — 5. — *Cephalioni.* V. l. 328, n. 2.

LETTRE 367.

1. — *Tertio Nonas.* Le 3 avril. — 2. — *In Laterium.* V. l. 110, n. 9. — 3. — *Sexto nostro.* Sextus Péducéus. V. l. 285, n. 7. — 4. — *Patris ejus.* V. l. 1, n. 4.

5. — *Nonis illis decembribus.* Le 5 décembre, jour où Cicéron étouffa la conjuration de Catilina, en faisant arrêter et exécuter les conjurés. — 6. — Μὴ μὰν, etc. *Odyss.*, XXII, v. 304.

7. — *Illum emptum pacificatorem.* Il y a quelque raison de croire que ce pacificateur acheté était Curion, tout porté qu'il était d'ailleurs à ruiner et à renverser Pompée. Car, bien qu'il fût notoirement vendu à César et qu'on connût le prix du marché (l. 247, n. 6), il ne laissa pas, lorsque César eut assemblé le sénat, à sa rentrée dans Rome, d'appuyer la proposition d'envoyer des députés à Pompée, et de suspendre, comme il est dit plus loin, les opérations militaires, pendant les allées et venues des négociateurs.

8. — *Flavio... Siciliam dari.* Selon César (*de Bell. Civ.*, I, 30), ce fut Curion qu'il envoya en Sicile, comme propréteur, avec quatre légions, et à l'arrivée duquel Caton, qui gouvernait alors cette province, prit la fuite. — Sur L. Flavius, v. l. 23, n. 10; l. 24, n. 6; l. 26, n. 22; l. 52, n. 19 et l. 61, n. 5. — 9. — *Cephalioni.* V. l. 366, n. 5. — 10. — *Trebatii... verbis.* Est-ce une allusion à la lettre collective de Matius et Trébatius, incluse dans la l. 362? — 11. — *Celer tuus.* Q. Pilius Céler. V. l. 228, n. 9.

12. — *M. Antonii.* M. V. Leclerc suppose avec assez de fondement qu'il s'agit ici de l'orateur M. Antoine, dont la tête, par ordre de Cinna, fut attachée à la tribune aux harangues (*de Orat.*, III, 3; *Tuscul.*, V, 19). « Il est possible qu'Atticus, dans une de ses lettres, eût rappelé à Cicéron ce triste souvenir, sans croire prophétiser la mort de son ami. » Mais cela ne cadre guère avec notre texte. — 13. — *Hoc quod agimus et turpe.* Le parti de se retirer dans quelque ville neutre.

LETTRE 368.

1. — *Nonis Aprilis.* Le 5 avril. — 2. — *Arcanum.* V. l. 189, n. 6. — 3. — Λαλαγεῦσα. V. l.

365, n. 8. — 4. — *Dionysium*. V. l. 339, n. 1, et l. 362, n. 12.

LETTRE 369.

1. — *Profectusne esset*. Pour l'Espagne où César allait combattre Afranius et Pétréius, lieutenants de Pompée.

2. — *Quem cuique regioni*. César laissa au préteur Lépidus le soin des affaires de Rome, et à Antoine le commandement de l'Italie avec le titre de propréteur.

3. — *Ecqui... ex senatusconsulto... legati*. La députation décrétée par le sénat pour traiter de la paix avec Pompée (*de Bell. Civ.*, I, 32, 33); mais personne ne se présenta pour en faire partie, chacun voyant bien qu'au fond César ne voulait pas de la paix.

LETTRE 370.

1. — *A. d. VII Idus*. Le 7 avril. — 2. — *Regia*. Ainsi appelée du nom du *rex sacrorum* ou roi des sacrifices, qui y faisait les fonctions de son ministère. C'était aussi un rendez-vous public comme les *basiliques* (l. 40, n. 4.)

3. — *Tullum et Servium*. Volcatius Tullus et Servius Sulpicius. V. l. 330, n. 5, 6. — 4. — *Exemplum... Cæsaris litterarum*. Cette lettre est perdue.

LETTRE 371.

A Servius Sulpicius Lémonia Rufus. V. sa notice, t. V, p. 697.

1. — *C. Trébatius*. V. l. 133, n. 1. — 2. — *Quum ad urbem accessissem*. Cicéron ne pouvait y entrer, à cause de sa demande du triomphe qui le retenait aux portes.

3. — *Ne ejus animum*. César. — 4. — *Ut adessem in senatu*, etc. V. l. 365. — 5. — *Quæ a te de pace... dicta sunt*. V. l. 366, n. 3. — 6. — *Imperiis distributis*. V. l. 368, n. 2.

LETTRE 372.

1. — *XIV annis ante prospexerim*. Il avait en effet prophétisé, étant consul (en 691), tous les événements qu'entraînerait à sa suite la conjuration de Catilina et la faveur dont elle avait été l'objet de la part de César.

2. — *Alter*. Le fils de Quintus. Tout ce que Cicéron lui impute ici n'était que trop vrai. Le trop d'indulgence avait dépravé ce jeune homme.

3. — *Curionem... Hortensii filium*. Ce Curion est celui-là même dont il vient d'être parlé ci-dessus, l. 367, n. 7 et 8. Il s'endetta de soixante millions de sesterces (12,000,000 de francs), et finit par se vendre à César (l. 247, n. 6). V. Valère-Maxime, IX, ch. 1, n° 7. Quant au fils d'Hortensius (l. 269, n. 18), Valère-Maxime le nomme Hortensius Corbion, et le dit petit-fils de Q. Hortensius (III, ch. 5, n° 4). Il veut dire sans doute de L. Hortensius, père de Quintus, l'orateur, et qui fut propréteur en Sicile. Cicéron (*Verr.*, III, 16) en fait l'éloge.

4. — *Lege Pompeia condemnati*. Tels que C. Memmius, Plautius Hypséus et d'autres, bannis pour crime de majesté ou de violence, en vertu de deux lois de Pompée portées à ce sujet. — 5. — *In Sicilia*. Où César l'avait nommé propréteur. V. l. 367, n. 8.

6. — *Occidi Metellum*. Sur cette expédition de César contre le trésor public, qui faillit coûter la vie au tribun Métellus, v. Dion, XLI, 17, et la note 9 de la l. 353.

7. — *Cur laureati*. Parce qu'il n'y avait que ceux qui avaient remporté quelque victoire, dont les faisceaux fussent ornés de lauriers. Pourquoi six faisceaux? Parce que Curion par modestie n'en avait pas voulu douze, comme les consuls et les proconsuls seuls y avaient droit; car César ne les lui eût pas refusés.

8. — *Philippum*. L. Marcius Philippus, consulaire. V. l. 88, n. 5. César lui avait permis de sortir d'Italie.

9. — *Qui nunc minime offendisses*, etc. Ne dirait-on pas que Curion s'amuse à diminuer d'avance l'héroïsme que Cicéron attachait à se rendre près de Pompée, et qu'il devinait son intention à cet égard?

10. — *Sed opus fuit Hirtio convento?* C'était pour déclarer à Hirtius qu'il ne pensait ni comme son père ni comme son oncle, et pour d'autres motifs qui n'étaient pas moins vils. V. l. 373, n. 3.

11. — *Oppios*. V. l. 313, n. 1.

LETTRE 373.

1. *His intercessionibus... incitatus*. V. l. 353, n. 9. — *Quas... fore nostras*. L'Espagne en effet fut bientôt conquise par César. Pompée fuyait de l'Italie et César lui arrachait sa province.

3. — *Quod tu non dicendo significasti*. En ne répondant pas à Célius qui lui avait écrit pour l'exhorter à rester en Italie, Cicéron témoignait assez à son ami qu'il ne pouvait lui donner satisfaction à cet égard.

4. — *Ut ad te litteras mitteret*. La lettre de César à Cicéron est incluse dans la l. 380

— Nulle part l'amitié de Cicéron pour Célius ne se manifeste avec autant d'éclat, de vivacité et de pathétique que dans cette lettre. On ne peut assez admirer Cicéron de n'avoir pas subi l'influence de cet ami. Il est vrai que le motif de sa résistance était lui-même admirable (v. l. 349, n. 3, et l. 354, n. 8), et sera éternellement l'objet du respect des hommes.

LETTRE 374.

1. — *De Quinto filio.* V. l. 372, n. 2 et 10. — 2. — Ἀρκαδίαν. Locution proverbiale qu'il faut compléter par l'addition de μ' αἰτεῖς; « tu me demandes l'Arcadie? », c'est-à-dire une chose impossible. Hérodote, I, 66, donne l'origine de ce proverbe. Les Spartiates ayant interrogé l'oracle sur le dessein qu'ils avaient de s'emparer de l'Arcadie, la Pythie leur répondit :

> Ne viens-tu pas demander Arcadie?
> Beaucoup requiers, s'il faut que te le dis,
> Par quoi de moi n'obtiendras ta requête; etc.
> (Trad. de P. Saliat.)

3. — *Utinam tu...* C'est-à-dire : Plût à Dieu que vous vous en chargeassiez vous-même! — 4. — *Vestorium.* V. l. 140, n. 1.

5. — *Vectienus.* Ou Vettiénus ou Vecténus, banquier et l'un des triumvirs de la monnaie (V. l. 383, n. 10). Il prêtait de l'argent, et dur, quand il écrivait à Cicéron pour lui réclamer sa dette, il était souple auprès d'Atticus, qui faisait un peu le même métier que lui, qui en connaissait les rubriques, et quels tempéraments il fallait y apporter.

6. — *HS L.* 50,000 sesterces ou 10,000 francs.— 7. — *De Canuleio deversorium. De* pour *a*, manière de s'exprimer connue. Ailleurs (l. 15) : *de Crasso domum emissem*, pour *a Crasso.* — 8. — *HS XXX.* 30,000 sesterces ou 6,000 francs. — 9. — *Idib. Novemb.* Le 13 novembre.

LETTRE 375.

1. — *Vellem suscepisses regendum.* Cicéron dit ici en toutes lettres ce qu'il s'était retenu de dire tout à l'heure (l. 374, n. 3), de crainte de heurter Atticus.

2. — *Proficisci in Galliam.* Le but de Pompée, s'il eut effectivement ce projet, ne pouvait être que de passer de l'Illyrie en Germanie, de Germanie en Gaule, et de là de marcher contre César, et de l'empêcher de porter la guerre en Espagne. V. l. 381, n. 2.

LETTRE 376.

1. — *Tergiversationem probo.* Atticus avait écrit à Cicéron qu'il sortirait aussi d'Italie, mais lentement et comme tergiversant, de peur de paraître fuir la domination de César, et désapprouver tous ses actes. C'est pourquoi il va à Siponte où il avait des propriétés, dans le dessein d'y passer quelque temps, et de là gagner l'Épire.

2. — *Dolabella... Curio.* César avait confié à Dolabella la garde de l'entrée de l'Adriatique, et Curion occupait le détroit de Sicile. L'un était gendre de Cicéron, l'autre son ami.

3. — *Quintum puerum accepi vehementer.* Il y avait de quoi. Trahir en quelque sorte son père et son oncle par cupidité, il ne se pouvait rien de plus misérable et de plus honteux.

4. — *De Oppiis... cum Philotimo.* V. l. 313, n. 1. Philotime, affranchi de Cicéron, comme il le dit plus haut, ce qui fait présumer que Philotime, qui était affranchi de Térentia, était passé de la femme au mari, ou plutôt qu'il était au service de tous les deux. — 5. — *Epirum nostrum putabimus.* V. l. 354, n. 10, et l. 359, n. 7.

LETTRE 377.

A Servius Sulpicius. V. l. 371.

1. — *A. d. III Kal. Maias.* Le 29 avril. — 2. — *Postumia tua... et Servius noster.* V. l. 255, n. 35.

LETTRE 378.

1. — *Tuæ litteræ.* C'est la l. 373 à laquelle celle-ci est une réponse.

2. — *Eo si onere carerem.* Que ne se débarrassait-il lui-même de cet appareil qui véritablement commençait à être ridicule, et qui lui attirait les sarcasmes non pas seulement des malveillants, mais de ses propres licteurs (l. 347, n. 6)? Mais non : soit qu'il espérât un retour de Pompée, soit que, dans le cas contraire, il comptât sur l'indulgence de César et leur ancienne amitié, soit enfin que ses malheurs mêmes n'eussent point apaisé cette soif de gloire dont il était dévoré, il tenait à ses faisceaux laurés, à cet appareil nécessaire du triomphe qu'il rêvait encore, et auquel personne ne songeait plus, lui seul excepté.

3. — *Suspicionem velle me navigare.* Il en était bien quelque chose; mais l'aveu décisif en coûte à Cicéron, et sa franchise en souffre.

4. — *T. Ampii.* Ampius Balbus. V. l. 340,

n. 21. — 5. — *Q. Hortensium.* Le rival de Cicéron.

6. — *Nec me ista terrent.* Ce sont les considérations de famille qu'il expose immédiatement, et que Célius n'avait pas manqué (l. 373) de faire valoir pour l'engager à céder à César.

7. — *Quos ille dies sustinuerit, dum in urbe fuit.* Dolabella y était traqué par ses créanciers. — 8. — *Hispaniensem casum.* V. l. 373, n. 2.

9. — *Oppio.* Un des membres de cette famille de banquiers (l. 313, n. 1), qui avait soin des affaires de César à Rome, pendant que César était en Gaule (l. 149, n. 21). La robe prétexte était celle des magistrats, comme aussi celle des enfants jusqu'à dix-sept ans, celle des maîtres des jeux compitaux, celle des sénateurs aux jours de fêtes, enfin celle des prêtres et des augures.

10. — *Curtius noster dibaphum.* Curtius Postumus. V. l. 31, n. 7, et 352, n. 1. Le *dibaphus*, δίβαφος, teint deux fois, était aussi un vêtement des augures, et Curtius convoitait celui qu'avait laissé vacant la mort de Q. Hortensius.

LETTRE 379.

1. — *Meum adventum.* Son arrivée où? Cela n'est pas clair, non plus que *quum aliter res cecidisset ac putasses,* traduit ici par « une résolution (M. Leclerc dit un parti) contraire à vos idées », et qui paraît plutôt signifier « un événement contraire à ce à quoi on s'était attendu. Quoi qu'il en soit Mescinius Rufus (car c'est à lui qu'est écrite cette lettre) voulant suivre Cicéron partout, et l'ayant consulté à cet effet, Cicéron le confirme dans son dessein, et lui donne rendez-vous à Cumes.

LETTRE 380.

1. — *Ut confidere videtur.* La confiance de César fut bientôt justifiée. — 2. — *Turpissimorum honores.* Voy. sur cette prostitution des honneurs, Suétone, *Cæs.*, 76.

3. — *Cum Gabinio.* Gabinius était sénateur, et quoique moins ancien consulaire que Cicéron, celui-ci, par suite du mauvais vouloir ou d'un simple caprice de celui qui présiderait le sénat, était exposé à ce qu'on fît voter Gabinius avant lui.

4. — *Clodium.* C'est la leçon que Manuce dit avoir trouvée dans deux manuscrits, et il croit qu'il s'agit de Sextus Clodius. Notre texte donne *Clodium,* et la traduction Clélius. — *C. Atei.* Pourquoi ce génitif? On croit qu'il s'agit d'Atéius Capiton, jurisconsulte, ou de son père. — *Plaguleium,* personnage inconnu. Tous ces noms sont plus ou moins massacrés par les commentateurs, et ce serait perdre son temps que de chercher à les remettre sur pied. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui les portaient étaient d'anciens ennemis de Cicéron.

5. — *Consilium Themistocleum.* V. l. 309, n. 6. — 6. — *Ab Appio.* Appius Clodius Pulcher était augure et avait écrit un traité du Droit augural, adressé à Cicéron (l. 199, n. 7; l. 254).

7. — *In Metello... ærario.* V. l. 353, n. 9, et l. 372, n. 6. — 8. — *Regnum vix semestre esse posse.* Cicéron n'était pas bon prophète, et ici ce n'est pas la première fois.

9. — *Sardanapali... lectulo.* Tout le monde connaît cette histoire. Mais le diminutif *lectulo,* quoique proprement il veuille dire *lit* tout court en latin, ne laisse pas que de déconcerter un peu. Il y avait trop de monde dessus pour qu'il fût petit.

10. — *Exilio Themistocleo; qui quum fuisset,* etc. *Qui* ne s'accorde guère avec *exilio;* mais Cicéron suit sa pensée plus que ses paroles. Cornélius Népos, *Vie de Thémistocle,* ch. 1, à la fin, a traduit le passage de Thucydide tiré de la Guerre du Péloponèse, I, 138. Banni d'Athènes, Thémistocle se retira d'abord à Sparte; mais y ayant été accusé de conspiration contre Pausanias, il fut obligé de se retirer chez les Perses. Sommé par Artaxerxès de prendre les armes contre les Grecs, il aima mieux se donner la mort que d'obéir. V. l. 357, et n. 6.

11. — *Africano... Mario.* Le second Africain, Scipion (l. 99, n. 8) fut trouvé mort dans son lit. Des soupçons d'empoisonnement se portèrent sur Sempronia, sa femme, sœur des Gracches dont il avait toujours été l'adversaire, ayant été jusqu'à dire publiquement que la mort de Tib. Gracchus, tué par les patriciens, était méritée. Cependant celle de Scipion ne fut l'objet d'aucune enquête (Tite-Live, *Epit.*, LIX). Cicéron veut dire que s'il eût prévu la fin tragique qui l'attendait, Scipion n'eût point approuvé publiquement le meurtre de Tib. Gracchus, de même que Marius n'eût point engagé la lutte avec Sylla, s'il eût prévu que Sylla le forcerait à fuir de Rome, et pressenti tous les dangers qu'il courut dans cette fuite mémorable. V. Plutarque, *Marius*, 63-71.

12. — *Quos contra me senatus armavit.* Le sénat, lors de l'entrée de César en Italie, avait ordonné à tous ceux qui avaient un commandement de défendre la république et par conséquent de marcher contre César. Cicéron était dans ce

cas, étant encore *cum imperio*, et attendant, comme l'on sait, son triomphe, avant de déposer son commandement.

13. — *Ad Misenum*. Promontoire entre Cumes et Pouzzol. Antoine y avait une campagne. — 14. — *VI Nonas*. Le 8 avril.

15. — *Ab offensione nostra*. C'est une allusion aux procédés offensants d'Antoine à l'égard de Cicéron, lorsqu'ils demandaient tous deux l'augurat, et que, sur le vœu du collège tout entier, Cicéron fut élevé à cette dignité. V. *Philipp.*, II, 2.

16. — *Calpurnius*. Un Pison, le même peut-être qui avait chez lui la femme et les enfants d'Antoine. V. *Phil.*, XII, 1.

LETTRE 381.

1. — *Petreius cum Afranio conjunxisset se*. C'était vrai (César, *de Bell. Civ.*, I, 38), malgré l'assertion contraire de Philotime.

2. — *In Germaniam per Illyricum*. V. l. 375, n. 2. — 3. — *Cœlii quidem epistolam*. C'est la l. 373. — 4. — *Servium expecto*. Servius Sulpicius, le père. V. l. 377. — 5. — *Ita Postumia et Servius filius*. V. *ibid.*, n. 2.

LETTRE 382.

1. — *Partes mihi has imposuit*. C'est un ultimatum dans les formes qu'Antoine pose à Cicéron. Celui-ci toutefois n'en paraît pas fort effrayé. Il opposera la ruse aux menaces de la force.

2. — Σκυτάλην. Quand les éphores de Sparte voulaient rappeler leurs généraux ou leur donner des ordres importants, « ilz entortilloient une bande de parchemin, longue et étroite à l'entour d'un baston rond, sans laisser rien d'espace vuide entre les bords de la bande. » Ils écrivaient ensuite leurs ordres sur ce parchemin, puis le déroulaient et l'envoyaient sans le bâton. Ceux qui le recevaient le roulaient autour d'un bâton pareil en tout à l'autre, et lisaient ainsi ce qui y était inscrit. Ils obéissaient ensuite sur-le-champ. V. Plutarque, *Lysandre*, 36.

3. — *V. Nonas*. le 3 mai. — 4. — *Utinam ad Curionem!* Voyez-en la raison n. 2 de la l. 376. — 5. — *De Massiliensibus*. Les Marseillais avaient fermé leurs portes à César. (*De Bell. Civ.*, I, 36, et 56 et s.) — 6. — *Ocellam cuperem*. V. l. 248, n. 4. — 7. — *Servium expecto*. V. l. 381, n. 4.

8. — *Cytherida*. Chantée par Virgile dans ses *Églogues* sous le nom de Lycoris, cette courtisane, qui était aussi mime, avait d'abord été la maîtresse de Gallus qu'elle avait quitté pour se donner à Antoine. V. la IIe *Philippique*, 24 et s., où elle est désignée sous le nom de Volumnia, parce qu'elle avait été affranchie par Volumnius Eutrapélus (l. 234, n. 1), lequel sans doute jouissait auprès d'elle des mêmes privilèges que les deux autres. — 9. — *Juvenem nostrum*. Le neveu de Cicéron. V. l. 372, n. 2 et 10; l. 375, n. 3.

LETTRE 383.

1. — *De itinere*. Quel voyage? Les lettres qui précèdent ne le disent pas. Pomponia voulait-elle se distraire un moment de la compagnie de son mari et des orages de son intérieur?

2. — *De ratione nummaria*. V. l. 321, n. 7. — 3. — *Q. Axius*. V. l. 16 n. 3, et l. 145, n. 14. — *Dedi ejus filio mutua*. V. *ibid.*, n. 14.

4. — HS XIII. 13,000 sesterces, ou 1,600 francs. — 5. — HS XX. 20,000 sesterces, ou 4,000 francs. — 6. — *Se urgeri*. V. l. 321, n. 7.

7. — *Sed non facit indulgentia mendacem*, etc. Cicéron a raison; c'est l'emportement et la brutalité des pères de famille qui produisent dans les enfants ces défauts; l'indulgence n'a le même effet que si les enfants sont naturellement vicieux; et le fils de Quintus l'était radicalement. V. l. 375, n. 3.

8. — *Rhodiorum* ἀρρὰκτῳ *navigans*. Lorsqu'il revenait de Cilicie avec son fils et son neveu. V. l. 286.

9. — *Etiamne Balbus in senatum venire!* Il ne s'en tint pas là, il fut consul en 713. On sait qu'il était de Cadix et qu'il avait été fait citoyen romain par Pompée. Pline, VII, 44, dit de lui « qu'il est le premier des étrangers, bien plus, des hommes nés sur les bords de l'Océan, qui ait obtenu un honneur refusé par nos ancêtres, même à ceux du Latium. »

10. — *Vectienum* ou *Vettienum*. V. l. 374, n. 5. Voyez un peu cet homme d'argent, ce mal appris qui néglige, en écrivant à Cicéron, de lui donner le titre d'*imperator!* Aussi, Cicéron lui donne-t-il du *Monetalis* tout court; ce qui l'assimile à un simple monnayeur, *auri et argenti flator*, et indique en même temps que ce Vectiénus était triumvir de la monnaie, titre que Cicéron lui eût donné sans doute, si l'autre ne lui avait pas retiré celui d'*imperator*.

LETTRE 384.

1. — *Ego enim Curionem nactus*. V. l. 376, n. 2; 383, n. 4. — 2. — *Ad Hortensium*. Hortensius le fils. Il commandait une flotte de César dans la mer de Toscane.

3. — *Reginus erat totus noster*. L'abbé Mongault

dit qu'on ne trouve point de Réginus en ce temps-là : c'est une erreur. Il y eut un C. Antistius Réginus qui fut en 701 lieutenant de César dans les Gaules (*de Bell. Gall.*, VI, 1, et VII, 83 et 90). C'est celui dont il s'agit ici. La lettre de Cicéron fait voir qu'il commandait alors une escadre qui croisait dans la mer de Sicile. Enveloppé dans la proscription des triumvirs, il fut sauvé par sa femme qui le déguisa en charbonnier, et par la connivence d'un soldat qui avait servi sous lui en Syrie, et qui, par respect pour son ancien chef, le laissa passer, après l'avoir reconnu. V. Appien, *des Guerres civiles*, IV, 40.

4. — *Huic... cum hoc mari negotii fore. Huic*, c'est Antoine. César lui avait donné précisément la surveillance de toute cette mer et de ses côtes, peut-être même pour l'exercer sur Cicéron lui-même; car Curion, Hortensius et Réginus, tout Césariens qu'ils étaient et chargés de commandements pour César, étaient les amis de Cicéron, et pouvaient faciliter son évasion.

5. — *Concursus Siculorum ad Catonem*. C'est douteux. En tout cas Caton ne resta pas longtemps à son poste, qu'il abandonna à l'arrivée de Curion. V. l. 315, n. 3.

6. — *C. Marcellum*. Le consulaire C. Claudius Marcellus, celui qui avait été consul en 704 avec Émilius Paullus.

7. — *Servium*. Servius Sulpicius. V. l. 377. — 8. — Ἀλλὰ τὰ μέν, etc. *Iliad.*, XVIII, v. 112.

9. — *Cursus hic quem sperarem*. C'est-à-dire d'aller en Grèce en passant par la Sicile, alors que Curion lui offrait d'une façon si aimable de se prêter à cette tentative. V. l. 372.

10. — *De Cœlio*. C. Célius Caldus, consulaire, un de ceux qui tâchèrent de soutenir en Italie le parti de Marius contre Sylla. Il était oncle de C. Célius Caldus, questeur de Cicéron en Cilicie. V. l. 261, n. 19.

11. — *Massiliensium factum*. V. l. 382, n. 5. — 12. — *Odium... significatum theatro*. On ne connaît pas autrement cette manifestation hostile contre César au théâtre.

13. — *Peloponesum ipsam sustinebimus*. Continuation de la métaphore commencée l. 374, n. 2., où il dit que son neveu Quintus est l'Arcadie à gouverner. A présent il dit que c'est tout le Péloponèse dont l'Arcadie était une partie, mais qu'il espère toutefois en venir à bout.

LETTRE 385.

1. — *Antonii leones pertimescas cave*. Voici un passage qu'on a invoqué pour prétendre que dans la seconde Philippique, ch. 24, il faut lire : *Sequebatur rheda cum leonibus*, au lieu de *lenonibus*. Il est constant qu'Antoine se fit voiturer sur un char attelé de lions, côte à côte avec la mime Cythéris; Pline (VIII, 21) le dit formellement, quoiqu'il ajoute que ce ne fut qu'après la bataille de Pharsale. Mais Cicéron, comme on le voit ici, fait remonter plus haut cette fantaisie, et son témoignage à cet égard dément d'une manière catégorique l'assertion de Pline. Il ne s'accorde avec celui-ci, et c'est l'essentiel, que sur la personne qui voyageait ainsi avec Antoine, et en racontant le fait dans la seconde *Philippique*, il ne fait que répéter en quelque sorte et corroborer ce qu'il dit ici à Atticus. La substitution proposée de *leonibus* à *lenonibus* dans le discours semble donc assez logique. J'ajoute qu'un char traîné par des lions était une nouveauté trop considérable pour qu'Antoine n'en fît les honneurs qu'à ses mignons, et Cythéris n'eût pas sans doute été d'humeur à souffrir qu'il ne la mît point de la partie.

2. — *His enim est Cæsar iratus*. Probablement parce que ces deux villes avaient témoigné d'une manière plus vive leur affection pour Pompée, Naples surtout, qui avait célébré par des vœux et des fêtes publics le rétablissement de sa santé. V. l. 346, n. 4.

3. — *In Ænariam*. Aujourd'hui l'île d'Ischia. — 4. — *Ab Axio*. V. l. 383, n. 3. — 5. — *Vectienum diligo*. V. l. 383, n. 10. — 6. — *Vestorio reddidi*. V. l. 140, n. 1.

7. — *Servius*. Servius Sulpicius. — *In Liternino... apud C. Marcellum*. V. l. 384, n. 6. — 8. — *Nonas Maias*. Le 7 mai.

9. — *Silium*. A. Silius. Il sera souvent question de lui à l'occasion de jardins que voulait lui acheter Cicéron, pour y élever un tombeau à Tullie.

10. — *Ocellæ*. V. l. 382, n. 6. — 11. — *Curtio*. V. l. 378, n. 10.

LETTRE 386.

1. — *Servius*. Servius Sulpicius qui lui promettait sa visite (l. 371, 377), et qui la faisait si fort attendre. Il arriva cependant, comme il l'avait dit, le jour des nones ou le 7 mai.

2. — *De duabus legionibus*. On leur attribuait le dessein d'abandonner César. Quant aux affaires d'Espagne et de Marseille, elles traînaient un peu, il est vrai, mais leur issue au profit de César était inévitable. V. le livre Ier de la *Guerre civile*.

3. — *Odiosus scrupulus de filii militia Brundisina*. Servius, fils de Servius Sulpicius. V. l. 366,

n. 3. — 4. — *Verum ea... augebant... timorem.* Cependant Servius, le père, alla peu de temps après rejoindre Pompée. Après la bataille de Pharsale, il fit sa paix avec César qui le laissa en Grèce, où il eut même un commandement.

LETTRE 387.

1. — *VI Idus.* Le 10 mai. — 2. — *De octo cohortibus.* Ce n'est pas tout à fait une légion; il en eût fallu deux de plus. — 3. — *Funisulanus.* V. l. 192. — *Eros.* Affranchi *a rationibus.* — 4. — *Cœlianum illud maturescit.* V. l. 384, n. 10.

5. — *C. Marcellum.* V. l. 384, n. 6. Il s'était déclaré pendant son consulat, contre César, avec beaucoup de vivacité, et il paraît qu'actuellement il eût bien voulu n'avoir pas été si loin. Mais sa peur, si grande qu'elle était, pouvait-elle le porter à commettre la mauvaise action que Cicéron lui impute? Pourquoi non? La peur fait commettre bien d'autres lâchetés.

6. — *Nisi cujus gravioris personæ suscipiendæ*, etc. Ne serait-ce pas une allusion au rôle de Célius Caldus (l. 384, n. 10), rôle que Cicéron pourrait être amené à prendre ou à accepter?

7. — *Allienus.* V. l. 29, n. 5. Il était alors préteur. — 8. — *Si ego non.* V. la note 6. — 9. — *De Quinto fratre... laborare de versura.* V. l. 321, n. 7, et l. 383.

10. — *L. Egnatio.* V. l. 321, n. 8. — 11. — *Axius de XII millibus pudens.* V. l. 16, n. 3; 145, n. 14; 383, n. 3.

12. — *Gallio.* Le même, suivant Orelli, que M. Gallius, fils de Quintus, qui était venu à Brindes, pour de là faire passer des légions en Sicile où César devait se rendre de Patras. V. l. 431. Il fut préteur en 711. — 13. — *Vectieno.* V. l. 385, n. 5.

LETTRE 388.

1. — *Apud me... Dionysius fuit.* Encore une rupture. Mais elle n'est pas définitive, comme on pourrait le croire et presque l'espérer, tant la répétition de ces scènes est fréquente. Voyez tout ce qui a été dit à ce sujet dans les lettres 333, 334, 339, 359, 362 et les notes de ces lettres.

2. — *Cato qui Siciliam*, etc. V. l. 315, n. 3 et 384, n. 5. — 3. — *VIII Kal. Mai.* Le 24 avril. — 4. — *Utinam Cotta Sardiniam!* M. Aurélius Cotta. V. César, *de Bell. Civ.*, I, 30. — 5. — *A. d. IIII Id.* Le 12 mai.

6. — *Ninnius.* L. Ninnius Quadratus. V. l. 61, n. 5; l. 80, n. 12 et l. 88, n. 2. — 7. — *Illa Cœliana.* V. l. 384, n. 10; l. 387, n. 4. — 8. — *Hortensius venerat.* V. l. 384, n. 2.

9. — *Hoc quidem melius quam collega Antonius* Antoine était parti sans venir voir Cicéron, par discrétion, disait-il (l. 387) et quoiqu'il le lui eût promis. Il était collègue de Cicéron dans l'augurat.

LETTRE 389.

1. — *Hortensius venit.* V. l. 388, n. 8. — 2. — *Serapion.* Esclave ou affranchi d'Atticus. — 3. — *Ocellam.* V. l. 385, n. 10. — 4. — *De diplomate admiraris.* On n'a pas la lettre où Cicéron parlait de ce passeport.

LETTRE 390.

1. — *Tullia mea peperit.* C'était son premier enfant. Elle n'en avait eu ni de Pison Frugi, ni de Crassipès, si tant est que celui-ci ait été son mari (l. 8, n. 2; l. 106, n. 7; l. 113, n. 11, etc.).

2. — *XIV Kal. Jun.* Le 19 mai. — 3. — *Illa Hortensiana*, etc. V. l. 388, n. 8.

4. — *Salvio liberto depravatus est.* C'est pour cela que Cicéron dit (l. 372) que le père d'Hortensius ne fut pour rien dans la conduite de son fils, non plus que le père de Curion dans celle du sien.

5. — Κωρυκαῖοι *videntur*, etc. Il y avait en Ionie un promontoire nommé *Corycus*, derrière lequel se cachaient les pirates pour surprendre les vaisseaux marchands; d'où était venu le proverbe τοῦτοῦ κωρυκαῖος ἠχροαζετο. Cicéron était comme ces marchands, sa langue ne devait pas être moins sobre de paroles que les rames de ceux-là, en doublant le fameux promontoire, ne devaient craindre de faire trop de bruit. Il y a d'autres explications de ce proverbe, au sujet duquel voyez les *Adages* d'Érasme, 1540, in-fol, p. 66.

6. — *Balbo.* L'auteur des lettres à Cicéron incluses dans la lettre 354.

LETTRE 391.

On voit par cette lettre que Cicéron s'embarquait pour la Grèce le 11 juin 704.

LETTRE 392.

Un intervalle de neuf mois (de mai 705 à février 706), s'est écoulé entre la dernière lettre de Cicéron (l. 390) à Atticus et celle-ci. César terminait la guerre en Espagne, quand Cicéron arrivait en Macédoine. Là, Cicéron n'eut guère le loisir de correspondre avec son ami, les affaires de Pompée étant l'unique objet de sa sollicitude. Si pourtant il écrivit d'autres lettres dans cet in-

tervalle à Atticus, elles se sont perdues. Quoi qu'il en soit, après avoir vaincu les lieutenants de Pompée en Espagne, César revint à Rome où il fut élu consul avec Servilius Isauricus, et dès la veille des nones de janvier (le 4 de ce mois) il avait fait passer son armée en Épire. A partir de ce moment, sauf les lettres 392 et 393 datées de l'Épire, Cicéron est au camp de Pompée, et les deux premières lettres (396, 397) qu'il date de là, sont adressées à Térentia et à Atticus. Nous sommes à la veille de Pharsale.

1. — *Anteros* (l. 261), affranchi d'Atticus. — 2. — *Qui eas dispensavit.* Philotime, affranchi de Térentia et de Cicéron. V. l. 198, 273, 274, 287, 289, 299 et 376, n. 4.

3. — *HS bis et vicies.* (V. l. 307, n. 21), 2,200,000 sesterces ou 400,000 francs. — 4. — *In cistophoro.* V. l. 32, n. 11. Mais comment a-t-il encore cette somme, puisque, l. 307, à la fin, il dit que Pompée la lui a prise? — 5. — *Credens ei cui,* etc. Philotime.

LETTRE 393.

1. — *Pridie Nonas Febr.* Le 4 février. — 2. — *Crevi hereditatem.* « J'ai vu l'héritage ». C'était une formule de droit pour dire qu'on acceptait : *Quum me N. heredem instituerit, eam hereditatem adeo cernoque.*

3. — *HS LX.* 60,000 sesterces, ou 12,000 francs. « Tullia, dit l'abbé Mongault, avait été répudiée par Crassipès, pendant que Cicéron était en Cilicie. Alors le mari n'était obligé à rendre la dot qu'en plusieurs paiements, à moins qu'on n'eût spécifié dans le contrat qu'il serait obligé de la rendre en un seul paiement. Crassipès avait déjà rendu un tiers de la dot, et c'était sur ce premier paiement que Térentia avait apparemment retenu ces 60,000 sesterces, ou bien sur l'argent que Cicéron avait destiné pour le premier paiement qu'on devait faire à Dolabella. Je ne conçois pas qu'un homme aussi judicieux que Manuce a pu s'imaginer qu'il s'agissait ici de Térentia. Il n'y a qu'à lire les lettres 392, 393, 397, 398, 410, 418, 419, 427 pour se convaincre qu'il s'agit partout de Tullia, et Corradus a eu raison de dire qu'il fallait être aveugle pour ne pas le voir. La douleur tendre et vive que Cicéron fait paraître toutes les fois qu'il parle de cette affaire, convient fort aux sentiments qu'il avait pour sa fille, et nullement à ceux qu'il avait pour sa femme, dont il eut de si grands sujets de se plaindre, depuis qu'il fut sorti de l'Italie pour aller trouver Pompée, qu'il la répudia, lorsqu'il fut de retour à Rome. »

4. — *Chrysippus.* Affranchi de Cicéron. V. l. 298, n. 22. — 5. — *Parari de domo.* Les ennemis de Cicéron demandaient qu'on confisquât sa maison du mont Palatin, pour le punir d'avoir été trouver Pompée. — 6. — *HS LXX.* 70,000 sesterces ou 14,000 francs.

LETTRE 394.

1. — *Formiis.* A Formies où s'était alors retiré Cicéron. — 2. — *Quod utinam ut Appius Claudius, in ista parte C. Curio.* Car si Curion eût été aussi détesté de Célius que l'était Appius, lui Célius, qui n'avait pas suivi le parti de Pompée parce qu'Appius en était, n'aurait pas été non plus de celui de César, s'il eût eu pour Curion la même haine que pour Appius. Voilà ce que veut dire Cicéron.

3. — *Arimino.* Célius y était allé avec Curion. Célius est si mécontent de César qu'il en cherche querelle à Cicéron. Il était alors préteur à Rome, et soit par jalousie de voir son collègue Trébonius plus en crédit que lui auprès de César, soit qu'il se trouvât fort embarrassé de ses dettes, il suscita des troubles dans Rome. Cette conduite lui attira des remontrances dont il fut très mortifié. Voyez l. 299, n. 15.

4. — *Si timor vestræ crudelitatis.* Allusion aux projets de massacre qu'on attribuait, non sans motifs, à Pompée, et que ses partisans avouaient d'ailleurs hautement.

LETTRE 395.

Cette lettre de Dolabella si affectueuse, où la sincérité est si évidente et les objections si fortes et d'un bon sens si naturel et si pratique, dut charmer Cicéron et sans doute aussi l'embarrasser. Mais il n'y répondit pas. Il était trop tard quand elle arriva. Cicéron avait déjà passé la mer et était déjà au camp de Pompée. Et fût-elle arrivée plus tôt qu'elle ne l'eût point sans doute fait changer de résolution.

LETTRE 396.

1. — *D. IIII. Non. Jun.* Le 2 juin.

LETTRE 397.

1. — *Quod ad Kal. Quintiles pertinet,* etc. Le 1er juillet. C'était ce jour-là que Cicéron devait faire à Dolabella le second paiement de la dot de Tullie. Cicéron y trouvait de la difficulté; car s'il s'exécutait, il était à craindre que cet argent ne

fût aussitôt dissipé par Dolabella, et par conséquent qu'il ne pût être restitué en cas de divorce. D'un autre côté, en le retenant, Cicéron donnait à son gendre un motif de demander lui-même ce divorce, de blesser ainsi un homme qui jouissait de toute la faveur de César, et qui pouvait lui aliéner celui-ci tout à fait. Il voulait donc attendre, pour prendre une résolution, l'issue de la bataille qui allait se livrer, et qui déciderait de ses affaires comme de celles de son gendre. On ne sait s'il attendit jusque-là; en tout cas il paya cette seconde partie de la dot (l. 422).

2. — *Apud Egnatium*. V. l. 387, n. 10. — 3. — *Cui magnam dedimus pecuniam mutuam*. Allusion aux 2,200,000 sesterces qui lui appartenaient et sur lesquels Pompée avait fait main basse en Asie (l. 307, n. 21, et l. 414). Cicéron montre ici une grande résignation philosophique en disant qu'il a prêté cet argent à Pompée. Il n'en reverra jamais, comme on dit, même la couleur.

LETTRE 398.

1. — *Isidoro*. Esclave d'Atticus. — 2. — *Prædia non venisse*. Il voulait vendre ces biens pour en donner l'argent à Tullie.

3. — *De Frusinati*. Il avait vendu ce bien de Frusinum (aujourd'hui *Frosinone*), et il voulait le racheter. V. l. 414.

4. — *Utinam tecum olim*, etc. Il a déjà exprimé ce regret dans la lettre précédente, et il est permis de conjecturer qu'il n'est autre que celui d'avoir été rejoindre Pompée; ce qu'il n'eût pas fait peut-être, s'il eût subit l'ascendant d'Atticus en personne, au lieu d'en recevoir des lettres qui, une fois lues, le laissaient livré de nouveau à ses mauvaises inspirations.

5. — *Celer*. Pilius Céler. V. l. 228, n. 9. — 6. — *Quid sit novi*. Il y avait de nouveau que César ayant attaqué le camp de Pompée à Dyrrachium, il avait été repoussé, que cet exploit qui, de l'aveu de César même (Plutarq., *Cés.*, 51), pouvait entraîner sa défaite complète « si l'ennemi avait eu un chef qui sût vaincre », avait rempli de confiance Pompée et ses troupes, et que Cicéron partageait cette confiance : ce qu'il indique assez clairement par les mots *reliqua non videntur esse difficiliora*. — 7. — *Cum eo qui negotium gerit*. Avec Pompée.

8. — *Brutus in causa versatur acriter*. Il avait d'autant plus de mérite à montrer ce zèle, qu'en servant la cause commune, il servait aussi celle de Pompée, le meurtrier de M. Brutus, son père. V. lett. 361, n. 7. — 9. — *Pollex*. V. l. 334, n. 4.

LETTRE 399.

1. — *Prædium nullum*, etc. V. l. 398, n. 2. — 2. — *Quod nostra tibi gratias agit*. Victorius voit quelque chose d'obscur dans ce *nostra* sous lequel il n'ose voir Tullie, et il a raison. Ursinus a vu *Tullia nostra* dans un manuscrit; mais *Tullia* est une glose introduite dans le texte par le copiste. L'abbé Prévost ne doute pas que Cicéron ne parle en effet ici de Tullie. C'est une erreur; il s'agit ici de Volumnia dont il est parlé l. 409, et dans des termes qui ont du rapport avec ceux qu'emploie Cicéron à propos de *nostra*, quoique Cicéron semble rabattre quelque chose du bien qu'il en avait dit d'abord. — 3. — *Pollium* V. l. 398, n. 9. — 4. *Idib. Quintil.* Le 15 juillet.

LETTRES 400, 401.

1. — Ces lettres sont écrites de Brindes où Cicéron était arrivé après la déroute de Pharsale, et où Térentia voulait le rejoindre. — 2. — *D. pridie Non. Novemb.* Le 4 novembre.

LETTRE 402.

4. — *Quæ me causæ moverint*. Ces causes étaient les dangers que la vie de Cicéron avait courus après Pharsale, alors qu'ayant refusé de prendre le commandement de quinze cohortes jusque-là sous les ordres de Caton, le fils de Pompée et ses amis voulurent le tuer. (Plutarq., *Cic.*, 63.) Une autre cause encore était qu'il revenait en Italie, sans savoir si César le trouverait bon.

2. — *Basilo*. L. Minucius Basilus, ancien lieutenant de César en Gaule (*de Bell. Gall.*, VI, 29), puis un de ses meurtriers; ce dont Cicéron (l. 688) lui fait, avec un enthousiasme singulier, son compliment. Telle est du moins l'opinion de Glandorp, de l'abbé Prévost, de Corradus et d'Orelli; mais ce n'est pas celle de Manuce.

3. — *Servilio*. P. Servilius Isauricus, était alors consul avec César. — 4. — *Vatinio*. (V. l. 32, n. 7). Il était alors consul désigné avec Q. Fufius Calénus. César avait donné à Fufius le commandement de l'Achaïe.

5. — *Quintus*. Son frère. V. sur les causes de la conduite indécente et odieuse de Quintus, la l. 410 et les suivantes.

LETTRE 403.

1. — *Sed multa impediverunt*. Sont-ce encore ses licteurs? V. l. 347, n. 6.

LETTRE 404.

1. — *Me discessisse ab armis*, etc. V. l. 402, n. 1. — 2. — *Nunquam enim de te ipso crudelissime*, etc. Tout cela est odieux. Un homme inoffensif comme Atticus, marqué pour la proscription par des hommes, dont quelques-uns étaient certainement ses obligés! Mais il était si riche.

3. — *Quomodo sine lictoribus*. V. l. 347, n. 6.

4. — *Ad Oppium*. On sait qu'il était l'ami de César, au nom duquel il avait engagé Cicéron à rester neutre. V. ses lettres à Cicéron incluses dans la l. 354.

5. — *De suorum sententia factum*. C'est-à-dire que sur l'avis d'Oppius et de Balbus, il avait gardé ses licteurs et ses faisceaux couronnés de lauriers. C. Trébonius et Pansa lui donnèrent le même conseil; celui-ci par écrit et de la part de César près duquel il était alors en Asie, car il y était propréteur de la Bithynie, poste qu'il occupa dans l'intervalle compris entre le 9 août 706, jour de la bataille de Pharsale et le 3 novembre 708, époque où on le trouve à Rome, attendant le moment d'aller remplacer M. Brutus dans le gouvernement de la Gaule Cisalpine. On a des médailles frappées pendant sa propréture en Bithynie, à l'effigie du dictateur, coutume qui commençait alors à s'établir, contrairement à l'ancien usage républicain qui n'admettait aucune effigie de personnage quelconque sur ces petits monuments. Borghesi a parfaitement expliqué toutes les circonstances qui assignent une date exacte à ce gouvernement de Pansa en Bithynie, duquel il n'est fait mention d'une manière précise et catégorique que dans les lettres de Cicéron. V. Borghesi, t. II, p. 345 et s., *Osserv.* I.

6. — *De Pompei exitu*. Tout le monde sait quelle fut cette fin. Mais combien la réflexion qu'elle suggère à Cicéron est vraie! Cependant courte est l'oraison funèbre, et n'est pas exempte de sécheresse.

7. — *De Fannio consoler te?* V. l. 50, n. 10. Il périt à Pharsale, ou il fut tué en Égypte. Quant à L. Lentulus Crus, consul l'année précédente, Ptolémée le fit mettre à mort dans la prison où il l'avait fait jeter. On ne saurait d'ailleurs assez flétrir la cruauté de ce roi envers Pompée, et sa lâche ingratitude envers l'homme qui avait fait rendre la couronne à son père. Voyez sur les projets des Pompéiens et leurs convoitises, Plutarque, *Cés.*, 54; César, *de Bell. Civ.*, III, 83, 84. — *L. vero Lentulus*. Le consul Lentulus Crus.

8. — *Diochare*. C'est lui qui avait apporté les lettres annonçant la mort de Pompée.

LETTRE 406.

1. — *Concessum Sextio*. V. l. 345, n. 12. Sextius avait été nommé propréteur en Cilicie depuis le départ des tribuns de Rome, et César regardant cet acte ainsi que tous les autres postérieurs à cet événement, comme nuls, il dut donner de nouveaux faisceaux à Sextius plutôt que lui conserver les anciens.

2. — *Catonem*. C'était une erreur. Caton était passé en Afrique. — 3. — *L. Metellum*. Le tribun du peuple qui avait voulu empêcher César d'ouvrir le trésor public. V. l. 372, n. 6, et 380, n. 7. — 4. — *L. Lamiam*. V. l. 134, n. 8.

5. — *Dolabellæ dixisse... ut in Italiam venirem*. Je ne sais si Cicéron parle ici de la l. 395, de Dolabella, laquelle ne fait pas mention de cette invitation de César, et qui d'ailleurs est antérieure à la bataille de Pharsale. Mais elle est en général assez encourageante pour que Cicéron en ait tiré cette conclusion; et Antoine l'a cru sur parole.

6. — *Lælium*. D. Lélius Balbus (l. 340, n. 27) commandait la flotte qu'avait Pompée sur les côtes d'Asie. Il s'était emparé pendant la guerre d'une île à l'entrée du port de Brindes, d'où ni la nouvelle de l'affaire de Pharsale, ni la perte d'une partie de ses vaisseaux, ni le manque de vivres ne purent le chasser. (César, *de Bell. Civ.*, III, 5, 100.) Lélius toutefois fit bientôt après son accommodement avec César (V. l. 415).

7. — *Quod in Africam non ierim*. Pour y rejoindre Caton. — 8. — *Valde hoc loco urgeor*. N'y a-t-il pas un entêtement puéril de la part de Cicéron à avoir de semblables préoccupations, au point où il en était arrivé, et dans un moment où il exhortait si chaudement ses amis à entretenir César dans ses bonnes dispositions pour lui?

9. — *Sulpicii*. Servius Sulpicius. Il s'était retiré dans quelque ville neutre, du côté de l'Achaïe sans doute, dont César lui donna depuis le commandement. V. l. 386. n. 1 et 3.

10. — *Utinam illi qui prius illum viderint*, etc. Ce vœu de Cicéron fait peu d'honneur à Quintus; mais on verra plus loin (l. 408 et 410), que Cicéron n'était que trop fondé à le faire.

LETTRES 407, 408.

1. — *Ex Lepta et Trebatio*. Lepta (l. 214, n. 1), un des amis de Cicéron les plus dévoués, et Trébatius (l. 133, 153, n. 4), un des plus dévoués aussi et des plus anciens. — 2. — *Fufius est illic*. Fufius Calénus. V. l. 15, n. 4, et l. 402, n. 4.

LETTRE 409.

1. — *Volumnia.* Sœur des deux Volumnius, l'un Publius, surnommé Eutrapélus (l. 234, n. 1), l'autre, Lucius, sénateur (*ibid.*). Ils étaient tous deux très amis de Cicéron. Je dis cette que Volumnia était leur sœur, n'étant pas probable qu'il s'agisse ici de Cythéris, affranchie d'Eutrapélus (l. 382, n. 8), et qui pour cela s'appelait aussi Volumnia, ni que Térentia eût, comme il paraît ici, des obligations à une personne de cette espèce. Conf. l. 399, n. 2.

LETTRE 410.

1. — *Exceptionibus edictorum.* Ayant été excepté par Antoine (l. 406) du nombre de ceux qui n'avaient pas la permission de César de rester en Italie, Cicéron ne pouvait songer à la quitter, sans offenser César grièvement et peut-être d'une manière irréparable. L'exception faite par Antoine avait été convertie en loi par les tribuns, l'un desquels était Dolabella, gendre de Cicéron.

2. — *Is quem mihi tu commendas.* Son frère Quintus. Une si grande bassesse de sa part est à peine croyable. Mais ses lettres le dénonçaient et Cicéron les met sous les yeux d'Atticus. — 3. — *Vatinio.* V. l. 402, n. 4. — 4. — *Ligurio.* V. l. 158, n. 4. — 5. — *Istam miseram.* Tullie. — 6. — *Die natali meo.* Le 3 janvier.

7. — *Aut ne quid ex eadem matre postea natum esset!* L'indigne conduite de ce frère que Cicéron avait tant aimé, et sur qui avait rejailli une partie de sa propre gloire, méritait bien cet anathème et ce *quid* si méprisant.

LETTRE 411.

1. *P. Terentius.* Térentius Hispo. V. l. 110, n. 4. — 2. — *Scriptura.* V. l. 212, n. 11. — 3. — *VI Id. Decemb.* Le 8 décembre. — 4. — *Epistolis quas ad te misi.* V. l. 410, n. 2.

5. — *De Africanis rebus.* Après Pharsale Scipion et Caton étaient passés en Afrique. Le roi Juba et Varus s'étaient joints à eux. Leurs forces réunies étaient considérables.

6. — *Accedit Hispania.* Les fils de Pompée y avaient recommencé la guerre. Trébonius qui avait le gouvernement de la province, fut obligé de l'abandonner. César y viendra soutenir cette nouvelle guerre, quand il aura vaincu Scipion en Afrique.

7. — *Alienata Italia.* Elle était en effet trop foulée par les Césariens et principalement par Antoine pour que ce retour contre César ne se manifestât pas.

LETTRE 412.

1. — *Illa esse firma quæ debeant.* C'est-à-dire que la cause de la république se raffermissait; et voilà Cicéron à trembler sur l'imprudence qu'il a eue de se faire protéger près de César et par César. — 2. — *P. Sallustio.* V. l. 7, n. 1. — 3. — *HS XXX.* 30,000 sesterces ou 6,000 francs.

LETTRE 413.

1. — *A. d. IIX Id. Mart.* Le 8 mars. — 2. — *Profectionis meæ.* C'est-à-dire son départ d'Italie pour aller vers Pompée. — 3. — *Balbo minore.* V. l. 338, n. 7. — 4. — *Nilo.* Orelli regarde ce nom comme corrompu, et ne propose pas de correction.

5. — *De Quinto fratre meo,* etc. Il est superflu de s'arrêter davantage sur la lâcheté, l'insolence et presque la trahison de Quintus et de son fils envers Cicéron; il ne faut que se reporter aux lettres qui précèdent, à partir principalement de la l. 402, et lire attentivement toutes les suivantes, pour être suffisamment renseigné à cet égard.

6. — *Præsertim cum adjungatur,* etc. C'est-à-dire que cette jonction de l'Espagne avec l'Afrique est une raison de plus de croire qu'on ne veut pas s'accommoder, mais qu'on veut faire la guerre à outrance.

7. — *Præclaras generi actiones.* Dolabella voulait faire passer plusieurs lois séditieuses, une entre autres qui déchargeait de leurs dettes les débiteurs du nombre desquels il était, et ôtait aux propriétaires de maisons une année de loyer. Trébellius, l'autre tribun, s'y opposait. De là, dit Dion, XLII, 29, mille scènes de désordre. On ne voyait que gens armés dans les rues de Rome prêts à en venir aux mains. La populace, dit Tite-live, *Epitom.*, CXIII, se portait aux plus grands excès. Là-dessus Antoine, maître de la cavalerie, introduisit, du consentement du sénat, des troupes dans Rome; huit cents plébéiens furent tués, et cet exploit, loin de rétablir la paix, fit naître une troisième faction, celle d'Antoine et du Sénat. — 8. — *Galeonis hereditatem crevi.* V. l. 393, n. 2.

LETTRE 414.

1. — *Murenæ.* L. Licinius Muréna, l'ancien client de Cicéron (V. le discours *pro Murena*), et son hôte à Alsium en 709 (l. 652). — 2. — *P. Siser.* Nom corrompu sans doute, selon Manuce et Orelli. — 3. — *Servii patris.* Servius Sulpicius. V. l. 406, n. 9.

4. — *In eam causam venisse me.* Cicéron en-

tend, par ces mots et ceux qui suivent, son retour en Italie, et se plaint d'en être réduit à ce point d'approuver les actes de César qu'il a toujours désapprouvés; car, depuis qu'il est en Italie, il n'a pas d'autre moyen de salut. S'il en sort et se rend en quelque ville neutre, ce qu'il eût pu faire autrefois non seulement sans offenser César, mais encore avec son agrément, il met en danger sa fortune et sa vie.

5. — *Lentulum patrem Rhodi esse.* P. Lentulus Spinther (l. 358, n. 1). C'était faux; les Rhodiens n'avaient pas voulu le recevoir (l. 869), non plus que Pompée et un grand nombre d'autres illustres fugitifs.

6. — *C. Cassium* (l. 219, n. 2). Il commandait une flotte de vaisseaux syriens, qui fut dispersée par celle de César dans la mer de Sicile (*de Bell. Civ.*, III, 101). V. l. 416, n. 5.

7. — *Quintus mihi per litteras*, etc. V. la n. 5 de la l. 413. — 8. — *De coheredibus Fufidianis.* Sur Fufidius, V. l. 149, n. 9. — 9. — *De fundo Frusinati.* V. l. 398, n. 2. — 10. — *Facultates... Pompeio detulimus.* V. l. 397, n. 3. — 11. — *Quintus quereretur.* V. la n. 5 de la l. 413.

LETTRE 415.

1. *Achaici deprecatores*, etc. Ils prirent l'ignorance où ils étaient des affaires d'Alexandrie pour une preuve qu'elles allaient mal pour César, comme en effet elles allèrent assez mal un moment; et sur cette preuve, oubliant ce qu'ils lui avaient demandé et ce qu'ils en attendaient, c'est-à-dire leur grâce, ils s'apprêtaient à passer en Égypte pour tourner de nouveau leurs armes contre lui. Au reste, César ne fut pas tant retenu à Alexandrie par l'occupation que lui donna le roi Ptolémée que par les charmes de Cléopâtre auxquels il s'attarda. Quoique César ne se souciât pas qu'on sût ce qu'il en était, le bruit en était venu en Italie, et c'est à quoi Cicéron fait sans doute allusion dans la lettre qui suit par ces mots : *ut eum scribere etiam pudeat de illis rebus.*

2. — *Neminem culpæ socium.* V. l. 406, n. 6. — 3. — *Balbum... Oppium.* Les intercesseurs zélés, et déjà nommés tant de fois, de Cicéron auprès de César. — 4. — *Hoc genero.* Dolabella. V. l. 413, n. 7.

5. — *Pansa et Hirtius.* C. Vibius Pansa et L. Hirtius, consuls en 710, et tués tous deux à la bataille livrée contre Antoine sous les murs de Modène.

6. — *Ad Minucium.* Minucius Rufus (l. 149, n. 53) selon Orelli. Il avait commandé quelques vaisseaux à Oricum, sous les ordres de D. Lilius (César, *de Bell. Civ.*, III, 7).

7. — *HS XXX.* 6,000 francs. — 8. — *De Fufidianis prædiis* (l. 414, n. 9). Cicéron avait sans doute quelque part à cet héritage, comme Atticus paraît avoir été l'exécuteur testamentaire de Fufidius.

LETTRE 416.

1. — *Achaici autem.* V. l. 415, n. 1. — 2. — *Minucium XII* (l. 415, n. 6). 12,000 sesterces ou 2,400 francs. Ainsi Minucius était un des débiteurs de Cicéron. — 3. — *Quintus non modo.* V. l. 413, n. 5. — 4. — *Ad Fufium.* Fufius Calénus. V. l. 402, n. 4.

5. — *C. quidem Cassium.* Le bruit qui avait couru d'abord (l. 414, n. 6) de son départ de Rhodes pour aller trouver César à Alexandrie, paraissait peu vraisemblable de la part d'un homme qui devait être un de ses meurtriers; il était vrai cependant, quoique Cicéron semble ici le démentir. Cassius y était allé; il s'était rendu à César avec toute sa flotte. Si dans la suite il conspira contre César, ce fut plutôt pour se venger des blessures faites par celui-ci à son amour-propre, que pour punir l'oppresseur de la liberté romaine. Voy. Plutarque, *M. Brutus*, 10.

6. — *Æsopi filius.* Ce fils débauché du grand acteur, ami de Cicéron, était alors un des amants de Métella (Horace, *Sat.*, II, 3, v. 239 et s.), avec qui Dolabella, gendre de Cicéron, était aussi en commerce, et à qui il sacrifiait Tullie, laquelle, comme on le verra l. 423, il menaçait même déjà du divorce. — 7. — *De Fufidianis.* V. l. 149, n. 9, et 415, n. 8.

LETTRE 417.

1. — *De obviam itione.* Au-devant de César. — 2. — *In Illyrico.* La défaite de Gabinius en Illyrie, après la bataille de Pharsale, par M. Octavius qui commandait la flotte d'Achaïe pour Pompée (l. 199, n. 4). V. César, *de Bell. Alex.*, 43.

3. — *Cassiano negotio.* Q. Cassius Longinus, à qui César avait laissé le commandement de l'Espagne, et qui la maltraita au point que César fut obligé de le destituer. Il périt à l'embouchure de l'Ebre, lorsqu'il revenait en Italie. V. Dion, XLII, 15, 16.

4. — *In ipsa Alexandrea.* Quand les troupes de César furent un moment repoussées, sa flotte presque entièrement détruite, et que lui-même fut obligé de se sauver à la nage (*de Bell. Alex.*, 20, 21).

5. — *Fufio spem deprecationis afferunt.* V. l.

416. — 6. — *Mora Alexandrina.* César passa près de neuf mois à Alexandrie. — 7. — *Quod autem scribis quamdam lætitiam... de litteris.* Cette lettre de César était fausse. V. l. 418. — 8. — *Quidam scripsit ad me.* P. Térentius peut-être (l. 411). — 9. — *Camillo.* V. l. 198, n. 3.

10. — *Terentiam de testamento.* Cicéron et sa femme étaient convenus de faire tous deux leur testament, et de certaines dispositions particulières qu'il devait contenir dans l'intérêt de leur fils et petit-fils. Il importait de s'y prendre de bonne heure, eu égard aux circonstances, comme aussi pour y trouver une occasion de compter ses dettes et de les payer. V. l. 548. — 11. — *Philotimo.* L'affranchi de Térentia tant de fois nommé.

LETTRE 418.

1. — *Sallustio.* V. l. 7, n. 1. — 2. — *Ciceronem.* Le fils de Cicéron. V. l. 7, n. 1. — 3. — *Oppium.* V. l. 415, n. 3. — 4. — *Id. Mart.* Le 15 mars. — 5. — *Id. Decembr.* Le 13 décembre.

6. — *De litteris a. d. V. Id. Febr.* Du 9 février. V. l. 417, n. 7. — 7. — *L. Terentium.* On ne sait quel est ce Térentius. — 8. — *Pœstum.* Ville de Lucanie, à l'embouchure du Silaris.

9. — *Nasidium.* L. Nasidius avait été envoyé par Pompée avec seize vaisseaux à Domitius qui était à Marseille, et au secours de cette place assiégée par César (*de Bell. Civ.*, II, 3). Il paraît par ce passage de la lettre de Cicéron, que Nasidius commandait alors sur les côtes d'Afrique.

LETTRE 419.

1. — *Tullia nostra.* V. l. 418. — 2. — *Ciceronem... cum Cn. Sallustium.* V. l. 7, n. 1.

LETTRE 420.

1. — *Nec mitto... Ciceronem.* V. l. 419. — 2. — *Quæ istorum via esset.* Quelles étaient ces vues? Corradus croit qu'il s'agissait de faire venir des troupes à Brindes. Mais qu'importait à Cicéron ? A moins que ce ne fût pour le protéger, auquel cas il n'en voulait pas non plus.

LETTRE 421.

1. — *Ciceronem mittere.* V. l. 420, n. 1. — 2. — *Ex Sicca.* Un ami de Cicéron. V. l. 54, n. 1.

LETTRE 422.

1. — *De testamento.* V. l. 417, n. 10. — 2. — *Fatuitate.* D'autres lisent *facultate,* le rapportant à Tullie, ce qui est conforme à l'état déplorable où elle était réduite alors; d'autres, comme notre texte, *fatuitate,* le rapportant à Dolabella et à sa liaison avec Métella (l. 416, n. 6), liaison qui n'était certainement pas ignorée de Tullie, et certainement aussi la principale cause de son chagrin.

3. — *In pensione secunda cæci fuimus.* Cette seconde partie de la dot avait été payée à Dolabella l'année précédente. V. l. 397, n. 1.

LETTRE 423.

1. — *Camillo.* V. l. 417, n. 9. — 2. — *IIX Id. Quint.* Le 8 juillet.

3. — *Acusius quidam.* Inconnu. — Quant à Philotime, il semble qu'il était envoyé vers César, sans doute par Atticus d'accord avec Térentia.

4. — *IV Kal. Jun.* Le 29 mai. — 5. — *De hac misera.* Tullie. V. l. 422, n. 2. — 6. — *Melius in pessimis.* V. l. 416, n. 6. — 7. — *Tabularum novarum.* V. l. 413, n. 7.

8. — *Nocturnarum expugnationum.* Dolabella et Trébellius (l. 413, n. 7) combattaient l'un contre l'autre la nuit comme le jour, choisissant dans Rome les lieux les plus favorables, et y répandaient le carnage et l'incendie à tel point que les Vestales durent enlever de leur temple les objets sacrés. La crainte que César ne pardonnât point ces excès à Dolabella, faisait désirer à celui-ci de terminer sa vie par un crime éclatant, dans l'espoir d'immortaliser ainsi sa mémoire. V. Dion, XLII, 31, 32.

9. — *Petet fortasse tertiam pensionem.* Dolabella n'était pas homme à se gêner pour si peu. Cependant, comme en cas de divorce, il eût fallu rendre cette part, et qu'il avait dessein de divorcer, qu'il en menaçait du moins, il est probable qu'il ne fit pas de réclamation.

LETTRE 424.

1. — *Quid fieri placeret.* Relativement au testament de Térentia. V. l. 417, n. 10.

LETTRE 425.

1. — *Quæ sit istius vis.* Cet *istius* est Dolabella, et non pas le messager.

2. — *Ab illo fortasse nascetur.* C'est-à-dire, je crois : Il nous fournira peut-être l'occasion de demander le divorce qu'il nous menace de demander lui-même.

LETTRE 426.

1. — *Id. Sextil.* Le 13 août. — 2. — *Quæ ad te antea scripti.* Concernant le testament de sa femme. V. l. 417, n. 10.

LETTRE 427.

1. — *Ad Tulliam de me scripsisti.* Tullie était alors à Brindes chez son père. V. l. 418, 419.

2. — *Accepta injuria.* Il est difficile de distinguer, parmi les nombreux griefs dont Cicéron se plaint sans cesse, duquel il veut parler ici. Cependant il paraît assez que ces mots ne peuvent avoir trait qu'à Dolabella, et que s'il n'éclate pas, c'est parce qu'il ne lui est pas permis de le faire impunément, *ne dolere quidem impune licet*, c'est-à-dire sans que César, l'ami et le protecteur de Dolabella, ne s'en montre irrité.

3. — *De testamento quod tum factum.* Ce testament était déjà fait, quand Cicéron priait Térentia de le faire, et au rapport de Philotime (l. 417), il contenait des clauses indignes, *scelerate quædam.* C'est sur ces clauses que Cicéron engage Atticus à la faire revenir, et à la déterminer à se confier pour une nouvelle rédaction, à un tiers, soit Atticus lui-même. On voit bien d'ailleurs que ces clauses étaient au préjudice de Tullie, Térentia voulant avantager son petit-fils et que Cicéron fît de même.

4. — *De illo altero (negotio).* La vente de quelque bien. V. l. 398, n. 2.

5. — *HS XII.* 2,200 francs. — 6. — *CCIↃↃ* 2,000 francs. — 7. — *Philotimus non modo nullus*, etc. V. l. 423, n. 3.

LETTRE 428.

1. — *De Cæsaris adventu.* Avant l'arrivée de César à Éphèse, et non pas en Italie. V. l. 420, n. 2.

LETTRE 429.

1. — *Redditæ mihi... a Cæsare litteræ.* C'est la lettre de César envoyée par Philotime.

2. — *Celerius venturus.* Maintenant c'est de l'arrivée de César en Italie qu'il s'agit. Mais auparavant, il ira en Afrique combattre Scipion.

LETTRE 430.

A C. Cassius Longinus. V. sa notice, t. V, p. 692.

1. — *Sermo familiaris tecum.* Ces entretiens entre Cicéron et Cassius eurent lieu après la bataille de Pharsale.

2. — *Fatali prælio facto.* La bataille de Pharsale. — 3. — *Quæ si fuisset.* Si en effet César ne fût pas resté près de neuf mois à Alexandrie, il fût venu en Afrique assez tôt pour empêcher les Pompéiens d'y refaire une armée et d'y continuer la guerre.

4. — *Nescio quem Pharnacem.* Ce Pharnace, fils du grand Mithridate, avait profité des embarras momentanés de César au siège d'Alexandrie, pour envahir les États amis ou alliés des Romains en Asie. César envoya contre lui Domitius, puis arriva lui-même, battit complètement Pharnace à Zéla, et le força de fuir à Sinope, puis jusque dans le royaume du Bosphore. César exprima la promptitude avec laquelle il avait terminé cette campagne par ces mots célèbres *veni, vidi, vici.* Cassius avait accompagné César dans cette expédition. — 5. — *Tu eam partem petisti.* V. l. 416, n. 5.

6. — *In gemitu Italiæ.* Antoine parcourait l'Italie, toujours avec sa comédienne. « Établissements de soldats, dit Cicéron (*Phil.*, II, 25), oppressifs et ruineux pour les villes. A Rome, pillage horrible de l'or, de l'argent et surtout du vin;... héritages violemment usurpés, etc. » César ignorait tout cela, et sans doute il n'y eût eu rien de pareil, s'il eût été là.

7. — *Primis illis quas Luceria miseras.* Cassius lui conseillait sans doute de demeurer neutre, et de ne point se mêler à la guerre. Certes Cicéron avait lieu de se repentir de n'avoir pas suivi ce conseil.

LETTRE 431.

1. — *XVII Kal. Septemb.* Le 16 août. — 2. — *Seleuca Pieria.* Séleucie Piérie, ville de Syrie, près d'Apamée et d'Antioche.

3. — *C. Tribonius* (l. 117, n. 4). Il semble ici avoir suivi César en Égypte, puis dans sa campagne contre Pharnace, puisqu'il arrivait à Brindes d'une ville de Syrie.

4. — *Antiocheæ.* César s'y trouvait alors, en marche contre Pharnace. V. l. 430, n. 4. — 5. — *Sallustio ignovit.* V. l. 7, n. 1. — 6. — *M. Gallius.* Ancien préteur. V. l. 387, n. 12. — 7. — *Patris.* De Patras d'où César devait partir pour passer en Sicile, et de là en Afrique pour combattre Scipion et les restes du parti de Pompée.

LETTRE 432.

1. — *VI Kal.* Le 27 août. — *XII Kal.* Le 21 août. — 2. — *Lecta ejus epistola.* La lettre de Quintus à César, où il maltraitait son frère et que César envoya à Balbus pour qu'il la commu-

niquât à Cicéron : ce qui eut lieu par l'entremise d'Atticus.

3. — *De testamento... de nummis.* V. l. 417, n. 10; 427, n. 3. — 4. — *Maxime Pharnaces.* V. l. 430, n. 4. — 5. — *Sulla.* P. Sylla. V. l. 18, n. 24.

6. — *Nullam putant se commoturam.* Ces mauvaises dispositions des légions ne provenaient pas d'un vain attachement des soldats à la cause de Pompée, mais de ce qu'ils n'étaient pas payés, et qu'ils ne voulaient pas marcher avant de l'être. V. la lettre qui suit. — 7. — *Patris in Siciliam.* V. l. 431, n. 7. — 8. — *Huc veniat.* A Brindes.

9. — *Sullana confers... moderatione... temperata.* Cela est évident. Mais quelle devait être la mesure de la modération de Sylla pour qu'il n'y eût qu'à admirer dans sa conduite? Cicéron ne le dit pas; mais il l'apprendra de César qui, lui, aura cette mesure.

10. — *Per me Quinto fore placabilem.* Cela n'est pas douteux, et Atticus avait raison de l'assurer.

LETTRE 433.

1. — *Epistolas illas.* Celle de Quintus à César. V. l. 432, n. 2. — 2. — *Quod ne Cæsar quidem illius improbitate offenderetur.* Pourquoi pas? Il n'était pas besoin d'être César pour être indigné du lâche procédé de Quintus; tout le monde l'eût été à sa place, et aux yeux de César, Quintus n'était toujours qu'un cadet cherchant à faire sa paix aux dépens d'un aîné infiniment supérieur à lui.

3. — *Sulla.* V. l. 432, n. 5. — 4. — *Messala.* M. Valérius Messala, consulaire. V. l. 225, n. 3 et 154, n. 10.

5. — *A militibus qui se negant.* V. l. 432, n. 6. — 6. — *Pharnaces.* V. l. 430, n. 4.

LETTRE 435.

1. — Cette lettre fut écrite au moment où Cicéron apprenait le retour de César en Italie, après sa double campagne d'Égypte contre Ptolémée, et d'Asie contre Pharnace. Il avait tout à l'heure (l. 433 à la fin) demandé à Atticus s'il ne pourrait pas se faire excuser près de César de ne pas l'attendre à Brindes. On ne voit pas ce qu'Atticus lui répondit à cet égard, mais on voit par cette lettre à Térentia que Cicéron avait quitté Brindes pour se rapprocher de Rome. La préoccupation qu'il y montre au sujet du bain, de la cuve et de la nourriture, indique qu'il s'était mal trouvé du régime de Brindes, et qu'il avait grand besoin de se réconforter à Tusculum. — 2. — *De Venusino.* Vénuse, en Apulie, patrie d'Horace.

LETTRE 436.

V. sur C. Trébonius, l. 177, n. 4 et la notice qui le concerne, t. V, p. 698.

1. — *Epistolam tuam.* Cette lettre est perdue, car dans celles qu'on a de Trébonius à Cicéron, il n'est point parlé des choses auxquelles celle-ci fait allusion.

2. — *Librum.* V. ci-dessous, n. 6. — 3. — *Discedis à nobis.* Trébonius partait pour l'Asie, en qualité de gouverneur de cette province.

4. — *Quæ civitate teste fuisti.* C'est-à-dire, durant le tribunat de Clodius. — 5. — *In Hispaniam missus esses.* V. l. 411, n. 6; 431, n. 3. — 6. — *Liber iste quem mihi misisti.* C'étaient les bons mots de Cicéron, dont Trébonius avait fait un recueil.

7. — *Calvo.* C. Licinius Calvus, ami de Catulle et poète comme lui (Horace, *Sat.*, I, 10) écrivit des épigrammes sanglantes contre César et Pompée, et fit le même honneur au chanteur Tigellius (l. 651, n. 4). Il en reste quelques fragments qui ont été rassemblés p. 89 et suiv. du *Poetarum latinorum... reliquiæ* de Weichert, 1830, in-8°. Il était aussi orateur. C'était le fils de C. Licinius Macer, qui fut accusé de péculat, et qui se tua, apprenant qu'il avait été condamné (l. 9, n. 4.)

LETTRE 437.

1. — A. Titius. Selon Orelli, c'est à tort que Corradi confond ce Titius avec. P. Titius qui fut trib. du p. en 711. Celui-là, comme on le voit par cette lettre, avait bien mérité de la république, et favorisait tous ceux qui étaient du parti pompéien; celui-ci au contraire était un homme violent et très hostile à ce parti et à Cicéron. Ce serait lui aussi qui, en 703, poussé par Servilius (l. 228), aurait accusé de violence Appius *minor*. Il est nommé, il est vrai, dans cette même lettre 228 P. Tittius; il faudrait donc, selon Orelli, corriger ce mot dans le texte, et dans la traduction. Mais voyez la note 16 de la l. 228.

LETTRE 438.

A Q. Cornificius. On ne voit pas s'il s'agit du père (l. 10, n. 5 et l. 18), ou du fils (l. 248); il est plus probable toutefois que c'est de celui-ci. V. sa notice t. V, p. 693.

1. — *Hæc cum essem in senatu.* Voilà le passage intéressant de cette lettre. Cicéron était enfin dompté. Il avait repris sa place au sénat.

LETTRE 439.

A M. Térentius Varron. V. l. 46, n. 4, et la notice t. V, p. 698.

1. — *Tot rebus et tantis urgemur*. Les choses allaient mal surtout en Afrique où César battait et dispersait les débris de l'armée de Pompée, avec le roi Juba qui avait pris parti pour elle.

LETTRE 440.

A Cn. Domitius Énobarbus. V. sa notice, t. V, p. 693. Il était fils de ce Lucius Domitius dont il est parlé si souvent l. 10, 50, 52, 70, 117, 143, 273, 395, 397, etc., etc. Il était rentré en Italie après la bataille de Pharsale; mais il y avait mis moins d'empressement que Cicéron et Lélius, et par conséquent il n'avait pas été excepté comme eux de l'édit (l. 410) interdisant le séjour de l'Italie à ceux qui n'en auraient pas obtenu la permission de César. Cette position fausse de Domitius lui donnait de l'inquiétude. Cicéron lui écrit pour l'engager à se calmer et lui promet ses bons offices. Mais il se retira à l'armée de Brutus qui lui confia le commandement d'une flotte pour croiser dans la mer Ionienne et dans l'Adriatique. Le jour même où Cassius perdait la bataille de Philippe, il battait Domitius Calvinus qui menait un fort convoi à l'armée des Triumvirs. On s'accorde à croire qu'il reçut alors de ses soldats le titre d'*imperator* que porte une médaille qu'il fit frapper en 714, et dont parle Borghesi, I, p. 51, *Osserv*. III.

LETTRE 441.

A Cn. Plancius. V. l. 16, n. 10; l. 90, n. 17, et la notice, t. V, p. 696.

LETTRE 442.

A L. Munatius Plancus. V. sa notice, t. V, p. 696.

1. — *C. Ateio Capitoni*. Paraît être le même, selon Orelli, qu'Atéius qui, étant tribun du peuple, lança, ainsi que ses collègues, des imprécations contre Crassus, au moment où celui-ci partait pour faire la guerre aux Parthes. V. l. 129, n. 7.

2. — *T. Antistius*. T. Antistius Vétus. Parent sans doute de C. Antistius Vétus des l. 90, 699, 823, 834 et 885. — 3. — *Cum signaretur argentum Apolloniæ*. Cette monnaie était frappée pour le compte de Pompée. Le doute exprimé par Cicéron sur la part qu'aurait prise Antistius au frappage des monnaies de Pompée à Apollonie de Macédoine, indique que le nom d'Antistius n'était pas sur ces monnaies; sans quoi Cicéron n'aurait pas eu le doute dont il fait part ici à Plancus. Mais Borghesi (t. II, p. 152, *Osserv*. IV) a, selon M. Mommsen, reconnu avec vraisemblance dans les monnaies de C. Considius Pétus (Cohen, pl. XIII, *Considia*, nos 4-10) celles que les partisans de Pompée firent frapper en 705 à Apollonie de Macédoine, et dans le monétaire, le personnage nommé par l'auteur de la guerre d'Afrique, C. Considius, fils, auquel César accorda son pardon, après la bataille de Thapse. (*De Bell. Afric.*, 89.)

4. — *A. Plantium*. Il avait été édile curule. Il fut ensuite préteur de Bithynie et du Pont sous le second consulat de César, en 705. On connaît depuis longtemps un denier qui porte son nom : A. PLAVTIVS. AED. CVR. S. C. Tête de femme tourrelée. *Revers:* BACCHIVS IVDAEVS. Bacchius, chef arabe juif, agenouillé, tenant par la longe un dromadaire, et un rameau en signe de soumission. V. Fulvio Orsini, *Fam. Roman.*, p. 200.

5. — *Paullo et Marcello consulibus*. En 704. — 6. — HS XXX, 60,000 francs. — 7. — *In sextante sunt ii*. Ce sixième ayant été légué à des Pompéiens, César pouvait le confisquer par le droit de la guerre.

8. — *Id fecisse aliorum consilio*. Cette persistance de Cicéron à rendre les autres responsables de ce qu'il appelle si souvent sa faute, n'est pas très digne, outre qu'on ne comprend guère qu'il y ait si longtemps persévéré; car s'il y a quelque mérite à s'opiniâtrer dans une faute qu'on a faite de son propre mouvement, il n'y en a point à le faire lorsqu'on a cédé à l'impulsion d'autrui.

LETTRE 443.

A A. Alliénus, proconsul. V. l. 29, n. 5 et la notice, t. V, p. 691.

1. — *Democritus Sicyonius*. Il était de Sicyone et était allé en Sicile où Alliénus était proconsul, pour ses affaires apparemment.

LETTRE 444.

1. — *C. Avianum Flaccum*. V. l. 186, n. 1.

LETTRE 445.

A Brutus (M.), celui qui tua ensuite César, de la grâce duquel il tenait alors le gouvernement de la Gaule cisalpine où Cicéron lui écrit.

1. — *M. Varro*. Il ne s'agit point ici du savant Varron, trop vieux alors pour être en état de faire la charge de questeur, mais, ainsi que M. V. Leclerc l'a relevé dans Asconius, à la fin de ses

scholies sur la Milonienne, de M. Térentius Varro Gibba, lequel, comme on le voit, était aussi lettré.

2. — *Utrisque subselliis.* Doit-on entendre par là les grandes causes qui se plaidaient devant les juges curules, ou les petites qui se plaidaient devant les juges ordinaires? L'abbé Prévost croit qu'on doit entendre plutôt les qualités de juge et d'avocat que Varron avait eues en différentes causes.

LETTRE 446.

A L. Mescinius. L. Mescinius Rufus, ancien questeur de Cicéron en Cilicie (l. 269, n. 4). V. sa notice, t. V, p. 695. — 1. — *Rerum Africanarum.* V. l. 439, n. 1.

LETTRE 447.

1. — *Caninio.* Caninius Gallus. V. l. 93, n. 2. — 2. — Γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας. Qui ne connaît pas ce proverbe ne connaît pas non plus l'histoire d'Hylas.

LETTRE 448.

1. — *Caninius.* V. l. 447, n. 1. — 2. — *Victoria se efferunt.* La victoire de César, près de Thapse, en Afrique.

3. — *Erit enim nobis honestius,* etc. Ce scrupule de Cicéron est bien puéril. Cicéron disait plus haut que les événements de Rome avaient usé sa sensibilité, *callum obduxit stomacho;* le même *cal* n'avait-il pas endurci celle des Romains à l'égard de tout ce qui le concernait personnellement? C'est fort probable.

LETTRE 449.

1. — *Anagnino.* Aujourd'hui Anagni, à 48 kilom. de Rome. — 2. — *V. Kal.* Le 26 mars. — 3. — *Atticæ.* Fille d'Atticus. — *Piliæ.* Pilia, sa femme. — 4. — *IV Kal.* Le 27 mars. — III. Le 28 mars. — *Axio.* V. l. 145, n. 14 et 387, n. 11.

5. — *Quinto.* Cicéron était donc réconcilié avec lui, ou plutôt il lui avait rendu son amitié; malgré tout ce qu'avait fait Quintus pour mériter de la perdre à jamais.

LETTRE 450.

1. — *Murcum.* L. Statius Murcus, lieutenant de César en Afrique. Le bruit de sa mort était faux; mais l'ajournement qu'elle subit ne fut pas à l'honneur de la victime. Après la mort de César, il s'était joint à un des plus farouches ennemis du dictateur, à C. Cassius qui lui donna le commandement de sa flotte. Celui-ci vaincu à Philippes, Murcus passa en Sicile, où Sextus Pompée, sur une fausse accusation de Ménas et de Ménécrate, deux de ses officiers qui le jalousaient, le fit mourir. V. Velléius Paterc., II, 77.

2. — *Asinium.* Asinius Pollion. V. l. 251, n. 2. — 3. — *L naves delatas in Uticam reflatu hoc.* C'est ce coup de vent qui rejeta le vaisseau de Scipion fuyant en Espagne, à la côte d'Afrique. et dont les conséquences lui furent si fatales. V. l. 459, n. 3. — 4. — *Pompeium.* Sextus Pompée, qui, après Pharsale, était passé en Espagne et qui depuis peu était allé rejoindre Scipion en Afrique.

5. — *Paciæcus.* L. Julius Paciécus, Espagnol, homme habile et connu dans sa province où il servit César, et où il s'empara notamment par surprise de la ville d'Ulia vainement assiégée par Cn. Pompée. (Cés., *de Bell. Hisp.*)

6. — *Ludi interea Præneste.* Ces jeux étaient-ils célébrés en l'honneur de la Fortune qui avait à Préneste un temple magnifique où l'on consultait les sorts? C'est très probable. Cependant ces jeux, d'après le calendrier prénestin composé par Verrius Flaccus, avaient lieu les 9 et 10 avril, et ne duraient par conséquent que deux jours; la lettre de Cicéron, qui, dans notre traduction, porte la date du mois de mai, devrait donc être datée d'avril. Il est dit de plus dans cette même lettre que les jeux devaient durer huit jours. Qui croire du calendrier prénestin ou de Cicéron? Celui-là sans doute. Mais il en était alors des fêtes, de celles surtout qui avaient un caractère religieux, comme il en est encore aujourd'hui; on en reportait le terme bien au delà de celui canoniquement fixé. C'est ce que faisaient apparemment Hirtius et ses compagnons de plaisir, non pour donner quelques jours de plus aux pratiques de dévotion envers la divinité du lieu, mais pour en honorer davantage une autre qu'ils portaient quand et eux, et l'objet principal de leur culte : le ventre. Voyez sur l'origine du culte de la Fortune prénestine un passage curieux de Cicéron, *de Divinat.* II, 41; et M. Emmanuel Fernique, dans sa savante *Étude sur Préneste*, 2e partie, p. 75-90 (Ernest Thorin, 1880, in-8°). Voy. aussi sur les dernières fouilles de Préneste la *Revue archéologique* d'avril 1878.

7. — *Hirtius* (V. l. 300, n. 3). De ce passage il semble résulter qu'Hirtius ne suivit pas César en Afrique, et que s'il décrivit cette guerre, c'est sans en avoir été témoin.

8. — *Balbus ædificat.* Heureux homme que cet autre Espagnol, et plus heureux caractère : Pompée l'avait fait citoyen romain et lui avait donné des jardins, des villas; César lui avait donné sa

faveur, et fourni peut-être les moyens de bâtir à son aise. Cicéron se raille un peu de lui; mais je m'imagine qu'il regrette peut-être quelquefois de ne pas lui ressembler, et de vivre, βεβίωται, comme lui, en épicurien. — 9. — *Tyrannioni.* V. l. 32.

LETTRE 451.

A Varron. V. sa notice, t. V, p. 698.

1. — Κατὰ Διόδωρον. V. sur le système de Diodore et celui de Chrysippe nommé plus bas, le traité de Cicéron *De Fato*, ch. 7 et les notes, t. IV, p. 264 de notre édition.

2. — *Diodotus noster.* V. l. 46, n. 8. — 2. — *De Coctio.* Nom corrompu, selon Corradi, qui propose Coccéius.

LETTRE 452.

1. — Μακάρων νῆσοι. Les Iles fortunées, aujourd'hui les Canaries. — 2. — *De auctione.* Il s'agit de la vente d'un bien de quelque créancier de Cicéron, banni par César ou mort les armes à la main contre lui. Ce bien appartenant à César par droit de conquête, Cicéron ne pouvait le revendiquer et le faire vendre qu'avec son agrément, lequel d'ailleurs il avait obtenu.

3. — *Vennonii.* C'était un historien médiocre, des œuvres duquel Cicéron dit (*de Legib.*, I, 2), *quid tam exile?* Je ne saurais dire s'il diffère de C. Vennonius, cité l. 257, 269 et 312.

4. — *Metonis annus.* Année de dix-neuf ans. Ce cycle de dix-neuf ans est ce qu'on appelle dans notre calendrier le Nombre d'or. Cicéron fait ici allusion à un de ses débiteurs du nom de Méton, clairement indiqué d'ailleurs à la fin de la lettre 594; et, jouant sur cette homonymie, il semble dire que l'année accordée à son créancier pour payer, aura sans doute la longueur de celle de Méton l'astronome. — 5. — *Vettieni.* V. l. 374, n. 5. — 6. — *Ludis factis.* V. l. 450, n. 6.

LETTRE 453.

1. — *Sed de Catone.* C'est à cet éloge de Caton qui s'était tué à Utique, que César répondit par l'Anti-Caton.

2. — *Aledio.* Quelque ami de César, plus césarien probablement que César même. Il est encore nommé l. 555 et 556.

LETTRE 454.

1. — *Caninius noster.* V. l. 448, n. 1, et 93, n. 2. — *In Alsiense.* Alsium, port sur la mer d'Étrurie, éloigné de Cœré qui est dans l'intérieur des terres, d'environ 4,000 pas (Pline, III, 8), et non Cœré même, avec laquelle on l'a confondu.

3. — *Quid interest.* Cela n'importait guère en effet, Ostie, située au nord d'Alsium, n'étant qu'à très peu de distance de cette localité. Dans l'un et l'autre cas, César arrivait d'Afrique, la guerre y étant terminée, et c'est là ce qui importait.

4. — *Hirtius.* V. l. 450, n. 7. — *Balbum.* V. l. 450, n. 8. — *Oppium.* V. l. 415, n. 3. — 5. — *Nam tu aberas.* Varron était alors un des lieutenants de Pompée, et en Espagne. — 6. — *Ad bestiarum auxilium confugere.* Allusion aux éléphants de l'armée de Juba, roi de Mauritanie, qui avait pris parti pour Pompée et s'était joint aux troupes de Scipion.

LETTRE 455.

1. — *Seium.* V. l. 175, n. 3. — 2. — *L. Cæsare filio.* Le fils de L. César qui fut consul en 690 avec Marcius C. Figulus. Selon l'auteur de *la Guerre d'Afrique*, ch. 89, il s'était, après la prise d'Adrumète, jeté aux genoux du vainqueur qui lui avait pardonné. Mais les termes dont Cicéron use ici, en parlant de lui, permettent de croire que César le fit périr d'une manière ou d'autre. C'est l'opinion de Dion (XLIII, 12) qui accompagne son récit de circonstances très propres à lui donner crédit.

3. — *Equis viris.* Mot à mot, à pied et à cheval. Ailleurs (*De Offic.*, III, 33) *viris equisque.* — 4. — *Quid hic mihi faciet patri?* Vers de Térence, *Andr.*, I, sc. 2, v. 85. — 5. — *Africa terribili*, etc. Vers d'Ennius, qui est répété, *De Orat.*, III, 42.

6. — *Prædium suum.* Qui ne sent la force de cette expression où l'abbé Prévost a tort de ne voir qu'un badinage. Elle signifie que Rome et son empire étaient le domaine de César, et qu'un seul petit coin, la Sardaigne, attendait encore les regards du maître. — 7. — Πολλοὶ, etc. Vers d'un poète inconnu. — 8. — *Dolabella.* Il revenait d'Afrique où il avait suivi César.

LETTRE 456.

1. — *Ad Nonas.* Du 2 au 13 juin. — 2. — *Consilii nostri*, etc. A faire son apologie Cicéron n'éprouve ni honte, ni fatigue; mais à tant se répéter, on se contredit, on se condamne même quelquefois, et c'est ce qui frappera quiconque lira ses lettres avec suite et attention.

LETTRE 457.

1. — *Luperco filio.* On ne peut dire pis que ce que dit Cicéron de cette mascarade où s'affichait

la flatterie la plus déhontée, et qui réunissait son neveu, l'affranchi favori de son frère, Statius, et l'affranchi de Térentia, Philotime. C'étaient là les prêtres d'un troisième ordre de Luperques fondé en l'honneur de César (l. 124, n. 15) sous le nom de *Luperci Julii*.

2. — *Nisi mea major esset*. Selon Manuce, Cicéron veut dire qu'il est encore moins pardonnable à lui, ancien vengeur de la liberté romaine, de consentir à vivre sous un tyran, qu'à son neveu de se faire Luperque, et à son frère de l'approuver.

3. — Ἔρανον. Proprement son écot, sa quote-part contributive dans les frais de la fête, et pour laquelle le jeune Quintus avait impudemment mis à contribution Atticus.

4. — Ἀμπνευρα, etc. Paroles tirées de la 1re Némienne de Pindare, où il est fait mention non de Pyrène, mais d'Aréthuse, fontaine d'Achaïe absorbée par l'Alphée et qui, passant sous terre, venait jaillir à Ortygie, île voisine de Syracuse, et *respirer* enfin après avoir été si longtemps comprimée.

5. — *Cato me delectat*. V. l. 453, n. 1. — 6. — *Bassum Lucilium*. Méchant auteur, qui, à défaut des éloges de ses contemporains, se contentait des siens propres. Inconnu d'ailleurs.

7. — *De Cœlio, tu quæres, ut scribis; ego nihil novi. Noscenda est natura non facultas modo*. On n'aurait guère compris ce que Cicéron veut dire ici, sans le secours du commencement de la lettre 461. Par là, en effet, nous voyons que Cicéron cherchait à se procurer de l'or. La crainte que quelque nouvelle révolution, trop facile à prévoir, ne l'obligeât encore à quitter l'Italie, et qu'il ne se trouvât dans la même pénurie d'argent où il avait été pendant la guerre contre Pompée, lui faisait prendre cette précaution. Le banquier Célius (l. 299, n. 30) lui offrait sans doute de l'or; mais Cicéron en suspectait l'aloi, avouant d'ailleurs qu'il n'était pas en état de le vérifier : *ego nihil novi*, dit-il, et il charge Atticus de s'informer à cet égard. Il ajoute qu'il a écrit à Aulus, ami de Pison, autre banquier auquel Cicéron s'adressait également pour avoir de l'or, mais qui exigeait pour le change contre d'autre monnaie, un taux supérieur au taux courant. Cicéron connaissait ce taux, et c'est ce qu'il faut entendre par les mots *ea quæ bene nossem de auro*, qu'on trouve un peu plus loin. C'est la nature de l'or et, comme on vient de le dire, l'aloi qu'il ne connaissait pas; mais quant au change, il savait à quoi s'en tenir, et il écrit à Aulus d'en avertir Pison. D'où il faut conclure avec Manuce que ce galant homme ne se contentait pas, dans l'opération du change, du bénéfice habituel, mais qu'il avait élevé à cet égard des prétentions usuraires. Cicéron pense que Pison, voyant qu'il était si bien informé, deviendra raisonnable, et il compte sur l'intervention d'Aulus pour le décider à se soumettre, et à en finir promptement. V. l. 461, n. 1.

8. — *De Hortensio et Virginio*. Manuce croit que ce sont deux banquiers. Pour Hortensius, *quo jure non video*, dit Orelli.

9. — *Cum Mustela*. Ce Mustela était, avec Crispus, Othon et Virgilius, un des quatre héritiers des jardins de Scapula, que Cicéron voulait acheter pour y élever un monument à Tullie. On verra dans la suite les difficultés sans nombre qu'il eut à ce sujet, tant pour se procurer l'argent nécessaire à cette acquisition que pour vaincre les obstacles qu'Othon mettait à la vente aux enchères. Othon voulait en effet que les quatre héritiers licitassent, auquel cas il n'était pas possible, selon la loi, de se présenter à la vente. V. l. 577.

10. — *Tubulum*. L. Ostilius Tubulus, préteur en 612, ayant été chargé de faire leur procès à des assassins, avait reçu d'eux de l'argent avec si peu de mystère que le trib. du p. P. Scévola porta l'affaire devant le peuple qui ordonna les poursuites. Le sénat chargea le consul Cn. Cépion d'informer. Tubulus n'osa pas se défendre et s'exila volontairement. V. *De Finib.*, II, 16. Peu après, il s'empoisonna. Borghesi, t. II, p. 150, cite une médaille de ce Tubulus.

11. — *Equidem puto proximis Cæpione et Pompeio*. Cicéron avait raison, comme on le voit par la note précédente. Ces deux personnages étaient consuls en 612.

12. — *P. Furio, Sext. Attilio*. L'un et l'autre furent consuls en 617. — 13. — *Dabitur tribunatum... Tubulus quo crimine*. La réponse à ces questions est note 10. Il semble que Cicéron n'ait demandé ces renseignements à Atticus que pour les consigner dans son traité *de Finibus*, à l'endroit indiqué dans cette même note.

14. — *L. Libo*. L. Scribonius Libon fut effectivement tribun du peuple sous le consulat de Manilius et de Censorinus, en 605. V. Cicéron, *Brut.*, 23; *de Orat.*, II, 65.

15. — *Serv. Galba*. Q. Servius Sulpicius Galba accusé d'avoir, étant préteur en Espagne, mis à mort des Lusitaniens, au mépris de la foi qu'il leur avait jurée. V. Suétone, *Galba*, 3.

16. — *Fanniana*. C. Fannius, fils de Marcus Fannius, et neveu de C. Fannius Strabon, est un des interlocuteurs du traité de *la République*, de celui de Lélius ou de *l'Amitié*. Il est indiqué dans

Brutus, 26, comme gendre de Lélius, et comme auteur d'une histoire assez élégamment écrite. Atticus contestait cette qualité de gendre de Lélius; Brutus et Fannius soutenaient le contraire; Cicéron, malgré la preuve mathématique d'Atticus, maintint sa première assertion, ainsi que le traité de *Brutus* écrit environ un an avant cette lettre, en fait foi.

17. — *Idibus*. Le 15 juillet. — 18. — *Nicasionum*. Orelli voit là un nom corrompu. Il y a pourtant un Nicasion cité dans *Verr.*, IV, 51, comme ayant été un des députés d'Enna qui déposèrent contre Verrès.

LETTRE 458.

A Papirius Pétus. V. l. 251.

1. — *Silius*. V. l. 257, n. 29. — 2. — *Servius*. Servius Claudius. V. l. 25, n. 12.

3. — *Volumina*... ἀποφθεγματων. Suétone (*Cæs.*, 56) appelle ce recueil *Dicta collectanea*. — Dans tout ce passage où Cicéron s'égaye sur le penchant qu'il a à faire des bons mots, sur la réputation qu'il s'y est faite et qu'il doit soutenir, on sent combien son esprit s'est détendu, comme il est plus à l'aise et presque rassuré par la douceur d'une servitude de laquelle César paraît vouloir l'excepter, allant jusqu'à montrer soi-même du plaisir, quand on lui rapporte ces bons mots, et à en dénoncer la véritable origine. — 4. — *Œnomao tuo*. *Énomaüs*, tragédie d'Accius, citée par Festus et Nonius.

5. — *Non... Atellanam*. Papirius, après avoir cité les vers d'Accius, s'était sans doute raillé de Cicéron, non avec quelque mesure, comme le faisaient autrefois les acteurs dans les Atellanes, mais avec la grossièreté des acteurs de mimes.

6. — *Popillium... Denarium narras*. Les commentateurs ont donné la torture à ces deux noms pour en faire sortir deux autres exprimant chacun un mets, afin de les faire concorder avec le tyrotarique, autre mets (l. 111, n. 1). On ne saurait aller aussi loin; on respecte le texte, tout en ne le comprenant pas.

7. — *Hirtium et Dolabellam*. L'un et l'autre prenaient des leçons d'éloquence de Cicéron et les lui payaient en soupers fins.

8. — *Æstimationem te aliquam*. Allusion à l'estimation des biens que César avait fait faire par des commissaires arbitres, d'après le prix où ces biens étaient avant la guerre, et pour en donner le titre en paiement aux créanciers, et pour conserver le crédit des débiteurs (*de Bell. Civ.*, III, 1). Papirius avait de ces titres qu'il cherchait même à vendre, comme on le verra dans la lettre qui suit; il n'en paraissait pas plus triste pour cela, comme aussi Cicéron ne craignait pas de le plaisanter à son tour sur cette misère. — 9. — *Phameæ*. V. l. 356, n. 20.

10. — *Miniani Jovis*. Statue de Jupiter peinte en rouge, placée au Capitole et dont on avait grand soin d'entretenir la couleur : de là son nom de *Jupiter Minianus*. Mais pourquoi lui comparer le polype pour la couleur? L'abbé Prévost dit que le polype n'est pas rouge, et qu'il s'agit sans doute de la sauce avec laquelle on l'accommodait. Comme il lui plaira.

11. — *Lucanicis tuis*. De la chair de porc hachée menue en usage dans la Lucanie, et dont on retrouve une image plus ou moins fidèle dans le fromage d'Italie de nos charcutiers. — 12. — *Tyrotarichum*. V. la note 6. — 13. — *Seliciana villa*. Sur Sélicius, V. 98, n. 2.

14. — *Sannionum*. Au figuré : des plastrons. C'est-à-dire que s'il y avait beaucoup de sel ou de salines dans la villa de Sélicius, il y manquait des gens qui valussent la peine qu'on en fît pour eux la dépense. Or, Cicéron ne voulait pas que ses bons mots fussent perdus.

LETTRE 459.

V. l. 251.

1. — *Discipulos*. Dolabella et Hirtius. V. l. 458, n. 7. — 2. — *Obviam... familiari suo*. Au-devant de leur bon ami César.

3. — *Pompeius, Lentulus, Scipio, Afranius fœde*, etc. On sait assez où et comment périt Pompée; P. Lentulus (l. 414, n. 5) fut étranglé ou autrement en prison, par ordre de Ptolémée. Q. Métellus Scipion, cherchant à fuir en Espagne, fut rejeté à la côte africaine, enveloppé sur son navire; et comme les ennemis criaient : « Où est le général? » Il se frappa de sa propre main, en disant : « Le général est en sûreté. » (Tite-Liv., *Epit.* 114). L. Afranius (l. 21, n. 23), pris, dans sa fuite en Mauritanie, par P. Sittius (César, *de Bell. Afr.*, 95) fut massacré quelques jours après dans une émeute de l'armée. Faustus Sylla eut le même sort. V. Dion, XLIII, 12.

4. — *Hateriano jure*. Selon Orelli, cet Hatérius était jurisconsulte. C'est peu probable. Évidemment il s'agit ici de ragoûts, et Cicéron oppose ceux d'Hatérius à ceux d'Hirtius qui ne passait pas pour jurisconsulte. Ou bien, si Orelli a raison, Cicéron a fait un jeu de mots sur *jure*; ce qui n'est pas impossible. — 5. — *Æstimationes tuas vendere*. V. l. 458, n. 8.

LETTRE 460.

A M. Marius. V. la notice qui le concerne, t. V, p. 695, et l. 121, n. 3; l. 126 et 187.

1. — *A. d. III Idus Maias.* Le 13 mai. — 2. — *Lentulo et Marcello.* P. Cornélius Lentulus Crus (l. 21, n. 2) consul avec C. Claudius Marcellus, en 705. — 3. — *Nisi quadam ex pugna.* Le combat de Dyrrachium (l. 398, n. 6) où Pompée fut proclamé *imperator* par ses soldats. V. César, *de Bell. Civ.*, III, 71. — 4. — *Ad Jubam confugiendum.* Comme avait fait Scipion, après la défaite de Pharsale. V. l. 454, n. 6.

5. — *Notum tibi consilium meum volui.* C'est ici en effet un résumé admirable de tout ce qu'il a dit en vingt autres lettres, touchant sa conduite avant, pendant et après la guerre civile.

6. — *Rhodum aut Mitylenas.* Ces deux villes étant libres étaient le refuge de quantité d'exilés volontaires qui se dérobaient à la domination de César. C'est l'honneur de César d'avoir laissé à ces villes ce privilège, quand il pouvait si facilement le leur enlever.

LETTRE 461.

1. —*De Cœlio vide ne qua lacuna sit in auro.* Corradus explique le mot *lacuna* par *fraus*. Il est très vrai qu'entre de l'or rogné et de l'or altéré il n'y a au point de vue de la probité aucune différence, et que celui qui fait usage de l'un ou de l'autre, fraude également. Il semble toutefois que Cicéron fait ici une distinction; car après avoir recommandé à Atticus de faire attention à la *nature* (l. 457, n. 7), c'est-à-dire à la pureté de l'or, il le prie en outre de voir si cet or a bien le poids. Mais de quel or s'agit-il? D'or monnayé ou en lingots? M. Mommsen (*Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. II, p. 110) observe que, du temps de Cicéron, l'or circulait régulièrement en lingots, que le poids en était souvent constaté par des pesées, mais que jamais on ne songeait à contrôler la finesse du métal, et que même il était admis une fois pour toutes que les lingots en circulation étaient de l'or le plus pur. Pourquoi donc Sylla fit-il une loi (*Digest.*, XLVIII, 10, 9, pr.) qui punissait avec la même sévérité ceux qui altéreraient des lingots d'or, et ceux qui fabriqueraient de la fausse monnaie? On ne fait guère de lois en prévision d'un crime qui n'a jamais été commis, et sans doute que le crime, prévu par la loi du dictateur, l'avait été assez souvent pour qu'on songeât à en arrêter les progrès. Ce fait admis, et il ne paraît pas contestable, la loi de Sylla pourrait encore, selon M. Mommsen, faire supposer que les lingots destinés à la circulation et à tenir lieu d'argent monnayé, portaient un signe quelconque, espèce de contrôle officiel qui en garantissait la finesse, comme cela s'était pratiqué autrefois pour les lingots de cuivre (Mommsen, *ib.* t. I, p. 176). Cependant on n'en voit de traces nulle part. Peut-être, ajoute M. Mommsen, au lieu d'une marque qui aurait rendu moins facile le fractionnement de ces lingots, se contentait-on de leur donner une forme particulière. Quoi qu'il en soit, dans ce passage et dans celui de la lettre 457, il n'y a, dirons-nous, de bien clair qu'une chose, savoir que Cicéron se défie et du métal et du banquier, de celui-ci à cause du change auquel Cicéron estime qu'il perdra déjà bien assez : *in collubo est detrimenti satis*, de celui-là, parce que toute loi quelconque contre les faussaires n'a jamais été une garantie qu'il n'y en aurait plus. On a bien des deniers adultérés par le fourrage, et s'il s'agissait d'*argentum*, on pourrait donner une explication archéologique telle quelle des craintes de Cicéron; mais il n'y a pas de pièces d'or fourrées à Rome.

2. — *Hegesiæ.* Hégésius, orateur athénien, qui, pour imiter Lysias, affectait le style coupé : *Saltat, incidens particulas*, dit Cicéron, *Orat.*, 67.

3. — *Tyrannionem.* V. l. 32, n. 3. — 4. — *Sine me.* C'est-à-dire : vous l'avez lu et sans moi?

5. — *Si librum miseris.* Quelque traité de grammaire, θεωρίαν, où il était parlé d'accent grave, d'accent aigu, toutes choses n'ayant point de rapport à un traité de morale comme le *de Finibus*, mais curieuses pour Cicéron qui aimait tout ce qui est φιλόδημον, ou écrit pour le peuple comme est la grammaire.

6. — *Asso sole.* Soleil sec, c'est-à-dire qui ne fait pas transpirer, opposé à *solem unctum* qui fait le contraire. — 7. — *Chreme*, etc. Térence, *Heauton.*, I, 1, v. 23. — 8. — *Aristophanem pro Eupoli.* Cette faute fut corrigée (*De Orat.*, 9) comme Cicéron le demandait; du moins elle ne se trouve dans aucun manuscrit.

9. — *Quæso.* C'est dans une requête à César, dans l'intérêt des habitants de Buthrote qui s'étaient montrés trop ardents pour Pompée, qu'Atticus s'était servi de ce *quæso* dont César était choqué. Sans l'affirmation de Cicéron sur la propriété de ce terme au cas présent, il faudrait bien s'en rapporter à César qui s'y connaissait, et qui ne paraît pas d'ailleurs avoir invoqué son pouvoir dictatorial pour faire accepter sa critique.

LETTRE 462.

1. — *Neque hoc admiror, quod non suam potius, sed illud, quod non ad suam.* Cette version diffère

de celle de tous les textes imprimés et n'est autorisée par aucun manuscrit. Les textes portent : *Neque hoc admiror quod non ad tuam potius, sed illud quod non ad suam :* « Je suis surpris, non qu'il n'ait pas d'abord été chez vous (puisque vous n'étiez pas à Rome, et que vous veniez de le régaler à la campagne), mais qu'il n'ait point été plutôt chez lui. » Il n'y a rien de piquant, dans cette remarque de Cicéron, et toutefois il est certain qu'il a voulu dire quelque chose de piquant. Or, ce piquant, on le retrouve en substituant à *quod non* tuam, *quod non* suam, et en entendant par *ad suam* de la fin de la phrase, la maison de César que Balbus pouvait dire effectivement *sienne*. Cette ingénieuse et nécessaire émendation est de Schütz. — 2. — *Reges... consulares.* Les rois du jour comme Balbus; les consulaires tels que Cicéron.

LETTRE 463.

1. — *De istis municipiis.* Il s'agissait vraisemblablement de ce fameux partage des terres de la Campanie, décrété sous le premier consulat de César et sur sa proposition. Pétus était alors dans ces cantons où il avait du bien.

2. — *Quod iste nesciat.* Balbus étant des meilleurs amis de César ne devait rien ignorer de ses projets. — 3. — *Ex ebrio scire posses.* On a beau s'appeler Balbus ou le bègue, dès que la tête est un peu échauffée par le vin, la langue se délie, et les secrets, si l'on en a, ne sont plus en sûreté.

4. — *Veientem agrum et Capenatem.* Les territoires de Véies et de Capène, fort loin de Tusculum en effet, et au nord de Rome, Tusculum étant au sud-est.

5. — *Non possum non diligere eum,* etc. La conversion de Cicéron à César fait du chemin, comme on le voit; mais il va trop vite pour ne pas reculer; et d'ailleurs il sème lui-même sa route de tant d'obstacles, c'est-à-dire il multiplie tellement les objections, les réticences, que ses déclarations d'amour ne méritent guère de créance.

6. — *Ne ipsum scire quid futurum sit.* Cicéron se trompe certainement. César savait bien où il allait; ce qu'il voulait c'est de ne pas trop hâter sa marche, et il est vrai qu'il était poussé par bien des impatients.

LETTRE 464.

1. — *Malis oneratum esse.* Pétus avait sans doute envoyé des pommes à Cicéron. Cicéron plaisante sur ce que Pétus, vétéran armé de toutes pièces, se décharge d'une partie de ses armes sur le dos d'un vélite ou apprenti soldat qui subit en bouffonnant la corvée. Tous les commentateurs ne disent rien qui vaille sur le sens de *scurram velitem.* Ils se perdent dans des explications où ils nous apprennent bien ce que c'était qu'un vélite, mais où ils ne peuvent se démêler du *scurram*, et par conséquent ils embrouillent toute la phrase. Je ne sais si mon interprétation sera acceptée, mais le sens m'en paraît assez naturel.

2. — *Ad ovum.* On sait que les Romains commençaient leurs repas par des œufs et le finissaient par des pommes. Ne leur ressemblons-nous pas un peu au moins au déjeuner que nous ouvrons par des œufs à la coque?

3. — Ὀψιμαθεῖς. *O seri studiorum!* dit Horace, *Sat.* I, 10, v. 21, traduisant littéralement le mot grec.

4. — *Sportellæ et artolagani.* Deux sortes de mets dont le premier tirait son nom de *sporta,* corbeille, laquelle le contenait habituellement; ce qui ne nous apprend rien sur la nature de ce mets; le second ἀρτολαγανον, était une sorte d'échaudé (Pline, XVIII, 27) ou de beignet, et se transportait aussi, au dire de Robert Estienne, en son dictionnaire latin, dans les *Sportulæ.*

5. — *Verrium.* Il s'agit ici de Verrius Flaccus, très habile, selon Varron, dans le droit pontifical, (Macrobe, *Saturn.*, I, 15), et dont l'affranchi Verrius Flaccus mutila si cruellement le grammairien Festus. V. Suétone, *de Ill. Gram.*, 17.

6. — *Camillum.* V. l. 417, n. 9. — 7. — *Hirtio.* V. l. 458, n. 7. — 8. — *Nihil potuit imitari.* C'est-à-dire imiter le cuisinier d'Hirtius. Cicéron ne lui avait sans doute pas fourni les éléments nécessaires à cette imitation.

LETTRE 465.

1. — *M. Cæparius.* Un descendant peut-être de M. Céparius, complice de Catilina, qui fut étranglé dans le Tullianum (Salluste, *Catil.*, 55), mais descendant bien dégénéré, puisqu'il était de la connaissance de Cicéron.

2. — *Silva Gallinaria.* Forêt située dans la Campanie, entre les embouchures du Vulturne et du Literne. (Varron, *de R. R.*, III, 9) dit qu'elle tirait son nom de ses gélinotes.

3. — *Expecta hospitem quam minime edacem.* Voyez maintenant comme il en donnait à garder à Pétus, dans la lettre précédente, en le menaçant de dévaster sa table! Après tout, il y a bien de l'esprit, bien de la gaieté dans ces lettres à Pétus, et cela repose un peu des moro-

sités politiques et philosophiques que Cicéron prodigue ailleurs.

LETTRE 467.

1. — *Amyntæ filius*. L. Marcius Philippus qui avait épousé une nièce de César (l. 88, n. 5). Cicéron l'appelle fils d'Amyntas, comme l'était Philippe, père d'Alexandre, parce qu'il y joint une exclamation peu gracieuse, et afin que, si sa lettre venait à tomber en de méchantes mains (ce qui est sa préoccupation constante), on ne sache pas de qui il veut parler.

LETTRE 468.

1. — *Athamante*. Esclave ou affranchi d'Atticus, ainsi que Tisamène et Alexis (l. 233, n. 29). On a déjà eu l'occasion de remarquer l'affection des Romains illustres pour leurs esclaves et affranchis lettrés, celle principalement que Cicéron et Atticus témoignaient aux leurs avec cet abandon et cette vivacité qu'on retrouve en ce billet.

LETTRE 469.

A Servius Sulpicius. V. l. 371, 377 et 366, n. 3; l. 386, n. 4, etc.

1. — *Servius quidem tuus*. V. l. 192, n. 5; 255, n. 35; 365, n. 6.

LETTRE 470.

A P. Servilius Isauricus. V. sa notice, t. V, p. 697, et l. 402, n. 3.

1. — *De statu provinciæ*. La province d'Asie dont Servilius était gouverneur. — 2. — *Propter periculum ejusmodi litterarum*. V. l. 467, n. 1.

3. — *Cæsari collegæ nostro*. Collègue dans l'augurat, ce qui n'empêchait pas César d'être grand pontife en même temps. Mais il y avait des exemples de ce cumul. Tite-Live en cite un, Fabius Maximus *Cunctator*, qui fut à la fois augure et pontife. — 4. — *Patrem tuum*. V. l. 90, n. 3.

LETTRE 471.

A P. Nigidius Figulus. V. sa notice, t. V, p. 696, et l. 327, n. 2.

1. — *Quod pollicerer non erat*. Nigidius était un des exilés depuis la journée de Pharsale, et Cicéron n'avait pas eu lieu jusqu'ici de lui promettre l'apaisement de César; il l'assure cependant ici que César est très bien pour lui, et que s'il le fait languir, ce n'est que pour rester plus longtemps armé de sévérité contre les autres. V. l. 473, n. 2.

LETTRE 472.

A Marcellus (Marcus Claudius). V. la notice qui le concerne, t. V, p. 695. Il avait été pendant tout son consulat l'adversaire acharné de César et de ses prétentions. Après la bataille de Pharsale, et quand César fut le maître, Marcellus s'exila volontairement à Mitylène, dans l'île de Lesbos.

1. — *Medium tuum consilium fuit*. Ne pas suivre les généraux de Pompée en Afrique, et ne pas se livrer non plus à César, était en effet une conduite très sage. Ç'avait été celle de Marcellus. Il ne faisait donc aucune avance à César, et César ne lui en faisait pas davantage, ne comptant pas, comme dit Cicéron, sur sa reconnaissance : *ne tu illud beneficium omnino non putares*.

2. — *De quo quid sentiam... ipse quid fecerim*. Quoique pense Cicéron de la réserve de César, il s'offre en exemple à Marcellus, et cet exemple parle en effet assez haut. Il n'y avait pas de meilleure raison à opposer à la répugnance que montrait Marcellus de rentrer à Rome, comme aussi il ne pouvait y avoir de meilleure apologie de la conduite de Cicéron que la soumission de Marcellus. Jusque-là il lui semblera que les tergiversations de l'exilé volontaire sont la critique du rentré en grâce. C'est pourquoi Cicéron se donne tant de peine pour en triompher, et que, dans ce travail, il révèle des embarras de conscience que la soumission de Marcellus dissiperait sans doute tout à fait.

3. — *C. Marcelli, fratris optimi*. V. l. 220, n. 1. Il n'était que son cousin germain ou *frater patruelis* (l. 89, n. 23). Il n'avait pas pris les armes contre César; il était donc en mesure d'intercéder auprès de lui pour son frère; mais il n'y était pas secondé par les autres membres de la famille. V. l. 476, n. 2.

LETTRE 473.

A Ligarius. V. sa notice, t. V, p. 694.

1. — *Non fore in te Cæsarem duriorem*. Cicéron, lorsqu'il écrivit cette lettre, venait de prononcer sa harangue pour Ligarius au forum et en présence de César, et il avait raison d'en bien augurer. V. Plutarque, *Cic.*, 65. Toutefois la grâce se fit un peu attendre, et Cicéron dut revenir à la charge dans le particulier. Ligarius ne se piqua guère de reconnaissance, car il fut un des complices de Brutus et de Cassius. V. Plutarque, *Brut.*, 12; Appien, II, 113.

2. — *Diutius velle videtur eos habere sollicitos.* Cicéron fait la même remarque à Nigidius Figulus (l. 471, n. 1); mais il y appuie ici avec plus de force.

3. — *Cum fratribus tuis.* Cicéron nous les fera voir plus loin (l. 483) prosternés aux pieds de César.

LETTRE 474.

A Marcellus. V. l. 472.

1. — *Is qui omnia tenet favet ingeniis.* Rien n'était plus vrai. Quelle différence à cet égard entre César et Marius, Carbon et Sylla!

LETTRE 475.

A Gallus ou T. Fadius Gallus; car c'est de l'ancien tribun qu'il s'agit ici, de celui à qui est adressée la l. 184, et dont il est parlé dans les lettres 69 et 80. V. aussi l'en-tête des notes de la l. 124. On ne comprend pas du reste quel était le sujet de la querelle entre Gallus et Cicéron.

LETTRE 476.

1. — *Q. Mucio.* Je ne vois ici de possible que le Q. Mucius Scévola des l. 52, n. 29 et 210, n. 10. — 2. — *Nec fratre tuo consulatum gerente.* Ce frère ou plutôt ce cousin germain (V. l. 220, n. 1) était C. Claudius Marcellus qui fut consul en 704 avec L. Émilius Paullus. V. l. 472, n. 3.

LETTRE 477.

A Servius Sulpicius. V. l. 371.

1. — *Litteras uno exemplo.* « Lettres sorties du même moule. » Il ne s'agit pas de cela, mais d'un seul exemplaire de ces lettres dont on faisait et envoyait le duplicata, *ut si,* comme dit fort bien Manuce, *qua periret, aliqua tamen perferretur epistola.*

2. — *Achaicum negotium.* Le gouvernement de l'Achaïe était celui de toute la Grèce, et César l'avait donné à Sulpicius.

3. — *Victoris... quo nihil moderatius.* A la bonne heure. Nous voilà bien loin des Marius et des Sylla que Cicéron présageait si facilement devoir revivre dans César.

4. — *De Marcelli... salute.* M. Marcellus ayant été en 703 collègue de Sulpicius dans le consulat (l. 220, n. 1), rien ne pouvait être plus agréable à celui-ci que l'annonce de la grâce de l'exilé, et rien ne pouvait mieux justifier la louange que Cicéron donne à la modération de César. V. l. 472.

5. — *L. Pisone.* Beau-père de César. V. l. 24, n. 7. — 6. — *C. Marcellus.* V. l. 220, n. 1; 476, n. 2. — 7. — *Egi Cæsari gratias.* C'est cet admirable remerciement *Pro Marcello* que nous savons tous par cœur.

8. — *Servius tuus.* Le fils de Sulpicius. On voit quelle amitié Cicéron avait pour lui, nonobstant l'abandon du mariage projeté entre Servius et Tullie. V. l. 192, n. 5.

9. — *Nihil melius ipso est.* Cicéron se répète, mais son expression y gagne en force, et César est presque redevenu à ses yeux l'idole qu'il était l'année d'avant la guerre civile.

LETTRE 478.

A Cécina (Aulus). V. sa notice, t. V. p. 692, et le discours *pro Cæcina* dont il est le sujet.

1. — *Etruscæ disciplinæ.* La famille de Cécina était d'origine étrusque, et la science augurale devait s'y être transmise de père en fils, à partir de Cécina Volaterranus qui avait été chef des augures.

2. — *Cui quidem divinationi plus confidimus.* On le croit sans peine. C'est en effet cette divination, suite d'une longue expérience des hommes et des affaires, qui fit prévoir à Cicéron tous les événements dont il retrace ici le tableau, comme elle le porte à prévoir sinon à prédire à Cécina sa rentrée en grâce auprès de César.

3. — *Ut... Amphiaraus.* Il s'était caché pour ne point aller à la guerre de Thèbes. Ériphyle, sa femme, le trahit pour un collier d'or que lui donna Polynice. Obligé alors de partir, il périt, devant cette ville, une génération, dit Pline (XVI, 87), avant la guerre de Troie. Voy. Eschyle, les *Sept chefs devant Thèbes,* v. 600 et s.

4. — *Ex tripudiis solistimis.* Cicéron explique au livre II, c. 34, *de Divinatione,* ce que c'était que le *tripudium solistimum :* « Les poulets, en mangeant, laissent nécessairement tomber de leur bec quelque chose qui frappe la terre; c'est ce qu'on a appelé d'abord *terripavium,* puis *terripudium,* et maintenant *tripudium.* Et quand il tombe ainsi quelque morceau de pâte du bec des poulets, on annonce alors à celui qui prend les auspices le *tripudium solistimum.* » Et c'était de bon augure, car cela témoignait que les poulets avaient bon appétit, et qu'ils ne regardaient pas aux morceaux. Si au contraire ils ne mangeaient pas ou semblaient rêveurs, c'était de mauvais augure. Le vol des oiseaux, leur chant, etc., étaient d'autres règles de la divination. Les auspices par le chant étaient nommés *oscines,* ceux par le vol, *præpetes.* La droite ou la gauche était

le côté heureux ou malheureux, suivant certaines observations dont cela dépendait. V. Tite-Live, X, 40, et Festus, au mot *Sollistimum*.

5. — *Libro Querelarum tuarum*. C'était la contre-partie ou la palinodie d'un écrit *très criminel* (Suétone, *Cés.*, 75) que Cécina avait fait contre César, avant la bataille de Pharsale. Il y ménageait d'autant moins les protestations de son repentir que la circonstance aggravante d'avoir pris les armes contre César irritait celui-ci davantage.

6. — *Cassium... Brutum*. De ces deux meurtriers de César, le premier s'était livré à lui avec sa flotte (l. 416, n. 5), et arrangé bientôt de façon à être de tous ses conseils : *tu eam partem petisti ut consiliis interesses* (l. 430); le second s'était accommodé volontiers du gouvernement de la Gaule cisalpine que César lui avait offert.

7. — *Sulpicium Græciæ*. V. l. 477, n. 2. — *Marcellum*. V. ibid., n. 4. — 8. — *Familiares quidem sicuti neminem*. Ces familiers de César si empressés vers Cicéron, et ayant comme on peut le croire reçu pour consigne de lui plaire, étaient Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius et Postumius.

LETTRE 479.

A Volumnius. V. l. 234, n. 1.

1. — *Quod me audiret*. V. l. 458, n. 6.

LETTRE 480.

A Curius. V. l. 167.

1. — *Nedum Patræ*. Mᵉ Curius, après la bataille de Pharsale, s'était enfui en Grèce et retiré à Patras, où il faisait le commerce (l. 493). — 2. — *Ubi me Pelopidarum*. Allusion à quelque poète qui avait peint les désordres de la maison de Pélops.

LETTRE 481.

1. — *Zetho... Phileros*. Noms d'esclaves. — 2. — *Braccatis nationibus*. Ce sont les Gaulois de la Gaule Narbonnaise.

3. — *Granios... Lucilios... Crassos et Lælios*. Granius était un crieur public. Pour le sel, Cicéron avait peine à distinguer Granius de Crassus, de Catulus et autres; il ne croyait pas toutefois qu'il y eût plus grand diseur de bons mots que lui (*Orat.*, II, 60). Lucilius, le même que loue ici Cicéron, a dit entre autres choses, de Granius :

> Conjicere in versus dictum præconi' volebam
> Grani.

Crassus est l'orateur L. Crassus dont Cicéron déplore la perte au livre III, c. 1-3, *de Oratore*. Lélius (C.) est l'ami du second Africain, et c'est sous son nom qu'est le dialogue *de Amicitia*.

4. — *Antiquæ et vernaculæ festivitatis*. Nous ne parlons pas autrement de la vieille gaieté française ou gauloise. Mais au moins, si nous ne sommes plus gais, nous sommes fous, et les Romains n'avaient pas ce dédommagement. — 5. — *Catulum*. Q. Catulus. V. l. 18, n. 8.

6. — *Senatus consultum... in meam sententiam... factum esse*. César feignait d'avoir consulté les sénateurs, et, sur leur avis soi-disant, il formait ainsi des décrets où les simples pensaient retrouver une image de la république.

7. — *Hic præfectus moribus*. César s'était fait nommer pour trois ans préfet des mœurs, avant d'aller en Espagne combattre les fils de Pompée. Il porta en cette qualité une loi somptuaire, après la guerre d'Afrique, et c'est à cette loi que Cicéron fait allusion un peu plus bas.

8. — *Domum Sullanam*. Il est difficile de savoir de quelle maison de Sylla Cicéron veut parler; quant au propriétaire, c'est P. Sylla qui avait été consul désigné en 688 avec Autronius Pétus (l. 18, n. 22) et dont l'élection ainsi que celle d'Autronius, avait été annulée. Cicéron le représente quelque part (*De Offic.*, II, 8) comme ayant relevé la pique sanglante qui s'agitait dans la main du dictateur, son parent, et rouvert la vente à l'encan des biens des proscrits. Il s'était enrichi à ce vilain métier et il devait avoir des maisons à revendre. V. l. 18, n. 24.

LETTRE 482.

1. — *Harum exemplum in codicillis exaravi*. On appelait *codicilli* des tablettes enduites de cire dont les anciens se servaient pour écrire promptement et en peu de mots ce qui n'était point une lettre proprement dite : ce qui avait lieu par exemple quand on était à table, en visite, en voyage, sur un vaisseau, partout enfin où l'on n'avait pas de papier, *charta*, sous la main. On donnait ensuite cet écrit à un secrétaire pour qu'il en fît une lettre missive et l'expédiât à son adresse. Quelquefois on envoyait les codicilles mêmes, comme on le voit par le début de la lettre de Pétus, et par celui de la lettre 130 à Quintus Cicéron.

2. — *Volumnium Eutrapelum*. V. l. 234, n. 1. — 3. — *Verrius*. V. l. 464, n. 5.

4. — *Supra me Atticus*. Atticus était à droite de Cicéron, Verrius à gauche, Cicéron, comme consulaire, occupant la place d'honneur qui était celle du milieu.

5. — *Dioni philosopho*. Ami de Pétus. — *Cythe-*

ris. V. l. 382, n. 8. — 6. — *Accubuit*. Elle était couchée, en sa qualité de *meretrix*, car les honnêtes femmes s'asseyaient à table.

7. — *Quem adspectabant*. Vers de la tragédie d'Ennius, intitulée *Télamon* et nommée par Festus, Nonius et Diomède. C'est à la vue de Télamon, chassé de sa patrie, manquant de toutes choses, qu'on s'écriait avec étonnement :

Hiccine est Telamo ille, modo quem gloria ad cœlum extulit.
Quem adspectabant, etc.

V. Cicéron, *Tusc.*, III, 18.

8. — *Aristippus... Laida*. Ce trait est rapporté par Aulu-Gelle, I, 8, par Lactance, III, 15, par Diogène Laërce dans la Vie d'Aristippe, par Athénée, XII, 63, et XIII, 55, etc. Le grec dit : ἔχω Λαΐδα ἀλλ' οὐκ ἔχομαι.

9. — *Quod in solum*. Ce proverbe est aussi au liv. Ier, *de Nat. Deor.*, 23. — 10. — *A mane*. Ce mot si expressif n'est pas rendu dans la traduction; il veut dire un souper qui commencerait dès le matin.

11. — *Baro*. V. l. 203. Quantité de lectures et de conjectures ont été proposées à ce sujet; on renvoie pour en prendre connaissance, si l'on en est curieux, au t. Ier, p. 504 des Lettres à Atticus, de l'édition de Grévius, 1684, 2. v. 8°. P. Pithou, *Advers.*, I, c. 8, et P. Victorius, à la lettre 26 du l. IX, *Ad Fam.*, disent que la leçon *baro, barones* est la bonne, contrairement à Turnèbe qui est pour *varrones*. Les deux *codices Balliolensis et Helmstadiensis*, et toutes les anciennes éditions confirment l'opinion de Victorius et de Pithou. La conjecture de Corradus qui propose *carrones*, du dorien κάρρων pour κρείσσων, *meliores, præstantiores*, et celle de Manuce qui dit que *baro mulier (est) philosophiæ studiosa, molles autem ut feminæ Epicurei*, sont ridicules. Il n'est pas étonnant d'ailleurs qu'on trouve dans les anciennes éditions *varo* pour *baro*, vu qu'aucunes lettres ne permutent entre elles plus souvent que le *b* et le *v*. Lucilius, cité par Festus, dit :

Varonum et rupicum squarrosa incondita rostra.

Les *barons* ou *varons*, selon Lucilius et Cicéron, auxquels il faut joindre Perse, V, v. 138 :

Baro regustatum digito terebrare salinum
Contentus perages,

sont donc des niais et des stupides. Junius (Du Jon) et Popma trouvent invraisemblable que Cicéron, écrivant à Atticus, épicurien, ait osé traiter les coreligionnaires, si l'on peut dire, de son ami, d'une façon aussi insultante. Ils ne manquent donc pas de chercher, de découvrir et de donner à cette qualification un sens diamétralement contraire.

LETTRE 483.

A. Ligarius. V. l. 473.

1. — *A. d. V Kal. intercalares priores*. Ou vers la fin de février. V. l. 187, n. 7. — 2. — *Propinqui tui*. On a recueilli de divers autres endroits que ces parents étaient Tullius Brocchus, son oncle, L. Matius, C. Césitius et L. Cornificius.

LETTRE 484.

A Cécina. V. l. 478.

1. — *Largus*. De la famille des Scribonius Largus. Celui-ci, selon Appien, *de Bell. Civil.*, IV, 28, fut tué par les triumvirs. — 2. — *Kal. Jan.* Au 1er janvier. — 3. — *In Sicilia ne subsidas*. V. l. 486. — 4. — *Furfanio*. V. l. 315, n. 5, et la l. qui suit.

LETTRE 485.

1. — A T. Furfanius, proconsul. V. sa notice, t. V, p. 694 et l. 315, n. 5. Le titre de proconsul se donnait à un ancien préteur, principalement lorsqu'il administrait une province consulaire; on le lui donnait même quelquefois sans cela; il y a de nombreux exemples de cette confusion.

LETTRE 486.

De Cécina. V. l. 478.

1. — *Liber*. V. l. 478, n. 5. — 2. — *Ut Cæsar superaretur optarit*. Cécina avait souhaité que César fût vaincu; s'il s'était borné à ce vœu, Suétone (*Cés.*, 75) eût fort exagéré en taxant l'écrit de Cécina contre César de *criminosissimus*. Mais Cécina avait apparemment dépassé la mesure.

3. — *Causa hæc fuit timoris*. Parce qu'il craignait d'offenser César en louant trop Cicéron. — 4. — *In Oratore*. Ch. 10, où Cicéron dit de l'Éloge de Caton dont il était l'auteur : *Quem ipsum nunquam attigissem, tempora timens inimica virtuti, nisi tibi hortanti... non parere nefas esse duxissem*. — 5. — *De Asiatico itinere*. V. l. 478.

LETTRE 487.

C'est la réponse à la lettre qui précède.

1. — *Itaque ne punctum quidem*, etc. Il eût sans doute été plus digne de César de sentir cette pointe, en gardant envers Cécina ce faible qu'il avait pour des qualités d'esprit qu'il possédait lui-même, et dont Cicéron lui rend hommage avec une véritable magnanimité (l. 474, n. 1); César avait été touché de ces traits par d'autres que Cécina, et ne s'en était point ému; il faut donc croire que s'il se montra si sévère envers

celui-ci, c'est parce qu'aux coups de plume Cécina avait joint les coups d'épée, et que César avait jugé plus coupable de l'avoir combattu que de l'avoir insulté.

LETTRE 488.

De Marcellus. M. Marcellus. V. l. 477, n. 4.

LETTRE 489.

A Brutus. C'est Marcus Brutus, gouverneur de la Gaule cisalpine. V. l. 445, l'en-tête des notes, et la notice qui le concerne, t. V, p. 691.

1. — *Q. Fufidium.* V. l. 149, n. 9, et l. 415, n. 8. — 2. — *M. Faucium... Q. Mamercum.* Autres décurions d'Arpinum.

3. — *M. Cæsium.* Autre que le Lucius Césius des l. 52, n. 5, et 49, n. 8, mais très probablement son parent, et comme lui ami de Cicéron.

4. — *Magistratus... nec alius ullus.* Les premiers magistrats d'Arpinum portaient le nom d'édiles; ils étaient trois. Chaque ville avait son mode d'administration particulier. Ici, c'était un dictateur, là un conseil de ville, là un duumvirat; ailleurs un quatuorvirat, un questeur, etc.

LETTRE 490.

1. — *Q. Fufidium.* V. l. 489, n. 1. — 2. — *M. Cæsium.* V. l. 489, n. 3.

LETTRE 492.

1. — *L. Castronius Pœtus.* V. l. 207, n. 10. — *L. Titio Strabone.* Manuce pense que c'est le même qui est appelé Tidius, l. 822. Mais comme ce Tidius ou Titius fut dans les magistratures avant que cette lettre 492 ne fût écrite (Pighius le met en effet au nombre des propréteurs en 700), il ne peut être le même que le Tidius de Manuce, parce que Cicéron l'appelle chevalier romain. Orelli ne croit pas qu'il ait été d'usage, à l'égard des personnes de l'ordre équestre, de les appeler simplement chevaliers, quand ils avaient exercé des magistratures.

2. — *P. Cornelius.* V. l. 115, n. 1. — 3. — *Volcatio.* L. Volcatius Tullus, fils de L. Volcatius Tullus, consulaire (l. 299, n. 7). Il fut lui-même consul en 721.

LETTRE 493.

A Servius Sulpicius. V. l. 477.

1. — *M. Curius.* V. l. 480, n. 1 et 107 l'en-tête des notes.

LETTRE 494.

1. — *Officiis in Epiroticis.* L'Épire où Atticus avait le plus de biens, était dans le gouvernement de Sulpicius.

LETTRE 495.

1. — *Lysone Patrensi.* V. l. 293, n. 2 et 297, n. 15. — 2. — *C. Memmius Gemellus.* V. l. 264. Les manuscrits portent C. Mænius Gemellus, ce qui, selon M. Mommsen, a toute l'apparence d'être la bonne leçon. V. l. 23, n. 4.

LETTRE 496.

1. — *Asclapone.* Asclapon avait été le médecin de Tiron (l. 297) pendant qu'il était assez malade à Patras pour inquiéter vivement Cicéron.

LETTRE 497.

1. — *M. Æmilius Avianus.* Frère de C. Émilius Avianus (l. 264, n. 1), qui était patron d'Avianus Hammonius, comme l'autre l'était d'Avianus Évander. (*Ibid.*)

LETTRE 498.

1. — *T. Manlium.* Cicéron dit qui il était. V. l. 506. — 2. — *Varro Murena.* A. Térentius Varron, sans doute passé par adoption dans la famille dont il joignit le nom au sien. C'est le même que l. 316, n. 9.

LETTRE 499.

1. — *L. Cossinio.* V. l. 24. n. 20. — L. Cossinius Anchialus, son affranchi.

LETTRE 500.

1. — *Lysonem.* V. l. 495, n. 1.

LETTRE 501.

1. — *Hegesaratus Larissæus.* Cet hôte de Cicéron paraît à Orelli être le même qu'Hégésarète, de Thessalie, personnage qui avait été longtemps en possession du pouvoir dans son pays, et qui favorisait le parti de Pompée. (César, *de Bell. Civ.*, III, 35.)

LETTRE 502.

1. — *L. Mescinius.* L. Mescinius Rufus. V. l. 307, n. 1. — *M. Mindio,* V. l. 307, n. 4. — 3. — *M. Lepido consule.* M. Émilius Lépidus (l. 667, n.

6) alors consul avec César qui l'était pour la troisième fois.

LETTRE 503.

1. — *C. Avianus Hamonius*. V. l. 497, n. 1. — 2. — *Æmilii Aviani*. V. *ibid*. — 3. — *Tuo Servio jucundissimo*. Sulpicius Rufus fils de Lémonia (l. 192, n. 5).

LETTRE 504.

1. *L. Mescinio*. V. l. 502. — *Mindii*. V. *Ibid*. —*Oppia*, femme de Mescinius, mais apparemment divorcée, comme l'indiquent les mots *quæ uxor fuit*.

LETTRE 506.

A Acilius. Manius Acilius Glabrion, sans doute parent du Glabrion, consul en 687 (l. 90, n. 7). V. sa notice, t. V, p. 691. — Cicéron lui écrit les lettres de 506 à 551.

1. — *Proconsuli*. Il était proconsul de Sicile par la grâce de César, n'ayant jamais été consul. Voy. Borghesi, t. II, p. 445. — 2. — *L. Manlius*. Autre que T. Manlius de la l. 498. Cependant il avait de commun avec celui-ci le nom et le goût pour les lettres.

LETTRE 507.

1. — *C. Flavio*. On ne peut assimiler ce Flavius à aucun de ceux cités l. 23, 24, 26, etc., et l. 257. Il ne paraît pas avoir été autre chose qu'un simple chevalier et l'ami de Pison Frugi, premier gendre de Cicéron.

LETTRE 508.

1. — *Halesina civitate*. Halèse. Ses ruines se voient encore en Sicile, près d'une rivière du même nom. Quant à Clodius Archagatus et à Clodius Philon, habitants de cette ville opulente et ayant le droit de cité romaine, comme leur prénom l'indique, ils ne se recommandent que pour avoir eu l'honneur de loger Cicéron, pendant qu'il était questeur en Sicile sans doute, puisqu'il dit qu'ils étaient ses amis de très vieille date : *conjunctos vetustate*.

LETTRE 509.

1. — *Cn. Otacilio Nasone*. Chevalier romain, ayant des affaires considérables en Sicile, puisque trois de ses affranchis, Hilarus, Antigonus et Démostrate en étaient occupés.

LETTRE 510.

1. — *Lysone, Lysonis filio*. Le fils du Lyson de la lettre 495, n. 1.

LETTRE 511.

1. — *C. Avianus Philoxenus*. Il prit ce nom, à ce qu'il semble, non comme affranchi d'un des Avianus très anciens amis de Cicéron (l. 264 et 497), mais comme son obligé.

LETTRE 512.

1. — *Demetrio Mega*. Encore un exemple de la faculté qu'avait un étranger, en recevant le droit de cité romaine, de prendre tel nom romain à sa convenance (V. l. 508, n. 1). Démétrius Méga avait pris celui de Cornélius. On peut s'étonner qu'ayant obtenu ce droit par l'entremise de Cicéron, il n'ait pas pris le nom de Tullius. C'est peut-être que Cicéron n'avait pas trouvé bon qu'il poussât la reconnaissance envers lui jusque-là.

LETTRE 513.

1. *Calactinum*. De Calacta, ville de Sicile, nommée aujourd'hui Caronia, près d'Alésa, l'ancienne Halèse.

LETTRES 516 à 521.

A. P. Servilius Isauricus fils. V. sa notice, t. V, p. 697.

1. — *A. Cæcinam*. V. l. 478. — 2. — *Clementia collegæ tui*. La clémence de César dont Servilius Isauricus était alors le collègue dans le consulat.

LETTRE 519.

1. — *T. Ampio Balbo*. V. l. 340, n. 21 et surtout l. 96, n. 2.

LETTRE 521.

1. — *Cærelliæ, necessariæ meæ*. Cette dame qui avait beaucoup de goût pour la philosophie, et qui copiait de sa main les écrits de Cicéron, quelquefois contre le gré de l'auteur, ainsi qu'il s'en plaint à Atticus (l. 628, 629), était une ancienne amie de Cicéron, plus âgée que lui d'en-

viron dix ans, et, malgré cela, paraissant lui avoir été quelque chose de plus qu'une amie. L. Fufius Calénus (l. 15, n. 4), dans un discours que Dion (XLVI, 18) lui prête, fait un crime à Cicéron de cette amitié en des termes d'une telle crudité qu'il est impossible que le sénat les ait entendus, et qu'ils semblent être de l'invention de l'historien, très prévenu, comme on le sait, contre Cicéron. Quoi qu'il en soit, Calénus suppose que Cicéron avait des relations adultères avec cette femme, et qu'il ne répudia Publilia, sa seconde femme, que pour vivre plus à l'aise avec Cérellia. Il ajoute que Cicéron lui écrivait des lettres telles qu'en pourrait écrire un bouffon, un bavard sans pudeur, et qu'il y luttait de propos lascifs avec cette femme septuagénaire. Si tout cela était vrai, comment se fait-il que Quintilien qui parle d'une lettre de Cicéron à Cérellia (VI, 3, à la fin), et d'un mot plaisant qu'elle contient, n'ait pas, à ce propos, au moins rappelé la correspondance entière, et n'en ait pas en même temps caractérisé, par une critique nette et brève, le ton général? L'occasion l'y conviait, et sa fonction de rhéteur lui en faisait une loi. Il faut donc en conclure que Fufius Calénus ou plutôt Dion calomnie Cicéron. Le même historien fait dire encore à Calénus que c'est aux rapports de Cicéron et de Cérellia qu'il faut attribuer le divorce de l'orateur d'avec Publilia, sa seconde femme, jeune vierge dont il s'était accommodé à soixante ans. C'est oublier qu'un sacrifice de ce genre est aussi peu dans la nature que le contraire y est en effet, et c'est en même temps rendre très suspectes toutes autres imputations produites à l'appui de celle-ci. Il paraît certain au contraire que la répudiation de Publilia eut pour cause le peu d'égards qu'elle avait pour la fille de Cicéron, et la joie qu'elle eut de sa mort, et qu'elle ne sut pas dissimuler. Ausone (*Eidull.*, XIII) parlant à son tour des lettres à Cérellia, table sur les assertions de Fufius Calénus, lorsqu'il nous dit : *In epistolis ad Cærelliam subesse petulantiam.* Il est vrai qu'il y a une lacune dans son texte où le nom de l'auteur est laissé en blanc; mais quelque dévot de Cicéron l'aura gratté sans doute sur le manuscrit d'Ausone, et, d'après le contexte de la phrase entière, Fréd. Gronovius n'a pas de peine à prouver qu'il fallait remplir la lacune par le nom de Cicéron. V. son édition d'Ausone, Amsterdam, 1671, p. 516. Quoi qu'il en soit, Cérellia n'était pas de l'humeur de ces femmes qu'on appellerait aujourd'hui collets montés; on pouvait prendre avec elles certaines libertés de langage, à défaut de libertés d'une autre espèce, et c'est à ces termes, je crois, et eu égard à l'époque dont il s'agit, qu'il faut réduire ses rapports personnels et par écrit avec Cicéron. — *C. Vennonii.* V. l. 257, n. 72.

LETTRE 522.

A Ampius Balbus. V. l. 519. — 1. — *Matius.* V. l. 177, n. 1. — 2. — *Postumius.* V. l. 255, n. 24 et l. 315, n. 4. — 3. — *Cimber Tillius.* C'est celui qui trempa dans la conspiration contre César, quoiqu'il lui parût très attaché.

4. — *Diploma.* Espèce de lettres de grâces qui devaient porter la signature ou le sceau de César. — 5. — *Eppuleiæ tuæ.* Eppuleia, femme d'Ampius, et Ampia, sa fille.

6. — *In virorum fortium fastis,* etc. Il ne peut être ici question que de vies ou éloges de quelques grands hommes qu'Ampius s'était occupé à composer. Ainsi quelques savants ont cru devoir lui attribuer un écrit sur César, cité par Suétone (*Cés.*, 77), et mis sous le nom de T. Ampius. On ne voit pas si cet écrit était apologétique ou autrement; mais la première hypothèse est la plus vraisemblable, Ampius ayant voulu sans doute donner par là une marque de sa reconnaissance à César.

LETTRE 523.

1. — *Male de Seio.* M. Séius. V. l. 175, n. 3. — 2. — *Quid agamus de senatu.* Rapportons ici une note excellente de M. V. Leclerc, et avec d'autant plus de plaisir qu'elle confirme tout ce qui a été dit dans ces notes du caractère d'Atticus, chaque fois qu'on a été amené à en parler. « Cicéron cherche comment il pourra parler dans le sénat sans déplaire à César, mais aussi sans déshonorer son ancienne gloire. Il est certain que cette question valait la peine d'être examinée, mais peut-être ne fallait-il pas consulter Atticus. Il me semble qu'on pourrait attribuer les principales fautes de Cicéron, et surtout ses longues incertitudes dans des circonstances décisives, à l'extrême confiance qu'il accordait à son ami, dont la politique sans élévation et sans courage, convenait mieux à un épicurien tout occupé de son repos et de sa fortune, qu'au premier des consulaires, nommé autrefois par Caton, le Père de la patrie. »

3. — *Cæsonius.* Il y eut un Césonius qui fut édile avec Cicéron en 685 (v. l. 10, n. 6). Ce pourrait être le même.

4. — *Postumiam.* Elle avait voulu jadis marier son fils Servius (l. 199, n. 5 et 6; 255, n. 35) à Tullie, fille de Cicéron; à présent c'est Cicéron lui-même récemment divorcé d'avec Térentia qu'elle veut remarier à la fille de Pompée. Elle

ne réussit pas plus cette fois-ci que l'autre. Cicéron n'épousa pas la fille de Pompée, mais Publilia, sœur de Publilius, duquel il sera parlé plus loin.

LETTRE 524.

A Cn. Plancius. V. sa notice, t. V, p. 696, et l. 90, n. 17.

1. — *Meam pristinam dignitatem.* C'est-à-dire sa place au sénat et le rang qu'il devait y occuper comme le plus ancien des consulaires.

2. — *Quod autem mihi de eo quod egerim,* etc. On voit assez qu'il parle de son prochain mariage. Les causes qu'il donne de son divorce avec Térentia, si elles sont vraies, ne sont pas à la gloire de cette personne, qui le ruinait et faisait écho aux méchants propos de Q. Cicéron père et fils contre lui. — *Quibus enim pro meis immortalibus beneficiis.* Cicéron parle ici moins des bienfaits de son consulat que de ceux dont il avait comblé son frère et son neveu, lesquels l'accusaient de les avoir forcés, lorsqu'il rejoignit Pompée à Pharsale, à prendre les armes contre César, et venaient en faire leurs plaintes jusque dans ses foyers domestiques, en présence de sa femme qui n'y contredisait pas. C'est là ce que Cicéron appelle justement une trahison, l'imputant également à Térentia ici désignée conjointement avec le frère et le neveu, par les mots de *veterum* (*necessitudinum*) *perfidiam,* et cherchant *in novarum necessitudinum fidelitate* un dédommagement à ces perfidies des anciens objets de ses affections.

3. — *Ut ne quid tibi præcipue timendum putes.* Plancius était de ceux qui s'étaient exilés volontairement après la bataille de Pharsale; il n'avait donc pas plus à craindre que les autres à cet égard.

LETTRE 525.

1. — *De quadrimo Catone.* C'est quelque trait de la vie de Caton, quand il avait quatre ans, que Cicéron avait introduit dans son Éloge (l. 433 et 437) de ce personnage.

2. — *Tertia.* On ne sait à qui appliquer cette qualification; mais en général on appelait *Tertia* ou *Tertulla,* la troisième des sœurs (l. 131, n. 1), *Quarta* ou *Quartilla*, la quatrième, et ainsi de suite, s'il y avait lieu. Quant au Publius dont la présence à table eût apparemment gêné Tertia, ne serait-ce pas un Crassus? (V. *ibid.*).

3. — *Demetrius iste.* Quelque affranchi, mauvais drôle sans doute, puisque Cicéron le compare à Billiénus qui avait fait étrangler un personnage noble, hôte de César (l. 341, n. 5).

LETTRE 526.

1. — *Tuas quoque epistolas in volumina,* etc. La prétention de Tiron n'était pas déplacée, si l'on considère les éloges que Cicéron donne sans cesse à son caractère et à son esprit. — 2. — *Demetrius venit.* V. l. 525, n. 3. — 3. — *Cuspio.* V. l. 114, n. 2.

LETTRE 527.

1. — *Metrodoro.* Autre affranchi, peut-être d'Atticus. V. l. 718, à la fin. Orelli croit qu'il était médecin.

LETTRE 528.

1. — *Demetrium.* V. l. 525, n. 3. — 2. *De Aufidiano nomine.* C'est-à-dire une dette d'Aufidius envers Cicéron, car il était d'usage, comme il l'est encore aujourd'hui et comme il le sera toujours, d'inscrire sur son livre de compte l'argent qu'on devait et celui qui était dû avec le nom du créancier ou du débiteur à côté. Il semble bien ici que Cicéron était le créancier.

LETTRE 529.

A P. Césius. V. sa notice, t. V, p. 692.

1. — *P. Messienum.* Inconnu.

LETTRE 530.

A Aulus Torquatus. V. sa notice, t. V, p. 697.

Il n'est pas de conseils dans cette belle lettre que Cicéron n'ait mérité qu'on lui adressât à lui-même, pas de réflexions qu'il n'ait dû faire dans le temps où il en avait le plus besoin, et dont il ait si peu profité. — 1. — *Phylargyrus.* Affranchi ou esclave.

LETTRE 531.

A C. Cassius Longinus. V. sa notice, t. V, p. 692.

On voit ici par les leçons de philosophie que Cassius puisait dans sa cuisine, qu'il était épicurien. Cela ne l'empêche pas de se joindre au stoïcien Brutus pour immoler César à son ressentiment plus encore qu'à la liberté. — 1. — *De Hispania nihil.* L'Espagne où César faisait la guerre contre les fils de Pompée.

LETTRE 532.

A Dolabella, son gendre. V. sa notice, t. V, p. 693.

1. — *Salvio... Niciam... Vidium.* Autant d'individus qui étaient des amis de Cicéron et de Dola-

bella, et qui, à l'exception de Nicias, ne sont pas autrement connus. Nicias, qui revient l. 558, 595, 602, 603, 699 et 743, est Nicias Curtius de Cos, le grammairien, que Cicéron eut avec lui en Cilicie (l. 299, n. 24), et qui est cité par Suétone. *De Clar. Gram.*, 14.

2. — *Sophia Septimiæ*. Sophie, fille de Septimie. Il y a bien de l'apparence que c'était la femme ou la maîtresse d'un des personnages désignés plus haut, de Nicias peut-être. Toutefois Orelli estime que ces deux noms sont corrompus.

3. — *Bursa Plancus*. Il était, à ce qu'il semble, fort ignorant. Cicéron se raille de cette ignorance, avec la malice permise à l'égard d'un personnage qui avait été son ennemi personnel, ennemi bien indigne de lui, mais auquel César n'avait pas laissé que de s'intéresser et de faire grâce. V. l. 197, n. 11.

4. — *P. Sullæ*. V. l. 18, n. 24 et 481, n. 8, et la lettre qui suit. — 5. — *Ne hasta Cæsaris refrixerit*. C'est une ironie, car c'était les biens des Pompéiens et par conséquent des amis de Cicéron que César faisait vendre.

LETTRE 533.

A C. Cassius. V. l. 531.

1. — *Petasati veniunt*. On dirait aujourd'hui tout bottés. — 2. — *Sullam patrem mortuum*. V. la lettre ci-dessus, n. 4. — 3. — *Verentem ne hasta refrixisset*. Parce que ce Sylla, qui était un grand acheteur de biens de cette origine (V. l. 481, n. 8) étant mort, la concurrence diminuait d'autant. — 4. — *Mindius Marcellus et Attius*. Deux acquéreurs de biens de proscrits, qui se réjouissaient de la mort de Sylla, parce que désormais ils n'ont plus à craindre ses surenchères.

5. — *De Hispania novi nihil*. V. l. 531, n. 1. — 6. — *Pansa... paludatus profectus est*. Il allait commander dans la Gaule cisalpine, où il succédait à M. Brutus. — 7. — *A. d. III Kal. Januar*. Le 30 décembre.

LETTRE 534.

A Lepta. V. sa notice, t. V, p. 694, et l. 214, n. 1.

1. — *A Seleuco*. Quelque affranchi. — 2. — *Per codicillos*. V. l. 482, n. 1. — 3. — *Vetari esse in decurionibus*. En effet les décurions étant dans les villes municipales ce que les sénateurs étaient à Rome, il eût été indécent qu'un crieur cumulât cette haute fonction avec la sienne. Mais une fois retiré des affaires, il devenait apte au décurionat.

4. — *Qui aruspicinam facerent*. Il paraît par là que la fonction d'aruspice n'était pas des plus considérées. C'est à César que ceux qui l'exerçaient devaient l'honneur d'être entrés au sénat, avec nombre d'autres gens sans naissance, sans mérite et sans services signalés.

5. — *De Hispaniis novi nihil*. V. l. 531, n. 1. — 6. — *Pompeium*. Cnéus, fils du grand Pompée. — 7. — *Paciæci*. V. l. 450, n. 5. — 8. — *Messala*. M. Valérius Messala. V. l. 154, n. 10, et l. 433, n. 4. — 9. — *Q. Salasso*. Il était de la famille Postumia, étant frère de P. Curtius Postumius.

10. — *Galba*. Servius Sulpicius Galba (l. 457, n. 15). On suppose qu'il est l'auteur de la lettre 828 à Cicéron. On voit du reste qu'il avait cautionné Cn. Pompée, conjointement avec Lepta. — 11. — *Leptam nostrum*. C'est le fils de Lepta. — 12. — *Tulliæ partus*. Ainsi, c'est dans le temps même où Tullie accouchait que se poursuivait le remboursement de sa dot, près de Dolabella qui divorçait d'avec elle. On a vu par une lettre précédente (l. 532) en quels termes aimables Cicéron était avec Dolabella, nonobstant cette triste conjoncture. Il faut bien, quoiqu'on y répugne, expliquer ces ménagements par le crédit qu'avait Dolabella près de César, par le zèle qu'il mit toujours à prendre le parti de Cicéron contre ceux qui travaillaient à le rendre odieux, enfin par la nécessité où était Cicéron d'entretenir toujours un défenseur de ce genre auprès de l'homme qui voulait bien être clément pour lui, mais qui n'était pas sa dupe.

13. — *Hésiodum*. Vers 289 du poème des *Travaux et des Jours*.

LETTRE 535.

1. — *Amici novi*. Les épicuriens, dont Cassius ne suivait les dogmes que depuis deux ou trois ans. — 2. — *Catius Insuber*. C'est de lui que dit Quintilien, X, 1 : *In Epicureis levis quidem, sed non injucundus tamen auctor est Catius*. Il avait écrit quatre livres sur la nature des choses et le souverain bien.

3. *Gargettius*. De Gargette, bourg de l'Attique, lieu de naissance d'Épicure. — 4. — *Democritus*. Démocrite d'Abdère, imitateur de Pythagore, quoiqu'il ne l'eût jamais vu ni entendu. — 5. — *Si enim stomachabere*. Tout ce persiflage des *images* d'Épicure et des *Spectres* de Catius, atteignait bien un peu Cassius en personne; mais il avait assez de savoir-vivre pour ne pas s'en ressentir.

6. — *Ut hominibus armatis*. Ce sont les termes d'une formule de jurisconsulte par laquelle Cicéron veut dire : Nous demanderons que, la vo-

lupté mise de côté, vous retourniez à votre ancienne secte, la stoïcienne, c'est-à-dire à la vertu que vous avez désertée. — 7. — *In hoc anno.* Complément ordinaire des édits ou arrêts d'interdiction.

LETTRE 536.

1. — *Spectra Catiana.* V. la lettre ci-dessus, n. 2 et 5. — 2. — *Pansam nostrum.* V. l. 533, n. 6.

3. — *Catii et Amafinii.* Ce n'est sans doute qu'à ces infidèles disciples d'Épicure que ce philosophe doit sa méchante réputation; car aux termes où sa doctrine est réduite par Cassius, il n'y en avait pas de plus correcte ni de plus sage.

4. — *Sulla.* V. l. 481, n. 8, et l. 532, 533. — 5. — *Judicium probare... Quid bonum esset... Mortem forti animo tuli.* Tout cela est pure ironie.

6. *Nam habet damnatos.* Des gens condamnés par les lois de Pompée, que César rappelait tous les jours, et qui le dédommageraient de la perte de Sylla.

7. — *Filium.* Ce fils ne peut être que le Cécilius qui, conjointement avec son père et son frère utérin Memmius, accusa de brigue Gabinius. V. l. 152 et n. 4 et 5.

8. — *Vereor ne nos rustice gladio velit*, etc. Il est sûr que Cassius, qui avait naguère passé avec armes et bagages à César, eût été une des premières victimes immolées aux mânes de Pompée par son fils Cnéus.

LETTRE 537.

A Aulus Torquatus. V. l. 530.

1. — *Superioribus litteris.* La lettre 530.

LETTRE 538.

A Trébianus. V. sa notice, t. V, p. 698.

LETTRE 539.

A Aulus Torquatus. V. l. 537.

1. — *Non diuturnum bellum.* La guerre d'Espagne. — 2. — *Conscientiam rectæ voluntatis maximam consolationem*, etc. Cicéron rebat cette idée et toutes autres analogues, dans ses lettres d'encouragement ou de consolation adressées aux échappés de la déroute de Pharsale, sollicitant leur grâce de César ou l'attendant de son initiative.

3. — *Quod absis a tuis.* Torquatus avait épousé une fille de T. Torquatus, son cousin germain, et il en avait eu plusieurs enfants. (*Pro Planco*, 11.)

4. — *Servium discessisse Athenis.* Servius Sulpicius avait quitté Athènes pour se rendre en quelque autre partie de son gouvernement d'Achaïe, et vraisemblablement, comme il le dit lui-même ailleurs (l. 580), en tournée judiciaire.

LETTRE 540.

V. l. 538.

1. — *Postumuleno.* Inconnu. Manuce dit avoir lu le nom de Postumulenus Secundus sur une inscription, dans le palais du cardinal Rannuccio Farnèse.

2. — *Sextio.* Il y en a tant de ces Sextius qu'il faut renoncer à dire quel est celui-là. — 2. — *Theudæ.* Theudas, comme affranchi de Trébianus, devait porter le nom de son patron. Mais on appelait de leur nom d'esclaves tout court les affranchis, parce que ce nom était devenu désormais leur surnom, et que c'est par leur surnom qu'on nommait habituellement les hommes.

LETTRE 541.

1. — *De dote.* La dot de Tullie, d'autant plus remboursable à Cicéron par Dolabella que la pauvre jeune femme venait de mourir à trente-deux ans, probablement de suites de couches. V. l. 534, n. 12.

2. — *Balbi regia conditio.* Cette phrase, eu égard à la qualité d'homme d'affaires de César, que Balbus cumulait avec celle d'ami, paraît se rapporter à certaine créance de Cicéron dont il est parlé lettre 452.

3. — *Insula Arpinas.* Cette île d'Arpinum était dans le Fibrène. C'est dans une métairie qu'avait son père, que Cicéron et son frère étaient nés, d'une très ancienne famille, dit-il, *antiquissima stirpe;* c'est là qu'étaient ses sacrifices, ses parents et les nombreux monuments de ses aïeux. V. *De Legib.*, II, 1.

4. — Ἀποθέωσιν. On sait assez que Cicéron, autant qu'il était en lui, avait voulu diviniser sa fille. L'abbé Mongault a fait une dissertation spéciale sur le *fanum* de Tullie. Voyez-la au t. I, p. 370 des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

5. — *In hortis.* Il abandonnait peu à peu l'idée d'élever son monument dans l'île, et il en donne la raison. Il pensait à l'élever au milieu de jardins; mais il voulait voir ceux qu'Atticus lui avait indiqués.

6. — *De Epicuro ut voles.* C'est-à-dire je ferai parler dans mon dialogue *de Finibus* le personnage que vous voulez. Cicéron travaillait alors à cet ouvrage où il examine en quoi consiste le

souverain bien, et il lui répugnait d'y introduire (ce qu'il n'avait pas fait dans ses premiers dialogues) un interlocuteur vivant. Atticus était d'un avis contraire. Mais Cicéron revint aux morts, les seuls pour ou contre lesquels on peut disputer sans qu'ils réclament.

LETTRE 542.

1. — *Attica*. On a déjà dit que c'était la fille d'Atticus. — 2. — *Cratero*. Fameux médecin de ce temps-là dont parle Horace, *Sat.* II, 3, v. 161; Perse, *Sat.* 3, et peut-être même Porphyre, *de Abstinentia*, I, 17.

3. — *Ista celebritas*. « Si le vinrent voir, dit Plutarque (*Cic.*, 68), les philosophes et gens de lettres de tous costez pour le reconforter. »

4. — *De Apuleio*. Tout ce passage a trait à un repas augural qu'Apuleius, élu augure tout récemment, devait, suivant l'usage, donner à ses collègues, du nombre desquels était Cicéron. Celui-ci n'avait que de trop légitimes raisons de vouloir se dérober à cet usage, d'autant plus que ce repas était suivi de plusieurs autres, comme l'indique la prière qu'il fait à Atticus de l'excuser chaque fois.

5. — *Lænas*. Corradus croit que c'est le Cn. Popilius Lénas que Cicéron défendit et qui l'égorgea depuis. Il faudrait des preuves de cette assertion, et Corradus n'en donne aucune. On ajoute que Lénas était augure.

6. — *C. Septimium*. Autre augure. Il était préteur en 697 et très favorable au retour de Cicéron, alors exilé. (*Post red. in sen.*, 9.) — 7. — *L. Statilium*. Autre augure.

8. — *Malo id lege*. Apparemment la loi somptuaire de César, laquelle permettait à ceux qui juraient qu'ils étaient malades, de n'assister point aux repas officiels. Cette loi a été révoquée en doute par les uns, et par les autres attribuée à Auguste. V. Orelli, *Onom. Tull.*, t. III, p. 192.

9. — *Cocceium*. Corradus veut que ce soit Coccéius Nerva, aïeul de celui qui fut empereur, et le même cité par Horace, *Sat.* I, 5, v. 28. Ce qui paraît sûr, c'est qu'il était débiteur de Cicéron, et on le retrouve comme tel l. 546, 559 et 789.

LETTRE 543.

1. — *Apud Apuleium*. V. la l. ci-dessus, n. 4 et l. 544. — 2. — *Septimium... Lænatem... Statilium*. V. *ib.* n. 5, 6, 7.

3. — *Junio*. Junius, créancier de Cicéron pour lequel Atticus paraît avoir répondu, de même que Cicéron avait répondu pour Cornificius. (V. l. 547). Sur ce Cornificius v. l. 248, n. 1. — 4. — *Apuleium prædiatorem*. Il ne faut pas le confondre avec l'Apuléius de la note 1 ci-dess. V. l. 547.

5. — *Ut ipse me per litteras consolet*. « J'ai composé sur moi-même des lettres de consolation. » Cette manière de se consoler était en effet sans exemple; mais elle s'explique par l'excès même de la douleur de Cicéron, qui ne lui permettait pas de s'astreindre à la méthode qu'un traité sur la matière eût exigé, et qui s'exhalait en toute liberté dans une correspondance même fictive. Voyez tout ce que Bayle, avec son bon sens, sa sagacité et sa verve habituels a débité là-dessus dans l'article Tullie de son Dictionnaire.

6. — *De Bruti ad me litteris*. V. l. 542, au commencement. — 7. — *Pansa quando*. V. l. 533, n. 6. — 8. — *Cratero*. V. l. 542, n. 2. — 9. — *De Attica*. V. l. 542. — 10. — *Piliam*. Femme d'Atticus.

LETTRE 546.

1. — *De fano illo*. V. l. 541, n. 4. — 2. — *Cluatii*. Un architecte évidemment. — 3. — *Illud... de quo te scripsi*. V. l. 543, n. 5. — 4. — *Philippus*. Peut-être l'architecte ou intendant de Cicéron, cité l. 205 et 206. Il est également nommé dans la l. 545.

5. — *Epistolam... ad Brutum*. Cette réponse est annoncée l. 544. — 6. — *Cocceius*. V. l. 542, n. 9.

7. — *Libo*. Il s'agit ici, non de l'ancien tribun du peuple (l. 457, n. 14), mais de L. Scribonius Libon dont Sextus, fils du grand Pompée, avait épousé la fille (l. 92, 340, 358). Il était débiteur de Cicéron.

8. — *Eros*. Intendant d'Atticus. — 9. — *Sulpicio*. Servius Sulpicius, alors en tournée judiciaire. V. l. 539, n. 4. — 10. — *Egnatio*. V. l. 321, n. 8. — 11. — *De Apuleio*. V. l. 542, n. 4.

LETTRE 547.

1. — *Marcianus*. Affranchi ou homme d'affaires de Cicéron. — 2. — *Laterense* (l. 44, n. 4). — *Nasone* (l. 52, n. 20). — *Lænate* (l. 542, n. 5). — *L. Torquato* (l. 152, n. 6). — *Strabone*. Corradus croit que c'est Lénius cité l. 59, 233, 255 et 256; mais ce Lénius s'appelait Lénius Flaccus et non Lénius Strabon. Il pourrait plutôt être question ici de Strabon Servilius (l. 240). — Tous ces personnages étaient augures.

3. — *Cornificio*. V. l. 543, n. 3. — 4. — *Flavius*. Un des *procuratores* de Cornificius. V. l. 549. C'est à tort qu'Orelli le donne pour un *fœnerator*.

5. — *Etsi reus locuples*. Cornificius. — 6. — *Apuleius*. V. l. 543 où il est désigné de la même manière. — 7. — *Pansæ profectionem*. Cicéron annonçait déjà son départ l. 533.

LETTRE 548.

1. — *De Antonii adventu*. Voici l'explication de cette arrivée. Antoine était parti de Rome pour aller trouver César en Espagne, et il était déjà loin, lorsque se ravisant tout à coup, il revint à la hâte sur ses pas, et rentra dans Rome pendant la nuit. La cause de ce retour précipité était que, comme le temps était venu de payer les biens de Pompée achetés par lui, et pour lequel paiement il avait trouvé des répondants, il avait craint qu'en son absence les biens de ces mêmes répondants ne fussent saisis et vendus, et c'était pour empêcher L. Plancus d'exécuter cette vente, et se dégager, qu'il était accouru. V. la IIe *Philippique*, ch. 31.

2. — *Terentiam de obsignatoribus testamenti mei*. Pour l'intelligence de cette fin de lettre, v. la l. 417, n. 10, et la l. 427, n. 3. Ajoutons ici que Térentia soupçonnait son ci-devant mari de n'avoir point avantagé leur petit-fils par son testament, parce que Cicéron n'avait appelé à la signature aucun des parents de Dolabella, père de cet enfant, et qu'il y avait appelé Publilius, frère de sa seconde femme. — *De nepote*. Le petit Lentulus, son petit-fils, et fils de Dolabella et de Tullie. V. l. 560, n. 6. — 3. — *Silium*. A. Silius. V. l. 385, n. 9.

LETTRE 549.

1. — *Antio et Circeiis*. Asture où était alors Cicéron, était sur une rivière du même nom, entre le promontoire d'Antium et celui de Circé, environ à cinq milles de l'un, et à quinze milles de l'autre. Il y avait une espèce de port entre l'île et l'embouchure de cette rivière. Atticus avait proposé à son ami de bâtir dans cette île le temple de sa fille.

2. — *Quasi consecratum remanere possit*. On ne peut que répéter ce que dit l'abbé Mongault à ce sujet, ses remarques n'ayant rien perdu de leur exactitude. « On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales, les précautions que l'on prenait pour que les tombeaux subsistassent dans les différents changements de propriétaires. Outre les imprécations qu'on faisait contre ceux qui osaient les violer, on attachait aux contraventions de fortes amendes qui étaient autorisées par les lois. Souvent aussi l'on marquait que l'endroit où était le tombeau, ne ferait point partie de l'héritage, c'est-à-dire que les héritiers n'en pourraient disposer. » Tout cela est confirmé par tous les recueils d'inscriptions. « On peut remarquer d'ailleurs sur ces mots *quasi consecratum*, qu'il n'y avait de véritables temples que ceux consacrés par les pontifes, et les pontifes ne consacraient que ceux élevés par autorité publique. Ainsi, le monument bâti par Cicéron n'aurait été un temple que par le nom et par la forme, et c'est pour cela qu'il dit *quasi consecratum*. »

3. — *Sed quos* (*hortos*). V. l. 541, n. 5. Cicéron exécuta-t-il son dessein? Cela est douteux. Quoiqu'il y revienne souvent, et qu'il eût fait faire un plan (l. 546), commandé des colonnes de marbre de Chio, ainsi qu'on le voit ici, comme on perd tout à coup cette affaire de vue, et qu'il n'en est pas parlé dans les autres écrits de Cicéron, il est présumable qu'il finit par reconnaître ce qu'il y avait d'excessif dans cette manifestation de sa douleur, et les observations de ses amis aidant, il renonça à son projet.

4. — *Apella*. Apellas, statuaire de Chio. Il ne faut pas le confondre avec un autre Apellas, aussi statuaire (Plin. XXXIV, 18) qui vivait de 430 à 400 avant J.-C., et que Winckelman, par parenthèse (*Opp.*, IV, p. 31; Dresde, 1808-20, 8 vol. 8°), a confondu avec le peintre Apelle.

5. — *De Cocceio et Libone*. V. l. 546. — 6. — *De judicatu meo*. Cicéron était sans doute tombé au sort pour être juge en quelque affaire, et il avait pu obtenir de ne point sortir de sa solitude pour aller là où Perrin Dandin eût volé, même à travers le feu. — 7. — *Procuratores Cornificii*. V. l. 543, n. 3; 547, n. 3, et 4.

8. — *De Antonio... ne pertubarer*. Je ne vois pas pourquoi Cicéron aurait pu redouter quelque chose d'Antoine, ni quelle était cette chose. Il dit lui-même au commencement de la lettre 548, qu'il n'avait pas grand intérêt au retour de celui-ci à Rome, et au commencement de la lettre 550, qu'il ne s'en souciait guère ni de quoi que ce fût en ce genre. Pourquoi donc Balbus et Oppius prenaient-ils soin de le rassurer?

9. — *Pansa*. V. l. 547, n. 7. — 10. — *Bruti adventu*. Du retour de son gouvernement de la Gaule cisalpine où Pansa allait le remplacer. — 11. — *Ad Tironem de Terentia*. Sans doute pour

l'affaire du testament. V. l. 417, 427 et 548. — 12. — *Ciceronis*. Du fils de Cicéron.

LETTRE 550.

1. — *Nec Antonius commoverit*. V. l. 549, n. 8. — 2. — *De Terentia scripsi... pridie*. V. l. 549, n. 11. — 3. — *Cn. Cæpio*. Cn. Servilius Cépion, autre que le Cépion de la l. 457, n. 11. — 4. — *Serviliæ Claudii*. Les commentateurs se taisent sur ces deux personnages, de même que sur Cotta (C. Aurélius) qui fut tribun du peuple en 663, et Rutilia.

LETTRE 552.

1. — *Epistolam Bruti*. C'était une lettre de Brutus à Atticus communiquée par celui-ci à Cicéron, lettre en réponse à des observations qu'Atticus lui avait faites sur un éloge de Caton dont lui, Brutus, était l'auteur. Ces observations roulaient principalement sur ce que Brutus, à l'occasion de la conjuration de Catilina, n'avait pas rendu toute justice à Cicéron, et sur le devoir qui lui était imposé de revenir sur ce qu'il avait dit à cet égard. Cicéron ici n'épargne pas non plus les critiques à Brutus, et rétablit la vérité sur un certain nombre de points, principalement sur l'opinion de César ruinée par le discours de Caton, et sur le vote qui suivit ce discours. Cette histoire est trop connue, ainsi que les rôles qu'y ont joué les personnages nommés ici par Cicéron, pour qu'on y insiste davantage. V. Salluste, *Bell. Catil.*; Dion, XXXVII; Appius, *Bell. Civ.*, I; Plutarque, *Cat.*; Velléius Paterculus, II, 35, etc.

2. — *A Ranio*. Un esclave peut-être ou affranchi de Brutus, connu par sa sottise. On trouve ce nom dans deux inscriptions citées par Gruter, p. CCCCLXIII, n. 2 et 3.

3. — *De hortis*. V. l. 541, 549. — 4. — *A Faberio*. Q. Fabérius, débiteur de Cicéron. C'est avec l'argent que Fabérius lui devait, que Cicéron comptait payer les jardins où il voulait mettre le tombeau de Tullie (l. 589); il le réclame sans cesse.

5. — *Drusi*. Quel est ce Drusus? Il sera maintes fois question dans la suite de lui et de ses jardins. — 6. — *Lamiani et Cassiani*. Même incertitude sur ce Lamia et ce Cassius que sur Drusus. — 7. — *HSC*. 20,000 francs. — 8. — *Oviæ C. Lollii*. Sur ce nom de Lollius, v. la n. 5 de la l. 27. — 9. — *Eros*. V. l. 546, n. 8. — 10. — *In eam sententiam*. Dans ses lettres ou son traité sur la *Consolation*. V. l. 543, n. 5.

LETTRE 553.

1. — *Eroti*. V. l. 546, n. 8. — 2. — *In codicillis*. V. l. 482, n. 1. — 3. — *De Cicerone*. Son fils. Il avait assisté à la bataille de Pharsale où il s'était distingué par sa valeur (*De Offic.*, II, 13). Il voulait actuellement aller servir sous César en Espagne contre les fils de l'homme qu'il avait défendu contre César; la transition serait remarquée et probablement jugée sans indulgence. Outre cela, le jeune Cicéron se trouverait en Espagne avec son cousin qu'il verrait l'objet de toutes les faveurs et de toutes les préférences. Cicéron avait donc raison d'hésiter avant de se rendre aux désirs de son fils. Il paraît du reste que le jeune Cicéron comprit les scrupules de son père et renonça à son projet.

4. — *Quantum Publilius, quantum flamen Lentulus*. C'est-à-dire de le traiter comme Publilius et Lentulus Niger (l. 5, n. 1) avaient traité leurs fils. Comment ce Publilius, qui était le frère de la seconde femme de Cicéron, laquelle était fort jeune, pouvait-il avoir un fils assez grand déjà pour servir en Espagne? Ou ce Publilius n'était pas le frère de Publilia, ou il devait être de quelques quinze ou vingt ans plus âgé que sa sœur.

LETTRE 554.

1. — *De Terentia omne onus imponis*. V. l. 549, à la fin. — 2. — *De Rutilia*. V. l. 550, n. 4.

3. — *Clodia, D. Bruto consulari*. D. Junius Brutus Gallaicus fut consul en 616; un autre D. Junius Brutus fut consul avec Mamercus Émilius Lépidus, en 676. On ne sait duquel Clodia fut la mère. Orelli croit que ce fut du premier, le plus illustre des deux.

4. — *De Marcello*. C. Marcellus (l. 384, n. 6 et 387, n. 5). Sa mère était une Junia. — 5. — *De Postumia*. La femme de Servius Sulpicius. — 6. — *Illud autem*. C'est-à-dire, quant à Rutilia (l. 550, n. 4). — 7. — *M. Cotta*. Frère apparemment de C. Cotta (l. 550, n. 4), tous deux fils de Rutilia. — 8. — *Syro aut Satyro*. Deux esclaves lettrés d'Atticus. — 9. — *De hortis*. V. l. 541, 549, 552. — 10. — *Sunt Drusi*. V. l. 541, n. 5. — 11. — *Lamiæ*. V. l. 541, n. 6. — 12. — *Silius*. A. Silius. V. l. 548, n. 3. Lui aussi avait des jardins dont il ne faisait aucun usage, et qu'il pourrait céder moyennant une rente.

LETTRE 555.

1. — *Quid in Hispania*. César y faisait la guerre aux fils de Pompée. V, l. 531, 533, 534.

— 2. — *Aledius*. V. l. 453, à la fin. Cet Alédius avait sans doute exhorté Cicéron, l'année précédente, à venir au sénat, et y avait mis une insistance importune.

3. — *Quibus consulibus Carneades*. Carnéade l'académicien, Diogène le stoïcien et Critolaüs le péripatéticien vinrent à Rome sous le consulat de P. Cornélius Scipion Nasica et de M. Claudius Marcellus en 599. V. Plutarque, *Caton le Censeur*, 46; Quintilien, V, 1; Pline, VII, 31.

4. — *De Oropo, opinor*. Les Athéniens avaient député au sénat et au peuple romain ces trois philosophes, pour obtenir la remise de l'amende de 500 talents à laquelle on avait condamné leur république, pour la punir d'avoir pillé le temple d'Orope. V. Aulu-Gelle, VII, 14.

5. — *Epicureus... qui præfuerit hortis*. Les péripatéticiens avaient leur Lycée, les stoïciens leur Portique, les platoniciens leur Académie, les épicuriens leurs Jardins, dans une villa d'Épicure, près d'Athènes, V. l. 202, n. 6.

6. — *Ex Apollodori*. Sous-entendu *libris*. Ellipse grecque dont Cicéron s'est servi plus d'une fois. — Apollodore avait écrit la vie de son maître Épicure, et des Annales qui sont souvent citées par Diogène Laërce.

7. — *De Gamala... felix Ligus*. L. Ligus (l. 321, n. 10) venait de perdre sa fille Gamala, nom peu romain, mais plutôt hébreu ou phénicien.

8. — *De Drusi hortis*. V. l. 552, n. 5. — 9. — *Ad Sicam*. V. l. 54, n. 1. — 10. — *L. Cotta*. Son prénom indique qu'il n'est pas le même que les Cotta cités l. 550, n. 4, et 554, n. 7.

11. — *Si nihil... de Transtiberinis*. Il avait déjà (l. 549) témoigné son goût pour des jardins dans cette direction. — 12. *Cum Silio*. V. l. 554, n. 12.

LETTRE 556.

1. — *Benefecit A. Silius*. V. l. 554, n. 12. — *De Ovia*. V. l. 552, n. 8. — 2. — *De Cicerone... Athenis*. Ainsi le jeune Cicéron allait à Athènes, et non en Espagne (l. 553, n. 3). — 3. — *Ex Aledio*. V. l. 555, n. 2. — 4. — *Publilius*. Frère de Publilia, seconde femme de Cicéron.

5. — *P. Crassus Venuleiæ filius... mortuus sit*. Toutes ces préoccupations de morts et des dates de ces morts indiquent assez que Cicéron travaillait alors à son livre *de la Consolation*, comme aussi les renseignements qu'il demande à ce sujet à Atticus indiquent que celui-ci faisait des recueils historiques, et qu'il écrivait aussi des Annales (l. 355). Le père de ce P. Crassus fut consul avec Cn. Cornélius Lentulus Clodianus en 656.

6. — *De Regillo*. Émilius Régillus. — 7. — *Lepidi filio*. M. Émilius Lépidus qui fut consul en 676, avec Q. Luctatius Catulus.

8. — *Cispiana... idemque Preciana*. On ne sait rien de ce Cispius sinon qu'il était débiteur de Cicéron, et qu'il revient l. 607. Il serait sans doute téméraire d'affirmer qu'il s'agit de M. Cispius, tribun du peuple, que Cicéron défendit (*pro Planco*, 31) et qui fut condamné; mais l'assimilation n'est pas impossible. Quant à Précius, V. l. 287, n. 6.

LETTRE 557.

1. — *Sica de Silio*. V. les l. précédentes. — 2. — *Hermogene*. Le même peut-être qu'Hermogène Clodius de la l. 631. On voit ici qu'il devait de l'argent à Cicéron. — 3. — *HS*. DC. 1,200 francs.

4. — *Faberio*. V. l. 552, n. 4. — 5. — *Drusianis hortis*. V. les l. précédentes.

LETTRE 558.

1. — *X Kal*. Le 23 mars. — 2. — *De Nicia*. V. l. 532, n. 1.

LETTRE 559.

Voir pour tous les personnages ici nommés et les affaires dont il y est question, les lettres qui précèdent.

1. — *De Bruto... ubi Pansam expectet*. On voit ici une des formalités accompagnant la remise d'une province, par le gouverneur qui s'en va à son successeur qui arrive. V. l. 549, n. 10.

LETTRE 560.

1. — *Ciceronem adhibebis*, etc. Cela se réfère sans doute au passage de la fin de la l. 549, où Cicéron dit à Atticus : *Vides et officium*, etc. Mais quelle est cette personne envoyée à Cicéron, et par qui? Quelque homme de confiance de Térentia peut-être. Tout cela est d'une obscurité peu pénétrable. On voit seulement que Cicéron prie Atticus de continuer à être son médiateur entre Térentia et lui, et de voir s'il ne serait pas à propos d'employer son fils Cicéron, pour aider Atticus dans cette besogne.

2. — *Mea quidem nihil nisi id quod tu scis*. Le chagrin de la mort de sa fille et le souci du monument qu'il veut lui élever.

3. — *De Triario*. C. Valérius Triarius, autre que P. Valérius Triarius, accusateur d'Émilius Scaurus (l. 154, n. 13), et le même que le frère

de Paulla Valéria (l. 248, n. 3) qui épousa D. Brutus en secondes noces.

4. — *Castricius* (l. 33, n. 18). Il avait vendu des esclaves à Quintus Cicéron, et Quintus ne les ayant pas payés au temps prescrit, Castricius voulait les reprendre. Ce qui fait qu'on ne voit pas très clair en cette affaire, nonobstant les explications de Manuce et de l'abbé Mongault, c'est qu'on offre de payer Castricius en argent et en même temps de le payer comme on paye aujourd'hui, *ut nunc solvitur*. Il semble que ce devait être l'un ou l'autre, et non pas l'un et l'autre. *Nunc solvitur* veut dire en effet que les débiteurs pouvaient alors payer leurs créanciers, non en argent, mais en propriétés quelconques estimées selon la valeur qu'elles avaient avant la guerre civile, valeur nécessairement très supérieure à celle qu'elles eurent depuis. Ainsi l'avait décrété César tant dans l'intérêt des débiteurs, que pour ôter aux créanciers la crainte d'une abolition des dettes. V. l. 458, n. 8.

5. — *Publilius*. V. l. 556, sur ce projet de voyage.

6. — *Lentulum puerum*. Le fils de Tullie et de Dolabella, ainsi appelé parce que Lentulus était un surnom de la famille Cornélia, de laquelle était Dolabella. V. l. 248, n. 2.

LETTRE 561.

1. — *Silius, ut scribis, hodie*. V. le commencement de la l. 560. — 2. — *De hortis, quæso*. Ou les jardins d'au delà du Tibre (l. 555, n. 11), ou les autres (l. 541, 552, etc.); on commence à ne plus s'y reconnaître.

3. — *Illud Faberianum*. V. l. 552, n. 4. — 4. — *De illo Ostiensi nihil*. V. l. 555 vers la fin. — 5. — *A Lamia*. V. l. 552, n. 6. — 6. — *Damasippum* (l. 124, n. 3). C'est-à-dire, il faudra voir pour les jardins de Licinius Damasippus, le sénateur.

LETTRE 562.

1. — *Lentulum*. V. l. 560, n. 6. — 2. — *Silii... Sica... Egnatium*. V. les lettres précédentes. — 3. — *Ad Clodium scribere*. Ce Clodius ne serait-il pas parent ou plutôt affranchi de cette Clodia, propriétaire de jardins sur lesquels Cicéron avait jeté les yeux (l. 584 et 585)? Corradus croit même que c'est Clodius Hermogène cité l. 508.

4. — *Credo transigere Egnatium*. Ceci indique qu'Égnatius était l'intermédiaire entre Castricius et Q. Cicéron, dans l'affaire des esclaves (l. 560, n. 4). — 5. — *Ovia*. V. l. 552, n. 8.

LETTRE 563.

Il s'agit ici des mêmes personnages et de la même affaire qui remplissent les lettres 556 à 562.

1. — *Coponianam villam*. Peut-être une villa appartenant à C. Coponius (l. 342, n. 19) qui avait été préteur en 705.

LETTRE 564.

1. — *Publilia*. Cicéron ne l'avait pas encore répudiée lorsqu'il écrivit cette lettre; mais à la manière très peu obligeante dont il s'exprime, on sent que la répudiation ne se fera guère attendre. On en a dit ailleurs (l. 521, n. 1) les motifs probables.

2. — *Ciceroni velim hoc proponas*. Ces conditions étaient fort avantageuses au jeune homme, et elles indiquent un état assez prospère de la fortune paternelle. L'abbé Mongault suppose que le jeune Cicéron ne voulait pas rester à Rome, à cause de sa belle-mère; c'est une supposition gratuite. En tout cas il n'y aurait qu'à le louer de n'avoir pas voulu rester près d'une belle-mère dont l'âge à peu près égal au sien, eût pu rendre périlleuses pour l'un et l'autre des relations de tous les jours et d'une intimité trop étroite.

3. — *Præstabo nec Bibulum*, etc. Ces jeunes gens, l'un desquels, Acidinus, avait alors son père près de lui (l. 580, n. 5.), étant des plus grandes maisons de Rome, c'était assez pour le jeune Cicéron de vivre à Athènes comme ils y vivaient eux-mêmes. Parmi eux nous retrouvons le nom de Messala; c'est de Messala Corvinus qu'il s'agit, qui fut consul en 723 et qui protégea Tibulle. La chronique d'Eusèbe le fait naître en 695. Mais s'il mourut, comme il est vrai, en 763, et s'il vécut 72 ans (Scaliger dit même 77), il faut nécessairement faire remonter l'année de sa naissance à 690 ou 691. En effet, observe Borghesi, comment supposer que Cicéron ait pu dire en 711 (l. 893) d'un tout jeune homme, qui ne devait pas encore avoir quitté la prétexte, que *mirabiliter excellit* dans l'éloquence, et comment croire que l'année d'après, les restes de l'armée de Brutus voulurent, comme dit Appien (IV, 136), prendre pour général ce jeune homme de 17 ans? Un moyen sûr de déterminer l'âge de Messala Corvinus est dans la présente lettre, écrite en mars 709 par Cicéron, et où il nomme Messala parmi les compagnons d'étude de son fils à Athènes; car il ne peut être là question que de Messala Corvinus, soit par la raison des temps, soit parce qu'il est

évident par les lettres 885 et 893, qu'il avait étudié dans cette ville. Si donc tous ces jeunes gens étaient alors à Athènes et dans le même but, ils étaient aussi à peu près du même âge. En ce qui regarde spécialement Messala et le jeune Cicéron, cette identité d'âge se prouve encore par leur consulat, celui-là l'ayant obtenu en 723, celui-ci en 724. Le fils de Cicéron, lorsqu'il était à Athènes, avait 19 ans, étant né en 690 (V. l. 11), et Messala serait né la même année, s'il avait les 72 ans accomplis que lui donne Eusèbe, lorsqu'il mourut. Ainsi se trouve fixé d'une manière non équivoque l'âge de Messala. A cet exposé si clair de la question M. Mommsen objecte qu'on peut le comparer à ce qui a été écrit en Allemagne sur l'âge de Messala Corvinus; il ajoute qu'on en trouve le résumé dans les fragments de Suétone rerecueillis et publiés par M. Reifferscheid, p. 80, que les résultats diffèrent beaucoup, et que la question est loin d'être vidée. Nous l'espérons bien; il ne sera pas dit que le savant et limpide Italien aura eu le dernier mot, puisque les Allemands le cherchent encore. V. Borghesi, I, p. 404, et III, *Osserv.* X, et la l. 893, l'en-tête des notes.

LETTRE 565.

1. — *Comes est idoneus.* Ce compagnon du jeune Cicéron était L. Tullius Montanus. V. l. 596. — 2.— *Celer.* Pilius Céler. V. l. 228, n. 9 et l. 398.

LETTRE 566.

1. — *Damasippum.* V. l. 561, n. 6. — 2. — *Atticæ nostræ valetudo.* Cette préoccupation de la santé d'Attica, de la part de Cicéron, est touchante, et comme on a pu le voir déjà maintefois, elle est continuelle. On dirait qu'il redoute pour Atticus un malheur pareil au sien.

LETTRE 567.

1. — *C. Suberinus.* Orelli prétend qu'il faut lire Subernius. — 2. — *Leptæ.* V. l. 214, n. 1. — 3. — *M. Varrone.* V. l. 46, n. 4. — 4. — *Post Afranium superatum.* L. Afranius, fils d'Aulus. V. l. 21, n. 23. — 5. — *A Scapula.* Titus Quintius Scapula, chevalier romain. V. Dion, XLIII, 29, 30. — 6. — *A. Pompeio.* Cnéius, fils de Pompée. — 7. — *Planii Heredis.* Planius Hérès, inconnu autrement.

8. — *Alteri vix equestris (res).* C'est-à-dire 400,000 sesterces ou 80,000 francs qui devaient faire le fonds d'un chevalier romain. Horace, *Ep.* I, 1;

> Si quadringentis, sex, septem millia desunt...
> Plebs eris.

LETTRE 568.

Cette lettre est charmante; Cicéron s'y reconnaît, avec bien de l'esprit, coupable de maladresse, pour s'être obstiné à rester fidèle à Pompée, au lieu de se jeter dans les bras de César. On dirait presque qu'il avait cette déclaration sur le cœur, et qu'il a saisi une circonstance assez médiocrement intéressante d'ailleurs, pour s'en soulager. On ne sait pas quels sont ces Précilius qu'il recommande avec tant de grâce.

1. — Ἀλλ' ἐμον οὔποτε, etc. *Odyss.*, IX, 34. — 2. — Ἄλκιμος ἔσσ', etc. — *Odyss.*, I, 302. — 3. — Μὴ μὰν ἀσπουδεί, etc. — *Iliad.*, XXII, 304. — 4. — Μισῶ σοφιστὴν, etc. Euripide, pièce perdue. — 5. — Αἰὲν ἀριστεύειν, *Iliad.*, XI, 784.

6. — *Genere novo sum litterarum usus.* En effet, Cicéron ne recommandait pas habituellement par écrit à César les personnes auxquelles il s'intéressait; il chargeait de cette commission les Balbus et les Oppius, et sous ce rapport, il a raison de dire à César que sa recommandation n'est pas vulgaire, quoique la remarque en soit un peu hautaine.

LETTRE 569.

1. — *P. Crassum.* P. Crassus (l. 120, n. 6), fils de M. Crassus qui fut tué chez les Parthes avec son père P. Crassus. Apollonius (l. 110), son affranchi, avait des titres qui le recommandaient assez à la bienveillance de César, sans que Cicéron s'en mêlât. Mais comment résister à l'envie de louer César à cette occasion, et de se louer soi-même en disant qu'on sait par expérience que sa recommandation n'est pas sans valeur auprès de lui?

2. — *Propter memoriam Crassi.* On sait que M. Crassus le grand-père de ce Publius, avait fait partie, avec César et Pompée, du premier triumvirat. — 3. — *Diodoto.* V. l. 46, n. 8.

LETTRE 570.

1. — *Sed cum scribas... ne opprimar.* Allusion probable à la visite de Publilia et de sa mère, dont il avait été menacé. V. l. 564, au commencement.

2. — *Ficulensi.* Ficuléa ou Ficulnéa, selon Tite-Live. Cette ville de la Sabine avait donné son nom

à une voie qu'on appelait *via Ficulensis*, et aussi *Nomentana* parce qu'elle commençait à la porte *Nomentum*. C'est près de cette ville que Cicéron voulait faire élever un temple à sa fille.

LETTRE 571.

Cette lettre de Sulpicius est toujours et très justement admirée, et si la douleur pouvait être vaincue par les raisonnements, ceux que fait Sulpicius, quoique entremêlés de quelques lieux communs inévitables, et la gravité de son discours étaient fort capables de persuader un homme qui n'eût point été Cicéron. Les grandes douleurs sont muettes, a-t-on dit, celle de Cicéron était presque bruyante, et par conséquent plus exposée à se dissiper. Aussi voit-on par sa réponse à Sulpicius (l. 579) que cette douleur commençait déjà à se détendre; les réflexions d'un homme, d'un ami tel que Sulpicius durent nécessairement y aider. Il y aurait bien à dire toutefois sur des considérations de ce genre : que Tullie avait été mariée à ce qu'il y avait de plus illustre dans Rome, qu'elle avait vu son père préteur, consul et augure, qu'elle était morte au moment où la république expirait, et lorsqu'elle-même enfin avait épuisé la coupe du bonheur; ces raisons pouvaient consoler ses mânes, si des mânes pouvaient être consolés; mais pour Cicéron elles n'étaient que de la froide rhétorique, et Tullie elle-même n'en eût pas jugé autrement.

LETTRE 572.

L. Luccéius écrivit deux lettres à Cicéron. Celle à laquelle la présente est une réponse, manque. L'autre est la l. 582. V. sur Luccéius, la notice t. V, p. 694, et l. 6, n. 3.

1. — *Ad consolandum plus illa valent*. C'était en effet un moyen excellent de donner le change à la douleur de Cicéron que de l'entretenir de l'état de la république. Là était sa vraie et plus vive douleur, parce que là étaient son ressentiment et le spectacle de sa propre déchéance et de sa nullité. A cet égard il puise dans les espérances dont le berce Luccéius plus de fermeté, et l'image de Tullie en est un moment éclipsée.

LETTRE 573.

A A. Torquatus (V. sa notice t. V, p. 197 et les l. 530, 537, 539). Il était rentré en Italie, mais il n'avait pas encore la permission de rentrer à Rome.

1. — *M. Antonius*. C'est M. Antoine, l'orateur, un des interlocuteurs dans les différents dialogues de Cicéron sur l'éloquence.

LETTRE 574.

1. — *Quo ad Sicam venturus ero*. V. l. 570. — 2. — *Hirtii*. V. l. 300, n. 3.

3. — *In monumentum*. Ainsi la loi somptuaire de César s'étendait jusqu'aux tombeaux. Aussi, Cicéron tourne-t-il la loi, en érigeant un temple (V. la lettre qui suit), outre qu'un temple seul s'accordait avec l'apothéose.

LETTRE 575.

1. — *Cluatium*. V. l. 546, n. 2.

LETTRE 576.

1. — *Hilaro*. V. l. 16, n. 9. — 2. — *Ægypta*. V. l. 138, n. 1. — 3. *Sed celebritatem requiro*. C'est pour cela qu'il voulait un terrain au delà du Tibre ou à Ostie, parce qu'il ne trouvait pas, disait-il, de lieux plus fréquentés. (V. l. 549). A présent ce sont les jardins de Scapula qu'il veut, l'affluence de monde y étant encore plus grande qu'à Ostie. Sa piété tourne à la monomanie. Orelli se demande si ce Scapula n'est pas le même que celui de la l. 567, n. 5; cela importe peu. Ce qu'il y a de certain c'est que le Scapula de notre lettre était mort. V. la l. qui suit.

4. — *Apud Terentiam gratia*. V. l. 560, n. 1. — 5. — *Hirtius*. V. l. 574. — *Sextum Pompeium Corduba... Cneium fugisse*. V. cet épisode dans César, *de Bell. Hisp.*, 37 à 42. Cnéius, découvert dans une caverne où il se tenait caché, fut pris et tué, et sa tête coupée fut portée à César. — 6. — *XIV Kal. Mai*. 18 avril.

7. — *De Caninii naufragio*. Ce naufrage n'était pas vrai ou le naufragé s'en était sauvé, car dans le moment où Cicéron écrivait, Caninius (l. 299, n. 5) commandait la place d'Hispalis qui avait ouvert ses portes à César (*De Bell. Hisp.*, 35).

8. — *Othonem*. Un des héritiers de Scapula, qui convoitait les jardins du défunt, et gênait beaucoup Cicéron qui les voulait acheter. (V. l. 589, n. 5.)

LETTRE 577.

1. — *Asinius Pollio*. V. l. 251, n. 2. — 2. — *Impuro nostro cognato*. Le fils de Quintus Cicéron, neveu de Cicéron et d'Atticus. Il était alors près de César en Espagne, où il diffamait son oncle, comme il avait déjà fait, conjointement

avec son indigne père, après Pharsale. V. les l. 371, 372, 374, 375, 402, 406, 408, 410, 412, etc. 3. — *Balbus minor*. V. l. 338, 340, 345. — 4. — *Quamquam mihi quidem*. C'est-à-dire quoique je le connusse bien et que je dusse m'attendre à tout de lui. — 5. — *Graviusque de me loqui*. Allusion peut-être à ce qu'on disait de ses relations incestueuses avec Tullie.

6. — *Ad res difficiles*. Il travaillait alors à ses livres *de Finibus* et à ses *Questions académiques*.

7. — *Locum qualem volo*. Le terrain pour le monument de sa fille. — 8. — *Othonem... heredes Scapulæ*. V. l. 576, n. 3 et 8. — 9. — *Publicianus*. C'est-à-dire que ce lieu avait appartenu précédemment à un certain Publicius.

10. — *Trebonii*. On ne sait quel Trébonius. — 11. — *Cusinii*. Inconnu. — 12. — *Clodiæ sane placent*. C'était une personne riche, à ce qu'il paraît; mais on n'en sait pas davantage. V. l. 562, n. 3. — 13. — *Drusi hortis*. V. l. 552, 554, 555, 557. — 14. — Κῦρος δ, ε, c'est-à-dire les deux traités d'Antisthène, chef de la secte cynique, intitulés *Cyrus*, dont l'un était dans le quatrième volume de ses ouvrages, et l'autre dans le cinquième, comme on le voit par la liste des écrits de ce philosophe que Diogène Laërce a dressée.

LETTRE 578.

1. — *De litteris Asinii Pollionis*. V. la l. précédente n. 1. — 2. — *Silius, Drusus, alia quædam*. On a pu voir par une douzaine des lettres immédiatement précédentes la vérité de cette remarque. — 3. — *Nisi Otho*. V. l. 457, n. 9.

LETTRE 579.

Cette lettre est la réponse à la l. 571 de Servius Sulpicius.

1. — *Officia jucundiora... nunquam gratiora*. On voit ici la différence qui caractérise ces deux adjectifs; le traducteur l'a aussi très bien marquée.

2. — *Q. Maximus*. Q. Fabius Maximus, surnommé *Cunctator*. C'est de lui qu'Ennius a dit :

Unus qui nobis cunctando restituit rem.

Le fils qu'il perdit avait été consul en 540 avec T. Sempronius Gracchus. Le père prononça son éloge au forum et le publia ensuite.

3. — *L. Paullus*. Paul-Émile, le vainqueur de Persée (l. 129, n. 7). Il avait perdu ses deux fils, l'un âgé de quatorze ans, l'autre de douze, très peu de jours avant son triomphe. V. Tite-Live, XLV, 40.

4. — *Gallus vester*. C. Sulpicius Gallus, lieutenant de Paul-Émile en Macédoine, puis préteur en 585, et consul en 588. Il était de la même maison que notre Servius Sulpicius; mais s'il était son « ami », comme le dit le traducteur, il devait avoir alors cent vingt-quatre ans; ce qui rend cette amitié peu probable. *Vester* doit donc être rendu par « votre parent ». Cicéron en fait un bel éloge au livre Ier de *la République*, et parle de la mort de son fils, *de Orat.*, I, 53; *de Amic.*, 2. — 5. — *M. Cato*. Caton le Censeur. V. comme il parle lui-même de son fils, *de Senect.*, 23.

LETTRE 580.

1. — *A. d. X Kal. Jun*. Le 23 mai. — 2. — *Ibi Marcellum*. M. Claudius Marcellus à qui César venait d'accorder la vie, et qui avait été consul en 703, avec Servius Sulpicius. — 3. — *P. Postumius*. Ami de Marcellus, autrement inconnu.

4. — *P. Magio Chilone*. Cicéron dit (l. 617) qu'on ignorait la cause de ce crime; mais Valère-Maxime (IX, 10) nous l'apprend. Magius, ancien ami de Marcellus, et son compagnon d'armes sous Pompée, ne put souffrir que cet ancien ami lui fût préféré par le dictateur, c'est-à-dire fût rappelé par César plutôt que lui. Lors donc que Marcellus eut quitté Mitylène, lieu de son refuge, et qu'il revenait à Rome, Magius le poignarda dans le port d'Athènes. Valère-Maxime ne dit pas, comme Sulpicius, que Magius se tua ensuite. On disait (et ce n'étaient pas sans doute ses amis) que César, regrettant d'avoir rappelé Marcellus, avait provoqué cet assassinat. Cicéron fait même allusion à ce bruit au commencement de la l. 617.

5. — *Acidini*. Manlius Acidinus, le père probablement du jeune Acidinus, mentionné l. 564. — 6. — *Codicillis*. V. l. 482, n. 1.

7. — *Gymnasio Academiæ*. L'Académie, célèbre par les grands hommes qui y avaient enseigné la philosophie, surtout Platon. Les autres lieux d'exercice étaient le Lycée et le Cynosarge.

LETTRE 581.

1. — *Vituperatio contra laudationem*. L'*Anti-Caton* de César, contre l'*Éloge de Caton* de Cicéron. Il ne nous reste rien ni de l'un ni de l'autre. Quant à l'écrit envoyé à Cicéron par Hirtius, v. l. 584. — 2. — *Ad Muscam*. Musca, affranchi ou intendant d'Atticus, selon Ernesti.

3. — Συμβουλευτικὸν. C'était quelque écrit, une lettre où il donnait des conseils à César sur le gouvernement, dans le genre des lettres de Théo-

pompe et d'Aristote à Alexandre. V. Athénée, VI et XIII, et Cicéron l. 602.

4. — *Mihi nihil in mentem venit.* On conçoit l'embarras de Cicéron; sa position vis-à-vis de César n'était pas comparable à celle d'Aristote et de Théopompe vis-à-vis d'Alexandre, et lui-même en marque ailleurs (l. 602) admirablement la différence. Il ne laissa pas toutefois que d'écrire cette lettre (V. l. 585 à la fin); mais il ne l'envoya pas (l. 605, n. 6).

5. — *De hortis Scapulanis.* V. l. 576, n. 3. — *Ad tabulam.* Les jardins furent définitivement mis en adjudication, comme le demandait Cicéron, et comme il paraît par la l. 633, n. 3.

6. — *Othonis.* V. l. 457, n. 9; 585, n. 1. — 7. — *De Lentulo.* Il ne peut être ici question de l'enfant de Tullie et de Dolabella. V. l. 560, n. 6.

8. — *Faberiana modo res.* V. l. 552, n. 4.

LETTRES 582, 583.

V. l'en-tête de la l. 572.

LETTRE 584.

1. — *Primum Scapulæ.* V. l. 581. — *Si Silius nolet.* V. l. 554, n. 12. C'est par erreur qu'on a mis Scapula dans la traduction. — 2. — *Clodiæ.* V. l. 577, n. 12. — 3. — *Cusinii et Trebonii.* V. l. 577, n. 10 et 11.

4. — *Rebilum.* C. Caninius Rebilus qui avait été lieutenant de César (l. 362, n. 8), que César fit consul le 31 décembre après la mort du consul Q. Fabius Maximus, et qui ne dîna, ni ne dormit pendant son consulat. V. l. 680, n. 2. V. aussi l. 299, n. 5; 362, n. 8; 576, n. 7. — 5. — *Hirtii epistolam.* V. l. 581.

LETTRE 585.

1. — *De Virgilii.* Virgilius, était comme on l'a vu (l. 457, n. 9), un des quatre héritiers de Scapula. Il avait dit sans doute à Atticus qu'il céderait sa part à Cicéron; ce qui serait possible, si la vente avait lieu par licitation. Mais Cicéron ne l'entendait pas ainsi, et il voulait tout; c'est-à-dire qu'il voulait l'admission des étrangers à la vente aux enchères publiques (l. 581, n. 5), et pousser ces enchères assez haut pour éloigner tous les concurrents. Or, pour que cette admission eût lieu, il suffisait qu'un seul cohéritier le demandât, et il attendait ce service de Mustela (l. 588).

2. — *Clodiæ... Drusum.* V. la l. qui précède. — 3. — *Epistolam ad Cæsarem.* V. l. 581, n. 3.

LETTRE 586.

1. — *A. d. VI Id.* Le 8 juin. — 2. — *Othonem nihil magis.* V. l. 581, vers la fin.

LETTRE 587.

1. — *Postridie Idus.* Le 14 juin. — 2. — *De Othone.* V. la l. ci-dessus, n. 2. — 3. — *Trebonianos.* V. l. 577.

LETTRE 588.

1. — *Ejus epistolam.* V. l. 581, n. 1, et l. 584. — 2. — *Illius librum.* Était-ce un livre spécial contre Caton fait par Hirtius, ou l'Anti-Caton même de César? Cet *illius* est équivoque.

3. — *Mustelam.* V. l. 585, n. 1. — 4. — *Pontiano.* Cicéron avait peut-être plaidé pour ce Pontianus, à la prière de Mustela, duquel Pontianus pouvait être aussi le parent.

5. — *Silii.* V. l. 555, 557, 561, etc. — 6. — *Drusi.* V. l. 552, 554, 557, etc. — 7. — *Othonis.* V. l. 581, 586, 587. — 8. — *Clodiæ.* V. l. 577, 584, 585, 587. — 9. — *Philotimus.* Affranchi de Cicéron et de Térentia. V. l. 376, n. 4.

10. — *Carteiæ.* Cnéus Pompée fut en effet un moment retenu dans Cartéia par les chefs de cette ville qui paraissaient tout disposés à le livrer à César; mais il parvint à s'échapper. (César, *de Bell. Hisp.*, 37.) Cartéia était une ville de la Bétique. — 11. — *Clodium Patavinum.* Clodius de Padoue, inconnu.

12. — *Bellum reliquum satis magnum.* C'était une erreur, comme Philotime en commettait d'habitude volontairement et pour se faire de fête (l. 381). Peu après, Cn. Pompée (l. 576, n. 5) fut pris, comme on l'a dit, dans une caverne où il se cachait et mis à mort (César, *de Bell. Hisp.*, 39).

13. — *Fulviaster.* Imitateur de Fulvius. *Aster*, suffixe péjoratif que Cicéron n'a sans doute pas inventé, et qui s'appliquait probablement à tout nom propre susceptible de le recevoir, pour exprimer la même idée. Il y avait alors un certain Fulvius qui inventait des nouvelles favorables à César, avec autant de complaisance que Philotime en inventait de favorables à Pompée. V. l. 381, au commencement.

14. — *De naufragio Caniniano.* V. l. 576, n. 7.

LETTRE 589.

1. — *De Mustela.* V. l. 581, n. 5. — 2. — *Faberianum nomen.* V. l. 552, n. 4, et 581, n. 8. —

3. — *Clodia*. V. l. 588, n. 8. — 4. — *Non quin illud malim*. L'affaire des jardins de Scapula. V. l. 581, vers la fin.

5. — *Cum cupido... herede*. Othon. V. l. 457, n. 9. — 6. — *Hirtii librum*. V. l. 588, n. 2.

7. — *Vicino Cæsare*. C'est qu'après la défaite des fils de Pompée en Espagne, le sénat avait décrété qu'une statue serait élevée à César dans le temple de Quirinus (Dion, XLIII, 45), et que la maison d'Atticus étant située sur le mont Quirinal, elle était voisine de ce temple, comme elle l'était aussi du temple de la déesse *Salus* (l. 87, n. 3).

LETTRE 590.

1. — *Tusculum*. V. l. 95, n. 8. C'est là vraisemblablement que Tullie était morte. V. la lettre qui suit.

LETTRE 591.

1. — *Cæsare vicino*. V. la l. 589, n. 7. — 2. — *Hirtium pervulga*. V. *ibid.*, n. 6.

LETTRE 593.

1. — *C. Mario C. F. C. N.* C'est ainsi que dans les actes, les inscriptions, etc., on mettait les noms des citoyens romains; et Marius étant un imposteur, vétérinaire de son métier, et nommé Hérophilus (Valère-Maxime, IX, 15), il y a apparence, que Cicéron qui flaire la supercherie, ne le désigne ainsi que par dérision, comme aussi c'est par dérision qu'il dit à Atticus qu'il plaidera pour lui. En attendant, il le renvoie à César, neveu de Marius, qui avait épousé sa tante. Notre homme eût été également le petit-fils de L. Licinius Crassus, l'orateur, dont la fille avait épousé le fils de Marius, et il eût été parent de Cicéron lui-même qui l'était de Marius. Il fut exilé par César, puis après la mort de César étranglé en prison par ordre d'Antoine, pour avoir osé rentrer à Rome et conspirer contre le sénat.

Per eum Marium quem scripsissem. Il nous reste un fragment du poème de Cicéron sur Marius, au 1er livre de *la Divination*, ch. 47.

2. — *Curtius*. Curtius Postumus. V. l. 31, n. 7. — 3. — *Epistolam ad Cæsarem*. V. l. 581, n. 3 et 4.

LETTRE 594.

1. — *Sexti auctioni*. Sextus Péducéus (l. 285, n. 7) faisait vendre quelque bien aux enchères, et Atticus, par obligeance, surveillait cette opération.

LETTRE 595.

1. — *Nicias*. V. l. 532, n. 1. — 2. — *Valerium*. Ou L. Valérius, le jurisconsulte (l. 168 et 172), ou P. Valérius (l. 76, n. 3) qu'il appelle son compagnon et son hôte. — 3. — *Peducæo*. V. l. 594, n. 1.

4. — *De Virgilio*. V. l. 585, n. 1. — 5. — *Epistolam ad Cæsarem*. V. l. 581, n. 2 et 3. — 6. — *De Cærellia*. V. l. 521, n. 1. — 7. — *De Metone*. V. l. 452, n. 4. — 8. — *De Faberio*. V. l. 552, n. 4.

LETTRE 596.

1. — *L. Tullium Montanum*. V. l. 565, n. 1. — 2. — *Planco*. L. Munatius Plancus, frère de T. Plancus Bursa (l. 197, n. 11). La démarche que Cicéron priait Atticus de faire auprès de lui, avait pour objet de l'engager à renoncer à son dessein d'acheter les jardins de Scapula (l. 607). — *Flaminio*. T. Flaminius Flamma. — 3. — *HS* XXV. 5,000 francs. — 4. — *De epistola ad Cæsarem*. V. l. 581, n. 3 et 4. — 5. — *De Silio*. V. l. 554, n. 12. — 6. — *Scapulanos aut Clodianos*. V. l. 576 et 577.

7. — *Spintherem*. P. Lentulus Spinther, fils. V. l. 91, n. 3 et 613, n. 5. — *De lingua Latina*. Allusion à ses ouvrages philosophiques qu'il se piquait d'écrire exclusivement en latin, malgré la pauvreté de cette langue en termes de la science philosophique, et parce qu'il comptait bien triompher de cette difficulté. Mais le fond, comme il en convient et comme il est vrai, était tout grec.

LETTRE 597.

1. — *Nicias et Valerius*. V. l. 595, n. 1 et 2. — 2. — *Marcianum*. V. l. 547, n. 1. — 3. — *Montanum*. V. l. 596, n. 1.

LETTRE 598.

1. — *Ad Ciceronem*. Au fils de Cicéron. Il demeurait alors à Athènes (l. 556, 560, 564) où il étudiait la philosophie, dont il paraît aussi n'avoir pas toujours observé scrupuleusement les leçons. Atticus lui fit quelques sages remontrances à ce sujet. Cicéron avait-il raison d'espérer que son fils en profiterait? On pourrait le croire en lisant la lettre 796, où le jeune Cicéron fait à Tiron, d'une manière charmante, l'aveu de ses erreurs, et où il souhaite de l'avoir pour témoin de son amendement. Malheureusement une sorte

d'ironie ou plutôt de persiflage perce sous cette spirituelle confession. Le jeune viveur, comme on parlerait aujourd'hui, y paraît fort s'y moquer de l'aimable et sage affranchi de son père. Voyez la lettre 796.

2. — *Ad Tullios*. Tullius Marcianus (l. 547, n. 1) et Tullius Montanus (l. 596, n. 1), tous deux affranchis de Cicéron. — 3. — *De pecunia*. L'argent sans doute dû par Fabérius (l. 552, n. 4) à Cicéron. — 4. — *De epistola ad Cæsarem*. V. l. 581, n. 3 et 4. — 5. — *Nicias*. V. l. 595, n. 1. — 6. — *Peducæum nostrum*. V. l. 595, n. 3. — 7. — *Patrem*. V. l. 1, n. 4.

LETTRE 599.

1.— *Quid enim indignius?* Allusion probable à quelque nouveau mauvais procédé de Térentia; mais Cicéron s'y endurcissait. V. l. 427, 548, 554.

2. — *Pisonem sicubi de auro*. V. l. 457, n. 7. — 3. — *Faberius*. V. l. 552, n. 4. — 4. — *Erote*. Eros, intendant d'Atticus. V. l. 546.

5. — *Ariarathes*, fils d'Ariobarzane Ier, et frère d'Ariobarzane II (l. 219, n. 10), roi de Cappadoce. Celui-ci n'ayant point d'enfants, Ariarathe était héritier présomptif de son royaume. Ils avaient tous deux bien servi la république. César confirma le premier dans la possession du trône, et plaça l'autre sous l'autorité et la dépendance de son frère, afin qu'il ne fût pas tenté d'exciter des troubles (*De Bell. Alex.*, 66). Cassius (l. 219, n. 2) ayant fait mettre à mort Ariobarzane, parce que ce prince, reconnaissant des bienfaits qu'il avait reçus du premier César, s'était déclaré en faveur du second, c'est-à-dire d'Octave (Dion, XLVII, 33), Ariarathe monta sur le trône; mais il en fut chassé peu d'années après par Antoine qui mit Archélaüs à sa place (*Idem*, XLIX, 32).

6. — *Sextius noster*. Ce Sextius qui s'était constitué l'hôte banal des étrangers de distinction, était-il le Sextius ou Sestius (car ce nom s'écrit indifféremment des deux manières) qui fut édile et tribun accusé de brigue et de violence et défendu par Cicéron (l. 151, n. 5 et l. 181, n. 1, 2)? C'est probable, Sextius ayant pu, lorsqu'il était propréteur en Cilicie (l. 406, n. 1), connaître Ariarathe, et avoir le vif désir de l'obliger. A plus forte raison, Cicéron qui, pendant son gouvernement dans le même pays, avait connu et protégé les trois frères, devait-il se montrer désireux de loger l'un d'eux.

7. — *Alexandrum*. Esclave de Cicéron. — 8. — *Auctio Peducæi*. V. l. 594, n. 1. — 9. — *Faberius*. V. l. 552, n. 4. — 10. — *Dionysius noster*. V. l. 117, n. 3.

LETTRE 600.

1. — *Cœlium non probas*. V. l. 457, n. 7 et l. 599, n. 2. — 2. — *De Crispo et Mustela*. V. l. 588, n. 3.

LETTRE 601.

1. — *De epistola ad Cæsarem... ut isti legerent*. V. l. 595, au second tiers de la lettre. — 2. — *De Parthico bello*. On commençait alors en effet à parler du dessein de César de porter la guerre chez les Parthes. Il paraît, comme on le voit ici, que Cicéron en touchait quelque chose dans sa lettre à César.

3. — *Nisi toto bello confecto*. C'est-à-dire si César avait été malheureux dans la guerre civile qu'il venait de terminer.

4. — *Quasi Catonis* μειλίγμα. C'est-à-dire adoucir par des flatteries ce que pouvait avoir de désagréable pour César l'Éloge de Caton.

5. — *In cognatum tuum*. Le jeune Q. Cicéron, neveu d'Atticus. Ailleurs (l. 577, n. 2) Cicéron dit *cognato nostro*. Ici, il le désavoue bien un peu. — 6. — *Redeo ad hortos*. Les jardins de Scapula.

LETTRE 602.

1. — *Hortos hodie*. V. n. 6, ci-dessus. — 2. — *De Faberio*. V. l. ci-dessus. — 3. — *Sed ut cœpi*. C'est-à-dire : puisque j'ai écrit ma lettre, συμβουλευτικὸν, (l. 581, n. 3) à César, le plus fort est fait. Cependant, comme il le dit plus bas, la lettre n'était point encore envoyée; mais César la connaissait par ses amis (l. 601).

4. — *Quæ ad Alexandrum... suasiones*. V. l. 581, n. 4. — 5. — *Postea quam rex appellatus*. Cela doit s'entendre de la royauté des Perses, et non de celle de Macédoine.

6. — *Quirini contubernalem*. V. l. 589, n. 7. — 7. — Πρόβλημα Ἀρχιμήδειον. C'était un problème effectivement difficile à résoudre que de ménager César, sans se laisser aller à une basse adulation. Cicéron se vante de l'avoir résolu dans sa lettre, comme il avait fait déjà dans son éloge de Caton. V. l. 453. — 8. — *Nicias*. V. l. 532, n. 1.

LETTRE 603.

1. — *L. Nicia*. V. l. 532, n. 1. — 2. — *In Thalnam*. Ce Thalna paraît être un prétendant à la

main d'Attica. Il n'est pas possible qu'il soit le même que le Thalna qui, ainsi que Plautus et Spongia, fut un de ces juges abjects et vendus qui acquittèrent Clodius du crime de sacrilège (l. 21, n. 11). Cicéron dit en effet (l. 628) qu'il aime le père tendrement, que ce père est noble, mais que le fils l'est plus que lui, qu'enfin d'après ce qu'on sait du caractère, de la famille et de la fortune, c'était tout ce qu'il y avait de mieux. Ce Thalna serait-il donc de la famille Juventia qui avait pour surnom Thalna, et qui était assez importante à Rome au sixième siècle, pour que, bien qu'originaire de Tusculum, elle parvînt au consulat en 591? V. Borghesi, I, p. 264, *Osserv.* V.

3. — *Cornificiam.* C'était la fille du Q. Cornificius. Voy. l. 10, n. 5. — 4. — *DCCC.* 160,000 francs. — 5. — *Chrysippo.* Affranchi de Cicéron, plusieurs fois nommé. Il était architecte.

6. — *De hortis.* Les jardins de Scapula qu'Atticus avait visités. — 7. — *Faberius.* V. l. 552, n. 4. — 8. — *Othonem.* V. l. 586, 587, 588. — 9. — *Dolabellæ nomen.* Cette créance de Dolabèlla était la restitution de la dot de Tullie.

LETTRE 604.

1. — *Ciceronis epistolam.* Le jeune Quintus Cicéron avait écrit deux lettres, l'une à son oncle Cicéron, l'autre à Atticus, qu'il avait envoyées toutes deux à celui-ci, et dans lesquelles il racontait les dangers qu'il avait courus dans la guerre d'Espagne contre les fils de Pompée, et reprochait à ses deux oncles de l'avoir envoyé à cette guerre.

2. — *Pharnaci.* Un des secrétaires de Cicéron. — 3. — *Vestorium.* V. l. 140, n. 1. — 4. — *Demeam.* Esclave de Cicéron. — 5. — *Eros.* V. l. 546, n. 8.

6. — *Decem legati Mummio.* On envoyait ordinairement, dit l'abbé Mongault, dix commissaires aux généraux, pour régler toutes choses dans les nouvelles conquêtes qu'ils avaient faites. Cicéron voulait faire un traité de politique en forme de dialogue, et prendre pour interlocuteurs les dix commissaires envoyés à Mummius, le vainqueur de l'Achaïe, et il demandait leurs noms à Atticus.

7. — *Albinum.* A. Postumius Albinus, consul en 602 avec L. Licinius Lucullus. — 8. — *Sp. Mummium.* Spurius Mummius, frère de L. Mummius Achaïcus (V. n. 6). — 9. — *Tuditanum.* C. Sempronius Tuditanus, bisaïeul d'Hortensius, l'orateur. — 10. — *Libonis annali.* L. Scribonius Libon qui fut tribun du peuple (l. 457, n. 14). Il avait écrit des annales. — 11. — *Consul Mummius.* Il le fut en 607 avec Cn. Cornélius Lentulus. — 12. — *Dicæarchi.* V. l. 27, n. 2.

LETTRE 605.

1. — *Demea.* V. l. 604, n. 4. — 2. — *V Kal.* Le 28 mai. — 3. — *Faberianum negotium.* V. l. 603, à la fin. — 4. — *Dicæarchi libros.* V. l. 27, n. 2, et l. 604. — 5. — Καταβάσεως. V. l. 261, n. 5.

6. — Κέκριμα. Les variantes de ce mot sont nombreuses; mais la plus facile à justifier est celle qu'on a adoptée ici. L'auteur veut dire par là qu'il a résolu de ne point envoyer sa lettre à César.

7. — *Non iturum in Parthos.* V. l. 601, n. 2. — 8. — *Othonem.* V. l. 603. Toujours ce concurrent obstiné de Cicéron pour les jardins de Scapula. Voir plus bas.

9. — *C. Albanius.* Inconnu. — 10. — *M. Pilio.* Un ami de Cicéron, un parent probable de Q. Pilius Céler (l. 228) et de Pilia, femme d'Atticus.

11. — *HS* CXV. 23,000 francs. — 12. — *Kanum.* C'est le Q. Gellius Canus, ami d'enfance d'Atticus qui l'était aussi d'Othon, et dont Cornélius Népos parle dans la vie d'Atticus, ch. 10.

LETTRE 606.

1. — *De Faberio.* V. l. 605. — *In eo totum est,* etc. Le temple à élever à Tullie. — 2. — Περὶ ψυχῆς. Autre ouvrage de Dicéarque à ajouter à ceux mentionnés l. 27, n. 2 et l. 261, n. 5, et divisé en deux traités de trois livres chaque intitulés *Lesbiaci* et *Corinthiaci.* V. *Tuscul.*, I, 10, 13, et *de Off.*, II, 15.

3. — Καταβάσεως. V. l. 605. — 4. — Τριπολιτικον. V. l. 27, n. 2. — 5. — *Aristoxenum.* V. l. 333, n. 3. — 6. — *Torquatus.* Intitulé du Ier livre *de Finibus*, où Cicéron fait parler Torquatus. — 7. — *Catulum et Lucullum.* V. l'argument des *Secondes Académiques* dans le t. III, p. 423, de cette édition.

8. — *De decem legatis.* V. l. 604, n. 6, 9, 10. — 9. — *P. Popillio et P. Rupilio.* Consuls en 622. — 10. — *Postumium.* A. Postumius Albinus. V. l. 604, n. 7. — *Qui cum Lucullo fuit.* L. Licinius Lucullus, consul avec ce Postumius en 603.

LETTRE 607.

1. — *Professionem relatam.* C'était une déclaration de ses biens que tout particulier devait faire devant les censeurs à chaque dénombrement, et qu'il était tenu de faire également dans

l'intervalle des dénombrements, s'il avait acquis quelque nouveau bien, ou une somme d'argent (l. 705) quelconque.

2. — *Philotimus*. V. l. 588, n. 9. — 3. — *Librarium*. Le greffier des censeurs. — 4. *Aliquid fecisse H*. Manuce interprète *H* par *hodie*. Cicéron dit qu'il espère qu'avec l'aide de Balbus, Atticus en aura fini avec la créance de Fabérius.

5. — *In Virgilio*. V. l. 585, n. 1. Virgilius qui avait servi contre César dans la guerre d'Afrique était alors caché quelque part dans cette province, et ses biens avaient été confisqués, entre autres, la partie des jardins de Scapula, dont il était cohéritier. Il ne pouvait cependant être un grand obstacle au désir de Cicéron, puisque les jardins vendus d'une manière ou d'une autre, l'argent qu'il eût tiré de sa part, revenait au fisc. Mais peut-être espérait-il encore qu'il en serait autrement, et il hésitait à donner son consentement à cette vente publique que Cicéron demandait avec tant d'ardeur, et à laquelle il se fait fort de le contraindre.

6. — *Nulla est* δυσωπία. Virgilius était gouverneur de la Sicile, l'année où Cicéron fut exilé, et il ne voulut pas lui permettre de passer dans cette île (*Pro Plancio*, 40).

7. — *Ut Cœlius*. M. Célius Rufus. V. l. 299, n. 15. — 8. — *Plancus*. V. l. 596, n. 2. — 9. — *Cispio*. V. l. 556, n. 8. — 10. — *Othonem... posse vinci*. V. l. 581, 586, 587. Othon demandait peut-être à faire un échange.

11. — *Cum Pisone*. V. l. 457, n. 7 et 599, n. 2. — 12. — *Dicæarchi*. V. l. 27, n. 2; 261, n. 5, et 604, 605. — 13. — *Cn. Cornelio*. Cn. Cornélius Lentulus, consul avec L. Mummius, en 608.

14. — *De Tuditano*. V. l. 604, n. 9. — 15. — *Hortensius*. Petit-fils de Tuditanus. V. *ibid*. — 16. — *De Antiocho*. Esclave ou affranchi d'Atticus qu'il aidait dans ses recherches historiques.

17. — *De Varrone*. Le savant Varron, ami commun de Cicéron et d'Atticus. — 18. — *C. Capito*. V. l. 442, n. 1. — 19. — *T. Carinas*. T. Albius Carinas. On connaît, dit Orelli, un C. Albius Carinas qui fut consul *suffectus* en 711. Sans doute, mais ce n'est pas le nôtre qui a pour prénom Titus.

20. — *A ponte Mulvio Tiberim*, etc. Citons la note savante de l'abbé Mongault à ce sujet. « Le pont Mulvius était hors de Rome, auprès de la porte Flumentane et du Champ de Mars. Le Tibre, depuis ce pont, faisait un coude, en s'approchant de Rome, et s'en éloignant à l'autre extrémité. Ainsi, en tirant un canal droit, on pouvait le faire couler au pied du mont Vatican, qui alors n'était pas renfermé dans l'enceinte de Rome. De cette sorte, les jardins qui étaient dans l'endroit qu'on appelait *Campus Vaticanus*, au delà du Tibre, se seraient trouvés en deçà, et on aurait abattu les maisons qui y étaient, pour faire une place comme le Champ de Mars, qu'on renfermait dans l'enceinte de Rome. Il fallait nécessairement qu'il y eût une grande place hors de cette enceinte, parce qu'on ne pouvait assembler le peuple par centuries que hors les murs de la ville, cette assemblée étant originairement militaire, comme on peut le voir dans la vie de Servius Tullius. Depuis les rois, il n'y avait que Sylla qui eût agrandi l'enceinte de Rome, et c'était à son exemple que César voulait le faire. Il n'exécuta point son projet, sans doute parce que la mort le prévint. » C'est ainsi que les jardins de Scapula furent sauvés. — 21. — *Camillo*. V. l. 198, n. 3. — 22. — *Dionysio*. V. l. 599, n. 10.

LETTRE 608.

A M. Marcellus. V. la notice qui le concerne t. V, p. 695. — Puisque cette lettre est adressée à M. Marcellus, c'est à tort qu'elle est à cette place, Servius Sulpicius ayant annoncé (l. 580) à Cicéron la mort de ce personnage. Elle aurait donc dû précéder cette même lettre de Servius.

1. — *Theophilus*. Affranchi de Marcellus.

LETTRE 609.

1. — *De aquæductu*. C'est un aqueduc qui, partant de l'*Aqua crabra* à Tusculum, amenait cette eau à Rome, et pour laquelle les propriétaires des terres qu'elle traversait payaient une redevance. Cicéron était dans ce cas; il le note spécialement dans le IIIe discours pour la Loi agraire, ch. 2. V. Frontin, *de Aquæ ductu*, n° 9.

2. — *Columnarium*. C'était un tribut exigé sur chacune des colonnes qui soutenaient un édifice. Cicéron en avait commandé pour le tombeau de Tullie à Apella de Chio, l'intermédiaire d'Atticus (l. 549, n. 4). — 3. — *Camillo*. V. l. 607, n. 21.

4. — *Pisoni*. L. Pison Césoninus (l. 149, n. 28) selon Orelli. Le jeune Caton, âgé de quatre ans, comme héritier de son père Marcus, lequel avait eu deux fils, selon Plutarque, devait de l'argent aux héritiers d'un certain Hérennius, un desquels était ce Pison. Celui-ci et les autres cohéritiers ayant vainement réclamé cet argent, menaçaient de porter l'affaire devant le préteur, et de demander à être mis en possession de l'héritage de Caton. Atticus en informa Cicéron, tuteur du jeune Caton, et Cicéron lui écrit qu'il n'y a rien de mieux à répondre aux héritiers d'Hérennius,

que cet enfant est privé (*in solitudine*) de son tuteur absent en ce moment, et que toute action doit être suspendue jusqu'au retour de ce tuteur. Il pense qu'il faut faire la même réponse et par la même raison à Pison, touchant l'argent que celui-ci réclamait du petit Lucullus dont Cicéron (*de Finibus*, III, 2) était un des tuteurs, et cela d'autant plus que Cicéron avait emprunté en Achaïe l'argent réclamé.

5. — *Cum illius (Bruti) objurgatoria.* V. sur cette lettre de Brutus à Cicéron l. 542 et surtout l. 543. — 6. — *Tuditanum istum.* V. l. 604 et 607. — 7. — *Mummium fuisse ad Corinthum.* Spurius Mummius, et non le consul, son frère, destructeur de Corinthe.

8. — *Non in decem.* V. l. 604, n. 6. — 9. — *M. Lucullum.* Frère de Lucius Lucullus. V. ci-dessous, n. 11. — 10. — *L. Murænum.* V. l. 414, n. 1. Il était de la famille Licinia dont Lucullus était également. — 11. — *Ad L. Lucullum.* V. l. 24, n. 17.

LETTRE 610.

1. — *Decem legatorum.* V. l. 604, n. 6. — 2. — *Nam filius.* Le fils de Tuditanus, qui fut questeur, et non pas le père, comme le pensait apparemment Cicéron (l. 607), et comme il ne le croit plus, maintenant qu'Atticus lui a signalé cette erreur.

3.— *Cum Pisone.* V. l. 457, n. 7. — 4.— *Avius.* Débiteur de Cicéron, lequel, selon Orelli, avait été son tuteur.

LETTRE 611.

1. — *Sp. Memmium putaram in decem legatis.* V. l. 609. — 2. — *Torquatum.* V. l. 606, n. 6. — 3. — *Cum Silio... et urge.* V. l. 596. — 4. — *De Crispo et Mustela.* V. l. 457.

LETTRE 612.

A C. Toranius. V. sa notice t. V, p. 697.

1. — *Calamitosissimi belli.* La guerre d'Espagne contre le fils de Pompée. — 2. — *Domitii et Lentuli.* L. Domitius Énobarbus et L. Lentulus Crus, tous deux consulaires.

3. — *De tuis rebus nihil esse quod timeas.* Toranius alors exilé était sans doute en instance auprès de César, pour obtenir sa grâce.

LETTRE 613.

1. — *Sextius.* V. l. 599, n. 6. — 2. — *Theopompus.* Ami des deux Cicéron. V. l. 132. — 3. — *Leges suæ.* Les lois que César avait portées depuis la fin de la guerre d'Afrique. — 4. — *Quæ erat in epistola nostra.* C'est-à-dire dans cette fameuse lettre de conseils à César (l. 581, n. 3 et 4) qu'il avait écrite, mais n'avait point envoyée.

5. — *Lentulus cum Metella.* Lentulus Spinther, fils. V. l. 596, n. 7. Cette Métella est celle qui fut la maîtresse de Dolabella, puis du fils d'Ésope le comédien. Horace (*Sat.*, II, 3) raconte qu'il eut l'impertinence de décrocher une des boucles d'oreilles de Métella, une perle d'une grosseur prodigieuse et qui valait un million de sesterces (200,000 francs), de la faire dissoudre dans du vinaigre et de l'avaler. — 6. — *De Mustela.* V. l. 611. — 7. — *Si Silium videris.* V. *Ibid.*

LETTRE 614.

De Vatinius. V. sa notice, t. V, p. 698 et l. 37, n. 7; 147, n. 3.

1. — *S. V. B.* etc. *Si vales bene est, ego valeo.* — 2. — *P. Vatinius cliens.* V. l. 147, n. 3. — 3. — *Pro honore meo.* Il avait été envoyé par César en Illyrie avec trois légions pour établir des impôts et prendre des ôtages. Il demandait pour cela une *Supplication.*

4. — *Tuus servus anagnostes.* Il s'agit de Dionysius l'esclave (l. 111, 350), et non de l'affranchi qui fut le précepteur des fils des deux Cicéron. Cet esclave s'était enfui, après avoir volé des livres à son maître (l. 634).

5. — *Vardæis.* Les Vardes, peuples qui faisaient partie de la Dalmatie. (Pline, III, 26). — 6. — *A. d. V Id. Quintil.* Le 11 juillet. — 7. — *Narona.* Ville de Liburnie, sur le fleuve Naron; aujourd'hui Narenta. Ptolémée la nomme Narbona.

LETTRE 615.

1. — *Ad Vestorium.* V. l. 604. — 2. — *Q. Faberii.* V. l. 552, n. 4. — 3. *Epitomen Cœlianorum.* L. Célius Antipater, historien de la guerre punique (*Orat.*, 69). Brutus avait fait l'abrégé de cette histoire, comme aussi de l'histoire de Fannius (l. 457, n. 16). — 4. *Philoxeno.* V. l. 298. — 5. — Παναιτίου. Panétius, philosophe stoïcien. Il soutenait contre Épicure l'action de la Providence sur les choses de ce monde.

LETTRE 616.

1. — *Trébatius.* V. l. 133, n. 1. — 2. — *Curtius.* Curtius Postumus. V. l. 31, n. 7.

3. — *Dolabella.* Malgré le divorce de celui-ci avec Tullie, Cicéron entretenait toujours des relations amicales avec lui, par politique d'abord, à cause de la liaison de Dolabella avec César, par intérêt ensuite, Dolabella ne lui ayant sans doute pas encore remboursé la dot de Tullie (l. 603, n. 9).

4. — *Quintum.* Le jeune Q. Cicéron, son neveu. V. l. 557, n. 2; 601, n. 5; 604, n. 1. — 5. — *Torquatus.* L. Torquatus. V. l. 152, n. 6. — 6. — *De Bruto.* Brutus avait répudié Clodia, fille d'Appius Clodius, et il était sur le point d'épouser Porcia, fille de Caton, ce dont il était blâmé par tout le monde.

7. — *Cum Cæsar venerit.* A Rome, revenant d'Espagne. — 8. — *Messalæ.* M. Valérius Messala V. l. 433, n. 4.

LETTRE 617.

1. — *De Marcello.* V. l. 580, n. 4. — 2. — *Me reliquum consularem.* C'est-à-dire « moi, le seul consulaire digne de ce nom! » car il y avait d'autres consulaires. L. César, L. Philippus, Cn. Domitius, L. Paullus et d'autres encore. — 3. — *Servius.* Servius Sulpicius.

4. — *Ad Dolabellam, ut scribis.* Cicéron pensait, comme l'avait présumé Atticus, envoyer à Dolabella, et même lui dédier (l. 620) un livre où il fût moins traité de philosophie que de politique, ce dernier genre d'écrit convenant mieux à Dolabella qui n'était pas aussi versé dans la connaissance de celle-là que de celle-ci.

5. — *Brutus si quid.* Si Brutus a arrêté ou conclu son mariage avec Porcia. V. l. 616, n. 6. — 6. — *XI Kal.* Le 21 juin. On ne devine pas où Cicéron voulait aller. — 7. — *Spintherem.* V. l. 596, n. 7. — 8. — *Purgat Cæsarem.* V. l. 580, n. 4. — *Magio.* V. *ibid.* — 9. — *Illum ut erat.* V. un trait de la dureté que Cicéron reproche ici à Marcellus, l. 203, n. 1.

10. — Οὐ τουτὸν εἶδος. C'est le commencement d'une sentence dans l'*Ion* d'Euripide, V. 585. Le poète, remarque l'abbé Mongault veut dire simplement que « les choses paraissent de près tout autres que de loin ».

LETTRE 618.

1. — *Onus observantiæ Bruto imponerem.* C'est-à-dire qu'il quittait Tusculum où Brutus et lui avaient leur campagne, pour ne pas mettre Brutus dans l'obligation d'aller tous les jours le voir par déférence pour lui, et parce qu'il était empêché par ses propres affaires de lui rendre ses visites. Cet inconvénient cessait, lorsque Cicéron était à Arpinum.

2. — *Servilia.* Mère de Brutus. — 3. — *Brutus quid egerit.* Relativement à son mariage avec Porcia (l. 616, n. 6). — 4. — *Pisonem.* V. l. 610, n. 3.

LETTRE 619.

1. — *Ligarianam.* Son discours pour Ligarius. — 2. — *Quum ille* Καλλιππίδης. Callipide, selon Manuce, était un auteur de tragédies, contemporain d'Agésilas, qu'Aristote, en son *Art poétique,* ch. 27, blâme de s'être donné trop de mouvement sur la scène, tellement qu'un comédien nommé Mynisius l'appelait guenon. De là le nom de Callipide donné à qui s'agitait beaucoup, en travaillant à quelque affaire, et qui n'avançait pas. *Moveo,* dit Sophrona dans *l'Eunuque* de Térence, act. V, sc. 3; *Video, sed nihil promoves,* lui répond Chrémès. V. Suétone, *Tib.,* 38; Xénophon, *Banquet,* 3; Erasme, en ses *Adages,* p. 176 de l'éd. de Cologne, 1540, in-fol.

3. — *Ad Varronem transferamus.* C'est ce qu'il a fait. V. l'argument des *Académiques,* t. III, p. 423 de notre édition. — 4. — Ἀντιόχεια. Antiochus, disciple de Carnéade, sous qui Cicéron et Atticus avaient étudié à Athènes, et que Lucullus avait depuis attiré à Rome. Cicéron veut dire que les *Académiques* sont l'expression des sentiments d'Antiochus.

5. — *De Brinniana.* Cicéron était un des cohéritiers de ce Brinnius, puisqu'on en vendait les biens chez lui. — 6. — *Vestorio.* V. l. 140, n. 1. — 7. — *A. d. IIX Kal. Quint.* Le 24 juin. — 8. — *S. Vettio.* Sextus Vettius. — 9. — *Labeoni.* Le même peut-être que l. 29, n. 10, et l. 149, n. 53. — 10. — *Nonas.* Le 7 juillet. — 11. — *Pisone.* V. l. 618, n. 4. — 12. — *Erotem.* V. l. 604, n. 5. — 13. — *De Scapulanis hortis.* V. l. 567, 576, 581, 582, 596.

LETTRE 620.

1. — *De Varrone... transtuli ad nostrum sodalem.* V. l. 619, n. 3. — 2. — *Brutum. Id hercle restabat.* Manuce, et je pense qu'il a raison, croit que ces trois derniers mots sont dits ironiquement. Ils semblent en effet signifier : Il ne manquerait plus que cela vraiment que Varron fût jaloux de Brutus; la jalousie n'existe qu'entre égaux, et Varron n'est pas un personnage à comparer à Brutus. — 3. — *Volo Dolabellæ.* V. l. 617, n. 4.

4. — Μέμψιν *effugere.* Que pouvaient être ces mauvais propos que craignait Cicéron? Qu'on ne

trouvât indécent qu'il dédiât un livre à un des familiers du tyran, ou à l'homme qui avait répudié sa fille? L'un et l'autre peut-être.

LETTRE 621.

1. — *Ad Varronem traduximus.* V. l. 619, n. 3. — 2. — Αντιόχεια *ratio.* V. l. 619, n. 4. — 3. — *Servilia.* V. l. 618, n. 2. — *Brutus ecquid.* V. *ibid.*, n. 3. — 4. — *De Cæsare quid auditur.* V. l. 616, n. 7.

LETTRE 622.

1. — *Coheres noster.* V. l. 619, n. 5. — 2. — *Sabinum Albium.* Le même nommé Albius tout court. l. 712 et 714. — 3. — *III Id.* Le 13 juillet. V. l. 619, n. 5. — 4. — *Postridie Nonas.* Le 8 juillet. — 5. — *De Bruto.* V. l. 616, n. 6. — *De Cæsare quid scies.* V. l. 616, n. 7. — 6. — *Ad Varronem.* V. l. 617, n. 4.

LETTRE 623.

1. — *Valerio.* Un affranchi peut-être, si ce n'est un Messala ou un Flaccus qui, l'un ou l'autre, étaient ce qu'on appelle une occasion.

LETTRE 624.

1. — *V Kal.* Le 28 juillet. — 2. — *Quid Brutus cogitet.* « Ce que pense Brutus, » comme on a traduit, est vague et peut même donner lieu à une équivoque; car on ne sait pas si cette pensée se rapporte à Cicéron ou à Porcia que Brutus allait épouser (l. 616, n. 6). J'aurais traduit : Que pense faire; à quoi se décide enfin Brutus? »

LETTRE 625.

1. — *Conficiamus hortos.* « Faisons des jardins. » Cela ne semble-t-il pas dire que Cicéron étant obligé de renoncer aux jardins de Scapula, il en fera faire lui-même?

2. — *Quem* ζηλοτυπεῖν. V. l. 620, n. 2. — 3. — *Multo minus Hortensium.* Car Hortensius à qui Cicéron avait dédié son traité de *la Philosophie* que nous avons perdu, était mort. V. l. 626.

LETTRE 626.

1. — *Hilarus.* Affranchi de Cicéron. — 2. — *IV Kal.* Le 27 juillet. — 3. — *Ligarianam.* V. l. 619. On conçoit que puisque Balbus et Oppius, ces deux grands amis de César, étaient sous le charme, César ne serait pas moins ému qu'eux. Et l'on sait qu'il fit grâce à Ligarius.

4. — *Neminem... qui viverent.* Cicéron dérogea à ce principe en faveur de Varron et de Brutus. — 5. — Κωφὸν πρόσωπον. Car il eût été déplacé de la part de Cicéron de s'introduire dans un colloque où il faisait parler des personnages, comme Cotta, mort depuis plusieurs années. Il est vrai que Cicéron avait connu C. Cotta qui était consul, lorsque Cicéron briguait la questure; mais il l'avait connu trop jeune comparativement à Varron qui l'avait connu également et qui avait vingt-six ans de plus que Cicéron. Entre ces deux personnages, Cicéron eût donc fait un rôle de muet.

6. — *Heraclides.* Né à Héraclée dans le Pont. Il fut disciple de Platon, puis d'Aristote. Il ne nous reste que le dénombrement de ses ouvrages établi par Diogène Laërce.

LETTRE 627.

1. — *Litteras consolatorias.* A l'occasion de la mort de Tullie. — 2. — *Pridie Kal. Mai.* Le 30 avril. — 3. — *De urbe augenda.* V. l. 607, n. 20. — 4. — *Torquato.* L. Torquatus. V. l. 152, n. 6.

5. — *Uxore Tuberonis et privigna.* Ces deux femmes avaient poussé Tubéron à accuser Ligarius auprès de César. V. l'*Argument* du discours pour Ligarius, t. III, p. 250 de cette édition.

6. — *De fama nihil sane laboro.* Allusion aux propos qu'on pouvait tenir sur son compte et qu'il indique l. 620, n. 4.

7. — *Frustra hæc in manibus habere.* « Impunément » rend mal *frustra.* Cicéron veut dire qu'Atticus est sans doute étonné de la façon assez habile dont il traite les matières philosophiques.

LETTRE 628.

1. — *Hirtium.* V. l. 576, 581, 584, etc. — 2. — *Torquato.* L. Torquatus. V. l. ci-dessus. — 3. — *Quinto.* Le frère de Cicéron. — 4. — *IIX Kal.* Le 25 juillet.

5. — *Inhibere.* « Cicéron, dit l'abbé Mongault d'après Manuce, avait cherché un mot qui répondît à ἐπέχειν des philosophes grecs, qui signifie suspendre son jugement, et il s'était servi de *sustinere.* Atticus lui avait mandé qu'il trouvait qu'*inhibere* répondait mieux à ἐπέχειν. Cicéron s'était déjà servi de ce dernier mot dans le Ier livre de l'*Orateur*, ch. 33, où il suppose qu'*inhibere remos* ou *remis*, signifie s'arrêter, ne plus voguer; mais il venait de se désabuser. Si

Quintilien avait fait attention à cette lettre, il ne se serait pas servi d'*inhibere* (préface du l. XII) dans le même sens que Cicéron venait de reconnaître faux. » C'est un des nombreux exemples des changements que le temps apporte dans la signification des mots.

6. — *Si forte mutavit.* Cicéron parle ici non de ses quatre *Académiques* qu'il n'avait pas envoyées à Varron, mais des deux que Cicéron avait faites d'abord, et dont il s'était répandu des copies.

7. — *Ut Lucullus.* Ce vers de Lucullus (L. Lucullus Ponticus, l. 23, n. 5) était sans doute mis dans la bouche de quelque interlocuteur des *Académiques,* dans un endroit que nous n'avons plus.

8. — *De rumore.* V. l. 620, n. 4 et 627, n. 6. — 9. — *De Pollione.* Il était en Espagne où César l'avait chargé de surveiller les mouvements des restes de l'armée pompéienne. V. l. 577, 578 et 251, n. 2.

10. — *De Pansa.* Il était alors gouverneur des Gaules. V. l. 549, n. 10. Mais on ne voit pas ici quel était le bruit qui courait sur son compte, et dont la cause était connue du public. La perte de plusieurs lettres de Cicéron nous empêche vraisemblablement de le savoir.

11. — *De Critonio.* Appien, liv. III, parle d'un Critonius qui fut édile. C'est le même sans doute. On ne sait pas quel était son cas, non plus que celui de Métellus et de Balbinus. On a un denier (Cohen, *M. C.* pl. XVI, *Critonia*) d'un L. Critonius que M. Mommsen croit le père de l'édile.

12. — *Hermodorus.* Cet Hermodore, disciple de Platon, vendait, il est vrai, les ouvrages de son maître; mais il ne les publia jamais à son insu. C'est Manuce qui fait cette remarque. Mais comme vendre les livres de quelqu'un ou les piller profite également à celui qui fait l'un ou l'autre, la malveillance a attribué le second de ces deux faits à Hermodore; d'où le proverbe grec allégué par Cicéron λόγοισιν Ἑρμόδωρος, à quoi il faut ajouter εμπορεύεται.

13. — *Cærellia.* V. l. 521, n. 1. — 14. — *De Dolabella.* V. l. 617, n. 4. — 15. — *Coheredes.* V. l. 619, n. 5. — 16. — *Kalend. sept.* Le 1er septembre. — 17. — *De illa nostra cogitatione.* Le mariage d'Attica. V. l. 603, n. 2. — 18. — *Scrofa.* V. l. 192, n. 13.

LETTRE 629.

1. — *De Varrone... tam diligenter exquiro.* On ne comprend pas trop pourquoi, après s'être déterminé à dédier son livre à Varron (l. 626), et à le mettre déjà entre les mains des copistes (l. 628); puis, après avoir acquis la certitude que cette dédicace était vivement désirée et serait accueillie avec joie, Cicéron insiste si fort pour savoir le fond de la pensée de Varron à cet égard, et pour engager Atticus à s'en informer (l. 626). Il trouve même à présent des objections à cette dédicace. Il les communiquera, dit-il, à Atticus, à leur première entrevue; malheureusement, nous n'y assisterons pas.

2. — *De Marcello.* V. l. 580, n. 4, et l. 617. — 3. — *Cærelliam quædam habere.* V. l. 628, n. 13.

4. — *Attributos. Attributi, attribuere, attributa pecunia, attributio nominum,* sont des termes usités entre créanciers et débiteurs pour déterminer la situation des uns à l'égard des autres. — 5. — *De prædio aviæ.* Il y avait pourtant vingt et un ans qu'elle était morte (l. 8).

6. — *Mulieres autem.* Ces femmes sont Servilia et Porcia, l'une mère, l'autre seconde femme de Brutus; il paraît qu'elles ne s'entendaient pas, la première ayant vu avec chagrin la répudiation de Clodia (l. 616, n. 6) et la blâmant, l'autre ne partageant pas nécessairement cette manière de voir. — 7. — *Tullium scribam.* Tullius Lauréa. V. l. 192, n. 4.

8. — *Nomine voti.* Le vœu d'élever un temple à Tullie, non dans un bois, comme Cicéron le dit ensuite, où personne ne verrait le monument. mais, ainsi qu'il l'a répété tant de fois, dans un endroit très fréquenté, pour donner plus d'éclat à la consécration et à la personne qui en était l'objet.

9. — *Coheredes.* V. l. 628, n. 15. — 10. — *Epistolam Cæsaris.* V. l. 627, n. 1.

LETTRE 630.

1. — *Quum illi iter instaret.* Brutus allait partir pour aller au-devant de César qui revenait d'Espagne.

2. — *Ita simus affecti.* Cicéron à cause de la mort de sa fille, Brutus à cause des dissensions entre sa mère et sa femme (l. 630, n. 6). — 3. — *De quibus libris scis me dubitasse.* V. l. 629, n. 1. — 4. — *Trebatius.* Trébatius Testa était jurisconsulte (l. 133, 153, etc.), et sa parole en pareil cas était d'or.

5. — *Cui tradam.* Cicéron avait pourtant un fils et un petit-fils qu'il n'avait aucune raison de déshériter. Sa passion pour sa fille et sa douleur d'avoir perdu celle sur qui il avait concentré toutes ses affections, semblent lui persuader qu'il n'eut jamais d'autres enfants qu'elle.

6. — *Scæva.* Cassius Scéva, un des partisan-

les plus zélés de César, avec qui il ne faut pas disputer, mais parler avec modération. C'est là le sens de la recommandation de Cicéron. La remise que Cicéron demandait et que Trébatius trouvait juste, était peut-être une dérogation à la loi de César sur les débiteurs, et il était nécessaire de ménager l'auteur de cette loi et ses amis, pour faire accepter cette dérogation. Ce Scéva enrichi des confiscations faites sur les Pompéiens, s'était fort distingué à l'attaque du camp de Pompée, à Dyrrachium (César, de *Bell. Civ.*, III).

LETTRE 631.

1. — *Hermogenes Clodius*. V. l. 557. — 2. — *Andromenem*. Esclave ou affranchi. — 3. — *Ciceronem*. Le fils de Cicéron, Marcus. — 4. — Αἰδέομαι Τρῶας (v. l. 620). Cela ne veut pas dire qu'il se moque du qu'en-dira-t-on des Pompéiens ou des Césariens, mais du qu'en-dira-t-on de quelque part que ce soit.

LETTRE 632.

A Térentius Varron. V. sa notice, t. V, p. 698.

1. — *Quattuor admonitores*. Ses quatre livres des *Académiques*, qu'il appelle διφθέραι dans la lettre 631.

LETTRE 633.

1. — *De retentione*. V. l. 630, n. 6. — 2. — *Andromene*. V. l. 631, n. 2. — 3. — *Ad tabulam*. V. l. 581, n. 5. — 4. — *Ad testamentum volebam*. Il semble que Cicéron avait refait son testament pour donner satisfaction à Térentia, et qu'il voulait appeler, suivant l'usage, à la fermeture de cette pièce, des personnes de distinction : ce qu'il avait jusqu'ici tenu pour inutile (l. 548), et à quoi même il s'était refusé.

5. — Δεινὸς ἀνήρ, etc. L'application de ce vers d'Homère (*Iliad.*, XI, 653) n'est sans doute qu'une plaisanterie. — 6. — *Alexion*. Affranchi d'Atticus, qui gérait ses affaires en Épire.

7. — *Macrocola*. De μακρὸς, *longus*, et de κῶλον, *membrana*. — 8. — *Epistola mea ad Varronem valdene tibi placuit?* (l. 632). Oui vraiment, elle dut charmer Atticus, comme elle nous charme nous-mêmes, tant elle a de délicatesse et de grâce. — 9. — *Spintharo*. Esclave lettré de Cicéron.

LETTRE 634.

Les uns donnent pour destinataire de cette lettre P. Sulpicius Rufus, lieutenant de César en Illyrie, où il avait fait la guerre avec Vatinius; les autres Vatinius lui-même. Ceux-ci ont raison sans doute, car comme il s'agit ici de *Supplications* que Vatinius avait demandées au sénat, et pour lesquelles il avait sollicité l'appui de Cicéron (l. 614) qui, ainsi qu'il est dit dans cette lettre, alla au sénat exprès pour les voter, on doit croire que P. Sulpicius, subordonné de Vatinius en Illyrie, ne fit pas la même demande. Il est vrai que Cicéron parle des droits de l'ancienne amitié et de bien d'autres qui n'avaient pas toujours, tant s'en faut, appartenu à Vatinius; là est la principale ou plutôt l'unique objection. Mais quand on se rappelle les complaisances de Cicéron non seulement pour des gens qui lui étaient indifférents, mais pour des ennemis personnels tels que l'avait été Vatinius, et cela uniquement parce que César s'intéressait à eux et les lui recommandait, on ne peut voir dans les compliments de Cicéron que des formules de politesse dont il relevait la banalité par l'exagération des couleurs dont il les revêtait.

1. — *Bolanum*. Inconnu. — 2. — *Dionysius*. Autre preuve que Cicéron écrit à Vatinius, lequel, dans sa lettre (l. 614), lui donne précisément des nouvelles de cet esclave fugitif.

LETTRE 635.

1. — *Urbem auget*. Il paraît que cet architecte, du nom de Pomponius comme Atticus, s'était proposé à César, s'il n'en fut pas chargé par lui, pour l'aider dans ses projets d'agrandissement de Rome. V. l. 607, n. 20.

2. — *Hui! si scias quanto periculo tuo*. Atticus avait répondu de l'accueil que Varron ferait aux *Académiques* de Cicéron, et il n'avait pas à craindre que cet accueil ne fût pas excellent.

LETTRE 636.

1. — *Xenonis*. V. l. 201, n. 8. — 2. — *XXXX*. 40,000 sesterces ou 8,000 francs. Atticus avait offert à Cicéron de faire toucher cet argent à son fils. — 3. — *Quinto... furere in conviviis*. Le neveu de Cicéron. V. l. 372, n. 2 et 10; 374, n. 1, et 376, n. 3. — 4. — *Ciceronem meum*. Le fils même de Cicéron, Marcus.

5. — *Porciæ*. La sœur de Caton, et non sa fille que Brutus venait d'épouser. On sait qu'il était d'usage, dans les familles romaines, de faire et de prononcer en public l'éloge des femmes qui mouraient dans un âge avancé. César fit pourtant celui de sa première femme, quoiqu'elle fût morte jeune.

6. — *Leptæ*. V. l. 214, 249, 257, 534, etc. — 7. — *Domitio*. Cnéius, fils de L. Domitius Énobarbus et de Porcia, sœur de Caton. — 8. — *De gladiatoribus*. V. l. 26, n. 3.

9. — *Ofillium*. Cicéron désire qu'Atticus voie Ofillius qui paraît avoir été un des cohéritiers, avec Cicéron et Térentia, de Cluvius de Pouzzoles (l. 236, n. 1). Il était aussi jurisconsulte (l. 677). César était attendu pour la vente des biens du défunt, parce que lui-même, selon Manuce, était aussi un de ses cohéritiers, et que cette vente ayant lieu par licitation, on désirait qu'il fût à Rome pour y procéder suivant le sentiment de Balbus, appuyé par Vestorius (l. 140, n. 1).

LETTRE 637.

1. — *Contra Epicureos*. Il les attaque dans la seconde et dans la cinquième de ses *Tusculanes* auxquelles il travaillait alors.

2. — *Sororis tuæ filio*. Le fils de Quintus Cicéron et de Pomponia. C'est la seconde fois qu'il le désigne (l. 601, n. 5) par une qualité où il semble désavouer ce triste neveu.

3. — *Commotum istum aliquando*. Le jeune Quintus, alors auprès de César qui revenait d'Espagne, avait pu entendre en effet louer son oncle par Brutus qui allait au-devant de César, et qui le rejoignit à Nice. — 4. — *Odium matris*. Cette haine venait soi-disant de ce que sa mère voulait le marier malgré lui. V. l. 667.

5. — Πότερον, etc. « Vivrai-je en montant (ἀναβὰς διαβεῶ s. ent.) le mur escarpé de la vie, ou suivrai-je les chemins obliques? » Ces paroles de Pindare sont citées par Platon au IIe livre de la *République*, sans indication de l'œuvre du poète d'où elles sont tirées.

LETTRE 638.

1. — *Propter matrem*. V. l. 637, n. 4. — 2. — *Nec enim inde venit unde mallem*. C'est-à-dire que Cicéron eût mieux aimé voir Brutus revenir de n'importe où, plutôt que d'auprès de César, vainqueur des derniers Pompéiens en Espagne, et rentrant à Rome pour établir sa toute-puissance sur les ruines de la liberté.

3. — Φαίδρου, etc. Manuce estime que ce titre a été corrompu, et qu'on ne peut rien dire de certain à cet égard.

LETTRE 639.

1. — *Nisi se suspendit*. Les gens de bien sont morts, et César ne les trouvera qu'en allant les rejoindre. Il n'y a pas seulement une méchanceté dans ce *suspendit*, il y a peut-être aussi un vœu.

2. — *Ahalam et Brutum*. V. l. 50, n. 12. — 3. — *Is quidem*. Hirtius. V. l. 372. — 4. — *Saxa Acronoma*. De quelque façon qu'on torture cet *Acronoma*, on n'en tire aucun nom connu des anciens géographes.

LETTRE 640.

1. — *Epistolam ad sororem*. C'est-à-dire une lettre d'Atticus pour Pomponia sa sœur. Je ne m'explique pas la traduction qui rend *sororem*, comme s'il s'agissait de la sœur de Quintus et par conséquent aussi de Marcus, qui n'eurent jamais de sœur. Mais peut-être qu'on peut entendre par *epistolam ad sororem*, la lettre même du jeune Quintus à sa mère, sœur d'Atticus, dont parle immédiatement après Cicéron, et dont il loue les termes.

2. — *Canæ*. Cana, fille de Q. Gellius Canus, ami d'Atticus. C'était un parti qu'on paraît avoir choisi pour le jeune Quintus, mais auquel il est à croire qu'il en préférait un autre; d'où la brouille, si ce n'est la guerre ouverte entre la mère et le fils. V. l. 667.

3. — *Si Brutus aliquid afferet*. Brutus, à cause de son attachement pour le jeune Quintus, devait avoir nécessairement de l'influence sur ses résolutions. V. l. 639.

LETTRE 642.

1. — *Acerba pompa*. Allusion aux jeux du cirque qui furent célébrés à l'occasion de l'inauguration de la statue de César, placée par ordre du sénat, dans le temple de Quirinus. V. l. 589, n. 7, et l. 602.

2. — *De Cotta*. Est-ce une autre allusion à la démarche de Q. Cotta, un des quindécemvirs préposés à la garde des livres sibyllins, lequel, sous prétexte qu'il était écrit dans ces livres que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi, voulait proposer au sénat de donner ce nom à César? (V. Suétone, *Cés.*, 79.) C'est le sentiment de Manuce. Mais l'abbé Mongault objecte que le bruit du projet attribué à Cotta ne courut que longtemps après cette lettre, écrite avant que César fût revenu d'Espagne. L'objection est recevable, car rien n'indique dans la vie de Cotta qu'il ait été capable de pousser le zèle envers César jusqu'à ce point.

3. — *Ne Victoriæ quidem plauditur*. La statue de la Victoire était portée à la procession qui précédait les jeux du Cirque; mais le peuple

n'applaudit pas, de peur que César ne prît ces applaudissements pour lui.

4. — *De Attica probo.* Cicéron approuve Atticus d'avoir mené sa fille aux jeux. Ce qui constituait le caractère religieux de ces fêtes, c'est qu'on y portait en pompe les statues des dieux; spectacle imposant pour une jeune fille qui très probablement croyait à ces dieux.

5. — *Cottam mihi mittas volo.* Il parle du livre que Cotta, étant lieutenant de César en Gaule, écrivit dans la langue de son pays, comme dit Athénée, VI, c. 105, et non pas en grec, bien qu'Athénée en donne le titre en grec : Περὶ τῆς Ρωμαίων πολιτείας. Il a été question ailleurs (l. 604) des Annales de Libon. Pour Casca, on ne sait quel ouvrage il avait composé.

6. — *L. Curfidius.* Ou Corfidius. C'était un chevalier romain (*pro Ligario*, 11). — 7. — *Pharnaci* (l. 604), *Antæo, Salcio.* Tous esclaves ou affranchis, copistes.

LETTRE 643.

1. — *Lamia.* L. Élius Lamia (l. 134, n. 8). Il était alors édile. — 2. — *Iliæ Diocharinæ.* La lettre de Diocharès, affranchi de César. — 3. — *Ante ludos.* V. l. 642, n. 1. — 4. — *De Bæbio.* V. l. 361, n. 11. — 5. — *Egnatio.* V. l. 123, n. 1.

6. — *Multos nummos domi esse numeratos.* Dans la maison de Cluvius de Pouzzoles (l. 236, n. 1, et 636, n. 9). — *Nummi numerati,* de l'argent comptant et non de l'argenterie, comme le dit la traduction. — 7. — *Vestorio.* V. l. 140, n. 1.

LETTRE 644.

1. — *Pollex.* V. l. 334, n. 4. — 2. — *Id. Sextil.* Le 13 août. — 3. — *Lepta de sua vi in curatione laborans.* Lepta (l. 636) s'agitait beaucoup pour se faire donner l'intendance des jeux romains, fêtes que, à la suite du triomphe de César, on devait donner au peuple dans différents quartiers de la ville (Suétone, *Cés.*, 39, et l. 646).

4. — *Meo Catone se copiosiorem... Bruti Catone... se disertum.* Cette distinction faite par César entre les deux Éloges de Caton, celui de Cicéron et celui de Brutus, n'est-elle pas la critique de l'écrit de Cicéron? Celui-ci toutefois n'a pas l'air de s'en apercevoir.

5. — *Cretionem Cluvii*, etc., V. l. 236, n. 1, et 636, n. 9. *Cretio* par rapport au testateur, dit l'abbé Mongault, c'était la clause du testament par laquelle il marquait dans combien de temps il voulait qu'on acceptât la succession, et de quelle manière. Il y avait des testaments sans cette clause d'acceptation. Cicéron craignait d'abord que Vestorius, naturellement actif et diligent (l. 643), n'acceptât la succession sans examiner si elle n'était point onéreuse; à présent il se plaint d'être obligé de lui envoyer quelqu'un pour le presser d'accepter.

6. — *Egi cum Balbo... se ad Cæsarem scripturum.* Cette intervention continuelle de Balbus, dans cette affaire, montre de plus en plus que César y était intéressé au même titre que Cicéron et Hordéonius, c'est-à-dire comme cohéritier (l. 636, n. 9). — 7. — *T. Hordeonio.* V. l. 636, n. 9.

8. — *Plotium.* Qu'est-ce que ce Plotius, parfumeur, et que vient-il faire ici? Avait-il un legs dans la succession Cluvius? — 9. — *Cossinio.* V. l. 24, n. 20. — 10. — *Testamenti.* Du testament de Cluvius.

LETTRE 645.

1. — *VIII Kal.* Le 25 juillet. — 2. — *Egnatium Maximum.* Personnage autre que celui de la l. 643, mais inconnu dans l'histoire. On a cependant un denier sous ce nom (Cohen, pl. XVII, *Egnatia*, nos 1, 2, 3).

3. — *Publilio* (l. 556 et 560), frère de Publilia, seconde femme de Cicéron (l. 521, n. 1; 524; n. 2, 564, n. 1), récemment répudiée par lui. Publilius négociait pour obtenir de Cicéron qu'il la reprît, et refusait même de recevoir la dot que Cicéron devait lui restituer.

4. — *Id populus curat*, etc. Il est certain qu'il y avait matière à gloser dans la répudiation, tout comme il y en avait eu dans le mariage. Cependant Cicéron a l'air de s'en moquer, car sa citation de Térence (*Andrien.*, act. I, sc. 2) est une réflexion ironique de Simon à l'adresse de Dave.

LETTRE 646.

A Lepta. V. sa notice, t. V, p. 694.

1. — *Maculam.* Q. Pompéius Macula. Il est cité dans Macrobe, *Sat.*, II, 2. Faustus, fils de Sylla, avait une sœur qui avait en même temps deux amants : Fulvius, fils d'un foulon, et Pompée, surnommé *Macula* (tache); ce qui lui faisait dire : « Je m'étonne que ma sœur conserve une tache, quand elle a un foulon. »

2. — *Ejus Falernum*, etc. Cicéron, se disposant à aller au-devant de César qui revenait d'Espagne, avait dessein de demander l'hospitalité à Macula dans sa maison de campagne de Falerne.

3. — *De curatione aliqua munerum regiorum.* L'abbé Mongault a raison de douter que ce mot de *regiorum*, qui est une injure à l'égard de César,

ait pu être employé par Cicéron dans une lettre adressée à un des plus chauds partisans de César. Cicéron ne traitait César de roi que dans ses lettres à Atticus. Comme Manuce, Grévius et autres commentateurs des plus estimés, l'abbé Mongault se déclare donc pour *regionum*. V. l. 644, n. 3, et Suétone, *Cæs.*, 39.

LETTRE 647.

A Toranius. V. l. 612, n. 3.

1. — *Cn. Plancii*. V. l. 524. — 2. — *Cilone nostro*. Les numismatistes donnent à ce personnage une médaille avec cette inscription : L. FLAMINI. CHILO.IIII.VIR.PRI. FL. (Cohen, *Méd. Cons.*, pl. XVIII, *Flaminia*, n° 2). Mais Borghesi doute de cette attribution. V. t. II, p. 161, *Osserv.* VII.

LETTRE 648.

1. — *Abs te, Agamemno*, etc. Ces paroles semblent empruntées à quelque tragédie d'un ancien poète, où elles auraient pu être dites par Clytemnestre.

2. — *Pollice*. V. l. 644, n. 1. — 3. — *Ut ille cernat*. Vestorius. V. l. 140, n. 1. — 4. — *Puteolanos*. A Pouzzoles, pour la vente Cluvius. V. l. 644, n. 5, et 636, n. 9.

5. — *Postridie Idus*. Le 14 septembre. — 6. — *Lepidus... habet domum quam nos vendidimus*. N'est-ce pas sa maison même de Lanuvium que Cicéron avait vendue à Balbus (l. 644), et que Balbus venait de vendre à Lépidus, le maître de la cavalerie de César?

7. — *Ut sim Kal*. Le 1er septembre. — 8. — *Pridie Kal*. Le 31 août. — 9. — *Cum Publilio confecisse*. V. l. 645, n. 3.

LETTRE 649.

1. — *Lepta*. V. l. 644 et 646. — *Babullius*, inconnu. — 2. — *Laudationem Porciæ*. V. l. 636, n. 5. — 3. — *Domitio*. V. l. 636, n. 7. — 4. — *Lollii*. V. l. 27, n. 5.

LETTRE 650.

1. — *De Tigellio*. Petit-fils ou neveu (*nepos* voulant dire l'un et l'autre) du Phaméa dont il est parlé ci-après, et le fameux chanteur dont Horace (*Sat.*, I, 2) a si comiquement déploré la mort. V. une notice sur ce personnage dans la *Revue de France* du 1er février 1880, p. 517.

2. — *Me Phameæ defuisse*. Il faut que cette affaire remonte à cinq ou six ans au moins, puisque nous voyons par la l. 356 de Cicéron à Atticus, vers la fin, que Phaméa était mort en 705. La faveur de César avait donné assez de présomption à ce Tigellius pour qu'il osât s'attaquer à un consulaire, et qu'il mît en mouvement des personnages comme Balbus et Fadius Gallus, afin de l'obliger à se justifier.

3. — *Pueros Octavios Cn. filios*. Les uns pensent qu'il s'agit ici de C. Octavius qui fut préteur en Macédoine en 695, et qui fut le père d'Auguste; les autres, de Cn. Octavius, son parent, qui fut consul en 677.

4. — *De Sextio*. P. Sextius ou Sestius, celui qui était tribun du peuple l'année du rappel de Cicéron (l. 599, n. 6), que Cicéron défendit contre une accusation de violence, et qui fut acquitté. V. le plaidoyer *pro Sextio*.

5. — *Lege Pompeia*. Cette loi de Pompée stipulait qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule et même affaire plaidée contradictoirement dans un seul et même jour.

6. — *Gallo*. M. Fabius ou Fadius Gallus à qui est écrite la lettre 651 qui suit. — 7. — *Balbum minorem*. V. l. 338, n. 7.

LETTRE 651.

A M. Fadius Gallus. V. la l. précédente et la notice, t. V, p. 694.

1. — *De Tigellio*. V. l. 650, n. 1. — 2. — *Cipius*. Ce Cipius qu'on ne connaît pas autrement, avait été surnommé παραρέγχων, parce qu'il faisait semblant de dormir, afin que sa femme se divertît plus à l'aise avec ses amants. Mais il n'était pas si libéral pour tous; d'où le mot qu'on lui attribuait, qu'on a depuis attribué à Mécène et qui est passé en proverbe : *Non omnibus dormio*. V. Érasme (*Adag.*, p. 164, de l'éd. de Cologne, 1540, in-fol.) qui écrit *Capius*, comme Festus.

3. — *Cum regnare existimabamur*. C'est-à-dire au temps de la conjuration de Catilina, où par les hommages et les actions de grâce dont il était l'objet, Cicéron semblait un roi qui venait de sauver son pays.

4. — *Calvi Licinii Hipponacteo*. Le poète Licinius Calvus larda longtemps de ses épigrammes César qui pourtant lui pardonna (Suéton., *Cés.*, 73). Il fit à Tigellius l'honneur de l'associer dans ses persiflages au maître qui le protégeait. Dans des iambes saturés de vinaigre, à la manière de ceux d'Hipponax, et intitulés *Præconium Hipponacteum*, il avait livré Tigellius au mépris public. Et comme la fonction du *præco* était de faire valoir les choses mises en vente, en énumérant

leurs qualités et en dissimulant leurs défauts, le poète avait suivi à l'égard de Tigellius la méthode du *præco*, sauf qu'il avait annoncé et dénoncé les ridicules et les vices du chanteur, sans parler de qualités aucunes. Ajoutez que par son origine, Tigellius était chose essentiellement destinée aux enchères publiques, étant Sarde, c'est-à-dire d'un pays qui, après avoir été subjugué par les Romains, avait fourni tant d'esclaves qu'on les vendait à Rome à vil prix. Il ne reste rien de ces iambes de Calvus qu'un seul vers; il est caractéristique :

Sardi Tigelli putidum caput venit.

5. — *Istius Salaconis*. Salacon fut autant un nom propre et dut signifier la même chose que le mot grec σαλάκων, lequel veut dire un gueux qui veut passer pour riche, un glorieux, un prodigue, un voluptueux, un efféminé, toutes épithètes qui convenaient à Tigellius. On trouve deux Salacons, l'un dans Suidas, qui était un gueux orgueilleux, l'autre dans le scholiaste d'Aristophane, Σφηκὲς, v. 1164, qui était père d'Autolycus et fort décrié pour ses débauches. De nom propre qu'il fut d'abord, ce mot devint un nom commun. On en a fait σαλακώνισμα. V. l. 691.

6. — *Catonem tuum*. Il faut donc ajouter Fadius Gallus à Cicéron et à Brutus comme auteur d'un éloge de Caton.

LETTRE 652.

1. — *Contra Catonem*. V. sur l'Anti-Caton de César qui était divisé en deux parties ou livres, les *Topiques* de Cicéron, ch. 25; Quintilien, III, ch. 7, à la fin; Suétone, *Cés.*, 56; Aulu-Gelle, IV, 16; Servius, *in Æneid*, VIII; et enfin Juvénal, VI, v. 338. — 2. — *Fundum Brinnianum*. V. l. 619, n. 5. — *Hetereio*. Quidam inconnu. — 3. — *Vestorius*. On voit ici Vestorius occupé pour la succession Brinnius comme il l'est ailleurs (l. 644, n. 5) pour la succession Cluvius. C'était l'homme de presque toutes les affaires de Cicéron. V. l. 140, n. 1.

4. — *Miror te nihildum cum Tigellio*. L'étonnement de Cicéron alla peu à peu jusqu'à l'impatience, Atticus ne répondant point à ses questions sur Tigellius.

5. — *Quantum acceperit*. N'est pas rendu par « comment il a pris la chose », qui est trop vague. Selon Manuce il y a là une allusion à la somme que Tigellius avait dû recevoir, lorsqu'il alla au-devant de César qui revenait d'Espagne, et qu'il figura comme chanteur dans le cortège des triomphateurs. Manuce se trompe, car César n'était pas encore arrivé, comme on le voit dans cette lettre, et l'auteur de la notice sur Tigellius, rappelée l. 650, n. 1, s'est trompé lui-même en suivant Manuce. A moins pourtant que Tigellius n'ait été payé d'avance ou qu'on ait fixé la somme qu'il recevrait; ce qui n'est pas du tout impossible. On aurait pris alors un engagement avec lui, comme, dans des circonstances solennelles, on en prend encore aujourd'hui avec les personnes de sa sorte.

6. — *Alsium*. Ville d'Étrurie, près de la mer, à environ vingt milles de Rome. — 7. — *Murenam*. L. Licinius Muréna. V. l. 414, n. 1, et 609. — 8. — *Matio*. C. Matius. V. l. 177, n. 1. — 9. — *Sallustius*. Cn. Sallustius. V. l. 7, n. 1. — 10. — *Silius culcitas non habet*. A. Silius. V. l. 385, n. 9.

LETTRE 653.

1. — *Ejus exemplum*. Une copie de sa lettre à César. V. la l. précédente. — *Hemicillus*. Le manuscrit de Florence porte *Micillus*. *Hemicillus* est une correction de Bosius, lequel M. Mommsen, dans son *Hist. de la monnaie romaine*, si je ne me trompe, traite sans équivoque de faussaire. L'expression est forte, mais elle n'est peut-être pas imméritée, eu égard à la persistance de Bosius à alléguer son *codex decurtatus* que personne que lui n'avait jamais vu, et cela pour justifier ses corrections les plus téméraires. C'est ce qu'il fait encore pour le mot dont il s'agit ici, et qu'il interprète à sa manière, à l'aide d'un mot du dialecte dorien κῶλος, *âne*, conservé par les seuls lexicographes. De sorte que Cicéron dirait : de peur d'être ou de paraître un demi-âne. On en pensera ce qu'on voudra; mais Popma n'a pas tort de trouver peu vraisemblable que Cicéron se soit appliqué une qualification pareille, et qu'il l'ait tirée du dorien. Quant à l'explication que Popma donne de *Micillus* par rapport à Cicéron, elle est si étrangement forcée qu'il eût fort bien fait de la laisser dormir dans ses portefeuilles. Il croit que Cicéron se compare au Micillus dont parle Ovide, *Métam.*, XV, *Fab.* 1. Or on est obligé de lui dire que le soi-disant *Micillus* d'Ovide s'appelle *Myscelus*. Cela étant, l'édifice que Popma a élevé sur ce fondement s'écroule aussitôt. Le mieux est encore de convenir qu'on ignore ce qu'a voulu dire Cicéron. Voy. *Ad Att.*, XIII, 51, et notes de l'éd. de Grévius, t. II, p. 515; voy. aussi Borghesi, *Œuvres complètes*, t. I, p. 169.

2. — *De libris illis*. L'*Anti-Caton* de César. — 3. — *Tigellium totum*. V. la l. précédente, n. 4. —

Quintus. Le frère de Cicéron. — 4. — *VIII Kal.* Le 25 octobre.

LETTRE 654.

1. — *Epistolam*. La lettre à César où Cicéron lui faisait part (l. 652) de son sentiment sur l'*Anti-Caton*. Gallus avait été un peu effrayé du ton de raillerie qu'il y avait remarqué, et il avait rappelé à Cicéron que César pourrait bien les faire rire, eux aussi, mais du rire sardonique. C'était, comme on sait, un rire amer, ou tel que celui qui parfois se mêle aux larmes arrachées par la douleur physique ou morale. V. Érasme, *Adag.*, p. 597 de l'éd. de Cologne, 1540, in-fol.

2. — *Manum de tabula*. « Cessons de railler. » Figure prise des jeunes peintres qui, en l'absence du maître, s'amusent à tracer sur la toile quelque figure grossière ou satirique, et qui, le maître rentrant, retirent leur main précipitamment. V. Érasme, *ibid.*, p. 90.

3. — *Vereor ne in Catonium Catoninos*. « Que les Catoniens ne finissent à la Caton. » Il y a là un jeu de mots, c'est évident. Mais *Catonium* n'est pas formé de *Catonis*, comme on pourrait le croire; c'est un mot formé du grec κάτω, en bas, employé par Labérius dans sa pièce des *Fileuses* (*Staminariæ*), et qui veut dire le séjour d'en bas, ou l'enfer :

> Tollet bona fide vos Orcus nudas in *catonium?*
> (Aulu-Gelle, XVI, 7.)

Cicéron connaissait certainement ce vers, et il y a vu matière à un jeu de mots qu'il n'a eu garde de laisser échapper. On pourrait ainsi compléter sa phrase : *Vereor ne in catonium nos Catoninos mittat Cæsar*.

LETTRE 655.

On voit par l'intitulé de cette lettre que l'attribution en est douteuse, Trébianus (l. 538 et 540) et Torquatus (l. 530, 537et 539) se trouvant dans le même cas, c'est-à-dire graciés par César et rentrés en Italie. Je crois pourtant qu'il s'agit plutôt de Trébianus, y ayant dans cette lettre des allusions à sa famille qu'on trouve aussi dans la lettre 540.

1. — *Non defueram ejus periculis*. Cicéron avait défendu deux fois Dolabella, lequel n'était pas encore son gendre, contre des accusations capitales.

2. — *In salute tua cumulatissime*. Dolabella, poussé par Cicéron, avait sans doute obtenu de César la grâce de Trébianus, et Cicéron lui en était aussi reconnaissant que s'il se fût agi de lui-même.

3. — *Vestorius*. V. l. 140, n. 1. — 4. — *Syronem*. Syron, épicurien, dont il est parlé *de Finib.*, II, 35.

LETTRE 656.

A Cornificius. (V. l. 438.) Il était le collègue de Cicéron dans l'augurat, et pour le moment préteur en Afrique.

1. — *Ex Syria nobis tumultuosiora*. Les troubles excités dans cette province par Q. Cécilius Bassus (l. 35, n. 1), pompéien retiré à Tyr où, comme dit Dion, César le laissait vivre. Il avait débauché quelques soldats de Sextus Julius, gouverneur de Syrie, avec lesquels et quelques troupes de son propre parti, il s'était emparé de Tyr et avait marché ensuite contre Sextus. Mis en déroute et blessé, il envoya des émissaires secrets aux soldats de l'armée de Sextus, et il s'en concilia si bien un certain nombre qu'ils tuèrent Sextus de leur propre main. V. Dion, XLVII, 26.

2. — *Scribere audacius et cetera quidem*, etc. Ce sont donc deux genres d'écrits, l'un qui ne saurait être que la lettre de Cicéron à César sur l'*Anti-Caton*, lettre qui avait effrayé Gallus (l. 654); l'autre, compris sous le mot *cetera*, des écrits sur la philosophie et l'éloquence.

3. — *De optimo genere dicendi*. C'est sans doute le livre de *l'Orateur*, que Cicéron dédia à Brutus, et qui porte aujourd'hui ce dernier titre, employé d'ailleurs par Cicéron lui-même, dans les lettres 534 et 723. — 4. — *Ut doctum hominem*. Cornificius avait, selon Quintilien, III, 1, écrit sur la rhétorique.

LETTRE 657.

A Q. Valérius Orca. V. sa notice, t. V, p. 698. Il était lieutenant de César, et chargé de présider au partage des terres d'Italie entre les vétérans. César lui avait donné le titre de propréteur pour rehausser sa fonction.

1. — *Magno meo beneficio affecti*. Cicéron explique lui-même plus bas la nature de ce bienfait, et comment depuis lors les Volaterrans lui reconnurent ce genre de patronage qui s'exerçait habituellement par les principaux Romains sur les villes auxquelles ils avaient rendu des services.

LETTRE 658.

1. — *Susceptum negotium... voluntate Cæsaris*. V. la l. précédente. — 2. — *C. Curtio*. On ne

sait quel est ce Curtius. Orelli croit toutefois qu'il s'agit d'un Postumius ou Postumus Curtius, sans assurer d'ailleurs que ce soit le même, cité *in Verrem*, I, 61.

LETTRE 659.

A M. Rutilius. V. sa notice, t. V, p. 697.

1. — *P. Sextium*. V. l. 75, n. 3; 89, n. 15. — 2. — *C. Albini senatoris... ex filia*. V. *pro Sextio*, 3. — 3. — *M. Laberio*. On ne sait qui il est.

4. — *In æstimationem*. C'est-à-dire estimés d'après la loi de César au prix où étaient ces biens avant la guerre civile (l. 458, n. 8).

5. — *De bonis Plotianis*. Ce Plotius était un pompéien dont les biens mis en vente avaient été achetés par César. On n'en sait pas autre chose.

LETTRE 660.

A Cluvius. C'était peut-être un parent de ce Cluvius de Pouzzoles qui mit Cicéron et Térentia au nombre de ses héritiers (l. 236, n. 1), et dont la vente des biens et le partage de la succession entre les cohéritiers donna lieu à tant de négociations et de démarches (l. 636, n. 9, et 644, n. 5). En tout cas, le présent Clavius avait été chargé par César de désigner les terres à donner à ses vétérans dans la Gaule cisalpine. Selon Philippe della Torre, cité par Orelli, ce serait le C. Cluvius rappelé dans un éloge funèbre du temps d'Auguste, *apud* Fabretti, p. 168, 323.

1. — *Negotium datum a Cæsare*. V. l'en-tête ci-dessus. — 2. — *Ne homines quos nolo videar offendere*. Ces hommes sont sans doute quelques agents de César qui avaient imposé à Atella ces nouvelles charges. Mais, comme on le voit par l'exemple de Reggio cité plus loin, on pouvait y obtenir quelque soulagement.

LETTRE 661.

A Cornificius. V. l. 656.

1. — *Nescio qui Cæcilius Bassus*. V. l. 656, n. 1. — 2. — *Ludis Cæsaris nostri*. Ces jeux étaient ceux donnés à l'occasion du retour de César, de sa campagne d'Espagne. — 3. — *T. Plancum*. T. Munatius Plancus Bursa condamné à l'exil pour crime de violence et rappelé par César. (V. l. 187, n. 3; 197, n. 11.)

4. — *Laberii*. V. l. 172, n. 4. — *Publii*. Publius Syrus, mimographe comme Labérius. V. dans Macrobe, *Saturn.*, II, 7, des détails intéressants sur ces deux poètes.

LETTRE 662.

1. — *Grata tibi mea officia*. Le bon office que Cicéron lui avait rendu en appuyant sa demande de *supplications* (l. 614, n. 3).

2. — *De Dionysio*. V. l. 111, 350, 614 et 634. — 3. — *Sura*. Peut-être un affranchi.

4. — *Dalmatis*. Vatinius commandait les provinces illyriennes qui comprenaient la Dalmatie de laquelle les Vardes (l. 614) faisaient partie.

LETTRE 663.

De Curius. V. l. 167, et 480, n. 1.

1. — Χρήσει μὲν tuus, κτήσει δὲ Attici. En latin : *Usu quidem tuus, possessione autem Attici*. Lucrèce a exprimé la même pensée dans ce vers (III, v. 959) :

> Vitaque mancipio nulli datur, omnibus usu.

2. — *Mancipium*. La possession elle-même. Elle était parfaite par suite de la remise de la chose vendue dans les mains de l'acheteur (*mancipare*), et par la remise du prix au vendeur, en présence de cinq témoins tirés des classes, *testes classici*.

3. — *Inter senes coemptionales*, etc. Ce passage semble éclairci par cet autre de Plaute (*Bacch.*, IV, sc. 9) :

> Nunc Priamo nostro si quis est emptor, coemtionalem senem
> Vendam ego, venalem quem habeo, etc.;

d'où l'on peut conjecturer qu'on appelait en général *senes coemtionales* les vieux esclaves dont on voulait se débarrasser, et qu'on vendait en masse avec d'autres esclaves de plus facile défaite. (Note de M. Naudet sur le v. 927 des *Bacchis*.)

4. — *Sulpicii successori*. Ce successeur dans le gouvernement d'Achaïe (l. 680) était M. Acilius Glabrion précédemment proconsul de Sicile. V. l. 506, l'en-tête. — 5. — *De meliore nota*. Expression tirée de l'usage où l'on était de mettre une marque sur les vins pour en indiquer l'année.

6. — *Duo parietes*, etc. C'est-à-dire mériter les bonnes grâces de deux personnes à la fois par une seule et même action. V. l'explication de ce proverbe dans Érasme, *Adag.*, p. 193 de l'éd. de Cologne, 1540, in-fol.

LETTRE 664.

De Vatinius. V. l. 662.

1. — *Post supplicationes*. V. l. 662, n. 1. — 2. — *Si opus erit ad Cæsarem*, etc. Vatinius avait-il donné lieu à quelque soupçon, à quelque mé-

contentement de la part de César? (V. l. 682.) Cela n'est pas impossible, comme sa conduite postérieure permet de le conjecturer. Après la mort de César, il quitta l'Illyrie et s'empara de Dyrrachium. Mais à l'arrivée de Brutus qui allait prendre possession de son gouvernement de Macédoine, il lui ouvrit les portes de cette ville et lui livra son armée. V. *Philipp.*, X, 5 et 6. Dion (XLVII, 21) prétend que ses soldats l'abandonnèrent.

LETTRE 665.

1. — *Gratulor Baiis nostris*, etc., etc. Ces compliments à Dolabella sont bien fades; on ne parlerait pas autrement à une femme à la mode. Les madrigaux datent de loin. — 2. — *Oratiunculam pro Dejotaro*. V. ce discours t. III, p. 260 de cette édition.

LETTRE 666.

1. — *O hospitem*, etc. César. — 2. — *Ad Philippum*. L. Marcius Philippus (l. 88, n. 5). — 3. — *Secundis saturnalibus*. Le 19 ou le 20 décembre.

4. — *Barba Cassius*. Quelque tribun de l'armée de César. Cicéron le nomme parmi les restes des amis de César qui suivirent le parti d'Antoine, *Philipp.*, XIII, 2.

5. — *Cum Balbo*. On a remarqué plusieurs fois que Balbus était comme l'intendant général des affaires privées de César.

6. — *De Mamurra* (l. 303, n. 14). C'étaient les vers de Catulle contre Mamurra, mais plus encore contre César que contre ce préfet de ses ouvriers. — 7. — *Sed bene cocto*. Vers de Lucilius.

8. — *Dolabellæ villam*, etc. Ce ne pouvait être que par honneur pour Dolabella que César, passant devant sa maison, déployait tant d'appareil, et non parce qu'il se défiait de lui comme le dit Manuce. Il avait en lui toute confiance, et pour lui un très vif attachement qui était réciproque. — 9. — *Ex Nicia*. Nicias Curtius. V. l. 532, n. 1.

LETTRE 667.

1. — *Bellum... periculosum, tum etiam turpe*. S'il s'agit de la guerre des Parthes projetée par César, elle pouvait être périlleuse; mais en quoi pouvait-elle être honteuse? Cette phrase a fait croire à l'abbé Mongault qu'il s'agissait ici de la guerre d'Espagne, car il eût été honteux, selon lui, que des amis de Pompée, comme les Cicéron, allassent combattre les fils de Pompée. Le jeune Quintus y était allé cependant, et avait même écrit à ses deux oncles (l. 604) les dangers qu'il y avait courus. Il faut donc croire avec Popma et Manuce que c'est la guerre des Parthes dont Quintus redoute les périls, comme aussi et à la fois la honte qu'il y aurait pour lui à y aller criblé de dettes et en fort mince équipage.

2. — *Tua eloquentia*. C'est-à-dire l'éloquence du silence. — 3. — *Avunculus*. Atticus. — 4. — *III Non. Jan.* Le 3 janvier. Il a déjà rappelé cette circonstance, l. 410. — 5. — *Lepidus*. M. Émilius Lépidus, maître de la cavalerie de César (l. 648, n. 6).

6. — *Opinor augures*, etc. Il fallait au moins trois augures pour consacrer un temple. On appelait *effata* les formules augurales de la consécration, et *ager effatus*, l'endroit hors des murs où l'on observait le vol des oiseaux. Le temple dont il s'agit est ou celui de Mars, ou celui de Vénus, l'un et l'autre élevés par César.

LETTRE 668.

1. — *Non sic opportet*. On devine qu'il s'agit ici de la suscription des lettres de Cicéron à Tiron, laquelle était *M. Tullius Marco Tironi*, et que l'honnête affranchi refusait par modestie.

2. — *Parhedrum excita*. Cicéron semble avoir voulu louer à quelqu'un son jardin de Tusculum, afin d'en tirer un revenu. Il aurait accepté son jardinier, si celui-ci n'eût eu des prétentions exorbitantes; c'est pourquoi il engage Tiron à pousser Parhédrus à prendre cette location, dans l'espoir que le jardinier, effrayé par la menace d'une concurrence, en passera par où veut Cicéron.

3. — *Mothonem*. Manuce préfère lire *Mathonem* (peut-être le Maton, parent d'Atticus, l. 251, n. 2), ou *M. Othonem*. — 4. — *De Crabra*. V. l. 609, n. 1. — 5. — *A. Ligurius*. V. l. 158, n. 4.

LETTRES 669, 670, 671.

A Quintius Gallus. V. sa notice, t. V, p. 696 de notre édition. Orelli le donne pour le chevalier romain qui déposa comme témoin dans la cause de Flaccus (*pro Flacco*, 13).

1. — *Philomelium*. Ville de la Grande Phrygie, auj. *Akschehr*.

2. — *Egnatii Rufi*. C'est le même qui est recommandé dans les trois lettres qui suivent. Il y eut plusieurs Egnatius que de savants hommes, selon Ernesti, ont confondu en un seul, et qu'il distingue en trois : l'un, *Sidicinus*, débiteur de Cicéron (l. 257, n. 65); le second, *Rufus* (l. 669,

670, 671, 673); le troisième *Maximus* (l. 645, n. 2).

LETTRES 672, 673.

A Apuléius. V. sa notice, t. V, p. 691. Il était alors propréteur de la Bithynie et du Pont. — A Silius. C'est le Silius Nerva de la l. 238.

1. — *L. Nostius Zotlus*. Affranchi de Zoïlus, selon Orelli.

LETTRES 674, 675.

A Sextilius C. Rufus. V. sa notice, t. V, p. 697. — A Rex. V. sa notice, *ibid.*, p. 696.

1. — *P. Lentuli*. P. Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête). — 2. — *A. Licinius Aristoteles*. On ne le connaît que par ce qu'en dit ici Cicéron.

LETTRE 676.

Cette lettre est du frère et non du neveu de Cicéron. On ne connaît la mère des deux Cicérons que par le trait d'économie domestique raconté ici par Quintus.

LETTRES 677, 678.

A Trébatius Testa. V. sa notice, t. V, p. 697.

1. — *Sponsionem illam nos sine periculo*, etc. Il faut savoir, dit l'abbé Prévost, pour entendre ce qui suit, que Silius (Silius Nerva, l. 238) avait reçu par un édit du préteur quelques biens que Turpilia lui avait laissés. Turpilius, parent de la défunte, demandait cet héritage, parce qu'il prétendait que Turpilia n'avait point eu le droit de faire un testament; ce qui obligeait Silius à faire ce que les Romains appelaient *sponsio*, c'est-à-dire une promesse par laquelle il s'engageait à payer telle somme à son adversaire, en cas qu'il n'eût pas raison. L'argent était même déposé dans un temple, comme on faisait aussi dans le cas qu'on nommait *sacramento contendere*. Mais il y avait cette différence que l'argent de celui qui perdait sa cause dans le premier de ces deux cas, allait à son adversaire, tandis que, dans le cas du serment, il allait au trésor public.

2. — *Q. Cæpio*. Q. Servilius Cépion, auteur d'une loi sur les jugements qui le rendit odieux au peuple. V. *de Invent.* I, 49. C'est le fameux pillard du trésor de Toulouse.

3. — *Servium*. Servius Sulpicius Rufus, v. l. 31, n. 5. — 4. — *Offilium*. V. l. 636, n. 9. — 5. — *Sext. Ælium*. Jurisconsulte. C'est celui dont Ennius a dit :

Egregie cordatus homo, catus, Æliu' Sextus.

6. — *M'. Manilium*. Manius Manilius, autre jurisconsulte (*de Orat.*, I. 48; *de Finib.*, I, 4). — 7. — *M. Brutum*. Autre jurisconsulte, auteur de livres sur le droit civil (*pro Cluentio*, 51; *de Orat.*, II, 33; *de Finib.*, I, 4.) — 8. — *Scævolæ*. Q. Mucius Scévola, autre jurisconsulte (*de Finib.*, I. 4).

LETTRE 679.

1. — *L. Hippio*. Ami de Cicéron, dont le fils Q. Valgius Hippianus s'appelait ainsi, selon l'usage, par suite de son adoption par un Valgius. — 2. — *Agro Fregellano*. Frégelles, ville municipale, auj. Ceprano. C'est à ses magistrats qu'écrit Cicéron.

LETTRE 680.

A Curius. C'est une réponse à la lettre 663.

1. — *Pelopidarum*, etc. Cette citation est déjà l. 480. — 2. — *Q. Maximi*. Q. Maximus, un des consuls que César avait faits pendant son absence de Rome. Il mourut avant la fin du dernier jour de son exercice, c'est-à-dire le 31 décembre, et C. Caninius Rébilus lui fut substitué. C'est pourquoi Cicéron dit que sous le consulat de celui-ci personne ne dîna, parce que sans doute du moment où il entra en charge jusqu'à celui où il en sortit, tout le monde avait déjà dîné.

3. — *Somnum non viderit*. Parce que Caninius ne s'était pas couché avant minuit, fin du jour civil. — 4. — *Acilius*. Acilius Glabrion, envoyé en Achaïe. V. l. 663, n. 4.

LETTRE 681.

Voir pour cette lettre les l. 663, n. 4, 680, n. 4, et aussi les l. 506 à 515, adressées à ce Glabrion.

1. — *Sartum et tectum, ut aiunt*. On le disait des temples et autres édifices publics, comme on le voit ailleurs (l. 489) : *sarta tecta ædium sacrarum locorumque communium*. En même temps qu'il applique à Curius cette formule, Cicéron en explique le sens.

LETTRE 682.

1. — *Dionysio*. V. l. 111, 614 et 634. — 2. — *Catilio*. Catilius, quelque pirate dalmate que Vatinius avait fait prisonnier, qu'il voulait punir du dernier supplice, et que, en considération de l'étrange intérêt que lui portaient Cicéron et Servilius, il voulut bien promettre d'épargner.

3. — *Appii in cujus locum suffectus sum*. Appius Pulcher, prédécesseur de Vatinius dans l'augurat,

selon Corradus, et non dans le gouvernement des provinces illyriennes; car Appius ne gouverna que la Cilicie où il se rendit fameux par sa rapacité. Il y a nombre de lettres échangées entre Cicéron et lui qui ont depuis longtemps passé sous les yeux du lecteur.

4. — *Q. Volusio.* V. l. 255, n. 16. — 5. — *Cæsar adhuc mi injuriam facit.* V. l. 664, n. 2. — 6. — *Justissimi triumphi.* D'après les Fastes capitolins, il obtint ce triomphe trois ans après. Mais César était mort aussi depuis environ le même temps, et Vatinius s'était sans doute fait pardonner par Octave d'avoir livré ses troupes à Brutus (l. 664, n. 2).

LETTRE 683

1. — *Bellum quod est in Syria.* La guerre excitée par Cécilius Bassus. V. l. 656, n. 1. — 2. — *M. Bibuli.* Sur la guerre de Syrie et la conduite peu glorieuse de Bibulus dans cette province dont il avait le gouvernement, v. les l. 217, 226, 243, 260, et 276, n. 10.

LETTRE 684.

1. — *Acitio.* V. l. 680, n. 4, et la l. 681, à lui écrite par Cicéron. — 2. — *Sulpicii.* V. l. 663, n. 4.

3. — *Vellem uti pedes,* etc. C'est pour répondre au *nec pedes, nec caput* de Curius; mais cette froide plaisanterie que Cicéron paraît d'ailleurs condamner, n'aurait pu être admise parmi ses *salinæ* (l. 234, n. 2), dont on faisait des recueils.

LETTRE 685.

1. — *C. Anicius.* V. l. 91 et 121. — 2. — *Legatione libera.* V. l. 30, n. 5.

LETTRE 686.

1. — *Trabea.* Trabéas, poète comique auquel Volcatius Sédigitus n'assignait que le huitième rang dans la comédie. V. Aulu-Gelle, XV, 24. Il florissait au temps de la 1re guerre punique. Cicéron en cite plusieurs fragments que Mattaire a insérés dans son *Corpus poetarum.*

2. — *Papirius Mugillanus.* D'après les Fastes consulaires, c'est en 309 qu'il fut consul avec L. Sempronius Atratinus, et en 310 qu'il fut censeur avec le même.

3. — *Papisii* ou *Papirii,* ancienne prononciation, comme *Valesii, Fusii.* V. Quintilien, I, 4. — 4. — *L. Papirium Crassum... cum L. Papirio Cursore.* Les Fastes disent en 413. — 5. — *Quadriennio post.* En 417, selon les Fastes. — 6. — *L. Maso.* En lui finissent les Papirius patriciens. Il fut édile en 441. — Le premier de la *gens Papiria* qui écrivit son nom *Papirius* au lieu de *Papisius,* fut consul en 418, et l'on attribue généralement l'emploi de l'*r* pour l'*s,* à Appius Claudius, censeur en 442. On reconnaît dans cet adoucissement l'influence de la civilisation grecque qui déjà pénétrait à la fois la langue et les mœurs de Rome. Les débris épigraphiques qui nous restent, ne remontent pas en général au delà de l'époque de l'*r* (*rhotacisme*). A peine si l'on peut citer quelques traces d'inscriptions plus anciennes. Dans les temps postérieurs on trouve encore à côté d'*honor* et *labor, honos* et *labos,* formes qui se sont, pour ainsi dire, éternisées en poésie. (Voy. l'*Hist. Romaine* de M. Mommsen, trad. de M. A. Alexandre, liv. II, ch. 9.)

7. — *Damasippus.* L. Licinius Damasippus, préteur urbain, et dans cette circonstance exerçant le pouvoir consulaire en l'absence des consuls. V. Velléius Paterculus, I, 26, Valère-Maxime, V, 3 et Tite-Live, *Epit.,* LXXXVII.

8. — *Rubriæ.* Mère d'un des Carbons. — 9. — *Marcus, P. Flacco accusante.* On voit pour quel délit ce Carbon fut mis en accusation, mais on ignore quelle était sa fonction en Sicile. — 10. — *Caius, accusante L. Crasso.* L. Licinius Crassus, l'orateur. V. *Brut.,* 43; *de Offic.,* II, 13; *de Orat.,* I, 10. — 11. — *P. Africano vim attulisse.* V. l. 99, n. 13.

LETTRE 687.

1. — *Zenoni.* Zénon de Cittium, chef de la secte des stoïciens. — 2. — *In Demiurgo.* Le *Démiurge,* comédie de Turpilius, dont parle Nonius Marcellus aux mots *Quæsti* et *Porti.* — 3. — *Pheræi.* Manuce croit que c'est un personnage de la même tragédie dont Cicéron vient de citer deux passages.

4. — *Piso ille Frugi.* L. Calpurnius Pison, le premier du nom de *Frugi* (*pro Fonteio,* 13). Il fut consul avec P. Mucius Scévola en 621 (l. 24, n. 7). — 5. — *Cum nos... num obscœnum est?* L'obscénité n'était que dans la prononciation, c'est-à-dire en donnant le son de l'*n* à l'*m* de *cum,* lequel *cum* joint à *nos* faisait entendre *connos,* accusatif pluriel de *connus,* et nom du maître de flûte de Socrate. Mais ce nom grec n'impliquait en cette langue aucune idée obscène; il n'en pouvait éveiller une semblable que chez les Latins.

6. — *An illam dicas.* La lettre *m,* non seule-

ment devant *n*, mais aussi devant les autres consonnes, sonnait *n*, ainsi que Cicéron paraît l'indiquer ici. Or, en lui donnant ce son, lorsqu'il prononçait *illam dicas*, soit *illan dicas*, notre éloquent consulaire, très innocemment sans doute, disait un mot fort obscène, et ce mot était *landica*, qu'on trouve dans un ancien glossaire grec-latin, où il est rendu par ἰσχάρα γυναικὸς, id est *cunnus*. Voyez le *Valesiana*, p. 93, 1694, in-12. — 7. — *Bini obscœnum... Græcis*. Βινεῖ, *concumbe*.

8. — *De Aurelia aut Lollia*. Quelques courtisanes en vogue. — 9. — *Honesti colei Lanuvini*. Manuce croit que c'est parce qu'il y avait une famille du nom de Coléus à Lanuvinum : à d'autres!

10. — *Honorem Kalendis Mart*. Parce que ce jour avait été consacré à Junon par les dames romaines.

LETTRE 688.

A. Basilius. Presque tous les commentateurs s'accordent à lire Basilus, et à reconnaître dans ce personnage L. Minucius Basilus qui, après avoir embrassé le parti de César, devint un de ses meurtriers (l. 402, n. 2). Cicéron lui ferait ici compliment de ce bel exploit. Manuce ne partage pas cet avis, et, s'il m'est permis de le dire, je pense comme lui.

LETTRE 689.

De Bithynicus. V. sa notice, t. V. p. 691, de cette édition.

LETTRE 690.

1. — *Deverti ad illum*. Il parle de C. Matius (l. 177, n. 1). — 2. — *Affirmabat tumultum Gallicum*. Personne ne bougea dans les Gaules. — 3. — *Post Idus Mart*. Depuis le 15 mars, jour où César fut tué. — 4. — *Lepidi*. M. Lépidus, maître de la cavalerie de César.

5. — *De Sexto*. Sextus Pompée, fils de Pompée, s'échappa de Cordoue, quand il apprit que César était tué. Il entra alors dans la Bétique, où s'étant rendu maître de quelques troupes de soldats et de quelques villes, ou par force ou par soumission, il marcha sur Carthagène et s'en empara. V. Dion, XLV, 10.

6. — *Niceæ*. A Nicée, en Bithynie. D'autres, et parmi eux Ernesti, pensent qu'il s'agit de Nice, en Ligurie, ville où Brutus alla au-devant de César, à son retour d'Espagne, et où il lui parla en faveur de Déjotarus. M. Victor Leclerc, dans une note sur cette lettre, cherche à expliquer cette confusion, et pense « qu'il vaudrait peut-être mieux traduire *Niceæ* par Nicée ». Il est possible en effet que Brutus qui se trouvait auprès de César en Asie, quand César pardonna à Déjotarus, ait tenu à Nicée le langage dont Cicéron parle ici, et en son *Brutus*, ch. 5. Mais il doit être entendu d'ailleurs que l'*iter longum et subitum* appliqué par Cicéron, l. 630, au voyage de Brutus allant au-devant de César, ne peut regarder que Nice, en Ligurie, Brutus ne pouvant l'exécuter qu'en remontant près de la moitié de la péninsule, vers le nord, et en franchissant les Alpes.

7. — *Quidquid vult valde vult*. C'était là, selon César, le trait saillant du caractère de Brutus, comme la sociabilité, l'entregent, celui de Cicéron : *si quisquam est facilis hic est*.

8. — *Sextii*. P. Sextius. V. l. 599, 613, 650. Qu'avait fait Sextius, et pourquoi solliciter César pour lui? On ne le devine pas.

LETTRE 691.

1. — *Publium*. Publius Syrus. V. l. 661, n. 4. — 2. — *L. Cassio*. Frère de C. Cassius, un des meurtriers de César. — 3. — *Madaro*. Sobriquet de Matius (l. 177, n. 1). De μαδαρός, chauve. — Σαλακωνισμα. V. l. 651, n. 5.

4. — *Sextii*. V. la l. qui précède, n. 8. — 5. — *Facilem hominem*. V. la l. qui précède, n. 7. — 6. — Φαλάκρωμα. La calvitie, ou Matius. Il était très dévoué à César.

LETTRE 692.

1. — *Matius*. V. l. 177, n. 1, et 691, n. 6. — 2. — *Corumbus... nullus*. Archaïsme pour *Corumbus non*. Ailleurs, *Philotimus nullus venit* (l. 427); *Sextus... ab armis nullus discederet* (l. 747).

3. — *Ad obsignandum*. C'étaient des Césariens qui, voulant ménager Cicéron dont ils étaient les amis, appelaient Atticus à signer leur testament, afin qu'il fît savoir à Cicéron qu'ils l'y avaient porté. — 4. — *Sextii*. V. l. 690, n. 8.

LETTRE 693.

1. — *Matius*. V. la l. ci-dessus. — 2. — *Non una cum libertate rempublicam*. Cicéron n'a que faire d'exprimer cette plainte et d'y revenir; c'en est fait de la république et de la liberté pour lui et pour tout le monde. S'il avait eu l'expérience que les modernes ont acquise à cet égard, il n'eût eu ni espoir, ni incertitude.

3. — *Ipse Sextus*. Sext. Pompée. V. l. 689, n. 5. — 4. — *Idus Martiæ consolatur*. Cicéron commence par dire que les ides de Mars le consolent; elles le réjouiront bientôt et porteront sa joie jusqu'à l'exaltation. On remarquera cette gradation dans les lettres qui suivent.

LETTRE 694.

1. — *Calvena*. Matius. Cicéron joue sur sa calvitie dans les deux langues (l. 691, n. 3 et 6). Ce bon Matius, grand partisan de César, n'était naturellement pas rassuré sur les dispositions de Brutus à son égard; Cicéron s'amuse de sa peur.

2. — *Annius... Caninium volui*. On croit qu'il s'agit ici de C. Caninius Rébilus, sous le consulat duquel personne ne dîna, ni ne se coucha (l. 680, n. 2 et 3). Il avait conduit des légions en Grèce pour la guerre projetée par César contre les Parthes. Appien l'appelle Canidius. Junius ou Du Jon voit, dans Annius et Caninius, Antoine lui-même désigné par deux sobriquets, *Annius*, abrégé d'Antonius et *Caninius, a cane*, à cause de sa gloutonnerie. La belle découverte! et n'est-ce pas là le fin du fin des commentaires?

3. — *Cæsaris libertorum*. Cicéron les appelle ignominieusement *servi* dans sa première *Philippique*, ch. 2, où il dit qu'ils furent dispersés et châtiés par Dolabella, le jour des funérailles de César.

4. — *Legari noluerim*. Il entend une légation libre, avant les vacations, *res prolatas*, du sénat. Sur ce genre de légation. V. l. 30, n. 5.

5. — *Vides in latere veteranos*. Ils occupaient des terres en Italie, où ils étaient comme aux portes de Rome. En effet, ils reprirent les armes et se donnèrent à Octave.

6. — *Parietibus contineri*. Brutus et les autres conjurés s'étaient tenus cachés à Rome pendant la révolte excitée parmi le peuple par Antoine, lorsque celui-ci agitait sous les yeux de la foule la robe sanglante de César. Ils sortirent bientôt après de la ville.

7. — *Adventus Octavii*. Son arrivée d'Apollonie d'où il était accouru, lorsqu'il avait appris la mort de César. — 8. — *III Idus*. Le 11 avril.

LETTRE 695.

1. — *Legiones venire*. Les légions de Gaule ou celles de Caninius? V. l. 694. — 2. — *De Mario*. Le faux Marius. V. l. 593, n. 1. — 3. — *Ligure nostro*. V. l. 321, n. 10 et l. 555.

4. — *Sextilii fundum*. Ce bien de Q. Sextilius (l. 90, n. 16), partisan de Pompée, César l'avait fait vendre à l'encan, l'avait lui-même acquis, puis donné à Curtilius. V. l. 700. Ce Curtilius est tout à fait inconnu.

5. — *Ea nos tueri*. Allusion à un décret du sénat, rendu après la mort de César, et qui confirmait tous les actes de celui-ci.

6. — *In biennium*. Avant d'aller faire la guerre aux Parthes, César avait désigné pour deux ans les consuls et les tribuns. Parmi les premiers étaient Hirtius et Pansa, et après eux, Décimus Brutus et Plancus.

LETTRE 696.

De Décimus Brutus. V. sa notice, t. V, p. 691 de cette édition. Il avait alors le gouvernement de la Gaule citérieure, et lui et C. Cassius avaient quitté Rome (l. 694, n. 6), quand cette lettre leur fut écrite.

1. — *Hirtius*. Son nom a été cité tant de fois jusqu'ici qu'il n'y a plus à dire quel il est. V. l. 300. — 2. — *Quod... esse falsum*. Pas si faux que Brutus le dit; il se fait illusion. — 3. — *Legationem liberam... ut causa honesta*. V. l. 30, n. 5.

4. — *Rhodum*. Rhode était une des villes libres où la présence des réfugiés volontaires ou des exilés était tolérée par le gouvernement romain.

5. — *Sextum Pompeium et Bassum Cæcilium*. Sext. Pompée était en Espagne (l. 690, n. 5), et Cécilius Bassus (l. 656, n. 1) en Syrie.

LETTRE 697.

1. — *Paullum*. L. Paullus Émilius (l. 50, n. 5) qui avait été consul en 703. — 2. — *Postridie Idus*. Le lendemain des Ides d'avril ou le 14 avril. — 3. — *De Mario*. V. l. 695, n. 2. — 4. — *XVII Kal*. Des calendes de mai ou 15 avril.

5. — *A Cicerone*. Le fils de Cicéron qui était à Athènes. On voit plus bas qu'Atticus était chargé de veiller à ce que rien ne lui manquât pour soutenir convenablement son rang, sauf, bien entendu, à en être désintéressé par son père.

LETTRE 698.

1. — *De Mario*. V. l. 593, n. 1, et l. 595 et 597. — 2. — *Q. Crassi nepotem*. V. l. 593, n. 1. — *Mihi Paullus*. Émilius Paullus, consulaire. V. l. 697, n. 1.

3. — *Bruto probari Antonium*. On sait qu'Antoine parut un moment favorable au rétablissement de la république, et que Brutus et Cicéron lui-même en eurent quelque espérance. — 4. —

Juniam. Sœur de Brutus et femme de M. Émilius Lépidus.

5. — *A fratre.* Ce frère de Paullus (l. 50. n. 5) était M. Émilius Lépidus, mari de Junia. Cicéron louant celui-ci dans la XIIIe *Philippique*, ch. 4, le désigne ainsi : *Summa nobilitas est hominis, amplissimum sacerdotium, plurima urbis ornamenta ipsius, fratris, majorumque monumenta.* Ces monuments de son frère sont la basilique Émilienne qu'Émilius Paullus était en train de bâtir en 700, et la vieille basilique du forum dont il terminait la restauration. V. l. 155. Mais cette fraternité de Paullus et de Lépidus n'était qu'adoptive, au sentiment de Manuce, suivi par Périzonius, *Animadv. hist.*, 1685, in-8°; p. 121. Lépidus avait alors le gouvernement de l'Espagne citérieure.

6. — *Reginæ.* La reine Cléopâtre que César toujours très épris d'elle avait fait venir à Rome, qu'il avait renvoyée ensuite comblée de présents, qui était revenue, comme le remarque Manuce, lorsque César fut tué, et qui s'enfuit dans le temps où écrit Cicéron.

7. — *Clodia.* Propriétaire de jardins sur lesquels Cicéron avait jeté les yeux. V. l. 577, 584, 585, 589 et 596. — 8. — *De Byzantiis.* On ne sait pas de quoi il s'agit ici. Pélops était un esclave ou un affranchi.

9. — *Baiana negotia.* Les affaires de Baies étaient les plaisirs que prenaient dans cette localité ceux qui y allaient pour se baigner ou se divertir; ce sont ces gens-là que Cicéron appelle *chorum illum.*

10. — *Quid Sextus agat.* Sextus Pompée. Il était toujours en Espagne (l. 690, n. 5) où il avait recommencé la guerre.

LETTRE 699.

1. — *Vestorii.* V. l. 140, n. 1. — 2. — *Cluviana.* V. l. 636, n. 9. — 3. — *Chrysippum.* V. l. 156, n. 11.

4. — *O Socratis,* etc. On sent la plaisanterie de cette interpellation de Cicéron à Socrate et aux philosophes, à propos de ses maisons qui ne trouvent pas de locataires, et d'où les rats eux-mêmes ont déménagé.

5. — *Vestorio.* V. l. 140, n. 1. — 6. — *Quasi designati.* Soi-disant désignés, parce qu'ils l'avaient été par César et non par le peuple. — 7. — *M. Curtius.* V. l. 31, n. 7.

8. — *A Vetere.* C. Antistius Vétus. V. l. 90, n. 15. Il commandait un corps de troupes en Syrie où il eût pris sans doute le rébelle Cécilius Bassus (l. 656, n. l.) dans Apamée, si Pacorus n'eût accouru avec une armée et n'eût délivré Bassus. V. Dion XLVII, 27. — 9. — *Pacorum.* Pacorus, fils d'Orode, roi des Parthes.

10. — *Volcatium.* L. Volcatius Tullus. Il avait aussi un commandement en Syrie. Il avait été préteur en 708 (l. 492), et était, sinon fils, au moins parent de L. Volcatius Tullus qui avait été consul en 687 avec M. Émilius Lépidus (l. 90, n. 5).

11. — *Dolabella.* Le sénat venait de lui donner le gouvernement de la Syrie, avec le commandement de la guerre contre les Parthes, et Nicias (l. 532, n. 1) l'accompagnait comme ami.

12. — *Aurelium.* On ne sait s'il était des Cotta ou d'une autre branche des Aurélius. La qualité de *præpositus*, que lui donne Cicéron fait croire qu'il était alors lieutenant d'Hirtius, et que celui-ci avait lui-même un commandement dans la Gaule Belgique où il s'était fait représenter par cet Aurélius. — 13. — *Calvena.* Matius. V. l. 694, n. 1.

LETTRE 700.

1. — *Trebonius... in provinciam* (l. 117, n. 4) Il avait été nommé par César consul l'année précédente, ce qui ne l'empêcha pas de conspirer contre lui avec Brutus et Cassius (l. 807). Il était actuellement proconsul en Asie, où il alla pour son malheur, et où il fut bientôt après égorgé à Smyrne par ordre de Dolabella.

2. — *Plus valerent quam si ipse viveret.* On sait que cette monstruosité était l'œuvre d'Antoine. Non seulement il avait imposé au sénat et obtenu la ratification de tous les actes de César, mais de ceux même dont César était innocent, et qu'Antoine avait audacicusement falsifiés ou supposés.

3. — *A prætoribus.* Les préteurs étaient alors Brutus et Cassius, lesquels, en l'absence des consuls, avaient le droit de convoquer le sénat. Mais ils n'avaient garde de répondre à l'appel de Cicéron, ayant prévu, et cela dès le moment où les conjurés s'étaient réfugiés dans le Capitole, qu'il ne ferait pas bon pour eux de rester à Rome, encore moins d'y revenir après en être sortis. — 4. — *Liberalia.* V. l. 257, n. 26.

5. — *Si funere elatus.* Pour toutes ces circonstances trop connues d'ailleurs pour être expliquées, on renvoie à Cicéron lui-même, *Phil.*, II; à Dion, XLIV, 21, et à Plutarque, *Vie de César*, 86, etc., etc.

6. — *Tebassos, Scævas, Frangones.* Vétérans ou coquins enrichis par les largesses de César, et aux dépens des Pompéiens. Tébassus est inconnu. Sur Cassius Scéva V. l. 630, n. 6. Dion, XLVIII, 22, nomme un C. Fuficius Phangon, à qui Octave

donna depuis le commandement de la Numidie; mais comme tous les manuscrits de ces lettres portent Frangonas, l'abbé Mongault pense qu'il faut corriger le grec par le latin.

7. — *De Curtilio... Sextilianoque fundo.* V. l. 695, n. 4. — *De Censorino.* Marcius Censorinus. V. l. 52, n. 27. — *De Messala.* Il s'agit encore ici de M. Valérius Messala qui fut consul en 701 avec Cn. Domitius Calvinus (l. 119, n. 4). On voit qu'il avait été aussi l'objet des largesses de César. V. en outre l. 144, 145, 154, 155, 161, 206, etc., etc. — *De Planco.* T. Plancus Bursa, V. l. 197, n. 11. — *De Postumio.* D'autres lisent *Postumo,* faute de savoir quel est ce Postumius, et y voient le Curtius Postumus des lettres 31, 143, 149, etc.; 699, n. 7.

8. — *Cum Antonio.* C'est ce qui arriva. Antoine ayant détourné une grande partie des effets de César, Octave les réclama; on contesta et finalement on se brouilla.

9. — *XIIII Kal.* Le 18 avril. — 10. — *Cluvianum.* V. l. 236, n. 1, et 636, n. 9. — 11. — *Ad centena.* 100,000 sesterces ou 20,000 francs. — 12. — *LXXX.* 80,000 sesterces ou 16,000 francs. — 13. — *Quintus pater... de filio.* V. l. 637, 638.

LETTRE 701.

1. — *De Cicerone.* Le fils de Cicéron. V. l. 697, n. 5. — 2. — *De Buthrotiis.* V. pour l'intelligence de cette affaire les l. 749, 750, 751, 764, 765 et 766.

3. — *De Cluviano.* V. l. 700, n. 10. — 4. — *Philippi.* L. Marcius Philippus, beau-père d'Octave, ayant épousé Atia, mère de celui-ci. (V. l'article intéressant d'Orelli sur cette qualité, au mot L. Marcius Philippus, p. 381 et suiv. du t. II, de l'*Onomasticum Tullianum*). Il avait une campagne près de Pouzzole où Cicéron se trouvait alors, fort occupé à la liquidation de la succession de Cluvius, et à la prise de possession de ses jardins auxquels il tenait particulièrement. V. l. 708.

5. — *Mihi totus deditus.* Octave en agit ainsi envers Cicéron, depuis sa brouille avec Antoine (l. 700, n. 8.) — 6. — *Lentulus Spinther.* Le fils. V. l. 596, n. 7; 613, n. 5.

LETTRE 702.

1. — *Latinitas.* Autre était le droit latin (V. Sigonius, *De Antiquo jure Latii*), autre le droit de bourgeoisie romaine, beaucoup plus élévé, plus envié, et plus rarement accordé. César avait donné le premier aux Siciliens; ce que Cicéron regardait comme à peine supportable. Antoine leur donna le droit de cité; ce qui aux yeux de Cicéron était le comble de l'impudence. — *Antonius... fixit legem.* V. l. 706, n. 3.

2. — *Dejotari nostri causa.* Sur cette affaire qui consistait en la restitution à Déjotarus de la petite Arménie qui lui avait été enlevée par César, moyennant l'engagement de payer dix millions de sest. ou deux millions de francs à Antoine, et sur la part que Fulvie prit à cette affaire, voy. la IIe *Philipp.* ch. 37.

3. — *Buthrotiam.* V. la n. 2 de la l. 701. — 4. — *Peramice Octavius.* V. l. 701, n. 5. — 5. — *Philippus.* V. l. 701, n. 4.

6. — *Ubi nec Pelopidarum.* Vers d'Attius, tiré probablement de sa tragédie d'*Atrée.* Cicéron le cite tout entier l. 735. — 7. — *Hos designatos.* Hirtius et Pansa.

8. — *Declamare.* Pour se distraire du chagrin de n'avoir plus de part aux affaires publiques, Cicéron donnait des leçons d'éloquence où il avait pour auditeurs des Romains illustres et parmi eux des amis intimes de César, comme l'étaient Hirtius et Pansa eux-mêmes. Il est sans doute inutile d'ajouter que Cicéron ne se faisait pas payer ses cachets. — 9. — *X Kal.* Le 22 avril. — 10. — *Vestorium.* V. l. 140, n. 1, et 704, n. 5.

LETTRE 703.

1. — *XIII Kal.* Le 19 avril. — 2. — Ἀλλ' οὐ, etc. *Iliade, IX,* V. 228 et s. — 3. — *D. Bruti adventu.* On a vu l. 696, qu'il voulait aller à Rhodes attendre que la fortune revînt aux conjurés; mais comme elle tardait trop, il alla rejoindre ses légions dans la Gaule citérieure dont il avait le commandement.

4. — *Sextus.* Sextus Pompée. Il resta en effet sous les armes en Espagne, et y recommença la guerre non sans succès (l. 698, n. 10.)

5. — Τέκνον ἐμόν, etc. *Iliad.,* V, v. 428, lequel vers commence ainsi : Οὔ τοι, τέκνον ἐμὸν, etc. La fin du second vers est γάμοιο, mot auquel Cicéron a substitué λόγοιο, pour l'accommoder à sa situation, à laquelle il mêle délicatement Atticus. — 6. — *Legatus Græciam.* V. l. 696, n. 3. — 7. — *Ad lacum quod habeo.* Le lac Lucrin, près duquel il avait une villa, à Cumes.

8. — *Aquillia.* C'est de Quintus, le père, et non du fils, qu'Aquillia allait, disait-on, devenir l'épouse. Mais si Quintus divorçait, il n'avait garde de se remarier, comme le dit plus bas Cicéron. Il avait assez du souci de rendre la dot de Pomponia.

9. — *Egnatio.* C'est apparemment Egnatius

(l. 123, n. 1) qui se chargeait de procurer l'argent pour le remboursement de la dot de Pomponia.

10. — *Sex. Clodii.* Sextus Clodius (l. 104, n. 21) avait été greffier du tribun P. Clodius, et un des agents les plus déterminés de ses violences. C'est sous sa conduite que le peuple traîna le corps sanglant de Clodius tué par Milon, sur la place publique, où, après avoir essayé de le brûler avec quelques misérables fagots, il finit par le laisser en proie aux chiens (*pro Mil.* 13). Mais le feu se communiqua, ou plus vraisemblablement fut volontairement communiqué, par Sextus Clodius et sa bande, à la curie et à la basilique Porcia qui en était voisine. C'est pour ce crime que Sextus avait été condamné en 702 à l'exil. V. Asconius, *in Milon.*, p. 55. — 11. — *Ex falsis ejus commentariis.* V. l. 700, n. 2. — 12. — *De puero Clodio.* Le fils de P. Clodius dont Antoine avait épousé la mère, la célèbre Fulvie. — Les lettres d'Antoine et de Cicéron ci-incluses n'ont pas besoin d'éclaircissements; mais il peut être permis de faire remarquer l'adresse de celle d'Antoine, la candeur apparente de celle de Cicéron, et au fond le peu de sincérité que, eu égard aux circonstances où ils se trouvaient tous deux, il devait y avoir dans l'abandon avec lequel ils semblent s'épancher. Les appels à l'amitié d'autrefois n'étaient plus guère de saison.

LETTRE 704.

1. — *Iteradum eadem ista mihi.* Passage de l'*Ilione* de Pacuvius, cité encore *Acad.*, II, 27. — 2. — *Parilibus.* V. l. 34, n. 4. Des jeux avaient été donnés par Octave pendant ces fêtes, et le fils de Quintus y avait porté effectivement une couronne; ce dont son père l'avait tancé fortement. V. l. 711. — 3. — *Lamiam.* Le même que l. 643. — 4. — *VI Kalend.* Le 26 avril.

5. — *Hæresi Vestoriana.* Cicéron avait dit de Vestorius (l. 702, à la fin) *hominem remotum a dialecticis, arithmeticis satis exercitatum.* C'est bien là le propre de tous les financiers, sauf le *satis* qui est dit ici très ironiquement; car Cicéron fait de Vestorius une espèce d'hérésiarque en matière d'argent; ce qui veut dire sans doute qu'aux anciens procédés de le faire valoir, il en avait substitué de nouveaux qui ne leur étaient pas inférieurs, au contraire.

6. — *Brutos Cassiumque.* Marcus et Décimus Brutus, et C. Cassius.

7. — *Ut de Clodio.* V. l. 703, n. 10. — 8. — *Rufio Vestorianus.* V. l. 190, n. 4. — 9. — *Victor.* Inconnu.

10. — *Ejus libellis.* Aux soi-disants actes de César qu'Antoine exhumait à chaque instant, qualifiant de ce nom jusqu'aux chiffons de papiers trouvés dans les coffrets du défunt. — 11. — *Illam sessionem Capitolinam.* V. l. 700, n. 3. — 12. — *Si funere elatus esset.* V. l. 700, n. 5.

13. — *Ut ipse Gallias habeat.* Antoine eut les deux Gaules qu'il se fit donner par le peuple, après que le sénat les lui eut refusées. Or Décimus Brutus était en possession du gouvernement de la Gaule cisalpine; il ne le voulut point céder, et ce fut là l'origine de la première guerre contre Antoine qui essaya de se rendre maître par force de ce gouvernement, et qui assiégea D. Brutus dans Modène.

14. — *Rapinas ad Opis fieri.* César avait déposé dans ce temple jusqu'à sept cents millions de sesterces, soit 140,000,000 de francs, qu'il réservait pour la guerre des Parthes; Antoine les prit, en donna une partie à ses amis ou partisans, et comme il est plus que probable, ne s'oublia pas soi-même.

15. — *Qui te obsignatorem adhibuerunt.* V. l. 692, n. 3. — 16. — *Rauduscolum.* V. l. 111, n. 2. — 17. — *Ad Kal. Junias.* Le 1er juin, jour où le sénat s'occupera de l'affaire relative aux terres de Buthrote données aux soldats de César, et à laquelle, pour les grands biens qu'il possédait dans cette ville, Atticus était si fortement intéressé.

18. — *Vicinis suis Massiliensibus.* Cicéron appelle les Marseillais voisins d'Atticus, soit parce qu'il avait des biens (et où n'en avait-il pas?) dans leur voisinage, soit plutôt parce que les députés de Marseille venus à Rome pour demander qu'on leur rendît leurs privilèges dont César les avait dépouillés, demeuraient en quelque maison voisine de celle d'Atticus.

19. — *Reddis.* C'est-à-dire *reddenda judicas,* ainsi que le jugeaient en effet Hirtius et Pansa qui promettaient de le faire, et Antoine lui-même qui s'y était engagé (*Phil.*, XIII, 15).

20. — *Hæc armis... restitui fortasse possunt.* Mais Lépidus et Plancus, qui commandaient dans ces quartiers-là et qui étaient dévoués au parti de César, se fussent sans doute opposés à cette restitution.

LETTRE 705.

A Bithynicus. V. l. 689.

LETTRE 706.

1. — *Confice professionem.* V. l. 607, n. 1. — 2. — *Tanta se ἐπιφορᾷ oppressum,* etc. Ce Balbus

qui ne peut parler, parce qu'il a mal aux yeux offre un exemple de l'excès où peut atteindre l'hypallage. Quintilien n'y a pas pensé. On en rit cependant, comme aussi de ce que le nom de Balbus signifie bègue, que cette infirmité n'est pas moins un obstacle à la parole qu'à l'éloquence, et que Balbus ne parlait pas sans doute pour ne pas avoir à désapprouver Antoine dont il était l'ami.

3. — *Antonius de lege quid egerit.* C'est peut-être de la loi dont Cicéron (l. 702) parle en ces termes : « Mais voici qu'Antoine, moyennant une grosse somme d'argent qu'il a reçue, fait publier une loi qu'aurait, dit-on, portée le dictateur aux comices, et par laquelle les Siciliens sont tous déclarés citoyens romains. »

4. — *De Servilio.* Il s'agit de P. Servilius Isauricus, le père (l. 90, n. 3), qui mourut cette même année à 90 ans (Dion, XLV, 16). Tiron avait annoncé cette mort à Cicéron, qui l'engage à s'arranger de façon à mourir aussi vieux.

5. — *Quibus præsidiis philosophiæ septus sim.* Cicéron se vante; sa philosophie ne lui a guère été jusqu'ici qu'un rempart démantelé et dont il essaye vainement de réparer les brèches.

6. — *Inveteratam... amicitiam.* L'amitié de Cicéron pour Antoine, que Tiron lui rappelait sans doute, n'était alors pas moins ébréchée que sa philosophie.

7. — *Leptam.* Lepta (l. 214, 644, 646, 649), regrettait apparemment César qui lui avait donné l'intendance des jeux à célébrer en son honneur (l. 646), et l'expression de ses regrets était de la rue pour Cicéron, contre l'amertume de laquelle il réclamait le pouliot de la conversation de Tiron.

LETTRE 707.

1. — *Dolabellam meum! Jam enim dico meum.* Dolabella avait paru en effet à Cicéron un peu trop césarien; mais quand il eut renversé la colonne élevée à César sur le forum, fait précipiter du haut de la roche Tarpéienne les citoyens perturbateurs de la république, il fit évanouir jusqu'au moindre soupçon de Cicéron et lui devint plus cher que jamais. Mais Dolabella ne soutiendra pas longtemps cette conduite, et on le verra bientôt le principal instrument des violences d'Antoine.

2. — *Acta nefaria.* Les actes de César, qui peu à peu devenaient ceux d'Antoine, par l'audace avec laquelle il les supposait et les multipliait. — 3. — *Piliæ nostræ.* La femme d'Atticus. — 4. — *Kal Maiis.* Le 1er mai.

LETTRE 708.

1. — *V. Non.* Le 3 mai. — 2. — *Ab hortis Cluvianis.* V. l. 701, n. 4. — 3. — *Villam ad Lucrinum.* V. l. 703, n. 7. — 4. — *Tyrotarichum.* V. l. 111, n. 1 et l. 158, n. 6 et 12.

5. — *O Dolabellæ,* etc. Que d'illusions et sur Dolabella, et sur Brutus, et sur le peuple même, éternelle dupe, tyran aujourd'hui, esclave demain, plus mobile que le vent, l'ingratitude et la sottise mêmes!

6. — *Me intervenire discenti.* C'est à Athènes qu'étudiait le fils de Cicéron; c'est donc là que veut aller Cicéron. — 7. — *Leonidæ.* Léonidès, selon Orelli, un des maîtres du jeune Marcus.

8. — *Herodi.* Affranchi d'Atticus (l. 257, n. 68). — 9. — *Xenonem.* Xénon, autre affranchi d'Atticus (l. 201, n. 8.) — 10. — *Flammam Flaminium.* Le même que le Flaminius de la l. 596, n. 2.

11. — *Montani.* V. l. 565, n. 1. Il paraît ici que ce compagnon du fils de Cicéron avait fait des dettes à Athènes, sous la garantie de Cicéron, et qu'il ne les payait pas. Peut-être que, comme Panurge, il goûtait la félicité des *debteurs.*

LETTRE 709.

1. — *V. Non. Mai.* Le 3 mai. — 2. — *Piliam in Cumano.* V. l. 708, n. 3. — 3. — *Pridie Kal.* Le 30 avril. — 4. — *Omne consilium in fortuna positum.* Ç'a toujours été toute la philosophie d'Atticus. — 5. — *De Buthrotio negotio.* V. les l. 749, 750, 751, 764, 765 et 766.

6. — *A Capua declinaturum.* Il y avait à Capoue des vétérans de César qui cultivaient les terres que César leur avait données dans ce pays, et Antoine allait à Capoue, dans le dessein de les embaucher. — *L. Cæsari.* V. l. 10, n. 11.

7. — *Ad Kal. Jun.* V. l. 704, n. 17. — 8. — *Quintus filius.* Le neveu de Cicéron. — 9. — *Aquilliam.* V. l. 703, n. 8. — 10. — *Ciceroni meo suppeditabis.* V. l. 697, n. 5. — 11. — Ἀνέκδοτον. V. l. 32, n. 9. — 12. — *Credas velim.* Ce phénomène ne s'est pas seulement produit à Rome. — 13. — *De Montano.* V. l. 708, n. 11. — 14. — *Flamma.* V. *ibid.*, n. 10.

LETTRE 710.

1. — *Et singularem consulem.* Ce consul était pourtant de la façon de César qui l'avait désigné pour son successeur, lorsqu'il irait faire la guerre aux Parthes. C'était là, en ce moment du moins, un des actes de César que Cicéron ne contestait et ne désapprouvait pas. — 2. — *L. Cæsar.* V. l. 709, n. 6. — *Sororis filium.* Antoine. V. *ibid.*

3. — *Me hanc falsam hereditatem alienæ gloriæ.* La vérité est que Cicéron n'était pour rien dans les exploits de Dolabella; mais en parlant de la gloire de Dolabella, il se laisse entraîner aisément à parler de la sienne. — *Denique amare videar, antea dilexisse.* Ainsi chérir était alors moins qu'aimer; nous faisons le contraire aujourd'hui. V. La même différence observée l. 673.

4. — *Ut summa severitas animadversionis,* etc. Voilà bien la morale de tous les partis. Il serait intéressant de savoir en quelle disposition d'esprit Dolabella lut cette lettre singulière; mais il n'était pas homme à s'en attendrir, et la suite ne le fera voir que trop.

LETTRE 711.

1. — *Non. Mai.* Le 7 mai. — 2. — *Barnæum.* Barnéus, esclave ou affranchi. — 3. — Ἀτισιᾳ. Mot forgé par Atticus d'α privatif et de τίσις; car on ne trouve ce mot nulle part. Il signifie que Dolabella faisait banqueroute à son ci-devant beau-père, en ne lui restituant pas la dot de Tullie.

4. — *Ille exilium meditatur.* La place en effet n'était plus tenable à Brutus en Italie, à cause des vétérans de César qui, partout où ils l'eussent rencontré, ne lui eussent pas fait un bon parti.

5. — *Portum propiorem huic ætati.* C'est-à-dire la mort. — 6. — *Antonius... de Clodio rescripsit.* V. les deux lettres incluses dans la l. 703. La réplique d'Antoine manque.

7. — *Pansa furere... de Clodio et de Dejotaro.* V. sur Sextus Clodius l. 703; sur Déjotarus, l. 702. Cicéron se défiait du consul désigné Pansa, lequel, mais avec beaucoup plus de fondement, comme l'événement le prouva, se défiait de Dolabella. — 8. — *De coronatis... sororis tuæ filius.* V. l. 704, n. 2.

9. — *Ad Siccam.* Sicca, ami de Cicéron (l. 54, n. 1). Cette affaire ne serait-elle pas celle des jardins de Silius, traitée l. 561, 562, 563? Mais qu'avait à voir Dolabella en cette affaire? C'est sans doute que Cicéron, pour la réaliser, avait besoin de l'argent de la dot de Tullie, que Dolabella persistait à garder par devers soi, ou plutôt qu'il n'était plus en état de rendre, l'ayant dissipé probablement.

10. — *Servii orationem.* Les discours que Servius Sulpicius tenait à Atticus, où il exprimait la crainte que le coup de force de Dolabella contre les fanatiques défenseurs et gardiens de la colonne de César (l. 707, n. 1), n'eût de mauvaises suites.

11. — *Publilius* (V. l. 645, n. 3 et 648). On voit ici que Publilius avait prié Cérellia (l. 521, n. 1), dont il connaissait l'intimité avec Cicéron, de tâcher d'obtenir de lui qu'il reprît Publilia, et l'on voit aussi qu'elle se laissa facilement persuader par Cicéron que cela était impossible.

12. — *De Buthroto.* V. l. 709, n. 5. — 13. — *Majorem πρᾶξιν ejus fore,* etc. Ce n'est plus ici l'homme politique qui parle, mais le créancier; il fallait bien qu'il eût son tour, et la lettre qui suit le fera voir jusqu'à la dernière évidence. — 14. — *Totam villam cellamque tradidi.* V. l. 708 et 709.

LETTRE 712.

1. — *Adhuc non solvit.* V. l. 711, n. 13. — 2. — *Faberii manu.* Quintus Fabérius, ancien débiteur de Cicéron (l. 552, n. 4). Comment pouvait-il être si bien en mesure de procurer de l'argent à Dolabella? C'est que Fabérius ayant été scribe ou secrétaire de César, après la mort de celui-ci, s'était dévoué à Antoine (Appien, III, 1). Il aurait donc pu, au gré de ce nouveau patron, fabriquer des actes de son premier maître, dans lesquels il aurait désigné tels ou tels personnages pour recevoir telles ou telles sommes, et parmi ces personnages Dolabella, qui aurait été par ce moyen mis en état de payer quelques grosses dettes. Mais tout cela, comme l'avoue Cicéron, est dit en plaisantant.

3. — *IIX Id.* Le 8 mai. — 4. — *Albianum.* Sous-entendu *negotium*; l'affaire de Sabinus Albius. V. l. 622, n. 2. — 5. — *De Patulciano.* Q. Patulcius, accusateur de Milon, selon Asconius, *in Mil.*, p. 54. — 6. — *De Montano.* V. l. 708, n. 11. — 7. — *Servius.* Servius Sulpicius. V. l. 711, n. 10. — *Proficiscens.* En quittant Rome.

8. — *Kal. Jun.* V. l. 704, n. 17. — 9. — *De Bruto... exsilium... meditanti.* V. l. 711, n. 4. — 10. — *Leonidæ.* V. l. 708. — *De Herode.* V. l. 257, 708. — 11. — *Saufei.* V. l. 34, n. 3.

LETTRE 713.

1. — *Harpalum.* Esclave de Cicéron. — 2. — *Offillio.* V. l. 636, n. 9. — *Aurelio.* V. l. 789. — 3. — *A Flamma.* V. l. 708, n. 10. — *Papia.* De la famille plébéienne de ce nom. Elle devait aussi de l'argent à Cicéron.

LETTRE 714.

1. — *In Lucullii nostri.* Lucullus (on n'est pas sûr de son prénom), fils de L. Lucullus Ponticus, mort en 697. Il était pupille de Cicéron (*de Finib.*, III, 3). — *VI Id.* Le 10 mai. — *VII Id.* Le 9 mai.

— 2. — *Albiano negotio.* V. l. 712, n. 4. — *De tuo Buthroto.* V. l. 704, n. 17.

3. — *L. Antonii.* L. Antoine, tribun du peuple, frère de Marc Antoine. Il voulait faire distribuer au peuple les terres des marais Pontins, pour le mettre dans les intérêts de son frère. Dolabella s'opposa à cette distribution, et Cicéron lui en sait tant de gré qu'il le tient quitte de sa dette provisoirement, sauf à ce que Dolabella n'en perde pas la mémoire aux ides, c'est-à-dire le 15 mai.

4. — *Tertullæ.* Femme de Cassius et troisième sœur de Brutus. C'était aussi le nom de la femme de M. Licinius Crassus. V. l. 131, n. 1, et Suétone, *Cæsar,* 50. Ce nom était un diminutif de *Tertia.* Les deux autres sœurs de Brutus s'appelaient *Junia major* et *Junia minor.*

5. — *De regina.* La reine Cléopâtre, et Césarion, le fils qu'elle prétendait avoir eu de César; ce que les partisans du feu dictateur soutenaient n'être pas vrai. V. Suétone, *Cæsar,* 52. — 6. — *De Quintis.* Quintus Cicéron, père et fils. — 7. — *Ut scriptam concionem mittam.* Afin que Brutus débitât ce discours.

8. — *In edicto.* Brutus rendit cet édit pour demander à Antoine, qui était consul, qu'il lui fût permis comme à Cassius, tous deux préteurs, de sortir de Rome; ce qui était défendu par les lois. Antoine repoussa cette demande avec hauteur et même avec menace, à l'occasion de quoi Brutus et Cassius lui écrivirent la l. 770, qu'on lira en son lieu.

9. — *De optimo genere dicendi.* C'est le traité intitulé *l'Orateur,* adressé à Brutus. — 10. — *Attilius, poeta durissimus.* C'est ce poète que Licinius appelle dans le *de Finib.* I, 2, *ferreum scriptorem.*

11. — *Hirtium... habitat cum Balbo.* Il est sûr qu'Hirtius étant si grand ami de Balbus, lequel ne l'était pas moins d'Octave qu'il l'avait été de César, ce n'était pas là le bon moyen pour ce même Hirtius d'inspirer de la confiance à Brutus et à Cassius. Il importait donc beaucoup de le gagner à leur cause. On se rappelle qu'Hirtius et Balbus avaient été disciples en éloquence de Cicéron, comme aussi Pansa et Dolabella, et qu'Hirtius et Dolabella le payaient en bons soupers. V. l. 458, n. 7, et 702, n. 8.

12. — *Pansa probabat se bene sentire.* V. l. 711, n. 7. — 13. — *Edictum Bruti.* V. la note 8 ci-dessus. — 14. — *Dolabellæ et prima illa actio et hæc,* etc. V. l. 707, n. 1 et ci-dessus, n. 3.

15. — *Habituri ducem.* Octave près duquel accouraient tous les vétérans. — 16. — *Quintus filius.* Le neveu de Cicéron et d'Atticus.

17. — *L. Antonius produxit Octavium.* Octave aspirait au tribunat, et il brigua la place laissée vacante par Helvius Cinna, tué par erreur dans l'émotion populaire excitée à la suite de la mort de César (Dion, XLIV, 51). Lucius Antoine le présenta au peuple dans cette circonstance, comme c'était l'usage. Mais ayant échoué, par l'opposition de Marc-Antoine, Octave décida Tibérius Canutius, autre tribun, à le présenter, en prenant pour prétexte les legs que César avait faits au peuple. Là, après un discours approprié à la circonstance, Octave promit de payer ces legs sur-le-champ, et donna à la foule beaucoup d'autres espérances encore. Tel est le récit de Dion, XLV, 6. — 18. — *Qualis concio fuerit.* La harangue d'Octave.

LETTRE 715.

1. — *V Idus.* Le 11 mai. — 2. — *Ad eas quarum exemplum tibi miseram.* C'est la lettre 710.

3. — *Duumviri.* Suivant M. Victor Leclerc, « Antoine voulait établir, pour surveiller et consulter les *actes* de César, une sorte de magistrature religieuse sous le nom de duumvirs, comme autrefois Tarquin le Superbe avait préposé des *duumviri sacrorum* à la garde des livres sibyllins. » Antoine était bien capable de cette idolâtrie, d'autant plus que César avait acquis dès son vivant la qualité de dieu, pour avoir vu son image placée dans le temple de Quirinus (l. 642, n. 1), et portée ensuite parmi celles des dieux, dans les fêtes célébrées en son honneur. La mort avait complété son apothéose, en le réunissant aux dieux mêmes. Ses *actes,* ses papiers, ses mémoires pouvaient donc être regardés comme non moins dignes de respect que les oracles des Sibylles. Le projet d'Antoine ne fut pas tout à fait abandonné; car César eut bientôt des temples et des prêtres.

4. — *Regni heredem relictum.* Cet héritier était Antoine, voué d'abord et avec César aux poignards des conjurés, mais épargné après délibération et sous prétexte qu'on n'en voulait qu'à la tyrannie : ce que Cicéron appelle *consilium puerile.*

5. — *Pontii.* Pontius Aquila (l. 10, n. 22), un des conjurés. Cette mère, qu'indique ici Cicéron, était Servilia, mère de Brutus. César l'avait aimée plus que toute autre femme, et, à l'époque des guerres civiles, outre les riches présents dont il l'avait comblée, il lui avait fait adjuger à vil prix les plus riches domaines confisqués, du nombre desquels était celui de Pontius, vendus alors aux enchères. V. Suétone, *Cæs.,* 50. — 6. —

Cato major. C'est le traité *de la Vieillesse* que Cicéron avait écrit depuis peu.

7. — Πεντήλοιπον. Cicéron était à Pouzzoles en même temps que Balbus, Hirtius, Pansa, Octave et Philippe (l. 701 à la fin), tous césariens. Quatre en étaient partis; il ne restait plus qu'Hirtius.

8. — *Hominem traducere ad optimates paro*. C'est ce dont Brutus l'avait prié (l. 714, n. 11). — 9. — *Octavii concionem*. V. l. 714, n. 18.

LETTRE 716.

1. — *XVI Kal. Jun*. Le 17 mai. — 2. — *Meus vero discipulus*. Hirtius. V. l. 714, n. 11. — 3. — *Pompeius*. Sextus Pompée. — 4. — *Idus Martiæ*. Le 15 mars, jour où César fut tué. — *Magnum mendum continent*. La faute de n'avoir pas aussi tué Antoine (l. 715. n. 4). — 5. — Ἄλλοις. On ne sait de qui est ce vers.

7. — *Legatione votiva*. Ces commissions ne servaient que de prétextes aux sénateurs, lorsqu'ils voulaient s'absenter de Rome plus longtemps qu'il ne leur était permis. Conf. l. 88, n. 14. — 8. — *In Senatu Kalendis*. V. l. 704, n. 17, et 712, n. 8.

LETTRE 717.

1. — *De Alexione*. Un autre Alexion (l. 633, n. 6) était affranchi d'Atticus; celui-là était médecin de Cicéron, et son esclave, suivant Orelli; il était mort des suites d'une attaque d'apoplexie V. l. 719, à la fin.

2. — *Venit enim Misenum*. V. l. 714. — 3. — *Legi et egi*. C'est-à-dire qu'il a parlé à Hirtius de l'affaire de Buthrote (l. 749, 750, 751, etc.). — *Hujus rei*. Même affaire. — *In eo negotio*. Même affaire.

4. — *Dolabellam spero domi esse*. C'est-à-dire : veut me payer; le contraire s'exprimait par *foris esse*. En effet un débiteur insolvable doit toujours *être sorti* pour les créanciers qui viennent le relancer.

5. — *Edictorum humanitatem*. Les édits ou l'édit de Brutus et de Cassius (l. 714, n. 8). — 6. — *XVII Kal*. Le 16 mai. — *Cærelliæ... satisfeci*. V. l. 711, n. 11. — 7. — *Istam vero quam tibi molestam*. La mère de Publilia. V. l. 564, au commencement. — 8. — *Ante Kalendas*. V. l. 716, n. 8. — 9. — *De regina*. V. l. 714, n. 5. — *De Flamma*. V. l. 713, n. 3.

LETTRE 718.

1. — *Cn. Lucullus*. On n'en sait pas autre chose, si ce n'est qu'il était l'ami de Cicéron et d'Atticus. — 2. — *Concione capitolina*. Discours prononcé lorsque les conjurés, après le meurtre de César, occupèrent le Capitole. V. ce discours dans Appien II, 19. — 3. — *Metrodorum*. V. l. 527, n. 1.

LETTRE 719.

1. — *XV Kal*. Le 18 mai. — 2. — *Sinuessano*. Sinuesse, ville du Latium sur le Liris. — 3. — *Nimis multa de Buthroto*. V. l. 717, n. 3. — 4. — *L. Antonium concionatum*. Un second discours sans doute; il était *sordide*; le premier avait été *horrible* (l. 714).

5. — *De Menedemo*. Grec dont César avait été l'hôte et que César avait fait citoyen romain. Antoine, dans sa lettre à Hirtius et à Octave, citée et réfutée par Cicéron, *Phil*. XIII, 16, leur reproche d'avoir approuvé la mort de cet homme qui avait été frappé de la hache. V. la l. 721.

6. — *Orationem eam*. V. l. 714, n. 7. — 7. — *De legionibus*. Elles étaient en route de divers points pour revenir en Italie. Quatre, venant de Macédoine, étaient près d'arriver à Brindes, et Antoine se disposait à aller au-devant d'elles.

8. — *De Octavii concione*. V. l. 714, n. 17, et l. 715. — 9. — *Ludorumque ejus apparatus*. V. Dion, XLV, 6, sur ces jeux qu'allait donner Octave, et sur le motif qui les lui faisait donner.

10. — *Matius*. V. l. 522, n. 1. — *Postumius*. V. l. 255, n. 24. — *Saserna*. Tous trois, étant des amis du dictateur, n'étaient pas au goût de Cicéron naturellement. Octave ne pouvait pourtant choisir ces commissaires parmi les ennemis de son père et les siens.

11. — *Balbum levari... sed ne ipse quidem id fieri posse*. Cette fidélité à César mort fait honneur à Balbus, et Cicéron paraît bien être de cet avis, quoiqu'il dise que Balbus porte ses vues ailleurs. Il a déjà remarqué (l. 715) que tout, dans le langage de Balbus, dénotait un partisan d'Antoine.

12. — *Tyndaritanorum causa*. Les Tyndaritains étaient Siciliens, et comme tels sous le patronage de Cicéron; ils devaient donc compter sur lui pour les défendre au besoin.

13. — *Erogatio pecuniæ*. Les distributions que faisait Antoine de l'argent déposé par César dans le temple d'Ops (l. 704, n. 14). — 14. — Πεντήλοιπον. Hirtius. V. l. 715, n. 7. — 15. — *De Alexione*. V. l. 717, n. 1.

LETTRE 720.

1. — *XI Kal*. Le 22 mai. — 2. — *In Atinati*. Atina, dans le pays de Volsques, près d'Arpinum.

— 3. — *XV Kal.* Le 18 mai. — *XII Kal.* Le 21 mai. — *VI Kal.* Le 27 mai.

4. — *Illa quæ recordaris... acta.* C'était un décret du sénat rendu en 704, à la nouvelle de la marche de César sur l'Italie, investissant les consuls C. Claudius Marcellus et P. Cornelius Lentulus Crus d'un pouvoir absolu, comme on faisait dans les circonstances où la république était en danger. On connaît la formule : *Videant consules ne quid respublica detrimenti capiat.*

5. — *Marcellum.* Le consulaire nommé dans la note précédente. — 6. — *Novi conventus habitatores.* Les vétérans à qui Antoine venait de faire une nouvelle distribution de terres en Campanie : circonstance inquiétante pour Cicéron et pour Atticus qui y avaient des propriétés.

7. — *Calvæ.* On ne connaît pas cet homme; mais ne dirait-on pas que Cicéron comptait sur un legs, et que son jugement sur Calva s'en ressent? — *Demonici.* Même remarque.

8. — *De Mario.* M. Marius, parent ou pour le moins compatriote et ami de Cicéron. V. l. 121, 126, 187 et 460. — *De Alexione.* V. l. 717, n. 1.

9. — *Antonio... volo pejus esse.* S'agit-il de Lucius ou de Marcus? L'abbé Mongault, et il a raison, croit que c'est de Lucius, parce qu'après avoir promis de se montrer favorable aux Buthrotiens, il avait cessé de l'être. Cicéron dit en effet, parlant de Lucius : *L. Antonio male sit, si quidem Buthrotiis molestus est* (l. 739).

10. — *De oratiuncula.* Le discours de Brutus dans l'assemblée du Capitole. V. l. 718, n. 2. — 12. — *De sella Cæsaris.* Un siège doré que, par décret du sénat, César occupait aux jeux publics; les tribuns l'avaient fait enlever, et les quatorze rangs où les chevaliers étaient assis avaient applaudi.

LETTRE 721.

1. — *X Kal.* Le 23 mai. — *Hora IIX fere.* La première heure du jour étant 6 heures du matin, la huitième était 2 heures après midi. — 2. — *Q. Fufio.* Q. Fufius Calénus. V. l. 15, n. 4. — 3. — *Unam XI, alteram X.* L'une du 22 mai, l'autre du 23.

4. — *Carfulenus.* D. Carfulénus commandait alors la légion Martia. Il avait servi sous César au siège d'Alexandrie (*de Bell. Alex.*, 31), et il était demeuré très attaché à son général. Après la mort de César, il passa à Antoine qu'il quitta pour se donner à Octave. C'est ce que Cicéron appelle remonter à sa source ἄνω ποταμῶν, commencement d'un vers d'Euripide qu'il faut ainsi compléter ἱερῶν χωροῦσι παγαί, *sursum versus sacrorum fluminum feruntur fontes.* — 5. — *Si Bruto provincia eripitur.* V. l. 704, n. 13.

6. — *Cavetur de Buthrotiis.* V. l. 717, n. 3 et l. 719. Cicéron n'en souhaitait pas moins la guerre; car il pensait que les soldats auxquels on avait assigné les terres des Buthrotiens, y renonceraient volontiers, aimant mieux faire la guerre, dans l'espoir d'y recueillir plus d'avantages.

7. — *Jam stulta Iduum Martiarum consolatio.* Conf. l. 693, 204. — *Animis usi sumus virilibus.* Il dit la même chose et presque dans les mêmes termes, l. 715.

8. — *Saufeium per te celemus.* Pourquoi faire un mystère à Sauféius du plaisir que cause à Atticus la lecture des *Tusculanes?* Parce que Sauféius était épicurien, et afin qu'il ne crût pas qu'Atticus, épicurien comme lui, désertait la secte.

9. — *Lanuvium eundum... non sine multo sermone.* Parce que Brutus et Cassius étaient à Lanuvium, et qu'Octave, que Cicéron voulait ménager, avait sans doute de bonnes raisons pour trouver mauvais ce voyage.

10. — *De oratione Bruti.* V. l. 720, n. 11. — 11. — Ἡρακλειδεῖον. Sur Héraclide. V. l. 626, n. 6. On ne sait à quel ouvrage de ce philosophe Cicéron fait allusion.

12. — *Ut in Saufeii eam.* C'est-à-dire, que je me fasse épicurien. V. ci-dessus la n. 8. — 13. — *Vestorium.* V. l. 140, n. 1. Ce financier se piquait de philosophie. — 14. — *De Menedemo.* V. l. 719, n. 5. — *De regina.* V. l. 714, n. 5. — 15. — *Militibus obsessurus esset senatum.* Aux calendes de juin. V. l. 704, n. 17.

16. — *Bruto studium tuum navare.* C'est-à-dire aller le trouver à Lanuvium. — 17. — *L. Cæsar.* V. l. 710, n. 2. — 18. — *In Nemus.* Le bois d'Aricie où Diane avait un temple. César y avait fait bâtir une maison de campagne magnifique, qu'il avait ensuite fait démolir, ne la trouvant pas assez à son gré (Suétone, *Cæs.*, 46). Il paraît que son cousin Lucius en avait une également où il donnait alors rendez-vous à Cicéron.

LETTRE 722.

1. — *A Dolabella præclarissime gesta.* V. l. 707, n. 1. — 2. — *Neque vero id solum,* etc. V. l. 700, n. 2. — 3. — *Tabulæ figuntur.* On scelle des tables d'airain sur lesquelles sont gravées les lois soi-disant décrétées par César, tandis qu'on devrait les desceller : *cujus æra refigere debebamus,* comme il est dit plus loin. Ainsi *refigere* n'est point un réduplicatif de *figere,* mais signifie tout le contraire.

LETTRE 723.

1. — *Sabino tuo.* Ce Sabinus est le même personnage nommé Albius tout court, l. 622. Cicéron doute que ce surnom de Sabinus, sous lequel il le désigne encore l. 712 et 714, lui appartienne et lui vienne de famille. Il suppose qu'Albius l'a pris parce qu'il est Sabin, et qu'à l'exemple de certains candidats à une magistrature quelconque, Albius, candidat lui-même, s'en était affublé, espérant que ce surnom serait un attrait pour les électeurs auxquels il avait affaire.

2. — *Mi Treboni.* V. l. 117, n. 4. Trébonius partait pour son gouvernement d'Asie.

LETTRE 724.

1. — *De reponenda ara.* L'autel et la colonne de César que Dolabella avait abattus (l. 707, n. 1). — 2. — *Nec quidquam aliud libertate.* Hellénisme pour *nec quidquam aliud præter libertatem.* Horace, *Epist.* II, 1, vers 239, dit :

> Edicto vetuit ne quis se præter Apellem
> Pingeret, aut *alius Lysippo* fingeret æra.

LETTRE 725.

De Trébonius. V. l. 117, n. 4 et 723, n. 2.

1. — *XI Kal. Jun.* Le 22 mai. — 2. — *Cratippus.* Philosophe péripatéticien, le premier de tous les philosophes de cette secte que Cicéron ait entendus (Tim. 1), et qui fut le maître de son fils Marcus. Cicéron en parle en plusieurs endroits de ses différents écrits.

3. — *Concinnavi tibi munusculum.* C'est sans doute le recueil des bons mots de Cicéron qu'avait fait Trébonius (l. 117, n. 4), et qu'il lui dédiait naturellement. Ce recueil diffère de celui qu'avait fait Tiron, et où tout ne devait être que de Cicéron; mais dans celui de Trébonius, on voit assez, par ses paroles, que tout n'y était pas du cru de Cicéron, ou du moins que Trébonius avait ajouté çà et là quelques commentaires.

LETTRE 726.

A. Matius. V. l. 177, n. 1 et 691, 692, 693, 694 et 719; et sa notice, t. V, p. 695.

1. — *Trebatius noster.* Trébatius Testa (l. 133, n. 1). — *Detulit ad me querelam tuam.* Matius s'était plaint à cet ami des soupçons dont il avait été l'objet de la part de Cicéron, pour s'être chargé, à la prière d'Octave, conjointement avec Postumius (l. 719, n. 10), des jeux que le neveu de César devait donner en l'honneur de son oncle.

2. — *Discessus... diuturnus.* Matius était resté près de César pendant tout le temps de la guerre des Gaules. — *Trebulano.* Trébule, ville de la Sabinie, aujourd'hui *Monte-Leone della Sabina.*

4. — *Quorsum igitur hæc oratio.* A faire connaître à la postérité Matius comme un très honnête homme, ce serait déjà quelque chose. Il y avait de son temps si peu de gens dignes de ce nom que Cicéron semble s'être complu à le peindre, comme pour nous en conserver le modèle.

5. — *In illa lege.* La loi de César en faveur des débiteurs, loi dont parle César au livre III, 1, *de Bell. Civ.*, et dont Matius souffrit personnellement. V. la l. qui suit. — 6. — *Ut de curatione ludorum.* V. la note 1 ci-dessus.

LETTRE 727.

1. — *Obitum ejus reipublicæ fuisse utilem.* L'événement a surabondamment prouvé que si la république n'existait plus sous César, la mort de César n'aida guère à la faire revivre.

2. — *Res familiaris mea... deminuta*, etc. V. l. 726, n. 5. — 3. — *Ad ludos... curavi.* V. l. 719, n. 10.

Cette lettre, d'un bout à l'autre, est véritablement admirable; il n'était pas possible d'y répondre, et sans doute que Cicéron n'y répondit pas, tant les objections de ce Matius lui parurent invincibles. La sincérité de l'auteur l'eût d'ailleurs embarrassé, lui si habile à trouver des sophismes pour expliquer les contradictions de sa conduite dans tout le cours de la guerre civile, pendant la dictature et après la mort de César, et dont l'amitié pour Brutus, à la différence de celle de Matius pour César, était toute politique et intéressée. Le désintéressement de Matius était la condamnation de cette conduite.

LETTRE 728.

1. — *Utrum de duobus.* C'est-à-dire, Brutus et Cassius iront-ils à Rome ou non? Car ils n'étaient nullement rassurés sur les dispositions à leur égard des vétérans, dont un nombre considérable arrivait à Rome (l. 724) pour l'ouverture du sénat, le 1er juin.

2. — *Ut Hirtium quam optimum faciam.* V. l. 714, n. 11. — 3. — Ὁ γναφεύς. Proverbe tiré de la fable d'Ésope, le Foulon et le Charbonnier. — 4. — *Etiam in Tusculano est.* Hirtius avait quitté Rome par la raison qu'il donne à Cicéron,

pour l'engager à ne pas y aller. — 5. — *L. Antonius*. Le frère de Marcus. — *Reliqui in nostros*. M. Brutus et Cassius.

LETTRE 729.

1. — *Kalendis* [*Martiis*]. On lit en note, p. 24, du tome XXI de l'éd. in-8° de M. V. Leclerc. *Tollenda inepta vox* [*martiis*], *vel legendum omnino juniis*. Cela est évident. Il s'agit en effet des calendes de juin, jour où, comme on l'a vu ci-devant plusieurs fois, on devait traiter de l'affaire des Buthrotiens qui était aussi celle des vétérans occupant ou devant occuper leurs terres.

2. — *De legatione*. V. l. 716, n. 7. — *Honestior est votiva*. Parce que le motif en était religieux.

3. — *Si ad Dolabellam*. Dollabella était le collègue d'Antoine dans le consulat.

4. — *Ad Eutrapelum*. V. l. 234, n. 1; 479 et 482. Volumnius Eutrapélus était dans les meilleurs termes avec Antoine à qui il avait cédé son affranchie, la mime Cythéris (l. 382, n. 8, et 409, n. 1.).

5. — *Græceius*. Ami des deux Brutus et de Cassius. — 6. — *Armati in Tusculanum*. Il s'agissait d'un partage des terres de ces quartiers, que L. Antoine, un des sept commissaires nommés pour ce partage, avait l'intention de donner aux soldats vétérans.

LETTRE 730.

1. — *Ut Hirtium... meliorem facerem*. V. l. 714, n. 11, et 728, n. 2. — 2. — *Etiam ex urbe sum profectus*. Conférez cette lettre d'Hirtius avec la l. 728. — 3. — *Serviliam*. La mère de Brutus. V. l. 715, n. 5.

LETTRE 731.

1. — *Sexti nostri*. Sextus Péducéus. V. l. 285, n. 7, et en plusieurs autres endroits où Cicéron ne le désigne presque jamais que par son prénom.

2. — *Servius vero pacificator*. Servius Sulpicius, dont il a déjà été fait mention tant de fois, était bon jurisconsulte; mais ce n'est sans doute pas par des arguments tirés du droit, comme le dit Cicéron, qu'il s'entre-mettait entre les différents partis pour les convertir aux résolutions pacifiques.

3. — *Obisse legationem*. Il ne s'agit ni d'une légation libre, ni d'une légation votive. *Legatio* ici a le sens de *provincia* et signifie une commission. Servius avait été chargé de cette commission, ou l'avait prise sur lui.

LETTRE 732.

1. — *III Nonas*. Le 3 juin. — *Nonis*. Le 5 juin. — 2. *Legatoriam provinciam*. Brutus et Cassius ne pouvaient avoir qu'une mission de ce genre, parce que l'année de leur préture n'était pas écoulée, et qu'ils ne pouvaient avoir des gouvernements effectifs qu'après cela. Mais le sénat voulait les éloigner de l'Italie où l'affluence des vétérans mettait leur vie en danger.

3. — *Ad Eurotam sedere*. C'est sans doute le nom que Brutus avait donné à quelque ruisseau qui traversait ou bordait sa campagne de Lanuvium. C'est aussi ce que veut dire Cicéron quand il recommande à Atticus de ne pas confondre l'Eurotas de Lanuvium avec celui de Laconie.

4. — *Illa Persice porticus*. Autre nom donné par Brutus à un portique de sa maison, soutenu par des statues, par analogie avec le portique de ce nom à Sparte, où les statues des principaux chefs des Perses qui avaient été défaits par les Grecs, servaient de colonnes (Vitruve, I, 1.)

LETTRE 733.

1. — *Ad consiliandum legatione*. Le mot *legatio* a ici le même sens que dans la l. 731, n. 3. Il s'agissait d'un conseil tenu chez Brutus à Lanuvium, pour délibérer sur le parti qu'il y aurait à prendre en ce moment, et Atticus avait été invité à y assister.

LETTRE 734.

1. — *Ut beneficio istorum utantur*. V. l. 732, n. 2. — 2. — *Si vero aliquid de Decimo gravius*. C'est-à-dire si Décimus Brutus est expulsé de son gouvernement de la Gaule par Antoine que le peuple en avait investi. V, l. 704, n. 13.

3. — *Dionis legatio*. V. la note au bas du texte latin de cette lettre. — 4. — *Ludos non facere*. Les jeux Apollinaires auxquels, comme préteur, Brutus devait présider. — 5. — *Matris*. Servilia, mère de Brutus qui venait d'arriver chez lui (l. 730 à la fin), et qui, sans doute toujours attachée à César mort, ne pouvait donner à Brutus que des conseils bien opposés à ceux de Cicéron.

LETTRE 735.

1. — *Ante VI Idus*. Le 8 juin. *Servilia, Tertulla, Porcia*. La mère, la sœur et la femme de Brutus. — 2. — *Favonius*. V. l. 19, n. 12. — 3. — *Asiatica curatione frumenti*. V. l. 732, n. 2.

4. — *Amissas occasiones*. C'est-à-dire de n'avoir pas tué Antoine après César (Cicéron le dit plus bas), faute qu'on imputait plus directement à la générosité intempestive de Brutus. Ici cependant Cassius paraît vouloir rejeter cette faute tout entière sur Décimus Brutus. V. Velléius Patercul., II, 58.

5. — *Tua familiaris*. Servilia; elle était des amies d'Atticus. Cicéron ici lui ferme la bouche assez durement. V. l. 734, n. 5. Mais on voit quelle influence elle avait conservée sur les amis de César, en se portant fort de faire modifier un sénatus-consulte.

6. — *Ut ludi, absente se ferent*. Ce fut en effet C. Antoine, selon Appien, III, 23, qui célébra les jeux Apollinaires (l. 734, n. 4) à la place et au nom de Brutus; car il remplissait les fonctions de préteur, en l'absence de celui-ci. — 7. — Ἦ δεῦρ' ὁδός. Vers de quelque tragédie d'un poète inconnu. — 8. — *Ubi nec Pelopidarum*. Le commencement de ce vers est cité l. 702.

9. — *Votiva ne tibi quidem placebat*. Aussi n'en est-ce pas une de cette sorte que Dolabella avait offerte à Cicéron, mais une légation comme les gouverneurs de provinces en donnaient souvent, et qui permettait au titulaire de venir à Rome, une légation *ad honores* enfin, ainsi que César en avait lui-même offert une à Cicéron en 695. V. l. 44, vers la fin.

LETTRE 736.

1. — *De Buthroto*. V. l. 701, n. 2. — 2. — *Eam Servilia sublaturam*. V. l. 735, n. 5. — 3. — *Ludos enim absens*, etc. V. l. 735, n. 6.

4. — *L. Antonius*. Le frère de Marcus. Cicéron lui avait écrit pour le prier de ne pas comprendre dans les terres à partager aux vétérans (l. 729, n. 6), celles de Tusculum. Cicéron dit ici quelle fut la réponse de L. Antoine.

5. — *Octaviano, ut perspexi*, etc. On voit ici le germe des illusions de Cicéron sur Octave, qui se développeront peu à peu, et qui finiront par prendre des proportions considérables. Sur la raison du nom d'Octavianus au lieu d'Octave qui était le nom de famille, v. l. 76, n. 1.

6. — *Marcellus*. C. Marcellus, consul en 704 (l. 220, n. 1; 476, n. 2). Il avait épousé la sœur aînée d'Octave, et il fut le père de ce Marcellus, si célèbre par l'éloge qu'en a fait Virgile au VIe livre de l'*Énéide*, v. 883 et suiv.

LETTRE 737.

1. *A Cicerone*. Le fils de Cicéron. — 2. — *Leonides*. V. l. 708. Là Léonidas dit : *quomodo nunc est*; ici *adhuc*, comme s'il craignait que la bonne conduite du jeune homme ne durât pas longtemps.

3. — *Herodes*. V. l. 257, n. 68. — 4. *Statius*. Je crois qu'il s'agit ici de Sextus Statius, *negotiator*, ami de Pompée (l. 257, n. 9), et débiteur de Cicéron, comme on le verra dans la l. 739.

LETTRE 738.

1. — *Si prognostica nostra vera sunt*. J'ai toujours ouï dire et observé le contraire. Quand les grenouilles coassent chez nous, ou, comme dit Cicéron, rhétorisent, c'est un présage de beau temps.

LETTRE 739.

1. — *L. Antonio male sit!* etc. V. l. 720, n. 10. — 2. — *Testimonium composui*. V. sur la cause de ce témoignage l. 749.

3. — *Nummos Arpinatum*. C'était, selon Manuce, de l'argent que les Arpinates avaient mis en dépôt chez Cicéron. — L. Fadius était édile d'Arpinum où il n'existait pas d'autres magistratures (V. l. 489, n. 4). — 4. — HS CX. 110,000 sesterces ou 22,000 francs.

5. — *Reginam odi*. Cléopâtre. Elle avait promis à Cicéron quelques objets de l'art égyptien, des statues, peut-être pour orner sa bibliothèque, et Ammonius, père de cette reine (l. 92, n. 1) s'était porté garant de ses promesses. Mais Cléopâtre, depuis qu'elle était retournée dans ses États, avait tout à fait oublié Cicéron.

6. — *Saram*. Saras, un des principaux domestiques de Cléopâtre. — 7. — *Trans Tiberim in hortis*. Les jardins de César qui étaient de l'autre côté du Tibre, et où Cléopâtre se promenait moins pour voir que pour être vue.

8. — *Nec tam animum me quam vix stomachum*. C'est-à-dire que la reine aussi bien que son domestique s'embarrassaient aussi peu de la sensibilité de Cicéron à un affront, que de sa colère. — 9. — *Erotis*. Éros, affranchi de Philotime (l. 387, n. 3).

10. — *Ad illud fanum*. Le temple de Tullie. C'est la dernière fois qu'il en sera parlé. La guerre civile qui va bientôt éclater ne laissera pas à Cicéron le temps de l'exécuter ni même d'y penser. — 11. — *Cicero noster*. Le fils de Cicéron. — 12. — *Kal. April*. Le 1er avril.

LETTRE 740.

1. — *Postridie Idus*, etc. Le 13, le 11 et le 12 avril. — 2. — *Sicca*. V. l. 711, n. 9. — Τὰ μὲν

διδόμενα. V. l. 274, n. 4. — 3. — *A Siregio*. On voit là un nom corrompu, pour *a Sara regia* (l. 739, n. 6). — 4. — *De Plœtorio*. V. l. 125, n. 1. — *De Syro*. V. l. 554, n. 8.

5. — *L. Antonium per M. fratrem*. Pour déterminer Lucius à renoncer à ses mauvaises dispositions à l'égard des Buthrotiens (l. 739, n. 1).

6. — *Antroni vetui*. C'est-à-dire que Cicéron avait ordonné de ne pas rendre à Antron, citoyen d'Arpinum peut-être, l'argent des Arpinates qu'il avait en dépôt, mais de ne le rendre qu'à l'édile Fadius (l. 739, n. 3).

7. — *HSC*. 100,000 sesterces ou 20,000 francs. — 8. — *Arabioni*. Arabion, fils de Massinissa, avait fait périr dans une embuscade ce Sitius qui s'était emparé de ses États (Appien, IV, 7), et qui est peut-être le même que l. 207, 211, 216 et 272.

9. — *De regina*. Cléopâtre. V. l. 739, n. 5 et 6. — 10. — *Messala*. M. Valérius Messala Corvinus. V. l. 564, n. 3. — 11. — *De Buciliano Sextium*. Bucilianus et Sextius Nason, deux des meurtriers de César, le premier desquels, selon Appien, II, 16, le frappa au front.

LETTRE 741.

1. — *XVII Kal*. Le 15 juin. — *In lacu*. Le lac Lucrin. — 2. — *Petiique ab eo de mulis vecturæ itineris*. Était-ce comme droit ou comme faveur que Cicéron demandait des mules à Dolabella? Il n'était que lieutenant *ad honores* de celui-ci, et les lieutenants effectifs seuls avaient droit de voyager aux frais de l'État. C'était donc comme faveur. En tous cas on voit ici que Cicéron désirait se mettre en route pour sa légation libre, et que par conséquent cette légation, comme on l'a remarqué n. 9 de la l. 735, n'a pu lui être donnée pour le mois d'avril, puisqu'il fait ses préparatifs de départ au mois de juin.

LETTRE 742.

1. — *Decem hominibus*. Ainsi s'exprime Cicéron par mépris, au lieu de dire *Decemviris*, comme était le titre officiel des dix commissaires institués pour le partage des terres. — 2. — *Theophanes*. V. l. 31, n. 3. — Statius, affranchi de Q. Cicéron. V. l. 29, n. 8.

3. — *Q. Ciceronem*. Le fils de Quintus. Il avait embrassé le parti d'Antoine, et, par pur caprice, comme le dit son père, il allait s'engager dans celui de Brutus. Cette désertion lui attira des injures abominables de la part d'Antoine qui, dans un de ses édits, l'accusa d'avoir médité le meurtre des deux Cicéron, c'est-à-dire de son père et de son oncle. Cicéron repousse cette accusation dans des termes indignés (*Philipp*. III, 7). Mais ces termes font un si étrange contraste avec tout ce qu'il a écrit et qu'il écrira encore à Atticus de peu honorable pour cet étourdi, qu'on doit croire qu'ici ou là Cicéron exagère. Ajoutons pourtant que le neveu justifia plus tard et d'une manière sublime, les louanges que l'oncle lui décerne dans la troisième *Philippique*. Proscrit avec son père par les triumvirs, il refusa obstinément et, malgré la violence des tortures, de révéler aux assassins le lieu où son père était caché. Mais le père, qui entendait tout, ne pouvant souffrir que son fils fût ainsi tourmenté à cause de lui, sortit de sa cachette et se livra lui-même. Il y eut un combat entre eux à qui mourrait le premier.

4. — *C. Antonius voluitne fieri septemvir?* Un des sept commissaires pour le partage des terres. Mais Cicéron dit au commencement de sa lettre qu'il y en avait dix. Il faut croire que ces sept-là exerçaient sur un autre point que les trois autres. 5. — *De Menedemo*. V. l. 719, n. 5.

LETTRE 743.

1. — *Vecteno*. Leçon vicieuse, pour *Vettieno* ou *Vectieno*. V. l. 374, n. 5. — 2. — *Niciæ*. Nicias Curtius, V. l. 532, n. 1. — 3. — *Non legationis*. C'est-à-dire pour une légation honoraire. V. l. 741, n. 2.

4. — *Lanuvii vidi nostros*. Brutus et Cassius qui, ainsi qu'on l'a vu précédemment, s'étaient retirés à Lanuvium. — 5. — *Culpa Bruti*. La faute était d'avoir laissé vivre Antoine.

6. — *Pompeium Carteiæ*. Cartéia, ville de la Bétique. Sextus Pompée y était venu pour s'embarquer, passer en Italie, et s'y mêler à la guerre civile; ce qui achevait d'effrayer Cicéron. — 7. — *Brutus quidem subito*. Brutus s'était enfin décidé à partir pour l'Asie.

8. — *Qui unquam Buthrotum*. C'était l'édit de César assignant à ses soldats les terres des Buthrotiens, qui forçait Atticus de rester à Rome et de travailler à obtenir un adoucissement à cet édit. — 9. — *Rationes Erotis*. V. l. 739. — 10. — *Ad Kal. Novemb*. Le 1er novembre. — *HS CC*. 200,000 sesterces ou 40,000 francs.

11. — *De mercedibus dotalium prædiorum*. Selon Manuce, *prædia* se disait de toutes sortes de biens-fonds, soit terres, soit maisons, et c'est dans ce dernier sens qu'on doit prendre ici *dotalium prædiorum*. Mais ces biens dotaux ne pouvaient être que les apports de Térentia, restitués après le divorce; comment donc Cicéron en tou-

chait-il les revenus? On suppose que Térentia lui en avait laissé l'usufruit pour l'entretien de son fils, et peut-être que Cicéron prélevait sur ces mêmes revenus une somme dont il faisait une rente à Térentia.

12. — *Iste.* M. Antoine. — *Qui umbras timet.* Il craignait d'être assassiné, et était pour cela très difficile à aborder. — 13. — *De Fadio.* V. l. 740, n. 6.

LETTRE 744.

1. — *Scripsit filius... ut eum dictatorem efficeret.* Comment Antoine pouvait-il demander au jeune Quintus de le faire nommer dictateur? Quelle qualité avait Quintus pour qu'Antoine le chargeât d'exécuter ce coup d'État? Quelle confiance pouvait-il inspirer à ceux qui devaient l'y aider? Pas un commentateur ne s'est demandé cela, quoique au premier abord la proposition d'Antoine semble absolument invraisemblable et même absurde. C'était donc une pure fanfaronnade de la part du jeune Quintus et une invention pour se donner du relief aux yeux de son père, et se faire pardonner sa défection. Cicéron n'en est pas dupe : *Ecquem,* dit-il, *tu illo certiorem nebulonem?*

2. — *CCCC certa.* Ces 400,000 sesterces ou 80,000 francs étaient-ils seulement promis, ou bien étaient-ils touchés? Il semble bien qu'ils étaient touchés, et que le jeune homme s'en vante comme d'un bon tour de plus qu'il a joué à Antoine. Le reste, ajoute-t-il, est en espérance. — 3. — *Cum patre velle habitare.* Il avait déclaré naguère le contraire (l. 637).

4. — *De re Cani.* Q. Gellius Canus (l. 605, n. 12), père de Cana qu'on voulait marier avec le fils de Quintus Cicéron (l. 640, n. 2). Elle était veuve, ou divorcée; mais comme elle avait répondu pour son mari, on retenait sa dot jusqu'à ce qu'elle eût payé.

5. — *Xenonem.* V. l. 708, n. 9. — *XI Kal.* Le 21 juin. — 6. — *Ne ante Sextus.* Sextus Pompée. V. l. 743, n. 6.

LETTRES 745, 746.

1. — *Silium.* V. l. 677, n. 1. — *VII Kal.* Le 25 juin. — *Servilia.* La mère de Brutus. — *H. IIII.* A dix heures du matin.

LETTRES 747, 748.

1. — *Q. filium exisse.* De Rome apparemment. — 2. — *Inimicum Antonio!* Cicéron n'en croit rien, et jusqu'à la fameuse bataille livrée sous les murs de Modène, il n'aura pas meilleure opinion de Pansa que d'Hirtius.

3. — *Sextum adventare.* V. l. 744, n. 6. — 4. — *Noster Cytherius.* Antoine, ainsi appelé de la courtisane Cythéris, sa maîtresse (l. 382, 482).

5. — *VI Kal.* Le 26 juin. Le motif de la réponse de Cicéron à Dolabella est indiqué dans cette réponse même, incluse dans la lettre 748.

LETTRE 749.

1. — *Cn. Planco.* Cn. Plancus Plotius, frère de L. Munatius Plancus qui fut consul en 712. Il tenait le nom de Plotius ou Plautius de son adoption dans la famille Plotia ou Plautia. C'est lui qui fit frapper, en mémoire d'un fait honorable pour sa famille adoptive, une médaille rappelant l'institution, en 443, des *Quinquatriæ minores* par C. Plautius, institution dont l'origine est rapportée par Tite-Live, IX, 30; Ovide, *Fast.*, VI, v. 657 et suiv.; Val. Maxime, II, 5; Festus, v° *Munuscula;* Censorinus, *de Die natali*, ch. XII. V. Borghesi, I, p. 202 et suiv.

2. — *Atticus libellum composuit,* jusqu'à *quod est obsignatum ab amplissimis viris.* V. l. 739, où l'on voit que Cicéron fut de ceux qui apposèrent leur sceau à la note d'Atticus. Ici, on a en peu de mots l'historique de cette épineuse affaire des Buthrotiens, et la raison pour laquelle Atticus était si inquiet du dénoûment. La solution définitive en avait été déférée à Plancus par le sénat. — 3. — *M. Messalæ.* Messala Corvinus. V. l. 564, n. 3.

LETTRE 750.

A Capiton. V. sa notice, t. V, p. 692, et l. 149, n. 43.

L'objet de cette lettre est le même que celui de la précédente. Il n'y a qu'une chose à remarquer, c'est que Cicéron insinue délicatement que lui qui avait autrefois recommandé Capiton, se fait solliciteur auprès de son ancien protégé pour que celui-ci recommande à son tour Atticus à Plancus.

LETTRE 751.

A Cupiennius. V. sa notice, t. V, p. 693.

Le nom de ce personnage rappelle tout de suite à la mémoire le favori d'Auguste, Cupiennius Libon, célèbre par ce qu'en dit Horace dans la satire II, v. 35 et 36, du livre Ier. Mais il ne s'agit pas de lui très probablement. Borghesi a fait une remarque curieuse au sujet de ce nom. On a un denier de la *gens Cupiennia* (Cohen, *Méd. cons.*,

pl. XVI, *Cupiennia*) avec les Dioscures au revers et l'épigraphe L. CVP, et au droit une corne d'abondance derrière la tête d'une femme casquée. Borghesi observe qu'aucun numismatiste n'a encore rendu raison de cette corne d'abondance et croit que c'est une arme parlante indiquant que le nom de cette *gens* vient de *Copia*. On sait que l'O et le V se substituaient l'un à l'autre; les exemples en abondent, outre que Quintilien le dit formellement : *invicem permutantur*. Mais le denier de Borghesi ne pouvant avoir pour auteur notre Cupiennius qui a pour prénom Caius, il se pourrait fort bien, croit-il, qu'il fût du fait de son père, ami de Cicéron. V. Borghesi, t. I, p. 466, *Osserv.*, II.

LETTRE 752.

Quo die piaculum. Allusion au scandale causé par Clodius, la nuit où l'on célébrait les mystères de la Bonne déesse, dans la maison de César. Pour être à Rome le 1er janvier, il eût fallu que Cicéron y arrivât vers la fin de décembre, époque à laquelle, au temps de Cicéron du moins, on célébrait ces mystères. Apparemment qu'Atticus avait vu dans cette coïncidence une matière à scandale et qu'il l'avait fait remarquer à Cicéron; car outre l'affaire de Clodius, dénoncée par Cicéron et qui fut l'origine de la haine que lui voua Clodius, la fin de décembre était également fameuse par l'arrestation des principaux complices de Catilina et par leur exécution. Cicéron ne parlera donc, comme il le dit, que le 31 décembre. — *Pridie Kalend.* La veille des calendes de juillet ou le 31 août.

LETTRE 753.

1. — *De Quinti negotio*. Il est aussi impossible qu'inutile de rechercher de quelle affaire il s'agit; mais cette affaire où apparaît encore l'éternel Silius ne serait-elle pas celle sur laquelle Cicéron a fait un mémoire (l. 745)?

2. — *L. Pisonem*. L. Pison Césoninus (l. 149, n. 28), beau-père de César, n'aurait sans doute pas eu de peine à obtenir d'Antoine qu'il exhumât des papiers de César quelque pseudo-sénatusconsulte qui l'investît d'une légation. César en avait fabriqué plus d'un de cette sorte, celui entre autres où figurait Cicéron comme ayant opiné le premier, quoiqu'il ne fût point au sénat, en faveur de princes asiatiques qui demandaient le titre de roi. V. l. 481, n. 6. — 3. — *Nonis Quint.* Le 7 juillet. — *M. Ælium*. Inconnu.

4. — *Cascellio*. Aulus Cascellius, jurisconsulte, expert surtout en matière de droits de propriété et de redevances. V. *pro Balbo*, 20. Horace le cite avec honneur *De Arte poet.* v. 371. — *De illo Tulliano capite*. Quel est ce Tullius? Orelli en indique plusieurs autres, sans faire mention de celui-là

5. — *Ædium ad Streniæ*. Supp. *ad Streniæ sacellum* (Varron, de LL. V, 47), petit temple situé à l'endroit où commençait la Voie Sacrée. — 6. — *Cui Cærelliæ*, etc. Tout cela est fort obscur. Sur Cérellia v. l. 521, n. 1. — *CCCLXXX*. 380,000 sesterces ou 74,000 francs. La traduction porte en toutes lettres *trois cent mille*. Quatre-vingts a été omis par le compositeur. L'édition de M. V. Leclerc porte la même omission.

7. — *De Mundo istum*. On ne s'imagine pas les tortures qu'ont fait subir à ces trois mots les commentateurs. Cela véritablement n'en valait pas la peine, d'autant plus que *Mundus* sur quoi ils se sont exercés le plus, est répété dans la l. 756, et que cette répétition atteste qu'il est écrit comme il doit l'être dans la présente lettre.

8. — *M. Ennius*. Les uns proposent *M. Lennius* ou *Lenius*; les autres, *M. Annius*, d'autres encore *Memmius*. Il y en a pour tous les goûts. Mais qu'importe au lecteur?

LETTRE 755.

Cette lettre devrait être, dans la traduction, cotée 754. Ce dernier numéro est donc omis, et on passe tout de suite de la lettre 753 à la lettre 755.

1. — *Ad Sextium*. V. l. 740, n. 11. — *VI Non.* Le 2 juillet, époque à laquelle Cicéron serait rendu à Pouzzoles. — 2. — *De Cosana*. Cosa, ville maritime d'Étrurie.

3. — *De Gloria*. Ce traité était en deux livres. Pétrarque les avait vus tous deux; ils se sont perdus depuis, et l'on n'en a plus que quelques fragments.

4. — Ἡρακλειδεῖον. V. l. 721, n. 11. — 5. — *De Planco*. Pour l'affaire de Buthrote. V. l. 749.

6. — *De Bacchide*. On suppose qu'il s'agit d'une comédienne. Mais ces statues couronnées n'auraient-elles pas quelque rapport avec les statues de Bacchantes que Fadius Gallus voulait revendre à Cicéron (l. 124), et que celui-ci ne voulut point acheter? Je conviens que cela remonte bien haut, et que par conséquent ma conjecture y perd quelque chose de sa vraisemblance.

7. — *De Herode*. V. l. 737, n. 3. — *De Mettio*. — Ce Mettius et cet Hérode étaient tous deux à Athènes où ils s'occupaient des affaires d'Atticus, et Cicéron promet de les voir et d'ajouter ses recommandations à celles d'Atticus. — 8. — *O turpem sororis filium*. Conf. avec la note 3 de la l. 742.

LETTRE 756.

1. — *M. Ælium.* V. l. 753. — *De Tulliano semisse.* V. l. 753, n. 4. — 2. — *M. Axianum. Cosiano.* Inconnus.

3. — *Sed istam.* Attica. Cicéron dit dans la lettre précédente qu'elle avait raison de se plaindre, sans ajouter de qui ou de quoi. Ce qu'il en dit ici n'est pas plus clair.

4. — *De Planco et Decimo velim.* Cicéron fait des vœux pour qu'ils unissent leurs forces contre Antoine. Plancus était dans la Gaule narbonnaise, D. Brutus dans la Cisalpine.

5. — *Sextum scutum abjicere nolebam.* Aussi Sextus Pompée ne désarma-t-il point. Ayant accepté la proposition que Lépidus lui avait faite de se réconcilier avec Antoine et de venir à Rome, moyennant la promesse que ses biens lui seraient rendus, Sextus vint à Rome en effet, mais garda ses troupes. Plus tard il passa en Sicile et s'empara de cette province. — 6. — *De Mundo.* V. l. 753, n. 7.

7. — *Quintus filius.* Cicéron le compare à Favonius (l. 19, n. 12) et à Asinius Pollion (l. 628, n. 9), l'un présomptueux et faisant plus de bruit que de besogne, l'autre un peu hâbleur. Quintus allait rejoindre Brutus et Cassius, ainsi qu'il s'y était précédemment (l. 744) engagé.

8. — *Othonum... sibi Juliam ferre.* Cette Julie avait peut-être épousé un Othon. Elle avait fait parler d'elle. Mais cela n'était pas un obstacle pour Quintus le père, d'autant que Julie étant riche, selon toute apparence, ne tiendrait pas à ce qu'il donnât une dot à son fils.

9. — *Plancum.* Cn. Plancus Plotius (l. 749, n. 1) à qui Cicéron avait écrit pour lui recommander les intérêts d'Atticus dans l'affaire de Buthrote. Il paraît n'avoir pu réussir à la résoudre au gré des Buthrotiens qui le chassèrent, lui et les *agripètes*, lesquels cherchaient peut-être avec son consentement à s'approprier quelques lopins de leurs terres.

LETTRE 757.

1. — *Omnem culpam in te transferas.* Apparemment qu'Atticus avait négligé de faire part à sa fille des compliments dont Cicéron l'avait chargé pour elle, ou de les faire, même sans en avoir été requis.

LETTRE 758.

A Oppius. V. sa notice, t. V, p. 696.

1. — *Amicissimum tuum.* César.

LETTRE 759.

A Ampius. T. Ampius Balbus. V. sa notice, t. V, p. 691, et les l. 340, 378, 519 et 522.

LETTRE 760.

1. — *Neside.* Nésis, petite île près de Pouzzoles. — 2. — *Nonis Juliis.* On sait que le sénat avait décrété que le mois de *Quintilis* s'appellerait désormais du nom de *Jules*, en l'honneur de César. Ceux qui avaient dressé le programme des jeux s'étaient conformés au décret ainsi qu'à l'usage qui prévalait déjà, en donnant à l'un des jours pendant lesquels les jeux de Brutus seraient célébrés, le nom *Nones juliennes*. De là, une véritable injure faite à l'immolateur de César, et la colère de Cicéron. — 3. — *Agripetas Buthroti concisos.* V. l. 756, n. 9. — *Quid autem Plancus.* V. *ibid.*

4. — *Dymæos agro pulsos.* Les habitants de Dymée, ville de l'Achaïe étaient d'anciens pirates, de ceux que Pompée avait vaincus et auxquels il avait donné des terres et même des villes (Tite-Live, *Epit.*, XCIX). Mais César leur ayant ôté leurs terres pour les donner à ses soldats, les Dyméens reprirent leur ancien métier. Cicéron qui allait s'embarquer pour aller en Grèce, appréhendait naturellement de rencontrer ces honnêtes gens sur sa route.

5. — *De Ventidio.* On disait que Ventidius Bassus marchait vers Rome avec quelques-unes des légions venues de Macédoine. C'était un faux bruit. Mais, avant qu'il soit peu, Ventidius avec ses trois légions, se réunira (l. 862) à Antoine repoussé de devant Modène par D. Brutus.

6. — *De Sexto pro certo.* Sextus Pompée. Cette certitude n'était que provisoire. V. l. 756, n. 5. — 7. — *Kal. Jan. in Pansa spes.* Le 1er janvier, jour où Pansa et Hirtius, consuls désignés, devaient entrer en charge. On espérait qu'ils saisiraient cette occasion pour donner des gages aux partisans de la république. Mais la réflexion que fait Cicéron sur les gens qui ne sont bons qu'à boire et à dormir, comme y étaient assez enclins les deux consuls, indique qu'il ne partageait pas leurs espérances. L'événement lui donna tort.

8. — *De CCX.* 210,000 sesterces ou 42,000 fr. La traduction a encore omis ici les *dix mille* (X) sesterces ajoutés aux CC. — 9. — *Ovius.* Il y a l. 552, 556 et 561 une Ovia, femme de Lollius; il y avait peut-être quelque parenté entre Ovius et elle. — 10. — *HS LXXII satis esse.* 72,000 sesterces ou 14,400 francs. — 11. — *Xenonem.* V. l. 744. Ainsi Xénon tenait un peu de court le jeune Marcus.

— 12. — *Insularum*. Groupe de maisons qu'avait Cicéron, selon Manuce, sur l'Argilète et l'Aventin. — HS. LXXX. 80,000 sesterces ou 16,000 francs.

13. — *Quum Romæ erit*. Après l'achèvement de sa seconde année à Athènes, le fils de Cicéron devait revenir à Rome et apparemment se marier, puisque Cicéron prévoit déjà qu'il ne s'accommodera pas de sa future belle-mère. — 14. — *Pindaro*. Esclave ou affranchi. — *VI Idus*. Le 10 juillet.

LETTRE 761.

1. — *De Tereo Accii*. Cette tragédie représentée aux jeux de Brutus présidés par C. Antoine, avait dû son succès à quelques endroits dont on pouvait faire l'application aux affaires présentes. Il y en avait certainement beaucoup plus dans le *Brutus* du même poète; ce fut précisément pour cela que C. Antoine lui préféra *Térée*.

2. — *Scis quid ego de ludis Græcis existimem*. Il ne les aimait pas (l. 126). Les jeux grecs se représentaient le matin, et les spectateurs y assistaient quelquefois à demi endormis (*Ibid.*).

3. — *Quintus fuit mecum*. V. la lettre 760. La conversion du fils de Quintus serait assez inattendue si la présente lettre qu'il était chargé de remettre lui-même à Atticus, n'avait été écrite sous ses yeux mêmes, ou ne lui avait été donnée à lire par Cicéron. C'est ce que démontre la l. 767, où Cicéron dit à Atticus qu'il ne se serait sans doute pas laissé prendre aux éloges outrés qu'elle contient, quand une autre lettre envoyée par un exprès et arrivée avec celle-là, ne l'aurait pas averti du bon tour que Cicéron avait joué à son neveu.

4. — *Lepidi lepide*. Jeu de mots intraduisible. Lépidus (l. 667, n. 6), comme grand-pontife, fixait les jours où le collège des augures devait s'assembler; ce devait être au commencement de janvier, époque à laquelle Cicéron voulait être de retour à Rome.

5. — *Nepos*. Cornélius Népos, l'historien. Ce qui est dit ici de son dédain pour les écrits de Cicéron, est confirmé par un fragment d'une lettre de l'historien à l'orateur, cité par Lactance, *Instit. divin.*, III, 16. — 6. — Μετ' ἀμόμονα. Ajoutez Πηλεῖωνα : *Iliad.*, II, v. 674, où Homère dit que Nirée était le plus beau des Grecs après Achille.

7. — *Mearum epistolarum*, etc. Il ne nous reste qu'environ 900 lettres de Cicéron, malgré le soin qu'avait pris Tiron de les rassembler toutes. Plusieurs fragments de celles qui manquent sont cités par les grammairiens. Le recueil qu'on possède aujourd'hui n'a été fait qu'après la mort de Cicéron.

LETTRE 762.

1. — *VIII Idus*. Le 8 juillet. — *De Nonis Juliis*. V. l. 760, n. 2. — *III Id. Quintil*. Le 3 juillet. — 2. — *Libo*. Beau-père de Sextus Pompée. — 3. — *Ad consules*. Hirtius et Pansa. — *Sive quo alio nomine sunt*. C'est-à-dire qu'ils n'étaient que des soi-disants consuls, ayant été nommés par César.

4. — *Sextum... una legione Carthagine*. V. l. 690, n. 5. — *Boream*. On n'est pas d'accord sur le nom et la situation exacte de cette ville. Il paraît seulement ici qu'elle était dans l'Espagne citérieure, puisque Sextus partit de là pour aller rejoindre ses légions dans l'Espagne ultérieure.

5. — *Nisi ad larem suum liceret*. Pour cela, il eût fallu reprendre la maison de Pompée à Antoine qui la possédait alors. On transigea, et l'on rendit à Sextus tout l'argent qui était revenu de la vente des biens confisqués de son père. Conf. l. 756, n. 5.

6. — *Concisos agripetas; alii Plancum... aufugisse*. V. l. 760, n. 3. — 7. — *Domitius*. Cn. Domitius, un des meurtriers de César, et fils de Porcia, sœur de Caton. — 8. — *Sextii, Buciliani*. V. l. 740, n. 11. — 9. — *Ultra fretum*. Le détroit de Sicile. Cassius allait en Syrie, tandis que Domitius et Brutus allaient en Grèce. — 10. — *Etesiis utemur*. V. l. 771, n. 2.

LETTRE 763.

1. — *VI Idus*. Le 10 juillet. — 2. — *Longe alia fama*. C'est-à-dire que les nouvelles de Buthrote étaient bien différentes de celles annoncées dans la l. 756, n. 9, et 760 n. 3.

3. — *Ut esset cum Hortensio*. Hortensius, le fils, un des héritiers de Cluvius (l. 700, 701, 708), avait vendu à Cicéron, son cohéritier (l. 236, n. 1; 636, n. 9), sa part de l'héritage payable en trois parties. Cicéron en avait payé deux et la portion la plus considérable de la troisième avant l'échéance, c'est-à-dire avant le 1er août, et Hortensius avait l'impudence d'exiger encore le reste avant cette même époque. C'est ce qui ressort de ces paroles de la lettre 771 : *Diligentia opus est coheredibus pro Cluviano Kalendis sextilibus persolutum ut sit*. Il est clair aussi par ce passage que ce n'est pas seulement Hortensius qui avait vendu sa part à Cicéron, mais tous les autres cohéritiers.

4. — *Et quia equitibus*. Comme on va le voir plus bas, ceci regarde Publilius et ses proches qui étaient de l'ordre des chevaliers. Cicéron était sommé par Publilius de rendre le reste de la dot de Publilia, et Eros avait promis de voir Pu-

blilius aux ides d'août, ou le 13, et de prendre avec lui un arrangement définitif. V. l. 771.

5. — *CCCC.* 400,000 sesterces ou 80,000 francs. — *HSCC.* Ou 40,000 francs. — 6. — *Delectari Tereo.* V. l. 761, n. 1. — 7. — *Dummodo doleat,* etc. Vers d'Afranius, cité encore *Tusc.*, IV, 20.

8. — *Brundisium cogito.* Il voulait s'embarquer d'abord à Pouzzoles; à présent c'est à Brindes. Mais sur l'avis que les légions de Macédoine qu'Antoine y avait appelées, ne seraient peut-être pas aussi faciles à éviter que s'en flattait Cicéron, il changea encore son itinéraire, ainsi qu'il le dit dans la 1re *Philippique.*

9. — *Sextius.* V. l. 740, n. 11. — *Cassius cum classicula.* V. l. 762. — 10. — *De Tutia.* Corradus a peut-être raison de croire qu'il faut lire ici *Julia* et le rapporter à la Julia de la l. 756, n. 8.

11. — Ἡρακλειδεῖον. V. l. 721, n. 11 et 755, n. 4. — 12. — *De Gloria.* V. l. 755, n. 3. — 13. — *Salvius.* V. l. 354, n. 2.

LETTRES 764, 765, 766.

Conf. ces trois lettres avec les l. 749 et 750.

LETTRE 767.

1. — *Idem* σύνταγμα. Son traité de *la Gloire.* V. l. 755 et 763. — 2. — *De Cicerone.* Le fils de Cicéron. — *De Xenone.* V. l. 760, n. 11. — 3. — *De Herode.* V. l. 737. — *Ex Saufeio.* V. l. 721. — 4. — *De Q. filio,* etc. V. l. 761, n. 3. — *Curium.* V. l. 480, 493, 663.

5. — *Amas Dejotarum et non Hieram?* Hiéras et Blésamius avaient été les ambassadeurs de Déjotarus auprès d'Antoine, pour traiter avec lui de la restitution de la petite Arménie. V. l. 702, n. 2, et *pro Dejot.*, 15. — 6. — *Sexti nostri.* Sextus Péducéus. V. l. 731, n. 1.

LETTRE 768.

A Trébatius. V. sa notice, t. V, p. 697.

1. — *Velia.* Ville de la Lucanie. — *Rufio.* V. l. 190, n. 4. — 2. — *Lupercal.* Quartier de Rome, sur le mont Palatin, où était le *Sanctuaire du loup,* et où l'on disait que Romulus et Rémus avaient été allaités par une louve. Trébatius, dont les biens paternels étaient à Vélie, y faisait bâtir.

3. — *Haletem.* Halès, rivière de Lucanie. — 4. — *Papirianam domum.* Maison d'un Papirius achetée par Trébatius. — 5. — *Sexto Fadio.* Médecin apparemment, puisque le médecin Nicon, un Grec, avait été son maître. — 6. — Περὶ πολυφαγίας. *De multivorantia,* comme le traduit Tertullien.

LETTRE 769.

1. — *Præsenti tibi.* Dans sa villa de Tusculum. — *Topica.* V. le préambule de ce *Traité.* — 2. — *Jus civile vestrum.* Il ne faut pas oublier que Trébatius était jurisconsulte.

LETTRE 770.

De Brutus et de Cassius. Conférez cette lettre avec la l. 724, et la l. 714, n. 8.

1. — *Edicti tui.* C'était un édit d'Antoine par lequel il menaçait les meilleurs citoyens (et par là on entendait alors ceux qui avaient pris part à la mort de César, et ceux qui s'en étaient réréjouis), du même supplice que Cicéron avait fait subir aux complices de Catilina. C'est ce que dit Corradus avec plus d'assurance qu'il ne convient; car on ne connaît pas cet édit, non plus que beaucoup d'autres d'Antoine, où d'ailleurs il profère des menaces à peu près analogues. V. la IIIe *Philippique.*

2. — *Pridie Nonas Sextilis.* Le 4 août.

LETTRE 771.

1. — *Vibonem.* Vibone. V. l. 53, n. 1. — *Ad Sicam.* V. l. 54, n. 1. — 2. — *Prodromi nulli.* Vents ainsi appelés, parce qu'ils étaient les avant-coureurs des vents étésiens, vents du nord qui soufflent dans la Méditerranée pendant environ quarante jours, et y tempèrent les ardeurs de la canicule.

3. — *Pæstanus.* De Pestum, sur la côte du Picenum.

4. — *Pedibus æquis. Pedes* signifie ici les cordages qui sont aux deux côtés des voiles, pour les tourner, les serrer et les lâcher, selon que le vent change, comme le dit Servius sur cet endroit de Virgile, *Æneid.*, V, 830 :

> Una omnes fecere *pedem*, pariterque sinistros,
> Nunc dextros solvere sinus.

Ce mot vient du grec πόδες qui signifie la même chose, parce que ces cordages s'attachaient au pied du mât. *Pedibus æquis* signifie donc ici les voiles également tendues des deux côtés, comme elles sont lorsqu'on a le vent arrière, et c'est ce que Virgile, *Æneid.*, IV, 587, exprime par *æquatis velis :*

> Sensit et *æquatis* classim procedere *velis.*

(Note de l'abbé Mongault.)

5. — *Thalnam.* V. l. 603, n. 2. — *IX Kal.* Le 24 juillet; car il dit dans la lettre suivante qu'il partit de Leucopetra le VIII des Ides d'août ou le 24. V. la note qui suit.

6. — *Rhegium* Ville située près du promontoire de Leucopetra et d'où Cicéron partit pour aller en Grèce. C'est ce qu'il dit dans sa Ire *Philipp.*, c. 3. — *Leucopetram*. Ville située sur le territoire des Tarentins, à l'entrée du golfe de Tarente. La similitude de nom entre le promontoire et la ville indique que l'un et l'autre devaient leur nom à la couleur blanche des rochers, πέτρα λευκή, qui étaient dans les environs, et qu'on apercevait de loin en mer.

7. — *Corcyram*. Ile de la mer Ionienne, vis-à-vis des côtes d'Épire. — 8. — Ἦ δεῦρ' ὁδός, etc. Commencement d'un vers de Sophocle, suivant Valckenaer, cité par Orelli. — 9. — *Coheredibus pro Cluviano*, etc. V. l. 763, n. 3. — *Cum Publilio. Ibid.*, n. 5.

10. — *Terentiæ vero... ante diem, si potes.* C'était une rente que Cicéron avait constituée à Térentia, ou bien un reste de la dot qu'il n'avait pas encore intégralement rendue, qu'il priait Atticus de payer, sans attendre l'échéance.

11. — *Quod satisdato debeo.* Il s'agit probablement de la dette de Montanus (l. 708. n. 11).

12. — *De Gloria*, etc. Cicéron donne une raison assez singulière de cette méprise. Il en était de ses préambules, comme de nos vêtements confectionnés, qui s'adaptent plus ou moins bien à toutes les tailles.

LETTRE 772.

1. — *A Leucopetra.* V. l. 771, n. 6. — *VIII Idus Sext.* Le 6 août. — 2. — *Valerii nostri.* P. Valérius. V. l. 76, n. 3.

3. — *Edictum Bruti et Cassii.* V. les mêmes circonstances rapportées dans la Ire *Philipp.*, c. 3; et quant à l'édit de Brutus et de Cassius qui ne fut pas le seul de cette nature, v. Velléius Paterculus, II, 62.

4. — *Frequentem Kalendis.* Aux calendes d'août. — 5. — *Veni igitur, tu qui* εὐθανασίαν. Allusion à un passage de la l. 743 où Cicéron dit : « Je veux sortir de cette nasse, non pour fuir la mort, mais pour en chercher une meilleure. »

6. — *Phædro nostro.* V. l. 202, n. 4. On sait que la maxime des Épicuriens, et Phèdre l'était, était de se désintéresser de tout excepté de soi-même; or nul n'eût pu le reprendre de quitter la partie, comme fait Cicéron, puisque cette désertion étant conforme aux maximes d'Épicure, Phèdre les eût invoquées pour se justifier de ce reproche.

7. — *XVI Kal. Sept.* Le 17 août. — 8. — *Pisonem ferebat in cœlum.* Pison Césoninus, beau-père de César. Il resta neutre après la mort de César, et loin de se déclarer contre les meurtriers, il parla fortement contre Antoine aux calendes d'août. V. *Philip.*, I, 4; V, 7, et la l. 774.

9. — *Ad Olympia.* Il était singulier qu'on trouvât dans l'empressement de Cicéron à aller en Grèce, l'envie d'assister aux jeux Olympiques. Ce sont là de ces petites imputations absurdes dont les partis ne sont point avares, et dans le cas présent c'était une calomnie qui pouvait nuire à celui qui en était l'objet. On l'espérait du moins. Sur le peu de goût de Cicéron pour tous les jeux publics, v. l. 26, n. 3; 37, n. 1; 126, n. 11; 636.

10. — *Ut præsens me ipse defenderem.* V. la l. qui suit. — 11. — *Antonii edictum... et horum contra.* V. la l. 770 qui est la réponse dont parle Cicéron.

LETTRE 773.

1. — *Et abfui proficiscens in Græciam.* V. l. 830, n. 8. — *Mea vita cui satisfeci.* Il avait alors 62 ans.

2. — *Exspectatio consulatus tui.* Plancus ne fut en possession du consulat avec M. Lépidus qu'après la mort d'Hirtius et de Pansa, en 711. Cicéron ne fut pas même témoin de cette prise de possession, ayant été égorgé auparavant par l'ordre des triumvirs. Mais, jusque-là, il eut la douleur de voir son ami Plancus, à l'exemple de Pollion et de Lépide, abandonner aussi la république, et se tourner du côté d'Octave et d'Antoine.

3. — *Furnium nostrum.* C. Furnius, lieutenant de Plancus, et le même qui avait été tribun du peuple en 704. V. l. 190, n. 3.

LETTRE 773 (*bis*).

De Décimus Brutus. V. sa notice, t. V, p. 691. Il était consul désigné par César avec L. Plancus, pour succéder à Hirtius et à Pansa.

N. B. Le compositeur ayant mis par erreur le même n° 773 à cette lettre et à la précédente, on a dû la distinguer de celle-ci, en ajoutant *bis* à ce chiffre.

LETTRE 774.

A Cassius. V. sa notice, t. V, p. 692.

1. — *Sententiam et orationem meam.* Cicéron parle ici de sa IIe Philippique. V. l'introduction de ce discours qui ne fut pas prononcé. V. l. 781, n. 4. — *Initium a me se facturum.* V. l. 830 et *Philipp.*, V, 7.

2. — *Pisoni.* V. l. 772, n. 8. — 3. — *P. Servilio.* P. Servilius Isauricus, le fils, qui avait été consul

avec César. V. l. 402, n. 3 et 470. — 4. — *XIII Kal. Octob.* Le 19 septembre. — *In villa Metelli.* La campagne de Q. Métellus Scipion (l. 10, n. 22).

5. — *Auctoritate et eloquentia nostra.* Certes cette autorité et cette éloquence valurent un moment plus que des armées; mais ce ne fut qu'un moment. Antoine eut enfin son tour et se vengea cruellement, avec la complicité d'Octave et de Lépide, dont le premier n'avait que des obligations à Cicéron, et l'autre était son ami.

6. — *Tres consulares.* Cicéron, Pison et Servilius. — 7. — *Tuus necessarius.* Lépide avait épousé, comme Cassius, une des deux sœurs de M. Brutus, et il venait de marier son fils avec la fille de M. Antoine.

8. — *Fratris tui.* C'est-à-dire, L. Cassius, tribun du peuple, qu'on avait fort applaudi aux jeux Apollinaires, par cela seul qu'il était frère de C. Cassius.

9. — *Alter item affinis.* On suppose que c'est C. Marcellus le consulaire, rappelé l. 778, n. 9.

10. — *Qui vestro anno filium suum consulem putet.* Il paraît bien qu'il s'agit ici de ce même Marcellus cité dans la note précédente; il aurait bien pu en effet se contenter des grâces que lui avait accordées César et qu'Antoine avait exhumées des papiers du dictateur, sans avoir encore la prétention de songer à faire son fils consul dans l'année où Brutus et Cassius devaient l'être, savoir deux ans après leur préture.

11. — *L. Cotta.* L. Aurélius Cotta, consulaire. V. l. 642, n. 2 et 5. — 12. — *L. César.* V. l. 710, n. 2. — 13. — *S. Sulpicius.* V. l. 503, n. 3.

LETTRE 775.

1. — *Tuus amicus.* Antoine ainsi appelé ironiquement, en souvenir des fausses marques d'amitié qu'il avait montrées aux conjurés lorsqu'ils étaient descendus du Capitole, et de l'hospitalité qu'il avait alors donnée à Cassius.

2. — *Facti... me principem dicit.* Cicéron a déjà dit cela dans la lettre précédente. L'imputation était fausse; mais à la façon dont il la repousse, on ne peut douter qu'il eût mieux aimé qu'elle fût vraie. Il n'en courait en effet ni plus ni moins de dangers.

3. — *A. d. VI Non. Octobr.* Le 2 octobre. — 4. — *Canutius.* Tibérius Canutius, tribun du peuple. Il avait lancé des imprécations d'une extrême violence contre Antoine qui lui interdit l'entrée du sénat (*Phil.*, III, 9). Il lui en coûta la vie bientôt après. Sa mort fut le signal des proscriptions, comme celle de Cicéron en fut le terme (Vell. Paterc., II, 64).

5. — *Legato tuo.* Cassius était proconsul de Syrie, et avait à ce titre des lieutenants. On ne sait pas le nom de celui-là.

LETTRE 776.

A Cornificius. V. l. 683 et 685.

1. — *Stratorius.* Ami de Cornificius. — 2. — *Provinciæ.* La province d'Afrique proprement dite dont Cornificius était gouverneur. Il y eut à combattre T. Sextius qui gouvernait la Numidie, qui le vainquit et le tua (Dion, XLVIII, 21). La république s'écroulait partout, et l'anarchie qui régnait dans Rome gagnait l'une après l'autre les provinces.

3. — *Fictum ab Antonio crimen.* Antoine avait fait courir le bruit qu'Octave avait voulu l'assassiner dans sa propre maison. — *Conatum Cæsaris Octaviani.* Allusion à la hâte qu'Octave avait mise à rassembler les vétérans, et à celle des légions qui étaient venues se placer sous ses ordres. V. l. 807, à la fin.

4. — *Interfectores suos domi.* Octave fut en effet soupçonné d'avoir poussé ces assassins (Suétone, *Oct.*, 10). A cette époque, il n'en eût peut-être pas été incapable, s'il était vrai qu'il ait eu à se garer des mêmes procédés de la part d'Antoine; mais on n'a aucune preuve certaine de ces deux faits. — 5. — *A. d. VII Id. Octob.* Le 9 octobre. — *Obviam legionibus Macedonicis.* V. l. 719, n. 7.

6. — *Apud eos locum,* etc. Cela veut dire sans doute que ceux-là étaient d'honnêtes gens et de zélés partisans de la république, au milieu desquels Canutius venait se placer, et que la crainte qu'Antoine affectait d'avoir de ces gens-là leur était un outrage.

LETTRE 777.

A Plancus, V. l. 773.

LETTRE 778.

1. — *Octav. Kalend.* Le 24 septembre. — *Orationem tibi misi.* La IIe *Philip.* V. l. 774, n. 1.

2. — *Legiones duas.* Deux des légions de Macédoine. — 3. — *Varronis dialogum exspecto.* C'était sans doute quelque dialogue philosophique ou littéraire dans le genre de ceux de Cicéron *de Amicitia, de Senectute,* et *de Claris oratoribus.* Il devait faire partie des écrits que Varron a intitulés *Logistorici.* V. *Étude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron,* par G. Boissier, ch. IV. 1861, in-8°. — 4. — Ἡρακλειδεῖον. V. l. 721, 755, 763. — 5. — *Sed quale velis, velim scire.* Nous voudrions bien aussi le savoir; mais il ne nous

est pas possible de le deviner. Il me semble bien toutefois qu'il s'agit ici de ses *Anecdota*. V. l. 32, n. 9.

6. — *Peducæi*. V. l. 731, n. 1. — 7. — *Vectenum*. V. l. 374, n. 1. — *Faberium*. V. l. 552, n. 4. — *Cloelium*. Inconnu. — 8. — *Gallo Caninio*. L. Caninius Gallus (l. 93, n. 2). *O hominem nequam!* se rapporte à Antoine qui avait fait quelque injure à Caninius. — 9. — *Cautum Marcellum*. V. l. 774, n. 9. — 10. — *Res Hispanienses*. V. l. 690, n. 5 et 762, n. 4.

11. — *Balbilium*. Ce Balbilius servait en Espagne sous Sextus Pompée. L'abbé Mongault croit qu'il s'agit ici de Cornélius Balbus *minor*, et d'Olivet est de cet avis. — 12. — *Anniano*. On ne sait qui est cet Annianus, non plus que Visellia, et Sélicia, nommées ensuite. — 13. — *M. Scaptium*. C'est le Scaptius, ami de M. Brutus, dont il est beaucoup parlé dans la l. 255. — 14. — *Bassum*. Q. Cécilius Bassus. V. l. 656, n. 1. Les légions d'Alexandrie étaient au nombre de quatre.

LETTRE 779.

1. — *Quo die venturus sim*. A Rome. — *Kal. vesperi*. Le 1er novembre. — 2. — *Anagnia*. Ville capitale des Herniques, qui a conservé son nom. — 3. — *Casilini*. Casilinum, sur le Vulturne, près de Capoue. — *Calatia*, à deux ou trois lieues de Casilinum. Velléius Paterculus, II, 61, rapporte les mêmes faits concernant Octave.

4. — *Quingenos denarios dat*. 500 deniers ou 390 francs par soldat, à 0,78 le denier d'argent, valeur qu'il eut de l'an 513 à l'époque où écrit Cicéron. Antoine n'en avait promis que cinquante le jour où les vétérans déserteurs arriveraient à son camp, et après la victoire les mêmes récompenses qu'à ses propres troupes (l. 877, n. 11); mais, comme on le voit ici, les vétérans rejetèrent des offres qui, comparées à celles d'Octave, les mettaient au rabais.

5. — *Cæcinam quemdam Volaterranum*. Ce Cécina était certainement de la famille étrusque de ce nom. V. l. 478, n. 1.

6. — *Cum legione Alaudarum*. Cette légion avait été levée dans la Gaule Cisalpine par César qui lui fit prendre le nom gaulois d'*Alauda*; qu'il sut former à la discipline des soldats romains; qu'il arma et habilla comme eux, et que dans la suite il gratifia tout entière du droit de cité. (Suétone, *Cæs.*, 24). A ce privilège et pour s'attacher davantage cette légion, Antoine ajouta, sous le titre de troisième décurie, celui de juger qu'il donna à ses centurions et à ses manipulaires, bien qu'ils ne payassent pas le cens déterminé par la loi. Mais peu importait à Antoine qui voyait dans cette mesure le seul espoir de ses amis. « Honteux honneur, s'écrie Cicéron, pour ceux que vous appelez à juger sans qu'ils y pensent! Votre loi semble leur dire : Que ceux-là siègent dans la troisième décurie qui n'osent juger librement. Quelle faute, dieux immortels! Plus un juge sera avili, plus il sera sévère pour expier son infamie ». *Philipp.*, 1, 8.

7. — *Quæ sperat suas esse*. Antoine fut bien déçu dans son espérance. De ces trois légions deux passèrent à Octave. — 8. — *O Brute, ubi es?* Il était parti pour la Macédoine, ayant jugé, par ce qui s'était passé au sénat au commencement de septembre, qu'il n'y avait plus d'espérance d'accommodement.

LETTRE 780.

1. — *Ante Kal. Jan*. Le 1er janvier, jour où les consuls désignés, Hirtius et Pansa, entraient en charge. D'ici là, vu l'absence des consuls Dolabella et Antoine, d'une partie des préteurs du nombre des conjurés, ceux qui restaient étant dévoués à Antoine, il n'était ni à propos, ni légal d'assembler le sénat. — 2. — *Brutum*. Décimus Brutus.

LETTRE 781.

1. — *Nonis*. Le 5 novembre. — *Kalend*. le 1er novembre. — *Pridie*. Le 31 octobre. — 2. — *De Sica ita est quod scribis*, etc., jusqu'à *eum ex C. Fadii filia liberos habuisse*. Pour l'intelligence de ce passage, il faut se rappeler que M. Antoine, en insultant à Trébonius égorgé par ordre de Dolabella, l'avait traité de fils d'un vil bouffon; à quoi Cicéron répond dans sa seconde *Philippique* qu'outre que le père de Trébonius était un illustre chevalier romain, il séiait mal à Antoine de reprocher à quelqu'un la bassesse de sa naissance, lui qui avait épousé jadis une Fadia, fille de C. Fadius, affranchi, et qui en avait eu des enfants. Or, il paraît assez que Septimia, femme de Sica, ami de Cicéron, était parente de Fadia, et la façon dont Cicéron parlait d'abord dans sa harangue du mariage d'Antoine avec cette Fadia, aurait, comme l'observe justement Atticus, blessé et Sica et Septimia. C'est pourquoi Cicéron corrigea, dans sa *IIe Philippique*, ce passage, dont la teneur ne peut être une injure même pour Antoine, et sert seulement à lui rappeler qu'en fait d'alliances et de descendances, il n'a pas le droit d'être difficile.

3. — *Sillo Luciliano*. Ce mot, tant dans les manuscrits que dans les éditions, est écrit *vallo* ou *ullo* qui n'ont l'un et l'autre aucun sens. Grévius propose *sale* qui a un sens, mais trop faible, à mon avis, pour avoir le caractère d'une diffamation, et produire les conséquences qu'en appréhendait Atticus. Jacq. Gronovius a proposé, et notre texte a admis *sillo* qui a tout à fait ce caractère. Le sille est un petit poème d'origine grecque. C'était une parodie de quelque passage d'un poème ancien, dont on faisait une application maligne à quelque personnage connu. Ainsi a fait Boileau d'un passage fameux du Cid appliqué à Chapelain. Il y avait des silles d'une violence extrême et assez semblables aux iambes d'Archiloque et d'Hipponax. Si la conjecture de Gronovius est vraie, comme il y a tout lieu de le croire, ne pourrait-on pas en induire que Lucilius avait importé ce genre à Rome? On cite d'ailleurs comme s'y étant particulièrement distingué chez les Grecs, Timon de Phliunte. Voy. Brunck., *Anth. Græc.*, t. II, p. 67, et Diog. Laert., IX, ch. 12.

4. — *Atque utinam... ista oratio ita libere vagetur ut etiam in Sicæ domum introeat*. On sait que la seconde *Philippique*, écrite à Pouzzoles, ne fut point prononcée. Il n'y a même aucune apparence dans tous les écrits de Cicéron d'où l'on puisse induire qu'elle ait été connue d'Antoine. C'est donc à tort qu'on l'a dite la cause de la colère du triumvir contre l'orateur; Antoine avait assez d'autres raisons sans cela de le haïr et de le poursuivre jusqu'à la mort. C'est lorsque Cicéron eut appris tout le mal qu'Antoine disait de lui pendant son absence de Rome, qu'il déchargea, pour ainsi dire, son ressentiment dans cette invective. Il croyait presque la prononcer devant le sénat en l'écrivant, et, dans son illusion, il y interpelle directement Antoine quelque part, comme si Antoine eût été en sa présence. Il envoya ensuite ce discours à Atticus, à Cassius et à Brutus (l. 774), et sans leur dire qu'il ait l'intention de le publier, puisqu'il n'avait pas cette intention, il se borne à espérer qu'il viendra un jour où cette pièce pénétrera partout librement, et même dans la maison de Sica. — *Illis triumviris*. Selon Manuce, on ne pourrait savoir quels sont ces triumvirs, que si l'on avait la lettre d'Atticus. Cependant, il n'est peut-être pas téméraire de croire que Cicéron parle ici du premier triumvirat César, Pompée et Crassus, temps auquel on parlait encore avec une sorte de liberté, et où Bibulus lançait ses sanglants édits contre César.

5. — *Leges Sexto*. A Sext. Péducéus. V. l. 731, n. 1. — 6. — *Caleni interventum et Calvenæ*. Q. Fufius Calenus, dévoué à Antoine (l. 721, n. 2), et C. Matius, surnommé Calvena (l. 694, n. 1), et ami du même.

7. — *Eodem jure quo Rubriana* potius quam *quo Scipionis*. Cicéron avait accusé Antoine d'avoir, à la faveur de faux testaments, envahi, entre autres biens de particuliers, la maison de Tibur de Scipion, beau-père de Pompée; c'était une erreur, cette maison avait été vendue à l'encan par ordre de César, et Antoine l'avait achetée. Cicéron a donc encore rectifié ce passage, dans sa seconde *Philippique*, ch. 40. — 8. — *De laudibus Dolabellæ*. Voyez à quoi il a réduit ces éloges, IIe *Phil.*, 30. — *Quid indignius*. Cependant Cicéron laissa ce mot, *ibid.*, 34.

9. — Πεπλογραφίαν. L'abbé Mongault conjecture qu'il s'agit ici non d'un ouvrage de Varron, mais des *Académiques* de Cicéron dédiées à Varron. Cette conjecture ne paraît pas d'une grande évidence à M. V. Leclerc; « cependant, dit celui-ci, si l'on voulait expliquer comment le mot πεπλογραφία convenait aux *Académiques*, on pourrait dire que, comme Aristote a célébré dans son Πέπλος les héros d'Homère, Cicéron a élevé, dans ses *Académiques*, un monument à la gloire des plus grands philosophes de l'école de Socrate, dont il rappelle successivement le caractère et les doctrines. Atticus, comme on l'a vu par quelques citations de ses lettres, aimait beaucoup ces allusions à la littérature grecque, et on peut croire que c'est lui qui s'était d'abord servi de ce mot. » Quoi qu'il en soit, il y a certainement deux sujets indiqués dans le passage de Cicéron la *Péplographie* et l'*Héracléide*, et si la première ne nous apparaît pas clairement comme étant les *Académiques* mêmes de Cicéron, la seconde semble bien être une œuvre de Varron, que Cicéron tenait d'autant plus à posséder, qu'il méditait lui-même, à l'invitation d'Atticus, une œuvre du même genre, et sous le même titre. V. l. 721, 755, 763 et 778. On en fait la remarque, parce qu'à la manière dont la phrase est construite, Ηρακλειδεῖον *illud* paraît se rapporter à Πεπλογραφίαν, et en être comme une espèce de définition.

10. — *O Tite*. Premiers mots du traité *de Senectute*. — 11. — *Mustella... et Laco*. Deux compagnons de plaisir et de débauche d'Antoine, l'un chef de ses gladiateurs, l'autre intendant de ses orgies (*Philipp.*, II, 41). Cicéron ne les avait d'abord pas nommés dans sa harangue; mais comme il vit qu'Atticus en était surpris, il les nommâ. Un Mustella est cité l. 457, n. 9, et ailleurs, comme un des cohéritiers des jardins de Scapula que Cicéron voulait acheter.

12. — *Librum quem rogas.* Les *Topiques* qu'il venait d'écrire dans sa traversée de Vélie à Rhégium. — 13. — *Panætius.* V. l. 615, n. 5. — *Posidonius.* Disciple et successeur du précédent : tous deux stoïciens. — 14. — *Athenodorum Calvum.* Autre philosophe stoïcien, surnommé Cananite, parce que son père était né à Cana, en Cilicie. Il étudia sous Posidonius dont il déserta ensuite les principes. A Apollonie, il eut pour auditeur le jeune Octave qu'il suivit à Rome, et à qui, au rapport de Suidas, il donna de mauvais conseils.

15. — *De Myrtilo.* On ne sait point qui était ce Myrtilus; quelque esclave sans doute qu'Antoine avait excité à assassiner Décimus Brutus, et qui fut arrêté et exécuté (l. 787 à la fin).

16. — Αἴδεσθεν, etc. *Iliad.*, VII, v. 93. — 17. — *Si venerit, quis, incertis rebus, offendet Antonium?* Rien n'est plus vrai. Octave n'avait qu'à gagner à patienter, et l'événement le prouva bien. — 18. — *Cales... Teani.* Calès et Teano, villes de la Campanie.

18. — *Stipulationes.* Popma croit qu'il s'agit des promesses stipulées par Dolabella, débiteur de Cicéron. Dolabella n'était pas avare de promesses, il ne l'était que de l'argent qui en était l'objet. — *Eros.* V. l. 743.

19. — *Catinam.* Catane, ville de Sicile, la plus voisine du mont Etna. — *Tauromenium.* Autre ville de Sicile, sur la même côte, entre Catane et Messine.

20. — *Valerius interpres.* Quoique le grec fût familier aux principaux Romains, il n'était pas permis toutefois aux gouverneurs de provinces où l'on parlait cette langue, de traiter les affaires autrement qu'en latin. C'est pourquoi ils avaient toujours avec eux un interprète. Ce Valérius était alors l'interprète du gouverneur de Sicile, et à ce titre il connaissait toutes les personnes influentes de la province, à qui Cicéron avait affaire.

21. — *De Lepidianis feriis.* V. l. 761, n. 4. — *Ad III Kal.* Au 29 décembre. — 22. — *De Torquati negotiolo.* Il y a quantité de petites choses qu'il ne faut pas perdre son temps à chercher à deviner; la petite affaire de Torquatus est de ce nombre.

23. — *Quinti litteras.* Quintus Cicéron aimait alors beaucoup son fils, et regrettait qu'Atticus ne l'aimât pas davantage. Le latin porte *a te* et non pas *a se.* D'où il résulte un contresens dans la traduction. Si ce contre-sens a été volontaire, il fallait en prévenir et dire, ce qui est vrai, que le fils de Quintus n'avait pas toujours eu l'amitié de son père, laquelle alors lui revenait tout entière, tandis qu'il n'est question nulle part qu'Atticus, encore qu'il ait eu fort à se plaindre de lui, se soit refroidi pour lui. Et alors il fallait corriger *te* par *se* dans le texte, et ajouter qu'il pouvait bien y avoir là une faute de copiste.

LETTRE 782.

1. — *Ocella.* V. l. 248, n. 4. Mais quelle affaire? — *Pridie Idus.* Le 12 novembre. — 2. — Ηρακλειδείω. V. l. 781, n. 9.

LETTRE 783.

1. — *VII Idus.* Le 7 novembre. — *V Idus.* Le 9 novembre.

LETTRE 784.

1. — *VI Idus.* Le 8 novembre. — 2. — Δολιχόν πλόον, etc. *Odyss.*, III, v. 169. — 3. — Παρ' ἠνεμόεντα, etc. *Odyss.*, III, v. 171, 172. Par le mont Mimus Atticus entendait l'Apennin qu'on laissait à droite, en allant à Arpinum, et par l'île Psyria, la maison de Cicéron qui était entre le confluent du Liris et du Fibrène, et qu'on appelait *insula Arpinas*, quoique ce ne fût qu'une presqu'île. Note de l'abbé Mongault.

4. — *Aquini.* Aquinum, ancienne ville des Herniques, aujourd'hui *Aquino*, dans la Terre de Labour.

LETTRE 785.

1. — *Et quidem.* Il y a une lacune avant ces mots, comme par exemple : *mitto ad te Tironem*, et la suite : *et quidem ut a me dimitterem*, vient naturellement. Les anciens éditeurs n'ont fait qu'une lettre de celle-ci, de la précédente et de la suivante. S'il n'y avait pas de raisons pour cela, il n'y en avait pas davantage à la partager en trois, comme on l'a fait ici. Cependant, on peut voir les explications qu'a données à ce sujet l'abbé Mongault, et celles qu'y a ajoutées M. V. Leclerc.

LETTRE 786.

1. — *De Antonio... aliter audio.* V. l. 783. — 2. — *Studio historiæ.* Cicéron eût-il réussi dans l'histoire? M. V. Leclerc en doute. « Il eût, dit-il, raconté les faits plus en orateur qu'en historien, » outre que sa passion pour ses amis et contre ses ennemis ne lui eût pas laissé le temps de peser

assez ses jugements pour qu'il fût impartial. Au contraire, il pouvait en quelque sorte lâcher la bride à son esprit et à son tempérament dans ces *Anecdotes* dont il entretient souvent Atticus, sans vouloir se poser en historien, et sans être par conséquent tenu à en remplir tous les devoirs. Il ne suffit pas seulement en effet de dire des choses vraies, il faut aussi les dire d'une façon à ne pas faire douter qu'elles le soient, et si l'humeur, l'intempérance et la légèreté sont tolérables dans des Mémoires, l'histoire qui admet tous ces condiments s'expose beaucoup à être déclarée indigne de ce nom.

3. — *C. Fannius*. Il est dit fils de Marcus pour n'être pas confondu avec un autre C. Fannius qui vivait dans le même temps, et qui fut consul en 631 avec Cn. Domitius Énobarbus. Celui dont s'informe Cicéron n'avait point été tribun, mais préteur. Il était gendre de Lélius, l'ami de P. Scipion l'Africain, lequel avait été censeur en 611 avec L. Mummius. V. l. 257, n. 45.

LETTRE 787.

1. — *De attributione*. Attribution, délégation ou transport, il s'agit toujours de la dette de Dolabella envers Cicéron, et des différents procédés qu'employait celui-là pour la modifier, la transformer, la transporter, la retarder d'autant, et finalement, on le dirait du moins, ne pas la payer. — 2. — *Vectenum*. V. l. 778 et l. 374, n. 5.

3. — *Sextius*. On se perd dans tous les Sextius ou Sestius dont cette correspondance est remplie, et je ne trouve notamment l'explication concernant celui-ci, nulle part. Ne serait-ce pas celui qui est appelé *Sextius noster*, l. 599, n. 6, espèce d'ardélion, se mêlant de toutes et à toutes les affaires? La question que fait Cicéron, *quæro autem*, etc., montre bien que Dolabella traîne les choses en longueur, et que c'est dans ce but qu'il confie ses intérêts à Sextius, après en avoir déjà chargé plusieurs autres. — 4. — *Myrtilo*. V. l. 781, n. 15. — *Orationem*. La IIe *Philippique*.

LETTRE 788.

1. — *III Idus*. Le 11 novembre. — *Acta tyranni*. Les actes de César. — 2. — *In Telluris*. C'est là que le Sénat avait décrété que tout ce qu'avait fait César serait ratifié et exécuté.

3. — *Pedetentim*. Pas à pas, doucement, à l'exemple de Philippe, beau-père d'Octave, et de C. Marcellus (l. 476, n. 2). Le conseil d'Atticus était bon, et Cicéron est bien aveugle de n'en pas apercevoir l'opportunité. Faire comme d'autres font et lorsque leur exemple est bon à suivre, n'a jamais été la qualité prédominante de Cicéron; et il a souvent bien embarrassé Atticus, le seul auquel il aimait à céder, en discutant ses avis, et en l'obligeant quelquefois à lui en donner de contradictoires. Ici, on le répète, Atticus lui en donne un excellent qui ne calma pas l'impatience de son ami. Cicéron mourait d'envie d'aller à Rome; Atticus voulait qu'il n'y allât pas encore, craignant qu'il n'éclatât trop tôt contre Antoine, et qu'il ne s'engageât trop aisément avec Octave. C'est en effet ce qui arriva. Cicéron vint à Rome le 9 décembre, et dix jours après, il prononça la IIIe *Philippique* (on sait qu'il n'avait pas osé prononcer la IIe). Depuis lors, il demeura à Rome, et comme Atticus y était avec lui, il ne lui écrivit plus jusqu'à sa mort. Sa dernière lettre est la 789e ou la suivante.

4. — *De Nepotis filio*. Cornélius Népos, l'historien (l. 761). — 5. — *Caninium*. Caninius Gallus. V. l. 778, n. 8. — 6. — *Athenodorum*. Athénodore Calvus. V. l. 781, n. 14.

7. — *Avi tui pronepos*, etc. L'abbé Mongault ne voit pas quel agrément Cicéron trouvait dans cette périphrase, pour désigner le fils de Quintus, son frère, et de Pomponia, sœur d'Atticus; Cicéron n'en trouvait sans doute aucun, si ce n'est celui de se dispenser, comme il l'a fait déjà plusieurs fois, d'écrire le nom de ce jeune homme pour lequel il n'avait ni affection, ni estime. — 8. — *Ædem Opis*. V. l. 704, n. 14. — 9. — *Sexti*. Sextus Péducéus. V. l. 781.

LETTRE 789.

1. — *Alexin*. V. l. 233, n. 29. — 2. — *Dolabella tractasset*, etc. V. l. 787, n. 3. Allusion à cette éternelle affaire du remboursement de la dot de Tullie. — 3. — *At quæ concio!* La harangue qu'Octave prononça dans le temple de Castor et Pollux, devant le peuple à qui il avait été présenté par le tribun Canutius. V. l. 714, n. 17.

4. — *Cascæ*. Casca, un des meurtriers de César. — 5. — *Oppio*. Oppius. V. l. 758. — 6. — *Ante Kal. Jan*. Avant le 1er janvier, jour de l'entrée en charge des consuls Hirtius et Pansa. — *Ante Id. Decemb*. Avant le 13 décembre. — 7. — *Leptæ*. Lepta. V. l. 706. — Στρατύλλαξ. Terme de mépris, comme le sont en grec les diminutifs en αξ.

8. — *Sexto*. Sextus Péducéus. V. l. 788, n. 9. — *Terentiæ*. V. l. 771, n. 10. — 9. — *Montani*. V. l. 771, n. 11, et 708, n. 11. — *HS XXV*. 25,000 sest. ou 5,000 francs. — 10. — *Aurelius*. V. l. 713, n. 2. — *Coccei*. V. l. 542, n. 9. — 11.

— *Quum est Marcellus*. C. Marcellus. V. l. 788, n. 3.

Ici finit la correspondance de Cicéron avec Atticus qui était à Rome avec lui, et à qui il n'écrivit plus jusqu'à sa mort.

LETTRE 790.

1. — *L. Clodius*. Toutes les éditions lui donnent le prénom de Lucius, qui est celui d'un Clodius (l. 199, 210 et 218), préfet des ouvriers d'Appius Pulcher. Avec plus de raison et de vraisemblance, Dion l'appelle Caïus Clodius. C'était un des principaux officiers et un des plus intimes amis de M. Brutus en Macédoine. Ce Clodius, comme Cicéron le dit ici, devait sa fortune à Antoine envers qui, étant passé à Brutus, il lui répugnait d'être ingrat. Il est donc présumable que Brutus, voulant lui fournir une occasion de marquer sa reconnaissance à M. Antoine, le chargea de garder dans Apollonie son frère Caïus, fait prisonnier par le fils de Cicéron, et qu'il aurait pu faire tuer. Clodius s'acquitta de cette charge sans doute avec tous les égards qu'il aurait eus pour M. Antoine lui-même. Mais celui-ci ayant essayé de faire enlever son frère par des émissaires, et Caïus ayant en même temps provoqué une défection parmi les troupes de Brutus, Clodius vit qu'il lui serait impossible, sans manquer à ses devoirs militaires, de garder son prisonnier vivant, et il le fit mettre à mort. V. Dion, XLVII, 24. — *Tribunus plebis designatus*. Désigné par César, à la demande d'Antoine que Brutus en avait prié. — 2. — *Valde me diligit, vel... valde me amat*. V. l. 673 et 710, n. 3. — 3. — *In eum locum rem adductam*. Allusion au siège de Modène où Décimus Brutus était bloqué par Antoine.

LETTRE 791.

1. — *Lupus*. P. Rutilius Lupus. V. l. 90, n. 9, et 340, n. 11. Il était alors un des lieutenants de D. Brutus. — 2. — *A. d. Id. Decemb*. Le 9 décembre. — *A te gesta... maxima*. Le meurtre de César. — 3. — *Provinciam*. La Gaule Cisalpine.

LETTRE 792.

1. — *Lupus*. V. l. ci-dessus, n. 1. — *A. d. XIII Kal. Jan*. Le 20 janvier. — 2. — *Consulum designatorum*. Hirtius et Pansa entrant en charge le 1er janvier. — 3. — *Quæ de te in senatu egerim*. Cicéron le raconte dans ses IIIe et IVe *Philippiques*.

LETTRE 793.

1. — *Libonem*. V. l. 762, n. 2. — *Servium*. Serv. Sulpicius Rufus. V. l. 503, n. 3. — 2. — *M. Seio*. V. l. 175, n. 3. — *Legionem Martiam... Quartam*. V. la IIIe *Philipp*. — 3. — *Suum consulem*. M. Antoine.

LETTRE 794.

1. — *Homine gladiatore*. Cicéron semble éprouver quelque soulagement à qualifier ainsi Antoine. Ses dernières lettres et ses *Philippiques* sont pleines de cette qualification. Ici, il l'appelle notre collègue, parce qu'il était augure comme Cicéron et Cornificius. — Antoine nomma en effet C. Calvisius pour aller déposséder Cornificius de son gouvernement d'Afrique.

2. — *Hirtius tardius convalescit*. Hirtius avait été si malade des suites de ses blessures (et il en mourut bientôt après) qu'on avait demandé aux dieux sa guérison par des prières publiques (*Philipp.*, VII, 4), honneur que les habitants de Capoue avaient rendu jadis à Pompée, pendant qu'il était malade dans cette ville. — *A. d. XIII Kal. Januar*. Le 20 janvier.

3. — *In Sempronio*. Ce Sempronius paraît être le sénateur qui proposa un sénatus-consulte auquel Cicéron se défend d'avoir pris part. V. l. 821. — *Chærippo nostro*. V. l. 192, n. 12.

LETTRE 795.

1. — *De consulibus designatis*. Voilà ce que pensait au vrai Cicéron d'Hirtius et de Pansa, mais ce qu'il ne confiait qu'à Tiron, un autre lui-même. Quel portrait! Mais attendons la fin. — 2. — *A. d. III Kal*. Le 30 décembre.

LETTRES 796, 797.

1. — *Accepisse excusationem*. On se rappelle que le fils de Cicéron avait fait quelques légères fredaines, et qu'il avait dépensé au delà de la rente que lui faisait son père, pendant qu'il étudiait à Athènes. V. l. 760 et 767.

2. — *Cratippo*. Le maître du jeune Cicéron (l. 725, n. 2). — 3. — *Bruttio*. Camarade du même, et philologue.

4. — *Apud Cassium*. On ne peut admettre un moment qu'il s'agisse ici de C. Cassius, le collègue de M. Brutus dans la préture et son complice dans le meurtre de César. Il n'était pas alors en mesure d'aller apprendre à déclamer aux écoles des philosophes. Quelques-uns l'ont

cru cependant; mais Manuce n'a pas de peine à leur prouver qu'ils se sont trompés.

5. — *Leonides*. V. l. 708, 712, 737, etc. — 6. — *Gorgia*. Le rhéteur, aimant d'ailleurs le vin et la débauche, et duquel il semble que le jeune Cicéron, nonobstant la défense de son père, apprit à si bien boire qu'au rapport de Pline, XIV, 28, il avalait deux conges d'un seul trait.

7. — La lettre 796 me confirme dans l'opinion que j'avais conçue du fils de Cicéron, d'après toutes celles où il a été parlé de lui jusqu'ici, savoir qu'il était d'un caractère aimable, enjoué et doux, et par conséquent d'un caractère faible, facile à la séduction, à l'imitation, à l'entraînement, et à cause de cela même porté dans certaines occasions à dissimuler la vérité. C'est ce qu'il fait, ce me semble, dans cette jolie lettre à Tiron (V. l. 598, n. 1). Les hommes tombent peu à peu au-dessous de ce qu'ils valent, et si bas quelquefois qu'il leur reste à peine une qualité assez solide pour les aider à se relever. Le fils de Cicéron fut un de ces hommes.

LETTRES 798, 799.

1. — *Q. Turius*. Un chevalier romain qui avait fait ses héritiers les six autres chevaliers romains ici nommés. Son affranchi Éros avait pris le nom de son maître et, suivant l'usage, en l'ajoutant au sien propre.

LETTRES 800, 801.

1. — *L. Lamia... Clodianis temporibus*. V. l. 134, n. 8 et 643, n. 1. — 2. — *Lupum*. V. l. 791, n. 1. — *Munere ædilitatis*. V. l. 643, n. 1.

LETTRE 802.

1. — *Ex Furnii*. V. l. 773, n. 3. — 2. — *Quid est quod me in aliam partem trahere possit?* Cette espèce d'apologie que Plancus croit devoir faire à Cicéron, de sa conduite présente et future, était peut-être sincère alors; mais il y donna depuis un si éclatant démenti qu'on a douté (V. Velléius Paterculus, II, 63), et que bien des lecteurs de ses lettres doutent encore aujourd'hui de sa sincérité. Cependant, il tint plus longtemps que les autres généraux dans le parti de la république; il fut même le dernier d'eux tous à la défendre, et ce n'est qu'après la désertion de Pollion et de Lépide, qu'en dépit de ses protestations véhémentes en faveur de la république, il se décida à faire comme eux. — 3. — *In Gallia citeriore*. Où était Décimus Brutus assiégé dans Modène par Antoine.

LETTRE 803.

1. — *Nondum legati*. Ces députés étaient Serv. Sulpicius, L. Pison et L. Philippus. V. les VIe et VIIe *Philippiques*. — 2. — *T. Pinarium*. V. l. 149, n. 54; l. 257, 345. — 3. — *Dionysii nostri*. Peut-être le même, selon Orelli, qu'Attius Dionysius de la l. 851.

LETTRE 804.

1. — *Polla tua*. Polla Valéria, femme de D. Brutus. — 2. — *Exspectationem legatorum*. V. l. 803, n. 1.

LETTRE 805.

1. — *Furnium*. V. l. 802, n. 1. — *Necessitudinem constitutam*. Sur ces liaisons de famille, v. les l. 442, 802 et 810.

2. — *Te nimis servire temporibus*. Le reproche était fondé; mais pour les politiques qui suivent la même conduite prudente que Plancus, un pareil reproche a toujours été le plus bel éloge qu'on puisse faire de leur prévoyance et de leur sagacité.

3. — *Summa eloquentia*. Plancus fut compté parmi les orateurs, et Asconius, voulant distinguer de lui T. Plancus, son frère, appelle celui-ci le frère de l'orateur.

LETTRE 806.

1. — *Reliquiarum nihil fuisset*. On entend bien cela. Ce reste du festin des ides de mars, c'était Antoine. Cicéron ne se console pas qu'on l'ait négligé. Ne semble-t-il pas prévoir qu'il sera la victime de cette omission?

2. — *Egregios consules*. Hirtius et Pansa. Voyez cependant ce qu'il en dit à Tiron, l. 795. — 3. — *Philippo et Pisone*. V. l. 803, n. 1.

4. — *Dolabella vituperabatur*. Cicéron se moque un peu de son gendre. Dolabella, désormais acquis à Antoine, voulait se saisir de la Syrie au gouvernement de laquelle César l'avait nommé; mais Cassius l'avait prévenu.

LETTRE 807.

1. — *Reliquiarum*, etc. Cette idée tourmente Cicéron, et il y revient sans même en changer l'expression. V. la l. ci-dessus, n. 1. — 2. — *Fœdissimum discessum*. Cela est expliqué, *Philipp.*, III, 4, 9; V, 9.

3. — *A. d. XIII Kal. Januar. tribuni plebis vocavissem*. V. l. 792. — 4. — *Totam rempublicam*

sum complexus. Il résume ici ce qu'il a dit dans sa IIIe *Philippique*, et ce qui résulta de ce discours.

5. — *Damnum... in Servio*. Servius Sulpicius, un des trois députés du Sénat à Antoine, était mort peu de temps après être arrivé sous les murs de Modène; les deux autres, comme le dit Cicéron (l. 806), étaient revenus à Rome avec des propositions de la part d'Antoine inacceptables. V. *Philipp.*, VIII, 10.

6. — *L. Cæsar*. Oncle d'Antoine. V. l. 710, n. 1. — 7. — *Legionesque duæ*. La légion de Mars et la quatrième. V. l. 793, et la IIIe *Philippique*.

LETTRE 808.

1. — *Brutus... res tantas gessit*. V. la Xe *Philipp.* et notamment le sénatus-consulte cité au ch. 11. — 2. — *Si... erupisset Mutina*. Il en sortit et battit Antoine. V. l. 865.

3. — *Claternæ. Clitérna*, comme Pline et Strabon nomment cette ville de la Cisalpine; aujourd'hui *Quaderna*. — *Forum Cornelium*. Aujourd'hui Imola. — *Regium Lepidi*. — Aujourd'hui Reggio dans la province de Modène.

4. — *L. Cæsar*. V. l. 807. — *Serv. Sulpicii morte*. V. l. 807, n. 5. — 5. — *Virtutis tuæ lumen eluceat*. Cicéron voudrait-il comparer Cassius à un autre soleil?

LETTRE 809.

1. — *Rufum istum*. On ignore quel était ce Rufus; mais il mériterait d'être connu, s'il est vrai qu'il déjoua un complot tramé contre Cicéron, qui n'allait à rien moins qu'à le tuer.

2. — *Ad cœnas itare deesse*. Pétus était un fin gourmet. Hirtius et Dolabella avaient la même réputation, et Pétus s'était dressé à leur école. V. l. 458. — 3. — *Spurinna*. Spurinna Vestricius, aruspice. C'est lui qui avait averti César de se défier des ides de mars. V. *De Divinat.* I, 52.

LETTRE 810.

Conf. cette lettre avec les l. 802 et 805.

LETTRE 811.

1. — C. Cassius, proconsul, à Cicéron. Cassius ne prenait ce titre que parce que la Syrie était une province consulaire, car il n'avait point été consul.

2. — *L. Murcum*. V. l. 450, n. 1. — *Q. Crispum*. Q. Marcius Crispus, qui avait été tribun militaire sous César (*de Bell. Afr.*, 77), lieutenant de L. Pison (*in Pison.*, 23), puis proconsul (*Philipp.*, XI, 12). — *Q. Cæcilius Bassus*. V. l. 656, n. 1 et l. 778, n. 14. — *A. Allienus* (V. l. 29, n. 5), 387, 443 et 444. Lieutenant de Trébonius. Il amena ces quatre légions à Cassius, dès qu'il eut appris l'assassinat de Trébonius par Dolabella. — *Q. Carteius*. Inconnu autrement.

LETTRE 812.

1. — *C. Asinius Pollio*. V. l. 251, n. 2. — *Castulonensis saltus*. Ce bois tirait son nom de la ville de Castulon, aujourd'hui *Carbona*, dans la Bétique.

2. — *Ne movear ejus sermonibus*. Il parle d'Antoine qui disait partout que Pollion était de son parti; ce qui n'était pas encore (ce sera pour l'année suivante), et ce que Cicéron ne doit pas croire. On a lu ici *moveare* pour *movear*; et l'abbé Mongault trouve avec raison cette seconde version que nous avons adoptée plus naturelle, y ayant toute apparence que Cicéron avait plus besoin d'être mis en garde contre les propos d'Antoine que Pollion.

3. — *Ea castra fugi*. Après Pharsale, Pollion passa à César qui l'envoya en Espagne.

4. — *Ab insidiis inimici*. On ne sait s'il s'agit ici de M. Caton que Pollion, à 22 ans, avait accusé (Tacite, *Orat.*, 34), ou de Labiénus qui avait accusé Pollion.

5. — *Ita, si id agitur ut... in potestate unius*, etc. Qu'est-il résulté de ces engagements de Pollion? Son passage d'abord dans le parti d'Antoine, sa soumission ensuite à Auguste, enfin l'honneur d'être immortalisé par Virgile. Cela valait bien la peine de retourner sa casaque.

6. — *Illius provinciam*. M. Émilius Lépidus (l. 667, n. 5) gouvernant alors non seulement l'Espagne Citérieure, mais encore la Gaule Narbonnaise, barrait le passage à Pollion et à ses dépêches, soit qu'elles partissent de l'Espagne ultérieure, soit qu'elles y allassent. V. l. 862, n. 1.

7. — *De legione tricesima tradenda*. V. l. 877. — *XVII Kal. April.* Le 16 mars.

LETTRE 813.

1. — *Furnius*. V. l. 802, 805. — *Pacis auctor eras*. Conf. l. 805, n. 2. — 2. — *Gradus dignitatis*. Plancus était consul désigné avec D. Brutus enfermé dans Modène. — *D. XIII Kal. April.* Le 16 mars.

LETTRE 814.

A Lépide. V. l. 812, n. 6.

1. — *Ornatus summis honoribus.* V. le décret du sénat concernant ces honneurs, *Philipp.* V, 15. — 2. — *Perditum hominem.* Antoine. — 3. — *In istam pacificationem non interpones.* V. la XIIIe *Philipp.*, 4 et suiv.

LETTRE 815.

1. — Sur la sincérité des déclarations de Plancus, exposées dans cette lettre, voyez la note 2 de la l. 802.

LETTRE 816.

1. — *M. Varisidium.* Personnage inconnu d'ailleurs, mais fidèle messager, comme on le verra, l. 819.

LETTRE 817.

1. — *Mea sententia in senatu.* C'est la XIe *Philippique.* Cicéron s'y efforça de faire donner à Cassius le gouvernement de la Syrie et de l'Asie, contrairement à l'avis de Pansa, qui était que les consuls tireraient ces provinces au sort. Le sénat rendit un décret conforme à l'avis de Cicéron, et par lequel Cassius était spécialement chargé de punir Dolabella, auteur du meurtre de Trébonius, proconsul de l'Asie mineure.

2. — *M. Servilio.* M. Servilius, tribun du peuple, avait déjà présenté une fois Cicéron à l'assemblée du peuple pour qu'il le haranguât (IVe *Philipp.*, 6), après que l'orateur venait de prononcer sa troisième *Philippique* devant le sénat. Ici, on voit qu'il le présenta une seconde fois, car il n'était pas encore sorti de charge. On n'a pas le discours au peuple que Cicéron prononça dans cette occasion, et lorsque le sénat venait d'entendre sa XIe *Philippique.* M. Servilius avait échappé au désastre de Pharsale; mais la persécution des triumvirs le força de se réfugier à l'armée de Brutus et de Cassius. C'est lui qui fit frapper une médaille en l'honneur de Cassius qui venait de remporter une victoire navale sur les Rhodiens. Borghesi, I, p. 389 et s., donne sur cette curieuse médaille les explications les plus intéressantes et les plus concluantes.

3. — *Socru tua.* Servilia, sœur de Caton, mère de M. Brutus, et par conséquent belle-mère de Cassius qui avait épousé Tertia ou Tertulla (l. 714, n. 4), sœur de Brutus. — *Ne Pansæ animus offenderetur.* V. ci-dessus, n. 1. — 4. — *Fratrem.* L. Cassius (l. 774, n. 8). — 5. — *Per teque Asiam... reciperatam.* Sur Dolabella qui s'en était emparé.

LETTRE 818.

1. — *Furnio.* V. l. 773, n. 3. — *Tuis litteris lectis.* La lettre 815 au sénat. — 2. — *In uno prœlio.* La bataille de Modène à laquelle on s'attendait. — 3. — *Opitulare collegæ.* Ce collègue était D. Brutus, consul désigné avec Plancus. — *III Kal. April.* Le 20 mars.

LETTRE 819.

Cette lettre débute par des compliments à Plancus sur sa dépêche (l. 815) au sénat.

1. — *A. d. V. Id. April.* Le 7 avril. — *M. Varisidius.* V. l. 816, n. 1. — 2. — *Munatius noster.* Cn. Munatius Plancus Plotius, préteur (l. 847), troisième frère de Plancus; car le second Munatius Bursa servait dans le parti d'Antoine.

3. — *Cornutum.* M. Cornutus, préteur, lequel, aux termes du décret proposé au sénat par Cicéron (*Phil.*, XIV, 14), ordonna, en l'absence des consuls, 50 jours d'actions de grâce dans tous les temples de Rome, à l'occasion de la victoire de Modène. L'absence des consuls lui conférait également le droit de prendre les auspices, et même de ne pas trop s'y fier, comme on le voit ici. V. l. 839, n. 6.

4. — *Servilio.* P. Servilius Isauricus, le fils (l. 774, n. 3). Voy. sur cette prise entre Cicéron et lui la l. 885. De père en fils, les Servilius étaient d'humeur batailleuse. L'aïeul de celui-ci avait pris à partie L. Lucullus, préteur en 651, l'avait traîné devant la justice et forcé à s'expatrier. Il en résulta une inimitié entre les deux familles qui n'était pas encore éteinte chez leurs descendants. Deux C. Servilius ont été monétaires, et frappé une série de monnaies de cuivre, qui ne commence qu'au triens. C'est sans doute parce que cette famille rendait une espèce de culte superstitieux à cette monnaie *divisionnaire.* Au rapport du vieux Messala, cité par Pline, XXXIV, 38, la famille des Servilius possédait un triens sacré auquel ils faisaient tous les ans un sacrifice avec beaucoup de soin et de magnificence. On assurait même qu'on avait vu ce triens tantôt croître ou tantôt décroître, et que cela pronostiquait la grandeur ou la décadence de la famille.

5. — *Jovi ipsi iniquus.* Cicéron dit la même chose de Pompée, l. 345, n. 8.

LETTRE 820.

1. — *Lilybæo.* Le promontoire de Lilybée, en Sicile, qui regarde l'Afrique. Aucun commentateur n'a essayé d'expliquer de quoi il s'agit ici; je soupçonne que c'est de quelque trahison qui avait pour but de livrer Lilybée à Antoine.

2. — *HS XX.* 2,000,000 de sesterces ou 400,000 francs. — *HS IↃCC.* 5,000,000 de sesterces ou 1,000,000 francs.

LETTRE 821.

1. — *Lamia.* L. Lamia. V. l. 800, n. 1. — 2. — *Semproniano senatusconsulto.* V. l. 794, n. 3.

LETTRE 822.

1. — *C. Tidio Strabone.* V. l. 492, n. 1. — 2. — *Res....erat in extremum,* etc. V. l. 834, la répétition littérale de cette phrase.

LETTRE 823.

Voy. la note en tête de la lettre 893.

1. — *Post nuntios nostrarum rerum.* Cicéron a raconté ces nouvelles envoyées par Brutus au sénat, dans la Xe *Philippique.* — 2. — *De morte Trebonii.* V. l. 817, n. 1. — 3. — *Antonius.* Caïus Antoine, frère de Marc. V. l. 790, n. 1, et Plutarque, *Brutus,* 35. — 4. — *Murco et Marcio.* V. l. 811, n. 2. — 5. — *Ad Tertiam.* Tertia ou Tertulla (l. 714, n. 4), femme de Cassius. — *Et matrem.* Servilia.

6. — *Orationes duas tuas.* La Ve et la Xe *Philippiques.* Ces discours et les autres ainsi nommés, à l'imitation de ceux de Démosthènes contre Philippe, sont nommés *Antoniennes* par Aulu-Gelle, XIII, 1. On les a donc appelés *Philippiques* et *Antoniennes* indifféremment pendant plusieurs siècles. — *Calenum.* Fufius Calénus (l. 15, n. 4). Brutus nomme avec raison cette harangue *contra Calenum,* car elle est consacrée tout entière à réfuter les objections de cet ardent partisan d'Antoine.

7. — *Secreto consilio adversus Pansam.* Pansa avait trop besoin des troupes qu'il avait à grand'peine recrutées, afin de marcher au secours de Décimus Brutus, pour souffrir qu'on lui en enlevât une partie quelconque, et qu'on les envoyât n'importe où. Il fallait donc à cet égard agir à son insu. Mais M. Brutus ignorait alors l'état des choses; sans quoi il n'eût point parlé ainsi. On peut voir dans Plutarque, *Brutus,* ch. 38 et 40, les moyens dont il se servit pour se procurer de l'argent et des hommes.

8. — *Vetus Antistius me pecunia sublevavit.* Vétus (l. 99, n. 8) donna 2,000,000 de sest. ou 400,000 fr. à Brutus, de l'argent qu'il avait levé dans la province. V. l. 834, et Plutarque, *Brutus,* 24. — *Cicero, filius tuus.* M. Brutus n'exagère pas. Toutefois le jeune Cicéron l'avait mis par ses succès mêmes dans un grand embarras, ayant fait prisonnier ce lâche pleurard de Caïus Antoine dont M. Brutus (v. plus haut) ne savait que faire, et dont il avait la bonté d'avoir pitié.

LETTRE 824.

Voy. la note en tête de la lettre 893.
Cette lettre s'explique par la précédente.

LETTRE 825.

Voy. la note en tête de la lettre 893.

1. — *Planci... ex litteris.* V. la lettre de Plancus, 815. — 2. — *Lepidi, tui necessarii.* Lépide avait épousé une sœur de M. Brutus (l. 774, n. 7). Décimus Brutus l'appelle ailleurs (l. 837) *hominem ventosissimum,* et *recte facturum nunquam.* Il avait été accusé, au moment où Cicéron écrivait cette lettre, d'avoir envoyé un corps de troupes au secours d'Antoine, commandées par deux de ses officiers, Silanus (l. 828, n. 2) et Culléon. Il se justifie assez habilement de cette trahison prématurée (l. 854), en alléguant qu'elle s'était faite contre ses ordres et par la seule perfidie de ses deux officiers; mais sa conduite postérieure enlève toute créance à cette assertion.

3. — *Secundum fratrem.* Ce frère (par adoption) était Q. Paullus Émilius Lépidus qui avait été consul en 703 avec C. Marcellus. Lépide, lors de la formation du triumvirat, ne consentit pas seulement à sa proscription, mais il s'en fit donner la promesse par Antoine et Octave (Plutarque, *Antoine,* 23).

4. — *Servilio.* V. l. 819, n. 4. — *In Planci causa.* Sur cette affaire, v. *ibid.* — 5. — *A. d. V. Id. April.* Le 9 avril. — 6. — *Litteræ... a Lentulo.* P. Lentulus Spinther, le fils (l. 701, n. 6). Il était questeur de Trébonius, en Asie, province dont il prit l'administration après la mort de celui-ci, mais d'où Dolabella parvint à le faire sortir. V. l. 872.

LETTRE 826.

Voyez, pour l'intelligence de cette lettre publiée pour la première fois avec celles de Cicéron, la XIIIe *Philippique* d'où elle est tirée et où elle est réfutée.

LETTRE 827.

Voy. la note en tête de la lettre 896.

1. — *A. d. VI Id. April.* Le 8 avril. — *Scaptio.* Deux amis de Brutus, de ce nom, sont cités l. 255 et 269; le premier, M. Scaptius, est encore cité, l. 778. — 2. — *Kal. April.* Le 1er avril.

3. — *De Cassio lætor.* Des succès de Cassius en Syrie. — *Repugnante... Pansa.* V. l. 817, n. 1. — *Hæc ad te oratio.* La IXe *Philippique.* — 4. — *De Antonio.* Caïus Antoine. V. l. 790, n. 1 et 823, n. 3 et 8.

LETTRE 828.

1. — *Galba.* Servius Sulpicius Galba (l. 457, n. 15), auteur de cette lettre, avait été lieutenant de César en Gaule. Irrité, selon Suétone, *Galba,* 3, de s'être vu refuser le consulat par César, il était entré dans la conspiration de Brutus et de Cassius. C'est à lui que M. Antoine reproche (l. 826) d'avoir porté au camp des ennemis de César le même poignard dont il s'était servi pour le tuer.

2. — *XVII Kal. Maii.* Le 15 avril. — *Silani.* V. l. 825, n. 2. M. Junius Silanus, ancien lieutenant de César en Gaule (*de Bell. Gall.*, VI, 1). — 3. — *Forum Gallorum.* Castel-Franco, croit-on, dans l'Émilie. — 4. — *Levem armaturam,* etc. Les archers, les frondeurs, les vélites, etc. Cicéron indique aussi les trois différentes espèces de troupes dont se composait l'armée de la république, *Philipp.*, X, 6 : *Nostra levis armatura,* dit-il, etc., et *Orat.*, 37, où Antoine, l'orateur, faisait, selon lui, la même distinction.

5. — *Hirtius... cum cohortibus viginti veteranis.* V. *Philipp.*, XIV, 10. — 6. — *Duas legiones.* Deux légions de nouvelles recrues. — 7. — *A. d. XII Kal. Maias.* Le 20 avril. Manuce propose le XVI des calendes ou le 15 avril, car, dit-il, si Galba eût écrit le 20, c'est-à-dire quatre jours après le combat, il aurait connu les blessures de Pansa et son transport à Bologne, et il n'aurait pas manqué de le mander à Cicéron.

LETTRE 829.

Voyez la l. 819, à la fin.

1. — *Exercitum... trajeci.* Ce mouvement de Plancus avait eu pour objet d'aller au secours de Modène. — *A. d. VI Kal. Maias.* Le 26 avril. Mais Plancus arrivera trop tard, c'est-à-dire quand le siège de Modène sera levé, et Antoine mis en déroute. Lépide ne lui avait pas fait obstacle, mais Plancus n'avait point quitté la Gaule, comme s'il eût encore ignoré ou hésité de quel côté il se tournerait lui-même.

LETTRE 830.

1. — *Liberalibus.* V. l. 257, n. 26. — *Altero vicesimo die.* C'est-à-dire dès le 12 mars, les fêtes de Bacchus étant le 17. — 2. — *Cornificius.* Le fils sans doute de Quintus Cornificius.

3. — *Quinquatribus.* V. l. 268, n. 2. — 4. — *Minerva nostra.* V. l. 185, n. 1, et 299, n. 6. Le vent l'avait renversée; le sénat la fit relever.

5. — *Minotauri.* Allusion à la liaison intime qui unissait Calvisius et Taurus. Ovide et les monuments représentent le Minotaure avec la moitié d'un corps humain, et l'autre moitié celui d'un taureau. Taurus par son nom devait nécessairement être cette seconde moitié. Q. Calvisius à qui Antoine avait donné le gouvernement de l'Afrique, voulait forcer Cornificius, qui le tenait de César, à le lui céder, et le faire administrer, pendant qu'il resterait à Rome, par ses lieutenants. C'est cette prétention que Cicéron avait combattue et fait rejeter par le sénat. — On croit que ce Taurus est le même que C. Statilius Taurus qui fut consul *suffectus* en 717 à la place de L. Caninius Gallus qui avait abdiqué.

6. — *A. d. XIII Kal. Januar.* Le 20 décembre. Voy. la réception que le sénat fit à Cicéron ce jour-là, l. 792, et l'admirable conduite qu'il tint dans cette séance, l. 807. — *Absens obtinebat.* Cet absent était Calvisius. V. la note précéd. — 7. — *De Sempronio.* V. l. 794, n. 3, et 821, n. 2.

8. — *In Græciam desperata libertate rapiebar.* V. l. 773, n. 1. Après la mort de César, Antoine qui était consul, gouvernant la république au gré de ses caprices, de ses rancunes et de ses convoitises, la liberté n'était plus qu'un vain mot, et Cicéron désespérant de la voir rétablir, partit pour la Grèce. On lit les divers incidents de ce voyage dans les lettres 752, 753, 755, 757, 758, 760, 768, 769 et 771. Arrivé en vue de Pompéi, mais rejeté par un vent violent sur la côte de Leucopatra qu'il venait de quitter, il reçut là des nouvelles de Rome qui le déterminèrent à revenir sur ses pas. Il dit tout cela au long dans la l. 772.

9. — *Sic sum in Antonium invectus.* C'est la Ire *Philippique.* Antoine n'était pas au sénat. Le traducteur a outré la scène jusqu'à commettre une espèce de contre-sens : « J'attaquai Antoine de front. » C'est aussi à Cicéron absent qu'Antoine répondit. V. la Ve *Philippique,* 7. — *Meque tum elicere vellet.* V. *ibid.* et l. 774, au commencement. — 10. — *Antonii reditus a Brundisio.* V. l. 776, n. 6. — 11. — *Nunc hic dies aliam,* etc. Térence, *Andr.*, I. sc. 2, v. 18.

LETTRE 831.

1. — *P. Lucceium.* Ce P. Luccéius était sans doute un parent de L. Luccéius, autre intime ami de Cicéron, cité tant de fois précédemment. V. entre autres l. 6, n. 3. — 2. — *Hirtium et Pansam... amisimus.* On sait assez que ces deux consuls ne survécurent pas longtemps à la victoire de Modène. — 3. — *Cn. Minucio.* Ce Cn. Minucius était ou lieutenant de Cornificius en Afrique, ou il y avait un commandement indépendant.

LETTRE 832.

1. — *Ex Asia fugere.* En effet Dolabella battant en retraite devant les troupes de Cassius, alla s'enfermer dans Laodicée où Cassius l'assiégea avec douze légions. Ayant corrompu les centurions qui gardaient les portes de la ville, Cassius pénétra en plein jour dans Laodicée. A cette nouvelle, Dolabella présenta sa tête au chef de ses gardes et lui ordonna de la porter, après l'avoir coupée, à Cassius. Le chef obéit, et se frappa ensuite de son poignard. V. Appien, IV, 60-62.

2. — *Fuga Antonii.* Après la bataille de Modène, Brutus avait maintenu ses troupes à Dyrrachium et à Apollonie, afin que, dans le cas où celles des consuls eussent été vaincues par Antoine, il pût passer au plus tôt en Italie pour porter secours à la république.

3. — *De seditione facta.* V. l. 790, n. 1. Les soldats de Brutus voulaient d'abord tuer C. Antoine, son questeur et ses lieutenants; Brutus les sauva de leurs mains par un subterfuge, c'est-à-dire en les faisant embarquer sous prétexte de les jeter à la mer, ce dont Cicéron lui fait un reproche. Mais lorsque, selon Plutarque, *Brutus*, 34, Brutus eut appris les détails des proscriptions, et le massacre de ses meilleurs amis, il envoya l'ordre de tuer C. Antoine. Dion, XLVII, 24, raconte le fait un peu différemment. V. l. 790, n. 1.

4. — *Me ante providisse, ut tuum judicium,* etc. Il s'agit du décret du sénat qui donnait carte blanche, pour ainsi dire, à Brutus pour les opérations de la guerre contre Dolabella. — 5. — *Ut insectarer Antonios.* Cicéron les avait fait déclarer ennemis publics.

6. — *Salutaris severitas,* etc. Voilà une maxime qu'il n'appartiendrait qu'à ceux qui sont chargés de sauver les États, de mettre en pratique, mais à laquelle ils donnent la plupart du temps un démenti, sans prévoir que les scélérats la prendront un jour pour leur compte, et la leur appliqueront sans pitié. Nous avons vu cela chez nous. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien à répondre à la conclusion de Cicéron : *quod si clementes esse volumus, nunquam deerunt bella civilia.*

7. — *Mihi quidem ætas,* etc. Plaute, *Trinummi,* act. II, sc. 2, v. 276. C'est ce que Cicéron (l. 715) exprime par ce seul mot βιοῖωται.

LETTRE 833.

Voy. la note en tête de la lettre 893.

1. — *Litteræ Antonii.* Brutus avait porté la condescendance à l'égard de C. Antoine, son prisonnier, jusqu'à lui permettre d'écrire en même temps que lui au sénat, et à prendre la qualité de proconsul. Cicéron indigné, prend texte de là pour remontrer à Brutus les conséquences désastreuses de ses ménagements envers Antoine, de sa clémence intempestive, de son amour exagéré de la paix, et le préjudice grave qu'il a causé par tout cela à la liberté.

2. — *Qui ille nuntius!* Le premier courrier envoyé par Brutus au sénat pour lui annoncer ses succès en Macédoine. V. la Xe *Philipp.* et l. 823. — 3. — *Litteræ tuæ quæ recitatæ sunt in senatu.* Ces lettres apportées par un second courrier et plus développées que celles dont avait été chargé le premier, relataient la défaite de Caïus Antoine, et l'exploit du jeune Cicéron qui l'avait fait prisonnier.

4. — *Post discessum Pansæ.* Pansa était parti de Rome peu avant l'arrivée du second courrier pour joindre Hirtius et Octave, et livrer bataille à Antoine. — 5. — *Idib. April.* Le 13 avril. — *Pilus.* Un ami ou un des officiers de Brutus.

6. — *Servilio.* V. l. 817, n. 3. — *Cornuto.* V. l. 819, n. 3. — 7. — *Antonius proconsul.* V. ci-dessus, n. 1.

8. — *Non erat dignitatis tuæ.* Car si C. Antoine eût été vraiment proconsul, Brutus, qui le retenait prisonnier, eût été très coupable, ainsi que les fils de Cicéron et de P. Sextius (l. 690, n. 8, et 691, n. 4), pour avoir pris les armes contre un proconsul.

9. — *Labeo noster.* Un des meurtriers de César. — 10. — *Locus esse... debet... clementiæ.* V. ci-dessus, n. 1. — 11. — *Templis deorum immortalium imminet.* De tous les rapprochements qu'on pourrait faire, et qui abondent, de cette époque avec la nôtre, celui-là comme aussi celui de la lettre 779, n. 6, ne sont pas les moins curieux.

12. — *In duces vehemens, in milites liberalis.* C'est cela même; mais on n'en fit rien. M. Brutus se crut toujours obligé envers la vieille consti-

tution romaine, quand personne ne la respectait plus; le sénat avait peur; Octave méditait sa trahison envers la république; les chefs restèrent impunis jusqu'au moment où ils se liguèrent pour être en commun les maîtres, et se débarrassèrent de leurs honnêtes contradicteurs par les moyens que chacun sait.

LETTRE 834.

1. — *Veteris Antistii.* V. l. 699, n. 8, et l. 823, n. 8. — *In Cæsare et Antonio.* Jules César et non pas Octave, et Antoine, son successeur au pouvoir absolu. — 2. — *Qui in Achaia.* On ignore à quel titre Vétus commandait dans cette province, où il avait été déclaré *imperator*, sans que cette qualité lui eût été jusqu'ici confirmée par le sénat. — 3. — *HS XX.* 2,000,000 de sesterces ou 400,000 francs.

LETTRE 835.

Voy. la note en tête de la lettre 893.

1. — *Quum hæc scribebam res existimabatur*, etc. Cicéron se sert des mêmes expressions l. 822, n. 1, et comme depuis qu'il s'exprimait ainsi, on avait appris la nouvelle de la défaite complète d'Antoine devant Modène (l. 828), il en résulte que la présente l. 835 est mal placée, puisqu'elle parle comme d'un fait imminent d'un fait qui était accompli. Il peut se faire pourtant que ces deux lettres 822 et 835 n'aient été écrites qu'après qu'Antoine, ayant été repoussé une première fois, était rentré dans ses lignes.

LETTRE 836.

1. — *Nostræ res meliore loco.* Modène était débloquée; Antoine avait été vaincu, mis en déroute par les consuls avec le concours d'Octave. Mais la mort d'Hirtius et de Pansa ayant laissé sans chefs l'armée victorieuse, les vétérans, c'est-à-dire la légion de Mars et la quatrième légion refusèrent d'obéir aux ordres de D. Brutus, et reconnurent Octave pour leur général. L'orgueil qu'il en conçut était sans doute très naturel; mais Cicéron paraît craindre ici qu'Octave ne se passe dorénavant de ses conseils. Il n'attendit pas longtemps pour voir que ses craintes n'étaient que trop fondées.

2. — *A. d. XII Kal. Maias.* Le 20 avril, jour où l'on apprit à Rome la défaite d'Antoine. V. l. 828, n. 7. — 3. — *Trium fratrum.* M. L. et C. Antoine.

LETTRE 837.

1. — *Ventidius.* V. l. 760, n. 5. — 2. — *Lepidum... hominem ventosissimum.* V. l. 825, n. 2. — 3. — *De Pollione Asinio.* V. l. 812, n. 2 et 5. — *Plancum quoque.* V. l. 829, n. 1. — 4. — *Ex castris Regii.* Le *Regium Lepidi.* V. l. 808, n. 3. — *III Kal. Maias.* Le 29 avril.

LETTRE 838.

1. — *Huic accessit manus Ventidii.* V. l. 760, n. 5 et ci-dessus, n. 1. — *Ad vada.* Sous-entendu *Sabatia* ou *Sabatorum. Sabata*, auj. Savone, ville maritime de la côte de Gênes, bâtie sur un terrain marécageux. — 2. — *Ad Lepidum ut se conferat.* C'est au contraire Lépidus qui se joindra à Antoine et qui avait déjà commencé son mouvement (l. 825, n. 2).

3. — *Si me Cæsar audiisset.* Octave avait refusé d'entrer en conférence avec D. Brutus. C'était là un des premiers effets de l'appui que lui donnaient les vétérans (l. 836, n. 1), et du sentiment de sa force qu'il suivra seul désormais. — 4. — *HS Quadragenties.* 4,000,000 de sest., ou 800,000 francs. — 5. — *Varronis thesauros.* V. l. 482, n. 11.

LETTRE 839.

1. — *A. d. V. Kal. Mai.* Le 27 avril. — *Hostes judicati.* V. l. 836 à la fin. — *Servilius.* V. l. 833, n. 6. — *Ventidio.* V. l. 837, n. 1. — 2. — *Ut tu persequerere Dolabellam.* V. l. 832.

3. — *Ciceronem nostrum in vestrum collegium*, etc. Il y avait divers degrés dans le pontificat; on ignore auquel appartenait M. Brutus. Sur les formalités à suivre pour l'élection des prêtres sur leur inauguration et sur leurs attributions, voyez Cicéron lui-même *pro Domo sua*, 1, 14 et s.; *Philip.*, II, 2, 43; *de Lege agrar.*, II, 7.

4. — *Sacerdotum comitiis.* Les prêtres avaient été nommés par le collège pontifical jusqu'au consulat de C. Marius et de C. Fimbria, c'est-à-dire en 650. Cette même année Cn. Domitius, tribun du peuple, porta une loi qui attribuait cette nomination aux comices, ainsi qu'il est dit dans le discours *de Lege agraria*, II, 7, et que Suétone le rapporte (*Nero*, 2). Sylla, peu après, rendit ce privilège au collège des pontifes (Dion, XXXVII, 37); mais Labiénus, tribun du peuple, secondé par César, le lui enleva de nouveau pour le restituer au peuple. (*Id.*, *ib.*) Une loi du genre de celle de Labiénus, avec quelques dispositions de plus, fut aussi portée par César; c'est celle

dont Cicéron parle ici. Enfin M. Antoine, étant consul, fit rappeler encore les pontifes à l'exercice de leur ancien droit (*Id.*, XLIV, 53) par une loi que Pansa, consul l'année suivante, fit encore abroger, pour en revenir aux comices. Paul Manuce expose toutes ces vicissitudes législatives dans son traité *de Legibus Romanis* (1557, in-f°), auquel, dans ses notes sur ce passage, il renvoie lui-même le lecteur.

5. — *De Domitio... de Catone.* L'un fils de L. Domitius Énobarbus, l'autre de M. Caton, tous deux liés à Brutus par une étroite parenté; car L. Domitius et M. Brutus avait épousé les deux Porcia, filles de Caton d'Utique. On a vu, l. 609, n. 4, que Cicéron était en effet tuteur de ce fils de Caton, qui fut tué à la bataille de Philippes. Ces jeunes gens étaient tous trois candidats au pontificat; ce qui indique de nombreuses vacances dans le collège. Cicéron estimait que leur absence n'était pas plus un obstacle à leur éligibilité qu'elle ne l'avait été à Marius, quand il fut nommé augure, étant en Cappadoce.

6. — *Pansa vivo,* etc. Mais Pansa étant mort et son collègue Hirtius aussi, il n'y avait plus de consuls pour prendre ces auspices. D'un autre côté, le sénat à qui il appartenait de les prendre, lorsqu'il n'y avait plus aucun magistrat chargé de ce soin, ne pouvait en réclamer l'exercice, puisqu'il y avait encore un préteur, Cornutus (V. l. 819, n. 3). Or Cicéron craignant que Cornutus sur le dévouement duquel il ne paraît pas compter, ne déclarât, au moment des comices pour l'élection des prêtres, que les auspices étaient défavorables, et n'empêchât par conséquent cette élection, fit tout ce qu'il put pour la faire remettre à l'année suivante, quand Plancus et D. Brutus, consuls désignés, entreraient en charge. L'un et l'autre étant ses amis, les auspices n'auraient garde alors de ne pas se comporter convenablement.

LETTRE 840.

1. — *Ante victoriam de subsidio tuo,* etc. V. l. 829, n. 1.

2. — *Sperabam etiam Lepidum.* Sur Lépide, V. l. 837, n. 2.

LETTRE 841.

1. — *Ad Lepidum proficiscitur.* Antoine, après sa défaite, espérait amener Lépide à s'unir à lui pour recommencer la guerre avec lui; ce qui eut lieu en effet. — 2. — *Nec de Planco spem abjecit.* A cause des anciens rapports d'amitié d'Antoine avec Plancus (l. 862).

3. — *Ex libellis.* Les *libelli* paraissent avoir différé des *litteræ* ou *epistolæ,* en ce qu'ils étaient plus courts, ou, selon Manuce, pliés autrement. Ce qu'il y a de certain c'est qu'au témoignage des inscriptions, il y avait des esclaves *a libellis,* d'autres *ab epistolis.* Ici toutefois, il semble qu'il s'agit de notes, de memento contenant les projets d'Antoine, et qu'il gardait par devers soi.

4. — *Ad Asinium, ad Lepidum, ad Plancum.* Ils commandaient tous trois des armées de la république, et Antoine cherchait à les débaucher.

5. — *Non habui ambiguum.* Il est douteux que cet adjectif se rapporte à Plancus, comme le traducteur l'admet; il me semble que D. Brutus veut dire : Je n'ai pas hésité, et j'ai écrit à Plancus.

6. — *Allobrogibus.* Les Allobroges faisaient partie de la Gaule cisalpine, province de D. Brutus. — 7. — *Pridie Nonas Maias.* Le 6 mai. *Finibus Statiellensium.* Les *Aquæ Statielliæ* étaient une ville de la Ligurie cisalpine, qu'on croit être aujourd'hui *Asti.*

LETTRE 842.

1. — *A. Allienus.* V. l. 811, n. 2. — 2. — *Litteras quas reddi vetui prius,* etc. La traduction dit : « J'ai écrit aussi au sénat avec ordre de vous communiquer mes dépêches avant de me les remettre. » *Avec ordre,* semble indiquer que c'est le sénat qui avait ordre de remettre les dépêches à Cicéron, avant de les lire; ce qui est absurde : *avant de me les remettre* est un contresens probablement du fait de l'imprimeur; c'est *lui* remettre qu'il fallait dire.

3. — *Dolabella qui nefarie Trebonio occiso.* V. l'horrible description de ce meurtre, *Philipp.* XI, 2. — 4. — *Murci et Crispi.* V. l. 811, n. 2. — *Bassus.* Q. Cécilius Bassus. V. l. 778, n. 14.

LETTRE 843.

1. — *Ut tu gravissime... scripsisti.* On n'a pas cette lettre de Cicéron à laquelle Plancus fait allusion; mais tout ce qui suit cette phrase a trait à ce que Cicéron avait déjà fait pour Plancus, et qui est indiqué avec détail aux l. 818 et 819.

2. — *Iter ad Mutinam dirigerem.* V. l. 829, n. 1. — 3. — *Quædam pars exercitus (Lepidi) non minus furiosa,* etc. V. à quoi cette armée contraignit bientôt Lépide, l. 870. — 4. — *Si decima*

legio veterana. Cette légion qui avait servi dans les Gaules sous César, faisait partie de l'armée de Lépidus; elle fit précisément ce que prévoit ici Plancus.

5. — *Fratre meo*. Cn. Plancus Plotius. V. l. 819, n. 2. — *Laterense*. M. Juventius Laterensis (l. 44, n. 4). Il était lieutenant de Lépide, comme Furnius (l. 773, n. 3) l'était de Plancus. — *Inimicissimo*. Lépidus. V. la l. qui suit, au commencement.

LETTRE 844.

1. — *Reconciliataque voluntate*. V. la l. précéd. — 2. — *Fidem mihi dedit*. Lépide mentait et Plancus n'était peut-être pas trop sincère. Tous deux ne pensaient qu'à se tirer de la bagarre, Lépide toutefois plus résolûment que Plancus. — *Laterensem internuntium*. V. l. 843, n. 5.

3. — *Se prohibere provincia sua*. L'Espagne dont Lépide avait été nommé gouverneur. — 4. — *Equitatum ejus*. Toute la cavalerie d'Antoine s'était tirée saine et sauve de la défaite de Modène (l. 828). — 5. — *Lepidi eam partem quæ corrupta est*. V. l. 870 et 843, n. 3. — 6. — *A. d. IV Id. Maias*. Le 11 mai. — *L. Antonium*. V. ce fait l. 854, au commencement. — *Forum Julii*. Fréjus. — *A. d. V. Id. Maias*. Le 10 mai.

LETTRE 845.

1. — *Trium Antoniorum unam causam esse*. V. l. 836, vers la fin. — 2. — *Mei judicii esse*. Brutus répond ici à ce que lui recommande Cicéron, l. 836, au sujet du jugement à porter sur les Antoines et sur ceux qui, dans cette guerre, ont pris les armes contre la république. Il se défend en même temps de la critique que Cicéron, là même, fait de sa conduite politique, et particulièrement de sa clémence envers C. Antoine, son prisonnier.

3. — *Nisi modus in tribuendis honoribus*. Allusion aux honneurs que Cicéron avait fait décerner à Octave, après la bataille de Modène, et qui sont caractérisés plus haut non sans quelque amertume par les termes : *infinite tribuere potentibus*. — 4. — *Itaque timeo de consulatu ne Cæsar altius*, etc. Cela en effet ne manqua d'arriver.

5. — *Te consulem factum*. Il n'en était rien; mais le bruit en avait couru. Appien (III, ch. 11) prétend qu'Octave ayant voulu être consul, s'en était d'abord ouvert à Cicéron, le priant d'être son collègue, l'assurant qu'il lui abandonnerait toute l'autorité et ne se réserverait que le simple titre de consul; que Cicéron, dupe de cette confidence, dit au sénat qu'il valait mieux souffrir qu'Octave fût à Rome, consul avant l'âge prescrit par les lois, qu'à la tête des troupes où il pourrait agir contre la volonté du sénat, mais qu'il fallait aussi lui donner un collègue recommandable par son âge et par sa prudence qui pourrait réprimer les écarts de sa jeunesse; que le sénat comprenant que Cicéron plaidait ainsi pour soi-même, s'était moqué de lui. Plutarque (*Cic.*, 73) rapporte le même fait, mais avec plus de réserve et comme un on dit. Rien n'est plus contradictoire à tous ces commérages, si j'ose me servir de ce terme, que le passage suivant de la lettre 887, de Cicéron à Brutus : « Mais voilà que César, jusqu'à ce jour si docile à ma voix, si noble de cœur, si ferme, s'est laissé entraîner par des lettres insidieuses, par des rapports mensongers, par de perfides commentaires à la présomption que le consulat ne peut lui échapper. Au premier soupçon de cette intrigue, je me suis empressé de lui écrire lettres sur lettres pour le ramener. Je ne cesse de prendre à partie quiconque ici paraît promettre son suffrage à son ambition. Enfin, j'ai été jusqu'à déchirer le voile en plein sénat, sur cette odieuse machination et sur ses auteurs. » Appien ni Plutarque n'avaient donc lu ce passage où la vérité s'exprime avec si peu d'équivoque?

6. — *Filius valet et in Macedoniam*, etc. Brutus avait toujours montré beaucoup d'estime pour le fils de Cicéron, et ce n'était pas lui en donner une preuve médiocre que de lui confier le commandement de sa cavalerie, avec ordre de traverser la Thessalie, et de venir au-devant de lui jusqu'à Héraclée (l. 850). — *Idib. Maiis*. Le 15 mai.

LETTRE 846.

1. — *Cum Appio Claudio C. filio*. Il y eut deux Appius Claudius, fils de Caïus. L'un, l'aîné, s'était proposé d'accuser de concussion Quintus Cicéron (l. 72, n. 2), et fut l'accusateur de Milon (*pro. Mil.*, 21), l'autre, le plus jeune, paraît être celui que Cicéron recommande ici à D. Brutus; mais cela n'est pas sûr, car il n'était plus alors assez jeune pour être qualifié d'*adolescens*, comme il l'est ici, ayant médité son accusation contre Q. Cicéron en 696, c'est-à-dire quinze ans avant la date de cette lettre. L'un et l'autre toutefois avaient été adoptés par P. Clodius, le tribun du peuple, leur oncle, et avaient porté jusque-là, selon une conjecture de Borghesi citée par Orelli, l'aîné le prénom d'Appius, le plus jeune celui de

Caïus. Quant à leur père Appius Claudius, celui qui est indiqué l. 228 comme ayant été dénoncé par un de ses fils comme prévaricateur, et qui fut gouverneur de la Cilicie avant Cicéron, il aurait été exilé depuis à cause de son attachement au parti Pompéien, puis rappelé par César à la prière d'Antoine. C'est en reconnaissance de ce service que le jeune Appius s'était mis dans le parti d'Antoine. Mais tout est si brouillé dans ces Appius Claudius, que nonobstant les éclaircissements donnés sur cette famille par Borghesi aux tomes I et II de ses *Œuvres complètes*, on ne répond pas d'avoir nettement déterminé l'état civil de l'Appius Claudius de la présente lettre. V. l. 228, n. 10.

LETTRE 847.

1. — *Id. Maiis.* Le 15 mai. — *Forum Julii.* Fréjus. — *Ventidius.* V. l. 839, n. 1. — 2. — *Fratrem meum.* V. l. 819, n. 2; 845, n. 5. Il ne pouvait s'absenter de Rome comme préteur, mais il avait eu permission du sénat d'aller servir en Gaule. — *Lepidus tamen quod ego desiderabam fecit.* V. l. 843. — *Apellam.* Affranchi de Plancus.

3. — *L. Gellius... Sext. Gaviano.* On ne sait pas plus quel était l'un que l'autre. Il y a des variantes dans les textes sur *Gaviano*, qui ne diminuent pas l'obscurité.

LETTRE 848.

1. — *Cornuto.* M. Cornutus, préteur (l. 819, n. 3, et 839, n. 6). — 2. — *Frigidas et inconstantes litteras Lepidi.* Du caractère dont était Lépide, et avec sa subordination aux événements, il manquait nécessairement d'enthousiasme pour la république et ne pouvait en simuler. — 3. — *Servilius.* V. l. 839, n. 1.

LETTRE 849.

1. — *L. Bibulus.* Fils (l. 564, n. 3) du collègue de César dans le consulat, et de Porcia, fille de Caton, qui avait épousé en secondes noces M. Brutus. On a des médailles de ce Bibulus (Morell, *Tab.* IV, *lett.* B.; Cohen, *Méd. cons.*, pl. L. *Calpurnia.* 7), expliquées par Borghesi, II, v. 93 et suiv. Il est d'ailleurs illustre par l'amitié d'Horace, qui avait été son compagnon d'armes dans la guerre qui se termina pas la bataille de Philippes. Le poète le rappelle dans la satire X du liv. I, v. 84-86.

2. — *Eam nominationem a te petimus.* La nomination de Bibulus au collège des prêtres. Brutus la demande à Cicéron, ou plutôt il lui demande de faire un rapport qui conclue à cette nomination. Elle avait lieu sur la présentation de deux membres du collège, et par les comices (l. 839, n. 4).

3. — *Domitio.* V. l. 839, n. 5. — *Apuleio.* M. Apuléius, l'augure (l. 542, n. 4). Il demandait de plus une place dans le pontificat mineur. Il était questeur, à l'arrivée de M. Brutus en Grèce et en Asie, et il s'était hâté de lui envoyer de l'argent et des troupes. V. Appien, IV, ch. X, 75.

LETTRE 850.

1. — *Filius tuus.* V. l. 845, n. 6. — *De reditu ejus ad petitionem.* V. l. 839, n. 3 et 5. — 2. — *Glycona.* V. sur ce fait Suétone, *Aug.*, 11, et Tacite, *Ann.*, I, 10. — *L. Torquato.* V. l. 152, n. 6. — *Achilleos.* Cet Achille était quelque Grec, ami de Brutus. — 3. — *Satrio.* Connu par cette seule circonstance qu'il était lieutenant de Trébonius. — 4. — *Tillio.* Tillius Cimber, un des meurtriers de César, gouverneur de la Bithynie (Dion, XLVII, 31).

5. — *Dejotaro.* Le roi de la Galatie. Ce vieil ami de Pompée, bien qu'aussitôt après la mort de César, il eût recouvré tous ses États, cherchait à se venger sur les amis de César de la perte de ceux que le dictateur lui avait enlevés, en punition de son attachement à Pompée. — 6. — *Flavius noster.* (C. ?) Flavius, préfet des ouvriers de Brutus.

7. — *Necessariis tuis.* Les Dyrrachiens étaient depuis longtemps sous le patronage de Cicéron (l. 81), ce qui ne les empêchait pas d'invoquer une loi de César, loi peu en crédit comme toutes les autres du dictateur, auprès de Cicéron, pour ne pas payer leurs dettes. — 8. — *Candaviam.* V. l. 60, n. 3.

LETTRE 851.

1. — *Renovatum bellum.* Par suite du crime de Lépide qui avait reçu Antoine après sa défaite. — *Chœrippus.* V. l. 794, n. 3.

2. — *Consulibus amissis.* Hirtius et Pansa. — 3. — *Fieri sine tributo.* On n'avait eu recours à aucun impôt depuis la conquête de la Macédoine par Paul Émile, conquête qui avait permis de délivrer le peuple de ce fardeau, en versant dans le trésor public 230,000,000 de sesterces, ou 46,000,000 de francs. V. Pline, XXXIII, 16.

4. — *De Attio Dionysio.* V. l. 803, n. 3. — *Stratorius.* V. l. 776, n. 1. — *De P. Lucceio.* V. l.

831, n. 1. On ignore le sujet de la recommandation dont il est l'objet. — 5. — *De Venuleio, Latino, Horatio.* Lieutenants de Q. Calvisius par lesquels il voulait, étant absent, gouverner l'Afrique (l. 830, n. 5). Cicéron louait Cornificius de leur avoir ôté leurs licteurs, le blâmant au contraire de les avoir ôtés à ses propres lieutenants, et en donnant la raison.

LETTRE 852.

1. — *Galbæ.* V. l. 828, n. 1. — *Volumnio.* V. l. 234, n. 2. — 2. — *Nec Lepidum timebamus.* Il eût été plus sage de le craindre. V. l. 851, n. 1. — *XIIII Kal. Jun.* Le 19 mai.

Il semble que cette lettre et la suivante devraient être placées au moins avant la précédente où l'on voit que la défection de Lépide est accomplie, tandis qu'ici on ne paraît pas encore la craindre. En général, le classement des cent dernières lettres du recueil laisse quelque chose à désirer.

LETTRE 853.

1. — *Druso Paulloque.* Drusus, sénateur, de la famille Livia, le père peut-être, selon Manuce, de Livia Drusilla qui fut l'épouse d'Auguste. — L. Émilius Paullus. V. l. 825, n. 3. Ce fut pour avoir voté que les deux légions ici nommées, seraient envoyées à D. Brutus, qu'il fut proscrit par les triumvirs, desquels était Lépide, son frère par adoption.

2. — *Vicetini.* Les habitants de *Vicetia,* aujourd'hui Vicenza, en Vénétie. — 3. — *Vernarum causa.* On ignore ce que c'était que cette affaire. — 4. — *Vercellis.* Verceil, près du lac de Côme. — *XII Kal. Jun.* Le 21 mai.

LETTRE 854.

1. — *Forum Vocontium.* Ville de la Gaule, IIe Viennoise, aujourd'hui Vaison. — *Flumen Argenteum.* Aujourd'hui la rivière d'Argens, dans les Basses-Alpes, à l'embouchure de laquelle est Fréjus.

2. — *Ventidius suas legiones.* V. l. 838. — *Inermorum,* archaïsme, pour *inermium.* — 3. — *Equitatum... omnis integer discessit.* V. l. 844, n. 4. — 4. — *Silanus et Culleo.* V. l. 825, n. 2.

5. — *Non dubito... quin nonnulla de me,* etc. Les insinuations dont se plaint Lépide n'étaient que trop fondées, et il y a quelque audace à louer Cicéron de ne les avoir accueillies qu'avec réserve, cette réserve seule n'étant pas très honorable pour celui qui en était l'objet. — *XI Kal. Jun.* Le 22 mai. — *Ponte Argenteo.* Pont et bourg sur la rivière d'Argens.

LETTRE 855.

1. — *Proximam Planco.* Comme lieutenant de Plancus, Furnius avait eu part nécessairement à la gloire de son général, et il était assez naturel qu'il désirât d'être préteur en même temps que Plancus, consul désigné, entrerait en charge.

2. — *Non est annus hic tibi destinatus.* En effet, Furnius n'avait point été édile, fonction qu'il fallait avoir remplie avant d'obtenir la préture.

3. — *Planco consule.* Parce que Plancus étant consul pouvait servir efficacement Furnius dans ses prétentions. — 4. — *Cæcina.* Le même à qui sont écrites les l. 478, 484 et 487. — 5. — *Calvisio.* V. l. 830, n. 5. Quoique ami d'Antoine, il paraît que Calvisius l'était aussi de Furnius.

LETTRE 856.

1. — *Lævus.* Lévus Cispius cité l. 863. Il est question l. 556 et 607 d'un Cispius, débiteur de Cicéron. D'un autre côté Festus cite un Lévus Cispius d'Agnani qui avait donné son nom au mont Cispius, une des montagnes de Rome. Ce ne peut être le nôtre, et il lui importerait peu que celui-là fût son ancêtre.

2. — *Nerva.* Peut-être Silius Nerva, nommé dans vingt lettres. V. l. 256. — 3. — *Legatorum.* Lévius et Nerva. — *Laterensis.* V. l. 843, n. 5. — 4. — *Dum Brutus trajiceret.* Décimus Brutus. — *Sicut milites faciunt.* Cela est évident. — *Hominem infensum mihi.* Lépide. V. l. 843.

5. — *Ea nunc magnam affert sollicitudinem.* Il semble que Plancus ait été de bonne foi, quoi que j'en aie dit (l. 844, n. 2), s'il est vrai qu'avouer sa faute soit une marque de bonne foi; mais à l'exception de D. Brutus, tous ces généraux de la république qui étaient aux trousses d'Antoine, n'ont jamais pu faire qu'ils ne fussent pas suspects à tous les partis.

6. — *Ventidiique mulionis.* Ventidius avait été muletier dans le service des blés de l'armée. (V. Pline, VII, 44, et Aulu-Gelle, XV, 4). Ce soldat parvenu fut consul et le seul qui triompha des Parthes. On a une médaille commémorative de ce triomphe que Borghesi, II, p. 61, *Osserv.* V, a le premier décrite. — 7. — *A. d. XII Kal. Jun.* Le 21 mai.

LETTRE 857.

1. — *In collega.* Décimus Brutus. — *Spes est.* Il n'y avait plus d'espérance que dans son armée et celle de Plancus, depuis qu'Octave avait refusé de poursuivre Antoine après sa défaite, et montré par là qu'il avait moins de souci des affaires de la république que des siennes propres.

2. — *De re agraria.* Il s'agissait de terres à distribuer aux vétérans qui avaient servi sous Antoine, et qui l'avaient abandonné (l. 866). Il paraît que D. Brutus et Plancus revendiquaient cette prérogative.

LETTRE 858.

1. — *Planco collegæ mandasti.* Plancus était alors réuni à D. Brutus. « Esprit mobile, dit Velléius Paterculus, II, 63, qui hésitait entre tous les partis, et n'était presque jamais d'accord avec lui-même, il resta longtemps sans savoir à quelle faction il appartenait. Aujourd'hui il soutient D. Brutus, son collègue au consulat, et il fait au sénat les plus belles protestations de zèle, pour le trahir bientôt après. » V. l. 805, n. 2.

LETTRE 861.

1. *Flacco Volumnio.* On croit que c'est le même que le sénateur Volumnius cité l. 234 et 852, n. 1. — 2. — *T. Vibii.* Un ami de D. Brutus. — *Lupus.* V. l. 800. — *Græceius.* V. l. 729, n. 5. — 3. — *Cum paucis inermibus.* Antoine s'était échappé au contraire de la défaite de Modène avec sa cavalerie intacte.

LETTRE 862.

1. — *Tabellarios novem dies retinuit.* V. l. 812, n. 6. Quel intérêt avait Lépide à arrêter ainsi les courriers, si ce n'est à laisser le sénat dans l'ignorance des choses, et attendre lui-même, à la faveur de cette ignorance, que le moment vînt où il pourrait réaliser ses projets de défection ?

2. — *Litteras... concionibus... quas Narbone... similes.* On ne devine pas ce que Pollion veut dire par là. Mais comme Pollion était poète et historien et faisait sans doute grand cas de la correction, il critique peut-être ici le mauvais style de Lépidus.

3. — *Si vellem commeatus habere.* V. l. 812. — 4. — *Pansam ex vulneribus mortuum.* Il était mort à Bologne. — 5. — *L. Fabatum.* V. l. 342, n. 3. — *C. Peducæum.* Lieutenant de Pansa. — *D. Carfulenum.* V. l. 721, n. 4. Voy. quelques détails du combat de Modène dans la XIVe *Philippique*, 9, 10. — *Pontium Aquilam.* V. l. 10, n. 22. — 6. — *P. Bagienni.* Lieutenant d'Antoine. — *Ventidium.* V. l. 856, n. 6. — 7. — *Sed etiam servitia concitaturum.* Antoine avait fait ouvrir les ergastules ou prisons d'esclaves et enrôler les prisonniers. V. l. 838. — 8. — *Parmam direptam.* Parme avait été mise à sac par L. Antoine.

LETTRE 863.

1. — *Scripsique tibi biduo.* C'est la l. 866, dont celle-là complète les explications. — *Milites... ejus conclamarent.* V. l. 870 et 875.

2. — *Titio.* V. l. 819, n. 4. — *Lævo Cispio.* V. l. 856, n. 1. — *Canidios Rufrenosque.* Lieutenants, ou tribuns des soldats, ou préfets? — 3. — *Duobus exercitibus.* Les armées d'Antoine et de Lépide.

4. — *Nec mori, si casus inciderit.* Ces paroles et celles qui les précèdent semblent dictées par la bonne foi la plus pure; mais il ne faut pas oublier que celui qui parle ainsi est à la veille de trahir la cause à laquelle il paraît maintenant si décidé à sacrifier sa vie même.

LETTRE 864.

1. — *Gallorum.* Les Gaulois de la Gaule transalpine, dans le gouvernement de Plancus. — 2. — *Si in Sextilem comitia, cito te.* Cicéron, tout en détournant déjà Furnius (l. 855) de son dessein de venir à Rome demander la préture, lui dit aussi que s'il y tient absolument, il n'a pas de temps à perdre pour l'exécuter. Furnius n'a retenu de toute cette lettre que ce dernier conseil, et il est de plus en plus impatient de le suivre. L'ardent patriotisme de Cicéron ne peut plus désormais réchauffer le sien.

LETTRE 865.

1. — *De decemviris.* Selon Manuce, ces magistrats avaient été nommés ou du moins désignés pour faire rendre compte à Antoine de la gestion de son consulat. (V. Appien, III, 82). Je crains que Manuce ne se trompe, à moins que ces magistrats ne dussent être chargés en même temps du partage des terres à donner aux vétérans qui avaient quitté Antoine (l. 857, n. 2; 866 et 874), ce qui n'est pas impossible.

2. — *Adolescente.* Octave. — *De Bruto arcessendo.* M. Brutus. — 3. — *Habes obtrectatores.*

V. l. 838, 841, 861. — 4. — *Ex Africa legiones.* Ces légions avaient longtemps combattu sous César, et il n'était pas probable qu'elles consentissent à servir sous Décimus Brutus, un de ses meurtriers. On verra plus tard (l. 891) Plancus les réclamer pour lui.

5. — *Die tuo natali victoria nuntiata.* D. Brutus avait fait sa sortie de Modène le jour anniversaire de sa naissance. Cette circonstance avait frappé Cicéron, qui la fait remarquer encore à M. Brutus (l. 893). — *Non recipi Antonium a Lepido.* Si vraiment Lépide le recevra.

LETTRE 866.

1. — *Labeo Segulius.* C'était une mauvaise langue incorrigible, comme l'implique l'*homo sibi simillimus,* de la l. 874. — 2. — *Laudandum adolescentem,* etc. Il est à remarquer que, dans sa réponse à D. Brutus, l. 874, Cicéron non seulement ne nie pas le mot, mais qu'il ne s'en excuse pas. Il n'est guère possible toutefois, et personne n'oserait le soutenir, qu'il ait conseillé sérieusement de se débarrasser d'Octave par un meurtre. C'était sa manie d'équivoquer et de faire maints jeux de mots; il avait alors été emporté par cette manie. Elle lui coûta cher; car peu de temps après, dans les conférences secrètes qui eurent lieu du 24 au 27 novembre suivant, entre Octave, Antoine et Lépide, près de Bologne, dans une île formée par le Reno, elle rendit Octave plus disposé à se laisser persuader par Antoine que la mort de Cicéron était nécessaire pour confirmer et sceller l'alliance formée entre les triumvirs. V. Vell. Paterc., II, 62, et Suétone, *Oct.*, 12.

3. — *In decemviris neque Cæsar, neque ego.* V. l. 865, n. 1. Décimus Brutus ne se fait-il pas illusion sur l'indignation probable des vétérans, s'ils apprenaient qu'on ne le nomme pas décemvir? N'avaient-ils pas déjà refusé de servir sous lui, après s'être pourtant bien battus avec lui contre Antoine, et avoir vaincu avec lui? V. l. 836, n. 1. — 4. — *Qui cum Antonio veterani fuerunt.* V. l. 857, n. 2, et 865, n. 1.

5. — *Ex agris Sullanis.* C'est-à-dire les terres que le dictateur Sylla avait confisquées pour les faire vendre, sur les municipes à qui Marius les avait données. — *Agro Campano.* Les terres de la Campanie assignées aux soldats par César, lors de son premier consulat, et dont il restait une partie n'ayant pas reçu encore de destination. Quant aux quatre légions à qui les décemvirs les destinaient, ce ne pouvait être que la légion de Mars et les quatrième et septième qui avaient combattu sous les consuls Hirtius et Pansa, plus une légion qui était avec Décimus Brutus (l. 891).

6. — *Legionem mihi Cæsar non remittit.* C'était une légion de jeunes soldats, car Pansa n'avait point de vétérans (l. 828). — 7. — *IX Kal. Jun.* Le 24 mai. — *Eporedia.* Colonie romaine de la Gaule transpadane, située près de Verceil, que les livres sibyllins avaient prescrit au peuple romain de fonder. C'est Ivrée, selon les uns, selon d'autres Campo Reggio.

LETTRE 867.

1. — *Lepidus commode sentire videtur.* Il n'y avait plus que Décimus Brutus qui eût confiance en Lépide; il n'en était pas de même de Plancus et de Pollion qui voyaient bien où Lépide voulait en venir, et semblaient attendre qu'il eût pris un parti pour faire comme lui. — 2. — *Quæ tibi... scripsi, terrendi tui causa... loquuntur.* V. l. 866, n. 1 et 2. — 3. — *IIX Kal. Jun.* Le 25 mai.

LETTRE 868.

1. — *A Lepido non recipi Antonium.* C'est en effet ce que dit à Cicéron, l. 865, D. Brutus, collègue de Plancus.

LETTRE 869.

1. — P. Lentulus à Cicéron. Ce Lentulus est le fils de P. Lentulus Spinther (l. 92, l'en-tête) à qui Cicéron a écrit plusieurs lettres. Questeur de Trébonius en Asie, il prit, après l'assassinat de celui-ci par Dolabella, et sous prétexte qu'il aurait plus d'autorité aux yeux des alliés, le titre de propréteur, en attendant qu'il obtînt celui de proconsul; car c'est là évidemment l'objet de la demande qu'il fait à Cicéron. — 2. — *Perga.* Perga, ville de Pamphylie. — *In quas exercitus imponi posset.* Pour faire voile pour l'Italie. — *Si Syriæ spes frustrata esset.* Elle fut trompée en effet, Cassius, qui occupait la Syrie, ayant vaincu Dolabella et l'ayant forcé de se donner la mort à Laodicée.

3. — *Si a Rhodiis non essem interpellatus.* Les Rhodiens tenaient pour Antoine et par conséquent pour Dolabella. *Patrem meum.* P. Lentulus Spinther.

4. — *L. Lentulum.* L. Cornélius Lentulus Crus. Il avait été consul avec C. Marcellus, la première année de la guerre civile, en 705. Dans sa fuite, après la bataille de Pharsale, Pompée et lui avaient pensé s'arrêter à Rhodes avec quelques-uns de leurs compagnons; mais les Rhodiens n'avaient pas voulu les recevoir. Ils firent le

même refus à Lentulus, et à ses soldats, ainsi qu'il est expliqué avec détail dans la l. 872.

5. — *Consulibus decreta est Asia.* On voit que Lentulus ignorait encore la mort des consuls dont il parle, Hirtius et Pansa. — 6. — *Verrioque nostro.* V. l. 464, n. 5. — 7. — *Non solum illius facti societate.* V. l. 113, n. 12.

8. — *Leges Antonianas fregi.* On ne voit pas comment Lentulus brisa les lois d'Antoine, honneur qui revient uniquement au consul Pansa; mais c'est encore une fanfaronnade de Lentulus du genre de celle qui le portait à se vanter d'avoir été complice de Brutus et de Cassius. On reconnaît le même défaut dans toute la suite de cette lettre.

9. — *Conjunctissimus sanguine Antoniis.* On ignore comment et à quel degré. — *IIII Kal. Jun.* Le 29 mai.

10. — Πατρίδα ἐμὴν, etc. Partie d'un vers grec d'un poète inconnu, que Plutarque, dans ses *Préceptes politiques,* donne tout entier :

Φιλῶ τέκν' ἀλλὰ πατρίδ' ἐμὴν μᾶλλον φιλῶ.

LETTRE 870.

Lépide s'étant joint à Antoine, crut devoir garder encore quelque mesure envers le sénat et le peuple; il s'excuse par cette lettre.

1. — *S. V.,* etc. Ces sigles signifient *si vos liberique vestri valetis, ego quoque valeo.* — 2. — *III Kal. Jun.* Le 30 mai. — *Ex Ponte Argenteo.* V. l. 854, n. 5.

LETTRE 871.

1. — *Quam convenissem.* D. Brutus désirait cette entrevue avec Octave, mais il ne dit ni ne fait même entendre qu'elle ait eu lieu. — 2. — *Quacumque iit ergastula solvit.* V. l. 862, n. 7. — 3. — *Se jam Ventidius conjunxisset.* V. l. 862. — 4. — *Sibi cum Lepido convenire.* Antoine ne mentait pas et D. Brutus était bien informé.

5. — *Pollentiam.* Ville de la Ligurie, aujourd'hui un simple village nommé Pollenza. — 6. — *Trebellius.* L. Trébellius, ancien collègue au tribunat de Dolabella, actuellement commandant de la cavalerie d'Antoine. — 7. — *Nos et exercitus nostros.* L'armée de D. Brutus et celle de Plancus.

LETTRE 872.

1. — *S. V.,* etc. V. l. 870, n. 1. — Lentulus prend ici le titre de *proprætor;* on a vu pourquoi l. 870, n. 1; il prend aussi celui de *proquæstor,* parce qu'étant en effet questeur de Trébonius, il en exerçait toujours les fonctions : *ut et reliqua vectigalia,* dit-il, *exigerem, et quam deposui pecuniam colligerem.* Tout ce qui avait rapport à l'argent, capitation, impôts, solde des troupes, était attribution du questeur.

2. — *Patisco.* V. l. 216, 260. Il était alors proquesteur de Lentulus, et commandait la flotte qui faisait partie de son armée. — *M. Marcello.* M. Marcellus (l. 220, 222). *S. Sulpicio.* Serv. Sulpicius, son collègue en 703.

3. — *Antea... viros clarissimos affecerant.* Pompée, le père de Lentulus et beaucoup d'autres. V. l. 869, n. 4.

4. — *Sex. Marius et C. Titius.* On n'en sait rien de plus. — 5. — *Dominisque restituimus.* Dolabella s'était emparé de ces navires par violence pour embarquer ses troupes, et passer en Italie. — 6. — *Ii nuntiaverunt.* Toutes ces nouvelles étaient vraies. — 7. — *IV Non. Jun.* Le 2 juin.

LETTRE 874.

1. — *Di isti Segulio.* V. l. 866, à laquelle celle-ci est une réponse.

2. — *Recentem novam devoravit.* L'argent de quelque héritage qu'il avait récemment recueilli, ou plutôt l'argent qu'il recevait d'Octave pour des services inavouables. Avec tout cela, remarquez que Cicéron se tait sur le mot que lui prêtait Octave (l. 866, n. 2); car ce qu'il dit du rapporteur de ce mot à D. Brutus n'en est ni une négation, ni une justification.

3. — *Consulatu tuo.* D. Brutus n'eut pas le temps d'en prendre possession, étant mort auparavant. — 4. — *De collegis nostris.* Les décemvirs pour le partage des terres (l. 865, 866).

LETTRE 875.

1. — *Lepidum commode sentire.* V. l. 867, n. 1. On voit que Cicéron ne connaît pas encore la lettre 870 de Lépide au Sénat. — 2. — *Seditione facta.* V. l. 863. — 3. — *Servium.* D'autres lisent Servilius qui serait Servilius Isauricus, le fils (l. 774, 819, 825), ami de Décimus Brutus et ennemi de Plancus (l. 819). Si c'est Servius, ce serait Serv. Sulpicius Rufus, cousin (l. 793) en effet de D. Brutus. — *Pridie Nonas Jun.* Le 4 juin.

LETTRE 876.

1. — *Hunc casum coegit subire.* C'est-à-dire à montrer à Lépide une confiance en sa parole qu'il n'avait pas, mais sur la garantie de Laté-

rensis (l. 843, 844). — 2. — *Vocuntii*. Peuple de la Gaule narbonnaise, IIe Viennoise, entre le Rhône et la Durance.

3. — *A. d. IV Kal. Jun.* Le 29 juin, le lendemain même du jour où Lépide annonçait au Sénat (l. 870) la sédition de son armée. — 4. — *Pridie Non. Jun.* Le 4 juin.

5. — *Manus... sibi afferre conatus est* (*Laterensis*). Il mourut de la blessure qu'il s'était faite. Velléius Paterculus, II, 63; Dion, XLVI, 51. — 6. — *C. Cœlium Vestinum*. Ce Célius ne s'appelait pas proprement Vestinus; il était Vestin, nom d'un peuple du Samnium.

7. — *Veniat Cæsar cum copiis*. Octave viendra, non pour combattre Antoine qu'il avait cependant tant de raisons de haïr, mais pour faire sa paix avec lui et culbuter de concert la république. — 8. — *VIII Id. Jun.* Le 6 juin. — *Cularone*. Aujourd'hui Grenoble.

LETTRE 877.

1. — *Balbus quæstor*. Fils de Cn. Cornélius Balbus *Minor* (l. 338, n. 7), lequel était neveu de Cn. Cornélius Balbus pour qui plaida Cicéron (l. 18, n. 7).

2. — *Magno pondere auri*. Sa charge le mettait à même d'avoir toujours en sa possession des sommes d'argent considérables. V. l. 872, n. 1. — 3. — *Bogudis*. Bogud, roi de la Maurétanie Tingitane. — *His rumoribus*. Les bruits de la guerre contre Antoine.

4. — *Quæ C. Cæsar*. C. Julius César, le dictateur, qui avait forcé Labérius, chevalier romain, à jouer lui-même ses pièces, et qui, pour le relever de cette dégradation, lui avait fait présent de cinq cents grands sesterces, lesquels en valant mille petits, représentent 500,000 francs. César y ajouta un anneau d'or. V. Suétone, *Cæs.*, 39.

5. — *In XIV sessum deduxit*. A l'exemple de L. Roscius Othon qui avait fait passer une loi attribuant à l'ordre des chevaliers quatorze bancs au théâtre.

6. — *Quatuorviratum*. Le quatuorvirat était dans les municipes ce que le consulat était à Rome, la première magistrature. — 7. — *Comitia biennii biduo habuit*. Encore comme César.

8. — *Sex. Varo proconsule*. L'abbé Mongault dit qu'on ne trouve nulle part que Varus ait gouverné l'Espagne. Ainsi Pollion ne sait ce qu'il dit. La vérité est que Sext. Quintilius Varus fut préteur en 697 (*Post red. in sen.*, 9), et que son proconsulat de l'Espagne ultérieure doit être indubitablement porté à l'année 698, soit parce que c'est l'année qui suivit sa préture, soit parce qu'il ne peut être porté au delà, les deux Espagnes ayant été en 699 données pour cinq ans à Pompée, en vertu de la loi Trébonia. Manuce fait la même remarque que Mongault qui n'a fait que la lui prendre, sans examiner. Ce Varus, dit Velléius Patercul., II, 119, se tua de sa propre main, probablement après la déroute de Pharsale.

9. — *De suo itinere ad Lentulum*. V. sur ce voyage l. 338 et 345. Orelli croit que ce Lentulus, proconsul, est le fils du flamine de Mars. V. l. 50, n. 7. — *Prætextam*. V. plus bas, n. 13. — 10. — *Vivum combussit*. C'était le supplice en usage chez les Carthaginois, au rapport de M. Caton, cité par Aulu-Gelle, III, 14.

11. — *Hispalis*. Aujourd'hui Séville. — *Denarios quingenos*. Mais Manuce, d'après un manuscrit de Vincentius Riccius (Vicenzo Ricci), a lu et adopté *quinquagenos* ou cinquante deniers. Cette leçon est mauvaise, car il est évident qu'Octave n'aurait point donné, comme il le fit, cinq cents deniers à chacun des vétérans qui viendraient à lui, s'il n'avait dû renchérir sur les offres d'Antoine dans une proportion qui ne permît pas aux vétérans d'hésiter un moment. V. l. 779, n. 4.

12. — *Nec vero minus Lepidus ursit me... ut legionem*, etc. V. l. 812. — *Quam Balbo... scripsi*. V. ci-dessus la note 1. — 13. — *Prætextam si voles legere*. La *prétexte* était le nom qu'on donnait à la tragédie romaine, parce que le genre en était élevé, et que les acteurs y paraissaient en toge blanche bordée de pourpre, c'est-à-dire avec la robe prétexte, portée par les magistrats dans les cérémonies publiques.

14. — *Gallum Cornelium*. Cornélius Gallus, l'ami d'Auguste et le poète à qui Virgile a adressé sa *Xe Églogue*. Voy. sur sa conduite dans le gouvernement de l'Égypte qu'Auguste lui avait donné, son châtiment et sa mort, Dion, LIII, 23, et Ammien Marcellin, XVII, 4.

LETTRES 878, 879.

1. — *Scelus affinis tui Lepidi*. La jonction de Lépide avec Antoine (l. 870 et 876). Cassius et Lépide avaient épousé les deux sœurs de M. Brutus. — 2. — *Rumores de oppresso Dolabella*. V. la l. qui suit.

LETTRE 880.

1. — *Cassius Q.*, c'est-à-dire Cassius questeur, selon Manuce. Toute cette lettre prouve qu'il s'agit ici d'un parent de C. Cassius, le conjuré,

celui qui est appelé plus loin *Cassius noster*. — 2. — *Lucilius cui præerat*. On croit que c'est le L. Lucilius cité l. 210, n. 2. Cependant on croit aussi (car il n'est pas de croyance qui n'engendre aussitôt une hérésie) qu'au lieu de Lucilius, il faut lire ici Lucius et le rapporter à L. Figulus qui, selon Appien (IV, 60), commandait la flotte de Dolabella. — 3. — *Corycum*. Ville de Cilicie. — *Tillius Cimber*. V. l. 850, n. 4. — *Turulius*. Orelli lit Turutius, questeur de Cimber. Mais il semble qu'il s'agit ici de ce Turullius, plus tard préfet d'Antoine, qui ayant profané le temple d'Esculape, dans l'île de Cos, en faisant des coupes dans le bois sacré qui l'entourait, pour construire une flotte à ce triumvir, fut puni de mort par ordre d'Octave dans le bois même qu'il avait profané. V. Valère-Maxime, I, 2, § 19.

4. — *Laodiceni... arcessierunt*. Dolabella n'entra à Laodicée que pour n'en plus sortir. V. l. 832, n. 1. — 5. — *Cassius noster*. V. ci-dessus la n. 1. — 6. — Πάλτῳ. Paltos, ville de la Syrie, à peu de distance de Laodicée.

7. — *Ternis tetradrachmis*. Monnaie grecque d'argent qui, de Solon à Alexandre, valut tour à tour 69, 87, 92 et 96 centimes. Après Alexandre, elle tomba à 0,75, qui était sans doute sa valeur au temps dont il s'agit ici. Par conséquent le tétradrachme valait 2 fr. 25, et les trois, 6 fr. 75.

8. — *Fame pereat*. Il n'y mourut pas de faim, mais s'y tua. — 9. — *Sextilius Rufus*. V. l. 674. — *Patiscus*. V. l. 872, n. 2. — 10. — *Ego*. Moi Cassius, questeur de C. Cassius. — *Idib. Jun*. Le 13 juin. — 11. — *Crommyu-acride*. Non d'un promontoire de l'île de Chypre, Κρομμύου ἄκρα, selon Strabon et Ptolémée.

LETTRE 881.

1. — *Lupus noster*. V. l. 791, n. 1. — *In collega*. Plancus. — 2. — *De Bruto*. M. Brutus.

LETTRE 882.

1. — *Pueri et licentiam*, etc. Voilà le fond du grief de M. Brutus contre Cicéron. Celui-ci avait tout fait pour élever Octave et l'avait finalement rendu si puissant qu'il n'était plus temps d'espérer de le réduire à une situation plus modeste et moins dangereuse pour la liberté.

2. — *Maledictis... quæ in ipsum dupliciter recidunt*. Allusion aux propos de Cicéron répétés par Octave lui-même (l. 866) en présence de Labéon Ségulius (*ib.* et l. 874).

3. — *Quam objiciat Cascæ quod objicit*. C'est-à-dire d'avoir été un des meurtriers de César. Il est évident que Cicéron n'a pu faire ce reproche à Casca, et l'on n'a pas besoin de regretter que nous ne puissions en avoir la preuve écrite, faute des lettres où Cicéron en avait parlé peut-être et qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Il suffit de se rappeler en quels termes Cicéron s'est toujours exprimé sur les conjurés, pour être convaincu qu'il n'a jamais pu médire d'aucun d'eux. Brutus aura cru à quelque faux rapport, ou il aura interprété, au gré de son humeur noire, quelques paroles de Cicéron, où il aura cru voir la condamnation indirecte de l'acte de Casca.

4. — *Bestiam*. L. Calpurnius Bestia. V. l. 99, n. 29. — 5. — *Ille Nonas decembres*. Le 7 décembre, jour où les complices de Catilina furent mis à mort.

6. — *Sed dominum Antonium timentis*. Certes. Cicéron montrait envers Antoine une haine qui semble quelquefois s'attacher plus à la personne qu'au tyran; mais ce n'est là qu'une apparence, et Cicéron avait donné trop de gages de sa haine contre la tyrannie, pour mériter que le sombre et soupçonneux meurtrier de César osât interpréter d'une façon si injurieuse pour Cicéron, ses invectives contre un homme à qui il n'en était pas une seule qui ne fût appliquée justement.

7. — *Salvidienum*. Rufus Salvidiénus. Il paraît qu'après avoir été courtisan d'Octave, il fut dans la suite créé consul par ce même Octave; mais que ne se trouvant pas suffisamment décoré par ce haut honneur, il forma des projets criminels dont la découverte est indiquée par Velléius Paterculus, II, 76, lequel nous laisse ignorer s'ils furent punis.

8. — *Dum habeat a quibus... colatur ac laudetur*. Tout cela malheureusement pour Cicéron, n'était pas absolument dépourvu de vérité. Il aimait trop la louange et la gloire pour ne pas aimer aussi le pouvoir où on acquiert l'une et l'autre, et pour obtenir ce pouvoir au prix de quelque compromis avec la dignité du caractère. — 9. — *Philippus*. Le beau-père d'Octave.

10. — *Dolet me quod tu nunc stomacharis*. Je le crois bien. Il n'eût même pas fallu aimer Cicéron comme l'aimait Atticus, pour être révolté de ce ton plein d'une aigreur recuite, et de ces injures véritablement brutales. Brutus ne comprenait rien à la révolution qui s'accomplissait autour de lui, et qui emportait la république comme le vent emporte la paille. Les gens qui eussent fait, comme on dit, la part du feu pour sauver le reste, et qui pensaient y réussir l'im-

portunaient et le faisaient sortir de son calme stoïque. Comme tous les hommes clairvoyants, Cicéron aurait voulu que tout le monde le fût, et comme eux aussi il était influencé par ces considérations de personnes qui sont d'un si grand poids dans les résolutions. C'est ainsi qu'il ne ménageait Octave que dans l'espoir de l'amener à un compromis entre l'ancien régime et le nouveau. Mais par une contradiction singulière, sa clairvoyance à cet égard fut mise en défaut. Soit qu'il eût eu l'imprudence de laisser percer devant lui son ambition personnelle, soit qu'elle n'eût pas besoin de cela pour être devinée, Octave s'en servit pour le bercer, l'endormir et enfin le jouer. Il faut rendre cette justice à Brutus, il prévoyait ce résultat, et il ne se trompait pas. Son esprit soupçonneux lui tint lieu dans cette occasion de clairvoyance; mais ici on peut dire qu'il l'exerce avec cruauté.

LETTRE 883.

1. — *Lepidus, tuus affinis*. V. l. 774, n. 7. — *Prid. Kal. Jun.* Le 30 juin. — *Ante Kal. Septemb.* Le 1er septembre. — 2. — *De Dolabella quæ volumus*, etc. V. l. 879. — *Nonis Maiis*. Le 7 mai. — 3. — *Consules designatos*. Décimus Brutus et Plancus.

LETTRE 884.

Lettre de condoléance qui ne donne lieu à aucune remarque.

LETTRE 885.

1. — *Messalæ Corvino*. V. l. 564, n. 3. — *Veterem nostrum*. C. Antistius Vétus. Cicéron, en l'accueillant ainsi, répondait à la recommandation que Brutus lui en avait faite peu de temps auparavant. V. l. 834. — *Matris tuæ*. Servilie. — *Sororis*. Tertia, sœur de la femme de Lépide, et l'une et l'autre sœur de M. Brutus. Elles pressaient Cicéron de faire en sorte qu'on ne rendît pas les enfants de Lépide solidaires du châtiment infligé à leur père que le sénat avait déclaré ennemi public (l. 883). V. un peu plus bas.

2. — *Honoribus amplissimis*. V. *Philipp.* V. 15, le détail des honneurs accordés par le sénat à Lépide, sur la proposition de Cicéron.

LETTRE 886.

1. — *Sororis meæ liberos*, etc. Cicéron se trompait donc quand il disait à Brutus (l. 885 au commencement) qu'il comptait sur son approbation, à défaut de celle de sa mère et de sa sœur. Brutus au contraire joint ses supplications aux leurs, et elles sont d'une extrême vivacité. Qui reconnaîtrait à ce style l'homme qui écrivait à Atticus la lettre qu'on a vue plus haut (l. 882)? — *Kal. Quintil.* Le 1er juillet.

LETTRE 887.

1. — *Cognita senatus auctoritate*. Le sénat, effrayé de l'accroissement de puissance d'Octave, depuis la mort des consuls Pansa et Hirtius, avait ordonné à Brutus de revenir en Italie; mais il était trop tard, le triumvirat était en train de se former, il sera un fait accompli le 27 novembre 711, selon la table de Colocci. — 2. — *In socerum*. Q. Fufius Calénus (l. 15, n. 4).

3. — *Majoribus in rebus experiremur*. Cicéron attendait-il de la légèreté de Lépide quelque chose de pire que d'avoir ouvert ses bras à Antoine? Sans doute; mais il ne semble pas encore prévoir ni le triumvirat, ni le rôle qu'y jouera Lépide.

3. — *Nemo tribunus plebis*, etc. C'est ce refus ou cette hésitation générale à accueillir la demande du consulat faite par Octave, qui le porte à députer au sénat quelques-uns de ses officiers, un desquels portant la main à son épée, déclara que si Octave n'obtenait pas de bon gré le consulat, il le prendrait lui-même. V. Suétone, *Aug.*, 26.

4. — *Fugiebam ex Italia*, etc. Tous ces événements s'étaient passés l'année précédente. Cicéron s'est plu à les raconter plusieurs fois. V. l. 773 et 830, n. 8.

5, — *Quatefeci Antonium*, etc. C'est précisément ce dont le raille Brutus (l. 882), ou plutôt ce que Brutus lui reproche de mettre sans cesse en avant comme autant d'inutiles vanteries.

6. — *Hoc adolescentis præsidium*. L'aveuglement de Cicéron sur les intentions d'Octave persiste, comme aussi son obstination à le faire partager à son rude censeur.

7. — *Mihi quidem quantulum reliqui est!* Cri navrant et véritablement prophétique.

LETTRE 888.

1. — *Sacerdotium comitia... esse rejecta*. V. l. 839, vers la fin, 849 et 850. — 2. — *Domitii, Catonis, Lentuli, Bibulorum*. V. *ib.*, *ib.* Il semble par ce pluriel *Bibulorum* que plus d'un Bibulus (l. 849, n. 1) demandait le sacerdoce. — *Scelere Lepidi*. Sa criminelle alliance avec Antoine.

3. — *Exercitus autem Cæsaris*, etc. Cette armée d'Octave, composée des vétérans de César, montrait de plus en plus sa répugnance à servir la république, et s'attachait à Octave maltraité par elle et plus que jamais suspect au sénat.

4. — *Quam sint incerti animi hominum.* Ceci est pour Plancus en qui Cicéron avait vu jusqu'ici un des plus fermes appuis de la république, et qui commençait alors à inspirer de la défiance.

LETTRE 889.

1. — *Particulam litterarum tuarum... Octavio.* Cette lettre, qui nous manque malheureusement, devait avoir pour objet de détourner Octave de venger la mort de César par celle de ses meurtriers, et de l'engager au contraire à se réconcilier avec Brutus, en observant cette amnistie que le sénat avait publiée comme le fondement de la paix. On voit ici avec quelle hauteur Brutus qualifie la tentative de Cicéron. Sa lettre est fort belle d'ailleurs et peint son caractère plus fidèlement qu'on ne saurait le faire après lui. Elle reproduit, et presque avec le même ton de raillerie et d'aigreur, tous les arguments qu'il a déjà fait valoir dans la lettre à Atticus (l. 882), et à peine y observe-t-il assez de ménagements pour nous rappeler que c'est bien à Cicéron qu'il parle, et nous empêcher de croire que c'est de Cicéron qu'il parle à quelque ennemi de Cicéron.

2. — *Vide ne convertatur a laude*, etc. Il y a grande apparence que Brutus donne ici une des causes qui ne furent pas étrangères aux efforts de Cicéron pour augmenter la puissance d'Octave. La fureur d'Antoine excitée par les *Philippiques* ne pouvait être satisfaite que par l'extermination de celui qui les avait prononcées, et l'instinct de conservation, si naturel à l'homme, poussait Cicéron à chercher quelque part la protection qu'il était incapable de demander à soi-même et à soi seul.

LETTRE 890.

1. — *Matre tua.* Servilie. — *A. d. IIX Kal. Sextil.* Le 25 juillet. — 2. — *Casca, Labeo, Scaptius.* Les deux premiers complices de Brutus dans le meurtre de César; le troisième un ami particulier (l. 827, n. 1) de Brutus.

3. — *Est autem gravior et difficilior*, etc. Aveu tardif, mais considérable, qui explique bien l'embarras de Cicéron, et qui est comme le commencement de son repentir de s'être trop engagé envers « cet enfant », *adolescentulo et puero.* Les corrections qu'il apporte un peu plus bas à cet aveu n'en diminuent guère la force.

4. — *Obdurescunt... ad vocem tributi.* V. l. 851, n. 3. — 5. — *Ex centesima.* Le centième était sans doute un impôt de capitation, proportionné à la fortune de chacun. On voit ici que les plus riches n'étaient pas les plus pressés à l'acquitter.

6. — *De sororis tuæ filiis non exspectavi dum scriberes.* Cela est-il bien vrai et n'est-il pas apparent que les instances de Servilie et de Tertia auprès de Cicéron et auxquelles il se glorifie presque d'avoir résisté (l. 885), avaient pour objet de porter le sénat à ne pas faire peser sur les enfants de Lépide la faute de leur père? Il a pu s'y décider à la fin, mais encore assez tôt pour que cette résolution ait devancé la lettre de Brutus (l. 886) à laquelle il répond. — *VI Kal. sextil.* Le 27 juillet.

LETTRE 891.

1. — *De militum commodis.* Ces avantages ou récompenses à décerner aux soldats de Plancus, étaient probablement des terres, et c'est pour cela que Plancus voulait être du nombre des décemvirs chargés de cette distribution (l. 857, n. 2).

2. — *Legiones veteranæ tres; tironum... una.* Quatre légions. C'est aussi l'effectif attribué ailleurs (l. 871) par D. Brutus à Plancus.

3. — *Africanus exercitus.* L'armée avec laquelle César avait vaincu en Afrique le reste de celle de Pompée, alors commandée par Métellus Scipion, et actuellement sous les ordres de Q. Cornificius (l. 776, n. 1, 794, n. 1).

4. — *Quod ad Cæsarem attinet*, etc. L'armée d'Octave. Elle n'avait garde de répondre à l'appel de Plancus, son chef étant alors trop occupé à négocier avec Antoine et Lépide pour se joindre à eux.

5. — *Scis tu quod ad Cæsaris amorem attinet*, etc. On peut juger par cette déclaration du peu d'efforts qu'il y aura à faire de la part d'Octave pour gagner Plancus et l'attacher à sa fortune. Le blâme dont il est l'objet à la suite de cette déclaration est fort atténué par elle, et retombe après tout beaucoup plus sur Antoine, Lépide et les amis d'Octave que sur Octave lui-même.

6. — *Aversissimam illi Hispaniam.* Le gouvernement en avait été récemment donné à Lépide; mais Asinius Pollion y commandait une armée considérable, et il passait encore pour être entièrement dévoué à la république.

7. — *Consulatus bimestris.* Il semble que Plancus

eût dû dire *quinquemestris*, y ayant encore cinq mois à s'écouler (Plancus écrit à la fin de juillet), pour atteindre la fin de l'année; ou bien Plancus se sert de cette expression pour dire qu'il ne vaut pas la peine qu'Octave montre tant d'ardeur pour être consul pendant si peu de temps. C'est l'explication de Manuce.

LETTRE 892.

1. — *C. Nasennum, municipem Suessanum.* De la ville municipale de *Suessa Pometia*, capitale du pays des Volsques.

2. — *Octavum principem.* Il y avait dans chaque légion trois classes de soldats : 1° les *hastati*, 2° les *principes*, 3° les *triarii*. Les deux premières classes étaient divisées en dix centuries, lesquelles étaient appelées *manipuli*. On disait de la première centurie des *hastati*, *primus hastatus*, de la seconde, *secundus hastatus*, et ainsi de suite jusqu'à la dixième. On disait de même; *primus princeps*, *secundus*, etc. Pour les *triarii*, on ne disait pas *primus triarius*, mais *primus pilus*; et quant aux centurions, *centurio primi hastati*, *centurio primi principis*, et *centurio primi pili*. Les *Velites* n'étaient pas divisés en centuries, ainsi que Polybe le rapporte au livre VI. Nasennius avait donc commandé la huitième *princeps* ou la huitième centurie, sous Métellus. Note de Manuce. — D'où il faut conclure qu'il y a lieu de substituer la huitième *princeps* ou centurie des *principes*, au « huitième manipule » que porte la traduction, et qui est un contre-sens.

3. — *Cretico bello.* Les Romains, selon Florus, III,7, y furent les premiers agresseurs, sans autre motif que de joindre la Crète à leur empire. Métellus, qui soumit cette île, en reçut le surnom de *Creticus* (l. 24, n. 3).

LETTRE 893.

Selon M. V. Leclerc (préface du t. XXI, p. 452 de son édition), cette lettre pourrait et devrait être jointe aux sept (l. 823 comprenant la 21e et 23e de l'ancien ordre, 824, 825, 827, 833 et 835) qui sont intitulées par d'autres (*ab aliis*, dit tout simplement M. Leclerc, t. XXI, p. 536) : *Epistolæ ad Brutum Germanis repertæ et editæ. Liber secundus*, « dans lesquelles on a observé quelques traces d'infériorité », de même que dans les autres lettres au même, « des passages évidemment altérés, ou des lacunes, ou des additions apocryphes. » M. Leclerc ne nie pas la justesse de ces observations, et pour ma part, je n'ai garde de différer de sentiment avec un latiniste et un critique aussi consommé. Mais M. Leclerc va plus loin. « Nous irons, ajoute-t-il, jusqu'à dire que dans un ou deux endroits, nous croyons voir l'intention de plaire à des familles qui jouirent du crédit et de la puissance sous l'empire d'Auguste, et qu'il faut peut-être expliquer ainsi ce pompeux éloge de Messala Corvinus (l. 15, la 893e de notre ordre), où il nous semble que l'interpolation se décèle par quelques inconvenances dont il est difficile d'accuser Cicéron (1). » Cette déclaration semblait apparemment trop décisive à M. Leclerc lui-même, puisqu'il ajoute immédiatement après : « Mais comment se flatter aujourd'hui de saisir avec certitude des nuances si délicates? et quelle sévérité présomptueuse de condamner tout un recueil de lettres, parce qu'une phrase ne nous a point paru bienséante, quand les bienséances de la civilisation romaine étaient si différentes des nôtres? » Cela étant ainsi, les critiques élevées sur l'originalité parfaite des sept lettres en question et sur la 893e ne doivent plus désormais nous préoccuper. Voy. cependant l. 564, n. 3.

1. — *Messalam habes.* V. ci-dessus.

2. — *Venio ad quamdam epistolam*, etc. A la rigueur ce pourrait être la l. 845 où Brutus fait effectivement à Cicéron le reproche dont Cicéron se justifie; mais cette lettre est déjà bien ancienne, étant datée des Ides de mai ou du 15 dudit mois, tandis que la présente est de juillet. Mais Brutus a fait ce reproche à son ami dans plus d'une lettre, tant la faute qu'il impute à Cicéron lui tenait au cœur. Il faut donc croire que la lettre à laquelle Cicéron répond ici est plus récente, mais qu'elle a été perdue comme tant d'autres.

3. — *Post interitum Cæsaris.* Cicéron revient ici sur des détails qu'il a déjà racontés dans plusieurs lettres précédentes où je n'ai pas manqué de le remarquer. V. l. 772, 830, n. 8 et *alibi*. On ne s'y arrêtera donc pas ici.

4. — *Philippus decrevit.* L. Marcius Philippus, beau-père d'Octave. — 5. — *Servius.* Servius Sulpicius. Il avait fait décréter une dispense d'âge en faveur d'Octave, mais le terme fixé pour être apte à profiter du décret paraissait trop éloigné à Servilius Isauricus le fils; celui-ci fit décréter à son tour qu'on l'avancerait encore.

6. — *Idemque casu Bruti natalis esset.* V. l. 865, n. 5. — 7. — *Larentiæ.* Acca Larentia soi-disant nourrice de Romulus qui, par respect pour sa mémoire, établit, selon l'historien Licinius Macer,

(1) Orelli n'y voit qu'une déclamation composée par quelque client ou ami de Messala Corvinus.

une fête annuelle et des sacrifices à son tombeau. V. Aulu-Gelle, VI, 7, et Macrobe, *Saturn.*, I, 10, où son histoire est racontée au long. — 8. — *In Velabro.* Rue ou place de Rome où, selon une autre version également rapportée par Macrobe (*ibid.*), Ancus avait fait ensevelir Larentia.

9. — *Aquilam etiam.* Pontius Aquila. V. l. 10, n. 22. — 10. — *In Lepido... cui statuam... statuissemus.* V. *Philipp.* V. 15. — 11. — *Illam evertimus.* Depuis que Lépide avait été déclaré ennemi public.

12. — *Nullum enim bellum civile.* Il y avait eu quatre guerres civiles avant celle-ci : celle de Sylla avec Marius; celle de Cinna avec Octavius; celle de Sylla avec Marius le jeune et Carbon, et celle de César avec Pompée.

13. — *Videtur... crudele, quod ad liberos... pervenit.* On a vu plus haut (l. 890, à la fin) que Cicéron travaillait à faire excepter de cette cruelle disposition les enfants de Lépide, qui étaient les neveux de Brutus.

14. — *Themistocli liberi.* On a dit qu'ils étaient revenus incognito à Athènes, et que l'un et l'autre, Néoclès et Démophile, ayant gagné le prix à la course, furent couronnés, puis sur le point d'être lapidés par les ennemis de leur père, après qu'ils se fussent fait connaître. V. Célius Rhodigénus, dans ses *Antiq. lectiones*, XIV, 12.

15. — *Sororis tuæ filiis quam diligenter consulam.* V. l. 890 à la fin. — 16. — *Majorem habeo rationem*, etc. Il vient d'en donner plus haut la preuve.

FIN.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET CIE

BIBLIOTHÈQUE FRANÇAIS

ŒUVRES COMPLÈTES DE JEAN DE LA FONTAINE, avec une nouvelle Notice sur
M. WALCKENAER. 1 vol. orné du portrait de la Fontaine. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE MOLIÈRE, précédées de Mémoires sur sa vie, par G
AIMÉ-MARTIN, accompagnées de notes de BRET, ACORE, AIMÉ-MARTIN, etc. 1 v
Molière. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE JEAN RACINE, précédées de Mémoires sur sa vie, par L
du portrait de Racine. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE PIERRE CORNEILLE, ET ŒUVRES CHOISIES DE TH
notes de VOLTAIRE, LA HARPE, MARMONTEL, PALISSOT, etc. 2 vol. avec portrait d
ŒUVRES DE MALHERBE, ŒUVRES COMPLÈTES DE BOILEAU, ŒUVRES POÉT
SEAU, accompagnées de notes. 1 vol. orné du portrait de Boileau. Prix.....
ŒUVRES DE LESAGE, 1 vol. orné de son portrait et de 6 gravures. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE, avec les notes de tous les commentateurs,
Idem, avec gravures.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE J.-J. ROUSSEAU, avec 25 gravures, 4 vol.....
THÉATRE FRANÇAIS DU MOYEN AGE, par MM. DE MONMERQUÉ et FRANCISQUE MICH
ŒUVRES COMPLÈTES DE J. DELILLE, avec les notes de MM. PARSEVAL-GRANDM
AIMÉ-GUILLON, AIMÉ-MARTIN, DESCURET, etc. 1 vol. in-8°, orné du portrait de D
ŒUVRES DE FÉNELON, précédées d'une nouvelle Vie de Fénelon, par M. Aimé-M
Maximes des Saints, qui ne se trouvent encore dans aucune édition. 3 vol. orné
Prix.....
ŒUVRES DE BOSSUET, précédées de son Éloge, par M. SAINT-MARC GIRARDIN, et
ont été couronnées par l'Académie française. 4 gros vol. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE MASSILLON, 2 vol. de 750 pages chacun, avec un portr
ŒUVRES COMPLÈTES DE BOURDALOUE, revues et collationnées sur l'édition d
3 vol. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE MONTESQUIEU, précédées d'une nouvelle Notice sur M
CRENAIN, accompagnées des notes de DUPIN, CRÉVIER, VOLTAIRE, SERVAN, MA
d'une table analytique des matières. 1 vol. orné du portrait de Montesquieu.
ESSAIS DE MONTAIGNE, avec les notes de tous les commentateurs, la traduction
et latins, une table analytique des matières; le Traité de la servitude volontaire
du portrait de Montaigne. Prix.....
MORALISTES FRANÇAIS, ou *les Pensées* de BL. PASCAL; *les Maximes* de LA RO
d'une réfutation par M. AIMÉ MARTIN; *les Caractères* de LA BRUYÈRE;
VAUVENARGUES. 1 vol. avec portrait de Pascal. Prix.....
LA HARPE (COURS DE LITTÉRATURE), avec des Notices et divers Commentaires, suivi
au XIXe siècle par CHÉNIER, et du XVIe siècle par MM. SAINT-MARC GIRARDIN e
PLUTARQUE (VIES DES HOMMES ILLUSTRES), traduites en français et accompagnée
matières, par RICARD. 2 volumes avec portrait de Plutarque.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE SHAKSPEARE, traduites par Francisque Michel. 1
ŒUVRES COMPLÈTES ET INÉDITES DE Mme DE STAËL. 2 vol. in-8°. Prix
ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLNEY, 1 vol. in-8° avec cartes et planches. Pr
ŒUVRES COMPLÈTES DE COURIER, 1 vol. in-8° avec planches. Prix.....
BARTHÉLEMY, VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS. 1 vol. Prix.....
LOCKE ET LEIBNITZ. Œuvres complètes en un volume in-8°. Prix.....
ŒUVRES COMPLÈTES DE DÉMOSTHÈNE ET D'ESCHINE, traduites par M. S
PETITS POÈTES FRANÇAIS, depuis Malherbe jusqu'à nos jours. 1 vol. Pri
MOTIFS ET CONFÉRENCES DU CODE CIVIL, par M. FONCELET. 1 vol. in-8°.

Typographie Firmin-Didot. — Alençon (Orne).

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE.

[illegible]

[illegible]

[illegible]